



**COLLECTION
PRATIQUES ET POLITIQUES
SOCIALES ET ÉCONOMIQUES**

Sous la direction de
**LOUIS FAVREAU
ABDOU SALAM FALL**

L'Afrique qui se refait

**INITIATIVES SOCIOÉCONOMIQUES DES COMMUNAUTÉS
ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE NOIRE**



**Presses
de l'Université
du Québec**

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

L'Afrique qui se refait

© 2007 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Québec, Québec G1V 2M2 • Tél.: (418) 657-4399 – www.puq.ca

Tiré de: *L'Afrique qui se refait*, Sous la direction de Louis Favreau et Abdou Salam Fall, ISBN 978-2-7605-1325-9 • D1325N
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096

Courriel: puq@puq.ca • Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone : (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur : (418) 831-4021

FRANCE

AFPU-DIFFUSION

SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL

168, rue du Noyer

1030 Bruxelles

Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers,

CH-1211 Genève 3

Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

**Sous la direction de
LOUIS FAVREAU
ABDOU SALAM FALL**

L'Afrique qui se refait

**INITIATIVES SOCIOÉCONOMIQUES DES COMMUNAUTÉS
ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE NOIRE**

*Avec la collaboration de
Chantale Doucet*

En partenariat avec l'Alliance de recherche universités-communautés Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC), le Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CERIS), la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) de l'Université du Québec en Outaouais.

2007



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

© 2007 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Québec, Québec G1V 2M2 • Tél.: (418) 657-4399 – www.puq.ca

Tiré de: *L'Afrique qui se refait*, Sous la direction de Louis Favreau et Abdou Salam Fall, ISBN 978-2-7605-1325-9 • D1325N
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Vedette principale au titre :

L'Afrique qui se refait : initiatives socioéconomiques des communautés
et développement en Afrique noire
(Collection Pratiques et politiques sociales et économiques)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-1325-9

1. Développement communautaire - Afrique. 2. Économie sociale - Afrique.
3. Mouvements sociaux - Afrique. 4. Coopération internationale. 5. Mondialisation - Afrique.
I. Favreau, Louis, 1943- . II. Fall, Abdou Salam. III. Doucet, Chantale, 1974- . IV. Collection.
HN780.Z9C6 2007 307.1'4096 C2006-941849-7

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
grâce à l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : INFO 1000 MOTS

Couverture : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2007 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2007 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

R E M E R C I E M E N T S

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration: il a été produit grâce à la participation de plusieurs chercheurs du réseau international de recherche Création de richesses en contexte de précarité (CRCP) et au soutien de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC-UQO) et de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN-UCADiop).

Cet ouvrage est aussi le fruit d'une collaboration avec les partenaires sociaux de ce réseau de chercheurs, tout particulièrement le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) et le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS).

Cet ouvrage est en outre le fruit d'une production collective initiée en 2003 par le réseau CRCP à l'occasion d'une grande conférence internationale organisée à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) les 24 et 25 septembre. Intitulée *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation: quelles alternatives?*, cette conférence avait accueilli à Gatineau, en provenance des quatre coins du monde et des quatre coins du Québec, près de 450 participants et participantes impliqués activement dans la solidarité internationale, notamment en développement local et en économie sociale.

Nous remercions vivement les 432 participants et participantes officiellement inscrits, les 120 organisations présentes (organisations de coopération internationale, organisations coopératives, organisations syndicales, groupes de femmes, réseaux de jeunes, entreprises d'économie sociale, organisations de développement local...), les 58 conférenciers et conférencières, de même que les nombreux bénévoles et le comité organisateur. Tous ont rendu possible cet événement et en ont

fait un immense succès dans la foulée de Québec 2001 et la préparation de Dakar 2005, qui fut sans doute un moment fort du RIPESS en réunissant 1250 personnes en provenance de 66 pays.

Cet ouvrage issu de la dynamique de la Conférence internationale de Gatineau de septembre 2003 est le troisième d'une série produite avec la contribution des chercheurs du réseau CRCP. Le premier ouvrage s'intitule *Altermondialisation, économie et coopération internationale*. Le deuxième ouvrage a pour titre : *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation : quelles alternatives?*

Louis Favreau et Abdou Salam Fall,
pour le réseau Création de richesse en contexte de précarité (CRCP),
décembre 2006

L I S T E D E S S I G L E S

ABC-Écologie	Association pour le bien-être des collectivités et l'écologie
ACAP/JDS	Association culturelle d'aide à la promotion de jeunes déshérités du Sénégal
ACAPES	Association culturelle d'auto-promotion éducative et sociale
ACDI	Agence canadienne de développement international
ACFB	Association des caisses de financement à la base
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
ADC	Agence de développement communale
ADRK	Association de développement de la région de Kaya
AEC	Affaires étrangères Canada
AETJ	Association d'enfants et de jeunes travailleurs
AGETIP	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
AMWCY	African Movement of Working Children and Youth en Afrique anglophone
ANA	Agence nationale de l'artisanat
ANC	African National Congress
AOF	Afrique occidentale française
APD	Aide publique au développement
APDJ	Association pour le développement de la jeunesse
AproCA	Association des producteurs de coton africains
AQOCI	Association québécoise des organismes de coopération internationale

ARUC-ISDC	Alliance de recherche universités-communautés Innovation sociale et développement des communautés
ATBB	Association des Togolais à Berlin-Brandenburg
AUMN	Association des unions maraîchères des Niayes
AWDFS	Association Watinooma
BAHSO	Bureau du projet d'assistance aux collectivités pour l'habitat social
BATEX-CI	Bakari textile commerce et industrie
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BHS	Banque de l'habitat du Sénégal
BICE	Bureau international catholique de l'enfance
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAMCUD	Coordination des associations et mouvements des jeunes de la communauté urbaine de Dakar
CCAIAAN	Chambre de commerce, d'agriculture, d'industrie et d'artisanat du Niger
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CCHTT	Coopérative de construction et d'habitat des travailleurs de Taïba au Sénégal
CCIADL	Cellule de coordination, d'information et d'animation pour le développement local
CCOP	Coordination provinciale des organisations paysannes du Kéné Dougou
CCP	Comité cantonal de planification
CCQ	Conseil de la coopération du Québec
CCRC	Caisse de crédit rural du Congo
CD	Conseil de direction
CDS	Cercle des sécheurs
CEAS	Centre écologique Albert Schweitzer
CEC	Caisses d'épargne et de crédit
CECI	Centre canadien d'étude et de coopération internationale

CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CELAM	Conseil épiscopal latino-américain
CEREST	Centre d'étude et de recherche sur l'emploi, le syndicalisme et le travail
CERIS	Centre d'étude et de recherche en intervention sociale
CERUDEB	Centenary Rural Development Bank
CETOM	Collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères
CFA	Communauté financière africaine
CICM	Centre international du Crédit mutuel
CIF	Centre d'innovation financière
CIL	Commission internationale de liaison
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le sahel
CL	Céréales locales
CLD	Centres locaux de développement
CMDT	Compagnie malienne pour le développement de textiles
CMS	Crédit mutuel Sénégal
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNRST	Centre national de recherche scientifique
CNSC	Concertation nationale de la société civile
COMATEX	Compagnie malienne de textiles
CONEL	Conseil national de surveillance des élections
CONGAD	Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement
COSATU	Confederation of South African Trade Unions
COTEMA S.A.	Compagnie textile du Mali, société anonyme
CPC	Coopératives de producteurs de coton
CPEC	Caisse populaire d'épargne et de crédit

CPF	Centre polyvalent de la femme
CPF	Confédération paysanne du Faso
CRCP	Création de richesses en contexte de précarité
CRD	Communauté rurale de développement
CRDC	Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités
CRDT	Centre de recherche sur le développement territorial
CRISES	Centre de recherche sur l'innovation sociale dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats
CRS	Catholic Relief Services
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CSSS	Centres de santé et de services sociaux
CTC	Communauté togolaise au Canada
CTC	Congrès du travail du Canada
CUSA	Conseil des unions d'Afrique du Sud
CVD	Comité villageois de développement
DED	Développement économique dominant
DFID	Développement international britannique
DIASTODE	Diaspora togolaise pour la démocratie
DID	Développement international Desjardins
DIRS	Développement intégré de la région de Sanmatenga
DMC	Direction de la Monnaie et du Crédit
DSRP	Documents de stratégie de réduction de la pauvreté
DSSA	Doctorat en sciences sociales appliquées
DSUVA	Direction des services urbains de voirie et d'assainissement
EFTA	European Fair Trade Association (Association européenne du commerce équitable)
EJT	Enfants et jeunes travailleurs
ENDA	Environnement et développement du tiers-monde
ENEA	École nationale d'économie appliquée
EPI	Énoncé de politique internationale du Canada

ESS	Économie sociale et solidaire
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FBS	Fonds belge de survie
FCCAA	Fonds commun de contrepartie à l'aide alimentaire
FCFA	Francs Communauté financière africaine
FECECAM	Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel du Bénin
FENOP	Fédération nationale des organisations paysannes
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FGHM	Fonds de garantie hypothécaire du Mali
FIARA	Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales
FIDI	Fonds ivoirien de développement et d'investissement
FIL	Fonds d'investissement local
FIPA	Fonds d'intervention et de promotion de l'artisanat
FITINA S.A	Fils et tissus naturels d'Afrique, société anonyme
FLO	Fairtrade Labelling Organization
FMI	Fonds monétaire international
FONGS	Fédération des ONG du Sénégal
FOSATU	Fédération des unions sud-africaines
FOVAD	Forum des organisations volontaires africaines de développement
FSA	Forum social africain
FSM	Forum social mondial
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
FSS	Forum social sénégalais
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
FUCEC	Fédération des unions coopératives d'épargne et de crédit du Togo
FUGN	Fédération des unions des groupements Naam
GESQ	Groupe d'économie solidaire du Québec
GIE	Groupes d'intérêt économique
GRAF	Groupes recherches actions formations

GRAPAD	Groupe de recherche et d'action pour la promotion de l'agriculture et du développement
GRESF	Groupe d'économie solidaire du Pérou
GSBE	Groupement de séchage de Bérégaougou
GSESS	Groupe sénégalais d'économie sociale et solidaire
HAMO	Habitat moderne
HEC	Hautes études commerciales
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
HLM	Habitations à loyer modéré
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IDH	Indice de développement humain
IDM-M	Initiative pour le développement en Mauritanie
IFAN	Institut fondamental d'Afrique noire
INAISE	Association internationale des investisseurs en économie sociale
INS	Institut Nord-Sud
ISPEC	Institut supérieur panafricain d'économie coopérative
ITA	Institut technologie alimentaire
ITEMA	Industrie textile du Mali
LAREPPS	Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MAEJT	Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs
MAIN	Microfinance African Institutions Network
MCPEC	Mouvement des caisses populaires d'épargne et de crédit
MECREF	Mutuelle d'épargne et de crédit des femmes
MIDA	Migration pour le développement en Afrique
MOBIOM	Mouvement biologique malien
MOST	Programme de recherche sur les transformations sociales
MPE	Micro et petite entreprise

MUCODEC	Association des mutuelles congolaises d'épargne et de crédit
MUFEDE	Mutualité Femmes et Développement
NAK	Nuits atypiques de Koudougou
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelle technologie information et communication
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCE	Organisation de commerce équitable
OCI	Organisation de coopération internationale
OEA	Organisation des États américains
OEP	Organisations économiques populaires
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMRI	Office montreuillois des relations internationales
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONASENE	Office national des services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement
ONEMO	Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGD	Organisation non gouvernementale de développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OSBL	Organisation sans but lucratif
OSIM	Organisation de solidarité internationale issue de l'immigration
Oxfam	Oxford Committee for Famine
PAC	Programme d'actions communautaires
PAC	Partenariat Afrique-Canada
PACV	Programme d'appui aux communautés villageoises
PADE	Projet d'assainissement de Diokoul et environnants

PADY	Programme d'appui au développement de Yélimané
PAMECAS	Union des mutuelles du partenariat pour la mobilisation de l'épargne et le crédit au Sénégal
PAS	Programme d'ajustement structurel
PASE	Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zones cotonnières
PASU	Programme d'action sociale d'urgence
PCT	Parti congolais du travail
PDC	Plan de développement communautaire
PDL	Plan de développement local
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PEDI	Projet de développement intégré de la région de Sanmatenga
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PMR	Programme de microréalisations
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
RADI	Réseau africain pour le développement intégré
RCPB	Réseau des caisses populaires du Burkina Faso
RESOPP	Réseau des organisations paysannes et pastorales
RIPESS	Réseau international de promotion de l'économie sociale et solidaire
ROC	Réseau national d'opérateurs culturels
ROCAFREMI	Réseau ouest et centre-africain de recherche sur le mil
ROCARS	Réseau ouest et centre-africain sur le sorgho
ROPBA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles
ROPBA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest
RTL	Radio Togo Libre
SACTWU	Southern African and Textile Worker's Union

SAR/SAD	Structures d'activités régionales et départementales
SARL	Société anonyme à responsabilité limitée
SEED	Small Enterprise Development
SETADE	Société d'études et d'assistance pour le développement
SEWA	Self Employed Women's Association
SEWU	Self Employed Women's Union
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SFI	Systèmes financiers intermédiaires
SGF	Société générale de financement
SIAS	Société industrielle d'aménagement urbain du Sénégal
SICAP	Société immobilière du Cap-Vert
SIDI	Société d'investissement et de développement international
SIGTUR	South Initiative on Globalization and Trade Union Rights
SIPEM	Société d'investissement pour la promotion de l'entreprise, Madagascar
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SOADIP	Société africaine de diffusion et promotion
SOBFEL	Société burkinabée de fruits et légumes
SOCODEVI	Société de coopération pour le développement international
Sodefitex	Société de développement des fibres textiles
STM	Services techniques municipaux
SVUC	Service de la voirie urbaine de Cotonou
TCL	Transformation céréales locales
TOKTEN	Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux
TPA	Technologie et partenariat agroalimentaire
TPE	Très petite entreprise
TUC	Trade Union Congress
UCADiop	Université Cheik Anda Diop
UCOSAVIT	Union des comités de salubrité de la ville de Thiès
UDF	Front démocratique uni

UFMB	Union fruitière et maraîchère du Burkina Faso
UM-Pamecas	Union des mutuelles pour le partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal
UNCAAPS	Union nationale coopératives artisanales, d'art, de productions et de service
UNCEFS	Union nationale coopérative des exploitants forestiers
UNCH	Union nationale des coopératives d'habitat
UNEAC	Union nationale des écrivains et artistes congolais
UNESCO	Agence des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCS	Union nationales des femmes coopératives du Sénégal
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNJPAB	Union nationale des jeunes producteurs agricoles du Burkina
UPT	Unité de planification technique
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQO	Université du Québec en Outaouais
URFC	Union révolutionnaire des femmes du Congo
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
URTA	Union des ressortissants togolais en Allemagne
WIEGO	Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing
WILDAF	Femme, Droit, Développement en Afrique
WSM	Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale
ZAC	Zone d'action concertée

I N T R O D U C T I O N

LA MONDIALISATION ET LES DÉFIS D'UNE AFRIQUE QUI SE REFAIT DE L'INTÉRIEUR

Abdou Salam Fall et Louis Favreau¹

Cet ouvrage rend compte des travaux du réseau Création de richesse en contexte de précarité qui ouvrent sur l'idée que la mondialisation, étant donné les initiatives des mouvements étudiés, ne marque pas la fin des territoires ni celle des États sociaux, mais plutôt le début de leur renouvellement dans le Nord et de leur reconstruction dans le Sud. Plus spécifiquement, différents textes mettent en relief cette perspective de l'Afrique qui se développe de l'intérieur en créant de la richesse autrement malgré la précarité qui la tenaille. Si le développement ne se juge pas à l'aune de la croissance extravertie du capital privé qui ne

-
1. Abdou Salam Fall est sociologue, chercheur à l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) de l'Université Cheik Anta Diop au Sénégal, coordonnateur du réseau CRCP, membre de l'Alliance de recherche université-communauté Innovation sociale et développement des communautés de l'UQO et président du RIPESS. Louis Favreau est sociologue, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), coordonnateur du réseau CRCP, responsable de l'axe international de l'Alliance de recherche en développement des communautés Innovation sociale et développement des communautés de l'UQO et conseiller au GESQ.

représente en Afrique que 10 ou 15 % des emplois et des entreprises, alors, il devient possible de voir comment ont émergé dans les deux dernières décennies des mouvements locaux ascendants des communautés dans plusieurs pays, mouvements qui d'ailleurs ont tendance à s'internationaliser.

- **L'Afrique noire** est formée de 47 pays situés au sud du Sahara. Cette zone est également appelée **Afrique subsaharienne**.
- **L'Afrique de l'Ouest** est la région du continent formée des 15 pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte-d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Sierra Leone et le Togo.

À travers des études de cas et bien d'autres², issues de divers secteurs d'intervention, et s'agissant de figures relativement contrastées par ailleurs, à travers le parcours de recherche qui a été le nôtre (Fall, Favreau et Larose, 2004; Favreau, Fall et Larose, 2004), cette hypothèse d'une Afrique qui se refait est audacieuse car l'économie des milieux populaires des pays du Sud et des mouvements sociaux locaux de la dernière décennie n'occupe pas une place très importante dans les recherches sur l'Afrique et demeure extrêmement difficile à se laisser découvrir. Il faut en effet transiger avec les réseaux de cette économie populaire, afin d'en arriver à monographier en profondeur et cerner de près les rivalités, les zones de tension, les contradictions de ces organisations tout en débusquant leur potentiel de développement et les conditions d'avancées réelles. D'autant plus que l'« afro-pessimisme » règne encore dans nombre d'officines de la coopération internationale et chez un certain nombre d'intellectuels africains.

L'apport original est de cibler l'Afrique qui se refait. En d'autres termes, l'Autre Afrique, celle qui progresse par l'intermédiaire des mouvements sociaux locaux considérés comme autant d'espaces de transformation sociale et comme acteurs de création de richesses. L'apport est aussi original par son intégration du courant de l'économie populaire dans la réflexion et l'analyse (par opposition à celui de l'informalité) pour fournir une **perspective africaine** à la sociologie économique, économie qui a longtemps souffert de sa confusion implicite avec le secteur informel. Il faudra retenir de ces expériences présentées ici qu'il s'agit bien de

2. Telles celles que nous avons systématiquement recensées (une vingtaine) lors de la Rencontre internationale de Dakar (Favreau et Doucet, 2006).

pièces parmi d'autres sur l'échiquier socioéconomique, lesquelles sont inscrites dans un ensemble plus large. Comme nous avons tenté de le montrer nous-mêmes dans notre ouvrage précédent (Favreau, Fall et Larose, 2004, p. 346-359), il y a certes des entreprises communautaires, des initiatives associatives et coopératives, mais il y a aussi des entrepreneurs nomades, des diasporas et tous ces mouvements, réseaux et institutions de proximité qui sont susceptibles de soutenir le développement de passerelles entre ce qu'il est convenu d'appeler le premier développement (le tissu économique local) et le second développement (à l'échelle nationale).

Nous sommes bien conscients qu'à trop vouloir se concentrer sur l'économie sociale et solidaire – comme le font certains chercheurs au Nord –, on risquerait de ne pas trop comprendre ou encore de sous-estimer les spécificités des initiatives sociocommunautaires du Sud³ et de négliger l'apport encore plus important des PME marchandes. Ces dernières, bien qu'elles soient marchandes, sont très souvent, dans l'univers socioculturel africain, socialement investies sur leur territoire d'appartenance, ce que Baratier (2005, p. 34), parlant de cet ensemble particulier, appelle à juste titre le «tissu économique initial». Cet auteur signale que si en France on compte une PME pour 400 habitants, dans nombre de pays d'Afrique, c'est plutôt une PME pour 4 000 habitants, autrement dit dix fois moins.

1. ITINÉRAIRE DE RECHERCHE SUR «LA CRÉATION DE RICHESSE EN CONTEXTE DE PRÉCARITÉ»

Comme réseau international de recherche, nos travaux communs, dans les cinq dernières années, se sont intéressés à l'expérience de l'Afrique de l'Ouest. Nous avons été conduits simultanément à faire la comparaison Nord-Sud et Sud-Sud, en mettant notamment en relief les chassés-croisés entre développement local et économie solidaire, sur ces deux continents⁴. Ces travaux de recherche nous ont inscrits de fait dans une

3. Nous nous étions d'ailleurs heurtés à cette question lors de débats sur l'économie et l'éthique à l'UNESCO en 2003. Voir le rapport de recherche de la CRDC à ce propos dont l'intitulé est «L'économie sociale et solidaire, contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain». UNESCO, Secteur des sciences sociales et humaines, 107 pages. Disponible à la CRDC, UQO.

4. D'où la collaboration avec le réseau péruvien d'économie solidaire, le GRESP, organisateur de la première rencontre internationale de globalisation de la solidarité

mouvance, celle d'une première rencontre internationale dite de Globalisation de la solidarité à Lima (1997), puis d'une deuxième rencontre internationale de globalisation de la solidarité à Québec (2001) et finalement à la tenue d'une troisième rencontre internationale à Dakar au Sénégal en 2005 et d'une quatrième planifiée pour 2009 en Europe. En fait, à travers ce périple, il y a eu un incessant aller-retour entre la recherche (avec la création d'un réseau international de chercheurs, le réseau «Création de richesse en contexte de précarité») et l'intervention dans le domaine (avec la construction d'un réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire, le RIPESS). Aucune des deux démarches n'a vraiment précédé l'autre: parfois la recherche a précédé l'action, parfois c'est l'action qui a exigé des travaux de recherche différents de ce qui était prévu. Le tout dans la stricte observance de l'autonomie des uns et des autres.

C'est au terme de la rencontre de Québec (2001) que s'était profilé le projet d'un réseau de chercheurs qui a commencé à voir le jour avec le programme intitulé «Création de richesses en contexte de précarité: comparaison Nord-Sud et Sud-Sud» (Fall et Favreau, 2003)⁵. Pourquoi Sud-Sud? Parce que la prise en compte des facteurs tels que les caractéristiques et déterminants de la pauvreté, les liens entre la croissance et les programmes d'ajustement structurel (PAS), les évolutions démocratiques et les mouvements de la société civile, permet d'identifier des similitudes dans l'organisation socioéconomique de pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Amérique latine. En effet, ces deux régions se caractérisent généralement par des externalités très fortes, en particulier leur dépendance par rapport aux économies modernes mondiales européennes et américaines sous le contrôle permanent de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI).

Pourquoi Nord-Sud? Parce que, par là, il y a la possibilité de vérifier de manière empirique comment les problèmes et les contraintes socioéconomiques sont vécus autrement ailleurs que dans les pays

et une série de travaux envisagés dans une perspective Nord-Sud, puis avec le réseau sénégalais organisateur de Dakar 2005. Voir à ce propos le site du RIPESS: <<http://ripess.org/>>.

5. Convenons pour le moment d'une définition simple de la création de richesses: qu'ils soient privés ou publics ou qu'ils relèvent de l'économie populaire ou de l'économie sociale et solidaire, tous les biens et services sont créateurs de richesses dans la mesure où ils viennent satisfaire des besoins d'une population ou d'un groupe donné. Si la pensée néolibérale réduit l'économie et la création de richesses à la seule sphère marchande (Généreux, 2001), ce n'est pas notre cas.

du Sud: quelles sont les marges de manœuvre et les stratégies des acteurs dans un environnement politique et social plus favorable là où le niveau de démocratisation est plus évolué que dans les pays du Sud? Quelles sont les initiatives de création de richesse dans ces pays et les conditions de sa redistribution dans un cadre politique et économique plus institutionnalisé, comme c'est le cas en Europe et au Canada, pays au cœur du bassin principal de la richesse mondiale? La comparaison Nord-Sud est aussi intéressante pour la recherche de nouvelles avenues de coopération Nord-Sud: une meilleure connaissance des dynamiques propres de développement des pays du Sud peut favoriser des formes de coopération Nord-Sud plus appropriées (le commerce équitable, par exemple).

Notre travail de collaboration entre chercheurs d'universités d'une dizaine de pays, notre itinéraire de collaboration à la construction du Réseau Lima/Québec/Dakar devenu le RIPESS, de même que nos visites croisées au Nord comme au Sud nous ont amenés à poser les questions de développement et de démocratie de la façon suivante: les initiatives socioéconomiques des communautés locales au Nord comme au Sud sont-elles un vecteur stratégique du développement? Les ONG de développement ont-elles des fonctions autres que pédagogiques? Doit-on valider ou non, en matière de développement, l'économie dite informelle, économie prévalente, encore plus en Afrique qu'en Amérique latine? Les interrogations vont aussi vers une autre série de questions: quelle place occupe la démocratie (pas la seule démocratie des associations) dans le développement? Quelle place occupe la dimension politique du travail des ONG et des réseaux coopératifs, communautaires ou associatifs, syndicaux et autres dans le développement des communautés? Et surtout quelle place occupe, dans cette mouvance, la question majeure de la construction ou de la reconstruction d'États sociaux (du niveau local au niveau international)?

Arrêtons-nous sur l'apport croisé du développement local et de l'entrepreneuriat collectif. En quoi le croisement des entreprises de propriété collective et le développement local d'aujourd'hui peuvent-ils contribuer à l'avenir des communautés? Ces pratiques croisées y contribuent d'abord en étant créatrices d'emplois. Mais aussi de plusieurs autres façons: 1) en étant des têtes chercheuses pour transformer des besoins collectifs en demandes sociales ou des problèmes en projets collectifs; 2) en répondant aux préoccupations de segments de la population active qui aspirent à la démocratie dans leur milieu de travail et dans

l'économie; 3) en comblant des déficits de citoyenneté par la proximité professionnelle ou territoriale, parfois par la coproduction de services par les usagers et les salariés, souvent par des partenariats divers, et par le questionnement politique des rapports entre l'économie et la société; 4) en favorisant l'émergence de réseaux internationaux d'économie solidaire et de développement local.

Plus largement, en se croisant, l'entrepreneuriat collectif et le développement local permettent que l'économie ne soit pas uniquement capitaliste. Variables selon les pays, les forces combinées de ces initiatives et de l'économie publique peuvent servir de contrepoids à l'économie privée mondialisée faisant peu de cas des territoires où elle prend pied. Ce faisant, la perspective de l'édification d'une économie plus solidaire, plurielle et donc d'intérêt social général devient plus plausible.

C'est avec une économie publique forte et la présence d'institutions publiques locales et régionales sur tout le territoire, avec une économie coopérative et associative présente dans la plupart des secteurs et dans toutes les régions, avec les dispositifs de développement local, avec la force de ces mouvements sociaux, qu'une société, sur une trajectoire de longue durée (sur plusieurs décennies), en arrive à développer une capacité propre de répondre à l'offensive néolibérale.

Certains pourront considérer que miser sur l'entreprise à propriété collective et le développement local manque d'horizon structurant à grande échelle. Mais ce n'est pas qu'au niveau macrosocial qu'il faut observer si les nouveaux modèles de développement savent résister au moins en partie à l'offensive néolibérale. Avec cet ouvrage, comme avec les deux autres, nous avons voulu montrer qu'au niveau plus micro et plus méso des «révolutions invisibles» se manifestent dans les communautés locales et les régions, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, au Nord comme au Sud d'ailleurs. Car un bon nombre d'initiatives nouvelles occupent peu à peu une place de choix en devenant des lieux de coordination, de solidarité et de concertation, et en exerçant la fonction politique d'interlocuteurs privilégiés auprès des pouvoirs publics dans la relance de ces territoires. Ce qui n'enlève rien à la nécessité d'étudier et d'analyser le registre plus macro comme nous le faisons en conclusion du livre.

Une **économie plurielle** plutôt qu'exclusivement capitaliste et une **reconstruction d'États sociaux** s'imposent. Cette perspective et les stratégies et dispositifs mis en place en relation avec elle peuvent parti-

ciper du renouvellement des réponses aux questions de tout modèle national de développement dans le cadre actuel de la mondialisation néolibérale: 1) la redéfinition de la protection sociale; 2) la maîtrise des marchés dans le contexte actuel de dérégulation; 3) la protection de l'environnement; 4) la gestion de la crise urbaine; 5) le contrôle du progrès technique. Explorons maintenant notre terrain africain: les sociétés ouest-africaines.

2. LES SOCIÉTÉS OUEST-AFRICAINES AUJOURD'HUI

Du point de vue socioéconomique, les sociétés ouest-africaines se caractérisent principalement par une prédominance de l'emploi informel (la débrouille, la précarité, les petits métiers...), ce qui entrave la mise en œuvre d'une protection sociale digne de ce nom⁶ et, du point de vue sociopolitique, par une grande distance entre les initiatives solidaires des populations locales et les institutions de leur pays respectif (administrations publiques...). Ce double constat ressort souvent des études entreprises ces dernières années par la sociologie économique et politique (Ndiaye, 2005; Leimdorfer et Marie, 2003). Mais ce n'est pas tout.

D'abord, bien que l'emploi informel soit très fort dans le marché du travail en Afrique, depuis une ou deux décennies, il émerge dans bon nombre de communautés des initiatives socioéconomiques disposant d'un degré de formalisation variable selon l'intermédiation qu'elles exercent entre les partenaires du développement, les pouvoirs publics et les populations locales. Divers travaux réalisés dans la mouvance de nos recherches tendent à démontrer qu'elles sont plus souvent qu'autrement coincées dans leur travail de jonction entre les trois parties prenantes. Mais que le pire n'est jamais sûr, car la précarité est source d'innovation. À certaines conditions, cela va de soi. Dans cet ouvrage, nous examinons la portée et les limites de ces initiatives.

Ensuite, les ONG, acteurs majeurs dans l'accompagnement de ces initiatives, réunissent des membres de nouvelles «élites» urbaines travaillant à soutenir celles-ci en fonction d'intérêts collectifs. Pas uniquement cela s'entend, car certaines d'entre elles sont également soucieuses de capter l'aide internationale au développement local issue

6. Voir à ce propos le rapport de l'OIT (2001), Sécurité sociale. *Un nouveau consensus*, Genève, OIT.

des politiques de décentralisation des institutions internationales pour assurer le maintien de leurs propres organisations. Autrement dit, la «société civile» de l'Afrique se déploie dans une ambiguïté forte – sans doute plus forte que celle de l'Amérique latine qui bénéficie d'un plus grand nombre d'institutions démocratiques de proximité. Cette ambiguïté vient de l'absence ou de la faiblesse des institutions locales, de la faiblesse généralisée des États nationaux et de l'omniprésence de «partenaires du développement».

Le processus de démocratisation à différents niveaux se trouve plus qu'ailleurs fragilisé et incertain parce que la libéralisation imposée par les institutions économiques internationales est venue radicalement laminer le peu de services publics de proximité existants et affaiblir le tissu économique local déjà déficitaire. Néanmoins et comme le constatent les différentes études présentées dans cet ouvrage, l'«empowerment» local ou la construction d'un pouvoir d'agir de certaines populations fait son chemin dans un certain nombre de régions et de pays de l'Afrique de l'Ouest. Elles ont une fonction de laboratoire social (Fall, 2005).

En bref, comme l'avance J.F. Bayard dans plusieurs de ces travaux dont l'un des plus récents (2004), l'Afrique est prisonnière d'une double impasse: celle de l'ajustement structurel et d'un déficit démocratique chronique. Sa révolution économique, dans laquelle les initiatives des mouvements sociaux locaux peuvent jouer un rôle, ne va pas sans entraîner simultanément une révolution politique, comme le démontre le cas du Mali des quinze dernières années et celui de l'Afrique du Sud. En effet, partout au Nord comme au Sud, c'est la rencontre entre un mouvement descendant, c'est-à-dire l'ouverture des pouvoirs publics aux initiatives des populations, et un mouvement ascendant, c'est-à-dire la capacité de mobilisation et de délibération des mouvements sociaux locaux avec les pouvoirs publics, qui fait la différence.

Les initiatives populaires africaines (et leur reconnaissance institutionnelle) restent encore à l'état embryonnaire et n'ont pas encore été assez documentées pour fournir la masse critique nécessaire à une appréciation générale convaincante. Mais si l'institutionnalisation de ces innovations est loin d'être réalisée en Afrique de l'Ouest, les initiatives de certains pays comme la jeune démocratie malienne des quinze dernières années, de même que l'internationalisation de ces pratiques laissent présager un horizon de transformation et l'élaboration de projets collectifs inédits. Examinons les choix de développement opérés sur ce terrain africain.

3. L'AFRIQUE QUI SE REFAIT DE L'INTÉRIEUR : « LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ » OU « COMBAT POUR LE DÉVELOPPEMENT » ?

Les objectifs du millénaire constituent aux yeux de l'ONU un important levier international pour en arriver à des politiques publiques dites de « lutte contre la pauvreté » à l'échelle de la planète. De nombreuses ONG se sont engagées dans une collaboration avec ce programme des Nations Unies. Ces objectifs ont été réaffirmés en 2002 à Monterrey (Mexique) puis au Sommet du G8 en Georgie (États-Unis) en 2004, et chaque pays, donateur ou récepteur, a été appelé à préciser sa contribution à leur réalisation. La majorité des pays du monde participent de ce grand mouvement humanitaire. Le premier objectif de l'ONU, sur un horizon placé à la hauteur de l'année 2015, est d'en finir avec l'extrême pauvreté, notamment par la réduction substantielle du nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Mais le combat principal dans les pays du Sud et tout particulièrement en Afrique doit-il être celui de la lutte contre la pauvreté ou celui du développement (Assogba, 2004)?

Le bilan des quatre premières années réalisé par les Nations Unies montre des faiblesses qui rendent pessimistes. En effet, A. Rhazaoui (2005, p. 3) de l'équipe de l'Afrique tire la sonnette d'alarme : « entre 1990 et 2000, les pays d'Afrique subsaharienne n'ont atteint en moyenne que 10% des OMD⁷ au lieu des 40% nécessaires pour être sur la bonne voie ». Il mentionne également que « les OMD cachent souvent d'importantes disparités entre différents groupes d'une même société ou régions du pays ». Pourtant, ces prescriptions sur le plan international ne sont pas sans effet sur l'évolution des sociétés africaines.

Depuis quinze ans (1990-2005), sur la scène internationale, on ne parle plus véritablement de développement mais de « lutte contre la pauvreté ». Les médias sont de la partie en couvrant la nouvelle sur la famine en Somalie, les centaines de milliers d'enfants brésiliens abandonnés, les épidémies de SIDA en Afrique, le tsunami en Asie du Sud-Est, les bidonvilles à Rio (Brésil), à Calcutta (Inde) ou les taudis à Dakar (Sénégal)... Plusieurs artistes et grandes vedettes de la chanson sont aussi de cette mouvance humanitaire. Par ailleurs, le contexte politique international de cette lutte contre la pauvreté n'est pas neutre : il y a la

7. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

guerre en Irak et en Afghanistan... le conflit entre Israël et la Palestine, le terrorisme international... Cela semble toutefois être sur un registre complètement séparé du premier, celui de la sécurité⁸.

Certes, des politiques qu'on disait de développement ont été pilotées depuis 25 ans par les institutions économiques internationales (FMI, Banque mondiale). Ces politiques ont un nom : Programme d'ajustement structurel (PAS). Mais cet ajustement structurel a été très précisément un programme économique « tout au marché » complètement séparé du social avec comme conséquence que, sur ce plan, il a eu des effets dévastateurs en laminant littéralement les infrastructures de base de nombreux pays en matière d'éducation, de santé, de services sociaux, d'habitat... d'où l'expression généralement reçue aujourd'hui d'« États en déroute » et d'« États fragiles ». Période d'incertitudes : Que faire ? Comment le faire et avec qui ? Avec quelles ressources, obtenues comment et auprès de qui ?

3.1. Lever les seuils critiques de l'inacceptable : oui mais pas suffisant !

En fait la politique des grandes institutions économiques internationales s'est déployée dans deux directions tout à fait différentes. La première a été de faire du développement sélectif en misant sur les marchés émergents, les régions gagnantes, celles qui ont un potentiel de croissance rapide (la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud...), celles qui ont une classe moyenne en formation et donc une capacité de consommation de masse, le tout représentant de nouveaux marchés pour les investisseurs occidentaux. La seconde a été d'entreprendre une lutte contre la pauvreté dans les régions considérées comme perdantes : si une minorité de pays dits autrefois du tiers-monde, surtout en Asie, s'en tirent à bon compte, par contre en Amérique latine et encore plus en Afrique, nombreux sont les pays où il faut bien faire quelque chose, c'est-à-dire contrer la pauvreté et surtout l'extrême pauvreté. Et ces deux stratégies non seulement diffèrent, mais évoluent séparément l'une de l'autre. De cette manière, elles répondent très mal aux défis actuels auxquels font face le Nord comme le Sud, défis qui sont indissociablement économiques, environnementaux et sociaux.

8. Voir à ce sujet la politique de l'ACDI, *Énoncé de politique internationale du Canada*, et son approche avec les trois D soit, dans l'ordre, diplomatie, défense et développement international (Zheller, 2006, p. G6).

Plusieurs grandes organisations internationales constatent aussi que la pauvreté a progressé dans plusieurs régions du globe. Mais elles ne prennent pas en compte (ou si peu) ce qu'il y a **derrière cette pauvreté, c'est-à-dire les inégalités qui s'approfondissent**. Arrêtons-nous sur le cas du Mali, en Afrique de l'Ouest. On sait que plus de trois millions de Maliens gagnent leur vie dans la filière du coton, soit 28% de la population qui dépend directement du coton (Adjovi, Wetta, Sanogo, 2004, p. 75)⁹. Or, le marché international est sous l'emprise américaine et européenne en la matière. Le Mali n'obtient que très peu d'argent pour son coton, qu'il n'arrive pas à bien écouler sur le marché. Ce pays est donc constamment placé en situation de dépendance (fluctuation des prix...). En 2001, les pertes induites par les subventions correspondent à 1,7% du PIB malien et à 8% de ses recettes d'exportation (Adjovi, Wetta, Sanogo, 2004, p. 84). Une grande partie de sa main-d'œuvre est ainsi mise en situation de précarité; selon le sondage effectué par les auteurs cités plus haut, 49% des producteurs de coton émigreront en cas de disparition de la filière cotonnière. **Au total, la pauvreté comme horizon des politiques dans une jeune démocratie qui manifeste depuis quinze ans sa volonté de développer et de démocratiser de ses institutions, c'est bien modeste.** Cause principale de la pauvreté dans ce cas-ci: les structures du commerce international en matière de coton. Si on ne touche pas aux règles du jeu du commerce international, on n'arrivera pas à vaincre la pauvreté dans ce pays comme dans d'autres de l'Afrique.

Dans un tel contexte, les objectifs du millénaire ont-ils été jusqu'à maintenant à la hauteur? Comme l'économiste Servet (2005), nous considérons ces objectifs comme minimalistes (l'extrême pauvreté et les problèmes endémiques). Les budgets sont extrêmement limités si on les compare avec ceux consacrés à la défense, d'autant que cela dissimule la baisse chronique de l'aide publique au développement de la part des pays de l'OCDE (exception faite des pays scandinaves, du Luxembourg et des Pays-Bas), laquelle est passée de 0,51% du revenu national en 1960 à 0,22% en 2000 alors qu'il avait été établi trente ans plus tôt à 0,7% du revenu national. L'objectif est en outre idéaliste à souhait parce qu'il fait miroiter des objectifs sociaux concrets apparemment réalisables, mais ne tient pas compte des obstacles structurels sur leur chemin: les politiques néolibérales dont le credo nous renvoie aux vertus du marché, les discriminations sociales dans nombre de sociétés,

9. Selon ces auteurs, les revenus tirés du coton sont de l'ordre de 70% du revenu agricole des cotonculteurs maliens.

la faiblesse des infrastructures de base pouvant assurer une véritable lutte contre la pauvreté (des écoles, des routes, des services sociaux et de santé...), sans compter les cadres institutionnels et politiques nécessaires (un minimum de démocratie sociale et politique).

3.2. Une régulation internationale qui marginalise encore plus

Selon de nombreux auteurs, les accords commerciaux conclus dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) «favorisent les organisations transnationales (les multinationales) qui pourraient désormais étendre la protection de leur intérêt jusque dans la distribution au niveau local le plus petit dans les pays en voie de développement» (Bohene, 2005; Williams, 2005). Or, en Afrique, l'agriculture conserve son effet levier sur plusieurs autres secteurs. Par voie de conséquence, toute nouvelle disposition dans des secteurs connexes à l'agriculture peut compromettre la possibilité pour des gouvernements locaux et nationaux de protéger les exploitations agricoles familiales. Les accords internationaux incitent aussi à standardiser les techniques de production, ce qui exige des pays de l'Afrique une constante adaptation des pratiques agricoles et des itinéraires techniques qui vont avec. Ils stressent les pays africains et les amènent à douter de leurs capacités à réaliser leur développement, tellement le gap technologique est important.

De même, les négociations engagées à Hong Kong en 2005 sur l'accès au marché pour les produits non agricoles auront comme conséquence de supprimer la flexibilité des économies domestiques et du développement industriel. Comme le note M. Williams (2005), «les économies des pays en développement ont des structures différenciées selon le genre». Donc, avec la libéralisation du commerce sur le développement industriel, les femmes auront tendance à être encore moins nombreuses dans les sous-secteurs industriels. Selon l'analyse de Kathleen Bohene (2005), «les accords sur le commerce touchent les domaines qui auparavant semblaient si éloignés du commerce : il s'agit de l'égalité des genres, la protection de l'environnement, les droits et conditions de travail».

Dans la même veine, le FIDA (2004) mentionne clairement : «De plus en plus, la question des marchés et des pauvres doit être envisagée sous l'angle des conséquences de la mondialisation plutôt que seulement d'une transformation du régime commercial.» La libéralisation des produits non agricoles entraîne une réduction tarifaire dont la

conséquence est immédiate : la baisse des recettes publiques venant pour l'essentiel des impôts prélevés sur le commerce qui constituent pourtant une importante part du budget national dans les pays d'Afrique. On peut aussi noter les pertes d'emplois occasionnées par cette libéralisation et la capacité des femmes à résister au choc économique provoqué par cette libéralisation.

Les risques de désindustrialisation ne sont pas à négliger : les réductions tarifaires conduisent à la perte de protection pour les industries locales (Ghana, Côte-d'Ivoire, Nigeria, Cameroun, etc.). Est-il possible de promouvoir une industrialisation ascendante sans barrières tarifaires tout en bénéficiant d'une protection contre la concurrence internationale des entreprises étrangères plus dotées en capitaux ?

Plus spécifiquement pour la région sahélienne, si les conditions de la transformation des produits agricoles *in situ* ne sont pas réunies, la décapitalisation des ménages ruraux africains s'accroîtra et le potentiel agricole s'étiolera. Si la souveraineté alimentaire n'est pas un objectif politique soutenu par une politique volontariste d'accès équitable des ruraux aux facteurs de production (le foncier, les intrants agricoles, l'eau, les équipements agricoles, un crédit ciblé et adapté, une infrastructure routière ainsi que du matériel de conservation et de stockage), inutile de parler de réduction de la pauvreté dans le Sahel.

Les sociétés africaines, comme le reste de la planète, sont entrées, depuis une ou deux décennies, dans une phase de mutation. Cela n'est pas resté sans réponse : les mouvements sociaux ont généré, à des degrés divers, des formes nouvelles d'action collective, comme lors de toutes les grandes périodes de transformation des sociétés et de leur économie. Nos travaux de recherche en réseau international ont permis de révéler une vitalité nouvelle des communautés locales tant au Nord qu'au Sud (Fall, Favreau et Larose, 2004 ; Favreau et Fréchette, 2002 ; Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999 ; Develtere, 1998)¹⁰. En effet, si d'un côté on observe la progression de la pauvreté et des inégalités, l'environnement menacé de la planète et la faiblesse des régulations pour contrer la logique dominante de maximisation du profit de l'économie de marché, de l'autre on assiste à l'émergence de contre-tendances qui s'affirment par de nouvelles gouvernances locales, de nouvelles

10. Voir le site en développement international de la CRDC à la rubrique «Création de richesse en contexte de précarité» : <www.uqo.ca/ries2001>.

propositions politiques pour reprendre le contrôle de cette finance volatil sur le plan international (comme la taxe Tobin), de nouvelles formes d'échange comme le commerce équitable...

3.3. Des innovations inédites libérées par la crise

Pendant les deux dernières décennies, les choses ont donc passablement bougé du côté de l'action collective des mouvements sociaux dans les pays du Nord où la solidarité internationale a connu un certain renouveau pendant que dans les pays du Sud, on assistait à la résurgence de sociétés civiles (Fall et Diouf, 2000). Partout dans le monde, des initiatives de toutes sortes (notamment mutualistes, coopératives et syndicales) ont pris forme et créé un **espace inédit d'innovation libéré par la crise**. Les mouvements sociaux sont, à plusieurs titres, engagés implicitement ou explicitement dans les réponses aux problèmes soulevés par cette dynamique planétaire. Le Forum social mondial en témoigne largement depuis la tenue de sa première rencontre à Porto Alegre en 2001. Le réseau international d'économie sociale et solidaire constitué depuis Lima (1997), en passant par Québec (2001) et Dakar (2005), à une moindre échelle, en témoigne aussi mais plus sous le mode alternatif.

Enjeu central de cette action collective : la reconstruction de l'État social au Sud et son renouvellement au Nord. C'est par cet État social que se canalise la création locale de la richesse pour favoriser le développement d'un pays. C'est par cet État social que s'organise la redistribution de cette même richesse au bénéfice du plus grand nombre par une intervention volontariste d'appui aux initiatives ascendantes et une fiscalité appropriée (prélèvements obligatoires ou taxes). Cette perspective appelle une lecture critique des théories accompagnant les stratégies en développement communautaire.

4. THÉORIE ET STRATÉGIES EN DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Le développement comme champ de recherche a connu dans les dix dernières années un renouveau important en se centrant de plus en plus sur les dynamismes locaux (Benko, 2002). De son côté le développement local a lui aussi connu un renouveau important pendant la même période en visant de plus en plus la prise en compte de nouvelles

pratiques de type socioéconomique qui combinent de façon nouvelle l'«économique» et le «social» à partir de financements divers (publics, privés, associatifs).

Il faut réexaminer attentivement le développement local notamment parce que: 1) il remet en question le rapport des entreprises avec leur milieu; 2) il s'interroge sur la relation entre l'emploi et la revitalisation des communautés locales; 3) il suscite de nouveaux partenariats; 4) la portée de ses pratiques semble prendre une signification nouvelle pour le développement des sociétés. Le contexte actuel donne ainsi une nouvelle importance aux petites et moyennes entreprises (PME), lesquelles deviennent plus attentives aux effets de leur présence sur le développement de leur région respective. Simultanément des initiatives économiques locales et régionales nouvelles émergent au Sud comme au Nord, de même que des instances et des outils d'accompagnement nouveaux (Lipietz, 1999; Benko et Lipietz, 1992 et 2000; Veltz, 2000; Demazière, 2000).

4.1. Itinéraire du «local» (1960-2005): la mondialisation ne marque pas la fin des territoires

Un peu partout dans le monde, les initiatives du nouveau développement local sont relativement récentes puisqu'elles ne remontent qu'au début des années 1980. Au cours de la décennie 1960-1970, le «local», à l'échelle internationale, n'était pas très important du point de vue du développement économique. La notion de développement renvoyait alors au «national», alors que le «local» restait perçu comme traditionnel (et donc plutôt comme un obstacle au développement). Le développement national, par la constitution des États, se fit en grande partie aux dépens du «local»: il consistait surtout à miser sur l'implantation de la grande entreprise, privée ou nationalisée (publique). Dans cette perspective, la démarche du «développement social» (la production des services collectifs de proximité, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé) et celle du «développement économique» (entreprises et emplois) étaient séparées l'une de l'autre. Enfin, l'échelle locale, celle des communautés, n'a été touchée que par le déplacement de certaines de ces activités vers les capitales régionales.

L'approche du développement local tel qu'il se fait dans les années 1980-1990 diffère dans son contenu, ses dispositifs et ses acteurs: elle émane surtout de la société civile et principalement des communautés

locales en déclin qui contestent l'approche alors dominante du développement national, approche qui va du haut vers le bas (*top-down approach*). Elle remet en question les programmes mur à mur, la standardisation tous azimuts, le fait qu'on ne prenne pas en considération les différences et l'absence de démocratisation des initiatives venant d'un État trop centralisé et bureaucratique. La proposition nouvelle est celle du développement par le bas : territoire local, diagnostic de la situation, plan de développement, mobilisation des ressources individuelles et collectives (*bottom-up approach*). Si cette approche alternative donne lieu aux premières initiatives en milieu rural et urbain, elle alimentera surtout, parallèlement avec la généralisation de la crise de l'emploi à la grandeur des territoires, une revendication de plus en plus largement appuyée par tous les acteurs collectifs en faveur du développement socioéconomique local concerté et disposant de leviers financiers.

Durant la décennie 1990 jusqu'à aujourd'hui, cette approche de développement local concerté sera de plus en plus reconnue comme solution par certains États et donnera lieu à un virage vers de nouvelles politiques de décentralisation et de développement local issues des grandes institutions internationales de l'ONU. Avec cependant des orientations différentes selon qu'il s'agit de l'OIT, du PNUD, de l'UNICEF et de l'OMS d'un côté ou de la Banque mondiale de l'autre. Les contestataires de la génération antérieure, surtout présents dans des ONG, sont en quelque sorte reconnus, invités à siéger à des tables de concertation, conviés à se professionnaliser en obtenant graduellement un peu plus d'influence sur les politiques à mettre en œuvre (Cohen, 2003).

Approfondir la connaissance de ces pratiques et des politiques afférentes qui émergent, en tant que réponses de l'acteur public, de l'acteur privé et de l'acteur associatif (coopératives, syndicats, groupes de femmes, organisations communautaires de base, ONGD...), pour faire face aux nouveaux défis économiques et sociaux de communautés locales et régionales, a donc constitué pour nous un axe majeur de recherche en matière de développement sous l'angle de la création de richesses en contexte de précarité.

Une idée importante a alors surgi de nos travaux : celle d'invalidier la thèse traditionnelle voulant que le développement économique et social dépende quasi exclusivement, soit de politiques macroéconomiques de l'État, soit de l'internationalisation dérégulée des marchés

(niveau macro)¹¹. Entre ces deux registres de développement du tout à l'État national ou du tout à la grande entreprise privée, s'est imposé progressivement à nos yeux un autre registre, celui des territoires et de leur développement, dans un contexte où le «social» et l'«économique» sont de moins en moins séparés comme c'était le cas dans la période antérieure, la période «développementaliste», pendant laquelle l'État s'occupait de tout par des politiques centralisatrices. Comme on le sait, ce dernier modèle est tombé en désuétude avec la désalarisation et la montée en puissance d'une économie populaire.

La taille aujourd'hui plus petite des unités de production (niveau micro) et les retournements de la conjoncture économique internationale avec les zones et les périodes d'incertitudes qui leur sont liées (niveau macro) appellent encore plus la logique territoriale, registre à partir duquel la dimension spatiale devient plus significative (stratégie de mise en réseaux, stratégie des districts industriels, stratégie du développement local, stratégie des regroupements villageois...). En relation avec cela, des espaces publics de négociation ou de dialogue social sont devenus nécessaires. En résumé, de nouvelles formes de développement naissent et ne sont plus unipolaires (le développement par le seul marché ou le seul État), ni bipolaires (État et marché), mais multipolaires (État, marché et initiatives socioéconomiques de la «société civile»). Ce qui a aussi introduit de nouvelles formes de gouvernance locales, c'est-à-dire de nouveaux modes de régulation politique qui ne relèvent ni uniquement du marché, ni non plus de l'État national et donc pas du développement comme on l'avait connu antérieurement. Il s'agit plutôt de l'action conjuguée de plusieurs acteurs locaux (municipalités, associations, ONG, PME) qui se caractérise de la façon suivante :

- un ensemble d'institutions et d'acteurs (plutôt que l'entreprise privée ou l'État), en l'occurrence des gouvernements locaux, des ONGD, des églises et des confréries religieuses, des organisations de coopération internationale du Nord, des associations professionnelles...

11. La réponse du courant néolibéral est sans équivoque, c'est le gigantisme ainsi que le mentionne Commenne (2006, p. 32): «La financiarisation de l'économie, l'exigence de résultats en permanence croissants, mais aussi la course à "la taille critique" qui est censée vous permettre, en tant qu'entreprise, de rester compétitif sur un marché global, on le sait, tout cela conduit depuis une ou deux décennies à un vaste mouvement de fusions-acquisitions-absorptions qui gigantise les entreprises dont certaines ont atteint des tailles comparables à celle de certains États.»

- une interdépendance entre les pouvoirs, institutions et réseaux d'acteurs autonomes investis conjointement dans une action collective de développement et de gestion locale.

Notre programme de recherche s'est donc bâti sur une compréhension nouvelle des enjeux spatiaux: 1) la mise en réseaux ou non des entreprises, municipalités, syndicats et associations diverses; la stabilité ou non de ces réseaux; la loyauté ou non à moyen terme de ces différents acteurs; 2) le tout au sein d'une dynamique du local et du global qui permet d'examiner la capacité propre des communautés à se développer, la capacité d'accueil que font ou ne font pas les pouvoirs publics centraux à la «loi de la proximité» et la capacité du «local» à tenir compte ou non des contraintes internationales.

4.2. Le développement des territoires: trois questions clés

Dans la foulée de la conférence internationale que nous avons tenue à l'automne 2003, «Le Sud... et le Nord dans la mondialisation: quelles alternatives?» (Fall, Favreau et Larose, 2004), les choses ont commencé à se préciser davantage. Le développement des territoires repose, à notre avis, sur les réponses – autrement dit la capacité d'agir – que les mouvements et les institutions fournissent et fourniront aux trois questions majeures suivantes. La première question est celle du développement économique: comment les communautés affrontent-elles la dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur? La deuxième est d'ordre socioculturel et a trait à l'identité locale: sur quoi les communautés bâtissent-elles et sur quoi bâtiront-elles le partage d'un lieu, d'un même territoire, bref d'un «vivre ensemble»? La troisième nous renvoie à l'aménagement du territoire et au cadre de vie (dit autrement le développement social): comment les communautés font-elles face au défi de la dualisation sociale de l'espace urbain et de l'espace rural? Ces trois questions ne peuvent d'ailleurs pas trouver réponse concurremment ou séparément car, aujourd'hui encore plus qu'hier, les réponses doivent s'emboîter les unes dans les autres.

4.3. Le développement économique et la gouvernance

La première question est celle des économies dépendantes. Cette dépendance peut se traduire par exemple par des économies locales faibles où des pôles en plein développement côtoient des zones en déclin délaissées

par le développement économique dominant (DED); puis, par l'absence de diversification économique et donc l'existence de secteurs hyper développés et d'autres complètement sous-développés¹²; ensuite par la faiblesse de systèmes locaux de production innovateurs; et finalement par la faiblesse du réseautage entre petites et moyennes entreprises sur l'ensemble du territoire (Demazière, 2000).

4.4. L'identité ou la communauté d'appartenance

La deuxième question a trait au sentiment d'appartenance. La mobilisation sociale par des forces du milieu – mouvements sociaux locaux urbains et ruraux – pour se donner un développement propre, tant sur le plan social que sur le plan économique, est une clé pour passer d'une simple identité-résistance à une identité-projet (Castells, 1999). Il faut donc ici traduire le degré d'engagement des associations de toute sorte (syndicats, organisations communautaires de base, ONGD, coopératives, groupes de femmes, groupes de jeunes, associations culturelles et sportives...) dans le renouvellement du « vivre ensemble » en permettant à des communautés de transformer leurs problèmes en projets collectifs.

4.5. L'aménagement du territoire et le cadre de vie (développement social spatialisé)

La troisième question majeure est celle de la ségrégation sociospatiale : en milieu urbain d'abord où les anciens quartiers ouvriers en déclin côtoient la concentration des services de la grande entreprise multinationale ou les sièges sociaux des grandes institutions internationales; en milieu rural aussi où des communautés stagnent par manque de pouvoir d'attraction et par l'exode de leurs familles ou de certains des leurs vers les pays du Nord (Fall, 2002). Les inégalités sociales et territoriales sont donc une dimension importante de l'avenir des communautés. On est « *in* » ou « *out* » par rapport au développement actuel et futur. Ce qui pose par exemple toute la question du cadre de vie et de la production de services collectifs de proximité que ce soit le petit commerce ou des services de caractère public (santé, services sociaux, éducation, collecte des déchets...).

12. Les communautés enclavées autour de l'industrie pétrolière au Nigéria en sont un très bon exemple.

5. LE MODÈLE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT : LA MONDIALISATION NE MARQUE PAS NON PLUS LA FIN DE L'ÉTAT SOCIAL

Devant la montée de la mondialisation néolibérale, la crise de l'emploi et celle des services publics qui lui sont concomitants à l'échelle des sociétés, les communautés voient leur rôle redéfini : de quel avenir disposent-elles dans ce nouveau paysage économique et social mondial? Et sur quoi peuvent-elles compter? Il y a des régions qui gagnent (Benko et Lipietz, 1992) et des régions qui perdent (Côté, Klein et Proulx, 1996). Et il y a la polarisation spatiale croissante à l'échelle internationale au profit des grandes métropoles en particulier (Veltz, 2000).

Notre hypothèse est que : 1) une cohabitation active des initiatives locales et du service public peut donner naissance à de nouvelles filières de développement et de reconstruction des États sociaux (démolis par les PAS); 2) ces filières, tout à la fois associatives et publiques, représentent un potentiel important dans le développement des communautés; 3) une bonne partie de ce potentiel peut être canalisée vers la démocratisation du développement et donc vers un renouvellement du modèle national de développement. Prendre la mesure de ce potentiel – et de l'écart existant entre le potentiel et l'intervention qui capitalise réellement sur ce potentiel – permet à chaque communauté et à chaque société de maximiser les retombées pour leur avenir. Quelles régions et quels pays vont gagner et pourquoi? Quelles régions et quels pays risquent de perdre et pourquoi?

Dans nos travaux, que ce soit sur la création de la richesse au Nord ou au Sud, notre point de départ a été l'espace urbain et rural délaissé par le développement économique dominant (DED). Pourquoi ce point de départ? Parce que ces communautés sont le véritable miroir des enjeux de développement des villes et des villages d'aujourd'hui. Parce qu'elles constituent, à notre avis, un point d'ancrage pertinent de toute problématique de développement des territoires et de création de richesse en contexte de précarité.

5.1. Les gouvernements locaux appelés à s'affirmer davantage

Dans nos travaux, il ressort que les gouvernements locaux ont été amenés à jouer un nouveau rôle dans le développement de leurs quartiers, que ce soit sur le plan socioéconomique par la revitalisation du centre-ville, le soutien au développement d'initiatives d'insertion socioprofessionnelle de jeunes... ou sur le plan social par le soutien au développement de nouveaux services de proximité (Allou, 2002). Le cas le plus exemplaire est celui de Villa el Salvador au Pérou, bidonville de 350 000 habitants en banlieue de la capitale, Lima, devenu une Communauté autogérée puis une nouvelle municipalité disposant, en outre, d'un parc industriel de 30 000 postes de travail générés par le soutien aux activités informelles locales (Favreau et Fréchette, 2002). Mais c'est aussi le cas de Saint-Louis, municipalité sénégalaise de près de 200 000 habitants qui a su amorcer, il y a de cela une dizaine d'années, une politique de développement local (Ndiaye, 2005).

Les gouvernements locaux ont ainsi été appelés à s'inscrire dans deux stratégies de développement local : 1) soit qu'ils se déploient pour attirer dans les communautés des activités économiques nouvelles en provenance de l'extérieur (position des politiques des institutions économiques internationales); 2) soit qu'ils partent des besoins d'emploi, de logement, de formation de la main-d'œuvre locale. Dans le premier cas, on mise sur une approche à deux partenaires : l'engagement du secteur privé stimulé par des dispositifs publics d'aménagement. Dans le second cas, on mise sur l'association d'acteurs locaux, publics et associatifs, pour relancer les quartiers en déficit.

La première approche a trois limites. D'abord, elle conçoit le développement local de façon unidimensionnelle en ne misant que sur l'arrivée, de l'extérieur surtout, d'activités économiques motrices. Ensuite, elle postule que la croissance aura nécessairement des retombées automatiques sur les secteurs les plus en mal de développement. Enfin, elle mise surtout sur le secteur marchand tout en considérant *a priori* que les citoyens n'ont pas à être partie prenante de ce genre d'opérations qui ne concernerait que le « monde des affaires ». On risque ici un développement à deux vitesses.

La seconde approche a certains atouts comme celui de la diversité des acteurs mais, dans certains cas, cela peut être paralysant, les partenaires s'annulant mutuellement dans leur tentative de ne faire

valoir que leur intérêt spécifique sans tenir suffisamment compte de l'intérêt commun. Aussi, cette seconde approche a souvent limité son impact en travaillant trop « par le bas » par des initiatives à petite échelle. Autrement dit, si le développement à une échelle d'intervention trop réduite (quelques milliers d'habitants par exemple) et si l'organisation qui le soutient est de trop petite taille, le suivi durable des projets et l'efficacité structurante à une plus grande échelle vont demeurer limités. Enfin, le financement externe étant souvent peu élevé et peu diversifié, l'obtention de ces financements devient un objectif en soi au détriment d'un effort de développement économique combiné à la réalisation d'une certaine équité territoriale. Mais l'apport de cette stratégie qu'on pourrait dire, pour employer une expression québécoise, de « développement économique communautaire », est d'être multi-activités et d'épouser une démarche par le bas mais ascendante en se préoccupant de relais possibles à un niveau plus large :

- le développement de services de proximité avec une préférence marquée pour les initiatives coopératives et associatives (restauration populaire, groupes d'achat, habitat social communautaire et coopératives d'habitation, mutuelles de santé, cuisines collectives...);
- le repérage et le soutien au développement de nouveaux gisements d'emploi dans des secteurs économiques en montée tels que la récupération et le recyclage des déchets, les activités culturelles...
- le soutien à la micro et petite entreprise (MPE), notamment dans l'agriculture péri-urbaine;
- la mise en place de nouvelles structures de financement (mutuelles d'épargne et de crédit, fonds locaux de développement...) pour faciliter le crédit à ces initiatives économiques.

Ce qu'il faut retenir de cette nouvelle approche de développement local, véritable innovation par rapport au développement économique local traditionnel dans une société comme le Québec, le Pérou ou le Sénégal, c'est la nécessité d'une analyse multidimensionnelle du développement, à savoir la prise en compte de trois choses : le système local de production, c'est-à-dire les entreprises et leur réseautage (ou leur absence de réseautage), le marché du travail (emplois à maintenir, emplois à créer, formation de la main-d'œuvre...) et le marché du logement (parc de logements sociaux, soutien à la gestion urbaine, proximité des services de base...).

5.2. L'émergence de la territorialité

La notion de «territoire» est capitale si on le définit tout à la fois comme un lieu d'ancrage et d'identité (le «vivre ensemble»), un lieu de développement (mise en valeur des ressources locales) et un lieu d'exercice de la démocratie de proximité (la citoyenneté active). De telle sorte que les vieux clivages, «périphérie-centre», «rural-urbain» perdent de leur densité (Fall et Guèye, 2005) au bénéfice d'une hybridation que l'on peut observer aussi bien dans un quartier de grand centre urbain que dans une enclave de pauvreté d'une région dite gagnante, une région en déclin ou un pays du Sud délaissé par le développement économique dominant dans un contexte où la mondialisation vient repositionner autrement ces questions. De plus cette notion a l'avantage d'introduire une logique transversale plutôt qu'une logique de ciblage (ou sectorielle).

6. DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT : DEUX CLÉS D'UNE AUTRE MONDIALISATION

L'autre mondialisation, évoquée par le mouvement citoyen international, si modeste soit-elle, est déjà en route, grâce à l'action combinée des mouvements sociaux locaux qui s'internationalisent, d'entreprises plus collectives et plus citoyennes, et d'une autre coopération, la coopération d'égal à égal, la coopération solidaire. Tant dans ses théories que dans ses stratégies, cette autre mondialisation vise à renouveler la démocratie et le développement. De profondes transformations agitent le paysage de la solidarité internationale. Il est certes permis de rêver, mais la situation exige une analyse plus serrée de la conjoncture internationale, une réflexion plus en profondeur sur ce qu'est le développement aujourd'hui et sur la portée réelle des initiatives socioéconomiques des communautés à l'heure où tant d'expériences inédites en Amérique latine, en Afrique, en Asie, en Amérique du Nord et en Europe illustrent comment un nouveau «développement» se construit (Favreau et Doucet, 2006; Fall, 2005; Fall, Favreau et Larose, 2004; Favreau et Fréchette, 2002; Favreau, Fréchette et Larose, 2002; Rouillé d'Orfeuil, 2002; Castel, 2002; Demoustier, 2001; Bartoli, 1999).

Les acteurs collectifs de l'autre mondialisation, et en premier lieu les organisations de coopération internationale (OCI), le mouvement coopératif et les organisations communautaires de base, le mouvement des

femmes et les syndicats, ont donc des tâches prioritaires. Contrairement à la période antérieure marquée par de grands clivages idéologiques, le moment semble propice à des collaborations entre les grandes institutions du mouvement ouvrier (les syndicats et le mouvement coopératif) et les nouvelles initiatives des communautés locales dans une finalité commune de démocratisation du développement. La première bataille à mener est évidemment celle de la notion de développement. La conception néolibérale qui a cours aujourd'hui a longtemps mûri dans certaines institutions internationales (FMI et BM). Pour susciter de nouvelles idées, croyances et convictions, il faut d'abord procéder à la déconstruction intellectuelle des anciennes, puis reconstruire par des canaux institutionnels nouveaux : publications, réseaux, conférences, forums, sites Internet sont autant d'occasions de faire progresser ces idées nouvelles. Plutôt que de jeter aux orties la notion de développement comme certains l'ont fait (Latouche, 2003 ; Rist, 1996), nous croyons plus juste de faire nôtre, comme l'ont avancé d'autres travaux, l'idée d'une pluralité de modèles de développement à travers le monde et d'une pluridimensionnalité du développement qui n'a de sens qu'en combinant l'économique, le social et l'environnemental (Sen, 2000 ; Bartoli, 1999).

Mais l'autre bataille qui est engagée se fait sur le terrain politique, sur celui de la démocratie. Démocratie et développement vont de pair. Nous savons que les économies industrielles émergentes dans le Sud ne peuvent faire l'économie de certaines conditions qui ont permis la naissance d'économies développées : une intervention de l'État, des sociétés civiles fortes, des systèmes locaux d'échange, une présence active de gouvernements locaux (municipalités), un environnement favorable à l'entrepreneuriat, particulièrement celui des entreprises collectives, et un horizon de développement durable. C'est sans doute de ce côté que la coopération internationale doit se diriger.

7. EN GUISE DE CONCLUSION : QUATRE PROPOSITIONS QUI FONT LA SYNTHÈSE DE NOS DIFFÉRENTS TRAVAUX DE RECHERCHE

Notre première proposition, dans cet ouvrage issu de nombreuses études de cas et de plusieurs colloques et séminaires, est que **la grande oubliée** de cette « lutte contre la pauvreté » **est la lutte contre les inégalités**. Paradoxalement, les politiques publiques laissent à la marge les initiatives des communautés plutôt que de miser sur leur capacité porteuse. Ce sont

pourtant ces politiques qui ont amplifié les inégalités en permettant l'apparition de nouvelles formes de pauvreté, en particulier la précarisation des couches moyennes et la relégation dans des taudis de nombreuses populations citadines et rurales¹³.

Notre seconde proposition est que cette lutte contre les inégalités s'appuie sur la création de la richesse dans les pays du Sud et la manière dont on repense sa distribution. La pierre d'achoppement de cette lutte contre la pauvreté réside alors pour chaque pays **dans la construction, le renouvellement ou la reconstruction d'un État social**, autrement dit dans un développement de l'intérieur, perspective qui échappe presque totalement aux grandes institutions économiques internationales portées par le credo néolibéral.

Notre troisième proposition est de favoriser **l'éclosion d'institutions sociales fortes et de réseaux attrayants** capables de soutenir la systématisation des expériences et connaissances des initiatives solidaires et populaires ainsi que leur potentiel démocratique dans le processus de coproduction de politiques publiques. En effet, l'État social postulé ne peut être, comme dans l'Europe du XIX^e siècle, le fait de politiciens réformateurs¹⁴ ni le résultat de la concurrence capitaliste entre divers pays ainsi que l'écrit le célèbre sociologue hollandais Abram De Swaan (1995, p. 23) : « Si le processus de collectivisation a connu une évolution similaire dans plusieurs pays, c'est un effet de la concurrence capitaliste et de la rivalité entre États. » Inversement, pour que l'État social reflète cette gouvernance ouverte, il doit être porté par des formations sociales que l'évolution historique situe comme forces du changement social et politique. Comme l'écrit Sabine Urbain (2004) reprenant une idée centrale de Jürgen Habermas : « Le monde a besoin de nouvelles architectures organisationnelles, stimulant le respect de valeurs non exclusivement mercantiles¹⁵. »

13. Jean Copans conclut ainsi son ouvrage intitulé *Le développement mondial et les mutations des sociétés contemporaines* (2006, p. 105) : « Les inégalités et les injustices sont d'abord enracinées concrètement au niveau local avant de prendre sens et force d'action aux échelles plus nationales, internationales et mondiales. »

14. Abram De Swaan (1995, p. 20) dit en effet : « L'initiative de ces systèmes nationaux, obligatoires et collectifs, visant à protéger les ouvriers de la perte de revenu, revient aux politiciens réformateurs et aux administrateurs chargés des bureaucraties d'État. »

15. Citée par V. Commenne (2006, p. 295).

Enfin, il y a lieu de **démocratiser les modes de gouvernance de nos institutions publiques** en faisant des régulations à l'échelle mondiale un cadre accessible aux acteurs de la transformation de nos sociétés. Vincent Commenne (2006, p. 33) parle fort justement de dérive : « En effet, l'économie s'est graduellement détachée, comme une sphère autonome, des aspects sociaux et culturels de la société. » Cette **gouvernance ouverte** est la condition *sine qua non* d'une déconcentration des richesses sur le triple plan local, national et international, et nécessite le croisement de logiques horizontales et verticales et une perspective multidimensionnelle. Notre ère n'est-elle pas, plus qu'avant, celle de la diversité et de la perspective interculturelles. La mondialisation n'a de sens qu'en tant que creuset du pluralisme à la fois dans la créativité, dans les modes de régulation politiques et économiques et dans les formes d'intégration.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adjovi, E., C. Wetta et O. Sanogo (2004). *Cotons d'Afrique face aux subventions mondiales*, Réseau d'expertise des politiques agricoles (REPA), 108 p.
- Allou, S. (2002). « Les pouvoirs locaux s'affirment, y compris sur la scène internationale », dans S. Cordellier, *Le nouvel état du monde*, Paris, La Découverte, p. 229-231.
- Assogba, Y. (2004). *Sortir l'Afrique du gouffre de l'histoire. Le défi éthique du développement et de la renaissance de l'Afrique noire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Baratier, J. (2005). *L'entreprise contre la pauvreté*, Paris, Autrement, 186 p.
- Bartoli, H. (1999). *Repenser le développement, en finir avec la pauvreté*, Paris, UNESCO/Economica.
- Bayart, J-F. (2004). *Le gouvernement du monde*, Paris, Fayard.
- Benko, G. (2002). « La mondialisation de l'économie n'est pas synonyme d'abolition des territoires », dans S. Cordellier, *Le nouvel état du monde*, Paris, La Découverte, p. 173-175.
- Benko, G. et A. Lipietz (1992). *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France.
- Benko, G. et A. Lipietz (2000). *La richesse des régions*, Paris, Presses universitaires de France.

- Bohene, K. (2005). *Réduction des tarifs dans le cadre de l'accès au marché pour les produits non agricoles: Plus ça change ...?*, TWN-Africa.
- Castel, O. (2002). *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Paris, La Découverte.
- Castells, M. (1999). *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard.
- Cohen, S. (2003). *La résistance des États, les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Seuil.
- Commenne, V. (2006). *Responsabilité sociale et environnementale: l'engagement des acteurs économiques. Mode d'emploi pour plus d'éthique et de développement durable*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, coll. «Ecosol», 303 p.
- Copans, J. (2006). *Développement mondial et les mutations des sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin, 127 p.
- Côté, S., J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.) (1996). *Le Québec des régions: vers quel développement?*, Chicoutimi, UQAC-GRIR, et Rimouski, UQAR-GRIDEQ, coll. «Tendances et débats en développement régional», n° 2, 443 p.
- De Swaan, A. (1995). *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Sociologies», 377 p.
- Defourny, J., P. Develtere et B. Fonteneau (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. «Ouvertures économiques».
- Demazière, C. (2000). *Entreprises, développement économique et espace urbain*, Paris, Antropos.
- Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros/Alternatives.
- Develtere, P. (1998). *Économie sociale et développement*, Bruxelles, De Boeck Université.
- Fall, A.S., L. Favreau, et G. Larose (2004). *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Québec et Paris, Presses de l'Université du Québec et Karthala.
- Fall, A.S. (2002). *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série Rapport de recherche n° 3, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, 52 p.

- Fall, A.S. (2005). «La gouvernance multidimensionnelle et la reconfiguration des interactions entre les États et les mouvements citoyens en Afrique de l'Ouest», *Anthropologie et sociétés*, vol. 29, n° 3, p. 123-138.
- Fall, A.S. et C. Guèye (dir.) (2005). *Urbain-rural, l'hybridation en marche*, Dakar, Éditions Enda tiers-monde.
- Fall, A.S. et L. Favreau (2003). «Création de richesse en contexte de précarité: une comparaison Nord-Sud et Sud-Sud», *Économie et solidarités*, vol. 34, n° 1, p. 168-178.
- Fall, A.S. et M. Diouf (2000). «La société civile en Afrique de l'Ouest: configurations et défis», *Économie et solidarités*, vol. 31, n° 2, p. 82-109.
- Favreau, L. (2003). *L'économie sociale et solidaire: contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain*, Analyse et pistes de réflexion pour le programme interdisciplinaire Éthique de l'économie, Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines de l'UNESCO, Cahier de la CRDC, série rapport de recherche, n° 7, 107 p.
- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). «Organisation sociale et développement économique. Un parc industriel à Villa El Salvador (Lima, Pérou)», dans J.-M. Fontan *et al.* (dir.), *Reconversion économique et développement territorial. Le rôle de la société civile*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. et C. Doucet (2006). *Dakar 2005: L'émergence d'un réseau international d'économie sociale et solidaire*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Gatineau, Université du Québec en Outaouais, 135 p.
- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Développement local et économie solidaire en Amérique latine: des expériences innovatrices*, Cahier de la CRDC, série Pratiques économiques et sociales, n° 21, 26 p.
- Favreau, L., G. Larose et A.S. Fall (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Paris et Québec, Karthala et Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- Favreau, L., L. Fréchette et G. Larose (2002). «La solidarité internationale», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, n° 1, 244 p.
- FIDA (2004). *Commerce et développement rural: enjeux et perspectives pour les ruraux pauvres*, Conseil des gouverneurs – XXVII^e session, Rome, 18-19 février.
- Généreux, J. (2001). *Les vraies lois de l'économie*, Paris, Seuil.

- Latouche, S. (2003). *Justice sans limites*, Paris, Fayard, 350 p.
- Leimdorfer, F. et A. Marie (2003). *L'Afrique des citoyens, sociétés civiles en chantier*, Abidjan, Dakar, Karthala.
- Lipietz, A. (1999). *Qu'est-ce que l'écologie politique? La grande transformation du XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.
- Ndiaye, S. (2005). *Économie populaire et développement local en contexte de précarité: l'entrepreneuriat communautaire dans la ville de Saint-Louis*, thèse de doctorat en sociologie, thèse, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Organisation internationale du travail (OIT) (2001). *Sécurité sociale. Un nouveau consensus*, Genève, OIT.
- Rhazaoui, A. (2005). *Les objectifs du millénaire pour le développement: défis et opportunités pour l'Afrique*, Paris, Economica, 635 p.
- Rist (1996). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Éditions Sciences Po.
- Rouillé d'Orfeuil, H. (2002). *Économie, le réveil des citoyens (les alternatives à la mondialisation libérale)*, Paris, Alternatives économiques/Syros.
- SEN, A. (2000). *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 356 p.
- Servet, M. (2005). «Pauvreté et lutte contre les inégalités: un regard sur les politiques nationales et les organisations internationales», dans Y. Comeau, *Les innovations sociales: émergence, processus de construction et diffusion*, Conférence d'ouverture du Colloque étudiant du CRISES, Cahier du CRISES, Université Laval.
- Urbain, S. (2004). «Engagement éthique et solidaire des citoyens dans l'économie: une responsabilité pour la cohésion sociale», *Tendances de la cohésion sociale*, n° 12, Conseil de l'Europe.
- Veltz, P. (2000). *Mondialisation, villes et territoires, L'économie d'archipel*, Paris, Presses universitaires de France.
- Williams, M. (2005). *Le genre et la suppression des tarifs industriels*, New York, International Gender and Trade Network (IGTN).
- Zheller, E. (2006). Cahier Coopération internationale, *Le Devoir*, 4 et 5 février, p. G6.

P A R T I E 1

LES INITIATIVES SOCIOÉCONOMIQUES STRUCTURANTES DES COMMUNAUTÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST

© 2007 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Sainte-Foy, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.ca

Tiré de : *L'Afrique qui se refait*, Louis Favreau et Abdou Salam Fall (dir.), ISBN 978-2-7605-1325-9 • D1325N

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

LA TRAJECTOIRE DES MPE AGROALIMENTAIRES SÉNÉGALAISES

Ousmane Guèye¹

1. UNE NOUVELLE FAÇON DE PENSER L'ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION DE RICHESSES

Depuis quelques années, de nombreux travaux ont été consacrés à l'économie sociale et solidaire au Sud formulée sous le concept de l'économie populaire ou de l'économie informelle dans une logique de survie ou de résistance à la crise. Un nouvel angle de vision met de plus en plus l'accent sur les processus de création de richesses par le bas (Fall et Favreau, 2003) à travers une économie fortement encadrée dans le social (Granovetter, 2000). L'économie solidaire et les nouvelles approches pour appréhender le bien-être sont devenues des thèmes majeurs dans le domaine de la sociologie économique (Favreau et Fréchette, 2002; Ortiz *et al.*, 2003). La production de nouveaux indicateurs sociaux tels que l'indice du développement humain (IDH) qui rend mieux compte du développement que la notion de produit national brut (PNB) (Sen, 2003, p. 259), l'analyse critique de la croissance par le produit intérieur brut (PIB) (Viveret, 2002), l'utilisation de plus en plus populaire de la notion d'utilité sociale (Perret, 2003, p. 261), celles de capacités, «d'opportunités réelles» (Sen, 2003) ou de capital social (Putnam, 1997, p. 166; Lemieux, 2000, p. 59; Méda, 2002) témoignent d'une nouvelle façon de penser l'économie et la création de richesses. Désormais, une nouvelle économie produite dans des systèmes de solidarités multi-formes se développe en dehors de celle planifiée et normative (Hart, 1995; Henni, 1995; Marfaing et Sow, 1999; Fall et Guèye, 2002; Gaïger, 2003). Ce texte s'inscrit dans cette dynamique et présente l'expérience des micro et petites entreprises (MPE) agroalimentaires qui, malgré un

1. Assistant de recherche à l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) de l'Université Cheik Anda Diop (Sénégal).

contexte économique défavorable au Sénégal, arrivent à dépasser le stade de survie et à se positionner comme créatrices de richesses en combinant le privé et le social. Ce processus, qui passe de la survie à la création de richesses, suscite plusieurs interrogations. Sur quelles innovations repose le système? Quels sont les facteurs dominants: est-ce le travail, le marché, le capital social (capital relationnel), ou la capacité des acteurs à tirer profit des dysfonctionnements du système classique? À quoi les alternatives doivent-elles leurs réussites et parviennent-elles à durer, à se pérenniser? Ces dernières comblent-elles ou créent-elles d'autres dysfonctionnements? S'opposent-elles aux normes habituelles ou fonctionnent-elles avec elles? En définissant ce qui caractérise les MPE et en identifiant quelques pistes qui les ont menées à la création de richesses, ce texte contribue au débat.

2. QUE SONT LES MICRO ET PETITES ENTREPRISES DE CÉRÉALES LOCALES AU SÉNÉGAL²

2.1. Le contexte de la crise au Sénégal

Pour comprendre l'émergence des micro et petites entreprises de céréales locales (MPE/CL) au Sénégal, il faut remonter aux années 1970, lorsque la déstructuration des agrégats macroéconomiques a débuté. Cette déstructuration est principalement provoquée par la crise agricole, par les contre-performances des entreprises et par la mauvaise gestion de l'administration centrale. Les années 1980 marqueront l'emprise des diktats des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sur les pays ouest-africains. À cette période, les systèmes de redressement préconisés sont asociaux. Ils ont initié des politiques d'ajustement structurel (PAS) qui ont eu de graves conséquences: fermeture ou libéralisation d'entreprises, suppression d'emplois, baisse des salaires, restriction des coûts budgétaires, déflations au sein des entreprises et dans l'administration, désengagement de l'État dans le secteur agricole et les grandes dépenses sociales (santé, éducation), etc. Le «moins d'État, mieux d'État» devient la règle de fonctionnement numéro un. La dévaluation du franc CFA en 1994 est venue renforcer la vulnérabilité du pays. Quatre ans après, les statistiques

2. Une partie des enquêtes a été réalisée dans le cadre du programme INCO entre 2000 et 2001.

démontrent l'impact de ces changements. Classé à la 148^e place sur 163 pays en 1998 selon l'IDH calculé par le PNUD, le Sénégal descend à la 153^e place en 1999. Dans ce contexte, on parle de l'échec des États africains et des institutions créées par les Accords de Bretton Woods (voir Stiglitz, 2002, *La grande désillusion*).

2.2. Des MPE agroalimentaires qui combinent viabilité économique et utilité sociale

En réaction à cette crise et aux incertitudes institutionnelles qui ont durement perturbé les économies locales et la vie quotidienne des ménages ces deux dernières décennies, les populations ouest-africaines se sont lancées dans plusieurs types d'activités à la fois. Par conséquent, la pluriactivité s'étend et devient un créneau porteur pour l'ensemble des «goorgoorlu³». L'informel, avec l'activation de divers réseaux, prend le relais du formel. Le «taqale⁴», qui constitue un système de vie pour les populations démunies, se généralise lui aussi dans une conception plus large à cause des nombreuses insatisfactions et manques. «Bricoler pour survivre» devient le nouveau paradigme des Sénégalais (Fall, 2005). Ce bricolage fait de simplicité se bonifie petit à petit et crée un espace de vie, de travail, de sociabilité, de relations, de réciprocités et d'accumulation.

3. Génériquement, ce terme signifie redoubler d'efforts pour celui qui se bat tous les jours pour améliorer sa condition. Depuis plus de dix ans, il est confondu avec un personnage popularisé par un caricaturiste (TT Fons) d'un journal satirique de la place, pour caractériser le Sénégalais moyen dans sa quête journalière de la dépense quotidienne. Les différentes péripéties de Goorgoorlu sont rassemblées annuellement sous forme de cahier journal et ont même fait l'objet de plusieurs séries télévisées récemment projetées à la télévision nationale. Goorgoorlu devient le symbole du Sénégalais moyen qui, malgré une vie précaire, est doté d'une solidarité exemplaire et partage le peu dont il dispose avec ses parents et alliés.

4. Cette expression signifie d'abord la recherche de ressources pour survivre. Mais elle est aussi devenue un concept lié à la crise qui exprime la non-satisfaction de ses besoins et l'insuffisance des ressources par rapport aux charges sociales. L'incapacité des acteurs à combler les différents manques mène à la multiplication des sources de revenus par des activités parallèles. Par ailleurs, la notion de «taqale» (joindre bout à bout) recoupe l'idée de «gérer le quotidien» par la participation de tous les membres du ménage à la mobilisation des ressources nécessaires pour la préparation du ou des repas du jour. Chaque membre de la famille est acteur de la survie du ménage.

Dans cette foulée, de nombreuses initiatives s'inscrivent dans une logique d'auto-insertion en combinant viabilité économique et utilité sociale (Favreau, 2003, p. 28). Les MPE agroalimentaires qui émergent durant la dernière décennie (1990-2000) sont, dès leur création, des exemples éloquentes d'entreprises d'auto-insertion. Par la mobilisation horizontale et verticale de solidarités diverses, ces MPE apparaissent comme des « entreprises sociales ».

Plus de mille MPE agroalimentaires semi-industrielles ont été créées ces quinze dernières années dont 90% ont vu le jour durant la dernière décennie (1990-2000)⁵. Parmi celles-ci, 80 entreprises font partie de la filière de transformation de céréales locales (mil, maïs et sorgho) dans les régions de Dakar, de Thiès et de Fatick. Seule la moitié reste encore fonctionnelle aujourd'hui. Voyons plus en détail comment ces initiatives ont vu le jour.

2.3. Un appui institutionnel aux entreprises agroalimentaires

Pour expliquer l'émergence de la filière de transformation des céréales locales, il faut d'abord mentionner que le Sénégal est un pays essentiellement agricole caractérisé par la prédominance des cultures pluviales traditionnelles (mil souna, sorgho, sanio, maïs, riz, etc.) qui constituent l'essentiel de sa base alimentaire. Depuis près de trois décennies, la tendance globale de la consommation a toutefois basculé en faveur du riz importé. Le riz a non seulement conquis les citadins des grandes villes, mais gagne de plus en plus du terrain dans les campagnes sénégalaises. Ce qui contribue, aujourd'hui, à alourdir fortement le déficit de la balance des paiements. Pour renverser cette tendance, diverses institutions (l'État⁶, les ONG de développement⁷ et de coopération internationale⁸, etc.) ont encouragé ou appuyé différents acteurs pour la création d'entreprises agroalimentaires.

5. Ces estimations concernent les filières suivantes : céréales locales, fruits et légumes, lait, halieutique.

6. Projets du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), de la Société de développement des fibres textiles (Sodefitex), du Fonds commun de contrepartie à l'aide alimentaire (FCCAA), implication de l'Institut technologie alimentaire (ITA), etc.

7. Enda Graf, Gret, etc.

8. BIT, PNUD, FENU

L'idée était d'abord de passer par les consommateurs urbains qui constituent 42% de la population avec une concentration extrême à Dakar (un urbain sur deux vit à Dakar) pour pénétrer les habitudes de consommation, offrir une plus-value aux produits locaux et créer un marché dynamique qui tirerait la production en amont. Ainsi, la promotion des MPE/Céréales locales visait un triple objectif:

- la valorisation des produits locaux par l'accroissement de la production et de la consommation des produits céréaliers transformés. L'objectif visé, par effet d'entraînement, est une diminution de la consommation de riz dans les grandes villes et, par conséquent, la réduction du déficit de la balance des paiements par le rétrécissement des volumes d'importations;
- la demande de plus en plus forte de produits céréaliers en ville pour stimuler la production en amont et favoriser la professionnalisation de producteurs céréaliers;
- la multiplication des MPE créatrices d'emplois en réponse à la forte demande sociale.

Donc, l'émergence des MPE correspond à une phase d'expérimentation de la nouvelle économie qui mise d'abord sur la création, l'invention et la provocation d'une nouvelle demande, d'une nouvelle marchandise représentée par les produits céréaliers finis ou semi-finis labellisés (Gauron, 2002, p. 31). On propose des produits traditionnellement connus (couscous précuit, séché et emballé, «sanqal⁹», semoule¹⁰, farine de mil, «cakri¹¹», «arrow¹²», brisure de maïs, farine infantile, etc.) mais commercialisés sous une nouvelle présentation. À la différence de l'offre artisanale, ces produits sont emballés dans des sachets en polyéthylène avec une marque distinctive. Un label identifie l'entreprise avec une garantie minimum du respect de certaines normes d'hygiène et de qualité. Ces produits sont destinés principalement aux grandes

9. Brisure de mil constituant le produit phare de la transformation céréalière partagé avec les grands industriels tels que les Moulins SENTENAC.

10. Farine de maïs.

11. Type de couscous aux grains de plus grande taille cuit à la vapeur et dont la consommation se fait à base de lait.

12. Grains servant à préparer de la bouillie.

viles telles que Dakar¹³ et Thiès¹⁴ qui possèdent un pouvoir d'achat plus élevé et aux viles moyennes comme Saint-Louis ou Fatick. Dans ce cas, ce n'est plus la demande qui dirige l'offre mais l'inverse : l'offre tente de provoquer une demande plus importante.

Des logiques de survie et parfois de capitalisation amènent de nombreux acteurs à investir dans la transformation des céréales locales. On assiste durant cette période à une forte effervescence de créations, de fermetures et de reprises de MPE/CL. C'est ainsi que près de la moitié des MPE/CL ont été initiées dans des projets expérimentaux avant que des créations individuelles se multiplient entre 1992 et 1999 avec une plus grande durée de vie.

Néanmoins, il faut préciser que ce type de produit se vendait déjà dans les marchés dès les années 1970. Le savoir-faire traditionnel permettait avec un équipement traditionnel sommaire de produire et de proposer sur le marché des produits qui trouvaient toujours une demande dans les viles (Dakar, Thiès, Saint-Louis). Ces initiatives étaient essentiellement celles de femmes migrantes qui se sont installées dans ces viles, surtout à Dakar selon leur groupe d'appartenance ethnique. Venues de l'intérieur du pays, elles se sont installées à la périphérie ou dans les quartiers popularisés du centre-ville¹⁵ où l'on trouve une forte proportion de populations à faibles revenus. Petit à petit, des produits prêts à cuire (couscous, farine de mil, «sanqal») se sont développés, en même temps que la restauration de rue assurée aussi bien par des migrantes que par des citadines. Plusieurs produits sont donc vendus dans les rues, aux devantures des maisons, dans les garages et gares routières, etc., ce qui confère une certaine accessibilité physique mais également monétaire du produit puisqu'il s'agit de vente au détail. De même, les services développés (crédits accordés jusqu'au lendemain ou «bons-repas» pour les ouvriers et autres) maintiennent chez les adeptes le rapport affectif avec les produits qu'ils consomment. «Ils constituent un lien symbolique avec leur terroir¹⁶.»

13. Capitale du pays regroupant plus du quart de la population sénégalaise (trois millions d'habitants).

14. Deuxième ville administrative (environ 300 000 habitants) et troisième établissement humain sur le plan de la population après Touba (500 000 habitants).

15. Les femmes pileuses de la Médina à Dakar en sont une illustration parfaite.

16. Propos d'un chef de ménage qui s'est installé à Dakar il y a dix-huit ans.

2.4. Le profil des entrepreneurs des MPE/CL

Revenons aux MPE/CL. Les entrepreneurs ont d'abord créé ces entreprises pour sortir de la crise. Dans 70% des cas, la MPE constituait pour eux un moyen de survie et ils gèrent ainsi leurs entreprises selon une logique de subsistance marchande. En somme, les promoteurs se sont engagés dans une aventure dont l'objectif était de « *japandi* » (compter sur le présent pour voir ensuite). Ce n'est que plus tard qu'ils ont découvert que certaines opportunités pourraient favoriser la création de richesses. Le capital de départ était souvent modique et c'est plutôt le capital social qui a été investi. Par exemple, les entrepreneurs ont mis à profit leur relation personnelle pour bénéficier de certains avantages tels que de l'équipement. L'émergence des initiatives est donc basée sur des objectifs à la fois sociaux, économiques et culturels.

Contrairement à la transformation artisanale où les promoteurs sont majoritairement des femmes (95%), dans le secteur de la transformation semi-industrielle, les hommes représentent 70% des promoteurs. Les profils des entrepreneurs sont aussi divers que leurs itinéraires individuels. Lors de la création des entreprises, plus de 70% des entrepreneurs étaient sans emploi rémunéré ou occupaient des emplois précaires ou instables. Ils sont notamment d'anciens teinturiers, experts comptables, aides commerçants, chefs de service dans une banque, soldats démobilisés, gestionnaires, artistes peintres, chauffeurs, émigrés de retour, sans occupation particulière, etc. En cherchant à profiter d'une seconde activité pour subvenir aux charges sociales ou trouver une occupation rentière à des proches, certains salariés ont eu la surprise d'être happés par leurs entreprises, ce qui les a obligés à délaisser leur premier emploi. Ils ont opéré une mutation profonde de leurs trajectoires par la reconversion de leur activité. La plupart des entrepreneurs étaient jeunes à la naissance de l'entreprise (de 30 à 40 ans) et leurs perspectives d'avenir étaient plus ou moins incertaines.

2.5. Les spécificités des MPE/CL

Ces MPE dirigées par divers acteurs (formés ou non formés à l'école mais partageant des réalités sociologiques fortes) aux ambitions et capacités fortement hiérarchisées deviennent, selon l'expression empruntée à De Sardan (1995), des lieux de mobilisation de solidarités diverses aux

intérêts multiples. Ces «espaces économiques caractérisés par une forte activité d'échanges sont souvent d'importants lieux d'apprentissage et d'innovation active, même informelle» (Scott, 1999, p. 262).

Dans la quasi-totalité des MPE individuelles, le recrutement se fait de manière informelle d'abord, au sein de la famille, puis dans le réseau de connaissances que forment le voisinage, la parenté ou les groupes de reconnaissance (association, confrérie, etc.). Il n'y a généralement pas de contrat écrit qui lie les parties, mais une forme d'engagement moral et de confiance mutuelle pour le respect des termes. Le nombre d'employés dans ces MPE/CL varie de huit à quarante et plus de 70% sont des employés temporaires. Le personnel est composé de 80% de femmes qui exécutent les tâches primaires les plus pénibles (nettoyage, fabrication des produits roulés tels que le couscous, le «arraw» ou le «cakry»). De manière générale, le chef d'entreprise gère directement son entreprise et occupe les postes clés: la direction et la comptabilité. Les autres postes stratégiques sont habituellement réservés aux membres de sa famille ou aux amis proches. Dans près de 80% des MPE, il n'y a pas de comptabilité régulière ni de tenue de statistiques, ni sur les investissements ni sur les approvisionnements, encore moins sur la production, les ventes ou les salaires.

Les MPE sont appuyées par un large dispositif institutionnel qui tolère une certaine ambiguïté dans leur statut et leurs normes (Méda, 1999, p. 8). Aussi la régulation des tensions et la priorisation des solidarités amènent souvent les institutions publiques à déroger à leurs propres exigences en différant certaines prérogatives.

Le marché des céréales s'est développé dans les villes et s'est même élargi à l'échelle internationale avec le mouvement des émigrés et les occasions d'affaires découvertes dans les salons agricoles, notamment avec des partenaires européens. Les «restaurants céréales locales» se développent à Dakar et misent sur leur caractère traditionnel. C'est le repas du «terroir» dans ses profondeurs historiques. Ces initiatives ont donc réussi à créer une demande.

3. LES FONDEMENTS DE LA « RÉUSSITE » DU MODÈLE CRÉATEUR DE RICHESSES

Évoluant de manière générale dans un statut informel, dans des conditions d'incertitude des approvisionnements en matière première¹⁷ et de gestion de la qualité des produits, certaines MPE semi-industrielles arrivent, malgré tout, à se positionner. Bien que le bilan global des MPE/CL soit contrasté, on note des résultats satisfaisants dans cinq entreprises sur les dix-huit suivies. Celles-ci mobilisent des ressources assez importantes (disponibles et potentielles) pour s'orienter dans la création de richesses monétaires capables, à long terme, de les sortir de leur situation précaire vécue pour les mener progressivement à une réalisation socioéconomique. Ces dernières produiraient une valeur ajoutée annuelle de 36 millions dont 54% ont été redistribués à 80 employés (temporaires et permanents), soit un revenu mensuel moyen d'environ 20 250 Fcfa par employé. Cependant, les revenus mensuels (connus) se situent entre 20 000 Fcfa et 140 000 Fcfa¹⁸.

Dans une démarche de production, de transformation et de commercialisation de céréales, les MPE/CL deviennent porteuses de richesses. À ce propos, quels constats pouvons-nous faire quant au processus qui a mené à la création de richesses?

Compte tenu de la diversité des cas, il sera difficile de présenter un bilan global. Cependant, en focalisant sur les expériences les mieux réussies, nous pouvons noter certains facteurs dominants.

3.1. Les entrepreneurs au centre de la réussite

Le promoteur est au cœur du dispositif. Il contrôle l'ensemble des processus de l'entreprise : les approvisionnements en matières premières, la gestion du personnel, la production, la distribution des produits finis, la négociation. Il décide de la redistribution des recettes de l'entreprise et se porte garant de l'entreprise. C'est par lui que passent les partenariats avec les institutions (projets, programmes, ONG, État, banques et autres bailleurs ou collaborateurs, réseaux et associations) et les autres

17. La non-maîtrise des approvisionnements est la première contrainte en matière de disponibilité, de fluctuation annuelle et saisonnière des prix, de qualité des graines et d'arrangements entre fournisseurs et chefs d'entreprise.

18. Entre 40 et 300 dollars canadiens.

MPE. C'est aussi lui qui participe aux différentes foires agroalimentaires (FIARA, Fêtes des céréales locales, etc.). Il est donc le principal acteur pour les échanges de savoir-faire ou d'expériences (dans les réseaux nationaux et internationaux). Le dynamisme de l'entrepreneur est donc un facteur déterminant pour la trajectoire de l'entreprise. L'envergure de l'entreprise dépend en effet de la capacité qu'il a à négocier pour s'insérer dans des réseaux et rentabiliser les partenariats.

3.2. Les réseaux, un déterminant dans la réussite des MPE/CL

On remarquera qu'en dehors des investissements personnels la quasi-totalité des MPE/CL qui se sont distinguées s'appuient sur un réseau de relations et de solidarités multiples. D'amont en aval, ces réseaux jouent des fonctions de régulation, de positionnement et de reconnaissance par le jeu des réciprocités avec les fournisseurs de matières premières, les employés, les distributeurs et les groupes interprofessionnels. Dès lors, le capital social connexionnel (Lemieux, 2000, p. 7), entendu dans le sens de la densité du réseau individuel ou collectif, devient lui aussi un facteur déterminant pour la trajectoire de l'entreprise.

Les promoteurs de MPE/CL ont également créé des réseaux qui leur permettent de gérer des problèmes communs. C'est le cas du Groupement d'intérêt économique/Transformation céréales locales (TCL) qui vise à gérer collectivement leurs approvisionnements en matières premières, à faire du lobbying auprès de l'État (par exemple, pour l'invention d'un modèle de normalisation qui tient compte de leurs spécificités) ou auprès des bailleurs de fonds et des structures d'appui (négociation de fonds de roulement, de fonds de garantie, de ligne de crédit, etc.). Il s'agit d'un réseau socioéconomique combinant des dimensions marchandes et non marchandes (Favreau et Fréchette, 2002). Ces réseaux participent à la reconnaissance de leur activité, ils inventent des modalités de normalisation de leur secteur et construisent une dynamique pour le marché des produits céréaliers.

Les promoteurs sont aussi membres de réseaux sous-régionaux comme le Procelos (Programme de promotion des produits locaux/CILSS), le ROCAFREMI (Réseau ouest et centre-africain de recherche sur le mil), le ROCARS (Réseau ouest et centre-africain sur le sorgho), le TPA (Technologie et partenariat agroalimentaire). En plus de multiplier les échanges, les expériences et les transferts de connaissances, de savoir-faire et de technologies, l'insertion dans ces réseaux offre

aux MPE l'avantage de disposer d'une position stratégique qui renforce leur capacité et leur pouvoir de négociation et leur permet de créer de nouveaux partenariats.

3.3. Des logiques à la fois sociales et économiques

Les trajectoires des MPE suivent des logiques diverses qui, loin de rester uniformes, sont constamment redéfinies. Beaucoup d'entreprises sont passées d'une logique de subsistance marchande à une logique de capitalisation. Certaines ont évolué vers une spécialisation dans un produit qui offre beaucoup d'opportunités. Mais ces logiques ne sont pas figées. Elles sont en interaction, en combinaison ou en recomposition permanente dans une finalité de capitalisation et d'accumulation. À ce titre, la capacité de passer d'une logique à une autre est déterminante dans le processus de mobilisation des ressources.

On rencontre même des modes d'évolution qui paraissent antinomiques, comme cet entrepreneur qui, ayant d'abord fondé son entreprise pour fournir des emplois à des membres de sa famille, découvre des niches dans le secteur et en vient à vouloir maximiser son profit et créer des recettes. La difficulté à trouver le juste milieu provoque parfois un conflit de logiques.

Le caractère plus ou moins informel des entreprises rend difficilement accessible le processus de redistribution des recettes de l'entreprise. Si l'on sait que les revenus des employés permanents sont bas, le salaire de l'employeur reste le plus souvent un mystère. En grande majorité, ces derniers ne se fixent pas de salaire, mais procède à des prélèvements en fonction de leurs besoins. Bien qu'elle dise faire partie d'un système de solidarité avec les valeurs qui y sont associées, l'entreprise est perçue comme une propriété individuelle, une chose personnelle sur laquelle «on ne doit pas se sentir contrôlé». Malgré son statut individuel, l'entreprise devient, dans sa représentation et sa fonction, le symbole d'un bien communautaire dans le sens où non seulement plusieurs personnes en dépendent, mais elles s'y investissent pleinement. L'entreprise est devenue, par sa nature, le lieu d'une dialectique ou d'un compromis entre des objectifs de production et des rapports sociaux projetés dans une logique de rationalités multiples. Le privé portant le social, il faut réinventer les modalités des systèmes de solidarité.

3.4. Une ouverture des marchés vers l'international

La percée des MPE/CL dans le marché local s'accompagne d'une ouverture sur le marché international. On assiste progressivement à un développement représenté par les émigrés disséminés à travers le monde et qui trouvent en ces produits le moyen soit de prolonger le terroir naturel, soit de réaliser des «affaires». Les exportations en France, en Italie, en Espagne ou aux États-Unis, etc., sont des occasions d'affaires pour des produits tels que le couscous, le «arrow» ou le «sanqal». D'ailleurs, certains promoteurs se spécialisent dans l'approvisionnement du marché international.

De prime abord, rappelons que ces initiatives ont émergé grâce à l'État qui voulait développer une vision de consommation nationale de produits transformés localement, accessibles aux populations et contribuant à contrebalancer dans une certaine mesure la tendance lourde des habitudes alimentaires installées au cours des trente dernières années avec la prédominance du riz importé. Mais en se développant vers d'autres marchés, les MPE dépassent la vision institutionnelle et ses premières projections.

4. CONCLUSION

Examiner les MPE de transformation de céréales locales au Sénégal permet de vérifier quelques éléments théoriques reliant l'économie, le social et la solidarité. La gestion de la précarité dans l'économie populaire reste une donnée récurrente chez les populations défavorisées. Cependant le passage d'une économie de survie à une économie d'épargne, d'accumulation et de création de richesses dans un environnement paralysé par la faillite du système et la dérégulation des repères appelle à l'invention de nouvelles approches de l'économie. Les relations entre l'économie et le social deviennent plus complexes et se redéfinissent dans la prise en compte de nouveaux systèmes de régulation, d'une nouvelle base pour la redéfinition des règles et des rapports entre acteurs, activités, revenus et gestion des solidarités. Dans les MPE étudiées se pose réellement la question de la relation ou du moins de la frontière entre le privé (individuel) et le social, le marché et la solidarité; de la manière dont l'économie s'allie au social et joue à travers lui son rôle dans la sphère des solidarités. Notre étude nous a permis de constater que les performances des entreprises citées en modèle ne viennent pas

principalement de la capacité de ces dernières à faire face à l'économie du marché. Elles seraient plutôt liées, d'une part, à la souplesse et à la flexibilité des institutions quant aux aspects juridiques et opérationnels des MPE et, d'autre part, à la maîtrise de la manipulation rationnelle des ressorts et des rapports sociaux dans un climat de discrétion des affaires. Ainsi, la construction du système d'accumulation de revenus dans ce contexte marqué par la paupérisation s'appuie, certes, sur des possibilités réelles de l'environnement économique, mais beaucoup plus sur l'exploitation des défaillances des systèmes institutionnel et sociétal.

Par ailleurs, les résultats plus ou moins contrastés des MPE/CL dans leur globalité nous poussent à nous interroger sur leur capacité à résister, à jouer leur rôle d'amortisseur de crise lorsqu'elles seront appelées à se reconfigurer pour sortir de l'informalité institutionnelle. Pourraient-elles survivre à leur normalisation? La charte des PME vient d'être validée au Sénégal en 2003. Cette charte (avec ses contraintes spécifiques) introduit un nouveau cadre juridique et institutionnel qui fait partie du processus de mise à niveau de l'environnement des affaires du système productif. Pour assurer la pérennisation de ces entreprises coincées dans leur double rôle économique et social, trois conditions semblent incontournables: 1) l'harmonisation de la stratégie nationale sur les PME par la prise en charge des particularités des différents types de PME dans le processus de modernisation; 2) la création d'un cadre logique, cohérent et adapté à l'ensemble du secteur créateur de richesses ou d'amortisseur social; et 3) l'invention de nouvelles relations entre les MPE agroalimentaires et les structures de financement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Fall, A.S. et L. Favreau (2003). «Création de richesses en contexte de précarité», *Économie et solidarité*, 31 p.
- Fall, A.S. et C. Guèye (2002). «*Derem ak ngërëm*» *Le franc, la grâce et la reconnaissance, les ressorts d'une économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Série Recherches, n° 26, 26 p.
- Favreau, L. (2003). *Économie sociale et développement local au Québec (1990-2000): innovation et institutionnalisation des initiatives locales de création de richesses*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Série Comparaisons internationales, n° 1, 53 p.

- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 251 p.
- Gaiger, L.I. (2003). «L'économie solidaire au Brésil: L'exemple du Sud», *Revue du MAUSS*, n° 21, p. 80-96.
- Gauron, A. (2002). *L'empire de l'argent, Essai sur l'essence de la mondialisation*, Paris, Desclée de Brouwer, 182 p.
- Granovetter, M. (2000). *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée De Brouwer, coll. «Sociologie économique», 238 p.
- Guèye, O. (2001). *Perceptions de la pauvreté au Sénégal. Rapport Région de Kolda*, PNUD, ministère de l'Économie et des Finances, 129 p.
- Hart, K. (1995). «L'entreprise et économie informelle. Réflexions autobiographiques», dans S. Ellis et Y.A. Faure (dir.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala.
- Henni, A. (1995). «Économie parallèle ou société parallèle? De la survie au contrôle du pouvoir monétaire», *Politique africaine, Entreprises et entrepreneurs africains*, n° 60, p. 125.
- Lemieux, V. (2000). *À quoi servent les réseaux sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 109 p.
- Ortiz, H. et al. (2003). «Économie solidaire et mondialisation», *Revue du MAUSS*, n° 21, p. 47-54.
- Marfaing, L. et M. Sow (1999). *Les opérateurs économiques au Sénégal. Entre le formel et l'informel (1930-1996)*, Paris, Karthala, 285 p.
- Méda, D. (2002). «Le capital social: un point de vue critique». *L'Économie politique*, n° 14, p. 36-45.
- Méda, D. (1999). *Qu'est-ce que la richesse?*, Paris, Éditions Aubier, 1999.
- Perret, B. (2003). L'introuvable fondement théorique de l'évaluation du bien-être social», *Revue du MAUSS*, n° 21, p. 261-275.
- Sardan, J.P.O. (1995). *Anthropologie et développement: Essai en socioanthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 221 p.
- Scott, J. (1999). «Les bases géographiques de la performance industrielle», *Géographie, économie, société*, vol. 1, n° 2, p. 259-280.
- Sen, A. (2003). «L'indice du développement humain», *Revue du MAUSS*, n° 21, p. 259-260.
- Stiglitz, J. (2002). *La grande désillusion*, Paris, Fayard, p. 37.
- Viveret, P. (2002). *Reconsidérer la richesse, Rapport de mission Nouveaux facteurs de richesses*, Paris, Documentation française, 100 p.

LA COPRODUCTION DE SERVICES COLLECTIFS URBAINS EN AFRIQUE DE L'OUEST

*Sambou Ndiaye*¹

Parmi les facteurs à l'origine de la crise qui frappe la plupart des villes africaines, on peut retenir la faible maîtrise du rythme et du mode d'urbanisation, le mode de gestion urbaine inapproprié ainsi que les déficits techniques et financiers liés à la décentralisation. De telles contraintes expliquent les difficultés des collectivités locales à remplir leur mission de promotion du développement local. Dans ce contexte, les résultats mitigés du système conventionnel de gestion des ordures ménagères que tentent de compenser certaines initiatives populaires ont amené une bonne partie des collectivités locales sénégalaises, voire africaines, à expérimenter à partir des années 1990 un système de gestion partagée des ordures ménagères.

Dans notre recherche, nous avons analysé l'expérience du projet CETOM (Collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères) menée à Saint-Louis du Sénégal, pour voir quelle était la portée de ce système non conventionnel de gestion partagée des ordures ménagères en matière de performance socioéconomique et d'impact sociopolitique, et sur la construction d'une gouvernance locale. La question est la suivante : la gestion partagée des services publics locaux peut-elle être réduite à un marketing politique des collectivités locales instrumentalisant la mobilisation populaire ? Ou, au contraire, n'augure-t-elle pas une plus grande démocratisation de l'accès aux services de base ainsi que l'émergence de nouvelles pratiques de régulation misant sur une gouvernance territoriale ?

Nous postulons que la dynamique de gestion partagée des services publics locaux représente un lieu de lecture et de construction de nouveaux compromis sociétaux. Sous ce rapport, elle informe sur le

1. Sociologue, professeur à l'Université Gaston-Berger de Saint-Louis (Sénégal).

processus de reconfiguration du mode de régulation locale au Sénégal, particulièrement les modalités de production et de distribution de services publics locaux ainsi que la recomposition de l'architecture institutionnelle locale.

Cette présentation, basée sur des données de terrain récemment recueillies pour une thèse de doctorat en sociologie², se divise en trois parties. D'abord, les déterminants à l'émergence du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères seront présentés pour situer le contexte. Dans un second temps, le système non conventionnel sera spécifié et illustré par l'expérience menée à Saint-Louis. Enfin, l'analyse d'un tel système se fera sous forme d'atouts et de défis.

1. CONTEXTE D'ÉMERGENCE DU SYSTÈME NON CONVENTIONNEL DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'émergence du système de gestion partagée des ordures ménagères en Afrique de l'Ouest peut être située à la fois dans la carence du mode traditionnel de gestion urbaine, dans les défaillances du système conventionnel de gestion des ordures ménagères et dans la montée d'un mouvement de contestation urbaine, expressif du malaise urbain.

1.1. Une carence dans la gestion urbaine

Le milieu urbain africain demeure marqué par des contraintes structurales qui prennent forme dans la persistance de la crise économique, renforcée par les programmes d'ajustement structurel, et dans l'environnement international peu maîtrisé. Les collectivités locales font alors face au paradoxe de la décentralisation : l'élargissement des compétences des collectivités locales semble être en décalage avec les exigences de renforcement de leurs capacités techniques et financières (Osmont, 1995). S'y ajoutent l'explosion urbaine³ ainsi qu'un mode d'urbanisation

2. Cette présentation est l'une des quatre études de cas composant la thèse intitulée : « Économie populaire et développement local en contexte de précarité. L'entrepreneuriat communautaire en milieu urbain sénégalais : le cas de la ville de Saint-Louis ».

3. Le rythme d'accroissement de la population urbaine au Sénégal est passé de 22% en 1961, à 32% en 1976, à 39% en 1988 (Mbow, 1992, p. 206) et à 45% en 2001. Selon l'IAGU (1996), le niveau d'urbanisation moyen en Afrique de l'Ouest qui était de 14% en 1960 et de 40% en 1990, atteindra environ 63% en 2020.

«spontané ou anarchique» résultant de la crise du monde rural alors que les conditions de prise en charge n'étaient pas encore assurées (Antoine *et al.*, 1995; Guibbert, 1996). Aussi, on assiste à une urbanisation sans développement ainsi qu'à une macrocéphalie urbaine autour des capitales, lesquelles ont pour conséquence d'accentuer l'appauvrissement de la population.

De telles contraintes ne sauraient cacher le déficit en matière de gestion urbaine hérité des stratégies de développement post-coloniales (après 1960), à savoir: l'orientation techniciste et interventionniste des pouvoirs publics ainsi que la priorité accordée au rural au détriment de l'urbain dans les politiques de développement. La carence du mode de gestion urbaine traduit le fait que la plupart des municipalités d'Afrique de l'Ouest sont vues plus comme des instruments de prédation ou des relais politiques du parti au pouvoir que comme des cadres appropriés de promotion du développement (Diouf et Diop, 1993; PDM, 1997). Toutefois, la situation actuelle semble s'être assainie dans un contexte de démocratisation et de décentralisation plus poussé cherchant à promouvoir le renforcement du contrôle social sur les élus.

1.2. Le système conventionnel de gestion des ordures ménagères

Le système de gestion des ordures ménagères n'échappe pas à ce cadre structurel, qu'accentuent le taux de production de déchets par habitant ainsi que l'augmentation constante des biens de consommation de masse. Mais le problème réside surtout dans l'inefficacité de l'unique cadre de gestion des ordures ménagères pratiqué en Afrique de l'Ouest jusqu'à la fin des années 1980.

Ce système, qui se caractérisait par son approche centralisée, sectorielle, techniciste, mimétique et enfin formelle, était peu efficace, économiquement coûteux, socialement inapproprié et écologiquement nocif (Guibbert, 1990 et 1996; Gaye, 1996; Doucouré, 2002). Les gros camions utilisés, souvent en panne et dont l'entretien et le renouvellement devenaient insupportables pour un budget communal en déficit constant, n'avaient pas accès à la plupart des quartiers, du fait de leur mode d'occupation «anarchique ou spontané». C'est pourquoi ils ne permettaient pas d'assurer la collecte systématique et quotidienne des ordures ménagères chez l'habitant, sans parler du problème récurrent d'évacuation. Les déficiences d'un tel système étaient surtout visibles lors

de l'hivernage (ou saison des pluies, de juillet à septembre), lorsque les eaux de pluie non drainées se mêlaient aux entassements des ordures dans les dépôts sauvages. La plupart des quartiers défavorisés étaient alors transformés en « bombes bactériologiques », ce qui posait de réels problèmes de salubrité, de pollution, de santé publique et de qualité de vie, mais également de justice sociale : « Le défaut de prise en charge publique, le traitement en “parent pauvre” des quartiers périphériques par le service de collecte des déchets, d'une part, et la méconnaissance des dangers sanitaires des décharges et dépotoirs sauvages d'autre part, alimentent le “laisser-aller” et la “déresponsabilisation” des habitants quant à l'espace collectif urbain » (Waas, 1990, p. 12). C'est un tel système qu'on trouvait dans la plupart des villes sénégalaises et africaines, avec comme acteur stratégique les régies municipales ou d'autres services publics, comme la Direction des services urbains de voirie et d'assainissement (DSUVA) à Bamako (Mali), l'Office national des services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement (ONASENE) à Ouagadougou (Burkina Faso) et le Service de la voirie urbaine de Cotonou (SVUC) à Cotonou (Bénin) (Thu Thuy, 1996).

L'échec du monopole public par les régies municipales va favoriser l'intervention de nouveaux acteurs. C'est le cas de l'AGETIP⁴ avec ses projets à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). À Saint-Louis, cette agence va engager de jeunes chômeurs qui, en échange de denrées de première nécessité, vont ramasser quotidiennement avec du petit matériel les ordures ménagères sur les grandes artères de la ville. Mais ce projet, qui n'a pu assurer une articulation avec la régie municipale, a privilégié un traitement social de la gestion des ordures ménagères tout en laissant intacte la question de l'évacuation des ordures ménagères collectées.

Ce sont surtout les sociétés parapubliques et les entreprises privées qui vont signer des contrats avec les municipalités pour prendre la place des régies municipales dans la gestion des ordures ménagères. À Dakar (capitale du Sénégal), on note dès 1971 l'intervention de la SOADIP (Société africaine de diffusion et promotion) qui sera remplacée par la SIAS (Société industrielle d'aménagement urbain du Sénégal) de 1984 à 1992 (Doucouré, 2002). À Saint-Louis, la société Italiana Investimenti assurait au même moment le nettoyage de la ville ainsi que l'évacuation des ordures ménagères contre une redevance mensuelle de 11,5 millions

4. Agence d'exécution des travaux d'intérêt public.

de Fcfa⁵. Mais ces acteurs ont reproduit le système conventionnel et ses limites: reproduction du monopole d'ordre privé ou d'une bipolarité publique/privée, déficience du personnel technique, faible couverture géographique des actions limitées aux endroits visibles de la ville, permanence des interférences politiques. S'ajoutent à de telles contraintes les difficultés des communes à évaluer le service rendu et surtout à payer régulièrement les redevances aux sociétés concessionnaires du fait d'un budget en déficit constant (Cissé, 1998).

En réalité, le système conventionnel de gestion des ordures ménagères, qu'il soit mis en œuvre seul, par les pouvoirs publics ou par les sociétés parapubliques, les agences de développement ou des sociétés privées, n'a pu combler les attentes en matière de durabilité et d'appropriation locale, mais surtout, en matière d'efficacité dans un contexte de crise des finances publiques. En outre, son orientation centralisée et techniciste demeure porteuse d'une ségrégation spatiale dans l'accès aux services publics locaux et favorise la déresponsabilisation et l'attentisme des populations dans l'amélioration de leur cadre de vie.

1.3. Un mouvement urbain de contestation sociale

Outre les contraintes du milieu urbain et les limites du système conventionnel, ce furent l'accentuation de la pression sociale devant l'insalubrité des quartiers populaires et la floraison d'initiatives populaires pour compenser l'effritement du service public à la fin des années 1980 qui ont fini par convaincre les élus locaux de la nécessité de changer de mode de gestion des ordures ménagères.

En effet, la montée d'un mouvement de contestation sociale urbaine, dont l'une des formes les plus élaborées est le *set setal*, est l'expression du malaise urbain, notamment chez les jeunes et les populations des quartiers périurbains, populaires ou défavorisés. Activité volontaire d'utilité publique, le *set setal* (être propre et rendre propre) se présentait comme une tentative populaire de gestion compensant l'effritement des services publics en cherchant à s'attaquer, notamment, au problème de l'insalubrité: nettoyage des quartiers, des places publiques, des dépôts sauvages, drainage des eaux... Cette activité témoigne d'un mouvement de contestation populaire sanctionnant l'échec des politiques de développement, le mode de gestion urbaine ainsi que la mauvaise gouver-

5. Soit environ 22 750\$ (1 dollar canadien équivaut à environ 400 Fcfa).

nance tout en préfigurant les prémisses d'une société civile populaire. En réalité, l'effervescence associative constatée dans ce mouvement faisait des initiatives populaires une composante du mouvement social de contestation du mode de régulation postcolonial.

Malgré leur ampleur, ces activités ont été incapables de structurer une solution de rechange durable (O'Brien *et al.*, 2002), ce qui montre que les initiatives populaires ne peuvent pas et ne devraient pas se substituer aux institutions publiques : « Leurs initiatives et réalisations doivent plutôt être considérées comme des pistes, de stratégies alternatives qui doivent être évaluées, et le cas échéant, validées pour être relayées sur le terrain par l'action des services de l'État et des municipalités » (Soumaré, 1999, p. 132).

En tout état de cause, les opérations de *set setal* ont contribué positivement à crédibiliser l'idée selon laquelle le transfert d'une partie de la gestion des ordures ménagères à des groupes sociaux déjà structurés et ayant un ancrage territorial, notamment dans les quartiers inaccessibles à la régie municipale, pourrait constituer une solution efficace et durable au risque bactériologique et sociopolitique que constituait le problème des ordures ménagères en milieu urbain. Ainsi, le fait que depuis le début des années 1990, de plus en plus de municipalités contractualisent des groupements de jeunes ou de femmes est le signe très net d'une tentative d'institutionnaliser les initiatives prises par les populations des quartiers défavorisés ou périphériques pour améliorer leur cadre de vie. Que ce soit à Saint-Louis avec les GIE CETOM des quartiers à partir de 1994, à Thiès avec l'Union des comités de salubrité de la ville de Thiès (UCOSAVIT), à Rufisque, avec le Projet d'assainissement de Diokoul et environnants (PADE), à Dakar avec la Coordination des associations et mouvements des jeunes de la communauté urbaine de Dakar (CAMCUD) à partir de 1993, ou encore à Bamako avec la Coopérative féminine pour la santé familiale et l'assainissement à partir de cette même année, une nouvelle ère semble s'ouvrir pour une gestion partagée des ordures ménagères dans les villes d'Afrique de l'Ouest.

2. DESCRIPTION DU SYSTÈME NON CONVENTIONNEL DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

2.1. Les contours du système

À partir des années 1990, les expériences de système non conventionnel de gestion des ordures ménagères dans la plupart des villes d'Afrique de l'Ouest témoignent de l'épuisement du mode de régulation postcolonial positionnant les pouvoirs publics comme unique acteur de promotion du développement. Elles sanctionnent la gestion isolée des services publics locaux en vue de promouvoir l'intervention d'une pluralité d'acteurs tout en positionnant les initiatives populaires dans une dynamique de gestion professionnelle de services locaux, en relation avec les collectivités locales. Quatre déterminants structurent ce système non conventionnel de gestion des ordures ménagères.

1. Le monopole et la bipolarité publique/privée disparaissent au profit de l'élargissement du cercle des acteurs à des groupements d'intérêt économiques (GIE)⁶ de jeunes et de femmes ayant un ancrage territorial dans les quartiers cibles. Cette implication opérationnelle des populations participe à la promotion du partenariat urbain et à l'application de la subsidiarité dans les actions de développement tout en faisant des populations des actrices de l'amélioration de leur cadre de vie.
2. Le système est basé sur la ségrégation positive au profit des quartiers défavorisés, périurbains ou à occupation «anarchique» dans un souci de démocratisation de l'accès aux services urbains de base en faveur des populations les plus démunies.
3. Il remet en cause la primauté accordée à la mécanisation comme choix technique au profit de la valorisation de la ressource humaine et de l'utilisation d'un système à traction équine utilisant des moyens techniques plus légers et plus adaptés à la configuration des quartiers «spontanés» ainsi qu'à la nature de leur site (les charrettes).

6. Le groupement d'intérêt économique (GIE) est une forme organisationnelle qui cherche à arrimer l'orientation économique d'une entreprise avec la base communautaire d'une association. Le GIE est une structure socioéconomique favorisant un positionnement économique plus affirmé des associations tout en intégrant la possibilité de partage des bénéfices entre les sociétaires.

4. La gestion des ordures ménagères s'intègre dans une vision plus globale ainsi que dans un processus plus complet d'écologie urbaine. Sur ce plan, elles ne sont plus seulement considérées comme une contrainte, mais plutôt comme une ressource locale qui s'insère dans un cycle articulant récupération, transformation et valorisation des ordures ménagères.

La différence entre le système de gestion partagée des ordures ménagères et le système conventionnel se situe tant dans l'orientation que dans l'approche, les acteurs mobilisés, le mode de financement et les zones cibles (voir le tableau 1).

TABLEAU 1
Comparaison des systèmes de gestion des ordures ménagères
en Afrique de l'Ouest

Éléments comparatifs	Système conventionnel 1960 – 1980	Système de gestion partagée Années 1990
Acteurs stratégiques	Monopole public ou bipolarité public/privé	Régie municipale, sociétés para-publiques et privées, groupes socio-économiques et habitants
Approche	Centralisée, techniciste et sectorielle avec utilisation de matériels lourds	Approche filière : partenariat, subsidiarité, combinaison de matériels lourds et de systèmes à traction équine
Orientation	Les ordures ménagères, une contrainte à éliminer	Les ordures ménagères, une ressource locale dans un processus d'écologie urbaine
Zone d'intervention	Grandes artères de la ville	Grandes artères et quartiers défavorisés par souci d'équité et de démocratisation
Mode de financement	Public + partenaires	Public + partenaires + populations abonnées + volontariat des prestataires
Résultats	Efficacité moindre, ségrégation spatiale du service, désresponsabilisation des populations, problème de salubrité et de santé publique	Système efficace, insertion socioéconomique de jeunes prestataires malgré la précarité de l'emploi, amélioration de la qualité de vie, cofinancement du système, régulation négociée des ordures ménagères au sein du quartier

2.2. L'expérience de Saint-Louis

Située au Nord du Sénégal, avec près de 180 000 habitants répartis dans 22 quartiers, la ville de Saint-Louis partage la plupart des caractéristiques décrites plus haut concernant le milieu urbain africain (Bonnardel, 1992; Ndiaye, 1997 et 1998). Fondée en 1659 par les Français à la recherche d'un entrepôt fortifié, cette ancienne capitale de l'Afrique occidentale française, de la Mauritanie et du Sénégal, récemment inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité (2000), est redevenue une ville africaine après avoir perdu ses fonctions historiques. Mais ce sont principalement les facteurs liés à une économie indigente, aux contraintes spatiales et au mode de gestion urbaine inadapté qui expliquent l'état actuel de la ville (Wade, 1994). En outre, 20 % du territoire communal sont occupés par le fleuve et la mer, ce qui pose des contraintes de site (avec les inondations cycliques durant chaque hivernage), de disponibilité d'espace ou encore d'occupation spontanée et anarchique de l'espace (ADC et CSL, 1999). Toutefois, il faut reconnaître que la situation évolue positivement depuis le début des années 1990, notamment avec l'appui de la coopération décentralisée (Lille en France) dont l'une des spécificités réside dans le renforcement institutionnel des collectivités locales.

Obnubilée par la critique populaire permanente face à l'insalubrité notoire des quartiers, la municipalité de Saint-Louis va demander l'appui des partenaires au développement pour la mise en place d'un plan d'action municipal. En 1981, la coopération décentralisée Lille/Saint-Louis va se positionner en transformant le jumelage entre ces deux villes en une coopération au développement⁷. C'est ainsi qu'à partir de 1992, des études, notamment celle menée par l'Agence Cités Unies Développement, permettront de dresser un diagnostic urbain avec des recommandations sur la mise en place d'un dispositif d'appui technique à la maîtrise d'ouvrage (à savoir la CCIADL⁸, devenue Agence de Déve-

7. En effet, le jumelage se limitait jusque-là à des actions ponctuelles à but humanitaire et aux voyages des élus des deux villes. La formule associative sera privilégiée en transformant le jumelage en une association (loi 1901) dénommée Partenariat Lille/Saint-Louis. Cette formule permettra de dépasser la logique humanitaire au profit d'une logique de projets, puis de programmes, qui insiste sur la durée, et d'une approche intégrée et participative. (Pour en savoir plus, voir l'encart dans la partie III sur le partenariat Lille/Saint-Louis).

8. Cellule de Coordination, d'Information et d'animation pour le Développement Local (CCIADL).

loppement Communal) et sur la mise en œuvre de projets structurants dont l'une des composantes était l'installation d'un système de gestion partagée des ordures ménagères.

C'est dans ce cadre qu'a pris naissance le projet de Collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères (CETOM) en 1994, qui dénote une démarche intégrée articulant les échelles ville et quartier. Quatre composantes majeures structurent ce projet.

1. La redynamisation de la régie municipale en lui donnant plus de moyens, en ciblant son intervention sur les grandes artères et, enfin, en insistant sur l'étape d'évacuation des ordures ménagères.
2. La mise en place de GIE CETOM, à travers une démarche participative et progressive dans tous les quartiers non accessibles à la régie municipale. Utilisant un système à traction équine, le GIE CETOM est chargé de la précollecte journalière des ordures ménagères au pas des portes de maisons (six jours sur sept) ainsi que de leur évacuation sur un site relais pour une transformation en compost. La régie municipale intervient en aval pour évacuer les ordures du site relais vers la décharge municipale ou en les utilisant dans les quartiers inondables comme des remblais.
3. Des partenaires au développement viennent renforcer ce système en fonction de leurs domaines d'intervention (voir le tableau 2). Ainsi, la coopération belge met actuellement l'accent sur les infrastructures structurantes de la régie municipale (construction d'une décharge municipale et d'un site relais, acquisition de matériels lourds pour assurer l'évacuation régulière des ordures ménagères); l'ONG Enda Rup intervient dans la sensibilisation et le renforcement des capacités des GIE; et Lvia, une association internationale, intervient dans les possibilités de valorisation des ordures ménagères en les transformant en plastique.
4. Ponctuellement, des prestataires privés sont mobilisés notamment lors d'opérations d'envergure pour évacuer les dépôts sauvages.

TABLEAU 2
**Le schéma institutionnel de la gestion des ordures ménagères
 dans la ville de Saint-Louis**

-
- La commune de Saint-Louis assure la maîtrise d'œuvre.
 - L'Agence de développement communal joue un rôle d'appui à la maîtrise d'œuvre communale, notamment pour la conception des dossiers de projets, la médiation sociale ainsi que l'interface et la coordination avec les partenaires du nettoyage.
 - Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en œuvre, à travers la régie municipale, et assurent le suivi des autres opérateurs tels les GIE CETOM.
 - Les GIE CETOM assurent au sein de leurs quartiers respectifs la maîtrise d'œuvre de la gestion des ordures ménagères.
 - Les Comités de nettoyage ou les Conseils de quartier assurent le suivi opérationnel des GIE ainsi que le relais auprès de la commune, des habitants et des partenaires.
 - Les partenaires au développement (coopération bilatérale, décentralisée, ONG) viennent en appui au système en signant des conventions avec la commune.
 - Les habitants participent au cofinancement du système par leur abonnement mensuel.
-

L'objectif essentiel visé par la mise en place des GIE CETOM est d'améliorer l'environnement des quartiers cibles en favorisant la participation des populations et de créer des emplois pour les jeunes. Les GIE CETOM participent donc à un entrepreneuriat durable en combinant des problématiques relevant à la fois du développement durable, de l'auto-emploi et de l'*empowerment* local. Une vaste campagne de sensibilisation sera menée par les services techniques municipaux (STM) dans quatre quartiers sélectionnés (Bango, Eaux-Clares/Diaminar, Médina Course, Diamaguène). Ces derniers bénéficieront d'un encadrement technique rapproché des Services techniques municipaux ainsi que de moyens importants mobilisés par le Partenariat Lille/Saint-Louis: subvention mensuelle de 75 000 Fcfa⁹ destinée à la nourriture des chevaux et à l'entretien du matériel, formation des prestataires, construction d'écurie, mise à la disposition des matériels: charrettes, chevaux, gants, blouses, bottes... De son côté, le GIE organise un système d'abonnement des ménages du quartier, dont le prix est fixé de façon concertée, variable de 500 à 1000 Fcfa¹⁰. Ces ressources financières tirées des abonnements

9. Environ 160 dollars canadiens.

10. De 1 à 2 dollars canadiens.

des habitants du quartier constituent la rémunération des opérateurs du GIE et dépassent souvent la subvention communale, comme le montre le cas du GIE CETOM de Léona (voir tableau 3).

TABLEAU 3
Comparaison des sources de financement du GIE CETOM
du quartier de Léona de 2000 à 2002

Années	Total annuel des abonnements	Contribution annuelle des ménages (Fcfa)	Contribution annuelle de la municipalité
2000	4 678	2 339 000	1 800 000
2001	4 976	2 448 000	1 800 000
2002	5 606	2 803 000	1 800 000
Totaux		7 590 000	5 400 000

La portée d'un tel système est si déterminante pour la commune de Saint-Louis que lorsque le Partenariat a décidé de se retirer du projet, elle a pris en charge la subvention mensuelle versée au GIE en la doublant à 150 000 Fcfa (près de 400 dollars canadiens). Actuellement, on compte neuf GIE CETOM dans la ville. C'est d'ailleurs cette volonté politique ainsi que les résultats positifs de ce projet qu'ont voulu magnifier les partenaires au développement en encourageant la commune à élaborer et à mettre en œuvre un plan global de nettoyage de la ville. Ce plan définit les conditions d'extension de l'expérience du projet CETOM en prévoyant créer sept autres GIE CETOM dans des quartiers non accessibles à la régie municipale et en améliorant l'évacuation des ordures ménagères.

3. ATOUTS ET DÉFIS DU SYSTÈME CETOM

3.1. Les principaux atouts

L'efficacité du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères se mesure par le fait qu'il a permis d'assurer la collecte de 60 % des ordures produites dans la ville, soit près de 105 000 m³ par an

(ADC, 2002, p. 8). L'analyse de la performance plurielle d'un tel système peut être décrite suivant trois dimensions: socioéconomique, socioenvironnementale et sociopolitique.

TABLEAU 4
Description territoriale des modalités du système de collecte
et d'évacuation des ordures ménagères dans les quartiers de Saint-Louis

Zones	Quartiers	Nombre d'habitants (1996)	Modalités de collecte et d'évacuation
Langue de Barbarie	Guet Ndar, Goxumba-thie, Ndar Toute	35 850	Collecte par GIE, évacuation à travers les dépôts sauvages (berges du fleuve) + régie municipale
Île	Nord et Sud	13 711	Régie municipale à la porte des maisons
Sor	Corniche/Balacoss/Diawling/Darou	22 209	Autocollecte des ménages (enfants ou talibés); évacuation vers bacs ou dépôts sauvages (pour former un remblai) + régie municipale
	Ndioloffène, Diamaguène, Léona/Hlm, Eaux-Claires/Diaminar, Médina Courses	42 789	Collecte par GIE, évacuation par régie municipale; dépôts sauvages (remblai)
	Pikine I, II, III	33 907	Pas de service de collecte car projet de restructuration foncière en cours
Quartiers périphériques	Khor et Ngalléle	3 050	Pas de service de collecte, dépôts sauvages et parfois site d'évacuation pour former un remblai
	Bango	3 420	Collecte par GIE; évacuation dépôts sauvages + transformation en compost mais interrompue

Sur le plan socioéconomique, les neuf GIE CETOM de Saint-Louis mobilisent en permanence 66 prestataires en leur offrant la possibilité de s'insérer socioéconomiquement tout en rendant service à leur communauté. La plupart de ces prestataires étaient des chômeurs résidant dans le quartier et ne disposant pas d'un niveau de scolarité élevé. Dans le quartier de Léona par exemple, les salaires distribués ont atteint

400 000 Fcfa en 2002 (environ 1000 dollars canadiens). Malgré la précarité de ces emplois, les prestataires ont renforcé leur signification sociale et contribué à valoriser le travail des «or-dur»¹¹ dans le milieu des jeunes. En outre, avec les sessions de formation, les prestataires ont renforcé leur expertise d'ailleurs de plus en plus reconnue pour tout problème lié à l'assainissement (liquide et solide) du quartier.

Ce système a pu se développer grâce à un cofinancement local entre la commune et les habitants des quartiers cibles à travers leur contribution mensuelle. Le fait que cette contribution locale ait pu dépasser la subvention communale (voir tableau 3) montre que la situation de précarité n'explique pas toujours l'évasion fiscale, mais appelle plutôt de nouvelles modalités d'organisation misant sur l'implication des usagers dans l'arrimage de l'offre et de la demande.

On ne manquera pas de signaler l'impact structurant de la gestion partagée sur la dynamisation du marché local : vente de chevaux et de la nourriture, impact sur l'artisanat local concernant la construction ou la réparation des charrettes ou encore le harnachement, la promotion de métiers connexes à l'activité comme recycleurs, vendeurs de compost, palefreniers... En outre, un tel système a favorisé l'injection sur le territoire de la ville de financements mobilisés par les partenaires au développement engagés dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi, c'est plus de 1,5 milliard de Fcfa que la Coopération belge, Enda Rup, Lvia et le Partenariat comptent investir à Saint-Louis durant les quatre années que va durer l'exécution du plan global de nettoyage (CSL, 1999).

Sur le plan socioenvironnemental, le système de gestion partagée permet d'expérimenter un processus d'écologie urbaine articulant récupération, transformation et valorisation des ordures ménagères. Cette valeur ajoutée se mesure dans la collecte quotidienne des ordures au pas des portes des concessions, dans la suppression des dépôts sauvages, dans l'atténuation de certaines maladies liées à l'insalubrité et contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie et à la démocratisation de l'accès à un service régulier de collecte et d'évacuation des ordures ménagères dans les quartiers défavorisés. En outre, abandonner la mécanisation comme unique choix technique pour la combiner avec un système à traction équine contribue à utiliser des moyens plus légers et souvent plus adaptés à la configuration et à la nature du site de ces quartiers.

11. C'est ainsi qu'un des prestataires s'exprimait lors de nos entretiens, qualifiant les ordures comme une richesse, d'où le vocable «or-dur».

Ce sont de tels résultats qui ont poussé la commune de Saint-Louis à envisager l'extension des GIE CETOM dans les 22 quartiers de la ville et à promouvoir la diffusion de cette dynamique de gestion négociée d'un secteur particulier au développement communautaire des quartiers défavorisés. Ainsi, le dispositif organisationnel a évolué avec la mise en place de comités de nettoyage et de conseils de quartier qui assurent la supervision opérationnelle des travaux de prestation, la communication sociale avec les habitants et enfin la médiation avec la commune et les autres partenaires. L'approche utilisée dans la gestion des ordures ménagères va donc se diffuser pour servir de cadre de référence à la commune de Saint-Louis pour développer une approche d'animation urbaine et de gestion du développement local.

Une telle tendance dénote la portée sociopolitique des GIE CETOM. Par exemple, la régie municipale et les partenaires au développement impliquent désormais les GIE CETOM dans tout dossier lié à l'amélioration de la qualité de vie dans la ville. D'ailleurs, l'architecture institutionnelle du système CETOM témoigne de la pluralité d'acteurs intervenants (voir le tableau 2). Cette tendance traduit l'émergence d'une nouvelle approche du développement passant d'une approche administrative et technique de gestion urbaine à une dynamique de gouvernance locale misant sur des pratiques de régulation soumises à une coopération conflictuelle. Non seulement la position institutionnelle de la municipalité semble plus s'ancrer dans des fonctions d'impulsion et de coordination que celles d'exécution ou de gestion monopoliste, mais également le service public local devient un service de proximité élargi à la participation d'autres types d'acteurs, particulièrement les habitants et les groupements socioéconomiques (Niang *et al.*, 2001). Cette perspective de gouvernance locale fait la promotion du partenariat urbain et de la subsidiarité dans les actions de développement, ainsi que de nouveaux critères combinant l'efficacité technique, la performance socioéconomique, l'optimisation de l'environnement, l'*empowerment*, le renforcement des capacités, bref une imbrication de valeurs économiques, non marchandes et non monétaires (Granovetter, 2000; Lévesque *et al.*, 2001). En outre, notons que du fait de la plus grande responsabilisation des habitants contribuant financièrement au service et des liens sociaux entretenus avec les prestataires des GIE, une autorégulation de la gestion des ordures ménagères à l'intérieur du quartier est de plus en plus constatée. Enfin, le cofinancement local par la collectivité locale et les habitants pour un accès régulier aux services de proximité et de qualité devient un enjeu de revitalisation des quartiers défavorisés. En effet,

cette expérience d'entrepreneuriat durable participe de l'émergence d'un contrat social localisé : la contribution financière des ménages devient un facteur d'apprentissage de la fiscalité locale en même temps qu'un préalable pour exiger de la municipalité un service public de qualité. En cela, l'entrepreneuriat durable apparaît comme une modalité gagnante de promotion du développement local dans les quartiers défavorisés.

L'articulation de ses trois dimensions d'ordre socioéconomique, environnemental et sociopolitique permet de faire ressortir les principaux défis de la gestion partagée des ordures ménagères : la démocratisation de l'accès aux services de base pour réduire la ségrégation spatiale dans la distribution des services publics, la dynamisation de l'économie locale tout en respectant les principes de développement durable, la professionnalisation des organisations communautaires par l'articulation du souci d'insertion socioéconomique des jeunes sans emploi avec les services rendus à la collectivité. Notons que pour relever de tels défis, la gestion partagée des ordures ménagères a démontré une grande capacité d'hybridation de divers capitaux d'ordre écologique, marchand, social et humain, et ainsi contribué à la promotion d'une économie enchâssée dans le social (Polanyi, 1983). En cela, elle se positionne comme partie prenante du mouvement d'altermondialisation, mettant l'accent sur la pluralité des principes économiques tout en réfutant du coup la prédominance et l'autonomisation du marché autorégulateur prôné par l'économie néoclassique. C'est l'intégration de ces externalités positives (combinant une économie plurielle d'ordre social, économique et écologique) qui explique que du point de vue socioenvironnemental, la gestion partagée informe d'une totalité sociale. Elle prouve que le souci environnemental ne s'oppose pas aux exigences de solvabilité, et implique un *empowerment* des acteurs sociaux dans les modalités de gestion et de développement de leur territoire.

Cette économie plurielle soulève un autre défi, à savoir une gouvernance multiacteurs regroupant les pouvoirs publics, les habitants, les groupes socioéconomiques prestataires, les opérateurs privés et enfin les partenaires au développement. Elle met en relief la capacité de groupes socioéconomiques à exécuter des tâches d'utilité publique, et arrime ainsi les intérêts corporatifs de leurs membres à l'intérêt général de la communauté territoriale. Ce défi pose la question de l'institutionnalisation des initiatives économiques populaires et celle de leur place dans la gestion de la vie publique locale, bref la question du rôle et

de la place des GIE CETOM dans la construction d'alternatives territorialisées notamment par des stratégies locales de développement et de gouvernance.

3.2. Les défis majeurs

Des interrogations majeures subsistent toutefois quant à l'expérience de Saint-Louis. Le cycle du processus du projet prévu au départ reste encore inachevé du fait de l'absence du volet transformation des ordures ménagères, ce qui engendre une perte de débouchés pour les GIE ainsi que la non-maîtrise globale de la filière par la commune. S'y ajoutent les difficultés de cette dernière à respecter ses engagements, notamment le renouvellement du matériel et la construction d'écurie et de site relais. Par exemple, l'absence de décharge municipale fait que les ordures ménagères sont simplement déplacées des quartiers vers des dépôts sauvages à la périphérie de la ville. Un tel manquement s'explique entre autres par les contraintes financières du projet venant de la perte du principal bailleur (la coopération décentralisée française) ainsi que par le vide institutionnel dû à la longue absence de responsable des services techniques municipaux. Heureusement que la commune a réaffirmé son engagement et a même pu mobiliser de nouveaux partenaires (Coopération technique belge) qui se sont investis dans l'acquisition de matériels lourds (destinés à l'évacuation) et dans les infrastructures structurantes (décharge municipale, construction de sites relais, transformation en plastique).

Mais le débat actuel au sein du système CETOM porte sur le conflit de logiques qui est en train d'entacher les relations entre la municipalité (les élus, les STM et l'ADC) et ses partenaires au développement, d'une part, et les GIE de quartiers, d'autre part. Si, au début, ce projet était intégré à une dynamique de développement local, les exigences de rationalisation des dépenses publiques et les pressions de certains partenaires stratégiques font que la commune veut désormais privilégier une logique de prestation de services avec les GIE. Ainsi, elle envisage de supprimer la subvention mensuelle, pour ne plus supporter leur fonctionnement et la faible solvabilité de cette activité, et de la remplacer par un paiement à la tâche, en fonction du nombre de mètres cubes d'ordures collectées. Le changement de l'équipe municipale ayant initié ce projet par une équipe d'obédience libérale (survenu avec l'alternance politique au Sénégal en l'an 2000) a renforcé cette orientation qui

n'est toutefois pas nouvelle. En effet, le fléchissement de la subvention municipale accordée aux GIE dans le budget global du nettoyage est apparu depuis le début des années 2000 (voir tableau 5).

TABLEAU 5
Évolution de la part des GIE dans le budget de nettoyage
de la commune de Saint-Louis de 2001 à 2003 (Fcfa)

Années	2001	2002	2003
Régie municipale et opérateurs privés	77%	81%	84%
Subvention aux GIE	23%	19%	16%
Montant global nettoyage	71 747 013	83 148 192	98 137 244
Budget annuel de la commune	825 966 548	1 163 319 643	1 874 616 684

Source : Commune de Saint-Louis

Pour les travailleurs des GIE, la logique de prestation de services et la recherche de rentabilité menacent l'orientation du projet CETOM qui a toujours misé sur la recherche de l'efficacité de la collecte des ordures ménagères et sur la construction d'un processus de développement local. Le caractère peu solvable de l'activité, les contributions irrégulières des abonnés, le montant dérisoire de la subvention mensuelle ainsi que le non-respect par la commune de ses engagements ne participent évidemment pas à la rentabilisation de l'activité.

Il faut noter par ailleurs que la multiplicité des partenaires dans le système CETOM accentue aussi ses contradictions : d'une part, le positionnement institutionnel entre l'Agence de développement communal et les services techniques municipaux crée parfois une situation de double emploi tout en rendant confus certains acteurs et certaines actions ; d'autre part, certains partenaires financiers (bailleurs et ONG) semblent agir pour leur propre compte, cherchant plus à démontrer la visibilité de leurs actions qu'à s'intégrer dans une dynamique de cohérence des acteurs et des actions (Niang *et al.*, 2001).

En outre, des efforts sont attendus pour augmenter le taux de couverture des GIE qui reste encore insuffisant, avec une moyenne d'abonnement des ménages de moins de 35% dans les neuf quartiers d'intervention (voir le tableau 6). En dehors de la difficile maîtrise de la volonté contributive des populations, il reste que, dans les quartiers

spontanés, les ordures ménagères sont utilisées pour le remblai tandis que les ménages situés le long du fleuve et de la mer font des berges des lieux naturels de dépôts sauvages. Enfin, notons les problèmes de sécurité au travail, de précarité des emplois et des conditions de travail, l'absence de poubelles et de tri à domicile.

TABLEAU 6
L'impact des GIE Cetom dans les quartiers cibles

Quartiers	Nombre de travailleurs	Nombre d'abonnés	Taux de couverture
Bango	8	70	16%
Médina Courses	4	100	24%
Ndioloffène	7	310	52%
Eaux-Clares/Diaminar	12	500	47%
Léona/Hlm	8	420	52%
Diamaguéne	8	300	41%
Guet Ndar	6	224	26%
Ndar Toute	6	242	38%
Goxumbathie	7	300	11%
Totaux	66	2 466	Moyen: 35%

Source: État des lieux des GIE Cetom, ADC, 2002

4. CONCLUSION

L'impact positif du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères a montré que le problème de la gestion urbaine ne se limite pas seulement à des questions financières. Il comporte un volet managérial et remet en question la capacité ou la volonté des différents acteurs, au premier chef les collectivités locales urbaines, de reconstruire de manière concertée, par une coopération conflictuelle, de nouvelles stratégies de développement et de gouvernance. Mais ce système indique

aussi le rattrapage institutionnel des initiatives innovatrices populaires qui, de plus en plus, tentent de dépasser la contestation au profit d'une adaptation transformatrice misant sur le partenariat.

Sur un autre plan, le partenariat institutionnel entre les collectivités locales et les groupes sociaux de jeunes ou de femmes dans la gestion des services publics locaux n'échappe pas aux risques de l'instrumentalisation. C'est le cas lorsqu'il est utilisé comme une source de légitimation sociopolitique des collectivités locales; en effet, comme il semble plus technique que démocratique parce qu'il est peu perméable au changement, il donne l'impression d'être plus un «paternariat» qu'un partenariat (Favreau et Lévesque, 1999; Elander, 1999).

Toutefois, la portée du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères dépasse le simple marketing politique des collectivités locales. Elle rejoint la dynamique sociopolitique actuelle des villes ouest-africaines liée à une plus grande démocratisation aussi bien de la vie publique que des modalités de production et de redistribution des richesses locales. Sous ce rapport, ce système peut participer à la reconfiguration des rapports entre institutions publiques, acteurs privés et groupes sociaux, mais aussi engendrer de nouvelles pratiques de régulation si les acteurs sociaux arrivent à se positionner par rapport aux défis à relever et si les collectivités locales jouent le jeu. Il indique aussi que les compromis sociétaux émergents semblent s'inscrire dans une perspective territorialisée et se développer au coup par coup.

En réalité, l'expérience de gestion partagée des ordures ménagères informe sur le contexte du Sénégal contemporain, comparable d'ailleurs à celui de beaucoup de pays africains, à savoir un contexte ambivalent hybridant une situation de crises multiformes avec une dynamique de mutations et de reconstruction des compromis sociétaux. Sous ce rapport, l'analyse de la lutte contre la pauvreté ne suffit plus à saisir la portée des innovations socioterritoriales qui dépassent la simple gestion de crise pour viser la construction d'un autre projet de société.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADC et CSL (1999). «Analyse du Profil Urbain de la ville de Saint-Louis», *Programme de développement communal (1998-2008)*, Tome I, 68 p.
- ADC (2002). *Évaluation synthétique du projet Cetom*, 11 p.
- Antoine, P. et al. (1995). *Les familles dakaroises face à la crise*, Ifan-Orstom-Ceped, 209 p.
- Bonnardel, R. (1992). *Saint-Louis du Sénégal: mort ou naissance?*, Paris, L'Harmattan, 421 p.
- Cissé, O. (1998). «La gestion des déchets solides municipaux: cas de Dakar», *Séminaire atelier sur l'assainissement urbain*, Kigali/ Rwanda, IAGU, 15-18 décembre 1998, 13 p.
- CSL (1999). *Plan Global pour le nettoyage de la ville de Saint-Louis, 1999-2003, Ordures ménagères, marchés, voirie*, 76 p.
- Diouf, M. et M.C. Diop (1993). «Pouvoir central et pouvoir local. La crise de l'institution municipale au Sénégal», dans J. Sylvie et al. (dir.), *Pouvoirs et Cités d'Afrique noire, décentralisations en questions*, Paris, Karthala, p. 101-125.
- Doucouré, D. (2002). *La gestion des déchets à Dakar. 1996-2002: évolutions institutionnelles récentes et impact sur le financement*, Atelier régional thématique Pour une gestion partagée des déchets solides en Afrique, Cotonou, 9-11 juillet, 16 p.
- Elander (1999). «Partenariat et Gouvernance urbaine. Un agenda pour la recherche comparative internationale», dans Martinot et al. (dir.), *Quels partenariats pour la ville? Approches internationales*, p. 17-39.
- Favreau, L. et B. Lévesque (1999). *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 230 p.
- Gaye, Malick (1996). «Villes entrepreneurs. De l'action participative à la gouvernance urbaine», *Environnement africain, Études et recherches*, Enda Rup, n° 184-185, 175 p.
- Granovetter, M. (2000). *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. «Sociologie économique», 238 p.
- Guibbert, J.-J. (1990). «Écologie populaire urbaine et assainissement environnemental dans le Tiers Monde», dans Dominique, Lhuillier et Yann Cochin, *Des déchets et des hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 21-50.

- Guibbert, J.-J. (1996). *Expériences, outils et méthodes: pour un développement urbain partagé*, Enda Tiers Monde/Preceup, Séries Pratiques Urbaines.
- Lévesque, B., L. Bourque et É. Forgues (2001). *La nouvelle sociologie économique: originalité et diversité des approches*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. «Sociologie économique», 268 p.
- Mbow, L.S. (1992). «Les politiques urbaines: gestion et aménagement», dans M.C. Diop, *Sénégal. Trajectoires d'un État*, sous la dir. de Codesria, p. 204-232.
- Niang, D., S. Ndiaye et S. Kourouma (2001). *Expérience de gestion urbaine participative à Saint-Louis (Sénégal)*, Atelier sous-régional gouvernance locale et gestion participative des villes en Afrique de l'Ouest, Dakar, 10-11 mai 2001, Enda Tiers Monde, Unesco, ecdpm, 2, 8 p.
- Ndiaye, S. (1997). *Mécanismes de production et de reproduction de la pauvreté en milieu urbain: conditions de vie et stratégies de survie des Saint-Louisiens face à la crise*, Mémoire de DEA, UGB/Saint-Louis, 38 p.
- Ndiaye, S. (1998). *Gestion urbaine au niveau de la Commune de Saint-Louis*, Assises de Saint-Louis, Commune de Saint-Louis, 28 p.
- O'Brien, D.C., M.-C. Diop et M. Diouf (2002). *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala, 230 p.
- Osmont, A. (1995). *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Paris, Karthala, 309 p.
- PDM/ Club du Sahel (1997). *L'économie locale de Saint-Louis et du delta du Fleuve Sénégal*, <<http://www.oecd.org/dataoecd/33/58/1907138.pdf>>.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 419 p.
- Soumaré, M. (1999). «Initiatives locales, développement communautaire et lutte contre la pauvreté en milieu urbain: l'exemple de Yeumbel au Sénégal», dans Martinot *et al.* (dir.), *Quels partenariats pour la ville? Approches internationales*, p. 125-132.
- Thu Thuy, T. (1996a). «Évolution des conceptions et des responsabilités en matière de gestion des déchets solides dans le contexte africain: quelles attentes et quels rôles des différents acteurs?», dans Iagu *et al.*, *Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et centrale. Vers une gestion durable*, Abidjan, GREA-IAGU-PDM.

- Thu Thuy, T. (1996b). «Gestion des déchets solides en Afrique: aspects institutionnels et financiers», dans Iagu *et al.*, *Déchets solides en milieu urbain d'Afrique de l'Ouest et centrale. Vers une gestion durable*, Abidjan, GREA-IAGU-PDM.
- Wade, C.S. (1994). *Saint-Louis: la crise de sa croissance urbaine récente*, Thèse de doctorat 3^e cycle Géographie, UGB de Saint-Louis, 282 p.
- Waas, E. (1990). «Déchets urbains, déchets pluriels: propos introductif», *Des déchets et des hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 21-50.

L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET LES PRATIQUES POPULAIRES AU CONGO-BRAZZAVILLE

Appolinaire Attant Ngouari¹

Le Congo-Brazzaville est considéré à toutes fins utiles comme un État «rentier» à cause de sa principale source de revenus, le pétrole. Mais il est tout aussi paradoxal de constater que sa population vit dans une précarité sans commune mesure. En 1998, 70% de la population vivait sous le seuil de la pauvreté.

Dans ce contexte, il y a peu d'alternatives de développement impulsées par le secteur dit formel et soutenues par les pouvoirs publics, eux-mêmes mis à mal par une mondialisation non maîtrisée, une gestion hasardeuse de l'élite nationale et par les pesanteurs économiques tels que les programmes d'ajustement structurel (PAS), mais aussi par la quasi non-production de richesses à l'échelle nationale. De ce fait, une bonne partie de la population trouve dans ses propres initiatives les moyens de créer la richesse lui permettant de survivre, empruntant donc la voie de l'économie dite informelle. Dans les pages qui suivent, nous proposons une réflexion sur l'économie informelle et les pratiques populaires au Congo-Brazzaville.

Quel est l'état des lieux de ces secteurs et en quoi concourent-ils à la création de richesses parmi les populations dans le besoin? Par cette contribution, nous voulons aussi entrevoir ce qui peut être fait ou amélioré comme stratégies pour favoriser la production des biens et services nécessaires à la vie quotidienne des populations.

Nous débuterons donc en définissant les principales notions utilisées dans le texte pour ensuite présenter le contexte sociopolitique et économique qui caractérise la réalité congolaise ces dernières années.

1. Assistant de recherche au laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) à l'Université du Québec à Montréal. M. Ngouari possède une maîtrise en intervention sociale.

Nous aborderons ensuite le rôle des principaux acteurs du développement dans l'économie informelle et les pratiques populaires. Finalement, nous relaterons quelques initiatives dans ce secteur.

1. LES NOTIONS D'ÉCONOMIE INFORMELLE, DE PRATIQUES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE SOCIALE

Ces dernières années, les difficultés économiques des pays africains, notamment subsahariens, sont allées de pair avec le développement rapide du secteur informel². D'ailleurs, le développement de l'économie congolaise, l'une des plus défaillantes d'Afrique, ne peut être envisagé indépendamment des activités informelles. En effet, « la promotion de ce secteur (informel) constitue aujourd'hui l'un des sujets majeurs des politiques de développement » (Maldonado *et al.*, 1999). Il est donc nécessaire de préciser ce qu'on entend par économie informelle, pratiques populaires et économie sociale dans le Sud et notamment au Congo-Brazzaville. De fait, il est toujours difficile de donner une définition précise du secteur informel, compte tenu de la variété des sous-secteurs d'activité, mais aussi de la forme sous laquelle les activités économiques se font ou sont organisées. Néanmoins, sans pour autant se contenter d'une approche doctrinaire de la réalité du secteur informel, certains auteurs avancent que les activités informelles combinent des caractéristiques empruntées aux traditions autochtones et aux modèles occidentaux de la modernité. Dans ce sens, M. Penouil (1992, p. 74) souligne que « les activités informelles sont avant tout une forme particulière de la dynamique sociale des sociétés en développement. Elles sont une réponse de la société aux besoins nouveaux, aux mutations structurelles, aux contraintes sociales résultant de l'influence du développement transféré sur toutes les catégories sociales ». Michel Gaud (1991) rappelle, quant à lui, que l'expression « secteur informel » date du début des années 1970 et est apparue à l'occasion du programme mondial de l'emploi lancé par le Bureau international du travail (BIT). Elle a été popularisée par le rapport Kenya de 1972. Dans le même ordre d'idées, nous pouvons considérer l'économie informelle comme l'ensemble des activités de survivance, des transactions économiques parallèles, non enregistrées par l'État, à ancrage beaucoup plus social et qui ont pour but d'assurer

2. Depuis une décennie, la notion d'économie populaire tend à se substituer à celle d'économie informelle.

le minimum vital quotidien par des mécanismes de redistribution de nature purement sociale. Ces activités sont plus concentrées en milieu urbain, mais elles existent également en milieu rural.

Les pratiques populaires revêtent un caractère plus original et plus inventif. Elles englobent beaucoup plus les initiatives et les efforts collectifs qui permettent aux nécessiteux de forger une solidarité sociale dans des activités génératrices de revenus. En outre, disons que dans la majorité des pays du Sud l'économie informelle est souvent une conséquence de la défaillance de l'État et des stratégies de développement économique. C'est d'ailleurs le cas du Congo-Brazzaville qui n'échappe pas à ce que l'on appelle souvent «le mal africain», c'est-à-dire une situation de crise générale liée à la déliquescence de l'État et à la «dépravation» des pouvoirs publics.

Le concept de l'économie sociale s'est graduellement imposé dans les années 1990 pour désigner un ensemble d'activités économiques qui se distinguent à la fois du secteur privé à but lucratif et du secteur public. L'analyse des différentes définitions qui tentent de circonscrire la réalité de l'économie sociale révèle plusieurs facettes de ce phénomène (Simard *et al.*, 2001). Sans pour autant s'étaler dans la panoplie d'approches qu'on se fait du concept, on peut dire qu'elles s'intègrent mieux dans le contexte du Nord car, «il est difficile de parler d'économie sociale dans les pays du Sud où le concept, comme tel, est encore relativement peu utilisé» (Fonteneau, Nyssens et Fall, 1999). Cependant, selon les mêmes auteurs :

toutes les expériences n'ont pas été des voies sans issue. De nombreuses structures «classiques» d'économie sociale continuent à se développer dans les pays du Sud, spontanément mais aussi souvent à l'initiative ou avec l'aide d'intervenants extérieurs dans la mesure où ces derniers ne font pas directement partie du groupe concerné; ces intervenants peuvent être des notables locaux, des organisations locales, des ONG étrangères, etc.

Ils poursuivent en soulignant que «dans un contexte africain, les analyses opposent, à l'accumulation monétaire, qui caractérise l'économie capitaliste basée sur l'échange, une accumulation «relationnelle», régie par le principe de réciprocité. L'unité économique de base n'est plus le ménage ou l'entreprise; on parle plutôt de réseaux sociaux en «grappe». En soi, le concept d'économie sociale n'est pas encore

présent au Congo-Brazzaville. On parle plutôt d'économie informelle et de pratiques populaires qui, en définitive, englobent toutes les formes d'activité économique non formelle.

2. LE CONGO-BRAZZAVILLE

Située au cœur du continent africain, le Congo-Brazzaville s'étend sur 342 000 km² que limitent le Cameroun et la Centrafrique au Nord, l'Angola et la République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) au Sud et à l'Est, et le Gabon et l'océan Atlantique à l'Ouest. Pays sous-peuplé, il ne compte pas plus de 3,1 millions d'habitants sur un territoire à peu près aussi vaste que la Côte-d'Ivoire. Sa densité est une des plus faibles d'Afrique avec 9 hab/km². Pourtant, l'une des particularités de ce pays est son très fort taux d'urbanisation, soit 60%. En fait, plus de la moitié des Congolais vit à Brazzaville (la capitale), à Pointe-Noire (la ville économique et portuaire) et à Dolisie et Nkayi qui sont aussi des agglomérations de plus de 40 000 habitants. Le pays dispose d'énormes ressources pétrolières représentant près de 95% de ses recettes d'exportation et il est le troisième pays exportateur de pétrole en Afrique subsaharienne derrière le Nigeria et l'Angola. Près de 22,2 millions d'hectares de forêt occupent le territoire et le pays compte sur plusieurs autres ressources naturelles comme le diamant, l'or, le cuivre... L'exportation de l'or noir aurait pu être, depuis les années 1970, le principal moteur de développement du pays. Or le pays s'est plutôt appauvri puisqu'il « milite aujourd'hui pour être reconnu comme pays pauvre très endetté (PPTE) afin de bénéficier de la remise de sa dette extérieure dont l'encours atteint 5,5 milliards de dollars US », explique Philippe Beaugrand, chef de la délégation du FMI qui a séjourné au Congo-Brazzaville durant une mission en 2002. Le Congo-Brazzaville a une spécificité, celle d'être à la fois riche, par la rente pétrolière, et pauvre parce que sa population vit dans la précarité comme en témoignent les indicateurs économiques et de développement. En effet, le taux de croissance économique moyen est de 3% et le PIB n'atteint que 0,1% (Banque mondiale, 2003). Les indicateurs de développement humain ont connu un recul important ces dernières années, surtout à partir de la seconde moitié des années 1990. L'indicateur de pauvreté humaine est passé de 31,6% en 1986 à 30,6% en 1996 pour s'élever à 34,5% en 1999 (PNUD, 2002). Selon le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2003), l'espérance de vie ne dépasse pas 51 ans en 2000, le taux de morta-

lité infantile est de 106 pour 1000 alors que le taux d'analphabétisme avoisine 80%. L'indicateur de développement humain (IDH) place le pays au 140^e rang sur 175. En fait, le pays est entré dans le troisième millénaire dans un état de pauvreté aiguë, ce qui entrave les efforts de promotion économique et sociale.

2.1. Le contexte sociopolitique

Comme la plupart des régimes autoritaires et oligarchiques, celui du Congo-Brazzaville n'a pas échappé à une remise en question. Comme le dit Develtere (1998, p. 125):

Les piliers sur lesquels les États autoritaires et oligarchiques et leurs stratégies reposaient, furent progressivement sapés par un ensemble de facteurs s'influençant et se renforçant mutuellement, aux plans national et mondial dès le début des années 1980. Une renaissance des mouvements sociaux de toutes sortes contribua à ce processus et une nouvelle situation qu'ils aidèrent à créer laissa plus de place et d'incitation à l'action collective.

Or, l'histoire du Congo-Brazzaville, depuis son indépendance, a été marquée par l'instabilité et la violence³. Au terme d'une expérience militaro-marxiste d'une vingtaine d'années, le pays s'est engagé, à partir de 1990, dans une délicate transition démocratique qui a finalement échoué (Balencie et De La Grange, 2001, p. 857). Depuis, il fonctionne sur fond de crise structurelle, économique et sociale profonde. Toutefois, en raison du fardeau de la dette et à cause de la crise quasi générale que traverse le pays, l'autorité politique a été contrainte de laisser «un espace» pouvant favoriser l'organisation en groupements dans des activités sociales et économiques diverses génératrices de revenus. Et l'économie informelle s'est placée au centre de ces activités.

3. Depuis 1960, le pays a connu six présidents et une douzaine de coups d'État plus ou moins réussis. La conférence nationale réunie au printemps 1991 a estimé à plus de 3000 le nombre de victimes du régime militaro-marxiste au pouvoir de 1968 à 1990.

2.2. Le contexte économique

Après son indépendance, le Congo a hérité de structures économiques et institutionnelles caractérisées par de profonds déséquilibres, comme les disparités entre milieu rural et milieu urbain. Le modèle de développement choisi alors, basé sur l'équation développement-industrialisation, a aggravé les déséquilibres spatiaux en matière de population, de main-d'œuvre et de formation, mais il a aussi ajouté de nouvelles contradictions aux tendances héritées du modèle colonial : extraversion, accroissement des dépenses publiques et endettement. Le rôle essentiel accordé à l'État (gonflement démesuré des emplois de fonctionnaires ou dans les entreprises publiques) traduit en réalité la logique suivante : la sphère de la production est déconnectée de celle de la consommation (Gaufryau et Maldonado, 1997, p. 349). De même, la déliquescence des services publics est visible. Année après année, les dettes s'accumulent, ce qui engage la majorité des Congolais à chercher d'autres revenus, car la désalarisation affecte bons nombres d'individus et de fonctionnaires (l'informel remplaçant le salaire, les pensions de retraite et les bourses).

En ce qui a trait aux initiatives de développement de la part de l'État, l'héritage du monopartisme fait l'objet d'un constat unanime : le pays a été ruiné et est en crise. Parlant de la faiblesse du secteur économique d'État, Ekondy (1991) mentionnait que plus de douze ans après le déclenchement de la « révolution congolaise », on relevait l'existence d'un important secteur d'État qui englobait toutes les branches de l'activité économique de la nation. Mais l'existence d'un secteur économique d'État aussi étendu, loin de contribuer à résoudre les problèmes fondamentaux de la population, devenait pour la collectivité nationale, par son mauvais fonctionnement, une source de difficulté menant droit à la précarité. Entre 1982 et 1986, l'État a initié un plan quinquennal, lequel a consommé de très importants moyens financiers (le chiffre de mille milliards de francs CFA est généralement avancé) et n'a été réalisé qu'à hauteur de 45%. Le glissement de ce plan, pour reprendre le terme des autorités politiques, a non seulement fait rater la meilleure occasion qui aurait permis à l'économie congolaise de décoller, mais surtout mis le pays à genoux à cause du surendettement. On peut d'ailleurs vérifier ce constat dans les indicateurs économiques et sociaux (ministère français de la Coopération, 1988).

Pour faire face au fléau de la précarité, l'État a créé en 1989 la Caisse de crédit rural du Congo (CCRC) pour accorder des prêts aux habitants des zones rurales, semi-rurales et périurbaines. Ces prêts n'étaient accordés que par l'intermédiaire d'associations villageoises d'épargne et de crédit. En 1994, et dans la même optique, les nouvelles autorités élues en 1992 ont élaboré un Programme d'action sociale d'urgence (Pasu) afin de développer le potentiel économique, surtout des femmes en milieu rural. En fait, dans leur globalité, toutes ces mesures visant à réduire la pauvreté ou à tendre vers le développement n'ont jamais donné les résultats escomptés et, avec les guerres civiles qui se sont succédé, ces initiatives ont échoué et la pauvreté et la précarité n'ont fait que prendre de l'ampleur au fil des ans.

3. LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

3.1. Les initiatives nationales relatives à l'économie informelle

La forte dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis du pétrole a annihilé tout effort allant dans le sens des initiatives productrices de richesse, en dehors des revenus que le pétrole procure à l'État. Jusqu'à la crise des années 1980, les politiques globales et sectorielles visant le secteur informel ont été plutôt inexistantes. C'est donc cette crise qui pousse les autorités à réfléchir au rôle que pourrait jouer le secteur informel pour gérer la crise puis en sortir. À ce moment-là, on a pris quelques initiatives en éducation et en formation pour intégrer l'économie informelle dans l'économie traditionnelle, comme l'acceptation et la mise en œuvre en 1981 d'un projet de coopération entre le gouvernement congolais et le Centre international du Crédit mutuel (CICM) dans le but de créer un réseau de caisses destiné à développer l'épargne et le crédit en milieu urbain et rural. En 1985, il y a eu la création d'autres institutions : l'ONEMO (Office national de l'emploi et de la main-d'œuvre), l'ANA (Agence nationale de l'artisanat), puis en 1986, le FIPA (Fonds d'intervention et de promotion de l'artisanat). En 1994, l'Association des mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC) est créée pour appuyer les petits entrepreneurs très actifs dans le secteur informel.

Ces organismes avaient pour but de s'inscrire dans la perspective d'une politique active et volontariste en faveur du secteur informel. L'ONEMO, par exemple, avait diligencé une enquête dont les visées

étaient la création de coopératives dans les domaines de la menuiserie, des métaux, de la maçonnerie, en vue d'insérer les jeunes déscolarisés chômeurs et de dynamiser le secteur informel. Un autre organisme public, AGRICONGO créé en 1986, a une action originale en faveur du milieu rural. Il assure des modules de formation selon la méthode du compagnonnage. Ainsi, cette institution a participé à la création de 170 microentreprises dans le secteur du maraîchage qui ont procuré directement 255 emplois. Si l'on fait l'hypothèse que tout emploi créé dans la production induit deux emplois dans les autres secteurs, on peut indiquer que cette initiative a obtenu quelques succès (Gaufryau, 1997).

Toutefois, ces initiatives nationales éprouvent un certain nombre de difficultés qui limitent leurs actions auprès des populations concernées : désagrégation de l'environnement politico-économique, absence d'institution de relais, absence de voie de communication... Or la structure du secteur informel dépend d'un ensemble de facteurs économiques et non économiques qui conditionnent dans une certaine mesure ses performances économiques. De plus, les initiatives nationales dans le secteur informel restent limitées à quelques activités menées par des organisations internationales qui viennent à la rescousse des populations pauvres. C'est le cas par exemple de la FAO⁴ qui a expérimenté un projet visant à développer une zone maraîchère susceptible d'alimenter Brazzaville en légumes et de créer plusieurs milliers d'emplois. Par ailleurs, le sous-développement de l'appareil statistique du Congo-Brazzaville et le peu d'initiatives nationales rendent difficile l'appréhension de la situation réelle.

3.2. Les ONG et les Églises

Pendant longtemps, le Congo-Brazzaville n'a pas réussi à devenir un lieu d'expression démocratique à l'image du Sénégal ou même du Mali. En vingt-cinq ans sinon plus, le régime monopartiste avait délibérément bridé toutes formes d'associations, y compris le pluralisme religieux. Depuis 1977, de nombreuses associations ont été interdites parce qu'elles échappaient à tout contrôle politique. D'autres ont dû se fondre dans des organisations politiques : URFC (Union révolutionnaire des femmes du Congo) ou UNEAC (Union nationale des écrivains et artistes congolais).

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Quant à l'espace religieux, seules sept Églises étaient autorisées à la fin du règne du Parti congolais du travail (PCT) et 77 avaient demandé leur reconnaissance en 1987. Plus de 350 associations religieuses ont obtenu leur reconnaissance depuis la Conférence nationale (Dorier-Appril, 1998). Aujourd'hui, ces associations et ONG de développement prolifèrent par centaines dans le pays⁵, car la liberté d'association ne date que de 1991. En fait, dans l'histoire du Congo-Brazzaville, l'alliance entre les activités qui entraînent la création de richesses et les groupements d'individus ne date pas d'hier. Ces formes d'organisations remontent aux vieilles traditions, en ce sens que l'individualisme ne pouvait rimer avec la solidarité collective, comme nous l'indiquent ces quatre proverbes de la société bembé :

Mulembu mosi lunguba kubula pé.

Un seul doigt ne peut pas décortiquer l'arachide.

Mulembu mosi ngomo kusika pé.

Un seul doigt ne peut pas jouer du tambour.

Mulembu mosi busu kuswaka pé.

Un seul doigt ne peut pas laver tout un visage.

Mukunzi dimosi nzo kutunga pé.

On ne peut pas construire la maison avec un seul piquet

(Dupré, 1985, p. 264).

Dans ce contexte, les groupements ou les associations même religieuses réalisent des activités collectives qui améliorent la productivité des individus et contribuent ainsi à une plus-value collective qui, en fin de compte, les place dans une position de vecteurs de l'aide aux personnes nécessiteuses. Parmi ces associations, les églises et leurs ONG caritatives deviennent des partenaires et apparaissent comme les nouveaux acteurs incontournables du développement rural et urbain. Leurs activités, jusqu'alors informelles ou strictement paroissiales, se structurent peu à peu au sein des communautés nécessiteuses afin de répondre à la démission des pouvoirs publics défaillants. Aujourd'hui encore, les activités qu'elles mènent ou tout simplement la débrouillardise individuelle sont reconnues. Les pouvoirs publics admettent qu'elles sont des acteurs du développement qui concourent efficacement à améliorer les conditions de vie des populations, mais elles contribuent

5. Il y a des centaines d'associations inspirées de la loi française de 1901 au Congo-Brazzaville, parmi lesquelles environ 350 églises et 300 ONG de développement.

aussi à la réduction de la précarité, car depuis la fin des années 1980, comme le disent les Brazzavillois, l'État «ne répond pas»: l'effondrement économique, la mise en œuvre du premier programme d'ajustement structurel en 1985 et, plus tard (1994), la dévaluation du franc CFA ont accéléré la dégradation profonde des structures (Dorier-Appril, 1998). Dans ce contexte, ces acteurs tirent leur légitimité en se substituant à l'État qui a démissionné devant sa responsabilité d'assurer le bien-être de la population.

3.3. Les initiatives des Congolais de l'extérieur

Les initiatives des Congolais de l'extérieur prennent la forme du parrainage de petits projets de développement ou simplement de l'aide financière aux parents sur place pour faire face aux difficultés socioéconomiques qu'ils vivent au quotidien. Pour le moment, nous n'oserons pas attribuer le qualificatif de diaspora aux Congolais qui vivent à l'extérieur de leur pays (quelle que soit la raison de leur émigration), car une diaspora implique une forme d'organisation qui n'a pas encore été atteinte par ceux-ci à l'instar de leurs confrères sénégalais, maliens ou mauritaniens. Yao Assogba (2002) indique que :

[...] depuis les années 1980, la géographie a recours à la notion de diaspora pour nommer les communautés nationales migrantes en interaction entre elles et avec les pays d'origine. Cette définition met ainsi l'accent sur la territorialité particulière [...]. Enfin, la diaspora se caractérise fondamentalement par l'existence d'un réseau.

Dans le cas des Congolais de l'extérieur, ce réseau n'existe pas. Cependant, malgré ce déficit organisationnel, pris individuellement, certains Congolais font preuve d'imagination, de débrouillardise et d'initiatives positives allant de l'accumulation de l'épargne – qui, parfois, leur permet d'acheter soit une auto, soit un camion ou même des machines qu'ils envoient à leurs parents restés au pays pour que ceux-ci en fassent l'exploitation commerciale dans de micro-activités – jusqu'au flux monétaire qu'ils font parvenir aux parents par Western Union⁶ pour faire face aux besoins quotidiens. Contrairement à d'autres communautés émigrantes, les Congolais ont du mal à s'organiser sous forme d'association ou d'organisation pouvant initier des projets de développement

6. Institution très connue auprès des immigrés pour le transfert d'argent vers leur pays d'origine en dehors des banques ou autres institutions financières.

dans leur pays d'origine. L'exemple des Sénégalais vivant en Italie qui ont pu en 1996 électrifier N'Diaye Tioro, village situé à 150 km de Dakar (Sall, 1996, p. 173), est une illustration de ce que peuvent faire des communautés organisées.

4. QUELQUES INITIATIVES DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET DES PRATIQUES POPULAIRES

Au Congo-Brazzaville, le secteur informel a toujours occupé une place importante dans l'activité économique. Il n'en demeure pas moins que l'intérêt des pouvoirs publics pour ce secteur est relativement récent. Dans une étude sur le cas du Congo-Brazzaville, Gaufryau et Maldonado (2001) abordent l'économie informelle sous l'angle macroéconomique de la géographie de l'emploi. Dans cette étude, l'emploi dans l'informel représente 46,7% en 1995 contre 53,3% pour le secteur moderne. Depuis 2000, la parité semble être atteinte. Il est important de noter qu'au Congo-Brazzaville les activités informelles sont en grande partie le fait de non-Congolais : Congolais de l'ex-Zaïre, Centrafricains, Angolais, Maliens, Sénégalais, Béninois. Ces groupes sont concentrés dans quelques grands groupes professionnels et exercent des activités dont ils détiennent parfois le monopole. C'est le cas des blanchisseurs et tailleurs zaïrois, de petits commerçants sénégalais et maliens, de pêcheurs béninois. Ces dernières années, il y a aussi la présence massive des Mauritaniens et des Libanais qui ont beaucoup d'activités dans le commerce au détail, lequel est très lié au secteur informel. En milieu urbain, ces activités sont axées sur l'artisanat, le commerce ambulant, les boulangeries artisanales, les petits garages de réparation d'automobiles, les ateliers de couture, de vulcanisation, de menuiserie, de fabrication de savon, de fabrication d'ustensiles de cuisine... Ce sont des secteurs d'activité dominés par les hommes, alors que ceux dominés par les femmes sont surtout la restauration rapide, la préparation de beignets, le petit commerce de produits vivriers et maraîchers...

En milieu rural, les activités sont en général axées sur la chasse, la pêche et l'artisanat... Quant aux autres activités axées sur l'agriculture vivrière et la préparation de farine de manioc (aliment de base) transformée en chikwane, ce sont les femmes qui y sont très engagées. Et la vente du fruit de ces activités permet aux populations concernées de s'assurer d'un petit revenu journalier. Il est important de souligner ici que la conquête de la richesse sous la forme de revenus au quotidien

ou de dépenses de survie, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, n'a pas pour but ultime l'atteinte des conditions de confort ou de bien-être exclusif, mais sert souvent à faire face aux «dépenses sociales, liées aux grands événements de la vie sociale – naissance, maladie, décès, mariage, etc.» (O'Deyé, 1985, p. 67).

4.1. Les pratiques populaires au Congo-Brazzaville

Les pratiques populaires mettent en évidence «le monde populaire» qui est encastré dans une réalité (sociale, politique, économique, culturelle, historique) spécifique et qui s'active dans la sphère économique. En organisant des activités, les acteurs de ces pratiques deviennent des acteurs potentiels du développement. Afin d'échapper à la précarité, ils développent concrètement dans la sphère leurs capacités d'organisation, d'initiatives économiques et de créativité sociale dans leur vie quotidienne. Les pratiques populaires trouvent leur essence dans les vieilles traditions africaines qui intègrent tout à fait la réalité congolaise et prennent la forme de nombreuses petites activités productives, commerciales, cumulatives d'épargne et autres. Ces pratiques concourent à l'amélioration des conditions de vie et à l'intensification des liens sociaux, lesquels reposent sur la solidarité collective. Elles ne se limitent pas aux activités économiques, mais se traduisent aussi par la création d'associations d'épargne et d'entraide : Muziki, Kitémo ou Likélemba, tontine, ngwala... Quelles sont ces pratiques qui, comme dans d'autres pays d'Afrique, renforcent la solidarité sociale et viennent remédier aux difficultés quotidiennes?

4.1.1. *Les Muziki*

Le mot Moziki (qui signifie la préférée et ce dit Muziki au pluriel) vient de la région du Kasai oriental au Zaïre, actuelle République démocratique du Congo. Il s'agit d'un regroupement de mères de famille qui voulaient s'entraider. Les règlements ont peu à peu introduit la notion de ristourne, c'est-à-dire de cotisations régulières et obligatoires sur le principe des tontines qui sont en fait des associations à base de crédit rotatif où chaque membre reçoit à tour de rôle le montant des cotisations des autres. Généralement, une fois que l'une d'elle reçoit le montant de la cotisation, elle utilise cet argent à sa guise et, le plus souvent, elle cherche à le multiplier en faisant du petit commerce.

4.1.2. *La tontine*

La tontine est une association de personnes qui, unies par des liens familiaux, d'amitié, de profession, de clan ou de région, se retrouvent à intervalle plus ou moins variable afin de mettre en commun leur épargne pour solutionner des problèmes particuliers ou collectifs. D'après Soedjede (1990), ce sont des sortes d'épargne informelle qui existent sous plusieurs formes: tontine mutuelle, tontine commerciale, tontine financière. De ces formes de tontines, nous retiendrons la première, car les autres sont presque inexistantes dans le circuit des pratiques populaires au Congo-Brazzaville.

4.1.3. *La tontine mutuelle*

La tontine mutuelle est la plus répandue au Congo-Brazzaville. Elle repose sur la solidarité entre membres qui se connaissent bien. La tontine mutuelle peut être définie comme un fond d'épargne rotative où les levées bénéficient à chacun des sociétaires selon un ordre préétabli, mais révisable. Chacun peut emprunter et remplacer une créance par une dette. En ce sens, la tontine mutuelle, dans le mode rural comme dans le monde urbain congolais, est devenue une activité courante et très répandue auprès des femmes et prévaut comme façon de résoudre des problèmes. Vu son aspect informel, elle obéit à des règles plus souples que celles du système économique officiel, ce qui donne à de nombreuses femmes la possibilité de trouver une source de financement pour leurs activités, et fait dire à l'économiste Gérard Tchouassi (Sisyph, <<http://sisyphe.levillage.org/>> consulté en avril 2005):

Face aux divers problèmes économiques, familiaux et amicaux urgents qu'elles doivent résoudre promptement et relativement aux revenus faibles, modestes et précaires dont elles disposent [...], elles se rendent compte que la seule façon d'épargner, de se priver d'une partie régulière de leur revenu à titre temporaire, c'est d'adopter une habitude d'épargne, c'est d'adhérer au moins à un système financier informel, lequel les soumettrait à une contrainte d'épargne.

[...]

Les femmes épargnantes adhèrent au système financier informel dans le but d'atteindre un objectif clair et bien déterminé. Elles voudraient réaliser un projet, financer une activité génératrice de revenus ou une activité d'utilité sociale à la fin du cycle de la tontine, par exemple sans recourir à un crédit quelconque.

En favorisant l'épargne des femmes, la tontine mutuelle permet de mettre en place les bases d'une économie solidaire.

4.1.4. *Les ngwala et les initiatives collectives*

Les ngwala sont des associations qui offrent d'enterrer dignement les défunts. Elles sont nées dans les années 1950 en pays beembé. Outre le dynamisme, ce qui retient l'attention dans les ngwala, selon Georges Dupré (1985), c'est que ces organisations sont le lieu d'une accumulation monétaire importante.

D'autres initiatives, souligne le même auteur, prennent pour objet des actions de développement. C'est ainsi que durant l'été 1979 le ngwala des jeunes de Moudzanga⁷ passa à l'action en finançant la construction d'un puits. Les villageois d'abord interloqués par une telle initiative aidèrent spontanément le puisatier. Maintenant construit, le puits évite aux femmes de longs trajets. Il est donc raisonnable de penser que ce type de réalisation peut devenir un exemple des buts nouveaux que les ngwala peuvent se donner pour orienter le dynamisme vers l'amélioration du quotidien et une meilleure maîtrise du devenir.

5. CONCLUSION

Depuis quelques années, en Afrique comme ailleurs dans les pays du Sud, et plus particulièrement au Congo-Brazzaville, on accorde de plus en plus d'attention au secteur informel dans le processus de développement. Les approches et les réflexions sur la façon dont on doit reformuler les stratégies de développement doivent attribuer au secteur informel un rôle majeur dans la marche vers le développement. Il est aujourd'hui admis que ce secteur est fonctionnel et joue un grand rôle dans l'équilibre social, la survie des populations pauvres, de plus en plus malmenées par les frasques de la mondialisation non maîtrisée, les programmes d'ajustement structurel et le néolibéralisme. Il faut donc redynamiser ce secteur afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle de ses processus productifs et surtout de rationaliser les potentialités de son

7. Village situé en pays bembé.

développement. Un grand pas a déjà été fait, celui de mettre en place un cadre légal et réglementaire. Et maintenant, comme le suggèrent Gaufryau et Maldonado (2001), il faut :

- transférer progressivement l'appui des ONG aux microentreprises à des associations professionnelles ;
- amener les ONG à respecter des cahiers de charges détaillés afin d'éviter la multiplication des structures d'intervention peu adaptées ;
- favoriser le financement de proximité et encourager la formation de fédérations de tontines et mutuelles sectorielles d'épargne assurant la caution de crédits bancaires ;
- encourager la représentation de ces fédérations dans les chambres syndicales.

Outre ces avenues, il y a lieu de créer au Congo-Brazzaville un espace véritablement démocratique, des conditions politiques favorables au développement. Ainsi, comme dans d'autres pays en Afrique, il existe un grand potentiel de développement économique au Congo-Brazzaville. L'économie informelle et les pratiques populaires peuvent être amenées à jouer un rôle majeur tant par leur capacité de produire la richesse que par leur capacité d'absorption de l'emploi à court ou à long terme, et répondre ainsi aux besoins et surtout permettre la survie des populations pauvres. Malgré la « timide » volonté de l'État de prendre en considération le secteur informel, il reste que les conditions politiques propices à l'éclosion de la créativité, des initiatives nouvelles... ne sont toujours pas réunies. La pauvreté augmente graduellement et la précarité demeure toujours constante. Au regard d'une telle situation, les acteurs du développement en dehors de l'État ne se découragent pas ; avec les populations concernées, ils font preuve d'imagination surtout avec le concours extérieur. En somme, les occasions ne manquent pas en autant que les conditions sociopolitiques et économiques favorables en deviennent le catalyseur.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Assogba, Y. (2002). «Diaspora, mondialisation et développement», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, n° 1, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 98-110.
- Balencie, J.-M. et A. De La Grange (2001). *Mondes rebelles*, Paris, Éditions Michalon, 866 p.
- Banque mondiale (2003). *Rapport sur le développement dans le monde*, la Banque.
- Develtere, P. (1998). «Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement», *Économie sociale et Développement*, Bruxelles, Université De Boeck, Ouverture économique, Jalons, 171 p.
- Dorier-Appril, É. (1998). «Église et ONG caritatives à Brazzaville(Congo): activisme sociopolitique ou religieux?», dans J.-P. Deler *et al.* (dir.), *ONG et développement. Société, économie, politique*, Paris, Karthala, 683 p.
- Dupré, G. (1985). *Les naissances d'une société. Espace et historicité chez les beembé du Congo*, Paris, Édition de l'ORSTOM, 417 p.
- Ekondy, A. (1991). *Le Congo-Brazzaville: Essai d'analyse et d'explication sociologiques selon la méthode pluraliste*, Berne, Éditions Peter Lang, 519 p.
- Fonteneau, B., M. Nyssens et A.S. Fall (1999). «Économie populaire: creuset de pratiques d'économie solidaire?», dans J. Defourny *et al.* (dir.), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck, p. 159-178.
- Gaud, M. (1991). «Nouveaux regards sur l'économie informelle», *Afrique contemporaine*, n° 157, p. 23-36.
- Gaufryau, B. (1997). *Les mutuelles congolaises d'épargne et de crédit*, Bulletin du Réseau TPA, n° 13, <<http://www.gret.org>>, consulté en avril 2005.
- Gaufryau, B. et C. Maldonado (1997). *Secteur informel: Fonctions macroéconomiques et politiques gouvernementales: Le cas du Congo*, Genève, Bureau international du travail, 40 p.
- Gaufryau, B. et C. Maldonado (2001). *L'économie informelle en Afrique francophone, Structure dynamiques et politiques*, Genève, Bureau international du travail, 504 p.
- Maldonado, C. *et al.* (1999). *Le secteur informel en Afrique face aux contraintes légales et institutionnelles*, Genève, Bureau international du travail, Genève, 367 p.

- Ministère français de la Coopération (1988). *Le Congo en chiffres*, Manuel à l'usage des coopérants français.
- Ntololo, J. (1995). *Évaluation de l'importance des ONG et des communautés de base dans le développement socioéconomique*, Rapport de PNUD.
- O'Deyé, M. (1985). *Les Associations en villes africaine*, Dakar-Brazzaville, Paris, L'Harmattan, Ville et Entreprise, 125 p.
- Penouil, M. (1992). «Secteur informel et crises africaines», *Afrique contemporaine*, numéro spécial, 4^e trimestre.
- PNUD (2002). *Rapport national 2002*, République du Congo-Brazzaville.
- PNUD (2003). *Rapport mondial sur le développement humain*, 2001.
- Sall, B. (1996). «Anétatisme et modes sociaux de recours», *Cahier du GEMDEV*, n° 24, p. 170-176.
- Simard, P. et al. (2001). *L'économie sociale et le plan d'action du Sommet sur l'économie et l'emploi*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Québec, Université Laval et ENAP, 277 p.
- Soedjede, D.A. (1990). *L'épargne et le crédit informel au Togo : la tontine financière sans enchères*, Notes de recherche, n° 90-10, UREF/AUPELF.

LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN GUINÉE ET AU NIGER

Youssouf Sanogo¹

En Guinée et au Niger, en dépit de la situation de dénuement socioéconomique général des collectivités, il existe des expériences de développement local qui se distinguent. Toutefois, elles sont généralement portées à bout de bras par des responsables locaux qui, par leur engagement et leur imagination, ont pu amorcer l'amélioration des conditions de vie des populations. Ce sont ces expériences que nous qualifions de réussies. Elles ont été sélectionnées à la suite d'une étude de capitalisation des expériences de développement local, menée en 2004 en Guinée et en 2005 au Niger².

Les expériences capitalisées s'inscrivaient dans la décentralisation politique et économique, un nouveau contexte institutionnel qui a entraîné des réformes administratives et le lancement de programmes de développement local sur le terrain. Mais les nouvelles collectivités décentralisées créées doivent relever trois défis socioéconomiques essentiels (Assogba, 1998; Cernea, 1998; Favreau et Fréchette, 2002; Fall *et al.*, 2004). Le premier est la mise en place d'une gouvernance locale démocratique au sens de l'*empowerment* qui régule les échanges et intègre les préoccupations sociales des populations aux différents programmes de développement. Le deuxième est la prévention des impacts négatifs d'une mondialisation axée sur le produit et le marché au détriment de l'humain et de ses préoccupations. Le troisième est la recherche de nouvelles réponses à des crises socioéconomiques occasionnées à la

1. Docteur en éducation, stagiaire postdoctoral à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et coopérant volontaire du Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI).

2. Cette étude a été faite pour le compte du CECI, en collaboration avec la CRDC de l'Université du Québec en Outaouais et le Réseau international pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS). Le rapport final de cette étude est disponible en cahier de recherche à la CRDC, Université du Québec en Outaouais.

fois par le déficit démocratique et les conséquences des réformes effectuées par les programmes d'ajustement structurel, comme la pauvreté grandissante dans les villes et villages.

Ces défis socioéconomiques auxquels font face les collectivités décentralisées ont, *de facto*, mis les responsables locaux devant la nécessité d'entreprendre des actions allant dans le sens de la construction d'un État social: un concept non encore utilisé dans les milieux du développement local au Niger et en Guinée, même si certaines expériences de développement s'inscrivent bien dans cette perspective. Car, comme l'ont dit Carboni (1982), Laville (1995), Klein (1995), Duhaime (2004) et Favreau (2005), construire un État social, c'est établir un régime démocratique et une politique de développement (création de richesse redistributive) qui, au lieu de privilégier l'économie aux dépens du social, intègrent plutôt les deux composantes de façon à prendre en compte les préoccupations socioéconomiques des populations.

Cette visée d'un État social a été importante dans notre définition des critères de sélection des expériences «réussies» en Guinée et au Niger. Deux expériences ont ainsi été retenues: 1) l'expérience de la Communauté rurale de développement de Dounet en Moyenne Guinée dans le cadre du Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), qui a été conduite avec le soutien de l'ONG canadienne, le CECI; et 2) l'expérience de Bannéberi au Niger dans le canton de Simiry, conduite par l'Association pour le bien-être des collectivités et l'écologie (ABC-Écologie) dans le cadre du Programme d'actions communautaires (PAC).

1. LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN GUINÉE ET AU NIGER : DE LA PRÉCARITÉ SOCIOÉCONOMIQUE À LA DÉCENTRALISATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

En Guinée comme au Niger, le constat socioéconomique est le même dans les collectivités locales: pauvreté générale des populations, insuffisance des infrastructures de base (écoles, centres de santé, forages, etc.), taux de scolarisation et d'alphabétisation très bas, forte migration des jeunes vers les villes et les pays étrangers. Les auteurs qui se sont penchés sur la crise du développement des collectivités en Afrique subsaharienne ou dans les pays du Sud s'accordent sur les mêmes explications: échec des politiques de développement entreprises depuis

les indépendances, malgouvernance et conséquences des programmes d'ajustement structurel dans lesquels les pays sont engagés depuis les années 1980 (Assogba, 1998; Cernea, 1998; Favreau et Fréchette, 2002; Fall *et al.*, 2004). Les crises en Guinée et au Niger confirment bien ces explications.

La Guinée-Conakry s'étend sur une superficie de 246 000 km² pour une population estimée à 9 000 000 d'habitants. Elle a un accès à la mer et d'énormes richesses minières : fer, bauxite, diamant, or, etc. Les pluies y sont abondantes, le réseau hydrographique, dense, et le couvert végétal, riche et varié. Cependant, en dépit de ces abondantes ressources naturelles, le pays occupe le 159^e rang sur 173 sous la rubrique de l'indice du développement humain. En effet, depuis son indépendance en 1958, les politiques mises en œuvre n'ont pas vraiment réussi à susciter une dynamique socioéconomique dans les collectivités locales. Au régime socialiste (1958-1984) succéda, en 1984, le régime militaire qui instaura plus tard une démocratie multipartite, le libéralisme économique et la décentralisation politique et économique en 1991. Mais la mauvaise gestion, la corruption généralisée, le parti unique de fait, le caractère hiérarchisé de l'administration et la réduction des espaces de liberté continuent de dégrader davantage la situation socioéconomique des populations (Élie et Kallé, 2002).

Quant au Niger, vaste pays sahélien de 1 267 000 km² pour 11 000 000 d'habitants, il présente moins de richesses naturelles. Le pays occupe le 172^e rang sur 173 sous la rubrique de l'indice du développement humain. Il n'a aucun accès à la mer, le désert y occupe plus de la moitié du territoire et l'agriculture y est largement tributaire des pluies. Les seules ressources minières connues et exploitées restent les gisements d'uranium. Mais, outre la rareté des ressources, ce sont les conséquences des nombreuses crises politiques qui ont beaucoup contribué à l'échec des différentes politiques de développement des collectivités depuis l'indépendance du pays en 1960. Aux coups d'État militaires se sont ajoutés les luttes syndicales, les assassinats politiques et la rébellion touarègue. Même après son instauration en 1990, la démocratie multipartite au Niger fut mise à mal par deux coups d'État militaires : en 1996 et en 1999 (CARE International, 2002).

L'échec global des politiques de développement a amené les deux États à s'engager, dès les années 1980, dans les programmes d'ajustement structurel financés essentiellement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Des mesures économiques furent alors prises :

retrait de l'État des secteurs économiques, compression des travailleurs et réduction de la taille de la fonction publique et des dépenses de l'État. Mais le caractère draconien de ces mesures entraîna une montée du chômage, suivie de nombreuses luttes syndicales et grèves, parfois de mutineries et de rebellions.

La situation de crise ainsi créée aboutit à l'instauration d'une démocratie multipartite et à la décentralisation politique et économique dans les deux pays dans les années 1990. En Guinée, la décentralisation est en marche depuis 1991, tandis qu'au Niger elle n'est entrée dans sa phase active qu'en 2004. De vastes réformes sont engagées, des programmes de développement, élaborés et des expériences, mises en œuvre dans les collectivités. Dans un pays comme dans l'autre, il s'agit de susciter une dynamique de développement fondée sur la gouvernance démocratique, la responsabilisation des autorités et populations locales et les partenariats entre différents secteurs économiques : privé, public et société civile. Le but est d'asseoir et de consolider les réformes effectuées dans les collectivités dans les domaines administratif, politique et économique.

2. LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN GUINÉE ET AU NIGER : CONSTRUIRE UN ÉTAT SOCIAL

Le concept d'État social, rappelons-le, n'est pas encore utilisé dans les milieux de développement local en Guinée et au Niger. Cependant, la précarité des conditions de vie dans les collectivités locales et le nouveau contexte institutionnel de décentralisation politique et économique exigent des responsables locaux sa construction, du moins des actions dans ce sens, pour mieux répondre aux différents besoins socioéconomiques. Il s'agira surtout de façonner une gouvernance qui permette de réguler les échanges sur le plan local, d'intégrer les préoccupations sociales des populations dans les actions de développement, de prévenir les impacts négatifs de la mondialisation des marchés et d'apaiser les crises socioéconomiques (Cernea, 1998; Favreau et Fréchette, 2002; Fall *et al.*, 2004; Assogba, 1998).

Qu'est-ce qu'un État social? Brièvement, à nos yeux, c'est un système de gouvernance et de gestion qui cherche à intégrer l'économie et le social, de façon que le développement ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie des populations. Aujourd'hui comme

naguère, la construction et le renouvellement d'un État social sont des idéaux permanents des mouvements sociaux pour plus de justice sociale et économique.

Tirant les leçons des mouvements sociaux à la base de ce concept, notamment pendant les crises sociales des années 1930 et après la Seconde Guerre mondiale en Europe, Favreau (2005) conclut que la construction de l'État social (dans les collectivités décentralisées) dans les pays du Sud passe par un modèle démocratique partenarial, fondé sur la régulation État-marché-société civile. Abondant dans le même sens, Assogba (2003) s'inspire de Braudel (1980) pour expliquer que l'économie est comme une maison à trois étages : le rez-de-chaussée, le premier étage et le deuxième étage et que le processus historique du développement des sociétés serait la dialectique de construction de ces trois étages. Le rez-de-chaussée correspond à l'économie de subsistance. Il connaît une régulation insuffisante, ce qui l'empêche de se développer. Les populations n'y ont pas de droits politiques et se battent plutôt pour leur survie. Le premier étage (étage central) renvoie à l'économie de marché local. Situé entre le rez-de-chaussée et l'étage supérieur, il se distingue par le caractère régulé des échanges et la reconnaissance des droits civiques à l'échelle locale et communautaire. Quant au deuxième étage (étage supérieur), il correspond à l'économie de marché fondée sur le libéralisme et la recherche des capitaux, dont les conséquences pourraient être des crises socioéconomiques dans les communautés n'ayant pas encore bâti ce deuxième étage.

Construire un État social dans les collectivités décentralisées reviendrait donc à édifier l'étage central de l'économie de Braudel. Par son caractère régulé et sa reconnaissance des droits civiques à l'échelle locale, l'étage central est, *de facto*, fondé sur les mêmes principes que la décentralisation politique et économique. De plus, soutient Assogba (2003), il pourrait être un rempart efficace contre la dictature de la mondialisation des marchés, la mauvaise gouvernance et l'autoritarisme politique qui caractérisent souvent les pays africains.

Ces avantages, en matière de gouvernance et de gestion, font de la construction d'un État social dans les collectivités décentralisées une solution viable pour relever les défis socioéconomiques qui se posent aux responsables locaux en Guinée et au Niger. Des acquis s'inscrivant dans la perspective de la construction d'un État social existent déjà

dans certaines expériences de développement sur le terrain. Ils ont été déterminants dans la sélection des expériences «réussies» que nous présentons ici.

3. LES EXPÉRIENCES RÉUSSIES EN GUINÉE ET AU NIGER

Dans notre recherche sur place, nous avons accordé une attention particulière à la fois aux efforts des responsables locaux (élus locaux, autorités publiques) et à la pertinence des actions entamées par rapport à la construction d'un État social qui, nous l'avons vu, est essentiel à la réalisation globale des objectifs de décentralisation politique et économique. Dans cette optique, trois critères ont prédominé dans le choix des expériences: 1) le respect des principes de gouvernance locale démocratique; 2) l'utilisation d'un modèle de développement ouvert aux partenariats entre différents secteurs économiques (public, privé, société civile); et 3) la réalisation d'infrastructures et d'activités viables pour le développement socioéconomique de la collectivité.

3.1. L'expérience de développement local de la Communauté rurale de développement (CRD) de Dounet, en Guinée: un exemple de synergie entre les responsables locaux

L'expérience de développement local de la CRD de Dounet est le premier cas de succès que nous avons sélectionné en Guinée. Elle a été conduite par le CECI dans le cadre du programme d'appui aux communautés villageoises (PACV) lancé en 1999 pour la mise en œuvre des réformes de décentralisation politique et économique, et pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Sa réussite réside surtout dans l'étroite collaboration entre les élus locaux, les autorités publiques et les responsables d'organisations et de groupements non gouvernementaux.

La CRD de Dounet est l'une des 303 communautés rurales de développement qui existent en République de Guinée. Située dans la préfecture de Mamou, en Moyenne Guinée, elle compte environ 20 000 habitants, dont les Peuls constituent l'ethnie majoritaire. Son économie repose essentiellement sur le commerce, l'agriculture et l'élevage. Elle présente un dynamisme qui dépasse celui de la plupart des collectivités environnantes et tire un grand profit de la route nationale reliant le port de Conakry à la République du Mali, au nord. Les denrées

y circulent plus facilement. La foire de la ville de Dounet, chef-lieu de la collectivité, draine commerçants, transporteurs et hommes d'affaires de partout. Plus de 80 groupements de producteurs y sont actifs dans les domaines du maraîchage, de l'arboriculture et de la sylviculture. À ceux-ci s'ajoutent des groupements féminins en teinture et en saponification. On y compte neuf ONG locales qui fournissent des appuis techniques aux différents groupements et assistent, parfois, les responsables communaux dans la recherche de financement pour la réalisation des actions de développement.

C'est dans cette collectivité à grand potentiel socioéconomique que le PACV du CECI a conduit des expériences de développement, après avoir dirigé une phase pilote en 1998. La CRD de Dounet n'a pas connu la phase pilote. Les expériences de développement qui y ont été faites se situaient dans la phase 1, lancée en 1999 : celle d'initiation de cent CRD. Il s'agissait d'établir un mécanisme permettant de décentraliser la prise de décisions et l'affectation des ressources, et de renforcer les capacités des communautés locales à gérer leurs propres affaires. Prévue pour quatre ans (1999 à 2003), cette première phase était toujours en cours quand nous arrivions en 2004. Outre les aspects organisationnels et de formation, l'accent était surtout mis sur la réalisation des infrastructures socioéconomiques de base : centres de santé, écoles, pistes rurales, etc. Les activités génératrices de revenus ne constituaient pas une priorité. Leur développement était prévu pour les phases ultérieures. Par ailleurs, la première phase devait être suivie par une deuxième, celle d'expansion aux 303 CRD du pays, et une troisième portant sur la consolidation et l'institutionnalisation des réformes de décentralisation politique, administrative et fiscale (dépliant PACV ; PACV, 2002).

3.1.1. Les principaux défis du développement de la CRD de Dounet

Quand nous sommes arrivés dans la CRD de Dounet, elle était dirigée par un bureau communal, présidé par un professeur de collège, assisté par un secrétaire communautaire, instituteur de formation, et épaulé par une présidente des femmes, elle-même propriétaire d'un moulin pour arachides. En dépit du caractère étroit de la collaboration entre les différents responsables de la collectivité, les élus locaux faisaient face à deux

défis essentiels, liés dans une large mesure à des facteurs indépendants de leur volonté : s'ajuster au caractère restrictif de certaines règles du PACV et gérer les défaillances de l'administration publique.

3.1.1.1. S'ajuster au caractère restrictif de certaines règles du PACV

Par leur caractère restrictif, certaines règles du PACV entravaient des réalisations prévues dans les plans annuels d'investissement de la CRD de Dounet. Cela mettait les élus locaux en situation délicate par rapport aux populations et les empêchait de respecter les plans prévus.

Par exemple, le règlement veut que le PACV prenne en charge 80 % du coût total de chaque réalisation prévue dans le plan de développement local et que la CRD bénéficiaire contribue à concurrence de 20 %. Jusqu'à notre visite, grâce à son dynamisme socioéconomique, la collectivité avait toujours eu un assez bon taux de recouvrement des taxes et impôts, et payé sa contribution comme il se devait. Mais les élus locaux trouvaient problématique que le montant maximum des fonds annuels accordés à chaque CRD soit plafonné à 50 000 \$US. Cette contrainte les a notamment obligés à étaler sur deux ans la construction d'une piste rurale, prévue en un an dans le plan annuel d'investissement vu son importance pour le désenclavement d'un certain nombre de villages à la fois. Alors que les populations étaient prêtes à financer sur-le-champ leur part de contribution, la cellule nationale de coordination du PACV a refusé d'outrepasser les règles fixées en la matière avec les bailleurs de fonds. Finalement, le bureau a dû étaler sur deux ans la réalisation de la piste, mais ce refus de la cellule nationale, nous a-t-on dit, a beaucoup offusqué les populations.

3.1.1.2. Gérer les défaillances de l'administration publique

La CRD de Dounet subit, comme les autres collectivités, les défaillances de l'administration publique de la Guinée. Généralement, dans les dossiers de réalisation des infrastructures de base, comme les postes de santé et les écoles, beaucoup de conventions sont signées, dont celle qui engage l'État à fournir les cadres pour le fonctionnement des édifices construits. Malheureusement, il y a de fréquents retards dans le respect des engagements pris vis-à-vis des CRD. Dans de nombreux cas, l'État n'arrive pas à fournir les cadres ou il le fait avec un retard inquiétant pour les populations. Pour remédier à ce problème, les responsables

villageois sont amenés à s'organiser, en collaboration avec leurs élus, pour recruter des cadres dont ils paient les salaires et assurent le logement : une lourde charge pour les populations.

À ces retards administratifs il faut ajouter les lenteurs qui se produisent parfois dans le déblocage des fonds promis par le PACV. En outre, on note encore quelques cas d'abus administratifs, commis par des agents véreux de l'administration publique lors de la collecte des impôts et taxes, au grand mépris des règlements de la décentralisation. Des sessions de formation et de sensibilisation sont pourtant organisées pour expliquer ces règlements à tout le monde : agents publics, élus locaux, population.

Le fait que l'État manque ainsi à ses engagements met les élus dans une position difficile par rapport aux populations qui, après avoir payé leur part de contribution, attendent de voir se concrétiser les réalisations promises. Par exemple, à notre passage à Dounet, une lenteur dans le déblocage des fonds était sur le point de provoquer un chevauchement du plan annuel en cours avec celui de l'année suivante. Les responsables locaux de la collectivité en étaient inquiets, car cela risquait d'installer un climat de suspicion au sein des populations et de briser leur mobilisation dans des actions de développement.

Malgré ces difficultés, les responsables de la CRD de Dounet bénéficiaient encore de la confiance des populations pour avoir toujours tenu parole quant à la réalisation des activités prévues. Mais avec le plafonnement des fonds alloués et les défaillances administratives, ils craignaient de perdre cette crédibilité.

3.1.2. Une stratégie viable pour la construction d'un État social et le développement socioéconomique

Comme nous l'avons dit plus haut, la réussite de l'expérience de Dounet réside surtout dans l'étroite collaboration entre les élus locaux, les autorités publiques et les responsables d'organisations non gouvernementales et de groupements. En effet, pour mieux relever le défi de développer leur collectivité, de rester crédibles et de garder un bon niveau de mobilisation de la population, les responsables de la CRD ont opté pour une stratégie en trois points : 1) la gestion participative des activités ; 2) les

partenariats entre les différents secteurs économiques (public, privé, société civile); et 3) la réalisation d'activités et d'infrastructures socio-économiques viables par rapport aux préoccupations locales.

3.1.2.1. La gestion participative des activités

La gestion participative des actions de développement de la collectivité est le premier élément qui s'est dégagé des informations recueillies sur le terrain. Pour ces actions de développement, il existe une étroite collaboration d'une part entre les élus locaux (membres du bureau de la CRD et du conseil communal) et d'autre part avec la diaspora et les entrepreneurs, ainsi qu'avec les responsables de groupements, d'ONG et de structures déconcentrées. Dans cette gestion participative, les élus locaux bénéficient notamment du précieux appui du sous-préfet, l'administrateur principal de la collectivité. En plus de s'engager régulièrement dans les différentes campagnes de sensibilisation et de formation, ce dernier appuie les activités lancées et veille au respect des engagements pris par les différents acteurs. Par ailleurs, le président de la CRD nous a confié que, aussi bien dans la collectivité que dans le conseil communal, les élus locaux ont toujours su dépasser les clivages politiques pour l'intérêt collectif. Cela a été jusque-là un apport important de l'intégration des préoccupations des populations et des besoins économiques de la collectivité.

3.1.2.2. Les partenariats entre les différents secteurs économiques

Le recours constant aux partenariats entre la société civile, l'administration publique et les entreprises privées est perceptible dans les démarches suivies pour les différentes réalisations: sollicitations des entreprises privées et des services publics, et participation active des populations. De même, bien que la promotion des activités créatrices de revenus ne soit pas une priorité de la phase 1 du PACV, le bureau communal collabore beaucoup avec les ONG et les autorités publiques pour la promotion d'initiatives socioéconomiques susceptibles de générer des revenus: activités de saponification, de maraîchage, d'arboriculture, de sylviculture, d'élevage, etc. Il accompagne les différentes ONG, associations et coopératives locales dans leurs activités. Grâce aux partenariats noués, il a réussi à installer progressivement un dynamisme socioéconomique dans la collectivité.

3.1.2.3. La réalisation d'infrastructures et d'activités socioéconomiques

Beaucoup d'infrastructures et d'activités socioéconomiques ont déjà été réalisées dans la CRD de Dounet. Depuis quelques années, des groupements produisent et écoulent leurs produits sur les marchés locaux et dans les collectivités voisines : notamment des fruits, des légumes et du savon. Certains groupements arboricoles auraient des partenaires à Conakry qui viendraient régulièrement se ravitailler à Dounet. Ces activités de production, nous a-t-on dit, seraient déjà sources de richesses non négligeables pour les individus, les familles et la communauté.

Par ailleurs, plusieurs infrastructures prévues dans le plan de développement local (PDL) ont été réalisées : écoles, postes de santé, puits, forages, plateformes multifonctionnelles, pistes rurales, etc. Nous avons été particulièrement impressionnés par l'engagement du président de la CRD et de son équipe à améliorer le taux de scolarisation de la collectivité, qui est passée de quatre classes en 1992 à 120 classes en 2004. Lors de notre visite, le plan de développement local prévoyait d'autres écoles pour les localités non encore pourvues, mais on comptait déjà 35 écoles primaires et un collège. Avec fierté, le président soutenait que sa circonscription était la plus scolarisée de la région.

En raison de leur portée socioéconomique, la stratégie adoptée par les responsables de la collectivité de Dounet et les réalisations effectuées constituent, à notre avis, une base solide pour y construire à l'échelle locale un État social, en dépit des défaillances de l'État central et du PACV. Il faudrait cependant que les responsables locaux continuent à renforcer la synergie entre institutions locales et acteurs de développement. Il y va de la crédibilité des responsables locaux et de la consolidation de la décentralisation politique et économique.

3.2. L'expérience de développement local de Bannéberi : la détermination des responsables villageois

L'expérience de développement local de Bannéberi est le cas de réussite retenu pour le Niger. Elle a été sélectionnée après l'étude de capitalisation des expériences de développement local menée en 2005. Cette expérience est l'œuvre de l'Association pour le bien-être et l'écologie (ABC-Écologie), à la phase pilote du Programme d'actions communautaires (PAC) (en 2001 et 2002) lancé par le gouvernement nigérien dans

son effort de décentralisation politique et économique. Nous y avons été impressionnés par le dynamisme et le sens de l'organisation des responsables villageois, réunis au sein d'un comité villageois de développement (CVD) travaillant en collaboration avec les populations et différents petits comités de gestion des différentes activités.

Bannéberi est l'un des 71 villages du canton de Simiry, dans l'arrondissement de Ouallam. Il est aussi l'un des quinze villages qui y ont bénéficié de la phase pilote du PAC. Loin de la route principale et d'un accès difficile, c'est le chef-lieu du secteur de Banné. En effet, les villages pilotes étaient repartis en deux secteurs : Banné (sept villages) et Simiry (huit villages) pour un total de 15 900 habitants, soit une moyenne de 1000 habitants par village (CECI, 2002). Les Zarmas y constituent la population majoritaire. C'est un peuple qui vit dans des sociétés très hiérarchisées, avec une organisation familiale gérontocratique et largement patrilinéaire. On voit dans les habitudes quotidiennes des relents de croyances islamiques mélangées aux traditions animistes africaines. À Simiry, les populations prêtent toujours allégeance au chef de canton, qui garde encore un pouvoir politique réel que nul ne peut contourner, même pas l'autorité publique en charge de l'administration officielle.

Comme tout le canton, le secteur de Banné se trouve au cœur de la zone sahéenne. La végétation est gagnée par le désert qui se manifeste par de nombreuses tempêtes de sable qui fragilisent davantage la situation sanitaire. L'élevage, l'agriculture et le commerce y sont les principales activités économiques. La grande foire hebdomadaire de Bannéberi est réputée pour le commerce de bétail qui draine de nombreux commerçants locaux. Mais les activités agropastorales restent constamment soumises aux aléas climatiques. Les pluies sont irrégulières, les sécheresses, périodiques et les famines, fréquentes. Comme pour échapper aux dures réalités, surtout pendant la saison sèche (de novembre à juin), les jeunes bras valides s'en vont à Niamey, la capitale, et dans les pays voisins à la recherche de meilleures conditions de vie. Certains reviennent, d'autres restent. Il en a toujours été ainsi et le phénomène va en s'aggravant sous le poids des difficultés socioéconomiques.

Le Programme d'actions communautaires (PAC), dans lequel s'inscrivait notre capitalisation des expériences de développement, est le seul programme lancé pour la décentralisation politique et économique au Niger. Il vise la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une gouvernance locale démocratique, et prend également en compte les préoccupations

liées à la pandémie du sida et à l'avancée vertigineuse du désert dans le pays. Il entend surtout instituer des mécanismes de gouvernance et de gestion responsabilisant les populations et les autorités locales dans la réalisation des actions de développement durable.

Le PAC va s'échelonner sur une période de douze ans, répartie en trois phases de quatre ans chacune. Lancée en 2003, la phase 1 était en cours quand nous étions au Niger en 2005. C'est la phase d'initiation d'un certain nombre des 265 communes rurales et urbaines. La deuxième est celle d'expansion à l'ensemble des communes du pays. La troisième est celle de consolidation et d'institutionnalisation (dépliant du PAC).

3.2.1. Les principaux défis du développement à Bannéberi

Notre étude de capitalisation des expériences de développement local faites par l'ABC-Écologie avait pour cadre le canton de Simiry. Les expériences de développement local y sont beaucoup marquées par le fait que la phase pilote du PAC s'est tenue avant la décentralisation effective sur le terrain, et par les faiblesses de l'intervention de l'ABC-Écologie. De plus, les responsables de Bannéberi avaient peu de chance de renforcer leurs capacités de gestion en contexte de décentralisation politique et économique, car le canton de Simiry dont ils relèvent n'était pas visé par le PAC phase 1. Pour toutes ces raisons, les responsables villageois devaient relever deux défis essentiels : 1) composer à la fois avec les conséquences du vide institutionnel en décentralisation politique et économique et avec celles des défaillances de l'intervention de l'ABC-Écologie ; et 2) prévenir les risques liés à la non-couverture du canton de Simiry par le PAC phase 1.

3.2.1.1. Composer à la fois avec les conséquences du vide institutionnel en décentralisation politique et économique et avec celles des défaillances de l'intervention de l'ABC-Écologie

Au moment de notre étude, la décentralisation n'était pas encore effective sur le terrain. Mais des avancées institutionnelles avaient déjà été effectuées et un nouveau découpage administratif donnait au pays 265 communes. À l'issue des premières élections communales tenues en 2004, les maires élus attendaient de s'installer. Donc, les responsables villageois de Bannéberi fonctionnaient encore suivant les expériences acquises pendant la phase pilote du PAC. Le pouvoir des

comités villageois de développement était toujours limité par l'absence de cadre institutionnel local de décentralisation. Les responsables villageois ne jouissaient pas de statut légal et devaient agir en conformité avec les ententes établies avec les autorités publiques, les agents de développement et les populations.

Par ailleurs, en raison du vide institutionnel, dans son intervention à Bannéberi, l'ABC-Écologie n'avait donné aucune formation sur les défis du développement local en contexte de décentralisation politique et économique et sur la mobilisation des ressources fiscales. De même, avons-nous constaté, en dépit de leur engouement et de leur dynamisme, les responsables villageois n'avaient pas vraiment d'expériences pratiques dans le traitement des appels d'offres pour la réalisation des projets. Mais cela était imputable à l'ABC-Écologie, dont l'intervention durant la phase pilote consistait surtout à mettre à profit les acquis des précédentes interventions : notamment les banques de céréales et l'embouche bovine. Ainsi, puisque les banques de céréales étaient déjà sur place, les responsables villageois n'ont pas vraiment eu à conclure formellement des marchés avec les entrepreneurs et les fournisseurs, ni pour la construction des édifices ni pour le ravitaillement en vivres. Il en fut de même pour les activités d'embouche bovine. Par conséquent, les responsables villageois étaient peu préparés pour traiter les appels d'offres et abordaient la nouvelle réalité de la décentralisation politique et économique avec un grand handicap.

3.2.1.2. Prévenir les risques liés à la non-couverture du canton de Simiry par le PAC phase 1

Le canton de Simiry, désormais érigé en commune, ne figure pas sur la liste des communes bénéficiaires de la phase 1 du PAC. Cela présente deux grands risques pour Bannéberi et l'ensemble des villages du canton.

Le premier risque est que la dynamique de développement imprimée au village durant la phase pilote soit brisée et que les chances que les responsables et les populations acquièrent l'expérience nécessaire en passation de marchés et en mobilisation des ressources ne soient réduites : deux éléments clés de la décentralisation. L'idéal serait que la nouvelle commune soit mieux accompagnée pour combler les vides en formation sur les défis de la décentralisation politique et économique, la mobilisation des ressources et la passation de marchés.

Le deuxième risque est lié au fait que le nouveau maire n'est pas issu d'un comité villageois de développement ayant bénéficié de la phase pilote du PAC. En fait, plusieurs secteurs de développement se retrouvent désormais dans la même commune de Simiry, dont seulement deux (Banné et Simiry) ont bénéficié de la phase pilote du PAC. Les structures de développement ayant été mises en place avant la décentralisation effective, on se demande ce que seront les relations entre le nouveau maire, les responsables du comité villageois de développement de Bannéberi et le chef de canton. Il y a lieu de craindre, par exemple, les possibles conséquences de la grande volonté affichée par le chef de canton d'élaborer un plan cantonal de développement. À notre passage, il était le président d'honneur du comité cantonal de planification (CCP) et soutenait qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans ce plan cantonal. Certes, sa volonté est légitime au regard de la pauvreté de son canton. Cependant, il y a un risque que le vide laissé par le manque de formation sur les défis de la décentralisation n'encourage le chef de canton à outrepasser son rôle d'arbitre et de conseiller municipal sans voix, consigné dans les textes de la décentralisation. Il pourrait alors gêner les nouveaux élus dans leur travail.

3.2.2. Une stratégie viable pour la construction d'un État social et le développement socioéconomique

Le mérite des responsables villageois de Bannéberi réside dans la stratégie qu'ils ont adoptée pour relever les différents défis et risques liés à l'antériorité de la phase pilote du PAC, à la décentralisation effective sur le terrain et aux faiblesses de l'intervention de l'ABC-Écologie. Ils ont opté pour une stratégie basée sur trois principes essentiels : 1) faire une gestion participative des activités de développement ; 2) recourir au partenariat entre les différents secteurs économiques pour la réalisation des actions de développement ; et 3) promouvoir l'embouche bovine pour générer des revenus pour les individus, les familles et la communauté.

3.2.2.1. Mettre en œuvre une gestion participative au sein des activités de développement

Les responsables du comité villageois de développement de Bannéberi s'inscrivent dans la dynamique déclenchée par les expériences précédentes, notamment celle de l'ABC-Écologie à la phase pilote, pendant

laquelle le comité villageois de développement avait été restructuré et redynamisé. Élus en assemblée générale villageoise, les responsables ont fait de la participation active de tous aux différentes activités leur cheval de bataille. Ainsi, ils travaillent en étroite collaboration avec les populations et les différents comités de gestion des activités lancées. Cette dynamique organisationnelle est encore plus impressionnante pour l'embouche bovine, principale activité génératrice de revenus pratiquée par la majorité des familles.

3.2.2.2. Recourir au partenariat entre les différents secteurs économiques pour la réalisation des actions de développement

Les discours recueillis au cours de nos enquêtes montrent que les responsables locaux travaillent en partenariat avec les ONG, la Caisse populaire d'épargne et de crédit (CPEC) de Simiry (chef-lieu de canton), les services publics et le comité cantonal de planification dans la mise en œuvre des plans d'investissement. Ce partenariat a déjà permis aux responsables villageois de résoudre bien des problèmes de financement et de trouver, surtout avec l'appui des ONG, des formations techniques en embouche bovine, en gestion communautaire, en santé et en hygiène. Il est à la base du succès de Bannéberi en embouche bovine.

3.2.2.3. Promouvoir l'embouche bovine pour générer des revenus pour les individus, les familles et la communauté

Le comité villageois de développement de Bannéberi a vite compris l'engouement des populations pour l'embouche bovine et en a fait un facteur de création de richesses pour l'ensemble de la communauté, les familles et les individus. Cette activité occupe désormais une place centrale dans le volet socioéconomique à Bannéberi.

L'embouche bovine est pratiquée par les hommes et les femmes qui font chacun des emprunts à la Caisse populaire d'épargne et de crédit (CPEC) où est logé le Fonds d'investissement local (FIL) du village. Les prêts accordés sont tirés de ce fonds et les transactions passent obligatoirement par le comité villageois de développement qui ne tolère aucun manquement aux engagements des bénéficiaires. Les remboursements se font avec intérêt en assemblée générale, laquelle est informée à chaque étape, depuis la demande de prêts. Les recettes du comité villageois

sont déposées dans son compte au CPEC. Ainsi organisée, cette activité a contribué à générer des revenus considérables qui, selon nos interlocuteurs, ont permis de réduire la pauvreté dans le village : grâce à elle, chacun arrive à assurer au moins ses dépenses quotidiennes.

À Bannéberi, l'embouche bovine crée désormais une dynamique socioéconomique qui fait du marché de bétail du village le plus important du canton. Très dynamiques, les responsables villageois ne manquent pas d'idées pour développer encore plus le secteur. Cette dynamique, la bonne gestion des infrastructures (école, centre d'alphabétisation, centre de santé de référence, etc.)³ et surtout l'engagement des responsables villageois sont, à notre avis, de véritables bases de construction d'un État social local à Bannéberi.

4. CONCLUSION

Ce qui caractérise les expériences «réussies» en Guinée et au Niger, c'est moins l'absence de difficultés que la viabilité des stratégies que les responsables des institutions locales ont adoptées pour les surmonter. À Dounet et Bannéberi, les responsables locaux ont su relever les défis de la décentralisation en privilégiant, dans les expériences de développement local, le respect des principes de gestion participative des activités, du partenariat entre le public, le privé et la société civile, et de l'intégration de l'économique et du social dans les actions. Cela a abouti, dans chacune de ces collectivités, à l'installation d'une gouvernance locale démocratique ouverte au modèle de développement partenarial entre différents secteurs. Il en est résulté une dynamique socioéconomique locale soutenue par une forte synergie entre les élus locaux, les autorités publiques, les ONG, les coopératives et les associations de la collectivité.

À notre avis, cette dynamique, par ses caractéristiques démocratiques et socioéconomiques, pourrait être un excellent levier pour la construction d'un État social à l'échelle locale dans les deux pays. Ainsi construit dans un contexte de décentralisation politique et économique, un État social a de forte chance de mieux refléter la spécificité socioéconomique de la collectivité. Il pourrait être un outil précieux pour la

3. Infrastructures mises sur pied au cours de précédentes interventions.

réalisation des objectifs de gouvernance démocratique, de justice sociale et de lutte contre la pauvreté assignés aux programmes et projets de développement local.

Par ailleurs, la portée symbolique des stratégies adoptées et la profondeur des changements opérés dans le domaine de la gouvernance locale sont d'autant plus importantes que les expériences de développement sont vieilles de seulement quelques années. Il s'agit en effet de collectivités relativement jeunes qui ont récemment abandonné les modèles de développement étatiques, qui accordent peu de place aux initiatives locales, pour privilégier le modèle partenarial ouvert à la collaboration entre le public, le privé et la société civile.

Cela dit, il convient de souligner qu'on est encore loin d'avoir, dans ces collectivités de Guinée et du Niger, un État social soutenu par des institutions locales solides et capable de mettre les populations à l'abri des problèmes découlant de la mauvaise gouvernance et de la mondialisation des marchés. Les réalisations dans le sens de la construction d'un État social sont encore embryonnaires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Assogba, Y. (1998). *Afrique noire: démocratie, développement et mouvement associatif*, CRDC, cahier n° 13, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Série Recherche.
- Assogba, Y. (2003). «L'autre mondialisation, le développement et l'économie populaire en Afrique», *Économie et Solidarités*, Hors série, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 151-165.
- Braudel, F. (1980). *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, Armand Colin.
- Carboni, C. (1982). «État, marché du travail et classes sociales dans l'Italie des années 70», *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n° 1, p. 57-76.
- Care International (2002). *Étude sur les institutions locales, décentralisation et réduction de la pauvreté au Niger pour le PAC-Niger*, Niamey, Niger.
- CECI (2002). *Programme d'actions communautaires du Niger: rapport final de la facilitation des opérations pilotes (version provisoire), capitalisation de la phase pilote du PAC, janvier 2001-juin 2002*, Montréal, CECI.

- Cernea, M.M. (1998). «La sociologie, l'anthropologie et les défis du développement», dans M.M. Cernea (dir.), *La dimension humaine dans les projets de développement: les variables sociologiques et culturelles*, Paris, Karthala, p. 541-573.
- Duhaime, G. (2004). «Tensions et résistances dans la Belle Province. Offensive contre l'État social au Québec», *Le Monde diplomatique*, juillet, p. 16-17.
- Élie, B. et S. Kallé (2002). *Partenariat ONG – Entreprise privée 1996-2002*, CECI-Guinée-Antenne de Sigouri.
- Fall, A.S., L. Favreau et G. Larose (2004). *Altermondialisation, développement et démocratie: la contribution des organisations de coopération internationale (OCI)*, CRDC, Cahier n° 10, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. (2005). *Économie sociale et politiques publiques: la question du renouvellement de l'État social au Nord et de sa construction au Sud*, CRDC, Cahier n° 21, série comparaisons internationales.
- Klein, J.L. (1995). «De l'État-providence à l'État accompagnateur dans la gestion du social: le cas du développement régional au Québec», *Lien social et politiques-RIAC*, 33, printemps, p. 133-141.
- Laville, J.L. (1995). «De la genèse à la crise de l'État-providence», *Lien social et politiques-RIAC*, 33, printemps, p. 37-46.
- Programmes d'actions communautaires (PAC). *Programmes d'actions communautaires*, Niamey, Niger. Dépliant.
- Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV) (2002). *Rapport général de revue à mi-parcours, phase 1 du PACV*, novembre, Conakry, Guinée.
- Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV). *Programme d'appui aux communautés villageoises*, Conakry, Guinée. Dépliant.

L'AFRIQUE QUI SE REFAIT LA JEUNESSE N'EST PAS EN RESTE

Lucie Fréchette¹

On ne peut parler d'une Afrique qui se refait sans prendre en considération la jeunesse qui constitue une forte proportion de sa population. Il est en effet fréquent que les jeunes de moins de 25 ans représentent de 50 % à 60 % de la population des pays de l'Afrique subsaharienne. Or les enfants, parfois même en bas âge, les adolescents et les jeunes de la prévingtaine sont aux prises avec les immenses défis de la scolarisation, de l'insertion en emploi et de la qualité de vie dans leur famille ou leur communauté d'appartenance. Parlant des groupes âgés de 15 à 24 ans, l'ONU, dans l'esprit de son Programme d'action mondial pour la jeunesse (2005), stipule que la jeunesse devrait être associée à l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté et que les jeunes devraient être consultés au cours des processus d'élaboration des politiques publiques les affectant. Les questions du travail et de la participation sociale et politique de la jeunesse sont donc encore bien d'actualité sur la scène internationale. L'Afrique n'est pas en reste à ce chapitre et a reçu à Dakar, au tournant du siècle, le Forum mondial des Nations Unies pour la jeunesse. À cette occasion, les organisations de jeunesse ont adopté la Stratégie de Dakar promouvant le renforcement de la capacité d'agir des jeunes.

La littérature scientifique et la presse africaine font cependant régulièrement état des difficultés des enfants et des jeunes Africains. Le portrait pourrait être très sombre si la culture des enfants et des jeunes n'était envisagée qu'à travers la manifestation de l'ampleur de ses difficultés et des défis auxquels elle fait face. C'est sur cette jeunesse qu'il importe toutefois de miser pour des lendemains meilleurs. Dans ce texte,

1. Psychologue, coordonnatrice du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CERIS) à l'UQO et de l'Alliance de recherche en développement des communautés Innovation sociale et développement des communautés de l'UQO.

nous présentons des expériences qui illustrent que la jeunesse recèle un potentiel d'auto-organisation contribuant à son propre développement et à la promotion d'une Afrique qui se refait.

1. DES DONNÉES QUI ASSOMBRISSENT LE RAPPORT AU TRAVAIL DE LA JEUNESSE AFRICAINE

Parmi les 352 millions d'enfants de 5 à 14 ans qui exercent une activité économique dans le monde, 246 millions (soit 70%) travaillent dans des conditions parfois difficiles. Selon les données de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2006) et de la Banque mondiale (Andvig *et al.*, 2001), c'est l'Afrique qui a la plus importante proportion de ses adolescents et enfants au travail. Avec 50 millions de jeunes au travail, l'Afrique subsaharienne est la plus touchée. Elle compte 26% de ses jeunes au travail dans des conditions pénibles. L'OIT a effectué un travail important sur l'âge minimum des jeunes travailleurs et sur l'élimination des pires formes de travail des enfants. La ratification des conventions 138 et 182² par les États donne un levier aux organisations qui font pression pour renverser la vapeur et réintroduire les jeunes dans le circuit du marché du travail dans des conditions décentes.

Le rapport des jeunes au travail en Afrique est empreint de grandes difficultés. La situation varie d'un pays à l'autre, mais demeure inquiétante, comme l'indiquent les chiffres de l'UNICEF qui rappellent que parmi les jeunes de 10 à 14 ans, on trouve 54,5% des jeunes du Mali, 51% de ceux du Burkina Faso, 41,3% des jeunes du Kenya et 31,4% des jeunes Sénégalais. Les catégories d'activités économiques où les enfants sont nombreux sont l'agriculture, le travail domestique chez soi ou dans un autre foyer et les petits métiers de la rue (petits commerces, ateliers variés et diverses formes de mendicité). Bonnet (1999) documente la question en indiquant qu'en dépit des conditions à dénoncer, il faut éviter de se cantonner dans l'idée que le travail des enfants est surtout une réalité urbaine. En fait, le secteur agricole est celui qui retient le plus grand nombre de garçons (par exemple, dans les plantations de

2. Il s'agit de la Convention n° 138 sur l'âge minimum adoptée en 1973 qui oblige les États qui la ratifient à s'engager à poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants. La convention C182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination a été adoptée en 1999.

cacao de Côte-d'Ivoire ou encore dans les champs de coton d'Afrique de l'Ouest), tandis que le travail domestique est habituellement le lot des filles. Si l'on veut noircir le portrait, ajoutons que de nombreux enfants deviennent des soldats dans des pays aux prises avec des conflits importants. De plus, des milliers d'enfants sont victimes de la traite (trafic interne ou outre-frontières) ou de vente pour rejoindre les rangs de ceux qui exercent un travail forcé. Finalement, c'est lorsque le travail s'effectue loin du milieu familial qu'augmente le risque pour les jeunes. Il n'est pas rare que l'on trouve des jeunes du Mali, du Togo, du Bénin, du Niger dans les plantations de Côte-d'Ivoire. Dans une autre partie de l'Afrique, c'est le secteur des mines qui recrute les enfants, comme en Tanzanie, où près de 25 000 enfants font un travail compromettant pour leur santé.

L'âge général minimum pour les jeunes travailleurs recommandé par l'OIT est de 16 ans. Cet âge est déterminé selon les législations nationales et peut être moindre. Mais cela ne signifie pas que les jeunes travailleurs ne sont pas engagés dans un travail dangereux. Le témoignage d'une coordinatrice nationale d'un projet du BIT dont l'objectif est la prévention et l'abolition du travail dangereux des enfants dans la filière cacao, se basant sur des enquêtes réalisées en Afrique de l'Ouest et centrale, notamment en Côte-d'Ivoire, au Ghana, au Cameroun et au Nigeria, rappelle la présence d'enfants dans de nombreux travaux dangereux. Ainsi, 284 000 enfants débroussaillent les plantations de cacao à l'aide de machettes et environ 153 000 travaillent à l'épandage des pesticides.

Le rapport au travail ne se traduit pas que par l'exploitation abusive des enfants, mais aussi la dure réalité de l'augmentation du chômage qui touche les jeunes de 15 à 25 ans. Le défi est important, car les jeunes comptent pour beaucoup dans les statistiques de chômage. Le taux de chômage des jeunes urbains va croissant, ce qui mène les jeunes à grossir les rangs du secteur informel, qui représente déjà un fort pourcentage de l'activité économique des pays subsahariens. Le programme des Nations Unies pour le développement indique qu'il compte 60% des effectifs urbains en Afrique et, en 1998, le Bureau international du travail (BIT) estimait qu'à chaque année un million d'enfants étaient appelés à exercer un travail sur ce même continent (Manier, 1999). Par exemple, dans le grand Dakar, au Sénégal, environ 60% des gens occupés par une forme quelconque de travail le sont dans le secteur dit informel.

Chez les filles et les jeunes femmes, le rapport au travail est encore plus complexe du fait qu'une grande partie de l'activité se déploie en dehors de tout cadre officiel. Une forte présence des femmes dans le secteur informel traduit une aspiration ou une nécessité à chercher des solutions et à prendre des initiatives pour améliorer leurs conditions de vie précaires. Contraintes de développer des initiatives et de créer leur propre emploi, elles sont exposées à l'irrégularité et à la faiblesse des revenus. La pauvreté des jeunes, en particulier celle des jeunes filles, ne cesse d'augmenter. La sous-scolarisation des filles ajoute au problème. Un récent rapport de l'UNICEF (2005) sur la parité entre les sexes indique que le défi de l'éducation des filles est toujours d'actualité, spécialement en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Ainsi, moins de 40% des filles du Mali, du Niger et du Burkina Faso fréquentent le primaire. Chez les plus âgées, les jeunes mères issues d'un milieu socioéconomique défavorisé se retrouvent en situation de plus en plus précaire et d'exclusion. Outre le travail comme domestique, plusieurs filles se dirigent vers les marchés pour tenter de se procurer un revenu de subsistance. L'étude de Aduayi-Diop (2004) au Sénégal indique qu'il arrive que les filles en difficulté cumulent deux ou trois activités, soit le service domestique, la vente dans les marchés et la prostitution. Celle-ci est pratiquée le plus souvent dans la clandestinité et les jeunes filles qui s'y adonnent s'en défendent, même si l'activité de racolage est visible dans les marchés.

L'autre situation expliquant la recrudescence du besoin en jeunes filles domestiques est la participation grandissante des femmes au marché du travail, même s'il s'agit souvent d'une activité dans le secteur informel. Comme les femmes ne peuvent pas à la fois accomplir les tâches domestiques qui leur incombent et travailler à l'extérieur du foyer, elles ont recours à une petite bonne. Les conditions de travail de ces filles sont fort variables. Dans une étude menée en Côte-d'Ivoire, Jacquemin (2002) présente une typologie de la petite bonne : celles qui sont prises en charge, celles qui sont louées et celles qui sont salariées. Le modèle salarial demeure fort rare et la plupart des jeunes filles vivent la dépendance et l'exploitation.

On ne saurait cependant limiter ce rapide tour d'horizon à la seule perspective sombre du rapport au travail des enfants et des jeunes. Par exemple, cette même réalité des petites vendeuses connaît aussi ses histoires à succès où des filles sont marrainées par des femmes commer-

çantes de carrière comme les *nanas Benz* bien connues du Togo³. Un peu partout en Afrique, le parcours des jeunes vendeuses compte aussi des effets positifs quand les conditions sont exemptes de corruption et d'exploitation. Les jeunes acquièrent de l'expérience, voire de l'assurance. Elles y prennent goût et décident, à un moment donné, de se mettre à leur propre compte. Leur longue fréquentation du marché, leur insertion dans les réseaux de sociabilité et leur connaissance des ressources disponibles permettent aux adolescentes de maîtriser leur existence quotidienne.

Le secteur informel est lui aussi un milieu d'apprentissage, comme le révèle Aduayi-Diop (2004) dans son étude des petites vendeuses et Lecarme-Frassy (2000), parlant des vendeuses de poissons et affirmant que le travail ménager et marchand des femmes nécessite souvent la main-d'œuvre gratuite des fillettes. Les «agents-socialisateurs» responsables de l'initiation au microcommerce viennent, en général, du groupe du réseau primaire, de la famille au sens large. L'initiation et l'insertion des filles dans des réseaux personnalisés avec les pairs ou avec des adultes se font graduellement et parallèlement avec un apprentissage des métiers féminins.

Au terme de ce tour d'horizon, qui est loin d'être exhaustif, il est possible d'affirmer que les enfants et les adolescents représentent un apport économique certain pour leur famille, qu'ils font partie de la main-d'œuvre locale tant en milieu rural qu'en milieu urbain, que leur travail est souvent soumis à des conditions abusives, surtout dans le cas des enfants, mais que les adolescents recèlent un potentiel pour gagner leur vie et contribuer au développement local qui ne demande qu'à s'exprimer.

2. DE LA QUALIFICATION DES JEUNES AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

Des ONG et des institutions publiques aux échelles municipales, régionales et nationales sont conscientes du potentiel social et économique des jeunes. Certaines tentent d'inverser le mouvement de précarisation de la jeunesse et de mettre en place les conditions permettant d'engager celle-ci encore plus activement dans le développement des communautés.

3. Les *nanas Benz* sont des femmes qui ont fait fortune dans le commerce des tissus.

Les services publics, souvent réduits au minimum en ce qui concerne les services à la jeunesse, concentrent leurs efforts à prévenir la délinquance, à secourir les plus vulnérables, surtout en fonction des conditions sanitaires, et à maintenir un système éducatif qui rejoint l'ensemble du territoire de chaque pays. La jeunesse précarisée et la jeunesse marginalisée y trouvent peu leur compte. Ce sont souvent des ONG locales, des associations de quartier et des organisations de jeunes qui sont les plus déterminants pour le soutien du développement social et professionnel des jeunes.

On ne saurait trop répéter le bien-fondé des milliers de micro-initiatives qui sont des lieux d'ancrage pour les jeunes, des occasions de développer leurs capacités et d'expérimenter la réussite, des pôles de développement de leur engagement communautaire. Les comités de jeunes des regroupements villageois, les associations sportives, les tontines ou caisses collectives ouvertes aux jeunes exerçant des activités économiques, les associations culturelles avec projet d'insertion professionnelle des jeunes, les centres de quartier dotés de programmes d'alphabétisation ou d'initiation à des «petits métiers», sont autant d'initiatives qui participent au mouvement de promotion de la jeunesse africaine. Dans un autre ordre d'idées, la promotion sociale et économique de la jeunesse africaine est aussi soutenue par de grandes ONG internationales. Ainsi Anti-slavery international a soutenu un projet d'établissement d'un réseau d'ONG dans six pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale pour contrer le travail des enfants et le trafic des enfants domestiques. Le Bureau international catholique de l'enfance (BICE) est sensible à la situation des jeunes de la rue et a aussi soutenu des projets pour la jeune main-d'œuvre féminine au Togo et en Côte-d'Ivoire. Finalement, il faut souligner le travail des grandes organisations internationales. Ainsi, l'UNICEF dresse régulièrement un rapport sur la situation des enfants dans le monde et a récemment promu la participation sociale et politique des enfants au développement en s'appuyant sur ce thème dans son rapport 2003. De même, l'OIT, avec le Programme international pour l'abolition du travail des enfants, transige avec les États pour en arriver à éradiquer le travail des jeunes enfants et soutient leurs initiatives en ce sens dans l'esprit des conventions C 138 sur l'âge minimum et C 182 sur les pires formes de travail des enfants.

La question doit toutefois être abordée ici d'un point de vue plus endogène et plus structurant. Nous la traitons donc par l'analyse d'une expérience nationale, celle de l'Association culturelle d'autopromotion

éducative et sociale (ACAPES) au Sénégal, et d'une initiative panafricaine, le Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT). Si plusieurs organisations dans divers pays africains mobilisent avec succès les jeunes et font un travail intéressant de promotion du mieux-être de la jeunesse et de sa participation sociale, nos travaux et échanges avec des chercheurs et intervenants africains ainsi que nos observations sur le terrain nous ont poussée à retenir ces deux expériences. En effet, leur histoire, les résultats obtenus et leur trajectoire de plusieurs années en font des organisations incontournables.

2.1. Combiner éducation et développement de la communauté: le cas de l'ACAPES au Sénégal

Bon nombre des organisations de promotion de la jeunesse et de son mieux-être sont conscientes que la participation sociale des jeunes Africains est intimement liée à leur qualification qui sera possible si elle est jumelée à une action dans la communauté locale. Au Sénégal, l'Association culturelle d'autopromotion éducative et sociale (ACAPES) est une organisation sociale d'entraide et de solidarité exemplaire. Elle offre un large registre d'action, depuis la scolarisation des jeunes rejetés du système scolaire, l'intégration sociale des jeunes à risque de marginalisation et l'instauration de centres qui agissent comme lieux de rassemblement et vecteurs de développement communautaire dans les quartiers. Le projet pédagogique qui a d'abord fondé l'organisation est associé à un projet global de développement des jeunes, de leur famille et de leur environnement local.

Fondé en 1972 à Dakar par un dominicain, le père Pineau, l'association prit rapidement le nom d'ACAP/JDS (Association culturelle d'aide à la promotion de jeunes déshérités du Sénégal), car elle se consacrait en premier lieu au rattrapage scolaire auprès des nombreux enfants alors exclus du système d'enseignement public ou privé. Se rendant vite compte que son action sera décuplée si, à la scolarisation, elle ajoutait l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, elle devient l'Association culturelle d'autopromotion éducative et sociale. L'ACAPES sera reconnue officiellement par le gouvernement comme association en 1979 et comme ONG en 1985. L'ACAPES a pris de l'extension bien au-delà de Dakar avec des centres ou des activités structurées à Thies,

Saint-Louis, Tambacounda, Ziguinchor Kolda, Mbour, Kaolack et Richard-Toll. De plus, elle entretient des partenariats avec plusieurs grandes organisations nationales et internationales.

L'action de l'ACAPES se déploie dans quatre registres: 1) la récupération des jeunes exclus du système scolaire formel; 2) la médiation/réconciliation en réactivant le lien entre le jeune, sa famille, le milieu scolaire et le milieu de vie (quartier ou village); 3) l'intégration école-quartier-village fondée sur des initiatives d'autopromotion des populations regroupées dans des structures associatives de base; et 4) la resocialisation des jeunes par la transmission de compétences scolaires et sociales et des initiatives l'incitant à devenir un acteur dans le processus de transformation sociale et de développement de son milieu.

2.1.1. La qualification par la scolarisation et la préparation au marché du travail

L'ACAPES a d'abord centré son action sur la scolarisation des jeunes, sachant combien une compétence de base est essentielle pour l'estime de soi et la qualification personnelle, aussi bien que pour envisager une éventuelle insertion un tant soit peu satisfaisante sur le marché du travail. L'association offre l'enseignement primaire et secondaire à plus de 7000 jeunes. En réponse à la sous-scolarisation féminine, elle prête une attention spécifique aux jeunes filles, auxquelles elle donne des possibilités complémentaires de formation au Centre polyvalent de la femme (CPF), qui offre des programmes axés sur la santé, la coupe de vêtements et la couture, l'éducation sociale et l'entrepreneuriat. Selon les périodes, de 200 à 400 jeunes filles sont inscrites dans cette filière socioéducative. Depuis 1998, le CPF compte aussi des structures d'accueil pour des enfants d'âge préscolaire. L'intervention précoce y est de mise et l'on y effectue un travail de dépistage de problèmes de santé. Ces structures préscolaires sont aussi des milieux de stage pour les jeunes filles qui se destinent au métier d'éducatrice auprès des enfants. Les jeunes femmes adultes en situation difficile, dont la majorité se trouvent parmi les travailleuses du secteur informel, font aussi l'objet d'attention à travers des programmes d'alphabétisation fonctionnelle au sein des groupes de promotion de la condition féminine dans des quartiers défavorisés de la banlieue de Dakar.

À l'ACAPES, la question du développement social et professionnel est présente à plus d'un titre. L'acquisition d'une compétence s'accompagne d'une initiation au travail et de l'expérimentation de l'entrepreneuriat collectif. La qualification professionnelle traverse l'ACAPES depuis plusieurs années et l'association en bénéficie aujourd'hui directement. Ce sont souvent d'anciens étudiants de l'ACAPES qui deviennent à leur tour des formateurs. Certains sont devenus des employés rémunérés de l'organisation, d'autres y travaillent pour rembourser la dette morale qu'ils ont contractée envers celle qui a contribué à leur réussite dans la vie. La qualification professionnelle offerte varie selon les besoins des groupes concernés ou les occasions fournies par les milieux en demande ou les subventions disponibles. Par exemple, à Malika⁴, à la fin des années 1980, des femmes ont été initiées à l'aviculture, au maraîchage et à la puériculture, puis, au milieu des années 1990, en banlieue de Dakar et à Diouloulou, des femmes ont profité des programmes de conservation ou de transformation de produits agricoles locaux. Plus récemment, dans les groupes de femmes des quartiers dakarois, l'ACAPES a soutenu la production artisanale et la confection de produits alimentaires qui sont écoulés dans des marchés environnants.

Dès le début des années 1980, l'ACAPES s'est engagée dans la lutte contre l'exclusion par une action de développement local. L'angle d'attaque des problèmes est plus large. Le projet pédagogique de l'association a évolué vers un projet de développement communautaire global où les femmes sont le plus souvent des actrices de premier plan. L'ACAPES a fondé des centres de quartier dans Dakar et les communes environnantes. Ces centres sont nommés les *points focaux*. D'autres villes du pays en sont aussi dotées. Des locaux servent de points de rassemblement des femmes et des jeunes du quartier ou du village. Des activités d'alphabétisation, des activités de loisir pour les jeunes, des programmes de stimulation des enfants en bas âge, des activités d'initiation aux métiers féminins, des cantines communautaires, font partie des initiatives qui s'y déploient. La promotion de la femme est un élément central de l'action des points focaux. De nombreuses jeunes filles victimes d'exclusion pour des raisons de pauvreté, de grossesse hors mariage, d'échec scolaire, de rejet familial, y trouvent un milieu accueillant et des animatrices valorisant leur potentiel. L'ACAPES devient alors leur point d'ancrage et prévient pour plusieurs d'entre elles le décrochage social.

4. Ville située à 25 kilomètres environ de Dakar.

Outre l'alphabétisation dans les classes de l'ACAPES, plusieurs jeunes filles sont engagées dans un processus leur permettant de se qualifier pour s'insérer dans le marché du travail. De plus, la socialisation qui accompagne cette qualification dote les jeunes filles d'une confiance en elles qui contre l'autodépréciation que le rejet scolaire ou social leur avait fait vivre. Elle les outille pour qu'elles s'organisent et sachent mieux défendre leurs droits.

Les points focaux participent aussi de l'éducation au fonctionnement démocratique tout en respectant les traditions sénégalaises d'exercice du pouvoir. Chaque point focal compte une structure de direction formée d'un comité administratif: présidente, vice-présidente, responsables de comités. On observe d'ailleurs une préséance des femmes dans tous ces comités et la préoccupation chez les plus âgées, conformément aux traditions, d'initier les plus jeunes à la prise de responsabilités.

Finalement, l'ACAPES est soucieuse du lien entre les milieux ruraux et les milieux urbains. Comme sa documentation interne le mentionne, l'association s'est muée en un mouvement social d'entraide et de solidarité. La coopérative intégrée de consommation et de production créée en 1985 constitue une de leurs belles réussites à cet égard. Elle permet aux producteurs et productrices du milieu rural où l'ACAPES est active d'écouler leurs produits en milieu urbain. S'est ainsi développé un système d'approvisionnement en denrées dites de première nécessité pour les familles de la ville. Un réseau de tables populaires gérées par les parents des élèves voit à la commercialisation des produits locaux en milieu urbain. En 1996, l'ACAPES signait avec l'Institut de technologie alimentaire un protocole de formation de paysans en techniques de transformation et de conservation des fruits et légumes et en gestion des stocks de céréales. On peut dire que l'ACAPES participe à sa façon au développement socioéconomique communautaire dans la perspective de l'économie sociale. Outre les exemples précédents, il faut en ce sens souligner la mise en place de dispositifs de microcrédit ou de mutuelles dans les points focaux ou les centres régionaux, ce qui n'est pas non plus sans influence sur la condition des femmes. Le crédit incitatif au développement de petites entreprises est en effet souvent la porte de sortie des jeunes filles en quête de travail.

Le projet sociopédagogique de l'ACAPES a dépassé les frontières dakaroises et son modèle a été à l'origine de la création de ce qu'on a appelé les Structures d'activités régionales et départementales (SAR/SAD). Parmi celles-ci, nommons celle de Thies en 1973, de Saint-Louis

en 1974, de Tivaouane en 1997 et celle de Dagana en 2000. L'action de l'ACAPES s'étend donc à la fois en milieu urbain et en milieu rural. Son fonctionnement administratif se veut démocratique. Il est à la fois centralisé, avec une assemblée générale, un conseil d'administration, un bureau exécutif et des commissions dites techniques, pour assurer la cohésion de l'action de l'organisation et le maintien de l'esprit de développement social et communautaire qui l'anime, et à la fois décentralisé, à travers des coordinations régionales et départementales, pour garantir une proximité des populations locales. L'ACAPES ne fonctionne pas en vase clos; c'est une organisation ouverte au partenariat avec d'autres organisations de développement. Elle est un des membres fondateurs de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS) et du Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD). Elle compte parmi les initiateurs du Groupe d'économie sociale et solidaire du Sénégal (GESSS) et a été membre actif du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), réseau organisateur de la rencontre internationale de Dakar en 2005. La notoriété de l'ACAPES a traversé les frontières sénégalaises, ce qui lui permet de bénéficier de quelques financements provenant de grandes ONG du Nord. Finalement, sa crédibilité et son ouverture sur le monde font qu'elle s'est gagnée une place comme observatrice au Conseil économique et social des Nations Unies.

2.2. L'auto-organisation des jeunes à travers l'Afrique: le cas du Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs

L'action en faveur de la jeune main-d'œuvre féminine en Afrique a dépassé les frontières nationales, en témoigne le Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT ou AMWCY – African Movement of Working Children and Youth en Afrique anglophone). Le MAEJT se consacre à la promotion des droits des jeunes travailleurs et à leur organisation dans les milieux locaux. Il est particulièrement sensible à la situation des filles travailleuses.

2.2.1. *Repères historiques et droits fondateurs*

La petite histoire du MAEJT veut qu'une marche du 1^{er} mai dans les rues de Dakar regroupant des jeunes filles domestiques et des travailleurs ambulants, pour sensibiliser la population et le mouvement syndical

sénégalais à leur situation, ait entraîné la mise en branle du mouvement devenu par la suite le MAEJT. L'opération est aussi associée à l'ONG Enda Tiers Monde et à son programme Enda Jeunesse Action œuvrant depuis les années 1990 avec les enfants de la rue et les jeunes exclus.

Le MAEJT a toutefois officiellement démarré lors de la rencontre de jeunes délégués de cinq pays qui eut lieu à Bouaké, en Côte-d'Ivoire, en juillet 1994. D'abord présent dans les pays d'Afrique occidentale, le Sénégal, le Mali, le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Togo, la Guinée (Conakry), la Guinée-Bissau et le Burkina Faso, le mouvement rejoint au fil des ans d'autres pays du continent, dont la Mauritanie, le Niger, l'Angola, le Congo, le Ghana, le Kenya, le Gabon et Madagascar. Il fédère maintenant 64 associations dans autant de villes de 20 pays d'Afrique. Il est constitué d'environ 400 groupes de base détenant de 6 à 90 membres. Le MAEJT rejoint ainsi 20 000 jeunes, que ce soit des filles domestiques, des vendeuses des marchés, des enfants et jeunes travailleurs ambulants ou des apprentis.

Le mouvement fonde son action sur les *Douze droits prioritaires* que les jeunes de la rencontre de Bouaké ont formulés pour lutter contre l'exploitation et les mauvaises conditions de travail des enfants.

TABLEAU 1
Droits formulés à la rencontre de Bouaké

-
- Le droit à une formation pour apprendre un métier
 - Le droit de rester au village (ne pas forcer la migration en ville)
 - Le droit de travailler en sécurité
 - Le droit à un recours et à une justice équitable en cas de problèmes
 - Le droit au repos en cas de maladie
 - Le droit d'être respecté
 - Le droit d'être écouté
 - Le droit à un travail léger et adapté à l'âge et aux capacités
 - Le droit à des soins de santé
 - Le droit d'apprendre à lire et à écrire
 - Le droit de jouer et d'avoir des loisirs
 - Le droit de s'exprimer et de s'organiser en association
-

2.2.2. Une organisation pour et par les jeunes et des actions les engageant dans la défense de droits et la promotion du mieux-être

Les groupes de jeunes travailleurs et travailleuses d'une même ville se constituent en une association locale, l'Association d'enfants et de jeunes travailleurs (AETJ). Ces associations se fédèrent en une association nationale. Les associations nationales nomment un délégué à la Commission nationale du MAEJT qui agit comme instance de gestion et organisatrice de la Rencontre africaine. Plusieurs de ces associations sont techniquement soutenues par l'équipe Jeunesse Action de l'ONG Enda Tiers monde, qui a son siège social à Dakar.

Le MAEJT est légalement constitué en association sans but lucratif. Acteur de l'économie des régions où les AJT sont implantées, le MAEJT est surtout actif auprès des jeunes du secteur populaire où les syndicats sont peu présents et la sécurité des jeunes souvent à risque. Sa trajectoire sur plus d'une douzaine d'années, son expansion à travers l'Afrique et ses rapports de plus en plus significatifs avec de grandes organisations internationales ont donné au MAEJT une légitimité reconnue par les États et maintenant par l'ONU.

L'action du MAEJT vise prioritairement la défense des droits des jeunes au travail. À ce titre, l'action se fait dénonciatrice et revendicatrice. Le mouvement vise aussi la promotion du mieux-être des jeunes. À ce titre, l'action se traduit par des activités de rassemblement des jeunes, des sessions d'échange sur leur situation et des activités de développement des compétences des jeunes, que ce soit par l'alphabétisation, le complément de scolarisation ou le perfectionnement professionnel. La situation des filles au travail fait partie des priorités du mouvement dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Ainsi l'AEJT de Bamako au Mali a œuvré en 2003 dans le secteur composé de filles migrantes et a atteint les tuteurs ou employeurs au moyen d'un porte-à-porte qui a rejoint 200 familles.

Outre les activités des associations locales, le MAEJT s'est doté d'instruments de diffusion pour rejoindre ses membres et les communautés régionales ou nationales. Il publie un bulletin annuel d'information préparé par des équipes de jeunes. Du nom de *Défi des EJT*, le bulletin rejoint les membres et d'autres instances de la société civile, des services publics et des ONG en vue de les sensibiliser à la situation des jeunes travailleurs et aux enjeux du mouvement. Deux autres outils de

communication soutiennent les EJT, *Info Calao*, bulletin trimestriel fait par l'équipe Enda Jeunesse Action de Dakar, et *Calao Express*, bulletin d'information mensuel publié en plusieurs langues sur les activités des enfants travailleurs en Afrique et ailleurs dans le monde.

Opérer des changements sociaux significatifs chez les jeunes astreints à des formes de travail aliénantes comme celui des enfants domestiques, des vendeuses dans les marchés, des filles soldats, des filles travaillant aux champs, exige de dépasser l'action locale ou communale. C'est dans cet esprit que le MAEJT traite aussi les grands enjeux affectant les jeunes. À ce titre, il s'est penché au tournant des années 2000 sur la question de la migration des jeunes en approfondissant les réalités du *confiage*⁵, de la migration et de l'exploitation abusive des enfants, et de la traite et a engagé des actions d'éducation populaire pour contrer l'exploitation des jeunes dans ces situations. Le MAEJT prend graduellement de l'expansion et participe maintenant aux grands débats sur le travail des enfants à l'OIT et dans d'autres instances internationales.

3. EN CONCLUSION, DÉPASSER LE PESSIMISME ET MISER SUR LA CAPACITÉ DES JEUNES

Dans la précarité, les acteurs innovent, écrit Fall (2005). En liant l'idée à la faiblesse des politiques sociales, cela laisse le champ libre aux acteurs créatifs capables de capitaliser sur les ressources de la communauté. Dans certains cas, il s'agira de bricoler pour survivre; dans d'autres, le processus enclenchera une action alternative qui deviendra peu à peu un vecteur de développement. Le pessimisme qui prévaut trop souvent laisse entendre que l'impact des innovations est négligeable étant donné les blocages structurels comme la dette internationale ou des régimes politiques autoritaires toujours en place à maints endroits. Des expériences comme celles de l'ACAPES et du MAEJT font la démonstration que des initiatives locales peuvent se transformer en actions de développement au long cours. Elles permettent de répondre par la positive au scepticisme trop fréquent à l'égard de la portée réelle des projets de développement social et économique en Afrique. Avec des organisations comme

5. Pratique traditionnelle de l'Afrique subsaharienne où les enfants des familles pauvres ou en difficulté sont confiés à une famille ou un parent éloignés en meilleure situation économique ou sociale. En retour, les enfants effectuent de petits travaux pour la famille. Cette pratique donne cependant lieu à des abus.

l'ACAPES et le MAEJT, on parle de réussite à long terme. Comme d'autres organisations de développement communautaire ou de promotion de la jeunesse, leur action entraîne des portions significatives des couches populaires dans une dynamique de transformation de leurs conditions et de leur pouvoir social. La dimension macrosociale de la pauvreté donne l'impression que ces pratiques sont insignifiantes et dépourvues de pouvoir. Après de nombreux travaux tant en Amérique latine qu'en Afrique, Favreau et Fréchette (2002) affirment toutefois qu'on ne doit pas sous-estimer l'état des forces et des mobilisations en cours, et que le défi est de multiplier les échelles d'intervention (locale, régionale, fédérative, nationale et internationale) pour en arriver à influencer les politiques sociales. Le réseautage international des organisations du Sud participe aussi de ce mouvement fédérateur qui accentue le poids des organisations. Le réseautage Nord-Sud s'inscrit de son côté dans la perspective de la solidarité internationale pour que, au-delà de la réponse aux besoins des jeunes, les organisations de jeunesse participent aux grands débats avec les États et les institutions internationales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aduayi-Diop, R. (2004). *La carrière des adolescentes travailleuses dans les marchés urbains: une stratégie de survie contre la pauvreté et l'exclusion au Sénégal*, thèse de doctorat en sociologie, Montréal, Université du Québec à Montréal, 405 p.
- Andvig, J., C. Sudharshan et A. Kielland (2001). «Le travail des enfants en Afrique: problématique et défis», *Développement humain* (Africa Region Human Development working paper series), n° 194, 4 p.
- Bonnet, M. (1999). *Le travail des enfants: terrain de luttes*, Lausanne, Éditions Page deux, 126 p.
- Fall, A.S. (2005). *Bricoler pour survivre. Perceptions de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar*, doctorat d'habilitation en sciences sociales, Université d'Amsterdam.
- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 251 p.
- Fréchette, L. et A.D. Rosalie (2005). *Main-d'œuvre féminine et jeunesse africaine: trois situations aliénantes*, Gatineau, CERIS UQO, Cahiers CERIS, série Recherche n° 35, 21 p.

- Jacquemin, M. (2002). «Travail domestique et travail des enfants», *Revue Tiers-Monde*, n° 170, p. 307-326.
- Lecarme-Frassy, M. (2000). *Marchandes dakaroises entre maison et marché: approche anthropologique*, Paris, Montréal, L'Harmattan, coll. «Études africaines», 267 p.
- Manier, B. (1999). *Le travail des enfants dans le monde*, Paris, La Découverte, 120 p.
- Organisation internationale du travail (OIT) (2005). *Bulletin Le point sur le travail des enfants*, juin.
- Organisation internationale du travail (OIT) (2006). *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, Bureau international du travail, Genève, 101 p.
- UNICEF (2003). *La situation des enfants dans le monde 2003*, UNICEF, Genève, 123 p.
- UNICEF (2005). «Un bilan de l'enseignement primaire et de la parité des sexes», *Progrès pour les enfants*, n° 2, avril 2005.

LE RENOUVELLEMENT DES DYNAMIQUES COOPÉRATIVES AFRICAINES LES COOPÉRATIVES D'HABITAT AU SÉNÉGAL

*Abdou Salam Fall*¹

Contrairement à ce qui s'est passé dans de nombreux autres pays du Sud et d'autres continents, les dynamiques coopératives au Sénégal se sont inscrites dès le départ dans un projet de société distinct et ont été portées par un courant idéologique présumé de rupture avec les formes de domination sur les classes populaires. En revanche, alors qu'au début des indépendances les coopératives étaient conçues comme moyen d'éducation populaire par l'État, il a fallu se distancier de cette fonction politique puis se contenter d'un accompagnement incitatif et non directif. Un tel cheminement a plombé, pour une large part, la constitution d'un mouvement coopératif fort. Les facteurs irritants de la crise, en particulier les formes de résistance insufflées par la précarisation des couches moyennes, sonnent le renouveau des coopératives qui, malgré leur essor actuel, peinent néanmoins à réhabiliter le projet politique initial.

Ce texte², qui se veut un état des lieux, met l'accent sur les dynamiques coopératives au Sénégal en général et sur la coopérative d'habitat en particulier pour en mesurer le potentiel d'emploi et de croissance. Le cadre théorique qui l'inspire s'appuie sur l'analyse développée par Norbert Elias (1987) qui a mis au point «la contrainte sociale à l'autocontrainte». Les dynamiques coopératives qui participent de cette «épargne forcée» (Kane, 2000) se fondent sur:

-
1. Sociologue, chercheur à l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) de l'Université Cheik Anta Diop au Sénégal, coordonnateur du réseau Création de richesses en contexte de précarité (CRCP), membre de l'Alliance de recherche universités-communautés de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et président du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS).
 2. Les enquêtes qui ont permis de réaliser cet article ont été soutenues par le Department for international development britannique (DFID) et le Higher Institute for Labour Studies (HIVA) de l'Université de Leuven.

- la logique économique du fait de l'efficience visée ;
- la prise de position politique de par l'autonomie organisationnelle et l'alternative de la réponse aux carences des politiques ;
- la logique sociale par la confiance qui se construit tout autant que la solidarité de classe qui les fonde.

Les dynamiques coopératives sont définies au sens large comme toutes les pratiques de personnes qui s'associent pour faire face à un besoin commun (ponctuel ou permanent) selon des procédés mutualistes ou solidaires faisant de la réponse aux besoins d'insertion économique la finalité sociale de cette entreprise commune.

Dans un premier temps, nous tenterons de reconstituer les étapes de l'évolution des coopératives, puis, dans un deuxième temps, nous rendrons compte de la configuration actuelle des coopératives en insistant sur les coopératives d'habitat urbain. Par la suite, nous nous pencherons sur le rôle des coopératives dans la protection sociale de ses membres dans l'environnement d'une massification de la pauvreté dans les villes. En conclusion, nous proposerons, sous forme d'essai, une mise en perspective des conditions de durabilité et de croissance des coopératives.

1. LES COOPÉRATIVES AU SÉNÉGAL : UNE RÉHABILITATION EN COURS

Pour bien saisir l'évolution des coopératives au Sénégal, il faut remonter aux années 1960, qui ont vu deux tendances idéologiques s'affronter chez les élites dirigeantes : d'une part, le courant « assimilationniste » dont la figure de proue reste Léopold Sédar Senghor, le premier président du Sénégal favorable au modèle de rattrapage de l'Occident, et, d'autre part, le courant « nationaliste » incarné par Mamadou Dia, président du Conseil du gouvernement issu des indépendances, qui visait à asseoir les bases d'un État social. Les dynamiques coopératives constituaient un levier essentiel de ce dispositif nationaliste en faveur des classes populaires.

1.1. Les coopératives inscrites dans un projet politique

« Par son action éducative, la coopération forme l'homme sans le déraciner, en lui donnant le goût de l'initiative personnelle, le sens des responsabilités en même temps qu'elle fortifie chez lui le sens de la

solidarité. Elle apprend au paysan noir à découvrir sa personnalité d'homme, sans pour cela courir le risque d'un déracinement» (Mamadou Dia, cité par Keita, 1975).

Voilà comment, dans les années 1960, au début des indépendances, ce leader définissait la dynamique coopérative et ses implications idéologiques. À l'origine, la coopérative, telle qu'elle était conçue par ses idéologues, puise sa doctrine dans trois sources complémentaires : 1) la dimension communautaire de la société sénégalaise ; 2) son potentiel d'alliance sur le plan international, notamment sa place dans l'organisation mondiale de la coopération ; 3) son articulation avec le socialisme africain.

Les précurseurs des coopératives au Sénégal ont eu ce souci idéologique majeur de donner un cadre politique à l'action coopérative. C'est ainsi qu'une note du ministère responsable de ce dossier en 1962 établit la stratégie globale pour en faire un mouvement ainsi que son mode d'action. Cette circulaire prévoit un processus en trois phases : 1) une phase de sensibilisation correspondant à l'accession à l'indépendance, phase qui devrait être aussi courte que possible ; 2) une phase, plus longue, de généralisation qui devrait correspondre à la prise de conscience politique et au redressement de l'économie sénégalaise ; 3) une phase de rentabilisation qui devrait constituer le moment de maturité du mouvement.

Le socialisme autogestionnaire qui l'inspire va prendre son envol durant cette période du fait, notamment, de la position stratégique de M. Dia. Il est influencé par la philosophie de planification des pays de l'Est avec l'option d'amener les groupes populaires à s'organiser et à s'inscrire dans une vision plus large de transformation sociale. Ce faisant, les coopératives couperaient l'herbe sous le pied des groupes de commerçants qui, finalement, tirent le plus de profit du système économique vu leur position d'intermédiaires dans la chaîne de circulation des produits agricoles commercialisés. À l'origine, les coopératives devaient garantir aux associés la possibilité de mutualiser les ressources pour s'approvisionner en intrants et, en aval, s'insérer dans le réseau commercial sans dépendre des intermédiaires. Le modèle s'accompagnait de l'animation rurale ainsi que de la conscientisation et de la mobilisation des groupes populaires au centre du processus de résorption des inégalités structurelles. Ce modèle n'a pas eu le temps de s'éprouver et l'élite qui le portait a développé une approche plus d'anticipation que de participation. L'initiative coopérative s'est assimilée avec l'État

qui l'a conçue. Ceux qui avaient la responsabilité de l'État ont imposé le modèle coopératif sans qu'il soit ascendant. Durant cette première période, les dynamiques coopératives souffraient d'un déficit d'autonomie fondatrice, malgré leur fort ancrage, paradoxalement, dans un projet novateur de société. Après le départ de Dia, à la suite du coup d'État de 1962, le dispositif coopératif s'est essoufflé progressivement, malgré le succès de certains programmes conçus pour accompagner les coopératives, tels que l'animation rurale et la création de l'École nationale d'économie appliquée (ENEA) qui préparait les cadres moyens à cette philosophie.

1.2. Les coopératives confinées dans l'utilitaire

Une seconde période s'ouvre pour le mouvement coopératif confiné durant deux décennies (1960 à 1980) à la distribution d'intrants agricoles et à l'implication des groupes populaires dans la commercialisation arachidière. L'ancrage idéologique s'est étiolé et l'État a pris ses distances avec cet élan révolutionnaire du mouvement coopératif. Néanmoins, par son caractère associatif et entrepreneurial, il a permis à des ouvriers et à des paysans de s'organiser pour faire face aux difficultés économiques liées notamment à :

- l'approvisionnement insuffisant en moyens de production ;
- l'impossibilité de produire des biens et services dans les conditions courantes ;
- la non-satisfaction des besoins essentiels en denrées et autres produits de consommation courante ;
- la faiblesse du niveau d'information et de formation des membres du fait de l'absence de programmes et projets spécifiques ;
- l'absence de circuits performants de commercialisation des produits dans les meilleures conditions de marché.

C'est dans ce contexte que les coopératives ont émergé durant les années 1970 au sein des groupes d'ouvriers des villes. La construction de la coopérative d'habitat des Castors à Dakar en est un symbole. De même, divers syndicats et groupes de travailleurs organisés créent des coopératives sous la forme de centrales d'achat. Durant la même période, d'autres groupes émergent, en particulier les organisations non gouvernementales (ONG). À la philosophie coopérative elles vont substituer le développement communautaire qui ne met pas l'accent

sur la mutualisation des ressources, mais bien plus sur l'intervention philanthropique en développement. Ce paradigme communautaire n'est pas étranger à celui du mouvement coopératif, il en est une relecture. Ces deux paradigmes se superposent pour se compléter.

1.3. Le renouvellement des coopératives

Évoquons enfin la troisième période marquante de l'histoire récente des coopératives, celle de leur renouvellement comme levier de protection sociale. En effet, la crise économique au Sénégal, rendue plus explicite par les Plans d'ajustement structurel (PAS), a relancé les dynamiques coopératives qui sont apparues comme des réponses à la portée des acteurs victimes de la précarisation, créée par l'instabilité des emplois, la fragilité de la couverture sociale et la vulnérabilité face aux nouveaux chocs économiques. Les PAS vont introduire une nouvelle donne, car les coopératives qui s'étaient le plus développées en zone rurale vont devenir l'instrument d'autopromotion des couches moyennes des villes. En effet, il faut rappeler que la crise des années 1990-2000 a fortement précarisé les couches moyennes.

L'amplification de la dynamique coopérative s'est effectuée durant les années 1990-2000, qui correspondent à une période d'essoufflement des sociétés d'habitat mises sur pied par l'État: Société immobilière du Cap-Vert (SICAP), Habitat à loyer modéré (HLM), Habitat moderne (HAMO). Notons aussi que la plupart des programmes d'habitat social des sociétés nationales ne visent que les salariés du secteur public et privé. Dans les années 1980, l'offre des structures des sociétés publiques d'habitat a commencé à coûter cher et à devenir très sélective, ce qui n'a laissé aux couches populaires que deux options: l'autoconstruction et l'organisation en coopératives. Le fait que l'État mette des parcelles de terrain à la disposition des groupes organisés et le succès des premières coopératives ont stimulé les dynamiques mutualistes qui se sont beaucoup distinguées dans le domaine de l'habitat, notamment dans les villes qui sont encore en chantier, tellement les besoins d'habitat n'avaient pas été pris en charge par les sociétés publiques.

On assiste à un scénario similaire dans d'autres domaines, comme l'accès au financement, où les banques se révèlent peu capables d'accompagner les acteurs populaires. Les populations réhabilitent dès lors la pratique courante des tontines et différentes formes d'arrangements financiers de type mutualiste. L'artisanat, la pêche, la foresterie, les

syndicats d'initiatives dans le domaine touristique et de la gestion de patrimoine historique, etc., sont autant d'espaces où l'appellation «coopérative» se renouvelle avec vivacité, et dans certains cas en gardant cette appellation ancienne. On peut dès lors se demander si la démarche sectorielle et l'absence de dialogue avec les mouvements sociaux qui caractérisent ce renouveau coopératif ne constituent pas sa principale contrainte quant à sa capacité de se mouvoir avec d'autres secteurs de l'économie sociale et solidaire comme une réponse alternative à l'échec des politiques de développement.

2. LES COOPÉRATIVES : CONFIGURATION ET TENDANCES ORGANISATIONNELLES

Selon les relevés des services publics habilités, les coopératives regroupent en 2006 environ trois millions de membres et couvrent des secteurs forts diversifiés. À titre indicatif, regardons ce que présente le tableau ci-dessous quant aux formes de coopératives et à leur représentativité.

Les formes décrites ci-dessus n'épuisent pas la diversité des coopératives. En effet, il faut noter qu'il existe d'autres formes associatives qui fonctionnent selon les mêmes principes coopératifs. Cela renseigne sur l'ampleur du mouvement qui prend la forme de réseaux de plus en plus structurés. Comme le souligne le tableau ci-contre, on assiste au Sénégal à une reconfiguration des coopératives et à leur extension sous forme de réseaux aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans ce texte, nous mettrons néanmoins l'accent sur les coopératives d'habitat urbain.

2.1. Les coopératives d'habitat dans les villes

Au Sénégal, on distingue globalement trois implantations de coopératives, celles des secteurs public, privé et informel.

TABLEAU 1
Configuration des coopératives sénégalaises

Dénomination	Nombre	Sociétaires	Observations
Union nationale des coopératives d'habitat	606	150 000	+ 15 milliards de francs CFA d'épargne dans les différentes institutions financières du pays
Coopératives rurales	4 500 sections villageoises 359 communautés rurales	1 500 000	11 unions régionales, 94 unions locales, 33 unions départementales et une union nationale (UNCAAPS)
Union nationale coopératives artisanales, d'art, de productions et de service	125	133 210	10 unions régionales et une union nationale
Union nationale coopérative des exploitants forestiers (UNCEFS)	89	27 225	10 unions régionales
Union nationale des coopératives des éleveurs	165	16 250	9 unions régionales et une union nationale
Association des unions maraîchères des Niayes (AUMN)	16	13 200	
Union nationale des femmes coopératives du Sénégal (UNFCS)	10	15 800	10 régions, expérience dans assurances santé, mutuelles de santé, épargne et crédit
Réseau des organisations paysannes et pastorales (RESOPP)	6	15 600	Réseau de 6 coopératives multi-sectorielles dans 3 régions, 4 autres coopératives en préparation
Union nationale coopérative de consommation	122	12 800	+ de 4 milliards de chiffre d'affaires, une union régionale
Union des mutuelles du partenariat pour la mobilisation de l'épargne et le crédit au Sénégal (PAMECAS)	1	150 000	43 caisses
Crédit mutuel Sénégal (CMS)	1	203 000	83 caisses
ACEP	1	48 000	33 caisses

Source: BS/OAP, Ministère de l'Agriculture du Sénégal, 2006.

TABLEAU 2
Trois types de coopératives d'habitat urbain observables au Sénégal

Types	Pourcentage	Acteurs
Public	50%	Agents de l'administration qui sont du même service ou du même corps. Exemple: Syndicat des enseignants
Privé	44,5%	Agents du privé appuyé par l'État
Informel	5,5%	Représenté particulièrement par les femmes

Si le mouvement associatif a connu un essor durant les années 1970 et 1980 du fait de l'appui et de l'encadrement de l'État par ses différentes politiques d'habitat social, les années 1990 et 2000 se sont caractérisées par l'irruption de promoteurs privés qui ont augmenté les prix de vente et développé la logique du profit. À titre d'exemple, notons la réclamation régulière de la requalification du logement social dont le plafond devrait passer de 20 à 30 millions de francs CFA.

Ces nouvelles tendances ont fortement perturbé les coopératives et de façon générale la politique de promotion sociale d'accès à l'habitat planifié. Dans un tel contexte, les coopératives sont affectées. En 1995, seules 30 coopératives avaient pu réaliser un projet collectif. Aujourd'hui, les coopératives ont à leur actif cent mille membres et une épargne atteignant neuf milliards dans les différentes banques. Malheureusement, elles sont encore peu nombreuses à avoir réalisé des projets collectifs. Ces contre-performances sont liées à plusieurs facteurs conjugués, dont la lenteur des procédures.

À titre d'illustration, une opération de promotion immobilière requiert vingt mois de formalités administratives après la fin des travaux. Il faut donc au minimum cinq ans pour mener à terme une opération de promotion immobilière. À ces difficultés administratives, s'ajoutent d'autres problèmes qui sont tout aussi prégnants: difficultés d'accès au crédit à cause des taux d'intérêt élevés pratiqués par les institutions bancaires; renchérissement des coûts d'acquisition des parcelles et de leur viabilisation; faiblesse de l'épargne; contraintes managériales de l'équipe dirigeante du mouvement, notamment en matière de suivi.

Actuellement, le gouvernement du Sénégal s'implique à nouveau dans l'encadrement des coopératives. C'est ainsi que dans le dispositif institutionnel, l'État assure sa tutelle par l'élaboration de textes législatifs et

réglementaires, le contrôle de leur application, le règlement et la gestion des conflits, l'agrément des structures coopératives et la mise en œuvre de réformes législatives et réglementaires (Sylla, 2006). Pour atteindre les objectifs coopératifs, l'État du Sénégal a mis en place une politique volontariste de promotion de l'habitat social au profit notamment des couches défavorisées. Pour cela, il s'est doté de plusieurs instruments : sur le plan financier, il a créé une structure adaptée de financement, la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS); sur le plan technique, il a mis sur pied le Bureau du projet d'assistance aux collectivités pour l'habitat social (BAHSO); et sur le plan spatial, il a instauré la Zone d'action concertée (ZAC).

En plus de ces structures de facilitation, on peut noter la création d'un fonds de viabilisation pour faciliter l'accès au foncier des coopératives en puisant dans les crédits accordés par la Banque mondiale. Le cadre juridique de l'habitat au Sénégal se caractérise par son hybridité : droit coutumier et droit moderne. Cette situation est accentuée par la prépondérance de l'habitat irrégulier dans les villes. La politique de l'habitat a traversé plusieurs étapes.

En effet, dans le domaine des coopératives, le Sénégal a accumulé une forte expérience, notamment dans le domaine de l'habitat. Avant les indépendances des années 1960, on notait déjà l'existence d'associations d'autoconstructeurs du style Castor (cité de Dakar). Certes, le mouvement ne s'est pas amorcé durant la première décennie des indépendances, car la faiblesse des coûts de production permettait alors aux populations d'accéder plus facilement à l'habitat planifié. Ces mesures incitatives de l'État du Sénégal ont considérablement stimulé le mouvement regroupé dans l'Union nationale des coopératives d'habitat, qui se compose de quatre unions régionales : l'Union régionale de Dakar (plus de 350 coopératives), l'Union régionale de Thiès (45 coopératives), l'Union régionale de Louga (50 coopératives) et l'Union coopérative de Saint-Louis (32 coopératives).

On dénombre également 25 coopératives qui appartiennent au réseau Femme et Habitat. Cette association a été créée en 1997 avec l'appui du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

L'expérience de la Coopérative de construction et d'habitat des travailleurs de Taïba au Sénégal (CCHTT)

La Coopérative d'habitat de Taïba prend pied dans la ville de Mboro, à 90 kilomètres de Dakar, au Sénégal. Elle regroupait 231 membres après sa première assemblée générale ordinaire, mais, au démarrage de ses activités, elle en avait plus de 400. Au départ, la CCHTT a imposé un fonds de roulement de 2 500 francs CFA par mois et une cotisation mensuelle de 10 000 francs CFA. Elle avait réparti les besoins exprimés en deux groupes : ceux collectifs et ceux individuels. Les besoins collectifs étaient centrés sur les villes de résidence des travailleurs, à savoir Mboro, Tivaoune et Dakar. Quant aux besoins individuels, l'essentiel de la demande était centrée également dans ces trois villes. Cependant, il faut noter que les sociétaires souhaitaient construire dans leur ville ou village natal. Dans les cinq premières années, le fonds de roulement dans son volet investissement a permis de financer sans intérêt ceux qui étaient proches de la retraite pour des projets n'excédant pas 2 000 000 de francs CFA. Des programmes collectifs furent ficelés pour Mboro-Tivaoune-Dakar. Ainsi, à Dakar, ce même fonds de roulement a permis l'acquisition de 23 parcelles sans intérêt dans une zone d'habitants de classe moyenne.

À partir de ce moment, l'ambition collective de se prendre en charge était née. Il s'agit de construire pour soi-même et de ne plus être à la merci des entrepreneurs véreux. Aussi, le CCHTT a noué directement des contrats de confiance avec tous les bénéficiaires du bâtiment. Elle a pu aussi acheter une bétonnière. Pour ce faire, la CCHTT a alors créé un Groupement d'intérêt économique (GIE) pour supporter ses activités de construction. Mais pour soumissionner auprès de la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS) pour son propre marché, la CCHTT a été obligée de muer son GIE en société anonyme à responsabilité limitée (SARL) à la faveur des nouveaux services fiscaux et juridiques offerts par l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA). À partir de ce moment, la coopérative fut adjudicataire du marché. Maintenant, elle est la seule coopérative au Sénégal à construire réellement pour elle-même, et ses prix défient toute concurrence : 3 800 000 francs CFA là où les autres en sont à 7 500 000 francs CFA ou 8 000 000 de francs CFA.

La CCHTT a aussi institué un système d'assurance interne qui a permis de couvrir quatre décès où les ayants droit sont restés propriétaires, sans plus. En matière de création d'emplois, la CCHTT mobilise aujourd'hui un technicien supérieur de bâtiment, une secrétaire, un chauffeur et deux gardiens en permanence. De façon temporaire, elle mobilise durant les trois quarts de l'année cinq chefs d'équipe pour deux manœuvres par chef d'équipe, trois maçons, un coffreur, un électricien, un peintre. Enfin, de 1995 à 2006, la CCHTT a réussi à mobiliser 800 000 000 francs CFA.

Différentes institutions appuient les coopératives d'habitat. On peut citer les organisations non gouvernementales (ONG) telles que Habitat for Humanity, qui appuie les coopératives des industries chimiques du Sénégal. Au-delà de l'appui institutionnel, technique et financier de l'État, les coopératives sont très peu soutenues par des donateurs. Celles-ci comptent en grande partie sur le soutien de leurs sociétaires. Ces derniers, au regard de leur trajectoire historique et de leur configuration sociologique, sont en majorité des classes moyennes ou populaires et font face difficilement aux charges contributives en tant que sociétaires.

Outre les instruments juridiques, techniques et financiers mis en place, le financement des coopératives repose sur :

- la mobilisation de l'épargne des membres ;
- l'octroi de crédit bancaire notamment par la BHS au taux préférentiel de 8 % ;
- l'octroi de crédit par la Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC). Cette politique s'appuie notamment sur quelques services bancaires comme l'absence d'intérêt et un prêt remboursable sur 48 mois pour un montant ne dépassant pas deux millions de francs CFA ;
- la définition d'un plan d'épargne-logement pour les coopératives.

Ce financement se heurte globalement à de sérieuses contraintes, comme la difficulté d'accès des crédits bancaires, la faible capacité d'épargne des sociétaires vu leur profil socioéconomique et les coûts de production qui dépassent les possibilités réelles des sociétaires. Aussi les coopératives d'habitat doivent-elles faire preuve d'une grande ingéniosité pour démarcher les donateurs et les partenaires financiers potentiels.

Les coopératives d'habitat introduisent une nouvelle donne dans un environnement habitué aux interventions de nature publique ou privée. Les types de recomposition qu'elles entraînent dans la gestion de l'habitat révèlent que les dispositifs verticaux provoquent un tassement par segments de connexions horizontales entre catégories d'acteurs ayant des similitudes de conditions de vie et de travail. Les coopératives d'habitat, qui constituaient jusqu'alors un levier d'insertion des catégories salariées, deviennent aussi une réponse pour les actifs du secteur dit informel de plus en plus nombreux dans les villes. Elles contribuent à briser l'élan à l'informalité et à l'habitat spontané, pour favoriser des procédés légaux

d'accès au logement. Évidemment, elles n'ont pas encore de fonction plus subversive, car elles contribuent à perpétuer l'homogénéité des quartiers, du moins leur spécialisation selon les catégories socioéconomiques qui les constituent. Autrement dit, les coopératives installent les acteurs dans des quartiers homogènes d'un point de vue de la configuration socioéconomique. Ce type de cloisonnement par catégories socioéconomiques ne facilite pas la mobilité sociale et contribue au processus de relégation qui structure l'urbanisation au Sénégal.

Coopératives et stratégies des femmes – Exemples de Enda Rup

Le programme s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan national du logement, notamment avec l'application du chapitre 7 de l'Agenda 21 et les principes directeurs de Habitat International Coalition.

L'origine du projet

Le programme a débuté avec le projet pilote de Coopérative d'habitat des femmes de Grand Yoff, un quartier populaire situé dans la périphérie immédiate de Dakar. Les familles qui s'y sont installées sont locataires et n'ont pas de statut juridique. Le quartier subit une forte croissance démographique associée à une pénurie de logement. Au début d'un projet Enda GRAF de caisse d'épargne et de crédits mis en place avec un groupement de femmes de ce quartier, des préoccupations liées à leurs conditions de logement sont apparues. Une grande partie de l'épargne des femmes est consacrée à leur désir d'obtenir un logement convenable. Ce groupe de femmes de Grand Yoff compte plus de 20 000 membres.

Une coopérative pour des femmes de l'économie populaire

Le groupement de femmes a obtenu, avec l'appui de Enda qui a joué un rôle de négociateur auprès des autorités gouvernementales, un terrain de 1,5 ha situé à Mbao, un autre quartier de la périphérie de Dakar. Situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC), ce terrain de l'État est divisé en 70 parcelles partagées entre quatorze coopératives. Pour parvenir à cette étape, les femmes se sont au préalable, et avec le soutien de Enda Rup et Graf, constituées en coopérative pour conférer un statut légal à leur demande. Ce fut la première coopérative d'habitat constituée par des femmes issues des couches défavorisées de la population. La région de Dakar compte pas moins de 400 coopératives d'habitat, regroupées dans l'Union régionale des coopératives pour faire valoir leur existence, pour

avoir plus de poids (le capital de l'épargne-logement de ses membres atteint plus de sept milliards de Fcfa) et pour jouer le rôle d'interface auprès des autorités. La Coopérative des femmes de Grand Yoff en fait partie. Au plan de la ZAC, l'Union régionale tente d'harmoniser l'aménagement global auprès des quatorze coopératives membres. À partir d'une enquête, des critères de sélection ont été établis et environ 70 femmes ont été sélectionnées pour s'installer sur la ZAC. Cependant, la liste d'attente des femmes qui désirent un logement est longue.

La coordination

Une structure interéquipe d'Enda a été mise en place pour coordonner l'ensemble des activités prévues. Cette Unité de planification technique (UPT) apporte une assistance méthodologique pour les aspects techniques, la mobilisation sociale, les études de rentabilité et les formations :

- la maîtrise d'œuvre (métiers de l'architecture, d'urbanisme, de génie civil, préparation des cahiers de charge, modes de consultation, suivi des travaux, contrôle réception, rapports techniques...);
- la recherche-action sur les modes de financement alternatif du logement social et de prise en compte des matériaux de base;
- la formation et le renforcement de la capacité des groupes de base dans les domaines de la gestion de coopérative et de l'apprentissage en autoconstruction;
- l'animation et la sensibilisation des groupes sur les enjeux des coopératives à longue durée et de l'accès à l'habitat;
- les enquêtes socioéconomiques pour la mise à jour des fiches individuelles et la formulation des critères de sélection;
- les enquêtes sur le statut foncier, la réglementation et les régimes des attributions à la suite de la loi sur la décentralisation en cours et l'expérimentation du projet ZAC dans les communes de Mbao et Pikine.

Le système de financement

Un programme d'assistance et de recherche-action est mené en partenariat avec Rooftops sur les modes de financements alternatifs et la constitution de coopératives d'habitat. L'objectif est d'appuyer les femmes pour qu'elles accèdent à des crédits bonifiés et à des prêts adaptés à leur capacité de paiements auprès de la Banque de l'habitat du Sénégal.

Les exemples présentés dans l'encadré révèlent que les solidarités émergentes n'épousent pas seulement les contours de relations entre associés au sein d'une coopérative, mais se présentent également sous la forme d'une activation de processus populaires d'investissement dans le secteur de l'habitat, notamment du fait de la fonction attrayante de la propriété individuelle dans ce domaine et aussi du rôle de l'habitat comme marque d'appartenance à un espace symbolique.

3. COOPÉRATIVE ET PROTECTION SOCIALE

La protection sociale peut s'appréhender sous différents aspects dont les plus structurants touchent les logiques de solidarité. Ainsi, on note des formes solidaires verticales où les plus forts tirent les plus pauvres dans l'établissement des parts sociales des membres. Par ailleurs, ceux qui sont réguliers dans les cotisations statutaires sont les premiers à être récompensés par l'accès aux logements.

Si l'écrasante majorité des coopératives ne dispose pas de politique de protection sociale, d'autres par contre se sont évertuées à mettre en place ce dispositif. Ainsi, les coopératives des industries chimiques du Sénégal (ICS) ont mis en place un dispositif d'assurance interne, de garantie, pour que les retraités bénéficient d'un logement. Il s'agit d'une mutuelle de garantie prévue en cas de décès d'un membre de la coopérative. Cette mutuelle de garantie permet également aux coopératives d'accéder à du financement.

Les formes de solidarité internes prennent aussi d'autres aspects. En effet, le Bureau d'assistance aux collectivités pour l'habitat social (BAHSO) a par exemple instauré un fonds de roulement destiné à aider certains membres des coopératives pour ne pas retarder les procédures d'octroi de terrain, de viabilisation et d'accès aux logements. Ce fonds est donc compensatoire et permet de faire face aux urgences et aux imprévus.

Dans leur fonction d'amortisseurs de la crise, les coopératives permettent à leurs membres :

- d'accéder à l'habitat planifié ;
- d'avoir un logement, ce qui est considéré comme un facteur de réussite et de sécurité sociale, face à la surenchère immobilière ;

- de lutter contre l'habitat spontané avec son lot de problèmes de santé publique, de promiscuité, d'insécurité, etc.;
- de procéder à une requalification urbaine et de relocaliser les populations dans d'autres sites, et d'assurer une meilleure cohérence dans l'armature urbaine.

Au Sénégal, les coopératives d'habitat n'ont pas systématisé leur politique d'emploi. En règle générale, ce sont les présidents et les membres permanents qui se chargent du bon fonctionnement des coopératives. Les coopératives occupent une place importante dans l'économie sénégalaise. En effet, au regard des chiffres d'affaires réalisés, on peut mesurer leur impact économique et incidemment leur importance dans la lutte contre la pauvreté. Plusieurs milliards de francs CFA sont générés annuellement dans des secteurs d'activité très variés : commercialisation arachidière, agricole, maraîchère, fruitière, d'élevage. À titre d'exemple, les coopératives d'habitat ont déposé quinze milliards de francs CFA dans les différentes institutions bancaires du pays. Celles de consommation réalisent quant à elles un chiffre d'affaires de plus de trois milliards de francs CFA. Dans ce sillage, on peut noter que l'Union nationale des femmes coopératrices créée récemment regroupe plus de 25 000 adhérentes et agit dans plusieurs activités socioéconomiques d'envergure sociale pour lutter contre la pauvreté et le sous-emploi.

Par ailleurs, de manière indirecte, les coopératives contribuent à la lutte contre le chômage et le sous-emploi. En effet, le promoteur ou l'entrepreneur engagés dans la réalisation des logements utilise une main-d'œuvre ouvrière importante. En considérant, par exemple, le cas des coopératives d'habitat, nous pouvons estimer que chaque coopérative peut créer trois à cinq emplois permanents et quinze à vingt emplois temporaires. Si l'on considère les 606 coopératives d'habitat regroupées au sein de l'Union nationale des coopératives d'habitat (UNCH), cela donne une capacité de mobilisation de plus de quinze mille emplois annuels, sans tenir compte de l'épargne évaluée à près de quinze milliards de francs CFA) (Estimation IFAN, 2006).

Cependant, au-delà de ses acquis significatifs, les coopératives présentent des faiblesses majeures dans la tenue des statistiques. Des lois sont certes promues pour doter les coopératives d'un cadre juridique et réglementaire facilitateur, mais celles-ci ne semblent pas s'insérer dans une vision politique globalement cohérente.

Les ajustements relatifs à l'habitat témoignent des procédés par lesquels les pauvres s'efforcent de sauvegarder des parcelles de leur liberté d'action. Mais ils montrent, qui plus est, que leur liberté de choix est confisquée. Cela montre la pertinence de l'analyse de A. Sen (2000), qui définit la pauvreté comme une perte de «liberté de choix». Les contournements tentés par les acteurs urbains pour recouvrer leur droit élémentaire à l'habitat révèlent ce que H. Bartoli (1999, p. 169) appelle «la misère matérielle s'opposant, bien sûr, à l'accomplissement pour soi et pour les siens d'une vie pleinement humaine, mais n'étant qu'une dimension de l'exclusion parmi les autres».

La pauvreté repose sur des inégalités fortes, alors que les stratégies des pauvres consistent plus à bricoler qu'à poser des actes plus durables. Les initiateurs des politiques d'habitat n'anticipent guère en créant de nouveaux espaces d'habitation qui se transforment progressivement en quartiers où le logement se fait sous le mode informel, l'espace est occupé à l'emporte-pièce et l'équipement est sommaire ou inexistant. Ce n'est pas tenir compte de l'analyse de Favreau et Fréchette (1996, p. 9), qui montrent justement que «la pauvreté urbaine est en premier lieu affaire de quartier où des facteurs macroéconomiques se conjuguent avec des facteurs plus spécifiquement locaux pour structurer ou déstructurer des milieux».

Les pauvres ne s'attaquent pas encore aux politiques urbaines, publiques ou privées, mais lorsqu'ils se mettent en réseaux pour donner une perspective politique à leurs stratégies actuelles «du sauve-qui-peut», leurs réactions risquent de devenir des révoltes pour impulser de nouvelles dynamiques de planification et de gestion plus démocratiques des processus de développement local.

4. CONCLUSION : UN SECTEUR FRAGILE QUI PROSPÈRE

Dans son processus historique, les coopératives au Sénégal se sont dotées dès le début d'un cadre théorique qui a imprimé ses orientations, ses évolutions et involutions (voies africaines du socialisme, mutualisme, coopération). Aujourd'hui, les coopératives reprennent de l'essor, en dépit de la faiblesse de leurs cadres juridique et économique. Les coopératives se sont positionnées, dès le début, comme une réponse à la crise qui frappe les moins nantis. Elles sont caractérisées par la diversité de leurs

formes associatives et par la représentativité de leur base sociologique et de leurs domaines d'intervention (paysannerie, élevage, pêche, foresterie, habitat, épargne et crédit...).

Pour consolider cette représentativité sociale, les coopératives s'organisent de plus en plus en réseaux. Cette nouvelle configuration institutionnelle pourrait donner un mouvement coopératif qui se positionne comme un acteur politique dans le dispositif économique du Sénégal.

Cependant, les limites structurelles et le niveau de compétence technique et administrative des directions réduisent fortement l'influence des coopératives. En effet, le mouvement se cherche et a du mal à asseoir une durabilité institutionnelle qui tranche avec son cadre organisationnel. Le fonctionnement institutionnel des coopératives laisse entrevoir des dysfonctionnements managériaux importants. Cela vient aussi du rôle de plus en plus amoindri de l'État dans le soutien au mouvement coopératif, en dépit de l'arsenal législatif qu'il fournit. En effet, les coopératives font face de plus en plus à l'irruption de promoteurs privés, plus organisés et qui développent des capacités de mobilisation financière plus structurée. À cela, il faut ajouter le contexte financier bancaire sénégalais qui offre très peu de possibilités au mouvement coopératif traditionnel.

Les appuis institutionnels en provenance des donateurs sont quasiment absents. Les coopératives se débattent seules, au travers de leurs sociétaires qui sont les seuls à assumer les charges du financement. Cela est dû à l'absence de vision stratégique de l'État du Sénégal relativement au rôle du mouvement coopératif dans le dispositif économique global du pays, notamment dans les grands plans stratégiques de développement économique.

Alors que les coopératives d'habitat, tout en créant de l'emploi principalement durant leur cycle de production de logements, visaient essentiellement l'accès solidaire à la propriété immobilière, les autres formes de mutualisation comme les finances solidaires ont des incidences plus fortes sur la création d'emplois, en particulier lorsqu'il s'agit de la création de microentreprises. Les coopératives autant que les finances solidaires ont un potentiel de développement très élevé en raison de l'importance démographique des catégories sociales concernées par la mobilisation efficiente de l'épargne locale. Ce potentiel est consubstantiel à l'échec des politiques publiques dans divers domaines : habitat, crédit, épargne, entrepreneuriat.

Le potentiel de croissance des coopératives est appelé à se dilater du fait des solidarités horizontales accentuées par l'inadéquation des politiques publiques et privées. En effet, la crise actuelle a annihilé les ressorts verticaux au sein de la société sénégalaise, ce qui a contraint les acteurs sociaux, quelle que soit leur catégorie socioéconomique, à se lier plus solidairement avec leurs pairs. Or les coopératives demeurent l'une des formes de solidarité horizontale au cœur des dynamiques sociales à la fois en zones rurales et dans les villes sénégalaises. Leur force d'insertion vient de ce qu'elles vont au-delà des obligations sociales de réciprocité classiques ayant tendance à s'effriter, pour s'inscrire dans de nouveaux rapports contractuels entre acteurs vivant dans des conditions socioéconomiques similaires.

Cependant, pour qu'un mouvement coopératif s'affirme et apporte une réponse durable, il est essentiel qu'il s'organise en réseau avec d'autres mouvements sociaux, pour passer d'une réponse par défaut à une réponse citoyenne des diverses catégories sociales et de coproduction des politiques par la société civile et l'État qui impulse des politiques en ce sens.

C'est dire qu'après avoir reconquis son espace d'autonomie et de liberté, le mouvement coopératif a désormais besoin de s'inscrire dans un projet alternatif de société et, en conséquence, de reconquérir le projet politique et la citoyenneté active qui le distinguent d'une réponse contingente à un déficit de politique publique. De cette manière, son potentiel de croissance et d'emploi sera encore plus fort pour refléter l'élan vers une société distributive portée par un État social.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bartoli, H. (1999). *Repenser le développement, en finir avec la pauvreté*, Paris, UNESCO/Économica.
- Dia, M. (1952). *Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique noire*, 3^e édition, Paris, Présence africaine.
- Elias, N. (1987). *La société des individus*, Paris, Fayard, 301 p.
- Fall, A.S. (2005). *Bricoler pour survivre. Perceptions de la pauvreté dans l'agglomération urbaine de Dakar*, Amsterdam, Bureau Grafische Producties, Universiteit van Amsterdam, 245 p.

- Fall, A.S. (2005). *Urbain-Rural. L'hybridation en marche*, Paris, Éditions Enda, 478 p.
- Fall, A.S. (2004). *L'économie domestique en Afrique de l'Ouest*, Dakar, Éditions du CODESRIA, 335 p.
- Fall, A.S. et al. (1995). *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, Paris, IFAN, ORSTOM, CEPED, 209 p.
- Favreau, L. et L. Fréchette (1996). *Pauvreté urbaine et exclusion sociale : pistes de renouvellement du travail social auprès des personnes et des communautés locales en difficulté*, Cahier du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CERIS), Université du Québec en Outaouais, série Recherche, n° 5, 28 p.
- Kane, A. (2000). *Les caméléons de la finance populaire au Sénégal et dans la diaspora. Dynamique des tontines et des caisses villageoises entre Thilogne, Dakar et la France*, Amstersdam, Université d'Amsterdam, thèse de doctorat en sciences sociales, 318 p.
- Keita, A.B. (1975). *Le cancer du mouvement coopératif*, Dakar, ENA.
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil, 281 p.
- Sylla, Y. (2006). *Note technique sur les enjeux sociaux et économiques des coopératives d'habitat au Sénégal*, BS/OAP, Ministère de l'Agriculture du Sénégal.

DES ARTISANS QUI REFONT L'AFRIQUE

PORTRAIT D'AMINATA DRAMANE TRAORÉ¹

Chantale Doucet et Youssouf Sanogo²

«C'est à eux [les acteurs et les organisations des sociétés africaines] qu'il revient de faire émerger une masse critique de citoyennes et de citoyens qui appréhendent la véritable nature du système-monde, et impriment à l'ouverture politique un sens autre que la marchandisation de l'Afrique» (Traoré, 2004, p. 26). Celle qui a écrit ces mots, Aminata Dramane Traoré, lie la parole aux actes en livrant un combat de tous les instants pour bâtir une autre Afrique à l'image des aspirations de son peuple. Affublée de nombreux surnoms – grande voix africaine de la lutte contre la mondialisation libérale, figure de résistance africaine, Black Bové (en référence au militant français qui partage ses convictions) –, elle représente certes la résistance mais surtout la certitude qu'une autre Afrique est possible. Voici le portrait d'une femme passionnée et engagée localement et internationalement dont les propos et les actions viennent témoigner des grands défis du continent africain et d'une Afrique qui se refait. Dans ce court texte, nous vous proposons donc de tracer le portrait de cette femme en décrivant les injustices qu'elle dénonce et les idéaux qu'elle défend.

1. L'ITINÉRAIRE D'UNE AFRICAINE ENGAGÉE

Sa fiche de route est impressionnante car elle combine à la fois la connaissance scientifique et celle issue de son engagement social et politique. De nationalité malienne, Aminata Dramane Traoré est titulaire

-
1. Ce texte se réfère aux écrits d'Aminata Traoré, à ses ouvrages et à des entrevues qu'elle a accordées et des conférences qu'elle a données.
 2. Chantale Doucet est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et doctorante (DSSA) à l'UQO. Youssouf Sanogo est docteur en éducation, stagiaire postdoctoral à la CRDC et coopérant volontaire du CECI.

d'un doctorat en psychologie sociale de l'Université de Caen, en France. Elle a enseigné, de 1975 à 1988, à l'Institut d'éthnosociologie de l'Université d'Abidjan, en Côte-d'Ivoire, et a été attachée auprès du ministre de la Condition féminine de ce même pays. De 1988 à 1992, elle a animé un programme régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à promouvoir le rôle des femmes et des communautés défavorisées dans la gestion de l'eau et de l'assainissement. Ministre de la Culture et du Tourisme au Mali de 1997 à 2000, elle a constaté l'impasse dans laquelle se trouvaient les dirigeants africains et a démissionné pour retrouver son droit de parole. À ce sujet, elle écrira : «J'ai eu la malencontreuse idée de dénoncer ce système de l'intérieur en tant que ministre à un poste qui ne m'avait été confié que pour me museler» (Traoré, 2002a, p. 12). Elle est à l'origine de la création du Forum social africain en 2002 et est toujours engagée aujourd'hui dans le mouvement social africain. Écrivaine, elle est l'auteure de trois ouvrages percutants : *L'état, l'Afrique dans un monde sans frontières* (1999), *Le viol de l'imaginaire* (2002) et *Lettre à Jacques Chirac à propos de la Côte-d'Ivoire* (2005).

Elle est également fortement engagée dans sa communauté où elle a amorcé et continue d'appuyer plusieurs expériences locales innovatrices qui ont d'importantes retombées sur les conditions de vie de la population. Son quartier de Missira à Bamako (environ 12 500 habitants) reflète son engagement³ : absence de déchets qui jonchent les rues et présence d'arbres et de jardins. On y trouve également un centre de formation pour femmes, un marché couvert et diverses autres organisations.

Lors d'une conférence à Dakar dans le cadre de la III^e Rencontre internationale d'économie sociale et solidaire⁴, madame Traoré expliquait que la métamorphose de son quartier avait débuté par des gestes simples. Aminata en tête, les résidents se sont engagés dans l'assainissement de leur quartier : pavage des rues avec des pierres, ramassage des déchets... Cette première métamorphose du quartier a conduit à une dynamique plus structurée pour la prise en charge de la collecte des

3. Cette expérience réussie de développement local est présentée plus longuement dans un texte d'Idiatou Bah, au chapitre 2.

4. Il s'agit de la III^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui a eu lieu du 22 au 26 novembre 2005 à Dakar, au Sénégal, rencontre à laquelle les deux auteurs du présent texte participaient. Voir la déclaration finale de Dakar 2005 à la fin de cet ouvrage. Aminata Traoré a donné plusieurs conférences, dont l'une intitulée «Gouvernance multidimensionnelle : État, société civile, économie sociale».

déchets. S'appuyant sur une démarche de concertation et de solidarité entre les résidents, d'autres initiatives ont vu le jour, et des partenaires se sont alliés aux différents projets. Chacun des résidents fournit une petite somme d'argent qui permet de financer des travaux et d'amorcer une démarche similaire dans d'autres quartiers.

Ces diverses initiatives se sont toutefois heurtées à de nombreux obstacles. Les élus, notamment, croyant posséder la légitimité, leur ont parfois mis des bâtons dans les roues pour s'opposer aux actions citoyennes. Dans ce contexte, disait madame Traoré, la gouvernance locale n'est pas possible, car les dirigeants veulent des acteurs dociles et calmes. À ce même propos, quelque temps auparavant, elle affirmait dans un article qu'elle signait (Traore, 2004, p. 26): «En deux ans, le quartier où j'habite à Bamako, Missira, est devenu une mine d'enseignements sur les contraintes et les limites de la démocratie représentative là où l'argent est roi et les normes dictées par Washington, Paris, Bruxelles ou Genève.» Car le combat d'Aminata et de l'Afrique ne se joue pas exclusivement à l'échelle locale, il est étroitement lié aux règles du système économique mondial et aux dérives du modèle libéral, responsable de la crise en Afrique qui, plus que tout autre continent, en a payé et en paye toujours le prix. C'est cette situation, qu'elle qualifie d'étau dans son premier ouvrage, que Traoré dénonce avec véhémence.

2. LE MENSONGE DE LA MONDIALISATION

Paradoxalement, la pauvreté, l'extrême précarité et la crise qui sévissent en Afrique prennent leur source dans les solutions des grandes organisations mondiales. Si le Fonds monétaire international – FMI –, l'Organisation mondiale du commerce – OMC – et la Banque mondiale – BM – prétendent que la mondialisation néolibérale mettra fin à la pauvreté, dans les faits, les stratégies qu'ils préconisent (notamment les programmes d'ajustement structurel) ainsi que le cercle infernal de l'endettement, pour reprendre les mots de Traoré, ont saigné l'Afrique, l'ont appauvrie, leurrée, humiliée et l'ont privée de ses ressources humaines, naturelles et financières. Elle qualifie cette aberration d'ultime mensonge:

Le discours dominant sur l'Afrique, qui sert de tableau de bord à nos dirigeants, prétend que notre continent doit impérativement s'insérer dans la mondialisation pour juguler la pauvreté. Il n'est pas pire mensonge: son état de déliquescence résulte précisément de la violence du système mondial et de son dessein à la fois mercan-

tile et déshumanisant. Les termes du commerce avec l'Occident ne nous ont jamais été favorables. L'Afrique n'en peut plus d'assurer les matières premières, combustibles et pierres précieuses à une minorité de gagnants (Traoré, 2002a, p. 11).

Dans son troisième ouvrage, elle illustre l'échec de ce modèle par le cas de la Côte-d'Ivoire, «le modèle le plus achevé de l'ouverture des anciennes colonies françaises d'Afrique noire au libéralisme économique» (Traoré, 2005b). Sous la violence armée, se cache la violence économique qui est l'un des effets de la mondialisation actuelle: «Le repli identitaire, l'individualisme, le fanatisme, l'exil, la violence sont autant de lieux de refuge pour les victimes de la mondialisation marchande en Afrique» (Traoré, 2002a, p. 28).

Dans ce contexte, la tragédie du 11 septembre 2001 aurait dû être l'occasion de mieux comprendre la situation mondiale, de se responsabiliser face aux réalités de chacun et de réfléchir à des solutions pour créer des ponts entre le Sud et le Nord. Après ce drame, dira Traoré, les pays de l'hémisphère nord ont laissé passer une occasion historique de se mettre à l'écoute du reste du monde et de faire le point sur la marche du monde. Personne n'a posé une question simple: pourquoi tant de haine? Un acte d'une telle gravité doit pourtant avoir une genèse... (Propos de Traoré recueillis par Gylden et Pontus, 2002). À l'inverse, on a plus que jamais promu les bienfaits du système néolibéral tout en se cantonnant chacun dans la peur de l'autre. À la haine, on a répondu par la haine.

3. UNE DÉMOCRATIE TRONQUÉE

Le discours de Traoré vise à informer les Africains des vrais enjeux de la mondialisation afin d'instaurer une réelle démocratie. Car peut-on parler de démocratie en l'absence de droit à l'information et à la prise de décision et lorsque l'ingérence internationale est telle que les Africains ont perdu tout contrôle sur leurs politiques?

Une vraie démocratie, dit-elle, suppose une certaine capacité d'écoute. Tant de la part de nos propres dirigeants que de ceux que j'appelle «les maîtres du monde». Or, pour ne citer qu'un exemple, il n'y a aucun débat public sur le problème numéro un de l'Afrique qu'est le fardeau de la dette extérieure. L'Africain de la rue est maintenu dans l'ignorance complète des grands enjeux (propos de Traoré recueillis par Gylden et Pontus, 2002).

Cette situation extrême qui ne permet plus à l'Africain de penser par lui-même et pour lui-même, ni même de rêver, est ce que Traoré appelle «le viol de l'imaginaire», titre de son deuxième ouvrage. La rééducation du regard des Africains sur eux-mêmes et sur l'Afrique est donc son cheval de bataille. Plus il y aura de gens qui comprendront la situation, plus les chances de changer les choses seront fortes, car «un dirigeant qui sait que son peuple sait, en tient compte» (propos de Traoré recueillis par Demellier et Hervieux, 2003). Elle invite, par ailleurs, les élites à se ressaisir et à faire volte-face devant cette démocratie tronquée.

Car il y a de l'espoir et le message d'Aminata n'est pas seulement fait de pessimisme. Ses livres et ses propos montrent qu'une autre Afrique est possible. L'afropessimisme n'empêche pas de refaire le monde, dit-elle.

4. L'AUTRE AFRIQUE

Affirmer: «Nous sommes riches», voilà «la première attitude que les citoyens de chaque pays africain devraient avoir» (Traoré, 1999, p. 169). En prenant pour exemple son pays, le Mali, elle énumère les richesses du point de vue physique (l'immensité du pays, la situation géographique centralisée, la présence de deux importants fleuves, le patrimoine historique, culturel et touristique, l'agriculture et les ressources naturelles), mais également du point de vue du capital social et humain (des hommes et des femmes qui ont un sens aigu du partage et qui possèdent des savoirs et savoir-faire anciens et nouveaux, des entrepreneurs et entrepreneurs, des chercheurs et des techniciens de haut niveau dans de nombreux domaines). Elle ajoute que le pays est riche d'une pensée politique qui devrait permettre de revisiter le multipartisme, soit les rapports gouvernants/gouvernés, hommes/femmes, jeunes/vieux, sur des bases culturellement intelligibles et suffisamment mobilisatrices.

Sur ces assises, une autre Afrique est déjà en construction et forge ses propres réponses par des actions citoyennes de proximité qui misent sur la solidarité.

À l'implacable logique du marché, les populations africaines opposent les leurs. Elles gagnent, dans une large mesure, ce combat, en puisant, simultanément, dans leur répertoire culturel et dans l'environnement économique nouveau. L'économie dite informelle

qui continue de se développer, loin des schémas et des principes de l'économie orthodoxe, n'est que l'une des expressions de la résistance de l'Afrique à l'agression économique et culturelle. Elle sert de soupape de sûreté aux pays endettés, en atténuant les conséquences dramatiques des PAS. Si, en dépit de la crise qui persiste, le lien social se maintient, c'est précisément parce que cette économie génère des richesses dont le mode de gestion et de redistribution s'accommode du principe de la solidarité (Traoré, 1999, p. 133).

Même si la stratégie à préconiser est le développement endogène avec, pour principaux acteurs, les peuples africains et leurs gouvernants, il n'en demeure pas moins que cette autre Afrique ne sera possible qu'avec l'écoute du Nord et la montée en force d'une communauté internationale solidaire. «Le drame africain est l'une des expressions de la crise globale qui touche notre planète. C'est pour cela que nous en sortirons tous ensemble ou pas du tout» (propos de Traoré recueillis par Muratori-Philip, 2002, p. 2).

Ainsi, la présence de forts mouvements sociaux et l'organisation de la société civile sur la scène mondiale prennent toute leur importance et font avancer la cause notamment lors des grands rassemblements mondiaux qui mobilisent de plus en plus d'acteurs. «J'ai l'intime conviction qu'une brèche est désormais ouverte dans l'édifice néolibéral, grâce à la montée en force d'une société civile mondiale» (propos de Traoré recueillis par Gylden et Pontus, 2002).

La richesse de l'Afrique passe également par l'importance de sa société civile qui, jusqu'à présent, «consacre toute son énergie à des actions locales, donc éparées, visant à la survie quotidienne des Africains. Elle n'a, hélas! guère les moyens de regarder plus loin» (propos de Traoré recueillis par Gylden et Pontus, 2002). Mais, là aussi, les choses changent peu à peu, notamment avec le Forum social africain⁵, un événement annuel né en 2002 qui mobilise les acteurs africains de la société civile, travaille à l'avènement d'une autre Afrique et contribue

5. C'est à la suite du constat de la très faible participation africaine au Forum social mondial de Porto Alegre en 2001 qu'est née l'idée d'un Forum social africain afin d'enrichir et de renforcer le mouvement social africain, de préparer la participation au Forum social mondial et de consolider ainsi le mouvement social mondial. Le Forum avait lieu à Bamako, au Mali, en 2002, à Adis Abeba, en Éthiopie, en 2003, à Lusaka, en Zambie, en 2004 et à Conakry, en Guinée-Conakry, en 2005 et était de retour à Bamako, au Mali, en 2006. En 2007, l'événement aura lieu à Nairobi, au Kenya. Pour en savoir plus, voir le site Internet du Forum social africain à l'adresse suivante : <<http://www.forumsocialafricain.org/>>.

à diffuser la connaissance des mécanismes et des enjeux de la globalisation. Il représente, selon Traoré, la première expression de la volonté citoyenne.

Les impacts de cet événement sont déjà perceptibles et profitables, du moins pour les pays hôtes de ses rencontres, car elles sont médiatisées et donc de plus en plus connues de la population locale qui est plus à l'affût des vrais enjeux ainsi que des alternatives qui se mettent en place partout sur le continent. Ces rencontres interpellent également les dirigeants politiques :

Avant, les ministres vous détestaient cordialement lorsque vous disiez qu'ils avaient approuvé des décisions de l'Organisation mondiale du commerce qui allaient à l'encontre de leur peuple. Désormais, on a introduit du doute dans ces certitudes. En dépit de nos divergences, ils ne récitent plus la leçon d'une mondialisation incontournable et irréversible. Ils s'interrogent, même s'ils ne franchissent pas encore le pas en s'intéressant vraiment aux alternatives que l'on propose [...] (propos de Traoré recueillis par Losson, 2006).

Pour poursuivre cette percée, les organisations et les mouvements sociaux devront nécessairement travailler à élargir les bases de la citoyenneté pour qu'une masse critique d'hommes et de femmes puissent reconsidérer les pratiques politiques et économiques des dirigeants et ainsi renforcer leur capacité de négociation et de proposition (Traoré, 2002a, p. 161-162). À un journaliste qui lui demandait, lors du Forum social mondial de Bamako en 2006, comment la construction de ce rêve était possible, Aminata Traoré répondit ceci : « On peut le construire, en commençant d'abord par dire non, par remettre en question les choses qui ne marchent pas et en nous donnant les moyens d'être plus créatifs, mieux organisés et moins corrompus » (Tcherno, 2006).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Demellier, H. et J.-L. Hervieux (2003). Aminata Traoré à Angoulême, Chronique de Ségou-Angoulême, 8 avril, <<http://www.segou.net/>>, consulté en mai 2006.
- Gyldèn, A. et A. Pontus (2002). «On critique l'Afrique, mais jamais on ne l'écoute», *L'Express*, 29 janvier. Interview avec Aminata Traoré.
- Losson, C. (2006). «Introduire du doute chez les décideurs», *Libération*, jeudi 19 janvier.
- Muratori-Philip, A. (2002). «Sauver l'Afrique du marasme. Aminata Traoré : Nous en sortirons tous ensemble ou pas du tout», *Le Figaro*, n° 17878, jeudi 31 janvier, p. 2.
- Tcherno, H.B. (2006). Entretien avec Aminata Dramane Traoré, présidente du Forum pour un autre Mali (FORAM), *Alternative*, mercredi 15 mars, <<http://www.alternative.ne/>>, consulté en mai 2006.
- Traoré, A. (1999). *L'Étau : L'Afrique dans un monde sans frontières*, Paris, Actes Sud, 183 p.
- Traoré, A. (2002a). *Le Viol de l'imaginaire*, Paris, Fayard, Actes Sud, 206 p.
- Traoré, A. (2002b). «Contestation au sommet de Johannesburg, L'oppression du développement», *Le Monde diplomatique*, septembre, p. 28.
- Traoré, A. (2004). «Une chance pour l'Afrique», *Le Monde diplomatique*, mai, p. 26.
- Traoré, A. (2005a). *Lettre d'Aminata Traoré, résistante malienne, au Président Jacques Chirac, à l'occasion de sa venue à Bamako*, lundi 12 décembre, <<http://www.local.attac.org>>, consulté en mai 2006.
- Traoré, A. (2005b). *Lettre à Jacques Chirac à propos de la Côte-d'Ivoire*, Paris, Fayard, 196 p.

FEMMES ET DÉVELOPPEMENT EN GUINÉE

LE RÔLE DES PETITES ENTREPRISES

Djakagbè Kaba¹

Dans la plupart des domaines, le Code civil et le Code pénal de la Guinée confèrent les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes, même si subsistent quelques discriminations importantes. Le pays a proclamé son attachement aux idéaux découlant de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et ratifié la plupart des grandes conventions internationales affectant la situation de la femme².

La Constitution guinéenne pose le principe général de la non-discrimination et garantit aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes dans les domaines politique, économique, culturel et social. Dans ce contexte, la situation entre les femmes et les hommes devrait être similaire. Mais il n'en est rien. La culture et les traditions viennent brouiller les cartes. Non seulement la réalité quotidienne est loin de refléter une égalité, mais elle est marquée par des discriminations majeures. Même la révision en cours du Code civil ne saurait apporter rapidement une amélioration de l'égalité de fait, étant donné cette prévalence des traditions. Certes, après avoir connu pendant vingt-six ans une politique économique centralisée, la Guinée n'a pas fini de trouver sa voie vers la construction d'une démocratie pluraliste et d'une économie de marché. Mais des initiatives portées par les femmes émergent peu à peu.

Dans ce texte, nous vous proposons, dans un premier temps, de situer le contexte géographique et socioéconomique de la Guinée eu égard à la place occupée par les femmes. Ensuite, nous aborderons brièvement l'implication des femmes dans le secteur de l'économie

-
1. Sociologue et présidente du Groupe guinéen de l'économie sociale et solidaire.
 2. Dont la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1992 et la Convention sur les droits politiques de la femme.

informelle. Enfin, nous vous présenterons la plate-forme multidimensionnelle, une initiative qui a contribué à améliorer la condition des femmes dans les milieux ruraux.

1. LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE DE LA GUINÉE ET LA PLACE DES FEMMES

Située dans l'extrême ouest du continent africain, la République de Guinée couvre une superficie de 245 857 km². Elle est limitée à l'ouest par la zone côtière atlantique, à l'est par la Côte-d'Ivoire, au nord par la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Mali, et au sud par la Sierra Leone et le Libéria. Le pays est divisé en quatre zones naturelles.

- La Guinée maritime ou Basse-Guinée occupe 18% du territoire national. Les fortes précipitations qui la caractérisent favorisent les activités agricole et halieutique.
- La Moyenne Guinée est une zone montagneuse qui occupe 22% du territoire national. Elle se prête à l'élevage et à l'agriculture.
- La Haute-Guinée, la région la plus vaste, couvre 40% du territoire national. Zone de plateaux et de savanes, elle est arrosée par le fleuve Niger et ses affluents. En plus de son potentiel agropastoral, elle se caractérise par l'exploitation artisanale de l'or et du diamant.
- La Guinée forestière occupe 20% de la superficie du pays et sa végétation est dominée par des forêts primaires. Cet ensemble de massifs recèle un potentiel pour l'agriculture.

L'adoption à la fin de l'année 1985 d'un important programme de réformes économiques et financières qui s'est matérialisé dans des programmes d'ajustement structurel, ainsi que le désengagement de l'État et l'abandon de l'économie planifiée, sont les faits majeurs qui marquent le contexte économique de la République de Guinée.

Si les résultats de ces réformes ont eu un impact positif sur le plan macroéconomique, leur application se heurte à des obstacles assez importants. La situation des populations s'est nettement dégradée. Pour la majorité de la population, la Guinée est restée le pays des contrastes et des paradoxes, un pays de pauvreté extrême, malgré la richesse de son potentiel agricole, minier et hydroélectrique.

Les disparités de genre très prononcées à tous les niveaux caractérisent la situation économique, sociale, politique et culturelle de la République de Guinée. Quel que soit le paramètre choisi pour étudier le degré de pauvreté des populations guinéennes, la conclusion est la même : la situation des femmes, qui constitue 48% de la population active, est nettement plus défavorable que celle des hommes.

Les rapports nationaux que la Guinée a présentés aux conférences de Dakar et de Beijing mentionnent à juste titre que les conséquences des programmes d'ajustement structurel et la crise de la dette ont nettement aggravé la situation de la femme guinéenne. Parmi les effets des réformes économiques, on note non seulement une baisse considérable des revenus des femmes en Guinée, mais aussi un alourdissement de leurs charges domestiques déjà excessives. Au chômage, les hommes restent à l'écart de la vie économique et ce sont les femmes qui multiplient leurs charges en assurant seules la survie économique et domestique. La discrimination est aussi importante en milieu rural qu'en milieu urbain.

Dans le monde rural, en raison du bas niveau de vie et des conditions matérielles précaires, le rayon d'activité des femmes est très large : chef de famille, entretien de la maison, soins et éducation des enfants, etc. Comme ailleurs en Afrique, l'accès à la terre, au crédit et à la formation en milieu agricole est difficile pour les femmes guinéennes.

En milieu urbain, le manque de formation des femmes explique partiellement qu'elles soient pénalisées en matière d'emploi. Malgré leur poids démographique, elles ne constituent que 9% de la population active du secteur moderne. Ainsi, sur les 51 000 agents de la fonction publique, seulement 11 373 sont des femmes. La situation est pire au privé où les femmes ne représentent que 11% des salariés du tertiaire et 2% du secondaire.

2. L'ÉCONOMIE INFORMELLE POUR SUBVENIR AUX BESOINS VITAUX

En Guinée, la majorité des femmes n'ont comme ultime recours que de s'investir dans le secteur de l'économie informelle pour subvenir aux besoins vitaux de leur famille. Elles ont toujours joué un rôle important dans ce domaine. Leurs activités sont variées et touchent les domaines de la petite entreprise (commerce, artisanat) de même que la production

agropastorale et halieutique. La plupart de leurs activités se caractérisent par leur petitesse et par la faiblesse de la marge de rentabilité. Qu'elles déploient leurs activités dans le secteur informel ou comme salariées, le travail des femmes est systématiquement sous-évalué ou tout simplement nié. En outre, elles ne peuvent pas accéder au crédit dans les systèmes financiers formels pour les raisons suivantes.

- Elles sont souvent dans l'impossibilité de fournir les garanties requises, généralement égales ou supérieures à 30% des fonds demandés.
- Les chiffres d'affaires qu'elles réalisent sont infimes par rapport aux autres acteurs présents sur le terrain.
- Leurs activités sont souvent plus exposées aux fluctuations du marché et elles ne disposent pas des moyens (information, communication et ressources) pour prévenir ces fluctuations.
- Par ailleurs, le manque d'information sur les possibilités de financement offertes sur le «marché» représente un handicap supplémentaire. Cette information est détenue par les réseaux masculins, au détriment des femmes qui pourtant sont les plus présentes, actives et crédibles sur le terrain.

La sociabilité des communautés de femmes, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, constitue le fondement de l'épargne pour l'initiation et la promotion des activités de la petite entreprise. Mais les promoteurs de microcrédit profitent du manque de ressources et d'information des femmes pour présenter leur crédit comme la solution aux difficultés qu'elles rencontrent. Comme ce type de crédit est le seul qui reste accessible aux femmes, celles-ci s'y engagent malgré les conditions qui leur sont imposées: un encadrement inadapté, des taux d'intérêt non maîtrisables et des échéances de paiement inadaptées à leur environnement socioculturel. Des conséquences fâcheuses s'ensuivent: les femmes abandonnent leur foyer et leurs activités parce qu'elles ne sont plus en mesure de rembourser leur emprunt. On ne peut qu'éprouver un sentiment de révolte devant cette humiliation infligée aux femmes victimes de leur pauvreté. C'est ainsi que la limitation de la capacité financière et juridique des femmes constitue un frein à l'expansion des initiatives de survie vers une évolution en petites entreprises (PME). Mais même dans ce contexte miné par la discrimination, de nouveaux outils, comme la plate-forme multifonctionnelle, viennent appuyer les femmes dans leur démarche vers la création de petites entreprises.

3. LA PLATE-FORME MULTIFONCTIONNELLE : UNE PORTÉE SOCIALE INESTIMABLE

La plate-forme multifonctionnelle est un exemple d'outil social encourageant la création et la pérennisation de la petite entreprise en Guinée. Visant à offrir une solution durable au problème de la non-rentabilité des moulins simples traditionnels, la plate-forme multifonctionnelle est formée d'un ensemble de machines et d'équipements greffés à un moteur central et capable d'assurer les services de transformation des produits locaux, de produire de l'électricité et d'exécuter des travaux de soudure et de menuiserie. La plate-forme a engendré de nombreuses retombées dans les villages. Voyons lesquelles.

En contribuant à l'approvisionnement en eau et en électricité, la plate-forme permet de mieux satisfaire les besoins essentiels des villageois : eau potable pour l'hygiène et la santé ; éclairage des centres de soins et des écoles pour l'alphabétisation et l'éducation ; plus grande disponibilité des équipements et des biens produits localement. Les populations ont désormais accès aux services sociaux de base.

Mais l'objectif premier de la plate-forme est de soulager les femmes de leurs corvées pénibles, c'est-à-dire la mouture, le décortilage de la graine et le transport de l'eau désormais disponible à des bornes-fontaines dans le village. En ayant plus de temps, les femmes peuvent désormais s'investir davantage dans la création de diverses petites initiatives en milieu rural.

En effet, un tissu artisano-industriel se développe autour de la plate-forme qui, grâce à ses outils électriques, permet de produire et d'entretenir une gamme plus large de produits et de services demandés par les villageois. Elle met à profit les occasions d'affaires offertes dans les filières de transformation des ressources locales. L'utilisation du pourghère pour faire fonctionner la plate-forme amène également des impacts environnementaux et socioéconomiques non négligeables (voir l'encadré ci-contre).

Le pourghère : un carburant écologique pour la plate-forme

Le pourghère est une plante originaire du Mexique qui pousse en Afrique depuis plus d'un siècle. L'huile extraite de ses graines est employée comme carburant du moteur de la plate-forme, en complément ou en substitution du diesel acheté en ville. La plate-forme est donc un facteur de promotion de l'énergie verte et de protection de l'environnement.

La plantation de pourghère engendre rapidement des revenus supplémentaires pour les femmes, traditionnellement responsables de la cueillette : quatre kilos de graines permettent d'obtenir un litre d'huile, soit l'équivalent de 0,9 litre de diesel. Un champ de pourghère de trois hectares produit annuellement l'équivalent de 2 500 litres de diesel, soit plus que la consommation annuelle de la plate-forme.

L'huile permet aussi de produire du savon. De plus, le tourteau qui résulte du pressage de la graine (trois kilos de matière organique par litre d'huile) donne un bon engrais. Sans compter que les haies de pourghère constituent des ouvrages naturels contre l'érosion très utiles pour les sols pauvres en milieu rural.

La plate-forme favorise donc la création de microentreprises tout en augmentant les revenus des femmes et l'emploi chez les jeunes, ce qui renforce leur pouvoir économique. Elle s'avère également un frein puissant à l'exode rural. En effet, auparavant, le manque d'emploi favorisait l'exode des jeunes ruraux vers les centres-villes où, par manque d'encadrement, ils se livraient à des comportements pervers, nuisibles à la société. La plate-forme, avec la diversification des activités qu'elle entraîne, vient limiter cet effet.

La plate-forme est basée sur une approche participative qui mobilise les associations, les artisans locaux et plusieurs autres partenaires. Grâce à la synergie qu'elle crée entre les différents acteurs de la société locale et régionale, la dynamique sociale se renforce. La plate-forme facilite donc, par le fait même, une ouverture vers le monde extérieur.

La création de la valeur ajoutée peut entraîner une hausse considérable des revenus, donc des capacités d'épargne et d'investissement. Ce changement a suscité diverses formes de solidarité entre les acteurs qui se soutiennent mutuellement avec l'épargne-crédit, les crédits rotatifs et le regroupement des services de transport et de commercialisation

des produits locaux. En outre, l'organisation sociale traditionnelle des tontines est renforcée par la création d'un fonds de crédit rotatif autour de la plate-forme.

La tontine : s'associer pour épargner

En Guinée, les fonds de l'épargne du ménage reviennent au mari et la femme a peu de contrôle sur eux. Elles ont tout de même certaines ressources monétaires qui proviennent d'origines diverses, notamment de leurs activités dans l'économie informelle. Pour capitaliser sur ces ressources, elles s'associent entre elles et décident, d'un commun accord, du montant que chaque membre aura à payer à intervalles réguliers. La somme collectée revient à tour de rôle à chacun des membres. C'est ce qu'on appelle la « tontine ».

La tontine est le meilleur exemple des capacités innovantes des femmes souvent ignorées parce qu'elles travaillent dans la sphère domestique. Et pourtant, leur esprit d'intervention et de bricolage, lorsqu'il est soutenu par des ressources suffisantes, stimule lui aussi l'innovation technologique et permet des réalisations dignes des PME.

D'une manière générale, le statut de la femme est profondément valorisé et amélioré. Cette dynamique opère un changement de mentalités dans le milieu. Mentionnons également que de nombreuses initiatives génératrices de revenus intègrent des pratiques d'alphabétisation, d'information et de sensibilisation aux droits des femmes.

En somme, la plate-forme a été pensée pour mettre en valeur les ressources sociales et déclencher des comportements et des mécanismes permettant le passage d'une économie d'autosubsistance à une économie d'accumulation. De simple ménagère, la femme devient gestionnaire d'une plate-forme et chef d'une microentreprise qui produit principalement des dérivés alimentaires : séchage des fruits et légumes, fabrication de beurre de karité, pressage d'huile. Elle reçoit en outre l'appui des banques qui lui a été refusé pendant longtemps.

4. LES FACTEURS QUI ONT PERMIS LE SUCCÈS DE LA PLATE-FORME

La pauvreté en milieu rural obscurcit le présent et l'avenir de l'Afrique, et vient notamment de l'échec fréquent de l'implantation de la technique au village. Face à ce problème, la plate-forme offre la multifonctionnalité d'un « macro-outil » villageois, rentable économiquement, qui répond aux besoins essentiels des populations et met en valeur les ressources agricoles.

Le succès de la plate-forme s'explique par la combinaison des éléments suivants.

- L'outil est polyvalent, flexible, robuste et rentable. La plupart des composantes peuvent être fabriquées et entretenues localement.
- L'organisation et la gestion reposent sur le savoir-faire des groupes de femmes responsables.
- L'approche participative et décentralisée s'appuie sur les structures associatives, les groupements d'artisans et les opérateurs économiques existants.
- La technologie s'enracine dans le village, berceau de la culture et de la société africaine.

Ainsi, grâce à une solution technique, la vie au village redevient une promesse d'avenir pour ses habitants.

Ce bref aperçu est bien évidemment insuffisant pour montrer la diversité et la ténacité de l'intervention des femmes pour améliorer les conditions de vie de leur famille. Mais il donne une idée du combat qu'elles doivent mener, dans des conditions déplorables, pour arriver à se créer un travail rémunérateur. Lorsqu'elles se regroupent et arrivent à surmonter les difficultés, les femmes apprennent à lutter, à remettre en question la violence, à faire valoir leurs droits économiques et tout compte fait à augmenter leur estime de soi.

L'INITIATIVE FÉMININE WATINOOMA DE KAYA (BURKINA FASO) DE L'ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE À UNE VÉRITABLE ÉCONOMIE SOCIALE

Uzziel Twagilimana¹

1. LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE

L'association Watinooma (AWDFS) est une initiative des femmes du secteur n° 2 de la commune de Kaya (située à 100 kilomètres de Ouagadougou), au Burkina Faso². Elle a vu le jour en 1994 avec un effectif de 94 membres. Elle dénombre actuellement 250 membres actifs dont 98% sont des femmes. L'association a été créée selon la loi n° 10/92/ADP instituée en 1992 pour régir les coopératives. Son capital initial était de 2 085 000 francs CFA.

L'objectif de l'association est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale de ses membres en leur permettant de se procurer des revenus substantiels par l'entremise d'activités lucratives pouvant leur permettre d'améliorer les conditions de vie de leurs familles. Son credo est : « Pour l'amélioration des conditions de vie de la femme : une femme, un revenu, un savoir-faire et un savoir-être, pour l'épanouissement de la femme burkinabée. »

Pour atteindre ce but, l'association s'est fixé les objectifs spécifiques suivants :

-
1. Conseiller technique de projets – Afrique pour l'ONG (belge) Wereldsolidariteit-Solidarité Mondiale (WSM).
 2. Le Burkina Faso est l'un des pays les moins avancés de la planète. Il compte une population de 13 200 000 habitants, a une superficie de 274 000 km² et se classe au 175^e rang sur 177, dans l'indice de développement humain durable (IDH) en 2003.

- mobiliser l'épargne dans les zones d'activité et en particulier dans les six zones de la commune de Kaya;
- faciliter l'accès à des crédits souples pour les petites activités génératrices de revenus des précoopératives et groupements féminins;
- contribuer à l'autonomie financière à long terme des caisses et de leurs membres;
- promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat collectif;
- contribuer à l'accroissement de la production agricole et de l'élevage.

2. LE PARTENARIAT ET LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association sont constituées par les parts sociales des membres, des emprunts auprès des organismes financiers, des subventions, dons et legs et des cotisations des membres. Le montant du droit d'adhésion est fixé à 2500 francs CFA par membre et la cotisation mensuelle à 100 francs CFA.

Dès sa naissance en 1994, l'association a bénéficié d'un partenariat : appui en fonds de roulement par le projet (gouvernemental) de développement intégré de la région de Sanmatenga (PEDI) et octroi d'un petit fonds de microcrédit par l'Association de développement de la région de Kaya (ADRK). Tous ces prêts ont été remboursés entièrement.

À partir de 1997, l'association a amorcé un partenariat avec le Projet de développement intégré de la région de Sanmatenga (DIRS) appuyé par l'ONG belge Solidarité mondiale (WSM) et le Fonds belge de survie (FBS). Cette collaboration s'est renforcée à partir de 2002, grâce au Programme régional d'appui à l'économie sociale promu par Solidarité mondiale dans sept pays de l'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina. Ce programme vise la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire selon quatre axes stratégiques :

- le renforcement des initiatives d'économie sociale et mutualistes, notamment par la formation et le renforcement des capacités en gestion, le microcrédit, l'appui au développement institutionnel, l'alphabétisation opérationnelle et la réalisation des infrastructures de base;

- la synergie entre les initiatives de santé communautaire et mutualistes et les activités génératrices de revenus;
- le travail en réseau et l'échange d'expériences;
- le plaidoyer.

Dès 2002, le DIRS a appuyé Watinooma, par l'intermédiaire du programme WSM/FBS: octroi de microcrédits, formation pour renforcer les capacités organisationnelle, institutionnelle et technique, mise en place des outils de gestion, alphabétisation des membres, et réfection et équipement du siège de l'association.

3. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

Watinooma comprend trois organes de gestion: l'assemblée générale, le bureau exécutif national (conseil d'administration) et le commissariat aux comptes.

L'assemblée générale regroupe l'ensemble des membres de l'association. Elle constitue son instance suprême et décide d'une manière générale de la gestion et l'administration, notamment: élire ou révoquer les membres du bureau, voter le budget de chaque exercice et approuver les documents financiers, donner au bureau les autorisations de gestion nécessaires, entendre les rapports et comptes rendus des missions, fixer les frais d'adhésion et de cotisation, modifier si besoin les statuts et le règlement interne.

L'assemblée générale se réunit généralement une fois par mois. La participation à l'assemblée générale se fait par délégation. Chacune des six zones couvertes par l'association est représentée par deux membres du bureau et un délégué choisi parmi les membres actifs à la base.

4. LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

4.1. Les activités génératrices de revenus et d'emplois

Compte tenu des orientations stratégiques et des objectifs de Watinooma, l'association a pour actions principales l'embouche bovine et ovine, la transformation agroalimentaire, le séchage de mangues et de tomates,

le tissage et les opérations d'achat et de vente des produits agroalimentaires. Ces activités génératrices de revenus et d'emplois sont menées individuellement ou collectivement.

L'embouche bovine consiste en l'achat d'un veau ou d'un taureau que l'on engraisse pendant six mois, pour le revendre après. C'est une activité rentable. Par exemple, lors de la visite de l'association à Kaya en décembre 2004, les membres nous ont informés que le veau qu'ils avaient acheté à 110 000 francs CFA serait revendu à 175 000 francs CFA après trois mois seulement d'engraissement. De la même manière, un mouton acheté à 25 000 francs CFA peut facilement être vendu à 40 000 francs CFA après trois mois et demi d'engraissement. Ce prix leur permet non seulement de couvrir les coûts d'engraissement, mais également de dégager un bénéfice net assez important. Notons que le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) au Burkina est de 27 500 francs CFA.

La transformation agroalimentaire se fait d'une manière artisanale et consiste à transformer les céréales en diverses farines enrichies. Parmi ses farines, il y a un mélange de soja, de maïs et de mil qui constitue un aliment très riche pour les enfants, les femmes nourricières ou enceintes et les convalescents. Les autres produits issus de la transformation agroalimentaire sont les pâtes, les tourteaux d'arachide et l'huile.

En plus des activités individuelles, les actions collectives réalisées par les membres de l'association Watinooma sont le maraîchage, la production agricole du riz paddy, du mil et de l'arachide, la saponification, la vente des produits séchés et la formation des membres en techniques d'embouche.

Toutes ces activités sont appuyées par des programmes de micro-crédits individuels ou de groupe, des formations en gestion et des programmes d'alphabétisation en langue locale moré.

Entre 1997 et 2002, les membres de Watinooma ont bénéficié chaque année d'un portefeuille de crédit variant de 5 000 000 à 6 000 000 de francs CFA qu'ils ont remboursé entièrement.

Les opérations de microcrédit permettent de mobiliser progressivement «l'argent chaud», c'est-à-dire l'épargne et le capital propre accumulé par des activités individuelles ou de groupe. Par exemple, en 2001, les membres de Watinooma ont pu cumuler une épargne totale

de 1 800 000 francs CFA, tandis que l'épargne mobilisée jusqu'au mois d'août 2004 s'élevait déjà à 6 318 200 francs CFA. Cette épargne permet à l'association d'accroître progressivement son portefeuille de crédit.

4.2. La création d'une mutuelle de santé

Il y a une étroite relation entre la réussite des activités génératrices de revenus et la santé communautaire. En effet, les acteurs des initiatives d'économie sociale ont besoin d'être en bonne santé pour faire leurs activités. Or, faute d'un mécanisme de prise en charge sanitaire, beaucoup d'activités tombent en faillite parce que le capital accumulé est englouti par les frais des soins médicaux.

Conscients de ce fait, les membres de Watinooma ont créé un outil de prise en charge du risque de maladie s'appuyant sur les principes de la solidarité, de la prévoyance et de la gestion démocratique. Baptisé «mutuelle de santé», cet outil a été créé en janvier 2004 et a connu une période d'observation (de mobilisation des cotisations sans aucun service rendu) de six mois.

Au 31 août 2004, la mutuelle comptait 59 adhérents, 168 bénéficiaires et avait mobilisé 169 800 francs CFA de cotisations. Déjà 26 personnes avaient bénéficié de ses prestations, pour un total de 40 945 francs CFA. Les risques couverts à 100% sont les soins de santé aux postes de santé primaires, les frais de consultation, les médicaments essentiels génériques et les frais d'accouchement.

5. L'IMPACT DES ACTIVITÉS DE WATINOOMA

5.1. Le microcrédit : un outil d'intégration sociale et d'émancipation de la femme

Les crédits octroyés par l'association sont suivis par une structure de microfinance agréée dénommée MUFEDE (Mutualité Femmes et Développement), qui assure notamment le placement des emprunts, l'établissement de l'échéancier des remboursements, la formation en gestion et l'appui à l'établissement des états financiers. Watinooma a utilisé les crédits alloués par le projet DIRS/Crédit et divers partenaires cités plus haut pour se constituer progressivement, grâce au différentiel d'intérêt, un fonds de crédit dont la gestion est assurée par deux animatrices

suivant la politique prévue par l'association. Actuellement, Watinooma dispose d'un portefeuille de 15 millions de francs CFA dont 4,5 millions de refinancement. Ces crédits dits «solidaires» sont octroyés à un taux de 15% l'an, dont 5% sont réservés au fonctionnement de Watinooma. L'expérience a montré qu'au Burkina, comme partout en Afrique, les femmes remboursent leurs emprunts à presque 100% et que ces petits crédits leur permettent de s'émanciper tout en améliorant leur position au sein du ménage et de leur communauté (*empowerment*). Le micro-crédit est un outil intégrateur qui contribue à corriger les iniquités en matière de sexe dans l'accès et le contrôle des ressources et favorise une meilleure relation de pouvoir.

Le fonds de crédits dont a bénéficié Watinooma grâce au programme WSM/FBS s'élève à 13 millions de CFA. Une partie de ces crédits octroyés à des conditions particulières (sans épargne préalable) aux groupes vulnérables, pour leur permettre de mobiliser progressivement l'épargne dont ils ont besoin pour se tirer de la marginalisation.

Ce faisant, les gens qui hier vivaient de l'aumône ou de la solidarité traditionnelle parviennent maintenant à se prendre en charge et à mobiliser leur propre capital financier, après deux ou trois cycles de crédits dont les montants augmentent progressivement après chaque remboursement.

5.2. La contribution au développement local et à la lutte contre la pauvreté

Avec l'appui du programme belge WSM/FBS, l'association s'est construit un siège social muni d'un guichet où ses membres déposent l'épargne issue de leurs activités individuelles ou de groupe. Ce guichet sert également pour les opérations d'épargne et de remboursement des crédits. L'association a pu recruter deux animatrices chargées de procéder à la collecte de l'épargne quartier par quartier (six zones) et de suivre le remboursement de crédits. Ce sont ces services de proximité qui favorisent le grand taux de remboursement des crédits. En plus de ces deux animatrices, l'association dispose d'un bouvier et d'un gardien dont elle assure entièrement les salaires mensuels.

Les membres de l'association sont invités à participer à toutes les rencontres organisées localement par le pouvoir central, les structures étatiques déconcentrées et celles décentralisées. Ils sont consultés pour

toutes les questions touchant le développement local. Grâce à l'action de Watinooma, ses membres sont sur la voie de s'affirmer comme de véritables acteurs de développement.

5.3. Une plus grande visibilité et une reconnaissance régionale

Grâce au capital social mobilisé et à leur visibilité accrue, les membres de Watinooma sont invités à participer aux rencontres sous-régionales sur l'économie sociale, les mutuelles de santé et la microfinance. Dans les dernières années, elles ont ainsi participé à plusieurs rencontres régionales organisées au Burkina Faso, au Bénin et au Mali.

5.4. De la sécurité existentielle à une véritable protection sociale

En outre, les femmes veulent passer de la «sécurité existentielle» à une véritable dynamique de développement intégré, qui vise non seulement la sécurisation des revenus et la protection sociale (en commençant par les initiatives mutualistes en cours dans le domaine de la santé), mais aussi l'émancipation de la femme et la réduction des iniquités en matière de sexe.

Elles essaient ainsi de lutter contre les quatre dimensions de la pauvreté: économique (manque de revenus), sociale (les autres décident à ma place, faute de relations), sémantique (manque de mots pour exprimer leur état) et symbolique (ne pas se retrouver dans son environnement). Elles sont en voie de s'affirmer en tant qu'actrices de développement qui prennent en charge leur destinée en conjuguant leurs vœux, leurs pouvoirs et leurs avoirs.

Pour y parvenir, elles ont beaucoup de chantiers en perspective: la construction et l'équipement d'une grande salle de réunion, l'accroissement du portefeuille de crédit, l'augmentation du nombre d'adhérents à la mutuelle de santé, la construction d'un poulailler, l'extension du hangar abritant l'embouche bovine, le renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et financières par les formations, l'alphabétisation, et les visites d'échange.

6. CONCLUSION

Les initiatives d'économie sociale telles que celle de Watinooma ont émergé un peu partout en Afrique au cours des dix dernières années. Elles sont en majorité initiées par des femmes. Leur succès témoigne de la volonté des communautés à se prendre en charge, pour que la pauvreté ne soit plus une fatalité. Toutefois, elles ont toujours besoin de quelques actions de solidarité, pour leur permettre d'être totalement autonomes et de contribuer durablement à une Afrique qui résiste, qui construit et qui se développe.

UNE ONG DE DÉVELOPPEMENT POUR L'AFRIQUE LE RÉSEAU AFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (RADI)

Dame Sall¹

1. LA FOI DANS L'ÊTRE HUMAIN

Le Réseau africain pour le développement intégré (RADI) a été créé en 1985 pour fournir un cadre de réflexion et d'action qui mobilise les compétences des populations locales africaines. En ces moments de crise profonde, il fallait d'abord se réapproprier le débat sur le développement de l'Afrique par les Africains eux-mêmes, afin que les solutions préconisées s'appuient sur leurs priorités et leurs réalités. Le RADI prône donc une approche de développement centrée sur les communautés et, dans cette perspective, il aide les populations africaines à se prendre en charge en misant avant tout sur leurs forces afin de trouver des solutions durables à leurs problèmes de développement. Cette restitution des initiatives aux populations passe nécessairement par la relocalisation du pouvoir politique et économique.

Autrement dit, dans le contexte de déstructuration et de désorientation générales provoqué par l'universalisation du système néolibéral, nous devons renforcer la foi dans l'être humain en valorisant son potentiel dans le respect de sa culture et de son indépendance. À travers cette stratégie, le RADI a donc pour mission de lutter contre la pauvreté, l'injustice et l'ignorance.

C'est dans cette optique de développement intégré qui vise à établir des liens efficaces entre les différents secteurs que le RADI mène ses activités sur plusieurs fronts. Voici un bref aperçu des secteurs dans lesquels il s'engage.

- La recherche de solutions pratiques et durables aux problèmes des populations.

1. Secrétaire général du Réseau africain pour le développement intégré (RADI).

- L'instauration d'un système de refinancement partiel ou total des programmes sociaux à partir des ressources générées par les activités productives.
- La recherche d'un autofinancement durable par la création ou la participation au capital d'entreprises et la fourniture de services spécialisés aux ONG et autres acteurs du développement.
- Le renforcement des liens entre les différents mouvements sociaux à l'échelle nationale et régionale pour une contribution plus significative et plus efficace aux efforts de développement du continent.
- Le plaidoyer pour une relation égalitaire et solidaire entre le Nord et le Sud. En ce sens, le RADI noue des alliances stratégiques et politiques avec des partenaires du Nord et du Sud pour élaborer des plans d'action communs afin d'influer positivement sur les décisions politiques prises par les États africains mais aussi par les institutions qui gouvernent l'économie mondiale. Ainsi, le RADI participe à des conférences mondiales ou régionales qui portent sur les préoccupations africaines en matière de politique. Analysés, les résultats sont ensuite appliqués sur le terrain. Il organise également des ateliers nationaux sur des thèmes d'intérêt général avec les autres organisations de la société civile. À ce chapitre, la mobilisation des organisations sociales en Afrique est fondamentale. Ce sont elles qui ont porté la revendication de l'annulation de la dette jusqu'à la Banque mondiale et à d'autres organisations internationales qui ont lancé, en septembre 1996, les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Malheureusement, pour le RADI, ces documents sont une fausse réponse à la réelle question de la dette. Il s'agit en fait d'une sorte d'ajustement structurel dans une nouvelle formule. Ce ne sont pas des politiques que la population s'est réellement appropriées. Et le rythme auquel ces documents de stratégies sont approuvés ne règle en rien la question de priorité à la lutte contre la pauvreté. Au début de janvier 2003, seulement six dossiers du document de stratégie ont été autorisés, dont cinq dossiers africains. À ce rythme, combien de temps faudra-t-il encore pour que tous ces documents de stratégie qui visent la diminution de la pauvreté soient acceptés? Or, en Afrique, il y a un dicton qui dit: «Si on veut cuisiner pour quelqu'un qui est dans le besoin et qui a faim, il faut faire vite.»

- La formation et l'éducation afin de permettre aux associations de base, aux petits producteurs et entrepreneurs d'accroître l'efficacité de leurs initiatives et activités économiques.

2. UNE PRÉSENCE CONTINENTALE, NATIONALE ET LOCALE

À l'échelle continentale, le RADI est composé de trois principales structures. D'abord, la Conférence générale se réunit à tous les cinq ans pour fixer les objectifs fondamentaux du RADI, définir les thèmes de réflexion et orienter le réseau sur les priorités continentales et internationales. Ensuite, le Comité d'orientation a pour mission d'épauler la direction du RADI dans l'application des directives formulées par la Conférence générale. Le comité est présidé par le président fondateur qui agit comme la personne morale du réseau. Le président fondateur est un agroéconomiste également président du Forum des organisations volontaires africaines de développement (FOVAD). Enfin, le secrétariat général agit comme organe d'élaboration et d'exécution des programmes du réseau. Il fait office d'intermédiaire entre le président, le comité d'orientation et les bailleurs de fonds.

Le RADI a aussi mis en place des bureaux nationaux composés de personnes engagées dans le développement à la base. Présent dans plusieurs pays (le Mali, le Sénégal, la Centrafrique, la République de Guinée, la Gambie, la Guinée-Bissau), le bureau national a pour principaux rôles la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes. Sous la supervision d'un comité d'orientation national, il travaille en étroite collaboration avec les populations, les institutions et les organisations intéressées par l'action du réseau.

Le RADI compte également 77 organisations membres réparties dans une dizaine d'autres pays et il a joué un rôle déterminant dans la création de consortiums d'ONG nationales (CONGAD, FSS, GESS, etc.) et panafricaines (FOVAD, FSA, WILDAF, etc.)². En développant des synergies entre des ONG de divers pays africains, il contribue à l'émergence progressive d'une conscience nouvelle pour la solidarité entre ONG et d'un cadre de réflexion pour le développement intégré.

2. CONGAD: Conseil des organisations d'appui au développement; FSS: Forum social sénégalais; GESS: Groupe sénégalais de l'économie sociale et solidaire; FOVAD: Forum des organisations volontaires africaines de développement; FSA: Forum social africain; WILDAF: Femme, Droit, Développement en Afrique.

3. LES ACTIVITÉS AVEC LES COMMUNAUTÉS

Le RADI mène avec les communautés de base plusieurs activités dans les domaines suivants.

- **L'agriculture, la sécurité et la souveraineté alimentaire** : production agricole et animale, unités de transformation de céréales ; recherche-action, banques de céréales, banques de semences, etc.
- **L'éducation/formation** pour le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles des organisations communautaires de base, l'alphabétisation fonctionnelle, l'éducation non formelle pour le développement avec la promotion d'écoles communautaires de base qui privilégient le bilinguisme, c'est-à-dire la langue du terroir et la langue officielle. Le RADI fait la promotion des métiers du terroir et des projets d'économie sociale dans la zone d'implantation des écoles.
- **La gestion de l'environnement** pour la restauration et l'amélioration des sols, l'agroforesterie, le reboisement (espèces forestières et fruitières), l'assainissement et la lutte biologique.
- **La microfinance** pour le développement de mutuelles d'épargne et de crédit et la promotion de l'entrepreneuriat en zones rurales et urbaines défavorisées.
- **La décentralisation et la bonne gouvernance** pour promouvoir, par le renforcement des capacités politiques et techniques des citoyens et des élus, l'exercice d'une citoyenneté active pour une gestion démocratique, participative et transparente des collectivités locales. Les projets d'économie sociale en gestation ont besoin de cet environnement démocratique pour se développer et se renforcer dans un partenariat entre les élus, les citoyens et les professionnels de la société civile.
- **L'information, la formation et l'assistance judiciaires** pour mettre le droit à la portée de tous, surtout des plus démunis (les jeunes, les femmes, les prisonniers), l'égal accès à la justice étant un préalable à la promotion et à la protection des droits de la personne. Par exemple, pour améliorer l'accès à la justice, le RADI a implanté dans cinq régions du Sénégal des centres d'information juridique qui peuvent informer, sensibiliser, former et assister les populations.

- **L'hydraulique villageoise et pastorale** pour l'alimentation en eau des populations et du bétail.
- **La santé communautaire** pour la construction de centres de santé en zones rurales, la formation d'agents de santé communautaires et de matrones pour la prise en charge des malades, et l'approvisionnement et la gestion de pharmacies villageoises.
- **L'habitat rural** pour l'amélioration du cadre de vie par la création d'établissements humains fonctionnels et culturellement adaptés à la vie en zones rurales.

4. DES PISTES POUR PASSER DE LA RÉSISTANCE À LA CONSTRUCTION D'ALTERNATIVES

En tant qu'acteurs du développement, nous devons refuser que les activités que nous menons dans divers domaines soient perçues comme des projets de résistance. Pour y arriver, nous devons nous engager dans un processus de changement pour que les initiatives en mode de survie passent à un stade de plein épanouissement économique et social, c'est-à-dire de développement.

Cette mutation importante ne sera possible que si une action formative et éducative accompagne les activités et les projets d'économie sociale sur les plans technique et politique. Il est de plus indispensable de préserver et de renforcer le capital social des citoyens, comme de protéger et de respecter le droit des citoyens au développement.

Le RADI capitalise donc sur l'expérience acquise dans les projets d'économie sociale en offrant des modules de formation dans les systèmes éducatifs formels et non formels. Par leurs volets entrepreneuriat et création de richesses, les écoles communautaires de base relevant du secteur de l'éducation non formelle constituent d'ailleurs de véritables vecteurs de transmission et de diffusion.

La construction d'alternatives crédibles à la mondialisation néolibérale passe donc forcément par la formation et le développement local. De plus, les acteurs de l'économie sociale, nos partenaires de la base, doivent absolument travailler à leur professionnalisation, car c'est sur eux que repose la nouvelle économie, une économie à construire et à promouvoir.

P A R T I E 2

LES INITIATIVES
PANAFRICAINES
ET INTERNATIONALES
DE DÉMOCRATISATION
DU DÉVELOPPEMENT

© 2007 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Sainte-Foy, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.ca

Tiré de : *L'Afrique qui se refait*, Louis Favreau et Abdou Salam Fall (dir.), ISBN 978-2-7605-1325-9 • D1325N

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

LE SYNDICALISME AFRICAIN ET SON RENOUVELLEMENT

Sid Ahmed Soussi, Guy Bellemare et Sara Verret¹

Un «fait têtue» doit être rappelé: il n'y a pas eu de Trente Glorieuses en Afrique. C'est le constat principalement évoqué pour expliquer tantôt le «retard», tantôt l'«échec» des pays africains en matière de développement économique. La réalité mérite cependant un examen plus nuancé. Longtemps (1960-1990) le paradigme dominant les politiques africaines fut celui de la course à l'industrialisation et aux «usines clé en main». C'est à l'aune des résultats atteints en la matière que s'évaluait le prestige des régimes en place. Une évolution indéniable a suivi les indépendances. Des expériences distinctes ont été tentées dans différentes régions, comprenant des économies de marché et des économies sous contrôle de l'État: deux voies inspirées ou imposées par la dualité idéologique des deux blocs occidental et soviétique durant la période postindépendances. Quant au monde du travail et au syndicalisme en particulier, un constat s'impose: les régimes de relations de travail ont connu une très longue période de stabilité dans de nombreuses régions d'Afrique malgré les soubresauts politiques parfois chroniques qui les ont secoués.

La situation des régimes de travail et du syndicalisme évolue toutefois fortement depuis les années 1990. La démocratisation politique et la libéralisation économique transforment profondément les sociétés africaines. Les syndicats y ont perdu beaucoup de membres et la condition générale du salariat s'est fortement dégradée. Par contre, un nouveau pluralisme syndical se développe, de nouvelles pratiques d'organisation des travailleurs de l'économie informelle apparaissent et un nouveau type de syndicalisme de transformation sociale émerge.

1. Sid Ahmed Soussi et Guy Bellemare sont professeurs à l'Université du Québec en Outaouais et membres du Centre d'étude et de recherche sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (CEREST) et de l'Alliance de recherche universités-communautés de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Sara Verret est étudiante à la maîtrise en relations industrielles.

Ce texte présente les évolutions du syndicalisme africain, particulièrement depuis les années 1990. Toutefois, la compréhension de ces évolutions exige un léger rappel historique de l'évolution économique et politique des sociétés africaines et de leurs syndicalismes avant et après 1980 : deux phases qui font respectivement l'objet de la première et de la deuxième partie de ce texte. Dans la troisième partie, nous présentons la transformation majeure des régimes de relations de travail en Afrique à la suite, entre autres, de l'implantation des plans d'ajustement structurels (PAS) imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et du développement de mouvements sociaux. La quatrième partie présente plus en détail la situation de l'Afrique du Sud pour sa valeur illustrative : un pays où les syndicats sont sortis dynamisés. La cinquième partie décrit deux défis majeurs pour le syndicalisme africain qui s'est lancé, dans certains pays, dans des innovations prometteuses : la syndicalisation des travailleurs de l'économie informelle et le syndicalisme de transformations sociales (*new social movement unionism*), ce dernier type de syndicalisme participant au développement d'un nouvel internationalisme syndical.

1. LE DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT SYNDICAL EN AFRIQUE JUSQU'AUX ANNÉES 1980

1.1. Le mouvement syndical en Afrique : un « développement séparé » ?

Contrairement à ce qui s'est passé dans plusieurs pays industrialisés du Nord, l'évolution historique du syndicalisme africain ne se confond pas nécessairement avec l'histoire du travail. Hormis les cas de l'Afrique du Sud où des processus d'urbanisation et d'industrialisation conséquents se développent dès le milieu du XIX^e sous l'impulsion de politiques coloniales de peuplement continu, le mouvement syndical africain dans la plus grande partie du continent émerge progressivement de sa longue gestation historique à partir de la Seconde Guerre mondiale, à la faveur des mouvements nationaux revendiquant l'indépendance (Benallegue, 1990). Néanmoins, on peut relever très tôt dans ces cas, et quasiment en même temps que dans les métropoles coloniales, une idéologisation croissante des plus importantes organisations syndicales attirées, puis dominées par le courant marxiste-révolutionnaire alors en plein essor.

Faut-il rappeler que c'est sous l'effet des phénomènes hautement structurants d'urbanisation et d'industrialisation que leurs homologues des pays industriels ont pu graduellement s'imposer comme des forces de transformation sociale et des partenaires institutionnellement reconnus tout le long du XX^e siècle (Slomp, 1990; Launay, 1990). Cela certes sous des formes variant selon le contexte national et régional, mais avec une caractéristique commune qui n'a fait que les affermir: c'est cette dualité organique qui a marqué leur naissance et leur développement depuis les débuts de la Révolution industrielle à travers les syndicalismes communautaire et sociétaire², sous la forme des deux grandes composantes parfois opposées mais toujours indissociables que sont le syndicalisme de métier et le syndicalisme d'industrie (De Laubier, 1979). L'une des principales conséquences de la mainmise coloniale fut notamment d'isoler jusqu'au milieu du XX^e siècle les syndicalismes africains de cette influence – récurrente dans le reste du monde – et, ce faisant, de marquer irrémédiablement leur développement par une évolution qui fait encore aujourd'hui leur spécificité. Cette «branche» du syndicalisme, si caractéristique de la famille syndicale africaine, se caractérise ainsi par deux phénomènes: une idéologisation tardive, à quelques exceptions près, et la quasi-absence d'un syndicalisme de métier dont les retombées furent si fertiles pour les syndicalismes des pays industrialisés, notamment sur les plans organisationnel et stratégique, dans leur quête historique d'institutionnalisation.

1.2. Une idéologisation tardive

Cette imprégnation idéologique tardive prend consistance dans la deuxième moitié du siècle dernier, à la faveur de la montée en puissance des revendications nationales. Ce phénomène s'accompagne la plupart du temps de la légalisation des syndicats, sauf pour des pays comme le Nigéria, le Kenya et les pays de l'Afrique occidentale française (AOF) qui ont pu arracher leur reconnaissance légale plus tôt. Quant aux pays de l'Afrique lusophone, il faut attendre la Révolution des œillets, au tournant des années 1975, pour voir les organisations syndicales se soustraire à la poigne de fer d'un régime salazariste allergique à toute tentative d'organisation ouvrière. Faut-il encore souligner que ce fut souvent pour passer de Charybde en Scylla, puisque ces mêmes

2. Évolution illustrée dès la fin du XIX^e siècle par les fameuses catégories de Ferdinand Tönnies (*Gemeinschaft* et *Gesellschaft*).

contraintes allaient être maintenues, voire renforcées par les régimes « marxistes-léninistes » mis en place. Ce sera également le cas, certes dans des contextes nationaux différents, mais avec une situation comparable, de pays comme le Zimbabwe (ex-Rhodésie du Sud) où la mise au pas est sans concession ; ou le Congo démocratique (ex-Zaïre) où la monarchie belge impose la clandestinité aux formations ouvrières avant de passer la main, après un court intermède pluraliste, à la dictature populiste de Mobutu (Agier *et al.*, 1987). Il reste que, même si la plupart de ces pays ont sans conteste généré des organisations syndicales jusqu'aux premières années des indépendances, une autre région se distingue par une activité et des mouvements syndicaux autrement riches en expériences locales et internationales : l'Afrique du Sud.

Dès le tournant du XX^e siècle s'amorce, en Afrique du Sud, un *trade-unionisme* fortement marqué par un contexte local ségrégationniste, une sorte de « *trade-unionisme* raciste » (Coquery-Vidrovitch, 1994) animé principalement par des ouvriers qualifiés d'origine britannique et d'Europe centrale travaillant dans l'exploitation des mines de diamant (à partir de 1860) et d'or (dès 1880). Le caractère raciste de ce *trade-unionisme* se cristallise institutionnellement dans le *Mines and Works Act* (1911) criminalisant la grève pour les travailleurs noirs mais assurant aux ouvriers blancs le droit au travail qualifié. Cela n'empêche pas cependant le Trade Union Congress (TUC), à partir de sa création en 1924, de maintenir, malgré une forte opposition interne, sa volonté tantôt de représenter les travailleurs noirs, tantôt de développer des relations de coopération avec les syndicats « non enregistrés » (non reconnus par la loi mais tolérés). Cela, dans une unité d'action dont la précarité ne résiste pas à la montée de l'apartheid à partir des années 1950, au moment même où cette opposition interne finit par imposer ses vues.

Avec le développement remarquable de la masse ouvrière après la Seconde Guerre mondiale (Webster, 1978) et la fragmentation concomitante du mouvement syndical sur des bases raciales (Chinois, Métis, Asiatiques, Noirs et Blancs), le régime nationaliste impose une dure répression. C'est paradoxalement dans ce contexte que se développe en Afrique du Sud un véritable syndicalisme d'industrie, sous la houlette notamment de militants communistes. Un pas décisif est franchi en 1979 avec la création de la Fédération des unions sud-africaines (FOSATU), regroupant quasi exclusivement les travailleurs noirs, rejointe en 1980 par le Conseil des unions d'Afrique du Sud (CUSA), ouvert en principe à tous les travailleurs sans distinction de race. Ces organisations couvrent alors

les secteurs, majoritairement noirs et *coloured* (Métis et Asiatiques), des transports, de la construction, des industries chimiques et alimentaires. Jusqu'à cette date, il n'y a toujours pas de syndicats noirs légalement enregistrés, mais dès 1984 on relève plus de 400 conventions collectives à leur actif. À l'exception du CUSA, un processus de fusion entamé en 1985 réunit le FOSATU et l'UDF (Front démocratique uni) avec la plus grande partie des organisations autonomes, et constitue ainsi une véritable unité³ désormais dotée d'une capacité stratégique historiquement déterminante et quasiment sans équivalent dans le reste du continent.

1.3. Le couple syndicalisme de métier/syndicalisme d'industrie asynchrone

Hormis quelques exceptions, le syndicalisme africain n'a pas pu bénéficier de la dynamique originelle impulsée par le syndicalisme de métier et le syndicalisme d'industrie asynchrone à partir de la Révolution industrielle, sur laquelle les syndicalismes des pays du Nord ont pu fonder et développer leurs modes d'organisation et d'action. Les rares travaux de recherche portant sur les périodes précoloniales, utilisant principalement les documentations et récits de chroniqueurs arabes et portugais, montrent qu'en Afrique comme dans les autres sociétés humaines, le travail a fait l'objet d'une division assujettie aux substrats identitaires et culturels locaux. Cette division du travail était principalement agraire et donc fondée sur des catégories comme l'âge, le sexe, les structures claniques et les réseaux d'alliances que de telles catégories produisent. Les longues périodes coloniales ne contribuent que dans quelques rares cas à la formation des métiers et donc aux corporations qui peuvent les sous-tendre. Cependant, comme dans plusieurs autres domaines, les colonies à forte densité de peuplement européen se distinguent. Là encore, l'exemple de l'Afrique du Sud ressort, mais pour des raisons historiques fort différentes.

Qu'il soit français, anglais ou portugais, le colonialisme se préoccupe peu de développer des infrastructures industrielles locales, tourné qu'il est d'abord vers l'exportation des richesses des colonies en direction des métropoles. Le syndicalisme d'industrie qui en résulte a donc ses

3. Grâce à cette unité, le monde du travail africain comprend alors cinq fédérations réunissant 107 syndicats, avec plus de 1,5 million de membres (Coquery-Vidrovitch, 1994).

caractéristiques propres: la prédominance de syndicats dont les bases démographiques plongent leurs racines dans l'exploitation minière, les secteurs à faible transformation de matières premières et les activités de transport.

Pour résumer, il s'agit donc d'un syndicalisme d'industrie tardif, orienté dès sa naissance, sur les plans de l'organisation interne et de la militance, vers une configuration de syndicalisme de masse, fortement teinté qu'il est par la question nationale et par le recours à des stratégies de mobilisation. Paradoxalement, c'est la profondeur somme toute relative de ce phénomène d'industrialisation et la circonscription de son maillage à des zones et des secteurs d'activité déterminés qui contribuent à expliquer l'incontestable capacité d'adaptation que l'on observe de plus en plus actuellement.

2. LE DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT SYNDICAL EN AFRIQUE APRÈS 1980. LIBÉRALISATION ÉCONOMIQUE, DÉMOCRATISATION ET SYNDICALISME⁴

Au cours des années 1980 jusqu'à nos jours, les pays africains connaissent deux grandes transformations sociales concomitantes, à savoir: la démocratisation politique et la libéralisation économique (Webster et Omar, 2003). Dans la plupart des pays africains d'avant la libéralisation économique, on peut observer des variantes de modes d'incorporation des intérêts dans des formes d'organisation monopolistes dominées par l'État. Le «contrat social» postcolonial lie souvent le syndicalisme à un projet de développement national d'expansion du secteur public et d'industrialisation. Sous l'influence de la libéralisation économique et de la démocratisation politique, ce contrat social est révoqué. Les crises financière et de la gouvernance rendent l'État incapable de soutenir et encore moins d'étendre ce contrat social. Cette tendance régressive est renforcée sur le plan idéologique par les changements sur le plan économique, souvent suscités de l'extérieur par les institutions financières internationales à travers leurs programmes d'ajustement structurel. Les luttes syndicales et des mouvements sociaux ainsi que les pressions exercées par des puissances extérieures influentes dans la région sur le plan

4. Cette section s'appuie principalement sur le texte de Beckman et Sachikoyne (2001).

politique, telles les États-Unis, la France et l'Angleterre⁵ – qui défendent leurs propres intérêts géopolitiques – contribuent à une démocratisation électorale plus ou moins grande selon les pays.

Dans la foulée de l'effondrement du bloc soviétique, dès le début des années 1990, s'amorce une vague de changements de nature politique, avec le phénomène de « démocratisation ». La base de plusieurs régimes plus ou moins marxisants, ou reposant sur un État autoritaire et économiquement dominant, en est définitivement ébranlée. Les voies de sortie de la longue période postcoloniale varient selon les contextes locaux. La traditionnelle communauté de destin historiquement attachée aux principales zones géopolitiques du continent éclate. Des expériences tout aussi originales que fortement contextualisées par l'action des acteurs locaux produisent des influences qui ne manquent pas d'avoir une portée continentale globale. La démocratisation politique des années 1980-1990 en faveur du multipartisme et d'élections libres en vient, sur le continent, à être associée avec la démocratie libérale, la bonne gouvernance et la règle de la Loi. Toutefois, vers la fin des années 1990, l'euphorie initiale retombe.

L'observation des dynamiques nouvelles issues de ces expériences fait ressortir toute la diversité des orientations prises par les syndicats. Les contraintes des champs politiques locaux conduisent ces derniers à imaginer constamment des alternatives stratégiques visant à les faire reconnaître comme des acteurs à part entière dans des sociétés civiles dont le poids est allé croissant pendant ces deux dernières décennies. D'autant plus que la vitalité de sociétés civiles comme celles que l'on voit progressivement se consolider dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Sénégal ou le Mali, doit une grande part à l'engagement de mouvements syndicaux résolus à gagner l'autonomie indispensable à leurs objectifs. Des objectifs qui couplent deux dimensions. D'abord, la construction d'un espace démocratique fondé sur la séparation effective des trois pouvoirs qui seule permettrait l'expression des principaux acteurs de la société civile, parmi lesquels les organisations syndicales trouveraient leurs alliés naturels. Puis, dans un ordre stratégique, l'institutionnalisation du mouvement syndical, à l'instar des syndicats du

5. C'est sous la pression de cette nécessité de bonne gouvernance qu'apparaissent les nouveaux Projets pour l'Afrique. De l'initiative de F. Mitterand pour une « bonne gouvernance en Afrique » lors du Sommet de la Baule à celle de J. Chrétien pour le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ces projets ont en commun de vouloir subordonner leur aide africaine à ces initiatives.

Nord qui agissent dans des modèles d'encadrement juridique dont la portée s'est historiquement révélée indispensable à la défense des acquis politiques et sociaux⁶.

Dans tous les cas, la dynamique mise en œuvre par ces dimensions passe par la redéfinition du rapport à l'État et prend des formes différentes en fonction des régimes politiques et des contextes socioéconomiques locaux. Quoi qu'il en soit, dans la mesure où la deuxième dimension est tributaire de la première, on comprend mieux la diversité des expériences africaines en la matière. En ce sens, plus le déficit démocratique est important, plus nombreuses sont les entraves au processus d'institutionnalisation de l'acteur syndical. Au-delà de son aspect formel, la relation quasi proportionnelle entre ces deux dimensions apparaît comme un indicateur fiable des différentes expériences de renouvellement des pratiques et des discours des syndicalismes africains⁷.

Cette dynamique couplant «démocratisation politique» et «processus d'institutionnalisation» présente des variantes différentes selon les pays et leurs contextes sociohistoriques. L'institutionnalisation a pu, dans plusieurs pays, être enclenchée et permettre aux syndicats locaux de garder le privilège de l'initiative de l'action et de s'imposer comme des acteurs institutionnels relevant de grands défis politiques. Dans ces cas précis, l'adoption d'une stratégie de syndicalisme de transformation sociale suscite de réels espoirs en matière d'institutionnalisation, même dans un champ politique encore fermé à plusieurs égards, comme en Afrique du Sud. Ce sont là des cas porteurs d'espoir quant à la capacité de régénération de la société civile à laquelle peuvent contribuer les

6. On peut citer, parmi ces modèles, quelques exemples significatifs de leur nécessité stratégique sur le plan syndical. Le premier est celui du Wagner Act (1935) et de ses impacts sur la formation du système de relations industrielles aux États-Unis d'abord, et ensuite au Canada où ce modèle a bénéficié d'une consolidation qui constitue encore aujourd'hui la structure de base de l'encadrement juridique des relations de travail. Le cas du Québec est à cet égard particulièrement illustratif de cette stratégie d'institutionnalisation si judicieusement rendue par la formule de M.-J. Gagnon (1993) : «La loi est la compagne des syndicats.»

7. Cette dynamique fait parfois appel à des initiatives conjointes de coopération internationale entre des organisations syndicales africaines et certaines de leurs homologues du Nord. C'est le cas par exemple de plusieurs protocoles de collaboration établis entre certaines centrales québécoises (FTQ et CSN notamment, c'est aussi le cas du CTC canadien) et des organisations syndicales du Sénégal et du Mali. Ces protocoles portent non seulement sur des considérations d'ordre organique (techniques d'organisation, structures organisationnelles, etc.), mais également sur les stratégies de gestion financière (fonds de solidarité, initiatives d'investissement, etc.) (Harvey, 2005).

syndicalismes africains. Des contre-exemples existent par ailleurs qui confirment les difficultés majeures auxquelles ces derniers doivent parfois faire face.

Avec la libéralisation économique induite par les PAS, le salariat, comme catégorie sociale, et les régimes de travail connaissent un appauvrissement radical (Mwamadzingo et Saleshando, 2003) et une déréglementation des rapports de travail. Les lois du travail sont revues afin de limiter les protections syndicales et la sécurité d'emploi. D'autres réformes visent la réduction de la couverture des divers programmes sociaux et des régimes de retraite, des coupures dans les services d'éducation et de santé. De vastes programmes de privatisation conduisent à des mises à pied massives dans les entreprises et ministères publics, à la hausse du chômage, à l'accroissement du marché du travail dans l'économie informelle et à la détérioration de la condition sociale et économique des femmes. Les salariés ayant perdu leur emploi dans le secteur public connaissent par la suite un appauvrissement généralisé. Au milieu des années 1990, près de trente États africains ont adopté des mesures de libéralisation pour répondre aux PAS (Beckman et Sachinoyke, 2001, p. 8).

Dans ce contexte, le syndicalisme voit sa situation se transformer et doit réagir. Les syndicats ayant peu d'emprise sur l'économie informelle, pourtant dominante dans plusieurs pays africains, leur situation s'est généralement dégradée (Munck, 2002, p. 106-134) : ils accusent une perte de leur membership et de leurs ressources, et une diminution de leur capacité à obtenir des gains pour leurs membres. Toutefois, le bilan syndical n'est pas entièrement négatif. L'Afrique assiste au développement du pluralisme syndical, qui force certaines anciennes centrales syndicales uniques à se démocratiser et à prendre leurs distances de l'État ou de l'ancien Parti unique, comme au Sénégal (Tidjani et Ndiaye, 2001).

Le syndicalisme africain montre aussi une nouvelle ouverture aux revendications des femmes. Dans l'établissement des plans d'ajustement structurel, il revendique de plus en plus l'intégration de la perspective de genre. « Sur le terrain, de très nombreux syndicats africains ont développé des programmes pour conscientiser les femmes sur leurs droits, les aider à s'émanciper par l'alphabétisation, l'éducation et la formation [...] [toutefois], la participation des femmes aux instances dirigeantes des syndicats est encore très faible » (Cissé, Davis, 2001). Les syndicats

tendent de syndiquer les femmes en féminisant les équipes de recrutement et en mettant de l'avant les thèmes de la santé, de la sécurité ou du planning familial.

L'activité autonome de contestation s'accroît, que ce soit par des grèves de revendication de conditions de travail ou des grèves politiques de contestation de certains PAS, souvent en coalition avec diverses organisations de citoyens et de mouvements sociaux. Des innovations dans les pratiques syndicales se font, que ce soit dans l'économie informelle, de nouvelles formes d'intervention économique – Fonds de solidarité sénégalais – (Caron, 2004), ou dans diverses mutuelles et autres fonds syndicaux de microfinance comme au Ghana (Muneku, 2003). D'autres innovations sociales se traduisent par la création de coopératives de travail, par le développement graduel d'une nouvelle conception du syndicalisme à l'échelle nationale et internationale. Sur le premier volet, national, émerge un syndicalisme de transformation sociale (appelé parfois syndicalisme de « mouvement social » (*social movement unionism*), particulièrement illustré par le cas sud-africain. Sur le deuxième volet, on observe un syndicalisme international (*New labor internationalism*), une conception que les syndicats sud-africains ont mise en valeur. Nous reviendrons sur ces deux volets plus loin.

3. LES RÉGIMES DE TRAVAIL AFRICAINS

Les régimes de travail⁸ sont constitués à divers niveaux. Sur le lieu de travail, l'influence des régimes nationaux se fait sentir de façon variable. Par exemple, au Zimbabwe, la loi prévoit la création de comités de travailleurs ou de conseils du travail, l'existence de procédures de griefs et l'exercice du droit de grève. En Afrique du Sud, les délégués d'atelier jouent un rôle charnière. Dans d'autres cas, les entreprises ajoutent aux lois leur propre code de conduite, des codes qui sont parfois négociés avec les syndicats, même si ce n'est pas la norme. Parfois, les ententes locales couvrent, outre les conditions de travail, des régimes de santé, des programmes de formation et même la question du logement.

8. Cette section s'appuie principalement sur le texte de Beckman et Sachikoyne (2001).

Sur le plan sectoriel, le régime de travail est habituellement plus formalisé. On trouve des régimes sectoriels négociés dans plusieurs pays, comme la Zambie, le Ghana, le Nigéria, le Sénégal, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Ces ententes couvrent les salaires et d'autres avantages : formation, aide médicale, santé et sécurité au travail, départs, régimes de retraite, etc. Ils incluent aussi dans certains cas des clauses au sujet de la discipline et des procédures de grief.

Sur le plan national, les lois prévoient des procédures visant à limiter les grèves, telles que la conciliation, la médiation, l'arbitrage, en plus de dispositions en ce qui concerne les congés de maternité et contre la discrimination raciale ou sexuelle. Parfois, les lois, comme en Afrique du Sud, prévoient des mesures pour la formation, la sécurité sociale, les régimes de retraite, et des comités nationaux tripartites pour discuter des prix, des revenus et d'autres questions touchant les politiques publiques.

Les aspects des régimes de travail qui ont fait l'objet des plus grands rapports de force dans la période de libéralisation et de démocratisation sont ceux qui concernent le droit à la reconnaissance syndicale et à la représentation syndicale, comme les procédures pour l'enregistrement et le retrait de l'accréditation des syndicats, la définition des conditions permettant à des individus d'être membres d'un syndicat, les modes de reddition de compte des syndicats face à l'État et à leurs membres, la retenue des cotisations syndicales à la source, etc. Ces règles ont été contestées parfois par le bas, comme au Sénégal (Tidjani et Ndiaye, 2001), où les nouveaux syndicats se trouvaient désavantagés par rapport aux syndicats en place, héritiers du régime du monopartisme et du monosyndicalisme, parfois par le haut, comme au Zimbabwe, où les modifications législatives favorables au pluralisme étaient vues comme un instrument pour diviser la classe ouvrière.

La restructuration des régimes de travail a été fortement influencée par la libéralisation économique, celle-ci étant souvent une condition essentielle à la signature des PAS. Comme le cas gabonais l'a montré, pour la Banque mondiale et le FMI, les lois du travail ne devraient pas offrir des protections et avantages supérieurs aux normes (minimales) de l'Organisation internationale du travail (Bellemare et Ackéyi, 1999). Aussi, chaque signature de PAS est précédée ou accompagnée par des modifications législatives généralement favorables aux employeurs et susceptibles d'apparaître attrayantes pour les investissements étrangers. Les règles régissant la sécurité d'emploi et le salaire minimum sont parti-

culièrement visées par ces réformes. Dans d'autres cas, les législations sociales, incluant celles sur le travail, sont suspendues à l'intérieur de zones franches d'exportation, dont le syndicalisme est banni⁹. Plusieurs États, tel le Gabon, visent à encourager les syndicats les plus coopératifs et à nuire à ceux qui s'opposent à leurs politiques en adoptant des stratégies de cooptation et d'intimidation, et en intervenant directement et fréquemment dans leurs affaires internes. Dans ces pays, les syndicats sont sortis passablement affaiblis de ces transitions économiques et politiques.

Malgré tout, en Zambie, au Ghana et en Afrique du Sud, des syndicats tiennent un rôle de leader dans le développement de nombreuses luttes et coalitions avec d'autres groupes sociaux, incluant des communautés locales, des consommateurs, des groupes de femmes, contre la hausse des tarifs des services publics ou privatisés, contre les privatisations, pour l'accès gratuit ou à faible prix des médicaments contre le Sida, etc. Au Zimbabwe, le syndicalisme s'est renforcé avec le rehaussement du militantisme de ses membres, alors qu'en Zambie, il s'est divisé.

Beckman et Sachinoyke (2001) concluent que si le bilan de la libéralisation est globalement négatif pour le syndicalisme et les conditions de travail, il est plus contrasté en ce qui concerne la démocratisation. En Afrique du Sud, le syndicalisme a largement bénéficié de celle-ci pour se faire reconnaître de nouveaux droits et une participation ouverte aux discussions sur les politiques publiques, qu'elles soient sociales ou économiques. Au Sénégal, cette démocratisation a d'abord conduit au développement de syndicats autonomes. Au Nigéria, l'État a renforcé sa répression du syndicalisme. La transition au multipartisme au Ghana et en Zambie n'a pas entraîné de changements significatifs dans ce que Akwetey (2001) nomme un régime despotique de travail. Globalement, les auteurs notent que la démocratisation a aidé la mobilisation syndicale, mais n'a pas été suffisante pour résister aux politiques libérales et aux demandes de concessions des employeurs.

9. «Résultat, ces zones franches, qui emploient en majorité des femmes, sont trop souvent des zones de non-droit syndical où l'exploitation est la norme» (Cissé, 2001).

4. LES DEUX DÉFIS MAJEURS DU SYNDICALISME AFRICAIN

4.1. Le défi de l'économie informelle

L'existence du secteur dit informel de l'économie a des origines pour le moins complexes. Son histoire plonge ses racines loin dans les périodes coloniales. La violence de l'économie coloniale a dès ses débuts particulièrement visé la destruction d'une économie africaine de production et d'échanges déjà largement présente dans l'ensemble du continent. Cette économie informelle s'est développée en parallèle avec une économie coloniale plus préoccupée par l'appropriation territoriale et la destruction des économies locales que par la formation d'une véritable économie d'intégration (Anta Diop, 1982). Ce secteur «informel», parce que non colonial, constituait non seulement une économie de subsistance, mais surtout un espace de résistance *de facto* au rouleau compresseur colonial. Les conditions de son développement n'ont fait que s'accroître avec les indépendances et la période postcoloniale qui a vu cette économie parallèle s'imposer au point d'être dominante, surtout en milieu rural (Anta Diop, 1987). À partir de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS), le phénomène gagne les villes et connaît une augmentation exponentielle. Malgré la pénurie de données statistiques fiables, l'économie informelle absorberait environ 60% de la main-d'œuvre urbaine en Afrique (OIT, 2002, p. 34; Delvaux, 2001).

Les mérites tant vantés de l'économie informelle, notamment son rôle prétendument «stabilisateur», sont de plus en plus remis en cause par la prise de conscience croissante de formes de régulation qui permettraient aux économies africaines de s'affranchir. D'aucuns s'interrogent sur sa viabilité à long terme. Ses travailleurs, particulièrement des femmes et des jeunes, sont très vulnérables : emplois de piètre qualité, peu productifs et peu payants, qui ne sont pas reconnus ni protégés par la loi, absence de droits au travail, une protection sociale inadéquate, le harcèlement par des représentants de l'autorité – fonctionnaires municipaux ou des agents de police – et un manque de représentation syndicale. La défense des droits de ces travailleurs est un problème légal, syndical et de bonne gouvernance politique et économique, selon le BIT (Velasco, 2002).

La position des syndicats africains au cours des années 1980 et 1990 a surtout été de condamner le développement de l'économie informelle, considérée comme une source d'exploitation de la main-d'œuvre (Velasco, 2002) et devenue, dans plusieurs cas, une manière pour l'État de

se retirer progressivement des services publics (santé et éducation entre autres) et des entreprises publiques, lesquelles y offrent la plus grande part des emplois. Toutefois, la croissance de l'économie informelle et des microentreprises (Bekko et Muchai, 2002) conduit des syndicats et des groupes de femmes, vers la fin des années 1990, à intervenir pour en organiser les travailleurs. Si bien que dans un pays comme la Tanzanie, leur taux de syndicalisation atteint 20 % (OIT, 2002, p. 35).

Même lorsque la situation nationale des syndicats se détériore, les transformations actuelles en Afrique autorisent, voire incitent, les acteurs locaux à innover dans leurs pratiques et idéologies syndicales, notamment en proposant de nouvelles articulations entre l'économique et le social (Favreau et Fréchette, 2002, p. XXII), entre le local et le global. Il en est de même du syndicalisme, particulièrement quant à l'épineuse question de l'économie informelle.

De très nombreuses associations de défense de ces travailleurs ont été créées, qui ont ou bien un statut d'ONG, ou bien un statut syndical. Divers clivages traversent ces associations : sexuel, ethnique et d'orientation. Sur ce dernier clivage, on observe deux positions principales. La première, adoptée par un ensemble d'ONG locales, souvent soutenues par des ONG internationales, considère ces travailleurs comme des entrepreneurs en devenir qu'il faut former et soutenir par le développement de divers services, comme le microcrédit et les garderies. La deuxième, celle des syndicats et des regroupements féministes comme le SEWU (*Self Employed Women's Union*), considère ces travailleurs comme une classe exploitée et veut donc agir d'abord sur les questions structurelles liées à la pauvreté et à l'exclusion. Dans le cas plus particulier de la SEWU, une de ces questions est la position marginalisée des femmes dans les sociétés patriarcales. Ces syndicats organisent des travailleurs et non pas des entrepreneurs (Lund et Skinner, 1999).

Trois sources principales d'information ont pu être recensées à ce sujet : deux sont issues de projets du BIT (projets ACTRAV et SEED) et la troisième de l'association féministe WIEGO (*Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing*).

Le projet «syndicats et secteur informel», mis de l'avant par le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV) et la coopération danoise, a montré que l'organisation syndicale des travailleurs de ce secteur est réalisable. Actif de juin 1998 à août 2001, ce projet visait à

soutenir l'effort de quatorze organisations syndicales nationales : quatre au Burkina Faso, deux au Mali, deux au Niger et six au Sénégal, en ciblant cinq professions ou métiers.

Plus de deux mille animateurs, dont une majorité d'animatrices, furent formés par des syndicalistes au cours du projet. Ces animateurs syndicaux se sont transformés en agents de développement sur le terrain. Ils ont contribué à la constitution d'associations professionnelles, à la création de mutuelles et de coopératives, et à la mise sur pied de caisses de microcrédit. En tout, quarante-trois structures professionnelles nouvelles ont été créées au Burkina Faso, ainsi que quatorze fédérations syndicales et des caisses de crédit au Mali, dix-huit nouvelles structures syndicales de métiers fédérées au Niger, quatre coopératives et quatre mutuelles de santé au Sénégal. Le recrutement et l'organisation des travailleurs de l'économie informelle étaient soutenus par une campagne de sensibilisation à la protection de la santé au travail et à la prévention des accidents. Une campagne parallèle d'information sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA était également menée. Pendant ce temps, la majorité des organisations syndicales se restructuraient pour accueillir ces travailleurs selon leur profession et leur région. Un effort particulier était fait pour donner aux femmes une place représentative dans ces nouvelles structures.

Le Projet SEED (*Small Enterprise Development*, OIT) finance un programme de recherche international afin d'étudier comment la représentation collective des travailleurs de l'économie informelle peut générer des résultats économiques et sociaux positifs. Le projet étudie la situation en Bolivie, en Colombie, au Pakistan, au Pérou et en Afrique du Sud. C'est sur ce dernier pays que sera focalisée l'attention ici. Quatre études y sont réalisées dans les secteurs du vêtement, de la construction, du commerce de rue et du transport. Dans chaque cas, l'organisation syndicale est embryonnaire – construction (Goldman, 2003) – ou fragile – commerce de rue, vêtement. Par exemple, les *vendeurs de rue* se sont organisés collectivement pour résoudre des problèmes qui ne peuvent l'être individuellement (Motala, 2002). L'organisation des travailleurs informels se heurte habituellement à une première difficulté : celle de joindre ces travailleurs, lesquels exercent souvent leurs activités à domicile ou dans des ateliers clandestins. Une situation par définition moins difficile dans le cas des commerçants de rue. Néanmoins, ces derniers, souvent des travailleuses, ont peu de temps à consacrer à l'organisation syndicale, vivant à peine avec leurs revenus et devant s'occuper du

reste des tâches ménagères en vertu de l'organisation sexiste du travail. Malgré ces difficultés, l'organisation syndicale débute et, dans certaines villes, la syndicalisation atteint 15% des commerçants de rue (Lund et Skinner, 1999).

Ces associations agissent auprès de la police, des élus et des associations d'affaires locales, pour faire reconnaître leur activité de commerce et lui assurer une meilleure protection contre les crimes. Elles offrent des services légaux et visent à mieux organiser les sites de vente et les services d'entreposage. Elles ont pour objectif de développer des services de microcrédit, de formation, d'assurance (dommages et vols), de garderies et des moyens d'éviter la saturation du marché (comment limiter le nombre de nouveaux entrants dans le commerce informel).

Dans le secteur informel du *vêtement*, deux organisations syndicales s'activent : la SACTWU (*Southern African and Textile Worker's Union*) et la SEWU (Bennett, 2003). L'action de cette dernière est décrite dans la section suivante. La SACTWU vise, d'une part, à éliminer la production informelle qui repose sur des conditions de travail précaires et difficiles, et d'autre part à retenir la production informelle qui contribue à la compétitivité en créant de la flexibilité dans la capacité de production. Ce syndicat a contribué à l'adoption par l'État d'une législation permettant l'organisation syndicale et la négociation pour les travailleurs informels. Parce qu'elle a plus d'expérience et de moyens que d'autres associations de travailleurs informels, la SACTWU agit à court, moyen et long terme.

À court terme, elle recrute et sert ses membres en leur donnant accès aux assurances, à des pensions et à des services funéraires. À moyen terme, elle négocie avec les donneurs d'ordres des salaires planchers pour les travailleurs informels. Connaissant bien le lieu de travail de son membership syndical, la SACTWU fait pression sur les entreprises donneuses d'ordres et sur les commerces vendant ces produits afin qu'ils ne fassent affaire qu'avec les travailleurs informels qu'elle représente et que les formations données par l'industrie leur soient aussi accessibles. La SACTWU entretient aussi des relations avec des organisations communautaires pour ce qui est du microcrédit. À long terme, elle vise à introduire de plus en plus de caractéristiques de l'économie formelle dans l'économie informelle : favoriser des contrats écrits et convaincre le ministère du Revenu d'imposer aux donneurs d'ordres les taxes et retenues (notamment pour les assurances) pour le travail effectué dans l'économie informelle.

4.2. Une organisation féministe des travailleuses de l'économie informelle en Afrique du Sud : SEWU

Cette organisation, créée en 1993 sur le modèle de la SEWA (*Self Employed Women's Association*, en Inde), agit exclusivement pour les femmes en se fondant sur le constat que les autres organisations de travailleurs de l'économie informelle ne sont pas sensibles aux biais associés à la question du genre. Elle compte près de 2300 membres, dont certaines dans le commerce de rue, la plupart en situation de survivance. La SEWU (*Self Employed Women's Union*) n'est pas enregistrée comme syndicat mais à titre d'ONG. Ses activités incluent l'alphabétisation et la formation (vente, système bancaire, négociation, techniques de lobbying, violence domestique, apprentissage de métiers non traditionnellement féminins), l'assistance à la sécurisation des aires de vente, etc., et s'appuient largement sur l'aide d'ONG. À l'échelle internationale, la SEWU fait partie des réseaux WIEGO (*Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing*), StreetNet¹⁰ et HomeNet (réseau international des employées domestiques). Ces deux dernières organisations sont elles aussi membres de la WIEGO, une coalition internationale d'institutions et d'individus visant à améliorer le statut des femmes dans l'économie informelle et dont l'action a grandement contribué à l'adoption en 1996 par l'OIT de la convention visant la protection des travailleurs à domicile (*home based workers*) (Lund et Skinner, 1999).

Force est de reconnaître que les syndicats et les structures nouvellement créées dans l'économie informelle n'ont, pour l'instant, ni l'envergure ni les moyens suffisants pour réellement prendre en charge les intérêts matériels et moraux de leurs membres. Des mesures de renforcement, d'extension et de financement sont encore nécessaires pour pérenniser et développer ces organisations. Un de leurs principaux défis est d'organiser le microcrédit, outil jugé essentiel pour attirer des membres et pour améliorer leurs conditions de vie. Ces organisations n'ont actuellement pas de ressources financières pour cette activité. De plus, elles doivent élargir leurs coalitions à l'échelle locale, régionale et nationale afin d'améliorer la reconnaissance politique de leurs activités et la reconnaissance légale de leurs métiers et associations. Les syndicats doivent ouvrir leur constitution pour incorporer les travailleurs de

10. Regroupement de vendeurs de rue, d'activistes, de chercheurs et de militants, créé en 2002 afin d'accroître la visibilité et le pouvoir de négociation des vendeurs de rue à travers le monde.

l'économie informelle – comme l'ont fait les centrales syndicales au Ghana (OIT, 2002, p. 38-42), en Afrique du Sud, au Sénégal, au Bénin, au Togo et en Côte-d'Ivoire – et créer des alliances internationales (Lund et Skinner, 1999).

4.3. *Le new social movement unionism* et le nouvel internationalisme syndical

Plusieurs indicateurs montrent qu'un nouvel internationalisme syndical émerge, à la faveur du développement accru du syndicalisme de transformation sociale (*social movement unionism*). Le syndicalisme de transformation sociale (Bellemare *et al.*, 2004; Lambert, 2003) se démarque du syndicalisme d'affaires par son refus de se limiter au partenariat avec l'employeur, lequel a notamment pour effet de laisser inchangées les inégalités dans le marché du travail. Le syndicalisme de transformation sociale accorde beaucoup d'importance aux luttes dans l'entreprise et aux luttes sociales porteuses de solidarité, en coalition avec divers mouvements sociaux, comme ceux des droits et libertés, des femmes, des jeunes, des environnementalistes, etc.

À titre d'exemple, ce syndicalisme s'est beaucoup développé en Afrique du Sud pour renverser le régime d'apartheid et proposer une nouvelle gestion économique et sociale. En plus des mécanismes de discussion tripartites État-patronat-syndicats, de nombreux forums et mouvements de protestation se sont établis, regroupant de larges coalitions, pour contrer les tendances trop libérales du gouvernement « arc-en-ciel » de l'ANC¹¹ et proposer des alternatives politiques et économiques : par exemple, des modèles de restructuration adaptés aux différents secteurs d'activité économique. Comme dans plusieurs pays, ces mobilisations visaient à contrer certains programmes découlant des PAS, telle la privatisation des services municipaux d'aqueduc.

L'Afrique du Sud constitue une exception dans le continent. Le syndicalisme y progresse depuis l'abolition de l'apartheid. Par exemple, de 1985 à 1995, la densité syndicale¹² s'accroît de 130 % (Munck, 2002, p. 128). De 1995 à 2002, le nombre de syndicats enregistrés passe de 248 à 485 et le nombre de leurs membres passe de 2 690 727 à 3 600 000

11. African National Congress.

12. La densité syndicale exprime le membership syndical en pourcentage de tous les salariés.

(Webster et Buhlungu, 2004, p. 231). Le syndicalisme a eu à décider du type de rapports à entretenir avec un gouvernement et un État qu'il a fortement contribué à façonner, lors de l'adoption des politiques libérales de stabilité macroéconomique et d'ajustement au marché international du travail. Alors que la centrale syndicale COSATU (*Confederation of South African Trade Unions*) a une forte orientation socialiste, l'arrivée au pouvoir de son alliée traditionnelle, l'ANC, génère des tensions au fur et à mesure que le gouvernement promeut des politiques à tendance libérale. Ces tensions sont larvées au début de la prise du pouvoir par l'ANC puisque son leadership a puisé abondamment dans les rangs de la COSATU. Malgré celles-ci, le gouvernement et la COSATU s'entendent sur un programme de reconstruction et de développement national. Les deux parties acceptent de créer de nouvelles institutions participatives tel le Conseil national du travail et du développement économique. Toutefois, les orientations syndicales hésitent entre deux directions : développer un nouveau corporatisme démocratique acceptant des restrictions salariales en échange d'une extension du filet social ou prendre ses distances du parti au pouvoir et attaquer le programme libéral du gouvernement.

C'est ainsi qu'ont émergé certaines pratiques de renouvellement syndical en Afrique, sur le plan local, national et international, principalement quant à la question de l'économie informelle et du *new social movement unionism*, en nette progression ces dernières années.

En 2000, la COSATU (Centrale syndicale des travailleurs sud-africains), la Coalition nationale des ONG et diverses organisations religieuses organisent la Campagne du budget du peuple (*People's Budget*). Cette campagne vise à inciter l'État à augmenter la part du budget gouvernemental consacrée aux services sociaux, par la mise sur pied d'un processus budgétaire ouvert et participatif. À la suite de ces pressions, le gouvernement s'apprêtait en 2002 à annoncer un nouveau système de sécurité sociale pour faire face à la pauvreté et aux inégalités accrues. En 2001, cette coalition a créé un vaste regroupement national et international qui a remporté une victoire contraignant l'industrie pharmaceutique à retirer les poursuites judiciaires contre l'État sud-africain, qui voulaient lui interdire de produire des médicaments génériques moins chers contre le sida et le VIH (Naidoo, 2003).

La COSATU a porté ce modèle de syndicalisme à un palier international et contribué ainsi au mouvement global de développement d'un nouvel internationalisme syndical (Munck, 2002) en participant à la création de la SIGTUR : *South Initiative on Globalization and Trade*

Union Rights, ou l'Initiative du Sud sur la mondialisation et les droits syndicaux. Le Sud y est défini comme une notion politique plutôt que géographique, comme ces zones de l'économie mondiale caractérisées par des régimes autoritaires et où la domination des grandes entreprises est particulièrement forte. La SIGTUR réunit aussi des pays associés au Nord, mais dont les syndicats ont des membres dans des secteurs faisant partie de la même économie mondialisée (comme le vêtement). Ce type de syndicalisme se caractérise par une orientation de mouvement social, une stratégie de création de coalitions et d'accroissement des campagnes internationales, et sa grande utilisation des technologies du cyberspace. Lambert et Webster (2004) résument dans le tableau suivant les caractéristiques comparées de l'ancien et du nouvel internationalisme syndical.

TABLEAU 1
Caractéristiques de l'ancien et du nouvel internationalisme syndical

Caractéristiques	Ancien internationalisme syndical	Nouvel internationalisme syndical
Type prédominant de travail	Travailleurs du Nord établis dans des syndicats institutionnalisés par des systèmes de relations industrielles et des pays ayant des systèmes de partis politiques parlementaires	Travailleurs en lutte des pays du Sud, construisant un syndicalisme de transformation sociale, dans une interrelation dynamique entre les syndicats et la société civile
Officiers	Officiers de carrière	Génération politique d'activistes engagés
Structure	Bureaucratique, hiérarchique, centralisée, débats restreints	Réseau décentralisé
Orientation	Diplomatique	Mobilisation et campagnes de contestation
Focus	Lieu de travail et syndicats seulement	Création de coalitions avec les nouveaux mouvements sociaux et les ONG

Source: Lambert et Webster, 2004.

Même si ce tableau tend à trop radicaliser les oppositions, notamment en négligeant de considérer les évolutions importantes que connaissent les organisations syndicales nationales et internationales depuis une quinzaine d'années, tels les secrétariats internationaux des syndicats

(Waterman et Wills, 2001), il demeure valable comme idéal-type. Le Forum social mondial est un bon exemple de ce nouvel internationalisme et se veut une organisation de lutte contre l'hégémonie de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ce nouvel internationalisme syndical inclut et dépasse le projet de négociations collectives transnationales pour s'engager dans des coalitions avec les groupes environnementaux et de défense de la justice sociale, et créer des alliances avec des ONG, des organisations de consommateurs et des groupes communautaires. Il défend notamment l'idée que le commerce et les droits du travail sont liés.

La SIGTUR a été créée en 1991 et réunit maintenant des délégués de seize pays du Sud (la Corée, l'Inde, le Pakistan, le Sri Lanka, le Bangladesh, la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, le Vietnam, la Chine, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Brésil, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe). C'est en fait la centrale syndicale australienne qui avait invité des délégués de la COSATU sud-africaine à venir faire part de leurs expériences en matière d'organisation et de stratégie pour un syndicalisme de transformation sociale et de solidarités élargies aux autres mouvements sociaux.

En plus de constituer un réseau d'information et de formation sur les questions nationales et internationales, la SIGTUR apporte aussi son soutien aux luttes nationales en élargissant à un niveau supranational la diffusion d'informations et d'images de luttes nationales des politiques et actions de gouvernements autoritaires ou des pratiques d'exploitation de multinationales dans des entreprises du Sud. Elle organise aussi des campagnes de mobilisation internationales, comme la journée internationale de grève le 1^{er} mai 1999 en Afrique du Sud, en Inde et en Corée pour réclamer la sécurité d'emploi et des conditions de travail humaines. Les marches de protestation et les rallyes de masse que les membres nationaux de la SIGTUR ont faits en 2001 devant les ambassades coréennes de leurs pays pour protester contre l'emprisonnement de chefs syndicaux coréens et la privatisation de services essentiels en Corée sont d'autres exemples de son travail. La SIGTUR conclut en outre des alliances avec des secrétariats internationaux de fédérations syndicales professionnelles dans leurs luttes contre certaines multinationales (par exemple, Rio Tinto).

5. CONCLUSION

Les tendances récentes des syndicalismes africains traduisent cette dualité qui a caractérisé historiquement l'ensemble des mouvements syndicaux ayant réussi à accéder au partenariat social en menant à leur terme des processus d'institutionnalisation. Ces processus ont pris des formes diverses selon les contextes culturels et nationaux, mais tous se sont traduits par des modèles d'encadrement juridique des relations de travail ou des régimes de partenariat institutionnel permettant au mouvement syndical de disposer d'une certaine marge d'autonomie et d'action. Ces modèles ont ceci de commun qu'ils constituent à la fois des contraintes – sous forme de balises juridiques – de cette autonomie et des occasions d'action. La tendance globalement émergente dans des pays comme l'Afrique du Sud est la nette volonté de résistance des syndicalismes face à ces contraintes. Et ce, malgré les conséquences pour le moins néfastes des PAS. Dans des pays comme le Sénégal, ces syndicats ont pu même en lever certaines, notamment en matière de législation du travail et de droit de négociation. Quant à la capacité stratégique d'action, l'observation montre que, quelles que soient les limites des modèles d'encadrement juridique, les organisations syndicales élaborent des stratégies de mobilisation et de revendication qui, tout en respectant le cadre institutionnel, réussissent parfois à engranger les acquis recherchés. Le temps n'est pas si loin où des tentatives de lutte syndicale ne pouvaient éviter la confrontation violente à des régimes voyant dans toute contestation un risque de déstabilisation.

L'évolution des syndicalismes africains peut en définitive se refléter dans la dynamique produite par ce rapport entre, d'une part, les contraintes juridiques et politiques encadrant l'acteur syndical et, d'autre part, les occasions d'intervention qu'elles fournissent à cet acteur. En dernière analyse, la capacité d'action stratégique et la marge d'autonomie institutionnelle des syndicats, en dépendant de cette dynamique, les a incités à adopter deux grandes voies de sortie : soit se tourner vers l'action communautaire locale, dans l'entreprise, le quartier, la communauté territoriale et, de plus en plus, sur le plan national ; soit tenter de construire des solidarités élargies avec des partenaires naturels : dans le champ politique, avec des partis ou des organisations progressistes ; dans l'espace des relations professionnelles, avec des associations de salariés de la fonction publique, des associations corporatives.

On observe de plus en plus les retombées pratiques des collaborations internationales entre certaines centrales africaines et quelques-unes de leurs homologues du Nord (au Burkina Faso, au Sénégal, en Algérie, au Canada [Québec], en France, en Belgique). Premièrement, la présence active d'un syndicalisme pragmatique de revendication, sous diverses formes : communautariste ou à vocation locale, à l'image des exemples cités plus haut. La première forme prend dans certains cas les allures de ce *community unionism* dont les expériences, menées dans des pays comme l'Australie, la Grande-Bretagne ou les États-Unis, semblent se présenter comme autant d'alternatives à la question de l'heure pour le mouvement syndical : celle des stratégies à adopter devant les transformations récentes du travail et de ses modes d'organisation dans le contexte de la mondialisation de l'économie et de l'extension transnationale du pouvoir des entreprises et des employeurs. La seconde forme est celle de ce syndicalisme de transformation sociale : c'est celle, plus historique et « traditionnelle », du *social movement unionism* qui peut être observée dans de nombreux pays.

Il y a donc en marche un véritable processus de renouvellement des stratégies et des pratiques du syndicalisme en Afrique. Plusieurs signes en soulignent le développement. D'abord, il y a les initiatives créatrices que ces syndicats lancent pour sortir du long face-à-face historique avec l'État, face-à-face dont nous avons pu voir qu'il n'était pas systématiquement négatif, loin s'en faut, notamment dans le cas de ces États-providence qui, dans leurs contextes locaux, avaient malgré tout assuré une longue stabilité des régimes de relations de travail. Ensuite, il y a eu cette nécessaire et difficile mutation par la réorganisation des structures institutionnelles et politiques qui a permis de sortir de l'impasse idéologique dans laquelle les régimes autoritaires s'étaient trop longtemps réfugiés. Et il y a enfin cette recherche incessante d'alternatives – menée par des syndicats de plus en plus affranchis et dépourvus de complexes d'allégeance – qui montre tout le dynamisme, la vitalité et la diversité des voies empruntées pour « se refaire ».

Il y a d'abord la voie de ce syndicalisme de transformation sociale qui fonde son action sur des stratégies d'alliance avec les acteurs institutionnels. Force est de reconnaître, par ailleurs, la voie de l'autonomie de l'action qu'explorent nombre de ces syndicats « électrons libres » dont les capacités de pénétration et d'organisation des secteurs dits informels réduisent chaque jour davantage les espaces de non-droit que ces secteurs couvrent depuis trop longtemps. Il y a, ensuite, ce syndicalisme

communautaire et de développement local dont les initiatives dynamiques sont fondées sur des réseaux de coopération avec des ONG, des institutions d'aide internationale ainsi que des organismes d'intervention en économie sociale à l'échelle microéconomique. Soulignons enfin la voie, non moins porteuse d'espoir, de ce syndicalisme de solidarité internationale qui a choisi d'agir en nouant des alliances stratégiques avec certaines des grandes centrales syndicales du Nord et du Sud, dans des projets concertés couvrant des domaines comme la formation ou le soutien à la création de coopératives, d'organismes de prévoyance et d'autres leviers financiers. Les mille et une actions locales entreprises par ces réseaux n'ont certainement pas été étrangères à ces transformations globales auxquelles le sens de l'innovation et l'imagination créatrice n'ont jamais fait défaut.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ackwetey, E. (2001). «Democratic Transition and Post-Colonial Labour Regimes in Zambia and Ghana», dans Bjorn Beckman et Lloyd M. Sachikonye, *Labour Regimes and Liberalization*, Harare, University of Zimbabwe Publications, p. 23-48.
- Agier, N. *et al.* (1987). *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karhtala-Orstom.
- Anta Diop, C. (1982). *L'Unité culturelle de l'Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.
- Anta Diop, C. (1987). *L'Afrique noire précoloniale: étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire, de l'Antiquité à la formation des États modernes*, Paris, Présence Africaine.
- Beckman, B. et L.M. Sachikonye (2001). «Labour Regimes and Liberalization in Africa: An Introduction», dans Bjorn Beckman et Lloyd M. Sachikonye, *Labour Regimes and Liberalization*, Harare, University of Zimbabwe Publications, p. 1-22.
- Bekko, G. et G. Muchai (2002). *Protecting Workers in Micro and Small Enterprises: Can Trade Unions Make a Difference? A Case Study of the Bakery and Confectionery sub-Sector in Kenya*, Genève, International Labour Office.

- Bellemare, G. *et al.* (2004). *Le syndicalisme de transformation sociale (social movement unionism). Voie de renouvellement des théories du syndicalisme? Le cas des services de garde*, document de recherche CEREST-UQO et CRISES.
- Bellemare, G. et R. Ackéyi (1999). «L'action de la Banque mondiale et du FMI en faveur de la déréglementation des relations de travail dans les pays en voie de développement: le cas du Gabon», dans C. Bernier *et al.*, *Nouvelles formes d'emploi et diversification de la main-d'œuvre*, Actes du XXXVI^e Congrès de l'Association canadienne des relations industrielles (ACRI), Québec, Presses de l'Université Laval, p. 153-168.
- Benallegue, N. (1990). *Mouvement ouvrier, mouvement syndical (1919-1954), Essai d'histoire sociale*, thèse d'État, Paris, Université Paris-7.
- Bennett, M. (2003). *Organizing in the Informal Economy. A Case Study of the Clothing Industry in South Africa*, Genève, International Labour Office.
- Caron, N. (2004). «Un fonds de solidarité au Sénégal: une nouvelle institution au service du développement», dans Louis Favreau, Gérald Larose et Abdou Salam Fall (dir.), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec/Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, p. 243-253.
- Cissé, M. et N. David (2001). «Les femmes africaines en première ligne», *L'Afrique face à la mondialisation: Le point de vue syndical*, Genève, Éducation ouvrière, Bureau international du travail, n° 123.
- Coquery-Vidrovitch, C. (1994). «Le syndicalisme en Afrique noire des origines à nos jours: naissance tardive et difficultés face aux régimes autoritaires», dans Jean Sagnes, *Histoire du syndicalisme dans le monde*, Toulouse, Privat.
- De Laubier, P. (1979). «Chapitre I: Syndicalisme et mouvement ouvrier», *Le phénomène syndical*, Paris, Albatros.
- Delvaux, E. (2001). «Le défi de l'économie informelle», *L'Afrique face à la mondialisation: Le point de vue syndical*, Genève, Éducation ouvrière, Bureau international du travail, n° 123.
- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- Goldman, T. (2003). *Organizing in the Informal Economy. A case Study of the Building Industry in South Africa*, Genève, International Labour Office.
- Harvey, R. (2005). «Actions syndicales. Exporter le modèle québécois», *Le Devoir*, 5 février, p. G4.
- Hichem, A. (2002). *La Mafia des généraux*, Paris, Jean Claude Lattès.
- Lambert, R. (2003). «Labour Movement Renewal in the Era of Globalization. Union Responses in the South», dans J. Harrod et R. O'Brien, *Global Unions? Theory and Strategies of Organized Labour in the Global Political Economy*, New York, Routledge.
- Lambert, R. et E. Webster (2004). *What is New in the New Labor Internationalism? A Southern Perspective*, Conférence Labour Movements in the 21st Century, University of Sheffield, R.-U., 1-3 juillet.
- Launay, M. (1990). *Le syndicalisme en Europe*, Paris, Imprimerie nationale.
- Lund, F. et C. Skinner (1999). *Promoting the Interests of Women in the Informal Economy. An Analysis of Street Trader Organizations in South Africa*, Research Report #19, School of Development Studies, University of Natal, Durban.
- Motala, S. (2002). *Organizing in the Informal Economy. A case Study of Street Trading in South Africa*, Genève, International Labour Office.
- Munck, R. (2002). *Globalization and Labor: The New Great Transformation*, Londres, Zed Books.
- Muneku, A.C. (2003). «Trade Union Initiatives in Poverty Alleviation in Africa : a Glance at ICFTU (CISL) Activities», dans Mohammed Mwamadzingo et Ditiro Saleshando, *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare, Bureau international du travail, p. 37-42.
- Mwamadzingo, M. et D. Saleshando (2003). *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare, Bureau international du travail.
- Naidoo, R. (2003). «Poverty Alleviation Through Social Dialogue: The Role of Trade Union in South Africa», dans Mohammed Mwamadzingo et Ditiro Saleshando, *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare, Bureau international du travail, p. 45-64.
- Organisation internationale du travail (OIT) (2002). *Unprotected Labour: What role for Unions in the Informal Economy?*, Organisation internationale du travail, Genève, Labour Education, n° 127.

- Organisation internationale du travail (OIT) (2004). *Organizing for Social Justice*, Global Report under the Follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work, International Labour Conference, Genève, International Labour Office.
- Slomp, H. (1990). *Labor Relations in Europe. A History of Issues and Developments*, New York, Greenwood Press.
- Tidjani, B. et A.I. Ndiaye (2001). «Liberalization and Labour Regimes: The Case of Senegalese Industrial Relations», dans Bjorn Beckman et Lloyd M. Sachikonye, *Labour Regimes and Liberalization*, Harare, University of Zimbabwe Publications, p. 90-107.
- Velasco, M.S. (2002). *Unprotected Labour: What Role for Unions in the Informal Economy?*, Labour Education, n° 127, Genève, ILO Bureau for Workers' Activities.
- Waterman, P. et J. Wills (dir.) (2001). *Place, Space and New Labour Internationalisms*, Oxford, Blackwell.
- Webster, E. (1978). *Essays in Southern Labour History*, Johannesburg, Raven P.
- Webster, E. et R. Omar (2003). «Work Restructuring in Post-Apartheid South Africa», *Work and Occupations*, vol. 30, n° 2, p. 194-213.
- Webster, E. et S. Buhlungu (2004). «Between Marginalization and Revitalisation? The State of Trade Unionism in South Africa», *Review of African Political Economy*, n° 100, p. 229-245.

LE COTON ÉQUITABLE, LES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MALI¹

Youssouf Sanogo²

À la suite de Assogba (2000), Comélieu *et al.* (2002), Favreau (2003), Cary (2004) et Nahapétian (2004), on pourrait dire que les concepts de développement durable et de commerce équitable sont fondés sur les mêmes principes : ceux d'économie solidaire, de justice sociale et de bonne gestion des ressources naturelles. Ils impliquent, tous les deux, la réalisation d'activités de développement intégrant des aspects à la fois économiques, sociaux et écologiques. Il s'agit surtout de construire le présent sans compromettre l'avenir. Au Mali, ces principes expliquent la promotion du coton équitable, considéré comme un produit susceptible de susciter le développement durable des collectivités. Deux programmes de coton équitable y existent : le programme de coton équitable de la région cotonnière de Kita, dans l'ouest, et le programme de coton biologique et équitable de la région de Bougouni, dans le sud.

L'introduction du coton équitable au Mali est intervenue au cours de la campagne agricole 2003-2004. C'était dans un contexte difficile dont le début remonte à la fin des années 1990. Le coton malien se vendait mal sur le marché international à cause du *dumping* occasionné par les subventions agricoles accordées aux producteurs de coton dans certains pays du Nord. La compagnie malienne pour le développement

-
1. Ce document découle d'une étude exploratoire sur le coton équitable et le développement durable menée au Mali de fin 2005 au début 2006 dans le cadre d'un projet de recherche sur le commerce équitable et le développement durable, un projet conjoint de la Chaire en responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Groupe d'écologie sociale de l'Université de Montréal.
 2. Docteur en éducation, stagiaire postdoctoral au CRDC de l'UQO et coopérant volontaire du Centre d'étude et de coopération internationale-UNITERRA.

de textiles (CMDT) accumulait des déficits, pendant que ses administrateurs faisaient face à des accusations de mauvaise gestion. Sur le terrain, les producteurs s'étaient retrouvés dans un cycle d'endettement après la chute des prix d'achat du coton. Leurs revenus ne suffisaient plus pour couvrir les dépenses quotidiennes et acheter des intrants et équipements agricoles, dont les prix continuaient leur ascension. Par conséquent, l'exode rural des jeunes prenait des proportions inquiétantes dans les zones cotonnières. La grogne paysanne augmentait, pendant que certains producteurs cessaient de cultiver du coton. Bref, il s'était installé une telle crise que le gouvernement avait réellement peu d'arguments contre la pression des bailleurs de fonds des programmes d'ajustement structurel qui exigeaient la libéralisation du secteur du coton et la privatisation de la CMDT (Arteta, 2003; Lathieyre, 2006).

Il faut dire que la CMDT est la plus grande unité agro-industrielle du pays. Créée en 1974, elle détient le monopole de la production et de la commercialisation du coton. Elle a réussi à donner au Mali le deuxième rang africain³, derrière l'Égypte, pour sa production de coton: en moyenne entre 500 000 et 600 000 tonnes par an. Grâce à ses activités, le coton est avec l'or un des deux piliers de l'économie nationale du Mali. Il est considéré comme l'*or blanc*; il nourrit 3 000 000 d'habitants et procure environ 40% des recettes budgétaires du pays. Il est généralement la principale source de revenus des producteurs de coton. Sa culture est pluviale. Les surfaces exploitées sont très petites et les activités champêtres mobilisent toute la famille. Les gros producteurs ont rarement plus de vingt-cinq hectares. Les moyens de production sont largement rudimentaires: très peu de producteurs ont des tracteurs.

C'est donc à la lumière des difficultés que vivent les producteurs et de l'importance du coton dans l'économie nationale que nous abordons les filières de coton équitable du Mali. Nous présentons leurs conditions d'émergence et leurs acquis en développement durable des collectivités. Nous tentons aussi de les situer par rapport aux réformes de la politique agricole du coton en cours dans le pays.

3. Le deuxième rang est de plus en plus contesté par le Burkina Faso qui, depuis deux ou trois ans, enregistre de plus grandes productions.

1. LA CRISE DU COTON AU MALI

Plusieurs facteurs expliquent la crise du coton au Mali : les effets des subventions agricoles accordées par certains pays du Nord à leurs producteurs de coton, la mauvaise gestion de la compagnie malienne pour le développement des textiles et les exigences des bailleurs de fonds des programmes d'ajustement structurel. À ces facteurs, il faut ajouter les risques écologiques et sanitaires des techniques agricoles le plus souvent utilisées pour la culture du coton.

1.1. Le marché international du coton : des subventions agricoles à la crise commerciale

La chute des cours du coton sur le marché mondial est un facteur qui explique dans une large mesure la crise du coton au Mali. Ce marché est secoué depuis quelques années par une grave crise commerciale, occasionnée par les subventions agricoles de certains pays du Nord à leurs producteurs de coton. Cette pratique, qui ne respecte pas les règles internationales du commerce, est à la base de houleuses négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) entre les pays du Sud et les pays du Nord. Pendant ce temps, les cours du coton sont au plus bas, ce qui amène le Mali à vendre sa production à perte. Pourquoi cette crise?

Les écrits de Max Havelaar France (2005) et de Helvetas-Mali (2005) portent sur le marché du coton dans le monde. Ce marché est dominé par quatre pays : les États-Unis, la Chine, l'Inde et le Pakistan, qui représentent à eux seuls les deux tiers de la production mondiale. Les Américains en sont les plus gros producteurs avec 37% du marché international. D'importantes quantités sont également produites en Ouzbékistan, en Asie centrale, au Brésil, en Australie et en Turquie. L'Afrique francophone représente un peu moins de 5% de la production mondiale, mais elle détient 15% du commerce mondial.

Le problème est que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la production du coton a pratiquement triplé, tandis que ses cours suivaient plutôt une tendance constante à la baisse jusqu'aux récoltes catastrophiques de 2001-2002. Les prix se sont alors effondrés à 41,80 centimes par livre (0,69 kilogramme), bien en dessous du coût de production des pays du Nord. Quand on sait que le coton se maintenait

autour de 70 centimes la livre de 1992 à 1998, on comprend aisément le désarroi commercial qu'a provoqué cette baisse dramatique des cours du coton.

Devant cette conjoncture, les États-Unis et certains pays de l'Union européenne (notamment l'Espagne et la Grèce) ont décidé de soutenir leurs producteurs en leur accordant de fortes subventions, et cela au mépris des règles du commerce international. Rappelés à l'ordre par l'OMC, les Européens se sont engagés depuis 2004 à supprimer leurs subventions, mais les Américains persistent toujours dans leur position. Ces dernières années, on estime qu'ils ont versé entre trois et quatre milliards de dollars par an à leurs 25 000 producteurs de coton; soit deux fois plus qu'il y a dix ans. Ces subventions injectées dans le secteur cotonnier américain ont eu pour effet d'accroître leurs exportations et de contribuer à la baisse des cours d'au moins 20%.

Au même moment, en Afrique de l'Ouest, quinze à vingt millions de personnes qui dépendent de la culture du coton vivent des crises successives: le coton produit est vendu à vil prix ou n'est plus acheté; les compagnies cotonnières fonctionnent à perte. Au sein des populations, la pauvreté a pris des proportions inquiétantes, et les États doivent gérer des déficits de plus en plus grands. Le Comité consultatif international du coton estime à 191 millions de dollars la perte subie par les pays ouest-africains producteurs de coton. Selon les mêmes estimations, les pertes enregistrées au Mali et au Bénin, par exemple, dépassent l'aide au développement que leur accordent les États-Unis.

Les pays du Sud devaient donc réagir vite, mais de façon organisée, devant ces puissances mondiales. En 2002, le Brésil est le premier à dénoncer les subventions agricoles et à s'en plaindre auprès de l'OMC. Il les qualifie de *dumping*, en raison de la chute des cours et de la mévente générale du coton qu'elles occasionnent. Une année après, à la conférence de Cancun de septembre 2003, quatre pays africains producteurs de coton, le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et le Tchad, protestent à leur tour contre les subventions et soumettent une initiative sur le coton. En juillet 2004, l'OMC leur donne raison et condamne les aides aux cotonniers américains. Mais, contraints par l'OMC à éliminer la plupart de leurs subventions avant juillet 2005, les Américains font appel. Et la bataille continue.

Récemment, outre les États, ce sont les producteurs cotonniers africains qui se sont organisés. Les producteurs africains, qui s'étaient déjà réunis en décembre à Cotonou, au Bénin, se constituèrent en Association des producteurs de coton africains (AproCA), à l'issue d'une assemblée constitutive tenue à Bamako en avril 2005 (Diallo, 2005). Cette association, qui regroupe les producteurs du Mali, du Sénégal, du Burkina Faso, de la Guinée, du Togo, du Bénin et du Cameroun, sert désormais de cadre d'échanges et de concertation. Les membres estimaient alors que malgré les grands débats qui avaient lieu, notamment lors des négociations commerciales de l'OMC à Cancun en septembre 2003, aucune solution équitable et durable n'avait encore été trouvée au problème du coton africain. Aussi ont-ils défini une stratégie de mobilisation et des actions pour défendre les intérêts communs des pays producteurs africains dans la perspective des négociations de l'OMC de décembre 2005 à Hong Kong qui, on le sait, ont donné des résultats plutôt mitigés (Amehou, 2005; Diallo, 2006).

1.2. La mauvaise gestion de la CMDT et les exigences des programmes d'ajustement structure (PAS)

La mauvaise gestion de la CMDT et les exigences des programmes d'ajustement structurel sont deux autres facteurs qui ont contribué à aggraver la crise du coton au Mali. Elles ont mis l'État malien dans une situation délicate. D'un côté, il devait gérer les conséquences de la chute des cours du coton, en révisant à la baisse le prix d'achat au producteur qui, déjà, couvrait à peine les coûts de production. Il lui fallait aussi gérer les nombreuses grèves des syndicats des producteurs suscitées par certaines mesures dérogatoires prises en ce sens. De l'autre côté, la mauvaise gestion de la CMDT le mettait en position de faiblesse devant ses bailleurs de fonds. En effet, en 2004, le déficit budgétaire de la CMDT s'élevait à cinquante milliards de francs CFA, et un contrôle de l'état des finances de la compagnie nationale avait révélé des malversations. De hauts cadres furent alors arrêtés pour délinquance financière, pendant que l'État y injectait des fonds pour combler le déficit. Le monde du coton malien s'installait alors dans une situation délétère (Arteta, 2003; Helvetas-Mali, 2005 et 2006).

C'est donc à un État malien accablé par des problèmes de gestion de crise et des négociations avec les syndicats que les institutions de Bretton Woods, principaux bailleurs de fonds des PAS, demandèrent la

libéralisation du secteur du coton et la privatisation de la CMDT dès 2005. Au sommet de l'État, pour éviter les mauvaises expériences de privatisation enregistrées dans certains pays de la sous-région et par crainte de la sanction électorale de plus de trois millions d'électeurs, les différents gouvernements ont préféré procéder par des méthodes dilatoires. Ils continuèrent à tenter de sauver la compagnie nationale à coups de prêts et d'arrestations pour délinquance financière. Mais ni les fonds injectés ni la chasse aux cadres véreux n'ont pu y rétablir l'équilibre budgétaire. Finalement, après plusieurs négociations et reports, l'État s'est résolu d'un commun accord avec les syndicats cotonniers et les bailleurs de fonds à amorcer la libéralisation du secteur du coton et la privatisation de la CMDT pour 2008.

À présent, l'État et la CMDT sont à la recherche de la meilleure formule pour préparer les acteurs du coton à faire face aux défis de la libéralisation. Encore aujourd'hui, même si les tensions sociales ont baissé d'intensité, il reste que tout ce qui touche le coton est d'une grande sensibilité politique et socioéconomique au Mali.

1.3. Les risques écologiques et sanitaires des techniques agricoles

Les risques écologiques et sanitaires des techniques agricoles du coton sont un facteur qu'ont révélé les organisations non gouvernementales (ONG) qui prônent une agriculture biologique préservant mieux l'environnement et la santé humaine. Max Havelaar France et Helvetas-Mali, deux organisations non gouvernementales intervenant dans les programmes de coton équitable (ou bioéquitable), dénoncent en effet les dommages écologiques et sanitaires causés par l'utilisation massive des engrais et insecticides chimiques : appauvrissement des terres, pollution des points d'eaux, problèmes de santé chez les populations (Max Havelaar France, 2005 ; Helvetas-Mali, 2005).

Dans les faits, les pays plus grands producteurs de coton pratiquent généralement une culture irriguée, alors que les pays du Sud comme le Mali font plutôt une culture pluviale. La première méthode, celle du coton irrigué, a l'avantage de donner un rendement trois fois plus élevé que celui de la seconde, la culture pluviale. Mais la culture irriguée nécessite largement plus d'eau et d'engrais chimiques, dont les

effets sont potentiellement dévastateurs pour l'environnement. La culture pluviale pratiquée par les producteurs du Sud nécessite aussi des intrants agricoles chimiques, même si les quantités sont plus modestes.

Pour éviter les dangers sanitaires et écologiques encourus avec les pratiques actuelles, les organisations non gouvernementales, dont Max Havelaar France et Helvetas-Mali, encouragent l'utilisation des techniques agricoles biologiques : fumiers, plantes pièges, insecticides non chimiques. Et les stratégies nationales pour répondre aux crises socioéconomiques et éviter les risques écologiques et sanitaires de la production et de la commercialisation du coton semblent désormais tenir compte de cette dimension agricole.

2. LE COTON ÉQUITABLE AU MALI : UNE ALTERNATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

Le Mali est, avec le Burkina Faso, le Sénégal et le Cameroun, l'un des premiers pays à produire du coton équitable. Ce qui attire le plus dans son expérience, c'est moins l'étendue des surfaces cultivées et la quantité des récoltes que son caractère salubre, notamment pour les producteurs, dans un contexte de crise socioéconomique.

La culture commerciale du coton au Mali remonte au début du XX^e siècle. Elle est pratiquée dans le sud et l'ouest du pays, où le niveau de précipitations est plus propice à l'agriculture. On compte six régions cotonnières : Koutiala, Sikasso, Bougouni, Fana, San et Kita. De nos jours, on estime à environ 100 000 km² la superficie couverte par la production du coton. Cela représente 12 % du territoire national qui fait 1 241 000 km², pour une population de 13 millions d'habitants. Mais en 2005, sur les trois millions de Maliens qui produisent du coton, on comptait seulement 3000 producteurs de coton équitable. Ces derniers sont répartis entre deux régions cotonnières, celles de Bougouni et de Kita (Sanogo, 1989 ; Dombrowsky *et al.*, 1993 ; Helvetas-Mali, 2005 ; Max Havelaar France, 2005).

Quoique produit par seulement quelques milliers de producteurs, le coton équitable se présente comme une véritable solution à la crise du coton au Mali (Max Havelaar France, 2005 et Helvetas-Mali, 2005). Il suscite beaucoup d'espoir non seulement chez les producteurs de coton mais aussi à la CMDT, voire au sommet de l'État. Les responsables nationaux espèrent, par cette production, faire face à la crise

consécutive à la chute des cours sur le marché mondial et à la libéralisation du secteur du coton prévue en 2008. Pour les producteurs, le coton équitable offre l'occasion de vendre enfin leurs productions à un prix équitable et de permettre à leurs collectivités de s'engager dans un développement durable.

Deux filières de coton équitable existent présentement au Mali : la filière de coton équitable de la région de Kita et la filière de coton biologique et équitable de la région de Bougouni. Toutes deux ont été mises en œuvre en collaboration avec des partenaires travaillant dans le domaine du coton au Mali, à l'initiative de l'association Max Havelaar scindée en association Max Havelaar France et association Max Havelaar Suisse. La première est présente dans la filière de la région de Kita et la deuxième, dans celle de la région de Bougouni. Ces deux associations sont membres de la *Fairtrade Labelling Organization (FLO)*, une organisation internationale européenne qui fixe les standards du commerce équitable et accorde la certification équitable.

La filière du coton équitable de la région de Kita est un programme qui a démarré au cours de la campagne agricole 2003-2004. Elle est l'œuvre de la CMDT et du groupe français Développement agro-industriel du Sud (Groupe Dagris), appuyés par l'association Max Havelaar France (Touré, 2004 et 2005). On y compte douze coopératives, et la production de coton équitable augmente très vite : de 130 tonnes de coton graine en 2003-2004, on est passé à 885 tonnes en 2004-2005. Pour la campagne agricole 2005-2006, 5 000 tonnes étaient prévues.

Pour la région cotonnière de Kita, ces résultats sont déjà relativement positifs. En effet, elle est la plus jeune des régions cotonnières du pays. Le coton n'y a été introduit par la CMDT qu'en 1995, soit un quart de siècle après les cinq autres régions. Située dans l'ouest, elle relève de la région de Kayes, première région administrative du Mali. Sa population est estimée à environ 400 000 habitants, essentiellement composés de Malinkés⁴, de Peuls et de Soninkés qui mènent des activités économiques agropastorales. Avant l'introduction du coton, la région de Kita était reconnue pour sa culture de l'arachide : culture de rente jusqu'à la chute des cours sur le marché international dans les années 1980. Cette chute a plongé les populations locales dans des difficultés socioéconomiques et, du coup, l'exode rural des jeunes a pris des

4. Les Malinkés y constituent l'ethnie majoritaire. Nous signalons que les villages visités étaient malinkés.

proportions inquiétantes. C'est le coton qui redonna de l'espoir aux populations de Kita. Déjà en 2003-2004, la compagnie nationale encadrait 370 224 producteurs de coton, et un an après ils sont 1196 (dont 9% de femmes) à faire du coton équitable.

Quant à la filière de coton bioéquitable de la région de Bougouni, elle a été lancée en 2004 à la suite d'un programme de coton biologique, dont la phase expérimentale s'est déroulée de 1998 à 2002. Trois organismes suisses y collaborent : l'ONG Helvetas-Mali, l'association Max Havelaar suisse et la compagnie Reinhart inc. qui travaillent avec l'appui de la CMDT (Helvetas-Mali, 2005 et 2006). Ce programme a pour spécificité de joindre l'aspect équitable du commerce au caractère biologique de la production agricole. Le nombre de producteurs n'a cessé de croître depuis la phase biologique : 174 en 2002, 385 en 2003, 588 en 2004 et 1748 en 2005, dont 40% de femmes. La filière compte aujourd'hui 16 coopératives de producteurs. La production de coton fibre est passée de 68 tonnes en 2004-2005 à 160 tonnes en 2005-2006.

Contrairement à la région cotonnière de Kita, celle de Bougouni a été créée dans la première décennie suivant l'accession du Mali à l'indépendance, en 1960. Elle est située dans le sud, dans la région de Sikasso, troisième région administrative du pays. Essentiellement peuplée de Bambaras et de Peuls s'adonnant à des activités agropastorales, la région cotonnière couvre deux préfectures, celles de Bougouni et de Yanfolila. Sa population totale atteint les 700 000 habitants, dont la majorité des agriculteurs subit les conséquences de la crise nationale du coton. En 2003-2004, la CMDT y encadrait 642 044 producteurs. Grâce aux actions de Helvetas-Mali, déjà 1748 faisaient du coton biologique et équitable en 2005.

3. LE COMMERCE ÉQUITABLE DU COTON ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DES ENTENTES POUR UN DÉVELOPPEMENT ALLIANT L'ÉCONOMIQUE, LE SOCIAL ET L'ÉCOLOGIQUE

Dans l'un ou l'autre des programmes, les ententes sont établies quant à la production et à la commercialisation du coton. Ce sont les règles et exigences consignées dans ces ententes qui font du commerce équitable du coton un véritable outil de développement durable. Au Mali, les coopératives de producteurs du coton équitable, notamment la CMDT,

l'ONG Helvetas-Mali, le Groupe Dagrís, les associations Max Havelaar, la *Fairtrade Labelling Organization* (FLO), se sont engagées à respecter deux ententes : les standards FLO pour le commerce équitable du coton et la charte de qualité du coton malien en commerce équitable. Du respect de ces ententes dépend la certification équitable : l'obtention ou le maintien du label équitable pour le coton produit.

3.1. Les standards de la *Fairtrade Labelling Organization* (FLO)

Les standards de la FLO regroupent les exigences de production et de commercialisation que les organisations et les producteurs œuvrant dans le commerce équitable doivent respecter. De façon générale, ces standards sont inspirés des principes et conventions internationalement reconnus comme base du droit du travail, notamment ceux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ils pourraient aussi être renforcés par la législation nationale en la matière. Dans l'ensemble, les règles et exigences des standards visent la protection de l'environnement, le développement socioéconomique des villages touchés, la promotion de la gouvernance démocratique au sein des organisations paysannes et la lutte contre le recours au travail forcé et à la main-d'œuvre infantile.

Dans le cas du coton équitable, les standards FLO recommandent l'établissement de relations commerciales plus directes avec des partenaires acquis aux principes du commerce équitable et du développement durable. Ceux-ci doivent notamment accepter d'acheter le coton produit à un prix équitable et de payer des primes aux producteurs : prime équitable pour le coton équitable, primes biologique et équitable pour le coton bioéquitable. Ces prix et primes équitables sont fixés en tenant compte des coûts de production sur le terrain, sur la base des données recueillies avec la participation des producteurs eux-mêmes. Le prix équitable est payé aux producteurs, alors que la prime est versée aux coopératives pour des investissements socioéconomiques qui bénéficieront à l'ensemble de la communauté (Helvetas-Mali, 2005)⁵.

Le caractère équitable de ces conditions commerciales profite, pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1960, aux producteurs, à leurs familles, à la coopérative et à la communauté tout

5. Voir aussi : Fairtrade Labelling Organizations International (2005). *Standards du commerce équitable pour le coton*, Document de travail de la CMDT.

entière. Les producteurs affirment qu'ils gagnent plus avec le commerce équitable qu'avec le commerce conventionnel. Les avis restent cependant partagés quand il s'agit de savoir lequel du coton bioéquitable et du coton équitable rapporte le plus.

Les producteurs du coton bioéquitable ont énuméré les avantages financiers, sanitaires et hygiéniques de l'utilisation des fertilisants organiques. Ils sont convaincus qu'ils gagnent plus avec une moyenne de 600 kilogrammes par hectare que leurs collègues du programme de coton équitable qui produisent une moyenne d'une tonne sur la même surface et doivent payer des engrais chimiques.

On gagne mieux avec le coton bioéquitable. Nous dépensons moins pour les intrants agricoles, car nous utilisons des fertilisants organiques locaux. Nous nous endettons seulement pour les équipements, alors que les producteurs du coton équitable le font à la fois pour les intrants chimiques et les équipements. Finalement, après commercialisation, une grande partie de leurs revenus est engloutie dans le remboursement des crédits. Au même moment, nous remboursons seulement pour les équipements. Lorsque nous faisons le décompte après remboursement des crédits, par hectare nous gagnons beaucoup plus qu'eux. De plus, nous préservons notre santé, la propreté de nos villages et notre environnement.

Une comparaison des dépenses minimales effectuées par hectare confirme que les producteurs de la zone de coton bioéquitable gagnent globalement plus que ceux de la zone de coton équitable. La comparaison visait notamment des producteurs ayant déjà les équipements essentiels : charrue, charrettes, bœufs de labour, pompes d'insecticide. En moyenne, le producteur du programme bioéquitable dépense par hectare 25 000 francs CFA⁶ par saison, soit 12000 francs CFA pour trois jours de labour, 10 000 francs CFA pour cinq travailleurs journaliers pour deux jours, et le reste pour 10 kilogrammes de noix de *neem* (200 francs CFA par kilogramme) et environ deux litres d'huile de *koby*⁷. C'est presque le tiers des dépenses encourues par un producteur de coton équitable qui utilise des engrais chimiques. Quand on sait que le producteur de coton bioéquitable peut produire jusqu'à 800 kilogrammes par hectare dans le meilleur des cas, on comprend aisément l'engouement des adeptes de l'agriculture biologique.

6. En moyenne, un dollar canadien équivaut à 400 francs CFA.

7. Le *neem* et le *koby* sont deux arbres dont, respectivement, les noix et l'huile sont utilisées pour fabriquer des insecticides biologiques.

3.2. La charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable

La charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable définit les techniques agricoles à respecter pour préserver au mieux l'environnement et obtenir une fibre de qualité, c'est-à-dire appartenant au moins à l'un des cinq grades de tête : *Sarama, Juli S., Néré, Juli et Kati*⁸. Les agents agricoles et les coopératives de producteurs sont responsables de son application. La tâche des producteurs est de produire un coton de qualité supérieure : coton blanc (sans coloration), sans débris de polypropylène dans la fibre, ni débris végétaux ou d'autres saletés, non collant, notamment par l'action des déjections des insectes ravageurs. En revanche, les agents agricoles, qu'ils relèvent de la CMDT ou de bureaux privés, notamment Agrimultiservices et SETADE (Société d'études et d'assistance pour le développement)⁹, doivent donner aux producteurs un encadrement approprié leur permettant de produire, de récolter et de transporter le coton sans détériorer sa qualité¹⁰.

Ce travail est facilité par une politique de partage d'informations et de savoirs entre partenaires. Régulièrement, des campagnes de sensibilisation et d'alphabétisation, des encadrements en techniques agricoles et des sessions de formation en gestion coopérative sont organisés. Cette dynamique éducative met les producteurs et les responsables villageois sensiblement au même niveau d'information, renforce les capacités locales et favorise la cohérence des activités de développement durable.

L'encadrement technique agricole vise tous les membres de la coopérative. Dans la zone de coton équitable, c'est la CMDT qui encadre les producteurs de façon qu'ils respectent les ententes et produisent du coton de qualité. Sur le terrain, dans les villages, cette tâche est confiée aux agents techniques, communément appelés *chefs de zone de production agricole*, sous la direction des chefs de secteur. Par contre,

8. Le coton est classé selon sa qualité. Dans l'ordre, il y a les grades de têtes (*Sarama, Juli S., Néré, Juli et Kati*), les grades moyens (*Kati C., Liba, Liba C*) et les grades inférieurs (*Kola et Bata*).

9. Dans la filière du coton équitable de la région de Kita, l'encadrement est assuré par les agents de la CMDT, alors que dans la filière du coton bioéquitable de la région de Bougouni cette responsabilité revient à des organismes privés d'agronomes et de techniciens agricoles, recrutés par Helvetas-Mali.

10. Les informations sur la charte sont tirées de : CMDT (non daté). *Charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable*, Bamako, Mali. Document de travail.

dans la zone de coton biologique et équitable, ce rôle revient à Agri-multiservices et à la SETADE qui, soulignons-le, sont des bureaux privés de spécialistes en agronomie. Recrutés par Helvetas-Mali, ces deux bureaux assurent, chacun dans sa zone, le suivi technique des producteurs de coton : de la production à la commercialisation dans le village. Le recrutement de ces bureaux privés s'explique par le caractère délicat de la culture biologique du coton, pour laquelle la CMDT n'avait pas le personnel nécessaire.

3.3. Les certifications

C'est la certification qui permet aux producteurs de vendre leur production dans des conditions commerciales équitables. Elle permet aussi aux partenaires commerciaux et aux clients de savoir que le coton et les produits textiles vendus respectent les normes du commerce équitable. Pour mériter une certification, les producteurs de coton doivent respecter les ententes établies. L'obtention des labels équitable et biologique en dépend.

Au Mali, deux certifications existent : la certification équitable donnée par la *Fairtrade Labelling Organization* et la certification biologique accordée par *Écocert International*, une agence européenne de certification biologique. Chacune de ces organisations procède par des inspections sur le terrain. Les certifications ne sont pas gratuites : la certification équitable coûte environ 1 950 000 francs CFA et la certification biologique 400 000 francs CFA par an (Helvetas-Mali, 2006)¹¹. Nous savons que les programmes de coton équitable et de coton bioéquitable, appuyés par les associations Max Havelaar, ont exceptionnellement pris en charge les frais de certification des deux premières années. Mais, dans les prochaines années, ce sera aux coopératives de les payer. Pourront-elles respecter cette exigence ? Le temps nous le dira.

11. Certains renseignements sur la certification figurent dans : Fairtrade Labelling Organizations International (non daté). *Contrat de producteur FLO*. Document de travail de la CMDT.

4. QUELQUES ACQUIS DU COTON ÉQUITABLE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de l'étude exploratoire sur le coton équitable et le développement durable au Mali, on pourrait dire que l'introduction du coton équitable, bien que récente (2003-2004), a donné des acquis en développement durable. Nous présentons ici les trois principaux acquis des deux programmes de coton équitable et de coton bioéquitable : la structuration des producteurs en coopératives, la gestion des ressources naturelles et le renforcement de la dynamique socioéconomique. Ils mettent en relief la cohérence des systèmes de production et de commercialisation des deux programmes et leur viabilité par rapport au développement durable.

4.1. La structuration des producteurs cotonniers : les coopératives comme système de base de la production et de la commercialisation du coton équitable

Ce qui frappe le visiteur dans les régions de coton équitable, c'est d'abord l'organisation des producteurs dans leurs activités de production et de commercialisation. Ils sont organisés en coopératives de producteurs de coton (CPC), condition *sine qua non* pour adhérer aux programmes équitables. Dans la zone de coton équitable, les coopératives sont, à leur tour, regroupées en faïtières communales. Bientôt, des faïtières régionales et une fédération nationale seront également créées. Dans la zone du coton bioéquitable, les coopératives forment une fédération : le Mouvement biologique malien (MOBIOM). Créé en 2002, ce mouvement vise essentiellement le développement de l'agriculture biologique au Mali, la défense des intérêts des producteurs et la promotion du commerce équitable.

Les structures coopératives travaillent avec divers partenaires, partageant les mêmes idéaux de commerce équitable et de développement durable. Il y a quatre types de partenariats : des partenariats pour la production agricole, des partenariats pour la recherche sur les techniques agricoles plus viables, des partenariats pour la commercialisation du coton produit au Mali et à l'extérieur, et des partenariats pour l'accès des producteurs et des coopératives au financement. Tous ces partenariats sont aussi complémentaires qu'utiles, et leur bon fonctionnement a été jusque-là essentiel pour la réussite des activités et le renforcement de la dynamique socioéconomique des villages concernés.

4.2. La gestion des ressources naturelles locales

Des efforts sont fournis pour une meilleure gestion des ressources naturelles (points d'eau, forêts, protection de l'écosystème). La filière de coton bioéquitable (de Bougouni) se distingue par l'éloquence de ses résultats. Les paysans y utilisent des recettes agricoles (fumiers, plantes pièges, insecticides organiques) favorables à la production biologique de coton, à la préservation de la santé et de l'environnement. Parlant des avantages hygiéniques, un producteur de coton bioéquitable signale :

Avec l'agriculture biologique, nos villages sont devenus plus propres. Il est très rare de voir des tas d'ordures sur les places publiques, dans les rues ou derrière nos maisons. Pour avoir assez de fumier, nous les gardons chez nous pour les transporter plus tard au champ. De plus, nous ne laissons plus divaguer nos animaux. Nous gardons désormais nos bœufs, moutons et chèvres dans des enclos en tout temps pour récupérer les déchets pour nos champs.

Il faut dire aussi que les techniques vulgarisées correspondaient à celles traditionnellement utilisées en milieu rural au Mali, et qui avaient été progressivement balayées avec l'introduction des cultures de rente comme le coton. Leur caractère moins dispendieux, parce qu'on n'a pas besoin d'acheter des engrais chimiques, a motivé davantage les producteurs, très las des augmentations constantes des prix des intrants agricoles pendant que leurs produits sont achetés à des prix de plus en plus dérisoires.

Par contre, dans la région de coton équitable de Kita, le respect des techniques agricoles recommandées se limite à l'élimination systématique de certains engrais et pesticides chimiques, identifiés comme très nuisibles pour la préservation de la fertilité des champs et pour l'environnement. On y utilise des engrais et insecticides chimiques considérés comme moins nuisibles, du fumier organique, des déchets d'animaux et de volaille. Interrogés sur la raison de l'utilisation des intrants agricoles chimiques moins nuisibles, les responsables de la CMDT que nous avons rencontrés sur le terrain soutiennent :

Avec les seuls fertilisants organiques, on produit moins de coton par hectare. Voyez dans la région de Bougouni où l'on fait du coton biologique, les producteurs produisent par hectare à peine la moitié de ce que les nôtres font sur la même surface. Donc, en privilégiant les seuls fertilisants organiques, il est plus difficile de produire assez de coton, et cela pourrait décourager les producteurs à la longue. Ils vont envier leurs collègues qui font du coton conventionnel.

Ce que ces responsables n'ont pas dit, c'est que, même dans la région du coton équitable de Kita, les coûts des intrants chimiques sont tellement faramineux que les producteurs auraient préféré utiliser de la fumure organique. Ces producteurs pourraient éventuellement compter sur les recherches menées dans la région du coton bioéquitable. Grâce aux partenariats de recherche au Mali et à l'étranger, Helvetas-Mali a pu trouver des techniques agricoles biologiques capables de préserver l'environnement et de garantir de meilleures conditions sanitaires et hygiéniques dans les villages. Des plantes pièges et des insecticides à base de produits naturels locaux (noix de *neem*, huiles de *koby* et de *npéku*) sont déjà obtenus. De plus, a annoncé le responsable du programme de coton bioéquitable, de gros chantiers d'expérimentation sont prévus pour les années à venir. Il s'agira d'augmenter la production de matières organiques, en innovant avec des plantes, comme les pourghères : des plantes qui peuvent servir à produire du carburant, être un insecticide naturel pour la culture biologique du coton, lutter contre l'érosion des sols et protéger les parcelles contre les feux de brousse en milieu rural. Le tourtereau de pourghère est lui aussi un engrais naturel.

4.3. Le renforcement de la dynamique socioéconomique locale

Le renforcement de la dynamique socioéconomique est visible dans les initiatives prises par les individus, les familles et les communautés et dans les investissements socioéconomiques des villages visités au cours de notre étude exploratoire. Les producteurs sont unanimes pour dire que le commerce équitable du coton leur offre, pour la première fois, la possibilité d'avoir une certaine autonomie financière. Ils sont nombreux à avoir généré assez de revenus pour améliorer leurs conditions de vie en assurant la scolarisation des enfants, la construction de maisons familiales en tôles, l'achat de nouveaux habits, les couvertures des dépenses en santé, l'achat de nouveau matériel agricole, l'achat de motos pour les déplacements, la prise en charge des dépenses de différentes cérémonies sociales. Dans la région du coton équitable, le président de la coopérative et le chef d'un village disaient respectivement ceci : «Le commerce équitable est la première expérience de développement qui permet à chaque producteur de recevoir individuellement des sous et donne au village des fonds pour son développement. [...]. Avec le coton équitable, à chacun ses sous : père, mère et enfant.» «Grâce au coton équitable, les producteurs reçoivent des sous et on leur montre comment faire pour développer le village.»

En effet, c'est dans la zone du coton équitable que les réalisations socioéconomiques communautaires sont les plus importantes. Là-bas, les coopératives sont encadrées pour initier des programmes de développement et des plans d'investissement annuel. Les primes équitables payées aux coopératives ont permis la réalisation de plusieurs infrastructures socioéconomiques : écoles, banques de céréales, puits à grand diamètre, margelles de puits, forages, etc. Par contre, dans la région de coton bioéquitable, les réalisations socioéconomiques sont encore rares. Cependant, les responsables du MOBIOM et de Helvetas-Mali y lanceront bientôt un vaste programme de sensibilisation, de formation et d'encadrement des coopératives en développement local.

Par ailleurs, dans les deux régions cotonnières, les femmes et les jeunes sont de plus en plus nombreux à fonder leurs champs de coton équitable. Certaines femmes sont membres de bureaux ou de conseils d'administration des coopératives et des différents comités de gestion. Mais, l'épanouissement socioéconomique de la femme grâce au commerce équitable du coton est, sans nul doute, plus important dans la région de Bougouni que dans celle de Kita. Dans la zone de Bougouni, des femmes productrices de coton ont reçu les prix d'excellence offerts par Helvetas-Mali. Certaines achètent leurs équipements agricoles et constituent leurs cheptels. Quant aux jeunes, ils sont de plus en plus convaincus que le commerce équitable du coton leur offre l'occasion de se faire des revenus sur place. Informés des mésaventures de jeunes immigrants aux portes de l'Occident, ils se résolvent à tenter leur chance chez eux d'abord. Ils cultivent leurs champs individuels et gèrent les revenus selon leurs besoins.

5. LES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DANS LE SECTEUR DU COTON

En prévision de la libéralisation du secteur du coton et de la privatisation de la Compagnie malienne pour le développement des textiles en 2008, l'État a entrepris des réformes dont certaines sont déjà en cours : la structuration des producteurs en coopératives, la filialisation des programmes de coton, la priorisation de la production du coton de qualité et la promotion des initiatives de transformation du coton malien sur place. Nous verrons que certains aspects de ces réformes sont fortement inspirés des expériences de production et de commercialisation du coton équitable.

5.1. La structuration des producteurs : des associations villageoises aux coopératives de producteurs de coton

La structuration des producteurs est la première mesure prise en prévision de la libéralisation du secteur du coton et de la privatisation de la CMDT. Au-delà de l'exigence du commerce équitable qui veut que les producteurs soient organisés en coopératives, elle est le cheval de bataille de la politique agricole nationale. L'article n° 01-076 du 18 juillet 2001 régissant les coopératives au Mali énonçait déjà cette nouvelle orientation qui consiste à créer des coopératives agricoles, à favoriser la formation des faïtières aux niveaux communal et régional qui constitueront, à la longue, une fédération nationale (Helvetas-Mali, 2006). Et depuis, le système de coopératives est devenu l'organisation de base de la production et de la commercialisation du coton. C'est aussi une condition *sine qua non* pour bénéficier du programme du coton équitable ou bioéquitable.

Cette politique nationale de création de coopératives agricoles, avons-nous appris auprès des responsables de la CMDT, a pour but de préparer les producteurs de coton à faire face aux effets négatifs éventuels de la libéralisation et de la privatisation : deux exigences des PAS. Dans cette optique, l'État a même créé un Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zones cotonnières (PASE) pour encadrer les producteurs en gestion coopérative (PASE, 2004).

Ce qu'il faut dire, c'est que cette nouvelle politique des coopératives est en réalité le prolongement de celle des associations villageoises dont le début remonte à l'année 1974. Cette année-là, pendant la campagne de commercialisation du coton, une révolte paysanne avait éclaté à Totanbougou, village de la préfecture de Dioïla (Sanogo, 1989). Les producteurs protestaient contre les tricheries des agents de commercialisation de la CMDT qui ponctionnaient leurs revenus. Exaspérés, ils décidèrent de créer une association villageoise qui aurait pour mission de s'assurer de la transparence des transactions et de protéger leurs intérêts. Par la suite, cette idée devait être récupérée par la compagnie nationale de textiles pour asseoir une politique de création des associations villageoises dans l'ensemble des régions cotonnières. Ces associations ont depuis lors constitué l'organisation paysanne de base sur laquelle reposaient toutes les activités de production et de commercialisation du coton.

Les responsables des associations villageoises étaient devenus les interlocuteurs privilégiés de la CMDT au village. Outre la défense des intérêts des agriculteurs au cours des campagnes de commercialisation, ils devaient être également actifs dans les campagnes d'alphabétisation fonctionnelle et dans l'encadrement en techniques agricoles dans les villages. Encadrés par la CMDT, ils ne recevaient aucun salaire pour leur travail, hormis quelques primes versées après les campagnes de commercialisation. Pire, en dépit de l'importance de leur rôle dans la promotion du coton, les associations villageoises n'ont jamais bénéficié d'un statut légal, et cela, de 1974 jusqu'aux années 2000.

La différence entre la politique des associations villageoises et celle des coopératives agricoles est triple. D'abord, les coopératives ont l'avantage d'avoir un statut légal. Ensuite, une de leurs tâches principales est de contribuer au développement durable de leurs localités. Enfin, leur création vise, entre autres, à contrer les effets négatifs de la libéralisation du secteur cotonnier. La nouvelle structuration est donc une façon d'instituer une organisation locale pour aplanir les difficultés relatives à l'ouverture du secteur du coton aux entreprises privées. Mais les coopératives créées pourront-elles réussir cette mission? Nous pensons qu'elles sont une bonne initiative qui a besoin d'être plus développée et adaptée. Leur évolution sera certainement à suivre de près.

5.2. La filialisation des programmes de coton

La filialisation des programmes de coton est la deuxième réforme annoncée en prévision de la libéralisation et la privatisation de la CMDT. Elle se déroulera en trois étapes. La première est celle des coopératives. Elle est déjà en cours et vise à étendre le mouvement coopératif à toutes les régions cotonnières. Il y aura des faïtières communales, régionales et une fédération nationale de coopératives.

La deuxième étape est la transformation des différents programmes de production de coton en filiales: de petites entités autonomes auxquelles on transférera des moyens et des pouvoirs. Ainsi, il y aura une ou plusieurs filiales de coton équitable, de coton bioéquitable et de coton conventionnel. Chacune dans sa zone aura pour mission de prendre la relève de la CMDT dans la production, le transport et la commercialisation du coton produit. Chaque filiale développera son

expertise selon sa spécificité. Elle reposera sur les coopératives comme structures de base pour l'organisation des activités de production et de commercialisation du coton.

La troisième étape consistera à créer une *interprofession du coton* qui permettra aux uns de recourir à l'expertise des autres. Le directeur de la production agricole de la CMDT nous explique ainsi les réformes en cours :

Maintenant, nous sommes dans une mouvance des structures coopératives sur tout le territoire de la zone cotonnière au Mali. Dans un an, tu trouveras que des unions locales, des unions communales, des unions régionales de coopératives sont créées partout dans la zone cotonnière. Il y aura même la fâtière nationale des coopératives, dont la création est prévue en fin 2006. Il est en effet prévu que soit créée en fin 2006 la Fédération nationale des coopératives de producteurs de coton du Mali, pour qu'on puisse mettre l'Interprofession du coton en place pour le premier trimestre de 2007, en vue de la privatisation de la CMDT en 2008. [...] Nous n'aurons pas de problème à la CMDT, puisqu'il y aura une fédération nationale. Et dans chaque région, il y aura une fédération régionale. Et ce sont ces fédérations régionales qui seront les interlocutrices et qui auront des spécialistes dans tel ou tel domaine.

À regarder de près, il y aura trois entités : d'abord les coopératives et leur fédération nationale qui représentera tous les producteurs ; ensuite les filiales tenues (au moins en partie) par des sociétés privées ; enfin la CMDT (ou une autre structure étatique) qui jouera un rôle de régulation des activités. En attendant, nous confie le directeur de la production agricole, la mission de la CMDT est de préparer les producteurs à l'arrivée des sociétés privées :

Avant la privatisation, nous à la CMDT jouons un rôle de catalyseur. Nous avons une certaine formation en matière d'organisation du monde rural, une certaine expérience. Avec la privatisation, nous allons transférer notre expérience à ces (nouvelles) structures-là. Ces structures vont avoir du boulot, beaucoup de tâches, parce qu'il va falloir qu'elles remplacent l'encadrement de la CMDT. Il faut qu'elles soient formées pour cela. Alors, notre rôle sera d'intensifier la formation à ce niveau, pour qu'elles deviennent de véritables relais. Si nous arrivons à les former suffisamment (avant la privatisation), elles n'auront rien à craindre de la privatisation de la CMDT. Même si la CMDT est privatisée, les nouvelles sociétés qui vont s'installer ne pourront pas mettre une croix sur tout ce que la CMDT a réalisé.

On comprend aisément tout le souci de l'État pour avoir un certain contrôle sur le secteur du coton, même avec la libéralisation. Il s'agit surtout de «ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain»: libéraliser, privatiser, en préservant les intérêts nationaux. Ainsi, tout est mis en œuvre pour minimiser les erreurs. Dans cette optique, la CMDT a dépêché une délégation au Burkina Faso, au Togo et au Bénin pour s'inspirer de leur expérience de libéralisation de la filière cotonnière et de privatisation des compagnies nationales de textiles (Coulibaly, 2006).

La délégation malienne a été très séduite par l'expérience burkinabé, dont la politique de privatisation par zonage semble avoir donné jusqu'ici des résultats globalement positifs. La compagnie nationale de textiles conserve des zones et cède les autres aux privés. Le protocole d'accord qui lie les différents preneurs à l'État garantit la participation des producteurs au capital et préserve les intérêts de l'État. Quant aux producteurs, ils sont organisés en une seule organisation faîtière: l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso qui défend les intérêts des producteurs dans l'ensemble du territoire.

Tout indique que le Mali pourrait opter pour ce que Favreau (2005) appellerait un modèle démocratique partenarial, fondé sur la régulation État-marché-société civile. Dans ce cadre, il y aura une collaboration entre différents secteurs économiques (public, privé et société civile) pour la production et la commercialisation du coton. Les privés, ce sont les sociétés qui tiendront les filiales de coton. Le public, c'est la structure étatique qui régulera les protocoles d'accord qui régiront les partenariats entre les tenants des filiales et les coopératives de producteurs. Cette structure étatique pourrait être la CMDT nouvelle formule, mais cela reste à confirmer. Toujours est-il que tous les partenariats s'inscriront dans un contexte de décentralisation politique et économique et dans une perspective de développement durable des communautés touchées. La société civile, ce sont les producteurs de coton organisés en coopératives dans les régions cotonnières, avec lesquels travailleront les tenants des filiales et le secteur public.

5.3. La production du coton : le privilège à la qualité plutôt qu'à la quantité

Le nouveau credo de la CMDT est désormais «produire peu mais vendre mieux». En effet, lors de la campagne 2004-2005, le déficit d'exploitation de la compagnie atteignait 55 milliards de francs CFA. La proportion du

coton de qualité supérieure, celle des grades de tête, était seulement d'environ 40% de la production annuelle. Sans recapitalisation, l'entreprise aurait mis la clé sous la porte. C'est donc pour renverser cette tendance et résoudre, ne serait-ce qu'en partie, ses difficultés financières que la CMDT a opté pour la recherche de la qualité. À ce propos, son président-directeur général est catégorique : « Pour la CMDT, il ne s'agit plus d'être le premier producteur sur le plan continental, mais de se positionner comme le meilleur en qualité sur le marché international. » Il précise : « Nous avons mis l'accent sur la qualité de notre coton afin de le rendre plus compétitif et de mieux le vendre. Subventions ou pas, le bon coton se vend bien sur le marché » (Traoré, 2006).

La nouvelle stratégie consiste désormais à remédier aux conséquences de la chute des cours sur le marché international en produisant une plus grande quantité de coton de qualité supérieure. Largement inspirée des expériences de coton équitable, elle commence à porter fruits. Les paysans y ont largement adhéré ; ils ont accepté de réduire les surfaces des champs et de prendre plus soin de leurs récoltes pour produire un coton de premier choix. En 2005, première année d'application de la politique de qualité, les grades supérieurs ont atteint 60% de la production totale. En 2006, ils sont de 65,3%, l'objectif visé étant 75% avant la fin 2008. Le rendement moyen à l'hectare est passé de 1080 à 1091 kilogrammes de coton graine, alors que la CMDT vise 1142 kilogrammes en 2007.

Cette recherche de la qualité s'étend aux transporteurs et aux égreneurs qui doivent respecter des consignes pour préserver la qualité des récoltes. Aucun maillon de la filière du coton n'est négligé, du champ au port d'embarquement, et la compagnie nationale entend mieux adapter sa production à ses capacités d'égrenage. Ce changement de stratégie est d'autant plus avantageux que la mécanisation agricole, beaucoup plus pratiquée dans les pays du Nord, donne généralement une production cotonnière de moindre qualité. Or, cultivé et récolté à la main, le coton malien a une blancheur plus éclatante et contient moins d'impuretés. Grâce à sa qualité, il est bien apprécié par les firmes de filature internationales : il se vend mieux (Arteta, 2003).

5.4. La promotion des initiatives de transformation du coton malien sur place

Au Mali, le coton transformé sur place ne dépasse guère les 2 % de la production annuelle. La politique nationale veut désormais plus d'investissements, surtout privés (maliens ou étrangers), pour créer des unités de transformation du coton sur place et apporter ainsi une valeur ajoutée. Mais cette politique évolue plutôt lentement, quand bien même elle se trouve en bonne place dans les discours.

La dernière initiative de création d'une unité de transformation du coton date du mois de mai 2006. Des hommes d'affaires portugais, Xavier Ferrera et son groupe, annonçaient alors la création prochaine d'une nouvelle unité de filature : la Compagnie textile du Mali, société anonyme (COTEMA S.A.). Cette nouvelle unité aura, au départ, une capacité annuelle de production de 6500 tonnes de fils de coton et une consommation de coton fibre de 7000 tonnes. Cette capacité devra être portée, dans les cinq ans à venir, à 10 000 et à 15 000 tonnes selon le marché (Camara, 2006).

La COTEMA S.A. sera la deuxième usine de filature du pays après la compagnie Fils et tissus naturels d'Afrique, S.A. (FITINA S.A.), créée également dans les années 2000. Ces deux unités s'ajoutent à deux autres usines de textiles : la Compagnie malienne de textiles (COMATEX) et la compagnie Bakari textile commerce et industrie (BATEX-CI) née des cendres de l'Industrie textile du Mali (ITEMA) et qui appartient désormais à un jeune promoteur privé malien. Toutes les deux sont spécialisées dans la confection de divers tissus, de pyjamas, de tenues de sports, etc.

6. CONCLUSION

Les filières de coton équitable et de coton bioéquitable au Mali, qui ne datent que de la campagne agricole de 2003-2004, jouissent déjà de nombreux acquis en développement durable : la structuration des producteurs en coopératives, le renforcement de la dynamique socioéconomique dans les collectivités concernées et la promotion de techniques agricoles qui préservent mieux l'environnement et la santé des populations. Dans les régions touchées, elles ont été une bonne solution de rechange au

commerce conventionnel du coton. Elles ont surtout permis aux producteurs de se mettre à l'abri des difficultés socioéconomiques occasionnées par la chute des cours du coton sur le marché international.

En outre, on pourrait dire que les expériences de production et de commercialisation de coton équitable ont inspiré, ne serait-ce qu'en partie, les nouvelles réformes de politique agricole dans le secteur du coton. Cela est plus visible dans la nouvelle stratégie de la CMDT qui consiste à mettre l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité, pour produire et vendre mieux le coton malien.

Cependant, il est trop tôt pour annoncer une importante réussite des expériences de coton équitable au Mali. Comme nous l'avons vu, celles-ci sont jeunes et les zones touchées sont d'une étendue négligeable par rapport à l'ensemble des régions cotonnières du pays. Avec les réformes en cours en prévision de la libéralisation et de la privatisation, il y a lieu de se poser des questions sur le poids réel qu'auront les filières de coton équitable dans la nouvelle politique de filialisation. Des questions demeurent aussi quant à la capacité des partenaires nationaux et internationaux à continuer de tenir un commerce qui jure avec les règles du commerce conventionnel. On reste également curieux sur la viabilité de la politique des certifications biologique et équitable et sur la suite des changements socioéconomiques et agronomiques induits par l'application de nouvelles techniques d'agriculture biologique. De même, on attend de voir le genre de collaboration qui s'établira entre les coopératives et les structures décentralisées pour les actions de développement durable.

Ce sont là des aspects qui, au-delà des acquis présentés, ont besoin d'être explorés et étudiés davantage pour mieux comprendre les expériences menées et dégager des principes plus viables pour le commerce équitable du coton et le développement durable au Mali.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amehou, S. (2005). «Les négociations de juillet 2004, l'insertion du coton dans le dossier agricole et la mise en place du sous-comité du coton : conséquences et enjeux», dans E. Hazard (dir.), *Négociations commerciales internationales et réduction de la pauvreté, le livre blanc sur le coton*, Études et recherches, n° 249, Dakar, Éditions Enda, p. 23-32.
- Arteta, S. (2003). «Comment les États-Unis mettent le Mali à genoux», *Le Nouvel Observateur*, 3-9 avril, p. 22-23.
- Assogba, Y. (2000). *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique*, Chaire de recherche en développement communautaire, cahier n° 16, série recherche, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Camara, Y. (2006). «Transformation du coton malien : Cotema SA, une nouvelle filature pour plus de 7 milliards de FCFA», *L'Indépendant*, 29 mai, Bamako, <<http://www.malikounda.com>>
- Cary, P. (2004). *Le commerce équitable, quelles théories pour quelles pratiques?*, Paris, L'Harmattan.
- CMDT (non daté). *Charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable*, Bamako, document de travail.
- Comélieu, L., N. Holec et J.P. Piéchaud (2002). *Approche territoriale du développement durable: repères pour l'Agenda 21 local*, Paris.
- Coulibaly, M. (2006). «Privatisation de la filière coton : un cas d'école», *L'Essor*, quotidien national d'information du Mali, n° 15686, 21 avril, Bamako, <<http://www.essor.gov.ml>>.
- Diallo, A. O. (2005). «Coton : les producteurs africains main dans la main», *L'Essor*, n° 15442, 29 avril, Bamako, <<http://www.essor.gov.ml>>.
- Diallo, A. O. (2006). «Coton : une bataille remportée, le combat continue», *L'Essor*, n° 15636, 7 février, Bamako, <<http://www.essor.gov.ml>>.
- Dombrowsky, K., G. Dumestre et F. Simonis (1993). *L'alphabétisation fonctionnelle en Bambara dans une dynamique de développement : le cas de la zone cotonnière (Mali-Sud)*, Paris, L'Harmattan.
- Fairtrade Labelling Organization International (non daté). *Contrat de producteur FLO*, Document de travail de la CMDT, Bamako.
- Fairtrade Labelling Organization International (non daté). *Standards du commerce équitable pour le coton*, Document de travail de la CMDT, Bamako.

- Favreau, L. (2003). *Commerce équitable, économie sociale et mondialisation*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), cahier n° 9, série Conférences, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Favreau, L. (2005). *Économie sociale et politiques publiques: la question du renouvellement de l'État social au Nord et de sa construction au Sud*, CRDC, cahier n° 21, série Comparaisons internationales, Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Helvetas-Mali (2005). *Programme de promotion du coton biologique au Mali: rapport annuel d'activités 2004*, Bamako.
- Helvetas-Mali (2006). *Programme de promotion du coton biologique au Mali: rapport annuel d'activités 2005*, Bamako.
- Lathieyre, L. (2006). «Le coton de la colère», *Faim Développement Magazine*, n° 211, mars, p. 12-13.
- Max Havelaar France (2005). *Le coton équitable, première filière non alimentaire de Max Havelaar*, France, <<http://www.maxhavelaarfrance.org>>.
- Nahapétian, N. (2004). «Commerce équitable: de la morale dans le marché», *Alternatives économiques*, n° 225, mai, p. 55-57.
- PASE (2004). *Proposition de plan d'actions pour la structuration des OP (organisation paysanne) en zones cotonnières*, soumise à l'Unité d'appui du PASE par le spécialiste de la structuration des OP, PASE, Bamako, document non publié.
- Sanogo, B. (1989). *Le rôle des cultures commerciales dans l'évolution de la société Sénoufo (Sud du Mali)*, CRET, Université de Bordeaux III.
- Touré, M. (2004). *Présentation du commerce équitable, Document destiné à l'information et à la sensibilisation des cadres CMDT et producteurs*, Direction de la production agricole, Direction générale CMDT, Bamako, document de travail non publié.
- Touré, M. (2005). *Commerce équitable de coton au Mali, description du projet, choix des villages, résultats de la campagne test 2003-2004, perspectives pour la campagne 2004-2005*, Division commerce équitable, Direction générale CMDT, Bamako, document de travail non publié.
- Traoré, F. (2006). «Coton malien: le pari de la qualité», *Le Républicain*, 8 mai, Bamako, <<http://www.malikounda.com>>.

LE COMMERCE ÉQUITABLE AU SÉNÉGAL ET AU BURKINA FASO

ÉTAT DES PRATIQUES ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Louis Favreau, Jean-Frédéric Lemay et Nathalie McSween¹

Le commerce équitable, pratique hybride à la croisée du commerce et de la coopération, fait partie des initiatives qui participent de l'*Afrique qui se refait*. Le commerce équitable vise à transformer les échanges marchands pour les mettre au service d'objectifs économiques et sociaux, au premier chef celui d'améliorer les conditions de vie des petits producteurs du «Sud». Bien qu'elle soit de plus en plus populaire auprès des consommateurs des pays du «Nord» (pour le café équitable uniquement, les ventes ont augmenté de plus de 100% par an au Canada depuis 1994), cette pratique demeure marginale dans l'économie mondiale. L'*European Fair Trade Association* (EFTA), une association regroupant les acteurs européens du commerce équitable, estime ainsi la part du commerce équitable dans le commerce mondial à 0,01% (Johnson, 2002, p. 15), soit à peine 600 millions de dollars par an. Au Sud, l'étendue de la pratique est inégale. En Amérique latine, par exemple, le commerce équitable est déjà bien implanté et s'étend à plusieurs pays et produits. Par contre, il semble que, si on met de côté certaines cultures de rente (le cacao au Ghana, par exemple), la région ouest-africaine ait été quelque peu oubliée des réseaux de l'équitable.

Dans une réflexion commune sur les forces vives sur lesquelles s'appuie actuellement le développement en Afrique, nous avons choisi d'explorer l'état des pratiques de commerce équitable en Afrique de

1. Louis Favreau est sociologue, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), conseiller au GESQ, coordonnateur du réseau CRCP et responsable de l'axe international de l'Alliance de recherche en développement des communautés de l'UQO. Jean-Frédéric Lemay est doctorant en anthropologie à l'Université Laval et Nathalie McSween est doctorante (DSSA) à l'UQO et assistante de recherche en développement international à la CRDC.

l'Ouest. Deux études ont été effectuées en ce sens. La première, exploratoire, a été faite en 2004 par Jean-Frédéric Lemay. Elle visait : 1) à faire un premier état des lieux de la pratique et du contexte dans lequel elle s'inscrit, dans deux pays d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal et le Burkina Faso; et 2) à identifier des organisations qui pourraient faire l'objet d'études de cas plus approfondies. La seconde étude a été menée par Nathalie McSween en 2005 et a permis d'effectuer deux études de cas d'organisations fédératives du Burkina Faso inscrites dans le commerce équitable².

Ce texte est divisé en quatre parties. La première décrit les contextes particuliers du Sénégal et du Burkina Faso. La seconde présente les nouvelles «forces» de l'Afrique qui se refait dans les deux pays étudiés, soit les groupements associatifs et les mouvements sociaux. La troisième campe la pratique du commerce équitable dans ses deux pays en présentant trois cas. Enfin, la quatrième partie note les éléments critiques et analytiques, ainsi que les questions qu'ont soulevées nos études de cas.

1. PORTRAITS DU SÉNÉGAL ET DU BURKINA FASO

Le Sénégal, pays de dix millions d'habitants, est caractérisé par une large mosaïque culturelle où cohabitent diverses ethnies³ et orientations religieuses. Bien que le pays soit à 90% musulman, on remarque une diversité importante au sein des croyants qui s'incarne dans des confréries religieuses reliées à divers marabouts⁴ qui intègrent l'islam

2. Ces deux recherches ont été faites par la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Toutes deux s'inscrivent dans le projet de recherche intitulé «Le commerce équitable comme innovation sociale et économique: performance et renouvellement des pratiques économiques», un projet conjoint de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM, de l'École des hautes études commerciales (HEC) et de la CRDC de l'UQO. Nous tenons à mentionner que, dans le cas du Burkina Faso, Jean-Baptiste Zett, économiste à l'Université de Ouagadougou, a fortement contribué à donner plus de profondeur à notre analyse, notamment en nous introduisant dans ses réseaux et en nous faisant profiter de son expérience et de ses recherches.

3. Dont les Wolofs (43% de la population) et les Peuls (23%), ainsi que d'autres populations minoritaires telles que les Sérères, les Mandingues, les Malinkés, les Toutcouleurs, les Sérahulis, les Bassaris, les Bédiks et les Diolas (Casamance).

4. Les marabouts sont les chefs religieux des diverses confréries et sont des descendants de personnalités historiques importantes. Par exemple, les Mourides (deux millions

au sein d'un corpus de référents historiques et philosophiques divers. Politiquement, ce pays, indépendant depuis 1960, est aussi la première démocratie multipartite de la sous-région. De façon plus large, bien que l'histoire politique du Sénégal soit définie par une organisation politique et économique où l'État fut très présent, les années 1990 ont été marquées par un désir de changement (*sopi*) et des mutations politiques qui ont favorisé une certaine forme de décentralisation des pouvoirs. En plus des programmes d'ajustement structurels (PAS), le nouveau président sénégalais Wade a mis de l'avant une orientation politique et économique proche des idées néolibérales de décentralisation et de libéralisation de l'économie.

Sur le plan social, le Sénégal est un pays encore très pauvre⁵, et ce, malgré une aide au développement de près de 534 milliards de dollars (1999), l'une des plus élevées d'Afrique. Le pays reste marqué par une importante activité rurale (53% de la population) caractérisée par les cultures pluviales traditionnelles (mil, sonna, sorgho, sanio, maïs et riz) qui composent 75% de l'activité agricole (Gueye, 2003, p. 3). Ces productions font face à divers problèmes: la dégradation des sols, les produits importés subventionnés qui concurrencent la production locale, le gonflement des coûts de la filière et le prix dérisoire offert aux paysans par les intermédiaires économiques ou par l'État (Duruflé, 1999, p. 33). Le PIB du pays est faible⁶ (115^e rang mondial en 1999) et le déficit commercial important (-304 milliards de dollars en 1999) (collectif, 2002, p. 539). De plus, le pays est encore très peu industrialisé, les parts des marchés mondiaux du Sénégal pour les cultures de rente (coton principalement) ont diminué dans les dernières décennies et les termes de l'échange se sont détériorés en sa défaveur de 1965 à 1997 (Banque mondiale, 2000).

Quant au Burkina Faso, c'est un pays enclavé dans la région sahélienne qui compte près de 13 millions d'habitants. La vie politique y est caractérisée officiellement par une démocratie pluraliste, mais

de disciples) se réfèrent à Amadou Bamba (secte Baye Fall) qui a vécu à la fin du XIX^e siècle et qui a professé un islam axé sur le travail. Cette confrérie occupe d'ailleurs une place particulière dans la vie économique (production d'arachides et économie informelle en milieu urbain).

5. En 1999, le pays était le 141^e pour le PIB par habitant (500\$), le 151^e pour l'espérance de vie, le 145^e pour la mortalité infantile et le 145^e pour l'IDH (collectif, 2002).

6. Le PIB sénégalais a d'ailleurs régressé entre 1970 et 1997 (Banque mondiale, 2000).

dans les faits, le régime du président Compaoré s'apparente plutôt à un régime autocratique. Selon Amnistie internationale (2003), d'ailleurs, la violation des droits humains y est importante. L'aspect religieux est moins prégnant au Burkina qu'au Sénégal, la religion musulmane étant majoritaire, mais sans être omniprésente⁷. Sur le plan ethnique, près de 60 groupes composent le pays, dont les Mossis (40%), les Peuls (10%), les Lobi-Dagari (7%) et les Bobo (7%).

Le Burkina Faso figure parmi les pays les plus pauvres de la planète, avec une activité économique limitée à la fois par le manque de ressources et par une situation géographique défavorable sur le plan commercial (pas d'accès direct à la mer). L'activité économique principale du Burkina Faso est l'agriculture, qui occupe près de 90% de la population et qui demeure essentiellement pluviale. Le pays est très peu industrialisé. La part des activités économiques dans le PIB est de 32% pour l'agriculture, de 28% pour l'industrie, majoritairement gérée par des structures étatiques, et de 48% pour les services (Sirima et Monga, 2001, p. 1). De façon générale, l'économie burkinabée est limitée par le coût des intrants et la faiblesse du capital humain (Sirima et Monga, 2001, p. 1). Elle est aussi affectée par une dépendance extérieure doublée du phénomène de la détérioration des termes de l'échange en sa défaveur. Dans ce contexte, l'aide extérieure occupe une place importante pour le financement de la dette, de la moitié des importations et d'une bonne part des investissements publics (15% du PIB). Sur le plan socioéconomique, le Burkina Faso se classe au 178^e rang pour le PIB/habitant et au 159^e rang pour l'IDH (collectif, 2002, p. 175). Toutefois, certaines de ces statistiques sont différentes selon les milieux (rural/urbain, hommes/femmes). Par exemple, en milieu rural 52% des agriculteurs vivriers vivent sous le seuil de pauvreté, alors que cela touche seulement 30% des habitants des deux plus grandes villes (Sirima et Monga, 2001, p. 44).

Tant au Sénégal qu'au Burkina Faso, des programmes d'ajustement structurel (PAS), pilotés par le FMI et la Banque mondiale, ont été mis en œuvre dans la dernière décennie. À ce propos, Fall et Sy (2003) mentionnent que, pour la sous-région, ces restructurations récentes ont eu des impacts importants dans le quotidien des populations: accrois-

7. On compte, au Burkina Faso, de 40% à 50% de musulmans, 10% de chrétiens et près de 40% d'adeptes de croyances traditionnelles animistes, basées sur les ancêtres et les esprits.

sement du nombre de familles monoparentales, implication économique des femmes, émergence de la sous-location, automédication, nouveaux modes alimentaires et agrandissement des écarts entre les milieux urbains et ruraux, et ce, alors que la précarité touche maintenant aussi les classes moyennes urbaines.

2. LES « FORCES VIVES » DU SÉNÉGAL ET DU BURKINA FASO : DES MOUVEMENTS SOCIOÉCONOMIQUES DIVERSIFIÉS

Les diverses réformes structurelles issues des PAS ont frappé durement les populations les plus marginales et n'ont pas nécessairement accompli les redressements voulus, mais elles ont aussi ouvert un espace d'autonomie et d'innovation dans certains secteurs où l'État était autrefois omniprésent. Ainsi, tant au Sénégal qu'au Burkina Faso, la dernière décennie a vu naître une multitude d'associations et de coopératives ou mutuelles vouées à une prise en charge collective de besoins auxquels ni le privé ni l'État n'étaient en mesure de répondre. Dans le secteur agricole plus particulièrement, un large éventail d'associations et d'ONG ont été créées.

La société civile sénégalaise est dynamique et est composée d'organisations multiples. On note ainsi un nombre important d'associations et d'ONG impliquées dans le domaine du développement, dans la sphère paysanne plus particulièrement. Les très nombreuses associations paysannes du Sénégal regroupent une variété de petites associations locales, d'organisations régionales ou de fédérations nationales qui sont organisées autour de divers pôles (filière, identité paysanne, renforcement professionnel ou développement rural). Dans le domaine agricole, les diverses associations sont généralement structurées dans différentes filières spécialisées (maraîchère ou arachidière, par exemple) ou régions géographiques. Elles agissent parfois en complémentarité, mais le plus souvent en parallèle. La structuration et le réseautage de ces organisations sont encore peu développés, mais certaines organisations fédératives existent néanmoins, le CNCR (Conseil national de concertation et de coopération des ruraux) par exemple. Le Sénégal est aussi marqué par une présence relativement importante de mouvements sociaux locaux et d'associations diverses, mais aussi par l'émergence d'une coordination embryonnaire des actions et revendications. Notre étude terrain ne nous a pas permis de procéder à un inventaire exhaustif des réseaux paysans, qui sont d'ailleurs en période de structuration, mais nous avons noté, outre le CNCR, la FONGS (Fédération des ONG du Sénégal). Il faut aussi

noter, au niveau sous-régional, le Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPO) et le Réseau africain pour le développement intégré (RADI), sans oublier un grand nombre d'ONG internationales de développement.

Au Burkina Faso aussi, on note l'émergence de pratiques d'économie sociale et solidaire qui s'ancrent notamment dans l'histoire du coopératisme, des groupements villageois et des associations paysannes. Le Burkina Faso compte une multitude de regroupements associatifs de divers types menant des activités diverses, allant des mouvements politiques d'opposition au gouvernement en place aux associations de défense des droits de l'homme et de promotion du droit des femmes, en passant par les mouvements paysans et les associations villageoises. Il compte aussi une multitude d'ONG internationales qui investissent le champ du développement économique, de la formation et de la promotion des droits des petits producteurs. Dans le champ économique, on note la présence de divers types d'organisations collectives (coopératives, mutuelles, groupes d'intérêts économiques, unions, groupements villageois, associations, etc.) dans un contexte toutefois caractérisé par la diminution de la présence d'organisations coopératives formelles. En ce qui concerne le milieu agricole plus particulièrement, le pays compte une multitude d'organisations inscrites dans les localités, qui agissent au sein de filières ou de régions géographiques particulières. Au niveau national, on trouve divers grands réseaux paysans, dont la Fédération nationale des organisations paysannes (FENOP), une structure créée en 1996 qui défend l'agriculture familiale et qui est présente sur tout le territoire du Burkina Faso à travers ses 197 unions, ses 500 associations de base et ses quelque 400 000 membres (Dadjo, 2000, p. 1). D'autres structures paysannes sont constituées dans des catégories diverses : par exemple, les associations membres du groupement Naam⁸, qui s'inspirent de structures burkinabées traditionnelles, ou l'Union nationale des jeunes producteurs agricoles du Burkina (UNJPAB), qui réunit environ

8. Les groupements Naam sont fondés sur la continuité avec une structure traditionnelle mossi (ethnie majoritaire du Burkina Faso), le Kombi-Naam (pouvoir des jeunes), mais aussi sur l'intégration des valeurs modernes (technologie, écriture, etc.) pour favoriser le développement économique et social. Un groupement Naam compte au moins cinquante personnes d'un village ou d'un quartier. Les groupements sont réunis au sein d'une union et les unions au sein de la Fédération des unions des groupements Naam (FUGN). Le premier groupement Naam est né dans la province du Yatenga, au Burkina Faso, en 1967. En 1991, il y avait environ 3000 groupements Naam au Burkina, ils étaient regroupés en 63 unions et comptaient 350 000 membres originaires de 1200 villages de 17 provinces différentes (Gentil et Mercoiret, 1991).

600 organisations paysannes (Directory of social movement, 2004). À une échelle plus large, il y a la Confédération paysanne du Faso (CPF) créée en 2001.

3. LE COMMERCE ÉQUITABLE : ÉTUDES DE CAS AU BURKINA FASO

Le commerce équitable est un réseau commercial Sud-Nord à l'intérieur duquel les relations marchandes et les paramètres des échanges (prix, délais de livraison, qualité, etc.) sont déterminés par des considérations et des objectifs économiques, mais aussi par des considérations sociales et environnementales. Les acteurs principaux de ce réseau commercial sont généralement de nature associative, soit généralement – mais pas toujours – des ONG au Nord et des coopératives au Sud. Ils s'engagent chacun de leur côté à respecter certains principes et les normes qui découlent de ces principes. De façon générale, les organisations de commerce équitable (OCE) du Nord s'engagent à respecter les principes suivants du commerce équitable : 1) le prix équitable⁹ ; 2) l'accès direct au marché (avec le minimum d'intermédiaires)¹⁰ ; 3) le préfinancement d'une partie (40 à 60%) des commandes avant la livraison, sur demande des producteurs ; 4) l'établissement d'une relation à long terme, soit une relation commerciale durable et contractualisée pour plusieurs années (généralement trois ans ou plus) avec les producteurs¹¹ ; et 5) le versement, dans la filière certifiée, d'une prime équitable (0,05\$/livre pour le café, par exemple) destinée à financer des projets collectifs, le plus souvent sociaux (Association Max Havelaar).

Pour commercialiser les produits des organisations du Sud dans la filière équitable, les organisations du Nord demandent aux producteurs du Sud de se conformer à certains principes. De façon générale, les producteurs ciblés sont de petits producteurs et la structure organisationnelle privilégiée est le regroupement de type coopératif. Aussi, les producteurs doivent offrir des conditions de travail qui respectent

9. C'est-à-dire un prix proportionnel au travail fourni, qui permet un niveau de vie décent aux producteurs et à leurs familles et qui met ces derniers à l'abri des spéculations boursières.

10. Ce qui permet notamment d'accroître le prix payé aux producteurs sans augmenter de façon trop importante les prix de vente dans les pays du Nord.

11. L'objectif est de permettre aux producteurs de planifier leurs opérations sur une plus longue période et de leur permettre de réinvestir dans le développement de leur organisation ou de leur communauté/localité.

les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et ne doivent pas, par exemple, avoir recours au travail forcé ni au travail des enfants. Enfin, les producteurs doivent s'engager à utiliser des méthodes de culture respectueuses de l'environnement (FLO, 2004)

4. LE COMMERCE ÉQUITABLE AU SÉNÉGAL ET AU BURKINA FASO

Nos études nous ont permis de constater que, de façon générale, la pratique du commerce équitable au Sénégal et au Burkina Faso est encore dans sa phase émergente. Les acteurs de l'équitable sont encore très peu présents dans ces pays et la pratique est peu connue des paysans, mais ce type de projet circule dans les milieux universitaires et dans les ONG. Au Sénégal, nous avons rencontré une seule organisation d'importance qui avait été inscrite dans le commerce équitable dans le domaine agricole, l'Association pour le développement de la jeunesse (APDJ), qui a commercialisé des arachides équitables avec les Magasins du Monde (Belgique) de 1994 à 1998. Au Burkina Faso, nous avons pu rencontrer deux organisations fédératives inscrites dans le commerce équitable des filières de la mangue fraîche (Union fruitière et maraîchère du Burkina Faso – UFMB) et de la mangue séchée (Cercle des sécheurs – CDS)¹². Comme l'expérience de l'APDJ est interrompue depuis 1998, nous nous sommes intéressés aux expériences de l'UFMB et du CDS.

4.1. L'Union fruitière et maraîchère du Burkina Faso (UFMB)

L'UFMB réunit 29 groupes, dix groupes de producteurs de mangues et 19 groupes de producteurs de bananes (certains produisent les deux)¹³. L'UFMB est aussi, depuis 2001, l'intermédiaire entre près de 450 producteurs de mangues¹⁴ et le réseau équitable européen. L'UFMB a été fondée en 1995 par sept groupes de producteurs de bananes et a été officiellement reconnue en février 1996 selon la loi sur les coopératives du Burkina Faso. Les groupes membres sont dispersés dans sept provinces

12. Il y a aussi des initiatives de commercialisation du karité équitable au Burkina Faso, du coton équitable en développement au Sénégal et au Burkina Faso, ainsi que des expériences de commercialisation de l'artisanat équitable.

13. Le nombre de producteurs membres varie de 5 à 15 pour les petits groupes et peut atteindre 200 pour les grands groupes.

14. Le nombre total de producteurs, bananes et mangues confondus, membres de l'UFMB est évalué à 1500 par le coordonnateur de l'organisation.

du pays, mais sont généralement concentrés dans le Sud-Ouest et l'Ouest du pays, et les bureaux de l'organisation sont situés à Bobo-Dioulasso, le deuxième centre urbain du pays. Les groupes à l'origine de l'UFMB étaient autrefois appuyés par le Programme de microréalisations (PMR) de la coopération canadienne (ACDI). Ils ont fondé l'Union à la fin du financement du programme de l'ACDI afin de «continuer à obtenir des appuis dans la maîtrise des problèmes techniques, dans l'organisation, la gestion et dans la recherche de marchés pour l'écoulement de la production», de nous dire un des responsables. Aux producteurs de bananes se sont graduellement ajoutés des groupes de producteurs de mangues, particulièrement pour les fins de la commercialisation dans la filière équitable. Les membres des groupes de base sont des hommes, souvent des chefs de famille et généralement de petits producteurs pratiquant une agriculture de subsistance tout en consacrant une partie de leurs terres à des cultures de rente. La superficie de leur plantation de manguiers varie grandement: certains ont deux ou trois hectares, d'autres dix, vingt et même 47 hectares dans un cas.

La rencontre de l'UFMB avec le commerce équitable est récente. Elle a été précédée de la rencontre avec la production biologique, en 1999, quand des groupes membres ont été accompagnés dans le processus de certification d'Écocert par le Centre écologique Albert Schweitzer (CEAS). C'est en 2001, à la suite d'une étude faite par la SNV (2000), une ONGI néerlandaise qui appuyait des groupes de producteurs dans l'Ouest du pays, que l'UFMB est entrée en contact avec le commerce équitable. Considérant que la commercialisation dans le réseau équitable nécessitait une organisation dépassant le niveau des groupements de base, la SNV aurait alors mis Agrofair¹⁵, une société néerlandaise d'importation et de distribution de produits équitables en Europe, en contact avec l'UFMB. Un premier test de commercialisation a eu lieu en 2001 et a été suivi de relations commerciales depuis lors. Les mangues de l'UFMB sont maintenant certifiées équitables par l'organisme Max Havelaar. La commercialisation totale de mangues par l'UFMB est passée de 40 tonnes en 1999 (début de la production biologique) à 100 tonnes en 2001. En 2002, les récoltes ont connu une mauvaise année (87 tonnes), mais les années 2003 et 2004 ont vu progresser considérablement les

15. La moitié des parts d'Agrofair est détenue par la Coopérative internationale de producteurs et l'autre moitié par des ONG et des organisations d'économie sociale européennes, soit les ONG Solidaridad (Pays-Bas) et Twin Trading (Grande-Bretagne), la coopérative CTM (Italie) et le fonds d'investissement éthique Viva Trust (Suisse).

quantités produites et celles vendues sur les marchés équitables: 40,5% des 304 tonnes produites en 2003 et 67% des 486 tonnes produites en 2004 ont ainsi été vendues à Agrofair. Pour l'année 2005, le rapport de campagne n'était pas encore disponible au moment de notre visite, mais les données présentées à l'assemblée générale indiquent une production de 408 tonnes en 2005 dont une très grande partie aurait été vendue à Agrofair.

Depuis le début de la relation commerciale équitable, les producteurs, qui obtiennent par ailleurs généralement la majorité de leurs revenus monétaires du commerce de la mangue (équitable ou pas), indiquent que leurs revenus ont augmenté significativement. Ils disent avoir affecté ces revenus supplémentaires principalement à l'éducation de leurs enfants et aux soins de santé de leur famille. Certains ont même pu agrandir leur maison et plusieurs ont aussi fait des investissements productifs en plantant de nouveaux manguiers (des variétés courues sur les marchés d'exportation) ces dernières années. Les producteurs disent obtenir de l'UFMB un bien meilleur prix pour leurs mangues que celui qu'ils obtiennent sur le marché local. Par contre, ceux qui, en plus de vendre à l'UFMB, vendent sur les marchés d'exportation conventionnels ont dit obtenir le même prix pour leurs mangues, sinon plus, de ces acheteurs. Par ailleurs, plusieurs producteurs rencontrés au Burkina Faso considèrent le commerce équitable comme une aide au développement: «Les consommateurs payent plus cher pour que les pauvres producteurs puissent faire des projets de développement», nous dit un producteur que nous avons rencontré. Ou encore comme un acte de charité envers les pauvres, comme cette remarque d'un autre producteur le laisse entendre: «Le commerce équitable, c'est des gens en Europe qui ne peuvent pas venir donner directement et qu'au lieu d'amener l'argent pour appuyer les pauvres, ils payent en fonction du travail fourni par le pauvre.»

Si les producteurs ont largement profité du commerce équitable, c'est notamment parce que le risque commercial a été assumé en totalité par l'UFMB. Les producteurs sont en effet payés en fonction des mangues récoltées. Les pertes occasionnées par le triage au centre de conditionnement et par le transport sont amorties par l'UFMB. La mutualisation des risques est le propre des organisations coopératives; c'est un des avantages du regroupement pour la commercialisation. Néanmoins, dans ce cas, les pertes au centre de conditionnement et les déclassements à l'arrivée dans les ports européens sont très importants. En conséquence,

les producteurs obtiennent un bon prix pour leurs mangues, mais leur organisation collective, l'UFMB, fait face à des déficits de campagne récurrents et n'arrive pas à rembourser ses dettes. De plus, en raison de ces déficits de campagne récurrents, la prime équitable n'a jamais été utilisée pour financer des projets collectifs, mais a plutôt servi à éponger une partie de la dette. Les déficits de campagne et, surtout, l'incapacité de l'UFMB de rembourser ses dettes auprès d'ICCO ont aussi contribué au développement de relations conflictuelles entre l'UFMB et ses partenaires européens. Lors de notre séjour, l'UFMB a tenu son assemblée générale annuelle, au cours de laquelle ces relations conflictuelles ont semblé atteindre leur paroxysme. Deux groupes membres ont quitté l'UFMB et comptent dorénavant faire affaire avec Agrofair par l'intermédiaire d'une nouvelle fédération (créée récemment par eux avec le concours de la SNV). Quant aux membres ayant choisi de demeurer au sein de l'UFMB, l'avenir dira s'ils continueront à commercialiser leurs produits dans la filière équitable ou si de nouveaux marchés leur apparaîtront plus intéressants. La Société burkinabée de fruits et légumes (SOBFEL), une société burkinabée d'économie mixte créée dans le cadre du Plan de relance de la filière fruits et légumes de l'État burkinabé, a ainsi trouvé à l'UFMB un marché asiatique de 1000 T de mangues de toutes les variétés pour la prochaine campagne. Ce marché offrira un prix moindre que le marché équitable, mais sera supérieur en volume au marché équitable (qui est d'environ 400 tonnes/an), ne nécessitera pas de certification biologique ni équitable et, surtout, prendra toutes les variétés de mangues (contre uniquement Kent et Keith et un peu d'Amélie dans le commerce équitable).

Pour ce qui est de l'insertion dans des réseaux, l'UFMB est surtout engagée dans des partenariats avec des réseaux internationaux (le commerce équitable et la coopération néerlandaise pour la mangue et la coopération canadienne pour la banane). Pour les réseaux nationaux, l'UFMB a des liens avec la SOBFEL pour la commercialisation, mais n'a pas de liens avec les mouvements sociaux ou paysans. Par contre, certains des groupes de base membres de l'UFMB ont des liens avec le mouvement paysan, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale et nationale.

Ainsi, la Coopake est un membre très actif de la Fédération nationale de organisations paysannes (FENOP). De plus, le coordonnateur de la Coopake a été très militant dans la FENOP dans les années 1990. Il a participé à la création de la Coordination provinciale des organisations

paysannes du KénéDougou (CCOP) – dont le siège social était d'ailleurs dans les bureaux de la Coopake – et à celle du Cadre de concertation des organisations faîtières (CCOF) en 1998, dont il a été président à un certain moment. Il est à noter que le coordonnateur de la Coopake est devenu, après l'assemblée générale de novembre 2005, le président de l'UFMB.

L'Association Wouol, qui est, par l'intermédiaire de ses groupes membres, à la fois membre de l'UFMB et du CDS, fait aussi partie de réseaux locaux et nationaux. Wouol, qui signifie en turka (une langue locale) «entraide» et «solidarité», est une union de 30 groupes de base divers (production agricole, unités de séchage, groupes culturels, etc.) s'inspirant de l'expérience des groupements Naam. Les liens d'intercoopération entre les groupes membres de Wouol sont importants et ceux avec les autres organisations coopératives sont en développement. Une caisse populaire vient ainsi d'ouvrir ses portes dans la localité de Bérégadougou et l'Association Wouol travaille activement à développer des liens solides avec celle-ci dans l'avenir pour le financement de ses projets. Un des objectifs de l'Association est de créer un espace de marché Wouol au niveau régional. Il est à noter aussi que le président de l'Association est une figure locale importante à Bérégadougou, qu'il a longtemps travaillé au sein de la Fédération des unions de groupements Naam (FUGN) à Ouahigouya et qu'il siège présentement au conseil d'administration de la Confédération paysanne du Faso (CPF) «pour se tenir informé».

4.2. Le Cercle des sécheurs (CDS)

Le CDS est un Groupement d'intérêt économique (GIE) du Burkina Faso qui réunit cinq petites entreprises de séchage de fruits et légumes (ci-après appelées unités de séchage : deux entreprises privées, Station Maya et Mango-So, et trois groupes de femmes : la Coopérative de transformation agricole de Bobo-Dioulasso [Cotrapal], le Groupement de séchage de Bérégadougou [GSBE] et le Groupement Basnééré). Le mandat du CDS est la commercialisation des produits de ses membres, principalement sur les marchés équitables. L'activité principale des membres est le séchage de la mangue¹⁶ et la quasi-totalité de la production est destinée à la vente sur les marchés européens équitables. Le CDS commercialise ses

16. Les membres du CDS transforment aussi des légumes, dont la tomate et l'oignon séchés, et certains membres produisent aussi des jus, des sirops et des confitures de mangues.

produits dans la filière intégrée du commerce équitable depuis 1989, mais cherche à obtenir la certification FLO pour la campagne 2006. Ses principaux clients du réseau équitable (filiale intégrée) sont Claro (Suisse), Solidar'monde (France), Tropical Whole Food (Royaume-Uni), Gepa (Allemagne), Oxfam (Belgique) et CTM (Italie). Les bureaux du CDS sont situés à Ouagadougou, la capitale.

Le séchage semi-artisanal de fruits et légumes au Burkina Faso a d'abord été expérimenté par un groupement Naam de femmes de Ouahigouya en collaboration avec le Centre national de recherche scientifique (CNRST) du Burkina Faso qui y avait installé des séchoirs solaires. On y séchait notamment la tomate, les légumes verts et la mangue. La rencontre avec le commerce équitable s'est faite en 1988 lors d'une mission de prospection d'un responsable de la société d'importation suisse de produits tropicaux équitables Claro. Le Centre écologique Albert Schweitzer (CEAS), une ONG suisse ayant des bureaux à Ouagadougou, avait des liens avec la Fédération des Unions de groupements Naam de Ouahigouya et a organisé la rencontre entre le représentant de Claro et le groupement de femmes Basnéré. Ce groupe produisait déjà des légumes séchés avec des séchoirs solaires artisanaux. Le représentant de Claro, qui avait vu des mangues séchées provenant des Philippines sur les marchés européens, leur aurait alors suggéré de sécher la mangue pour les marchés européens. Les premiers essais de séchage de la mangue ont été faits à Ouahigouya et, après plusieurs essais, des échantillons ont été envoyés en Suisse et ont été approuvés. Au total, 100 kg de mangue séchée du groupe de Ouahigouya ont été importés par Claro en 1989, 2250 kg en 1990 et 4390 kg en 1991. Aujourd'hui, le CDS exporte entre 60 et 70 tonnes de produits séchés par an.

Au cours des années suivant la première exportation vers la Suisse, le CEAS a appuyé la création de nouvelles entreprises de séchage au Burkina. L'activité s'est alors étendue à quatre autres unités de séchage : deux entreprises privées, Station Maya et Mango-So, et deux entreprises collectives appartenant à des groupements féminins Naam, Cotrapal à Bobo-Dioulasso et la Socabe, qui deviendra le GSBE, à Bérégaougou. Les entreprises de séchage fonctionnaient alors isolément. Le CEAS jouait le rôle d'intermédiaire entre eux et les clients équitables. Puis, à partir de 1992, les quatre unités de séchage «ont commencé à se réunir régulièrement pour échanger leurs expériences, réfléchir sur les perspectives de l'activité et mieux coordonner leurs actions» (CDS, document de présentation). Un agent permanent, qui est toujours aujourd'hui le

coordonnateur du CDS, a alors été recruté. Pendant trois ans, la collaboration de ces quatre entreprises est restée informelle et ce n'est qu'en 1995 que la structure a été officialisée et que le CDS a été reconnu par la *Loi sur les groupements d'intérêt économique* du Burkina Faso. D'autres unités de séchage (une dizaine) sont associées au CDS, c'est-à-dire qu'un quota de production leur est attribué avant chaque campagne en fonction des commandes reçues. Il est à noter que les unités associées reçoivent le même prix équitable que les membres pour leurs produits, sont préfinancés par le CDS en fonction du quota qui leur est attribué au même titre que les membres et reçoivent aussi des formations annuelles du CDS.

Les unités de séchage sont généralement exploitées par des femmes. Dans le cas des membres du CDS, seule une unité privée, Station Maya, est dirigée par un homme. Depuis le début de la relation commerciale équitable, les transformatrices des unités de séchage indiquent que leurs revenus se sont accrus significativement. Elles disent avoir affecté ces revenus supplémentaires principalement à l'éducation des enfants et à l'alimentation. Comme la très grande majorité des femmes travaillant dans les unités de séchage n'étaient pas auparavant formellement employées mais faisaient du petit commerce (informel), une des retombées les plus importantes pour ces femmes est la création d'emplois. Les unités de séchage, puis le CDS sont nés du débouché qu'offraient les marchés équitables, même si d'autres marchés, biologiques principalement, se sont développés dans la dernière décennie. Bref, dans le cas du CDS, le commerce équitable a permis de développer une nouvelle activité rémunératrice au Burkina Faso. Aussi, la création des unités de séchage a ouvert un débouché intéressant pour les producteurs de mangues fraîches. Comme il faut environ 10 à 15 tonnes de mangues fraîches pour une tonne de mangues séchées, tout accroissement de la demande de mangues séchées a un impact sur la demande de mangues fraîches. Avec 67 tonnes de mangues séchées exportées en 2004 par le CDS, ça signifie que les unités membres et associées ont acheté entre 670 et 1000 tonnes de mangues fraîches des producteurs. À titre de comparaison, les membres de l'UFMB ont écoulé 325 tonnes de mangues fraîches sur les marchés équitables en 2004. Comme les unités de séchage produisent aussi pour d'autres clients, les volumes de mangues fraîches achetées annuellement sont encore plus élevés que ne le laissent voir les exportations du CDS. Une unité que nous avons rencontrée achète ainsi entre 84 et 100 tonnes de mangues fraîches par année. Une autre parle de 150 tonnes. Bref, si le prix payé pour les mangues biologi-

ques destinées au séchage est moins élevé que les prix offerts par les exportateurs de frais, les volumes sont beaucoup plus élevés que dans le frais (en ce qui concerne le commerce équitable du moins). Les prix payés aux producteurs pour les mangues fraîches biologiques dans le circuit équitable du séché varient de 30 à 50 F/kg. Ils ne se comparent pas avantageusement au prix obtenus par les producteurs dans les circuits d'exportation conventionnels ou équitables, qui sont plutôt de 90 à 100 F/kg (voir UFMB). Mais ils se comparent avantageusement aux prix obtenus sur les marchés locaux qui se situent généralement entre 10 et 30 F/kg.

Pour l'année 2003, «le CDS n'a pas été éligible au label Fair Trade [...] à la suite d'une inspection qui a recommandé des points à parfaire tels que le renouvellement des Statuts et Règlements intérieurs du CDS et le renouvellement du Conseil d'administration» (CDS, Rapport d'activités 2004, p. 12). En fait, selon un dirigeant du CDS, la première demande de certification a été refusée au CDS notamment «parce que le capital social était réparti en fonction du niveau de production de chacun et non également pour tous les membres. Ceux qui produisaient plus avaient payé plus pour leur adhésion que les autres.» Bref, le fonctionnement du CDS n'était pas celui d'un regroupement de type coopératif. À la suite de ce refus, la répartition du capital social a été ajustée et est maintenant, selon les documents du CDS, de cinq millions de francs CFA, soit un million de francs CFA par membre. En 2004, le CDS n'a pas obtenu la certification en 2004 non plus, apparemment parce qu'un de ses membres, le groupe Basnéré, n'avait pas encore procédé à sa réorganisation (reconnaissance juridique, Statuts et Règlements intérieurs) (CDS, Rapport d'activités 2004), ce qui aurait empêché qu'une inspection de FLO ait lieu. En 2005, une inspection du FLO a eu lieu et la certification a été obtenue par le CDS pour la production (mangues fraîches) et pour l'exportation, mais pas pour la transformation. FLO refuse cette certification au CDS essentiellement parce que certains de ses membres sont des unités privées et, selon un responsable du CDS, «FLO ne veut pas soutenir les entreprises privées¹⁷». À partir de ce constat, le CDS s'est défini une stratégie dans laquelle le CDS n'aurait éventuellement

17. Notons ici que la FLO octroie une certification à des entreprises privées, mais selon des critères différents de ceux des groupements de type coopératif, soit des critères fondés essentiellement sur les conditions de travail, la libre association, etc.

que la certification pour l'exportation et les unités associatives devraient se procurer elles-mêmes les certifications pour la transformation, mais aussi pour la production.

Quant à l'insertion dans des réseaux, le CDS est surtout engagé dans des partenariats avec des réseaux internationaux par le commerce équitable et entretient des liens avec la coopération suisse (CEAS), notamment pour les services d'analyse en laboratoire. Au niveau national, le CDS n'a pas de liens avec les mouvements sociaux ou paysans mais, comme dans le cas de l'UFMB, certains de ces membres ont des liens avec le mouvement paysan, tant au niveau local et régional qu'au niveau national. Ainsi, le groupe des femmes Basnére est un groupement Naam et le GSBE fait partie de l'Association Wouol qui s'en inspire.

5. EN GUISE DE CONCLUSION : QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

5.1. Le commerce équitable : un levier pour le développement des marchés locaux?

Dans les deux cas étudiés, la pratique du commerce équitable a favorisé une certaine amélioration des conditions de vie des producteurs et des transformatrices. Il s'agit là d'une contribution non négligeable du commerce équitable dans des pays où la majorité de la population vit dans la précarité. Pour ce qui est du développement économique cependant, nos études de cas au Burkina Faso indiquent que le commerce équitable y a eu un impact inégal. Dans le cas du CDS, il a contribué à créer une nouvelle activité économique ayant des retombées intéressantes pour le développement économique en amont de l'activité. Dans le cas de l'UFMB, il a offert un nouveau débouché rémunérateur aux producteurs, mais a affaibli l'organisation commune à cause des déficits de campagne récurrents. Dans les deux cas, les marchés locaux, nationaux et sous-régionaux restent cependant fort peu exploités. Dans une perspective de développement à long terme, cette question nous apparaît centrale, d'autant plus que plusieurs auteurs (CNUCED, 2004; Engelhard, 1998; Pourtier, 2001) considèrent que le développement du marché intérieur est nécessaire à un développement structurant en Afrique.

Pour que la croissance économique profite à tous, elle doit être fondée non seulement sur l'essor des exportations, mais encore sur

une expansion générale des activités rémunératrices [...]. Il faut à la fois accroître les exportations et les mettre au service du développement du reste de l'économie» (CNUCED, 2004, p. 8).

Le commerce équitable doit-il et peut-il s'inscrire dans une stratégie de consolidation du marché local et national par des expériences de commercialisation équitable locales et nationales dont les marchés d'exportation pourraient n'être que complémentaires? Cette question semble être de plus en plus souvent soulevée lors des rencontres internationales sur le commerce équitable¹⁸ et aussi par certains acteurs (Johnson, 2002). Le commerce équitable Sud-Nord serait alors appréhendé comme un levier du développement de marchés locaux, nationaux et sous-régionaux (commerce Sud-Sud). On pourrait imaginer que, dans cette perspective, les ressources des ONG d'appui soient, par exemple, utilisées pour la recherche et le développement de nouveaux marchés au niveau régional et sous-régional, des marchés qui pourraient, par ailleurs, défendre les principes du commerce équitable¹⁹.

5.2. Le commerce équitable : inséré dans les réseaux locaux et les mouvements sociaux?

Tant au Sénégal qu'au Burkina Faso, le commerce équitable soutient des entreprises collectives (coopératives, groupes d'intérêt économique...), mais l'imbrication de cette pratique dans les réseaux locaux et nationaux d'économie sociale demeure encore embryonnaire. Pourtant, la capacité des producteurs et de leurs organisations de miser sur le commerce équitable pour leur développement dépend en grande partie, à notre avis, du renforcement des réseaux locaux, particulièrement des réseaux associatifs et coopératifs. Au Burkina Faso par exemple, l'accès aux prêts bancaires est difficile pour les paysans et pour leurs organisations, et le capital disponible dans les réseaux de financement coopératifs (caisses

18. Ainsi, lors de la session de l'Université d'été organisée par le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) les 9 et 10 juin 2005, Humberto Ortiz, économiste et membre de la direction du Groupe d'économie solidaire du Pérou (GRES), affirmait que le développement des marchés intérieurs et du commerce équitable Sud-Sud était un enjeu prioritaire pour le réseau de commerce équitable d'Amérique latine.

19. À titre d'exemple, il existe depuis une vingtaine d'années en Casamance une expérience de commercialisation locale et nationale de produits agricoles suivant des principes similaires à ceux du commerce équitable et qui met en relation des groupements mutualistes féminins.

populaires) est encore trop faible pour financer les activités agricoles. Ainsi, le coordonnateur de l'UFMB indique que «les Caisses populaires [...] ont un niveau qui ne répond pas à nos besoins. Nous, on a de grands besoins pour exporter et je crois qu'eux ils vont jusqu'à trois millions [FCFA] ou quelque chose comme ça. L'UMFB pour une campagne d'exportation, c'est entre 30 et 50 millions [FCFA].»

Pour répondre aux besoins de financement des producteurs non satisfaits par les structures locales et nationales, et pour éviter autant que possible qu'ils n'aient recours à des prêts usuraires, les organisations de commerce équitable (OCE) offrent un préfinancement des activités, ce qui est fort apprécié des organisations et des producteurs. Dans la perspective d'une contribution plus structurante du commerce équitable au développement, nous considérons cependant qu'un saut qualitatif s'impose à cet égard et qu'il y a lieu de se demander si, parallèlement au préfinancement qu'elles offrent, ces OCE ne pourraient pas favoriser le développement de la capacité – et de la capitalisation – des structures locales de financement coopératif. Nous parlons d'un saut qualitatif parce qu'il faut que les organisations de commerce équitable fassent partie intégrante d'un réseau local et national d'économie sociale au Sud, réseau dont il conviendrait de soutenir les différents éléments névralgiques, les structures de financement coopératif par exemple, afin de constituer des filières équitables durables, mais aussi afin de maximiser l'impact structurant du commerce équitable sur les communautés.

Dans la même veine, l'ensemble de notre enquête a révélé que le concept et la pratique du commerce équitable sont peu connus au Burkina Faso et au Sénégal en dehors des ONG et des milieux universitaires. Les diverses associations paysannes que nous avons rencontrées font pourtant des constats proches de ceux du commerce équitable quant aux problèmes de la production agricole et de la commercialisation des produits : prix insuffisants pour le producteur, difficultés d'accès au crédit en début de saison, partenariats souvent éphémères avec les acheteurs, prix dérisoires offerts par les intermédiaires, problèmes environnementaux. Bref, le commerce équitable a un potentiel mobilisateur qui pourrait être mis à profit davantage par, pour et avec les mouvements sociaux burkinabés et sénégalais.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amnistie Internationale (2003). *Rapport 2003*, Paris, Éditions francophones.
- Banque mondiale (2000). *Can Africa claim the 21st century?*, Washington, The World Bank.
- CDS (2004). Document de présentation.
- CDS (2004). Rapport d'activités.
- CNUCED (2004). *Les pays les moins avancés, Rapport 2004*, Aperçu général par le Secrétaire général de la CNUCED, New York et Genève, Nations Unies.
- Collectif (2002). *Atlas encyclopédique mondial*, Montréal, Libre Expression.
- Dadjo, C.H. (2000). «La colère des gens de la brousse», *Courrier de l'UNESCO* <<http://www.unesco.org>>.
- Directory of social movements, Burkina Faso, <<http://www.social-movements.org>>, consulté en juin 2004.
- Durufflé, G. (1999). *Le Sénégal peut-il sortir de la crise? Douze ans d'ajustement structurel*, Paris, Karthala.
- Engelhard, P. (1998). *L'Afrique miroir du monde: plaidoyer pour une nouvelle économie*, Paris, Arléa, 222 p.
- Fair Trade Labelling Organisation (FLO) (2004). *Fairtrade Standards for Fresh Fruit (except bananas) and Fresh Vegetables*, mai, 16 p.
- Fall, A.S. et O. Saip Sy (2003). *Les économies ouest-africaines dans un contexte de mondialisation*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Gentil, D. et M.-R. Mercoiret (1991). «Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire?», *Revue Tiers Monde*, XXXII, n° 128, oct.-déc., p. 867-886.
- Gueye, O. (2003). *Les MPE agroalimentaires au Sénégal: entre privé capitaliste et social solidaire dans un contexte de précarité*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Gatineau, Université du Québec en Outaouais.
- Johnson, P. (2002). *Cahier de propositions pour le XXI^e siècle. Commerce équitable*, Fondation Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, Pôle socio-économie et Solidarité, version 2, octobre.

Lemay, J.-F. (2004). *Rapport exploratoire de recherche sur les pratiques économiques de commerce équitable au Burkina Faso et Sénégal*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Gatineau, Université du Québec en Outaouais, 113 p.

Pourtier, R. (2001). *Afriques noires*, Paris, Hachette, 255 p.

Sirima, B. et C. Monga (dir.) (2001). *Burkina Faso: Compétitivité et croissance économique*, Banque mondiale et ministère de l'Économie et des Finances du Burkina Faso.

LES DIASPORAS OUEST-AFRICAINES, AGENTS DE DÉVELOPPEMENT ?

Chantale Doucet et Louis Favreau¹

1. MIGRER POUR AMÉLIORER SES CONDITIONS DE VIE ET CELLES DE SA FAMILLE

Avec la mondialisation néolibérale, le nombre de personnes qui vivent en dehors de leur pays d'origine a fortement augmenté au cours des dernières décennies. En 2005, la Commission mondiale sur les migrations internationales estime qu'il y a sur la planète près de 200 millions de migrants, soit 3 % de la population mondiale. Leur nombre a doublé depuis vingt-cinq ans et continue d'augmenter. La trajectoire migratoire a souvent pour origine les pays du Sud et comme destination les pays du Nord. En fait, de 1990 à 2000, les migrations internationales représentaient 56 % de la croissance démographique dans les pays développés, contre 3 % dans les pays en développement (Commission mondiale sur les migrations internationales, 2006).

La principale cause des départs de ces migrants est l'espoir de meilleures conditions de vie pour eux-mêmes mais également pour leurs familles restées au pays car, dans de très nombreux cas, ils continueront de soutenir financièrement ces dernières. En Afrique subsaharienne par exemple, où près de 50 % des personnes gagnent moins d'un dollar par jour, la migration de travail est devenue un moyen de subsistance pour plusieurs familles : « La migration leur apparaît comme la seule stratégie possible d'autonomisation » (Daum, 1998, p. 65). Le pays d'accueil est

1. Chantale Doucet est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et doctorante (DSSA) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Louis Favreau est sociologue, titulaire de la CRDC à l'UQO, coordonnateur du réseau Création de richesses en contexte de précarité (CRCP), responsable de l'axe international de l'Alliance de recherche en développement des communautés de l'UQO et conseiller au Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ).

alors considéré plus comme un espace de travail que comme un espace de résidence (Fall, 2003, p. 32). En outre, le choix du pays d'accueil n'est pas aléatoire, le facteur familial est souvent déterminant. Pour des raisons évidentes, le choix des migrants s'arrêtera généralement sur un pays où des membres de la famille ou des amis sont déjà installés. La décision de migrer est d'ailleurs souvent le résultat d'une stratégie familiale pour maximiser les revenus (Ammassari, 2004, p. 7).

Le départ de ces ressources humaines est une grave perte économique et politique pour les pays du Sud et vient accentuer l'appauvrissement des habitants (Tebeje, 2005). D'autant plus, si le migrant est jeune et instruit². Ainsi, les migrations contribuent à accentuer l'écart entre le Nord et le Sud.

Il faut toutefois compléter ce constat car, sans nier les impacts négatifs de la migration, on en perçoit de plus en plus les avantages, notamment dans les contributions des migrants à leurs lieux d'origine et à leurs pays d'accueil (Lanly, 2001, p. 4; Ammassari, 2004, p. 1). Ces contributions ont fait l'objet d'une attention croissante au cours des dernières années, car on a constaté, par des évaluations de plus en plus détaillées, toute l'importance qu'ont les transferts de fonds des migrants, donnée qu'on avait sous-estimée jusqu'à récemment. On a surtout étudié les transferts vers l'Amérique latine et l'Asie, mais on sait encore peu de chose de ceux vers l'Afrique de l'Ouest.

De même, il existe encore très peu d'études sur les associations de migrants qui se sont constituées dans les pays d'accueil et sur leurs rôles, leurs contributions au développement et leur impact sur les pays d'origine. Avec l'augmentation du nombre de ces associations qui s'appuient sur la solidarité et la consolidation d'autres plus anciennes qui ont accumulé une bonne expérience, cette tendance change peu à peu. La documentation sur le sujet, quoique encore dispersée, augmente, ce qui permet de mieux comprendre le potentiel de la migration en matière économique, sociale et culturelle. À cet égard, la France, dont la communauté africaine constitue une forte proportion des migrants, semble avoir une longueur d'avance dans les études sur le sujet.

2. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 300 000 spécialistes africains habitent à l'extérieur de l'Afrique et, depuis 1990, 20 000 spécialistes quittent l'Afrique annuellement. On estime qu'il y a plus de scientifiques et d'ingénieurs africains aux États-Unis qu'en Afrique (Tebeje, 2005). Ce phénomène est communément appelé la fuite des cerveaux ou la fuite des compétences.

C'est donc sur l'expérience de cette communauté ouest-africaine installée en France que nous allons baser notre texte. Nous ferons un rapide survol de la contribution des membres de la diaspora ouest-africaine³ au développement de leur pays d'origine en nous fondant sur les ouvrages existants. Les membres de cette diaspora sont-ils de simples prestataires de services aux familles ou jouent-ils également le rôle d'agent de développement? Pour répondre à cette question, nous avons divisé notre texte en cinq parties. D'abord, nous vous proposons quelques statistiques sur les transferts d'argent pour rendre compte de l'ampleur de ce phénomène. Ensuite, nous distinguons les transferts individuels et les transferts collectifs et parlons de l'utilité à laquelle cet argent est destiné. Puis, pour faciliter la compréhension de l'apport des associations de migrants dans le développement, nous présentons l'expérience, bien documentée, du territoire de Kayes au Mali, une région située dans la zone du fleuve Sénégal. Par la suite, nous utiliserons ce cas pour décrire les facteurs qui font que les diasporas sont des agents de développement. Enfin, nous définirons quelques conditions pour favoriser l'impact des projets instaurés par les migrants.

2. L'IMPORTANCE DES TRANSFERTS DE FONDS PAR LES MIGRANTS

En 2004, la Banque mondiale estime à 126 milliards de dollars américains les transferts vers les pays pauvres effectués par les migrants travaillant dans les pays riches (World Bank Report, 2005). Ces transferts sont en nette progression puisqu'ils étaient de 116 milliards en 2003 et de 99 milliards en 2002. Il s'agit de la deuxième source de financement pour les pays en développement, après l'investissement financier direct. L'aide publique au développement (79 milliards de dollars) n'arrive qu'au troisième rang.

3. Comme l'explique Assogba (2002, p. 3), «l'émigration africaine vers certains pays du Nord ou du Sud, est ainsi devenue un phénomène international important de la fin du XX^e siècle. Il n'est donc pas exagéré de recourir au concept de *diaspora* pour désigner les populations africaines, toutes catégories sociales confondues, en exil volontaire ou involontaire et dispersées aujourd'hui dans les quatre coins du monde.» Mentionnons toutefois que les membres de la diaspora issus de la déportation d'Africains à l'époque de la traite esclavagiste n'ont plus de liens avec le continent d'origine.

Toujours selon la Banque mondiale, 30% des transferts des migrants sont destinés à l'Amérique latine et aux Caraïbes, 18% à l'Asie du Sud, 13% au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, 10% à l'Europe et à l'Asie centrale et finalement 4% à l'Afrique subsaharienne. Selon cette proportion, cette dernière aurait reçu près de 6 milliards de dollars, une somme en forte croissance par rapport aux années précédentes (voir figure 1). Il ne s'agit là en fait que des chiffres officiels⁴, car dans de nombreux pays, les transferts se font par des canaux non officiels⁵. Non déclaré, il est donc difficile d'estimer les chiffres réels, mais les experts avancent que leur valeur totale se situerait entre 40% et 100% du volume des transferts officiels. Dans certains pays, notamment en Afrique subsaharienne, plus de la moitié des transferts est réalisée par voie non officielle. Peu importe les estimations, tous en arrivent à dire qu'il s'agit d'une manne pour de nombreux pays et que ces ressources financières constituent une part importante du revenu national. En Afrique, dont la diaspora est estimée à 3,6 millions de personnes à travers le monde, ces flux financiers sont d'une importance capitale et même parfois, dans certaines régions, la principale source de financement.

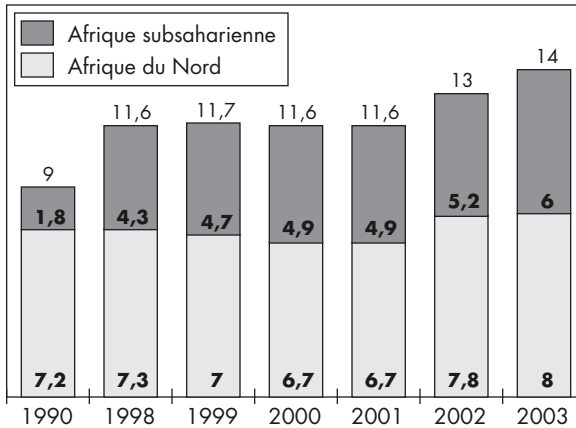
3. L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LES MIGRANTS

Les ressources financières transférées par les migrants peuvent être remises de façon individuelle directement à la famille ou mises en commun, dans une association de migrants, pour la réalisation d'un projet collectif. Nous verrons brièvement les principales retombées de chacune de ces options dans le pays d'origine.

4. Les transferts officiels sont comptabilisés dans les données des grandes sociétés spécialisées dans le transfert d'argent comme Western Union ou MoneyGram. Ils tiennent également compte des transferts réalisés dans les banques commerciales, les agences postales, les bureaux de change, les mutuelles de crédit et parfois même par Internet. En Afrique, les transferts officiels d'argent en provenance de l'Europe sont réalisés en grande partie avec Western Union qui détient un certain monopole, ce qui explique les commissions très élevées prélevées sur les transferts (Groupe Agence française de développement, 2003, p. 45). Ils peuvent atteindre, selon la Banque mondiale, 20% du montant des sommes. Pour transférer l'argent à l'aide de Money express, l'utilisation d'un compte bancaire n'est pas nécessaire, ce qui explique sa popularité.

5. Les envois non officiels sont faits par des amis ou les migrants eux-mêmes ou par des réseaux traditionnels. Pour les migrants qui n'ont pas de documents officiels, c'est souvent le seul recours possible.

FIGURE 1
Les transferts de fonds vers l'Afrique



Source : ONU Afrique Renouveau, d'après des données de Global Development Finance (2005) de la Banque mondiale.

3.1. Les transferts individuels pour l'amélioration des conditions de vie de la famille

Une grande proportion des revenus transférés (les auteurs l'évaluent généralement entre 75% et 80%) est utilisée pour les dépenses courantes de la vie quotidienne (Sander et Barro, 2003, p. 11). Ces transferts constituent, pour plusieurs pays africains, l'unique source de revenu des familles (Assogba, 2002, p. 5). L'argent est donc utilisé pour les besoins essentiels comme l'alimentation, les vêtements, les soins de santé et l'éducation, mais aussi pour les biens de consommation (machine à laver, TV, etc.) et pour divers événements (fiançailles, mariage, baptême, funérailles, fêtes religieuses, etc.)⁶.

Le premier apport de cet argent transféré par les migrants est donc de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles restées au pays. À cet égard, plusieurs auteurs estiment que ces envois réduisent la pauvreté et permettent de mieux faire face aux aléas de la conjoncture économique.

6. Les sommes transférées prennent aussi de l'importance lorsqu'il y a dévaluation de la monnaie nationale.

[Cette aide] constitue un des éléments régulateurs de la crise et un des facteurs de réduction de la pauvreté. Même si la durabilité de ce système de survie suscite des questions, son apport dans la survie des populations est réel. [...] L'argent des émigrés a le mérite d'arriver à bon port, ce qui n'est pas le cas souvent de l'aide publique au développement (Fall, 2003, p. 13).

Il s'agit donc ici de satisfaire les premiers besoins, une étape essentielle pour pouvoir s'investir par la suite dans une dynamique de développement. Par ces transferts, les migrants jouent aussi un rôle dans la protection sociale dans des pays où le soutien de l'État est quasi inexistant (Dieng, 2002, p. 153; Bauer, 2006).

Mentionnons également que cet argent, qui est utilisé pour se procurer des biens et des services, permet de stimuler l'activité économique locale et contribue à augmenter les réserves de devises étrangères du pays, à renforcer sa balance des paiements et à améliorer son accès aux marchés internationaux des capitaux (Bauer, 2006).

Une proportion de l'argent des migrants est destinée à des investissements immobiliers (construction, achat ou modernisation d'un logement). Il s'agit en effet d'un important secteur d'investissement pour le migrant : «À Dakar, le migrant est devenu le principal investisseur immobilier car il est l'une des rares personnes à pouvoir acquérir un terrain ou une maison actuellement compte tenu du niveau extrêmement élevé des prix – qu'il a d'ailleurs parfois contribué à faire monter» (Sander et Barro, 2003, p. 12). Le migrant contribue donc à améliorer et à moderniser l'habitat, ce qui engendre toutefois une hausse du marché foncier, lequel peut devenir difficilement accessible pour les populations locales.

Selon Fall (2003, p. 16), plusieurs raisons expliquent ce choix d'investissement. Parmi celles-ci, mentionnons que l'immobilier, en plus d'être un placement sécuritaire, permet de faire fructifier l'argent (augmentation de la valeur du logement et mode locatif) et que sa gestion reste simple. Pour certains migrants, ces investissements préparent leur retour éventuel et viennent solidifier leur attachement à leur société d'origine (Groupe Agence française de développement, 2003). Notons à ce sujet que plusieurs migrants de retour dans leur pays d'origine démarrent leur propre initiative (Ammassari, 2004, p. 8).

Même si le caractère improductif des investissements dans l'immobilier est souvent dénoncé, il n'en demeure pas moins que ce secteur est reconnu pour son rôle moteur dans l'économie et comme générateur

d'emplois. Toutefois, l'absence de crédit pour les investissements dans le logement en Afrique de l'Ouest est l'une des principales contraintes auxquelles les migrants se butent.

Des migrants choisissent d'investir une partie de leurs économies dans de petites initiatives dont ils confient la gestion à la famille. «Généralement, les émigrés apportent leur soutien à de telles initiatives qui ont l'avantage de sortir un parent ou un ami du chômage et, dans certains cas, d'aider la famille à subvenir à ses besoins en diminuant la charge financière pour l'émigré» (Sander et Barro, 2003, p. 12). Le transport (taxis, cars et importation de véhicules et pièces détachées d'occasion) est un secteur particulièrement prisé par les émigrants. Mais Tall (2003) souligne également les commerces suivants : entreprises de peinture en bâtiment, confection, cordonnerie.

La migration facilite l'établissement de réseaux commerciaux Nord-Sud entre les migrants et la population du lieu d'origine. À cet égard, la diaspora mouride (migrants en provenance du Sénégal et installés à Paris, à Rome et à New York notamment) est très engagée dans le commerce. On estime qu'avec son réseau international elle contrôle plus de la moitié des transactions commerciales qui se développent à Dakar. Au cours des dernières années, les NTIC sont venues favoriser l'émergence et la consolidation de ces réseaux (Tall, 2003, p. 30).

3.2 Des projets collectifs lancés par des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration pour initier un réel développement

Que ce soit pour subvenir aux dépenses quotidiennes, investir dans l'immobilier ou démarrer une petite initiative, les investissements individuels ont plusieurs impacts positifs sur le pays d'origine du migrant. Mais sont-ils suffisants pour impulser un réel développement, et ce, de façon durable? Les migrants contribuent certes à améliorer les conditions de vie des membres de leurs familles, mais leurs actions demeurent isolées. La création d'associations permet d'accumuler une somme de capitaux plus imposante et de réunir les diverses compétences des migrants afin de démarrer des projets collectifs qui ont une plus grande portée pour la communauté et qui insufflent un nouveau dynamisme dans le milieu.

Dans plusieurs pays, mais particulièrement en France, plusieurs migrants se sont regroupés sous la forme d'associations de solidarité. Même si cette forme d'organisation reste encore mal connue, malgré sa popularité grandissante, certaines études ont permis (Daum, 2000; Blion, 2000) d'en dessiner les premiers contours. Par exemple, une étude de Daum (2000) dénombre 720 associations de migrants en France qui collaborent dans 32 pays différents. Il s'agit d'une première estimation; ces associations seraient, semble-t-il, encore plus nombreuses. Parmi elles, 78% (soit 560 associations) sont constituées d'émigrés de l'Afrique noire: 274 de la région des trois pays du fleuve Sénégal (principalement d'origine rurale) et 286 d'autres pays d'Afrique francophone (principalement des villes).

Pour parler de ces regroupements, on utilise fréquemment l'appellation *Organisation de solidarité internationale issue de l'immigration* (OSIM) qui se définit ainsi: «association à but non lucratif constituée par des personnes d'origine immigrée et ayant tout ou partie de leurs activités tournées vers la solidarité avec le pays d'origine» (Daum, 2000, p. 3).

Ces associations ont la plupart du temps été formées sous l'initiative de quelques migrants venant de communautés à forte identité ethnique et liées par des réseaux sociaux solides (Lanly, 2001, p. 5). Elles accomplissent généralement des actions collectives de développement dans leurs lieux d'origine, habituellement à l'échelle locale (dans un village). Quoique ce soit beaucoup moins fréquent, l'association peut aussi avoir été créée pour encourager la solidarité et l'intégration des migrants dans leur pays d'accueil.

Selon une enquête de Daum (2000), habituellement les OSIM interviennent très peu avec les institutions de solidarité internationale, lesquelles se sont d'ailleurs très peu intéressées à leurs initiatives. Mais cette tendance change peu à peu et laisse place à de nouvelles formes inédites de partenariat: avec des administrations locales et des associations dans le pays d'origine; avec des ONG et des collectivités territoriales dans le pays d'accueil. Ces nouvelles collaborations permettent aux OSIM de bénéficier d'un financement plus important, même si, toujours selon l'enquête, seulement 20% d'entre elles accèdent aux financements publics. Des fédérations d'associations émergent également, dont certaines sont transnationales: par exemple, une association

de migrants en France noue des liens avec une association de migrants installés aux États-Unis qui intervient auprès de la même communauté (Blion, 2000).

Un peu à l'image des ONG, les associations s'engagent dans le développement à différents niveaux. Certaines interviennent dans des situations d'urgence (ou projets humanitaires) lors de famines, de guerres, de catastrophes naturelles, de sécheresse, etc. Les interventions sont parfois réalisées à titre préventif, comme en 1985 où l'envoi de vaccins dans des villages a permis d'enrayer une épidémie de choléra (Daum, 1995). D'autres associations s'insèrent dans une logique à plus long terme en développant des projets dans des domaines d'activité variés qu'on classe généralement en deux principales catégories: les projets sociaux et les projets économiques.

Les projets à caractère social sont surtout privilégiés par les associations de migrants. Il s'agit de projets de développement liés à l'éducation (projets d'alphabétisation, de construction d'institutions scolaires, de foyers sociaux éducatifs), à la santé (centres de santé communautaire, dispensaires, construction d'une maternité, ambulances), à la culture (mosquées, radios rurales). Les réalisations dans ce domaine sont parfois impressionnantes, comme en témoignent ces deux exemples au Sénégal: la construction d'un hôpital dans la ville de Touba et la construction d'un Collège d'enseignement dans la ville de Ndandé. Parfois, les associations de migrants vont jusqu'à défrayer les salaires du personnel de santé et d'éducation (Ammassari, 2004, p. 32). Les projets peuvent aussi être des aménagements collectifs destinés à améliorer les conditions sociales et sanitaires de la collectivité: installation de lignes électriques ou téléphoniques, forage de puits, projets d'irrigation, microbarrages, réalisation d'infrastructures routières. En Afrique subsaharienne, l'électrification des villages est devenue un enjeu important pour le développement des collectivités (Dieng, 2002, p. 155-156).

Quant aux projets à caractère économique, ils prennent la forme d'activités entrepreneuriales locales privées ou collectives: projets agricoles, banques céréalières, activités artisanales, entreprises de transformation, coopératives d'achat ou de production, structures de micro-financements, etc.

Les secteurs d'intervention des associations de migrants ont changé au cours des dernières années. Principalement axés sur les projets d'aménagement collectifs il y a quelques années, ils sont aujourd'hui plus

tournés vers le secteur de l'éducation, la formation étant un élément de plus en plus valorisé chez les migrants et un atout indispensable pour réussir en immigration (Barou, 2001). Des auteurs observent également une plus grande diversification dans les projets (Conseil de l'Europe, 2004).

4. LES ASSOCIATIONS FRANÇAISES DE MIGRANTS ORIGINAIRES DE LA RÉGION DE KAYES, AU MALI

On estime à environ 150 000 le nombre de Maliens établis en Europe (Diop, 2003, p. 7), dont la moitié seraient des migrants clandestins, sans cesse plus nombreux depuis le resserrement des conditions d'entrée dans les pays européens. La France est le principal pays d'accueil de ces migrants qui y trouvent des conditions de vie de plus en plus précaires (Fall, 2003, p. 1): taux de chômage très élevé et postes d'ouvriers non qualifiés (38% des Maliens) (Groupe Agence française de développement, 2003, p. 26).

En France, 80% des Maliens sont originaires de la région de Kayes (1 506 299 habitants), située dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal. Dans cette région enclavée parmi les plus pauvres du Sahel occidental, l'agriculture est la principale activité, bien qu'elle soit soumise à des conditions climatiques défavorables. La forte émigration qui touche cette région depuis plusieurs années a contribué, grâce aux transferts de fonds des migrants, à la survie des villages dans cette zone. En France, les Maliens originaires de la région de Kayes sont organisés en diverses associations qui n'ont cessé de se multiplier depuis les années 1970. On estime à environ 180 millions d'euros par an leurs transferts financiers vers la région de Kayes (Agence France Presse, 2005), soit la source de revenus la plus importante et la plus constante de la région. Les associations de migrants sont donc les premières agentes de développement de la région et ont été déterminantes pour la dynamisation des communautés, ce dont témoignent les études sur lesquelles nous nous basons ici (Institut Panos, 1993; Daum, 1995; Lanly, 1998; Gauvrit et Le Bahers, 2004).

C'est au cours des années 1960-1970 que sont nés les premiers regroupements de Maliens en France, souvent appelés caisses de solidarité villageoise. Ces caisses avaient pour objectif d'accomplir des actions dans les communautés d'origine: paiement d'impôt, réparation

d'un quartier incendié, construction d'une mosquée (Daum, 1995). La loi 1901 sur les associations instaurée en France en 1981 a permis à ces regroupements, jusque-là non reconnus, d'acquérir un statut légal, ce qui signifiait qu'ils pouvaient maintenant établir des partenariats officiels avec d'autres acteurs du développement et accéder à de nouveaux financements (Daum, 1995). Avec ces nouvelles conditions, plusieurs associations émergent. On observe également la multiplication de ces associations au début des années 1990 à la suite de la transition démocratique au Mali. En 1991, le Mali créait le Haut conseil des Maliens de l'extérieur afin d'aider les migrants à investir dans leur pays d'origine. Les migrants maliens ont également mis en place, parfois indépendamment des OSIM, parfois à l'intérieur de celles-ci, diverses structures de solidarité financière comme les tontines, dont les membres sont principalement des femmes et qui s'appuient sur une épargne collective obligatoire pour réaliser des projets (Dieng, 2002).

Les actions des associations de migrants avaient pour visée, dans un premier temps, de suppléer aux lacunes de l'État dans le domaine de la santé et de l'éducation afin d'améliorer les conditions de vie des villageois (Daum, 1995). Objectif qu'elles ont atteint en partie puisqu'on estime que 64% des infrastructures sociales existantes dans la région de Kayes sont attribuables à l'apport des migrants (Lanly, 1998). De plus, dans la région du fleuve Sénégal, les associations de migrants sont intervenues en moyenne trois fois plus que l'État et neuf fois plus que les organisations non gouvernementales dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation et de l'approvisionnement en eau potable (Daum, 1995).

En 2004, le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) codéveloppement Mali⁷ a parrainé une étude (Gauvrit et Le Bahers, 2004; Lévy et Kaba, 2005) auprès de 42 associations françaises (11 000 membres) liées aux villages de la région de Kayes et analysé près de 250 réalisations. Selon cette enquête, le principal secteur d'investissement des associations de migrants est la construction de mosquées. Outre la fonction religieuse, celle-ci permet de donner une certaine crédibilité aux migrants: «Les mosquées jouent un rôle de prestige et constituent souvent une carte d'entrée pour légitimer la réalisation d'autres projets» (Lévy et Kaba, 2005). Viennent ensuite les investissements dans les infrastructures

7. Pour en savoir plus sur le FSP codéveloppement Mali, voir la dernière section de cette partie.

hydrauliques (barrages, digues, etc.), car la région de Kayes est particulièrement touchée par la sécheresse. «Ces actions permettent d'augmenter les surfaces mises en culture, de prolonger les périodes de production agricole et ainsi de favoriser la création d'emplois de contre saison» (Gauvrit et Le Bahers, 2004, p. 66). Les actions sociosanitaires eurent lieu surtout dans les années 1980-1990. Ce fut ensuite le secteur éducatif qui fut priorisé, suivi du secteur productif.

En fait, avec les années, les associations s'engagent de plus en plus dans des projets qui prônent un développement endogène et qui génèrent des revenus : la production vivrière, la production marchande, les activités agricoles (Lanly, 1998). Bref, les réalisations sont de plus en plus ambitieuses et transforment l'environnement socioéconomique des villages.

L'enquête a également permis de faire les constats suivants.

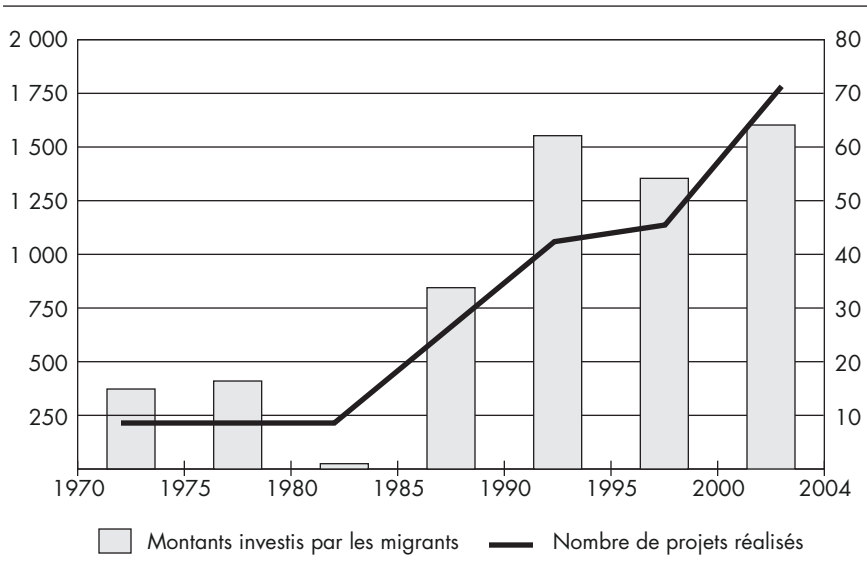
- Les associations de migrants réalisent, en moyenne, un projet tous les cinq ans.
- Environ neuf millions de francs CFA sont destinés à ce projet annuellement.
- Reporté sur l'ensemble des 400 associations de migrants, l'engagement total destiné aux projets serait de 3,6 milliards de francs CFA (5,5 millions d'euros).
- Depuis 1970, les montants investis par les migrants et le nombre de projets ont connu une forte croissance (voir figure 2).

Ces projets jettent parfois les bases du démarrage d'autres initiatives et se propagent vers d'autres lieux qui s'engagent à leur tour sur la voie du développement local. Daum (1993, p. 50) donne l'exemple du forage d'un puits dans un village qui a contribué à la mise en culture d'un jardin maraîcher géré par un groupe de femmes. Quiminal (cité par Lanly, 1998) parle d'une coopérative d'achat que les associations d'immigrés ont créée dans leur village d'origine au Mali et qui s'est multipliée dans les communautés environnantes.

Afin d'initier ces changements, les migrants des associations se concertent d'abord pour définir le projet qu'ils proposeront par la suite aux villageois (Lanly, 1998). Le projet n'est pas d'emblée accepté, d'autant plus s'il est innovateur. Le dialogue et la concertation avec les autorités locales sont alors essentiels pour l'acceptation et le succès du projet, qui «deviendra véritablement l'affaire du village» (Daum, 1995). Selon Lanly,

l'acceptation repose souvent sur un compromis, comme en témoigne la création d'un magasin coopératif dans le village de Gagny, au Mali. Dans ce cas, d'une part, les immigrants ont réaffirmé leur respect pour les anciens et, d'autre part, ces derniers ont accepté que les associations de migrants exercent un contrôle sur une partie de leur épargne. Après ce consensus, les tâches ont été réparties entre les différents acteurs.

FIGURE 2
L'évolution des montants investis et du nombre de projets réalisés



Source : Lévy et Kaba, 2005.

Ces démarches des migrants contribuent à initier un changement dans la communauté villageoise, à preuve les premières initiatives dans le secteur de l'éducation. À l'origine, les populations villageoises maliennes considéraient les programmes d'alphabétisation comme un outil d'assimilation du Nord, et les rejetaient donc fortement. Mais leur perception changea peu à peu sous l'influence des migrants.

Par leurs interventions, les OSIM en faisant valoir une autre approche, notamment par une alphabétisation en langue traditionnelle et dont les finalités sont multiples, ont, semble-t-il, permis d'annihiler ces résistances en faisant la promotion d'une éducation comme outil indispensable à toute forme de citoyenneté et de revendication de

droits dans une région longtemps abandonnée par l'État malien et les agents internationaux de la coopération au développement, même si la situation a quelque peu évolué depuis (Blion, 2000, p. 8).

L'un des autres grands changements depuis les actions des diasporas est la prise en charge locale. Toujours selon l'enquête menée par Le FSP codéveloppement Mali (Gauvrit et Le Bahers, 2004 ; Lévy et Kaba, 2005), depuis les années 1990, la moitié des projets serait initiée depuis le Mali. «On assiste ainsi à une véritable inversion de la dynamique engagée par les migrants en France dans les années 1970, la plus grande partie du pouvoir décisionnel sur la réalisation et la gestion des projets étant transférée aux acteurs locaux.»

Dans ce contexte, les actions que les membres de la diaspora entreprennent dans leur village ont aussi conduit à la création, par la population locale, de nouvelles associations ayant pour mandat de gérer les réalisations sur place. Ces associations villageoises deviennent ainsi de nouveaux espaces de décision et contribuent à l'émergence d'acteurs sociaux comme les jeunes et les femmes : «[Elles] constitue[nt] en partie une alternative au conseil du village dans lequel ils n'ont que rarement le droit à l'initiative et très peu accès à des responsabilités» (Daum, 1995).

En outre, même si le village demeure le territoire privilégié par les associations de migrants pour initier des projets, de plus en plus d'associations villageoises d'une même région se regroupent en fédération pour travailler sur des projets à plus grande échelle dans le domaine des communications (p. ex., radio rurale), du transport, de l'hydraulique, de l'épargne et du crédit, de la formation, etc. (Daum, 1995 ; Lanly, 1998). Ces nouveaux partenariats basés sur une nouvelle coopération Sud-Sud font émerger de nouvelles formes d'identité. Une expérience initiée par des associations de migrants en France et qui touche cinq villages dans la région de Kayes a ainsi permis de tisser des liens entre des acteurs différents qui n'avaient jusque-là jamais travaillé ensemble : migrants et villageois, agriculteurs Soninkés et pasteurs Peuls, bénévoles villageois et administration locale (Liebert, 1998).

Dans la foulée des pratiques des OSIM marquées par le dynamisme, on assiste donc à l'émergence de nouvelles formes de partenariat mettant en scène divers acteurs de développement au Sud mais également au Nord. En effet, avec les années, les projets des OSIM sont devenus plus colossaux et ont touché des domaines de plus en plus variés, ce qui a

nécessité la création de partenariats pour fournir, notamment, une assistance organisationnelle et technique (études de faisabilité, réalisations techniques, formation des paysans aux nouvelles techniques, etc.) et compléter le financement. L'enquête de 2004 dans la région de Kayes (Gauvrit et Le Bahers, 2004; Lévy et Kaba, 2005) estime que dans les dix dernières années, les migrants ont eu recours à des partenaires dans près de la moitié de leurs projets: «Actuellement, un village sur deux entretient un partenariat de long terme avec une structure du Nord, que ce soit dans le cadre d'un jumelage (le quart des associations étudiées), avec une ONG professionnelle (le tiers des partenaires) ou une association.» Voici deux expériences qui ont suivi cette démarche innovatrice impliquant divers acteurs dont les associations de migrants.

4.1. Une politique de codéveloppement dans la région de Kayes

Dans les années 1980, les stratégies et programmes mis en place par les États européens visaient principalement à faciliter le retour des migrants dans leur pays d'origine. Ces initiatives se soldèrent majoritairement par un échec et les politiques s'orientèrent, au début des années 1990, vers une nouvelle stratégie dite de codéveloppement. À cette époque, on désirait certes contribuer au développement des pays d'origine, mais toujours dans l'idée de maîtriser l'immigration dans les pays du Nord (Ammassari, 2004, p. 52). Cette approche, fortement critiquée, connut peu de succès. En 1998, la politique européenne prend toutefois un nouveau virage. Les migrants peuvent alors recevoir un appui institutionnel pour leurs projets sans être obligés de retourner dans leur pays d'origine comme c'était le cas auparavant. Et s'ils décident de rentrer au pays, il n'est plus obligatoire qu'ils renoncent à leur carte de séjour (Ammassari, 2004, p. 53). Cette nouvelle orientation misant sur les compétences des diasporas économiques, scientifiques et techniques africaines connaît jusqu'à maintenant plus de succès (Gauvrit et Le Bahers, 2004).

Le premier programme de partenariat mis sur pied dans cette optique visait une collaboration entre la France et le Mali et principalement avec la région de Kayes. Après avoir signé une convention bilatérale de codéveloppement, ces deux pays créent le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), un fonds de 2,6 millions d'euros qui privilégie trois champs d'intervention: d'abord, appuyer la mobilisation des OSIM en faveur du développement local et régional de leur zone d'origine; ensuite, créer des mécanismes d'appui au développement d'entreprises

au Mali; enfin, favoriser les échanges sociaux et culturels des jeunes d'origine malienne nés et résidant en France (deuxième génération) afin de susciter de nouveaux liens entre les deux pays et un développement identitaire.

Diverses actions ont été entreprises avec l'appui de ce programme : la mobilisation de ressources financières complémentaires à celles des migrants, le financement de projets collectifs (écoles, centres de santé, adduction d'eau, périmètres maraîchers, etc.), le renforcement des structures de financement (p. ex., augmentation de la capacité des caisses de microcrédit à consentir des prêts pour financer la création d'activités économiques dans les pays du Sud), la reconnaissance des compétences des Maliens en France (dans les domaines de l'entreprise, de l'enseignement, du développement social) afin de faciliter le transfert de leur expertise au Mali, des initiatives d'échange à vocation culturelle, sociale ou éducative entre les deux espaces (chantiers de jeunes, voyages d'études, etc.) (Haut conseil de la coopération internationale, 2006).

4.2. Le jumelage Montreuil-Yélimané : une coopération décentralisée entre des migrants et plusieurs partenaires

Dans la région de Kayes, au Mali, on dénombre 46 coopérations décentralisées appuyées par des collectivités territoriales françaises (ministère des Affaires étrangères, 2003). Des conseils régionaux (régions Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais) ou généraux (département des Hauts-de-Seine) ont également lancé des programmes de coopération ou fait des actions ponctuelles touchant la région de Kayes. Certains sont simplement des bailleurs de fonds, d'autres interviennent directement en impliquant parfois des OSIM. C'est d'ailleurs souvent par l'entremise de migrants ou de militants tiers-mondistes qui ont développé des relations avec les élus locaux que les jumelages entre collectivités françaises et maliennes prennent naissance (Daum, 1995, p. 36). Ainsi, Citésunies France, l'organisme fédérateur des villes jumelées françaises, a mis en place, en 1994, un programme destiné à améliorer les relations de partenariat entre villes et immigrés.

Dès 1985, la ville de Montreuil, en France, s'est alliée avec les associations de migrants maliens de Montreuil (l'Association de développement du Cercle de Yélimané, en France, et l'Association des Femmes maliennes de Montreuil), pour mener des actions de coopération dans

le Cercle de Yélimané, une zone composée de 12 communes et de 91 villages (127 380 habitants en 2000) située au nord-ouest de la région de Kayes, au Mali. Les Maliens de Montreuil (de 6000 à 10 000) sont pour la plupart (80%) originaires de ce coin de pays (Ville de Montreuil, 2005).

C'est au sein du comité de pilotage que les associations de migrants (liées aux associations villageoises maliennes) et la ville de Montreuil décident des projets à prioriser. D'abord financée par les associations de migrants (par les cotisations de leurs membres) et la ville de Montreuil, la réalisation des plans triennaux de développement du Cercle de Yélimané à partir de 1990 a permis à ce jumelage d'obtenir de nouveaux partenaires financiers : ministère des Affaires étrangères, Union européenne, Grands Lacs de Seine, Syndicat des Eaux d'Île-de-France.

Ce jumelage a donné lieu à la construction de microbarrages et de puits et à la création de périmètres maraîchers. Des initiatives telles que la construction d'écoles et la création d'un réseau de bibliothèques ont favorisé l'éducation, l'alphabétisation et la culture. En dix ans, le taux d'alphabétisation est passé de 13% à 24% dans cette région. Les centres de santé communaux ont également été renforcés et des programmes de promotion de la santé et de l'hygiène ont été mis en place. Grâce au processus de décentralisation et de démocratisation en cours au Mali, les élus et les cadres de villages maliens ont bénéficié de formation. D'autres programmes de formation ont porté sur les techniques agricoles. Le centre hospitalier de Montreuil a accueilli des médecins en formation. Des initiatives ont fait la promotion des associations de femmes et de jeunes, ont soutenu la création d'emplois, et des programmes visant à réduire l'exode rural et l'émigration ont été mis de l'avant. À Montreuil, des initiatives sont également nées de ces échanges : une semaine culturelle malienne est organisée chaque année et on projette d'ouvrir une maison de l'artisanat malien dans la ville (Ville de Montreuil, 2005).

En 2005, cette coopération a permis à un projet d'une grande ampleur, regroupant de multiples partenaires, de voir le jour dans le domaine du développement agricole et de la gestion de l'eau : le Programme d'appui au développement de Yélimané (PADY) qui a pour objectif de contribuer à l'autosuffisance alimentaire dans le Cercle de Yélimané, notamment par l'implantation de cultures rizicoles. Ce projet nécessitait toutefois de nouveaux savoir-faire (technologie et formation) qui ont été comblés par une alliance avec la province vietnamienne de Hai Duong et l'Institut vietnamien des ressources en eau, spécialisé

dans le domaine. Ce projet innovateur de coopération Sud-Sud a lui aussi permis de trouver de nouveaux partenaires financiers : l'Office montreuillois des relations internationales (OMRI), la *Food and Agriculture Organization of the United Nations* (FAO), la Caisse des dépôts et consignations de Paris. La somme amassée pour le projet est de 11 millions d'euros.

L'originalité du projet axé sur une activité agricole productive réside donc dans les formes de partenariat qu'il a générées. Il s'agit également d'une expérience pilote de coopération et de transfert de compétence associant une coopération décentralisée, une coopération multilatérale et l'expertise d'une agence onusienne (Groupe Agence française de développement, 2003).

5. DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION INNOVATEURS

L'expérience de Kayes, relatée rapidement dans ces quelques pages, ne représente en fait qu'une infime partie de la contribution des diasporas. Nous aurions pu poursuivre sur cette lancée en présentant d'autres cas, en France ou ailleurs, faisant état de multiples pratiques, pour témoigner de la diversité de ces organisations et de leurs approches. Plusieurs de ces associations ont pour principales activités de subvenir aux besoins vitaux et à la survie des villages, et améliorent ainsi les conditions de vie de la population locale qui est souvent, rappelons-le, dans une situation de grande pauvreté. Mais certaines associations se distinguent en poussant davantage la démarche de façon à encourager la mise en place d'une réelle dynamique de développement sur le territoire. Non seulement ont-elles permis, dans un premier temps, de diminuer la pauvreté, d'améliorer la qualité de vie de la communauté villageoise et d'instaurer ainsi des conditions favorables au développement, mais elles ont également réussi, dans un deuxième temps, à animer et à générer ce développement en lançant des projets collectifs. Ces associations, quoique encore peu nombreuses, nous permettent d'affirmer que les diasporas peuvent être d'importants agents de développement et de coopération au Sud. Plus encore, les diasporas se distinguent des autres acteurs de développement par leurs pratiques innovatrices de coopération internationale.

D'abord, puisque l'objectif des projets des associations de migrants est l'amélioration de l'ensemble des activités humaines dans la communauté, ils combinent tout à la fois la dimension sociale et économique, ce qui implique une répartition plus équitable de la richesse. Ces projets ne s'insèrent donc pas dans une logique marchande, comme c'est le cas généralement, mais s'appuient plutôt sur des valeurs de coopération et de solidarité.

Il s'agit de logiques de l'action, de logiques de transformation sociale qui ne visent pas le profit mais le développement des communautés paysannes, la reproduction d'un tissu social menacé grâce à l'épargne, à la création de ressources et à des modes de redistribution originaux : les allocations de ressources se faisant selon des critères d'utilité sociale jugés primordiaux (Quiminal, 2002, p. 13).

Par ailleurs, la démarche des migrants est ancrée au cœur même de la communauté et s'insère dans un processus de participation et de concertation. Les initiatives sont donc de propriété locale : elles valorisent les ressources du milieu et renforcent la capacité d'agir des populations. Elles constituent un levier de développement puisque certaines connaissent un succès et donnent naissance à d'autres projets. Le développement se propage donc. Il s'agit en fait d'un développement local soutenu par l'international, qui engage et mobilise de multiples acteurs.

D'ailleurs, l'un des principaux impacts des associations de migrants est cette capacité de mobilisation. D'une part, elles arrivent à mobiliser les populations villageoises d'origine. D'autre part, elles mobilisent la communauté de migrants dans le pays d'accueil. Elles jouent donc un double rôle, celui d'agent de développement dans le pays d'origine et celui d'insertion dans le pays d'accueil (Blion, 2005). Leur capacité mobilisatrice ne s'arrête pas là, comme nous l'avons constaté avec l'expérience de Kayes. La mise en place des projets fait aussi intervenir de multiples acteurs du Nord comme du Sud (OSIM, population villageoise, associations villageoises, gouvernement du pays d'accueil et du pays d'origine, ONG, villes françaises, etc.) qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer et encore moins de collaborer. Cette mobilisation se distingue donc par un nouvel esprit : un esprit de concertation qui met à contribution différents acteurs dans des projets qui ouvrent de nouvelles voies à la lutte contre les inégalités et à la démocratisation du développement. Ces partenariats sont certes inédits, car ils s'inscrivent à l'intérieur de nouveaux espaces d'échange interculturels et, comme le constatent plusieurs auteurs (Moninga-Gbogbu et De la Pena, 2002 ;

Quiminal, 2002; Blion, 2005), ils contribuent à renouveler l'approche traditionnelle d'aide au développement, à relancer les débats sur les relations Nord-Sud et à identifier de nouvelles avenues de coopération. Bref, ils sont «un trait d'union entre sociétés du Nord et sociétés du Sud» (Blion, 2000). D'autant plus que les OSIM sont formées de migrants du Sud, ce qui rééquilibre les rapports de force entre le Nord et le Sud dans le domaine de la coopération internationale.

Bien souvent, les rapports entre acteurs du Nord et acteurs du Sud, même inscrits sur fond d'un partenariat réel, ont pour caractéristique d'être déséquilibrés. En effet, le fait de détenir les fonds ou de permettre d'accéder aux fonds des bailleurs privés ou publics, confère aux acteurs du Nord un pouvoir indéniable (Blion, 2000, p. 6).

Ces mobilisations, partenariats et interactions permettent d'initier des projets à plus grande portée, d'accéder à un financement plus volumineux et de combiner diverses expertises, ce qui amorce sur le territoire en question un processus teinté d'innovation.

De surcroît, la démarche initiée par les diasporas contribue parfois à créer de nouvelles structures dans les communautés villageoises et de nouveaux espaces démocratiques qui permettent de mobiliser de nouveaux acteurs, auparavant exclus des processus décisionnels de leur milieu. Les OSIM composés de femmes, de plus en plus nombreuses, ont d'ailleurs fait plusieurs avancées à ce sujet, et ont en outre une incidence sur la position des femmes au sein de leur communauté d'accueil (Moninga-Gbogbu et Pena, 2002). Il s'instaure donc entre les différents acteurs une nouvelle dynamique qui favorise l'émergence d'une véritable société civile au Sud.

Les diasporas peuvent en outre compter sur un atout indéniable comparativement à leurs confrères qui œuvrent au développement: elles connaissent à la fois les réalités du pays d'origine (les conditions locales, les langues locales, la culture, les structures, les réseaux, les gens, etc.) et celles du pays d'accueil. Plus que quiconque, elles peuvent donc adapter les projets aux réalités et spécificités du milieu, faciliter leur acceptation par la population locale et susciter une réelle dynamique de changement (Daum, 1998, p. 69).

D'autant plus que ces organisations sont autonomes, ce qui leur confère un grand pouvoir décisionnel. Elles peuvent ainsi choisir les projets et le domaine d'intervention à privilégier (économique, social, culturel, politique...), en collaboration bien sûr avec la population locale,

sans être contraintes de s'inscrire dans un cadre préétabli. Une liberté dont les ONG ne disposent pas puisque leurs priorités doivent s'inscrire dans la vision de développement cautionnée par leur pays.

Ce qui caractérise également les diasporas, c'est qu'elles regroupent des migrants qui sont originaires, en majorité, du même lieu, mais qui ont acquis différentes compétences dans leurs pays d'origine et d'accueil. Par le transfert de ces savoirs à leur communauté d'origine, elles favorisent donc le renouvellement des pratiques tout en initiant un processus de changement et de transition vers le développement (Quiminal, 2002).

Les associations de migrants génèrent également des retombées dans leurs pays d'accueil. Elles représentent, en effet, une nouvelle forme de citoyenneté puisque leur statut est reconnu et qu'elles jouent un rôle dans le processus de développement au Sud.

Ainsi, en allant négocier telle ou telle subvention, tel ou tel local, auprès de la municipalité ou d'autres collectivités territoriales, en portant auprès des pouvoirs publics nationaux, voire communautaires, certaines particularités de leur démarche en faveur du développement de leur pays d'origine, ces associations font émerger dans la vie de la cité au Nord de nouveaux acteurs, et leur confèrent, par ce biais, une citoyenneté réelle, même si limitée à un secteur précis (Blion, 2000, p. 8).

Ces associations proposent de nouveaux modes d'intervention qui favorisent l'intégration et l'insertion économique et sociale des migrants mais surtout de leurs enfants afin de faciliter le processus de construction identitaire (Blion, 2000, p. 7). En France, les récents événements survenus dans les banlieues ont confirmé la pertinence de ces dispositifs.

En somme, les OSIM sont devenues des incontournables dans le développement de leur communauté d'origine et ont démontré qu'elles étaient durables puisque plusieurs ont accumulé plus de trente-cinq ans de pratique, même si leur démarche était peu appuyée. Rappelons également que le financement des projets qu'elles ont initiés vient essentiellement de l'épargne des migrants, ce qui, avouons-le, est chose peu commune. Plusieurs études viennent témoigner de leur succès en matière de développement. Parmi celles-ci, le résumé d'un atelier regroupant plusieurs experts énonce les facteurs de succès des initiatives de migrants (Conseil de l'Europe, 2004), dont la durabilité des projets mis en œuvre, la capacité à rendre autonomes ses bénéficiaires, la capacité des projets

à se reproduire eux-mêmes au-delà des structures porteuses, la localité et la globalité des projets avec un impact ici et là-bas, et la possibilité pour les bénéficiaires de s'approprier le projet (*empowerment*).

6. EN CONCLUSION : QUELQUES PISTES À VALORISER

Il faut tout d'abord rappeler que ce n'est qu'une faible proportion des transferts qui est destinée à la réalisation d'un projet collectif. L'argent est en effet en grande majorité transmis directement aux familles, avec somme toute certains impacts, comme nous l'avons constaté au début de ce texte. Toutefois, la réalisation de projets collectifs contribue à multiplier les retombées : amélioration des conditions de vie, diversification et renouvellement des pratiques, animation d'une dynamique locale et stimulation d'un développement de nature endogène, valorisation des ressources du milieu, répartition plus équitable de la richesse, mobilisation dans le pays d'accueil et celui d'origine, démocratisation du développement, émergence d'une société civile au Sud, contribution à l'émergence de nouvelles formes de partenariat et d'une nouvelle coopération Nord-Sud... Il faut donc valoriser ce type de transfert qui a d'ailleurs pris de l'expansion au cours des dernières années avec l'émergence des OSIM.

À cet égard, la contribution des diasporas dans le développement et la coopération au Sud est de plus en plus reconnue par les autres acteurs du développement et suscite un intérêt croissant. Chez les gouvernements, notamment en France, on observe également une certaine volonté de définir des mécanismes pour renforcer la contribution des Africains de la diaspora au développement du continent. Ailleurs aussi cette question prend plus de place sous la poussée des OSIM. Dans une étude où elle dressait le bilan des politiques dans 49 pays, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) concluait en 2005 que les gouvernements affichaient de plus en plus leur intention de favoriser des moyens novateurs pour permettre à leurs diasporas d'agir en tant qu'agent du développement. Liant les recommandations aux actes, certains programmes sont également nés pour mobiliser et appuyer les migrants dans leur démarche : la politique de codéveloppement, le programme Migration pour le développement en Afrique (MIDA) de l'Organisation internationale pour les migrations, le programme Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux (TOKTEN) du PNUD, etc. (Ammassari, 2004).

Au Sud aussi, constatant les retombées des projets des migrants, divers acteurs (diasporas, gouvernement, ONG, associations, etc.) commencent à se mobiliser dans divers événements (rencontres, forum, colloques) qui permettent de proposer des stratégies pour appuyer les actions des OSIM (Chikezie, 2002, p. 25; Mutume, 2005, p. 10).

À l'échelle internationale, on ne peut plus ignorer le rôle déterminant des diasporas dans le développement. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union africaine souhaitent encourager la pleine participation de la diaspora africaine (Tebeje, 2005). La Banque mondiale et le FMI ont entrepris des travaux afin de mieux comprendre le rôle des diasporas et de trouver des stratégies pour renforcer leur impact (OCDE, 2005). En 2004 en Géorgie, l'importance des fonds transférés par les diasporas était à l'ordre du jour de la réunion du G8.

Il y a donc d'importantes avancées, mais au-delà du discours, les contributions des diasporas demeurent méconnues et les actions pour les valoriser, timides (Blion et Rigoni, 2001). Les associations composées de migrants sont encore trop souvent exclues des politiques qui les touchent directement et sont souvent écartées comme partenaires dans la coopération internationale. Qui plus est, elles sont souvent isolées et se butent à une série d'obstacles importants qui freinent leur dynamisme. Elles n'ont pas les mêmes privilèges que les ONG, notamment en matière de financement, et ont un statut particulier qui les exclut : elles ne sont pas considérées comme des ONG dans les pays d'accueil (ou rarement) et elles ne sont pas des associations villageoises dans leur société d'origine. Elles font partie de deux espaces institutionnels (Daum, 1995). Pour renforcer les actions des associations de migrants, quelques pistes sont souvent proposées. En voici quelques-unes en guise de conclusion.

D'abord, pour appuyer les diasporas de manière cohérente, les politiques d'immigration et de coopération doivent mieux s'articuler entre elles, comme le soulignait en 2000 la Déclaration de Dakar à l'issue de la Conférence régionale ministérielle ouest-africaine pour la participation des migrants au développement de leur pays d'origine⁸. Plusieurs

8. Tous les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'exception du Nigeria, ont adopté la convention, soit : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte-d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Sierra Leone et le Togo.

auteurs insistent également sur l'importance d'adopter des mesures pour améliorer les conditions de vie et de travail des immigrants dans le pays d'accueil. Les conditions d'accueil influencent en effet la capacité des associations de migrants (Chikezie, 2002, p. 12). Actuellement, les conditions qui prévalent sont difficiles pour les nouveaux arrivants, sans parler des conditions de vie des immigrants clandestins.

Mais ce constat est valable également pour le pays d'origine au Sud, où l'environnement économique, social et politique est souvent peu favorable à la valorisation des transferts migratoires. Or, l'une des conditions du succès des projets initiés par les diasporas et les communautés villageoises est l'engagement ou du moins l'appui des gouvernements en place. Ces relations sont parfois indispensables pour initier un réel changement.

À l'évidence, les migrants jouent de multiples rôles : ils sont à la fois travailleurs, épargnants, mobilisateurs, investisseurs, entrepreneurs, agents de développement... On en conviendra, le fardeau doit certainement être lourd à porter et, dans ce contexte, les partenariats sont une stratégie à valoriser. Ils sont devenus quasi indispensables pour démarrer des projets de grande envergure, mobiliser d'importants capitaux et accéder à une expertise pointue. L'identité et la spécificité des associations de migrants ne doivent toutefois pas être remises en question dans ces partenariats. Une véritable coopération est souhaitable. Une coopération qui permettra également aux diasporas d'avoir accès à l'information et à la formation dans l'élaboration de leurs projets, dans le fonctionnement en mode partenariat, en gestion, etc. Une lacune importante en ce moment.

En outre, l'épargne des migrants est peu valorisée. Les sommes épargnées, qui constituent d'importants montants, sont placées dans des comptes à taux d'intérêt modeste, tout simplement parce que le système bancaire n'offre pas de services adaptés aux besoins des migrants (Daum, 1995). De plus, les migrants n'ont pas accès au crédit pour le financement de leurs projets : « Les banques françaises ne financent pas les initiatives à l'étranger et aucun établissement d'Afrique subsaharienne ne prête à un coût raisonnable à un migrant qui souhaite investir. Il faudrait inventer des mécanismes de garantie transfrontalières » (Les échos, 2006). Pour valoriser l'épargne des migrants, il existe quelques alternatives aux organisations traditionnelles de finance : les tontines, les mutuelles d'épargne et les caisses villageoises. Mais elles sont encore trop peu nombreuses. Il s'agit donc d'un secteur à valoriser.

Finalement, puisqu'ils sont conçus par des gens en provenance du Sud, pour le Sud, les projets initiés par les diasporas viennent rompre avec les pratiques courantes d'aide au développement et de coopération Nord-Sud. En outre, ils s'appuient généralement sur des valeurs de coopération et de solidarité. Ces initiatives viennent aussi jouer un rôle dans le renforcement des capacités des décideurs africains et contribuent ainsi à la naissance d'une société civile africaine mondiale (Chikezie, 2002, p. 16). Bref, en proposant des alternatives innovatrices au modèle néolibéral, les associations de migrants sont au cœur même de la lutte pour une mondialisation à visage humain. Mais très peu d'associations de migrants s'associent au mouvement altermondialiste qui s'inscrit pourtant dans une démarche similaire. Actrices essentielles du développement et de la coopération dans les pays du Sud qui ont, par surcroît, accumulé une importante expérience, les associations de migrants devront tôt ou tard être interpellées pour participer à ce mouvement citoyen international.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agence France Presse (2005). *France-Afrique-sommet-Mali-jeunes-OMC, Le président malien pour une rencontre Europe-Afrique sur l'immigration*, <<http://www.izf.net/>>.
- Ammassari, S. (2004). *Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest*, Bureau international du travail, Cahier de migrations internationales, 92 p.
- Assogba, Y. (2002). *Et si les Africains de la diaspora étaient des acteurs du développement de l'Afrique?*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série recherche n° 25, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, 14 p.
- Barou, J. (2001). «La famille à distance. Nouvelles stratégies familiales chez les immigrés d'Afrique sahélienne», *Hommes et migrations*, n° 1232, juillet-août 2001, p. 16-25.
- Bauer, A. (2006). «Émigration: des flux financiers à valoriser», *Les Échos.fr*.
- Blion, R. (2000). «Les associations françaises issues de l'immigration, nouveaux acteurs de la solidarité internationale?», *Migrations Société*, vol. 12, n° 12, p. 107-117.

- Blion, R. (2005). «Migration/Développement: Un débat devenu européen et d'actualité», *Europe des migrations / Europe de développement*, Paris, Institut Panos, Karthala, p. 13-23.
- Blion, R. et I. Rigoni (dir.) (2001). «Migration et développement: un débat aujourd'hui européen, demain international?», dans *D'un voyage à l'autre: des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris, Institut Panos, Karthala.
- Blion, R. et N.M. Boumaza (2005). *Europe des migrations / Europe de développement*, Paris, Institut Panos, Karthala, 260 p.
- CFSI (2003). *La valorisation économique de l'épargne des migrants*, étude réalisée par le groupe de travail Valorisation économique de l'épargne des migrants, 86 p.
- Chikezie, C.-E. (2002). *La diaspora africaine: panafricanisme ou solidarité villageoise?*, document présenté au III^e Forum pour le développement de l'Afrique, Addis-Abeba, African Foundation for Development, 30 p.
- Commission mondiale sur les migrations internationales (2006). *Les migrations en bref*, 5 p., <<http://www.gcim.org/>>.
- Conseil de l'Europe (2004). *Rapport Migrations et Codéveloppement*, Atelier I. Migrants: acteurs et partenaires du développement ici et là-bas, Lisbonne.
- Daum, C. (1995). *Les migrants, partenaires de la coopération internationale: le cas des Maliens de France*, Institut Panos, Document technique n° 107, 40 p., <<http://www.panosparis.org/>>.
- Daum, C. (1998). Développement des pays d'origine et flux migratoires: la nécessaire déconnexion, *Hommes et migrations*, n° 1214, p. 58-72, <<http://www.hommes-et-migrations.fr>>.
- Daum, C. (2000). *Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*, Groupe de recherches et d'études Migrations et transformations sociales (GREM), 42 p., <<http://www.panosparis.org/>>.
- De Bruyn, T. et J. Wets (2005). *Session V A prise de position – envois de fonds et développement*, <<http://www.belgium.iom.int/>>.
- De Bruyn, T. et J. Wets (2006). *Les transferts de fonds par les migrants originaires de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale*, Hoger Instituut voor de arbeid, Katholieke Universiteit Leuven, sous la direction de l'Organisation internationale pour les Migrations, 76 p.

- Dieng, S. A. (2002). «Pratiques et logiques de l'épargne collective chez les migrants Maliens et Sénégalais en France», *Afrique et développement*, vol. XXVII, n^{os} 1 et 2, p. 144-174.
- Diop, C. (2003). *Diaspora et ressources de développement en Afrique de l'Ouest: stratégie de mobilisation de l'épargne et sécurisation des investissements*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Réunion du Groupe d'orientation des politiques, Paris, 17 p.
- Fall, A.S. (2003). *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine*, Cahiers de migrations internationales, Genève, Bureau international du travail, 51 p.
- Gauvrit, L. et G. Le Bahers (2004). *Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine: le cas des migrants maliens de France originaires de la Région de Kayes*, FSP Codéveloppement Mali, 110 p.
- Groupe Agence française de développement (2003). *Migration et phénomènes migratoires. Flux financiers, mobilisation de l'épargne et investissement local*, rapport réalisé par un consortium d'organisations, 241 p.
- Groupe Agence française de développement (2006). *Migrants, acteurs de développement. Synthèse générale*, atelier technique de l'Agence française de développement, 19 p.
- Haut Conseil de la coopération internationale (2002). *Le rôle des migrants, élément essentiel d'une nouvelle politique de coopération*, avis du Haut conseil, 14 p.
- Institut Panos (1993). *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays*, Paris, L'Harmattan, 208 p.
- Lanly, G. (2001). *Les associations d'immigrés et le développement du lieu d'origine: l'exemple de deux communautés rurales de l'État de Oaxaca*, Household Livelihood Strategies and Local Institutions, document de travail n^o 10, 27 p.
- Lanly, G. (1998). «Les immigrés de la vallée du fleuve Sénégal en France: de nouveaux acteurs dans le développement de leur région d'origine», *Réforme agraire, colonisation et coopératives agricoles*, FAO.
- Les Échos (2006). *Le système bancaire limite les investissements productifs «au pays»*, <<http://www.lesechos.fr/>>.
- Lévy, P. et O. Kaba (2005). *Migrants: quelle place dans le développement?*, FSP codéveloppement Mali.

- Liebert, T. (1998). *Partage des eaux, cultures et développement. L'action du CCFD dans le domaine de l'eau*, <<http://www.oieau.fr/ciedd/contributions/at2/contribution/ccfd.htm>>.
- Ministère des Affaires étrangères (2003). *La coopération décentralisée franco-malienne, état des lieux*, <<http://www.diplomatie.gouv.fr>>.
- Moninga-Gbogbu et M. De la Pena (2002). *Le rôle des femmes migrantes dans les ONG et le développement*, Le Monde selon les Femmes, 12 p.
- Mutume, G. (2005). Transferts de fonds par la diaspora : une aubaine pour le développement, *Afrique Renouveau*, vol. 19, n° 3, octobre 2005, p. 10.
- OCDE (2005). *Les envois de fonds des émigrés en tant que vecteur de financement du développement*, <<http://www.oecd.org/>>, consulté en juillet 2006.
- Quiminal, C. (2002). «Tradition, migration et innovation : le marché de la patate douce dans la région de Kayes (Mali)», *L'Europe et le sud à l'aube du XXI^e siècle – Enjeux et renouvellement de la coopération*, Paris, Karthala, coll. «Homme et Société : Sciences économiques et politiques».
- Sander, C. et I. Barro (2003). *Étude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en microfinance*, Employment Sector International Labour Office, Genève, document de travail n° 40, 50 p.
- Tall, S.M.(2003). *Les émigrés sénégalais et les nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 35 p.
- Tebeje, A. (2005). *L'exode des cerveaux et le renforcement des capacités en Afrique*, CRDI, <<http://www.idrc.ca/>>.
- Ville de Montreuil (2005). *Montreuil-Yélimané : 20 ans d'amitié*, Site Internet, <<http://www.montreuil93.net/1-8894-Yelimane---Mali.php>>.
- World Bank Report (2005). *Données de la Banque mondiale 2004*.

LA FINANCE COMMUNAUTAIRE ET SOLIDAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Chantale Doucet et Nathalie Proulx¹

L'accès au capital financier est un facteur clé du développement local, indispensable pour lancer et consolider des entreprises d'économie sociale et solidaire. Or le système financier actuel, qui se définit uniquement par le profit, discrédite trop souvent des pans importants de population et d'entrepreneurs qu'il considère comme non solvables ainsi que diverses initiatives socialement innovatrices jugées trop risquées. Bref, le système financier classique écarte une grande portion de la population non seulement au Sud mais également dans les sociétés dites développées au Nord. En fait, trois milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à des services financiers de base (Coordination Sud, <<http://www.2005microcredit.net>>, consulté en janvier 2006).

Pour contrer cette injustice, des modes de financement à préoccupation sociale novateurs ont, depuis trente ans, émergé aux quatre coins du globe et proposé des alternatives à la finance traditionnelle. Ces initiatives et instruments, regroupés sous le vocable *finances solidaires*, s'appuient sur des valeurs similaires à celles prônées par l'économie sociale et solidaire : solidarité, participation, coopération entre divers acteurs, démocratie, flexibilité, transparence et proximité. Ils s'inscrivent dans une double logique de rentabilité et d'utilité sociale.

-
1. Chantale Doucet est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et doctorante (DSSA) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Nathalie Proulx est professionnelle de recherche au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) et à la CRDC et adjointe à la coordination de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC)-Innovation sociale et développement des communautés-axe 3 à l'UQO.

Depuis le succès médiatisé de la Grameen Bank² au début des années 1980, le secteur de la finance solidaire a connu un essor considérable au Nord comme au Sud et les initiatives se déclinent aujourd'hui sous de multiples formes adaptées aux besoins locaux des populations. Si dans les années 1970-1980 on parlait surtout de microcrédit, aujourd'hui, avec la microépargne, la microassurance, les opérations de transfert d'argent, c'est bien d'un secteur de la microfinance qu'il s'agit et même davantage, car la finance solidaire comprend aussi des expériences mésoéconomiques et macroéconomiques qui se présentent comme des compléments ou des alternatives au système classique financier. On parle ici de banques éthiques, de monnaies sociales et autres. Le secteur est porteur. Pour preuve de son bien-fondé, on évalue actuellement à 60 millions le nombre de familles qui ont accès aux services de la microfinance dans le monde (Portail microfinance, <<http://www.lamicrofinance.org>>, consulté en mai 2006). D'ailleurs, pour souligner la force et le potentiel du mouvement, l'ONU déclarait 2005 l'année internationale du microcrédit.

Pour la plupart des ONG et des organisations de développement local, le financement demeure une des principales pierres d'achoppement et un défi récurrent à relever pour les initiatives d'économie sociale et solidaire. Nous vous proposons ci-après un survol rapide d'expériences qui témoignent des différentes formes d'alternatives en finance au Sud et au Nord³.

Nous débuterons avec un exposé sur la microfinance et la présentation des caisses de financement à la base du Bénin, une expérience de microfinance née et développée sous l'impulsion d'une firme d'ingénieurs béninois. Nous verrons les efforts des caisses pour s'autonomiser et s'adapter aux réalités locales. Appuyées aujourd'hui par un réseau national, elles sont à l'origine de plusieurs petits projets portés par les femmes. Nous présentons aussi dans le volet microfinance l'expérience de Développement international Desjardins afin d'illustrer ce que peut être le partenariat réussi entre le Nord et le Sud. Nous poursuivrons avec l'expérience de la Banca Etica, une institution de finance solidaire

2. La Grameen Bank est née en 1974 au Bangladesh. Reconnue légalement en 1983, elle compte aujourd'hui 3,7 millions d'emprunteurs, en majorité des femmes, et est implantée dans 46 000 villages.

3. Expériences dont nous avons pris connaissance lors de la rencontre internationale du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS) à Dakar en 2005.

localisée en Italie qui fait figure de modèle en Europe en démontrant depuis plus de dix ans que rentabilité et utilité sociale peuvent faire bon ménage. Nous nous pencherons ensuite sur les réseaux qui jouent un rôle capital dans la consolidation et la multiplication des organisations de finance solidaire en vous présentant deux de ces réseaux : l'INAISE implantée en Europe et le MAIN en Afrique.

1. LA MICROFINANCE

Au Nord comme au Sud, des expériences de microfinance se font depuis longtemps. Pensons aux systèmes Hawala du Bangladesh, aux tontines en Afrique, aux caisses d'épargne et de crédit au Québec. Depuis trente ans cependant, les expériences de microfinance bénéficient d'une attention et d'une reconnaissance accrues quant à leur potentiel comme levier de développement des communautés. Durant les années 1980 surtout, alors que le monde s'enlisait dans une crise économique majeure, elles ont eu l'occasion de prouver leur pertinence à l'intérieur des programmes de développement menés par les ONG locales ou internationales ou d'autres projets. La notion de microfinance est en train d'acquiescer ses lettres de noblesse et il convient de mieux en cerner certains concepts et enjeux.

Christine Poursat (2001) définit la microfinance comme « l'offre de services financiers viables à une clientèle pauvre (composée notamment de petits travailleurs indépendants ou microentrepreneurs) qui n'a pas accès au système bancaire formel. Ces services financiers sont le plus souvent le crédit et l'épargne, mais il peut aussi s'agir d'autres services spécialisés (assurance, crédit-bail). On appelle en général "institutions de microfinance, une organisation offrant des services de microfinance qu'elle soit ou non légalement reconnue". » Lorsqu'elles sont regroupées en réseau ou union, ces institutions de microfinance constituent, du fait de leur proximité avec les populations, ce que l'on appelle des systèmes financiers intermédiaires (SFI) ou des systèmes financiers décentralisés (SFD).

Pour mieux comprendre les principes de base des pratiques de microfinance que l'on trouve actuellement sur le terrain, il faut connaître les deux modèles auxquels ces pratiques se réfèrent. Patrick Faure (2003) distingue deux types d'institutions de microfinance selon que leur mode de fonctionnement est basé sur des principes mutualistes ou sur des

principes de caution solidaire. La distinction a son importance pour le type d'intervention à privilégier dans les communautés et a nourri bien des discussions et débats.

Dans les systèmes dits mutualistes, la collecte de l'épargne est préalable à l'octroi de crédit. La distribution des crédits ne se fait donc qu'après plusieurs mois d'épargne. Les prêts sont puisés à même le capital social et les dépôts à terme (argent chaud). Les tontines, les coopératives d'épargne et de crédit COOPEC, les caisses d'épargne et de crédit (CEC), les caisses populaires et les banques populaires entrent dans cette catégorie.

Dans les systèmes basés sur la caution solidaire et inspirés de la Grameen Bank du Bangladesh, l'octroi de crédit ne nécessite pas une épargne préalable. Le financement vient de l'extérieur (argent froid). Pour obtenir un prêt dans ce type de système, les individus doivent se regrouper (cinq à dix membres par groupe) et devenir garants les uns des autres. Tous les membres du groupe sont solidaires dans le remboursement du prêt. Le non-remboursement par l'un des membres prive le reste du groupe de l'attribution de nouveaux prêts. La pression sociale du groupe devient une garantie de remboursement pour le prêteur, d'où la dénomination de caution solidaire.

Les deux systèmes sont reconnus et ont fait leurs preuves à telle enseigne qu'on retrouve aujourd'hui dans la plupart des organisations de microfinance des pratiques s'inspirant à des degrés divers de leurs éléments forts à tous deux.

Au cours des dernières années, l'une des questions marquantes au sujet des organisations de microfinance fut certainement celle de leur institutionnalisation aux échelles infranationale, nationale et internationale. Les organisations de microfinance sont de plus en plus imbriquées dans des systèmes complexes de réseautage, au sein d'unions ou autres organisations faïtières. Elles font aussi l'objet d'un effort concerté d'officialisation et d'encadrement par les États. Une institutionnalisation nécessaire mais qui fait craindre à plusieurs que l'on n'oublie ou ne perde chemin faisant la raison d'être de ces organisations.

1.1. L'expérience des caisses de financement à la base au Bénin

Au Bénin, les caisses de financement à la base sont des organisations de microfinance situées dans des milieux défavorisés, souvent en milieu rural. Elles permettent aux populations pauvres, en particulier aux femmes, d'accéder à des sources de financement afin de lancer des projets locaux pour améliorer leur situation économique et sociale. Les caisses sont nées en 1995 après la réalisation d'une recherche-action entreprise par l'ONG Groupe de recherche et d'action pour la promotion de l'agriculture et du développement (GRAPAD)⁴, qui s'est donné comme mission de lutter contre la pauvreté en partenariat avec les Catholic Relief Services (CRS). On crée alors 19 banques solidaires qui s'inspirent du modèle de la Grameen Bank. Toutefois, après quelques années d'existence, seulement sept caisses avaient survécu et avec peine ; les autres s'étant heurtées à de nombreux obstacles dans la gestion, les services, le système d'information... La recension des causes de cet échec permit de tirer certaines leçons et de moduler le modèle initial des caisses afin qu'il s'adapte mieux au territoire et que les populations locales soient encore plus engagées dans l'ensemble de la démarche. L'autonomie et la consolidation du système furent alors au centre des priorités. Après les modifications apportées au projet initial, les caisses connurent un franc succès qui permit l'émergence de nouvelles caisses appuyées et appelant de nouveaux partenariats, notamment avec le Programme d'appui au développement du secteur agricole, une coopération bilatérale Nord-Sud entre le Danemark et le Bénin. L'objectif des caisses est le démarrage d'activités locales avec de petits prêts, mais aussi l'autosuffisance financière du système, l'autogestion des banques, l'accroissement de la solidarité locale et la pérennisation du système. Les femmes sont au centre de ce modèle, car elles sont plus exposées à la pauvreté et étroitement liées aux enfants : « Les femmes doivent être intégrées au processus de développement durable à travers leur accès aux sources de financement pour des activités génératrices de revenus. Ainsi, elles seront amenées à participer au développement en tant que meilleures mères » (GRAPAD, 2001, p. 2).

Chacune des caisses regroupe environ cinquante membres, majoritairement des femmes. Ces dernières reçoivent du crédit qu'elles gèrent et remboursent durant un cycle de six mois. Aucune garantie n'est

4. Le GRAPAD est né en 1989 sous l'initiative d'ingénieurs agronomes qui ont mis leurs expériences au service du développement local (GRAPAD, 2001, p. 2).

exigée pour accéder au crédit, la caution solidaire et la pression sociale suffisent. Les caisses ne se limitent toutefois pas au financement, elles s'activent également dans des programmes d'alphabétisation et d'éducation en matière de nutrition et de santé. Ces activités servent d'appui pour assurer la réussite des projets financiers.

Les caisses de financement à la base sont aujourd'hui présentes dans plusieurs collectivités du Bénin. Cette multiplication a conduit l'ONG GRAPAD à mettre sur pied l'Association des caisses de financement à la base (ACFB), qui réseautage les caisses sur le plan national pour leur offrir des services d'appuis techniques et institutionnels. L'ACFB fait également la promotion de la microentreprise en misant sur la femme comme entrepreneur, car la question du genre est importante dans le développement de l'Afrique. Son bureau national est situé à Cotonou, capitale du Bénin, mais elle a plusieurs antennes dans les communes voisines. Tout comme les caisses, le réseau met la finance aux services de l'éducation et de la formation. En 2004, il comptait 6717 clients, 4320 emprunteurs et 5606 épargnants, dont environ 90 % sont des femmes.

1.2. L'expérience de Développement international Desjardins en Afrique de l'Ouest

Lors du caucus sur l'entrepreneuriat coopératif à la rencontre internationale de Dakar (2005), M. Ndour, président de la Conférence panafricaine, affirmait que les initiatives de coopération au Sud pouvaient s'inspirer des expériences du Nord, dont celles de la République de la coopérative, qui avait une longue expérience en la matière. Par « République de la coopérative », il entendait tout simplement le Canada et plus spécifiquement le Québec.

Il est vrai que le mouvement coopératif québécois est imposant, pour une population d'à peine un peu plus de sept millions d'habitants : il compte 3206 coopératives en 2003, dont 645 dans le secteur financier (Arteau, Brassard et Malo, 2005). Il se distingue également par sa présence à l'échelle internationale, à travers différents réseaux coopératifs qui viennent appuyer le développement d'une mondialisation équitable. À la rencontre de Dakar, ce mouvement était fort bien représenté par des membres du Conseil de la coopération du Québec, de SOCODEVI et de Développement international Desjardins. Puisque nous nous intéressons ici à la finance solidaire, nous nous attarderons sur cette dernière organisation, une pionnière dans le domaine.

D'ailleurs, plusieurs partenaires africains de Développement international Desjardins (DID) assistaient à la rencontre de Dakar (six réseaux de coopératives financières membres du Centre d'innovation financière et du réseau de coopératives d'épargne et de crédit PAMECAS). C'est par l'analyse de ce partenariat en Afrique de l'Ouest que nous allons maintenant illustrer le rôle et l'apport d'organisations du Nord dans le développement de la finance solidaire au Sud. Mais d'abord quelques mots sur le Mouvement coopératif Desjardins au Québec.

1.2.1. Le Mouvement coopératif Desjardins au Québec

La première Caisse populaire Desjardins est née au Québec en 1900 dans un contexte de pauvreté comparable à celui qui existe actuellement dans les pays du Sud. Elles se sont rapidement multipliées et consolidées. Aujourd'hui, plus de cent ans plus tard, le Mouvement coopératif Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif au Canada et la première entreprise au Québec par son nombre d'employés et la deuxième par ses revenus (6,9 milliards de dollars). Elle compte sur un réseau de 898 centres de services et de 608 caisses (Arteau, Brassard et Malo, 2005). Environ cinq millions de Québécois (plus de 70% de la population) en sont membres. Les Caisses populaires Desjardins couvrent presque la totalité du territoire et participent activement au développement de leur communauté (Comeau *et al.*, 2001).

1.2.2. Développement international Desjardins

C'est à la suite d'une demande d'expertise pour la mise en place d'un réseau de caisses coopératives en Afrique francophone qu'est né Développement international Desjardins en 1970. Fort du soutien, du savoir-faire et de l'expertise du Mouvement Desjardins, DID a poursuivi sur cette lancée et est devenu, au fil des ans, un important acteur du développement dans le secteur de la finance solidaire au Sud.

Filiale du Mouvement des caisses Desjardins, DID vise à appuyer techniquement et financièrement le secteur de la finance communautaire, ou de proximité, dans les pays en développement et en émergence. La mission de DID est la suivante : « renforcer la capacité d'agir et d'entreprendre des populations moins nanties des pays en développement ou en transition en favorisant la maîtrise d'institutions financières à propriété

collective et à rayonnement communautaire» (DID, <<http://www.did.qc.ca>>, consulté en mai 2006). Dans cette optique, l'accessibilité aux services financiers est vue comme un droit plutôt qu'un privilège.

DID est présent dans plus d'une vingtaine de pays en Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Europe centrale et de l'Est. Il investit environ un million de dollars annuellement dans des projets sur le terrain. Cet investissement permet d'attirer d'autres bailleurs de fonds, les principaux étant l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Banque mondiale. Une centaine d'employés travaillent pour DID, dont une quarantaine sur le terrain. DID engage également de la main-d'œuvre locale pour travailler dans les projets. Un programme de bénévolat a aussi été mis en place à l'intention des retraités de Desjardins, afin que leur expertise contribue aux institutions du Sud (Vallée, 2006, p. G3).

1.2.3. Le profil des institutions appuyées par DID

Les institutions appuyées par DID misent sur des valeurs chères à la finance solidaire et qui placent la personne au centre des préoccupations. Avant même de devenir d'importants leviers du développement économique et social de leurs milieux, elles étaient des institutions à propriété locale qui avaient vu le jour dans des contextes de pauvreté et misé sur la solidarité. Elles témoignent donc que la création de richesses en contexte de précarité est possible. C'est du moins ce que démontre l'expérience de DID : «Or, même dans les milieux les plus pauvres, les réseaux partenaires de DID lèvent actuellement une épargne suffisante aux besoins de crédit» (Gaboury, 2004). En fait, ces institutions misent sur la collecte de l'épargne qui, placée en commun, permet d'octroyer des crédits à d'autres membres de la communauté. Ces prêts en capitaux favorisent l'émergence de petites initiatives informelles, qui se sont vu refuser un financement dans les banques traditionnelles. Les capitaux obtenus par les institutions de finance solidaire s'avèrent essentiels pour consolider leur démarche qui mène souvent à la création d'entreprises privées ou collectives.

1.2.4. Une évolution dans l'approche et les activités de DID

Sur le terrain, DID met son expertise au service des institutions qu'elles appuient. Si, dans les premières années, ses activités étaient principalement orientées vers la création et le développement d'institutions financières locales, aujourd'hui, elles visent plus à assurer la consolidation et la pérennisation des institutions financières. «Les besoins là aussi ont changé et les produits financiers se sont diversifiés. Nos partenaires parlent aujourd'hui d'intercaisse, de centre financier pour entreprises, de produits d'assurance. Toute l'expertise de Desjardins est mise à contribution» (Vallée, 2006, p. G3).

Dans l'objectif de cette consolidation, le réseautage est considéré comme un élément essentiel, car il permet de favoriser, entre autres, la concertation, l'accès aux ressources et la rentabilité des institutions de finance. L'aspect technologique et l'informatisation des caisses représentent eux aussi une étape importante pour consolider les pratiques des institutions. Plusieurs caisses fonctionnent encore en mode manuel, malgré l'augmentation importante des transactions au cours des dernières années. Pour certaines caisses, l'autonomisation est devenue une question de survie.

Les institutions de finance solidaire appuyées par DID ont également accès à trois fonds d'investissement. Ici encore, ces financements constituent une première mise de fonds afin d'obtenir d'autres capitaux. Parmi ses autres activités, mentionnons finalement que DID s'investit dans la formation des acteurs, offre une assistance professionnelle aux conseillers et aux employés et organise des stages Sud-Sud et Nord-Sud ainsi que des séminaires.

Depuis sa création, DID a non seulement fait évoluer ses activités pour s'adapter aux besoins sur le terrain, mais a aussi changé son rôle, qui est progressivement passé d'un rôle de soutien à un rôle de partenaire. Le partenariat est devenu, en effet, la composante essentielle sur laquelle DID fonde sa démarche.

La vision de partenariat de DID en est une d'engagement réciproque et de mise en commun d'une somme de connaissances et d'expériences, dans un souci de développer davantage les compétences des acteurs qui œuvrent dans le secteur de la finance communautaire. Cette vision s'appuie sur le principe que l'expertise se développe dans l'expérimentation et s'enrichit dans le partage (DID, <<http://www.did.qc.ca>>, consulté en mai 2006).

Dans la partie qui suit, nous illustrons ces changements en décrivant l'expérience des caisses sénégalaises et de leur réseau, un important partenaire de DID.

1.2.5. L'expérience des caisses sénégalaises et l'Union des mutuelles du partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal (UM-PAMECAS)

Le Partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal (PAMECAS) collabore avec DID depuis le début de ses activités en 1995. En 1998, avec la reconnaissance de son statut juridique, le réseau est devenu l'UM-PAMECAS (l'Union des mutuelles pour le partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal). Il s'agit d'un réseau de caisses sénégalaises dont la mission est «de promouvoir l'amélioration du bien-être économique et social de ses membres et des communautés dans un esprit de solidarité, de responsabilité et de gestion démocratique» (PAMECAS, <<http://www.pamecas.org>>, consulté en mai 2006). Le réseau, qui est le plus important au Sénégal, compte trente caisses populaires d'épargne et de crédit implantées en zone urbaine (27 caisses à Dakar et 3 à Thiès). Puisqu'il s'agit d'institutions financières collectives, le mode de fonctionnement des caisses et du réseau est démocratique et solidaire: les caisses sont la propriété de leurs membres et l'UM-PAMECAS appartient aux caisses.

Le réseau des caisses rejoint 170 000 membres, dont 60 % de femmes. Il a accumulé, au total, 25 millions de dollars canadiens en épargne et consenti des prêts d'une valeur de 30 millions de dollars (Baril, 2005). L'impact de ces caisses dans leurs milieux est inestimable, comme l'explique une conseillère en gestion du réseau.

«Nous avons une approche qui est plus près de la population démunie, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas accès aux banques. Nous faisons participer les populations locales, et notamment des femmes qui, en commençant avec de petits crédits, finissent par être en mesure de faire du commerce avec d'autres pays!» (Le portail canadien de la microfinance, <<http://www.microfinance.ca>>, consulté en mai 2006).

Implantées au cœur même de la pauvreté, on pourrait croire que ces caisses sont non rentables. Il n'en est rien. En fait, depuis 2000, elles s'autofinancent et enregistrent des surplus qui sont retournés à la collectivité sous forme de ristournes. Avec son partenaire DID, le réseau

des caisses continue sur sa lancée en misant sur des stratégies de consolidation innovatrices. Nous en avons retenu trois. D'abord, le réseau a entrepris d'informatiser ses caisses, ce qui a engendré d'importantes retombées, comme le souligne une caissière : «La fermeture quotidienne s'effectue désormais en minutes, plutôt qu'en heures auparavant... Et le volume quotidien de transactions peut doubler, et parfois même tripler, étant donné que le temps requis pour chacune est beaucoup plus court» (Baril, 2005). Actuellement, 80% des caisses sont informatisées.

Ensuite, sa stratégie s'est déployée vers le soutien à l'entrepreneuriat avec la mise en place d'un Centre financier aux entrepreneurs. Il s'agit d'une institution spécialisée rattachée au réseau des caisses et qui offre des produits spécifiques et des services professionnels adaptés aux besoins des entrepreneurs (DID, 2006).

Enfin, l'UM-PAMECAS a également tissé des liens avec des réseaux similaires dans les pays voisins (Mali, Burkina Faso, Togo et Bénin). Ce partenariat a mené à la création d'un projet de caisse centrale : le Centre d'innovation financière. En prenant exemple sur le modèle de la Caisse centrale Desjardins, l'objectif de ce centre est d'innover, de favoriser l'élaboration de nouveaux produits, d'accentuer les capitaux et d'accroître ainsi les retombées dans leurs pays respectifs (Turcotte, 2005, p. B1).

Nous avons choisi de relater l'expérience du Sénégal. Toutefois, nous aurions tout aussi bien pu opter pour d'autres initiatives partenaires de DID en Afrique de l'Ouest qui ont elles aussi connu d'importants succès⁵. Elles foisonnent dans ce coin du monde et viennent prouver que, dans un contexte de précarité et même de grande pauvreté, il est possible de maximiser l'épargne locale comme première source de fonds et de l'utiliser comme levier financier pour répondre aux besoins de

5. Les partenaires de DID en Afrique de l'Ouest sont : la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'Institut supérieur panafricain d'économie coopérative (ISPEC), la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel du Bénin (FECECAM), le Réseau des caisses populaires du Burkina Faso (RCPB), le Centre d'innovation financière (CIF) au Burkina Faso, le Fonds de garantie hypothécaire du Mali (FGHM), le Réseau des caisses d'épargne et de crédit Nyèsigiso au Mali, le Réseau Kafo Jiginew (Fédération des caisses mutuelles d'épargne et de crédit de la zone Mali Sud), la Faïtière des unités coopératives d'épargne et de crédit du Togo (FUCEC), la Banque centrale de la République de Guinée, la Chambre de commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger (CCAIAN), le Mouvement des caisses populaires d'épargne et de crédit (MCPEC) au Niger et la Mutuelle d'épargne et de crédit des femmes (MECREF).

crédit de la population et des microentrepreneurs. DID, en partenaire du Nord, vient accompagner et renforcer ces expériences de finance solidaire initiées au Sud dans des conditions précaires. Avec le temps, les besoins sont de moins en moins importants et le partenariat s'estompe peu à peu... ce qui est en soi un important indicateur de réussite, comme l'indique Anne Gaboury, directrice de DID.

Au fond, avoue-t-elle, les «success stories» de DID sont celles où l'apport de DID n'est plus nécessaire pour assurer la viabilité du service financier. C'est le cas au Sénégal et en Lituanie, où les réseaux sont entièrement la propriété des communautés locales. Dans ce cas, nous entretenons avec eux des liens de partenariat légers (Vallée, 2006, p.G3).

2. LES BANQUES ÉTHIQUES

Au cours des trente dernières années, tout un ensemble de mesures alternatives dont la microfinance, s'est développé en marge du système bancaire classique. Depuis une dizaine d'années cependant, c'est de l'intérieur même du secteur bancaire classique que certains tentent de prouver que la recherche de profits n'a pas à être l'unique finalité du système bancaire; qu'il est possible pour les banquiers d'allier des principes d'utilité sociale et de rentabilité; qu'il leur est possible également d'opter pour un rôle plus solidaire dans un monde qui promeut des valeurs plus respectueuses de l'homme sans pour autant se mettre en danger de banqueroute ni devenir paria de la société financière. Le défi à relever est cependant énorme et peu osent encore s'y aventurer.

Pourtant, à l'échelle planétaire, la nécessité d'un certain renouvellement des pratiques bancaires semble désormais reconnue. En effet, les pratiques tendent depuis quelques années, à des degrés divers, d'intégrer plus de transparence et d'imputabilité. La notion d'éthique est réintroduite dans la gestion et les outils développés témoignent d'une plus grande créativité. Pour plusieurs banquiers, il s'agit là d'un simple exercice de promotion et de rehaussement, à peu de frais, d'une image ternie par les trop nombreux scandales financiers mis à jour et médiatisés dans la dernière décennie. Pour d'autres, de moins en moins minoritaires, il s'agit plutôt d'une ouverture, d'une percée vers une nouvelle vocation du système bancaire. Pour ces derniers, banque et éthique s'unissent afin de trouver des manières inédites de faire et de prêter de l'argent. La Banca popolare Etica, dont nous exposons le cas ci-après, se veut

partie prenante de ce renouveau. Néanmoins, avant de présenter cette expérience italienne, résumons d'abord notre propos par cette citation de Loris Rinaldo, un utilisateur de la Banca Etica (Kuntz, 2000).

Je suis convaincu que l'économie contrôle le monde beaucoup plus que la politique. Je ne suis pas d'accord avec les pratiques des banques dont les investissements ne répondent qu'à un seul critère : ne prêter qu'aux riches ou n'investir que dans des entreprises qui rapportent le plus. Je pense qu'il faut prêter de l'argent à ceux qui font des choses justes, même si elles ne sont pas forcément rentables. Les banques éthiques sont une réponse concrète à l'aspect le plus critiquable de notre système économique : la recherche du profit maximum. C'est le début d'une véritable révolution qui part de la base, de chacun de nous, et qui démontre qu'il est possible de bâtir une économie fondée sur d'autres valeurs, sur la solidarité, sur la protection de l'environnement, la paix, le respect de la marginalité. En somme une économie recentrée sur l'homme.

2.1. L'EXPÉRIENCE DE LA BANCA ETICA EN ITALIE

La Banca popolare Etica est la première institution bancaire italienne à avoir obtenu l'autorisation d'agir exclusivement dans le domaine de la finance éthique et alternative. Sa création relève de l'initiative d'un ensemble de mutuelles d'autogestion⁶ qui décident, en 1994, de s'associer à d'autres organisations du tiers secteur, du bénévolat et de la coopération internationale pour créer une banque qui aura pour objectif la création d'un nouveau modèle de développement. L'association, composée de 21 organisations, revendique dès 1995 le statut de coopérative qui lui permettra de collecter les fonds nécessaires à la création et au démarrage d'une banque populaire. Le capital de base requis de 6,5 millions d'euros sera, preuve de l'intérêt porté au projet, rapidement amassé grâce à une bonne sensibilisation à la finance solidaire effectuée auprès de milliers de petits actionnaires. Le premier guichet de la Banca Etica ouvre ses portes en 1999.

Les buts de la Banca popolare Etica sont :

d'encourager des initiatives socioéconomiques s'inspirant des principes d'un modèle de développement humain et socialement durable,

6. Avant la création de la banque populaire, les mutuelles d'autogestion avaient présidé à la réalisation de plusieurs expériences en matière de finance éthique.

où la production de la richesse et sa distribution sont fondées sur des valeurs de solidarité et de responsabilité vis-à-vis de la société civile. La banque gère les épargnes de citoyens, familles, organisations, entreprises et institutions, et elle les investit dans des initiatives qui poursuivent des objectifs à la fois sociaux et économiques, tout en respectant la dignité humaine et l'environnement. Banca Etica se donne également pour mission d'éduquer les épargnants et les bailleurs de fonds, en renforçant la conscience des premiers sur la destination de leurs épargnes et en encourageant les derniers à développer leurs capacités de gestion et d'entreprise. Banca Etica ne tente pas de rejeter les règles de base de la finance, mais elle essaye plutôt de réformer les valeurs essentielles sur lesquelles la finance s'appuie (Banca Etica, <<http://www.bancaetica.com>>, consulté en mai 2006).

La Banca Etica a la forme légale d'une *banque populaire* qui, selon le droit italien, doit agir à un niveau national et respecter les finalités de coopération et de solidarité. Ce cadre juridique garantit l'implication d'un grand nombre d'actionnaires répartis sur tout le territoire national. Le processus décisionnel est démocratique : au moment du vote, tous les actionnaires ont le même pouvoir, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent, selon le principe «une tête, une voix». Ses organes décisionnels sont l'Assemblée des actionnaires, le conseil d'administration, le collège syndical et le conseil des prud'hommes qui fait office de *conseil des sages*.

Aujourd'hui, si la Banca Etica offre les mêmes services et produits que les banques classiques et s'adresse aussi aux particuliers et aux entreprises, elle se distingue par l'étendue de sa gamme de produits et services adaptés à une clientèle issue bien souvent de l'économie sociale ; par la diversité de ses activités et par sa manière de faire qui rallie les épargnants et les emprunteurs dans une gestion plus responsable et transparente des ressources financières.

Les clients de l'institution ont la possibilité d'affecter leurs épargnes à différents projets soutenus par la Banca dans les domaines suivants : la coopération sociale, la coopération internationale, l'environnement, la culture et la société civile. Chacun a aussi le loisir de choisir le taux d'intérêt qui sera appliqué à ses épargnes. Ainsi le client peut déterminer le degré de sa participation en choisissant parmi différentes possibilités allant d'un taux maximal prédéterminé à zéro.

En retour, le client a la garantie que les projets financés ont été soumis à une analyse rigoureuse tenant compte de critères tels que leur contribution au bien-être commun et leur impact sur l'environnement, sans pour autant oublier l'analyse de leur faisabilité économique et technique. Par ailleurs, la Banca Etica privilégie les organismes du tiers secteur qui encouragent des projets caractérisés par une forte valeur sociale, de préférence constitués sous forme de coopératives, d'associations, de fondations actives dans ses secteurs de prédilection.

La Banca dessert tout un éventail de clients, y compris ceux plus défavorisés car, selon elle, l'accessibilité au crédit constitue un droit de la personne. En plus d'offrir des produits plus traditionnels, la banque innove constamment en développant de nouveaux produits. À titre d'exemple, pour encourager le développement du circuit du commerce équitable, la Banca Etica a émis une carte de crédit qui promeut l'achat de produits labellisés «commerce équitable» ou «développement durable», par une remise de 10% sur le prix de vente.

En 2005, le capital social de la banque s'élevait à 18 443 000 euros. Elle comptait 25 892 associés, gérât 396 830 000 euros et accordait du financement pour un total de 278 711 000 euros (Banca Etica, <<http://www.bancaetica.com>>, consulté en mai 2006). Notons que tout en s'inscrivant dans une démarche solidaire, la banque réussit à dégager de bons profits qui prouvent la justesse des choix et la rentabilité des projets financés qui, pour plusieurs, rappelons-le, n'auraient pas trouvé preneur ailleurs dans le système bancaire classique.

Au cours des dernières années, la banque a développé plusieurs partenariats avec d'autres organisations du pays qui partagent sa vision, dont le consortium de coopératives sociales en Italie, le Forum du tiers secteur, l'Association des ONG italiennes, Transfair Italia, etc. Elle travaille également étroitement avec Etimos, un consortium qui a été très actif dans la fondation de la banque et qui capitalise de l'épargne en Italie pour financer des microentreprises et des programmes de microfinance dans les pays de l'Amérique du Sud et centrale, de l'Afrique et de l'Europe de l'Est. Par ailleurs, elle seconde des projets de finance solidaire dans d'autres pays, comme la Suède, l'Espagne et la Corse. Mentionnons que sa collaboration avec des banques européennes actives dans l'économie solidaire et alternative a mené à la création en 2001 de la Fédération européenne des banques éthiques alternatives. Au Québec, la Banca Etica s'est associée à la Caisse d'économie solidaire Desjardins afin de soutenir divers projets, notamment au Brésil.

Bref, l'influence de la Banca Etica sur le système bancaire traditionnel est de plus en plus ressentie en Italie, en Europe et ailleurs. Elle a réussi son pari d'être reconnue comme une référence sur le plan de l'innovation sociale dans les pratiques financières.

3. LES ORGANISATIONS DE RÉSEAUTAGE EN FINANCES SOLIDAIRES

Dans un même objectif de consolidation, d'appui et de multiplication des activités de finance solidaire, quelques réseaux internationaux ont vu le jour au Nord comme au Sud au cours des dernières années. Ils ont contribué à regrouper de nombreuses initiatives de finances solidaires qui étaient auparavant isolées les unes des autres et à améliorer ainsi leur viabilité. Nous vous présentons deux réseaux, l'un localisé au Nord et l'autre au Sud.

3.1. L'expérience de l'INAISE (Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale)

Mise sur pied en 1989 en Espagne, l'Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale (INAISE) est un réseau international regroupant une cinquantaine d'organisations de finance solidaire. Ces dernières investissent dans des projets qui ont des retombées sociales et environnementales importantes dans leur milieu (environnement et développement durable, économie sociale, développement social, enseignement et formation, soins de santé, relations Nord-Sud, arts et culture). Les membres de l'INAISE gèrent au total plus de 6,5 milliards d'euros, comptent environ 600 000 clients et financent plus de 20 000 entrepreneurs sociaux, sans compter l'appui à des milliers de microentrepreneurs à travers les partenariats instaurés avec les institutions de microcrédit locales. Le secrétariat du réseau est aujourd'hui situé à Bruxelles, en Belgique, mais les organisations membres exercent leurs activités dans 19 pays principalement européens. Depuis quelques années toutefois, le réseau prend de l'expansion et dépasse les frontières du continent pour inclure des organisations d'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Canada, du Costa Rica, du Japon, du Togo... En tissant des liens de solidarité entre les diverses organisations de finance solidaire, l'INAISE poursuit l'objectif d'échanger des connaissances sur des pratiques financières solidaires innovatrices dans le monde tout en conscientisant et responsabilisant les

épargnants. Elle préconise également la transparence dans l'utilisation des dépôts. Dans cette visée, l'association organise des activités et des conférences pour favoriser les échanges et les collaborations entre les membres et s'investit dans des projets de recherche pour faire avancer la réflexion. Avec l'accumulation du savoir, l'INAISE a également mis en place un important centre d'information sur le financement de l'économie sociale.

3.2. L'expérience du MAIN (Microfinance African Institutions Network)

En Afrique, il existe un réseau similaire à l'INAISE. En effet, le MAIN (Microfinance African Institutions Network), qui regroupe des organisations de microfinance africaines, a été créé en 1995 par cinq organisations : la CERUDEB (*Centenary Rural Development Bank*, Ouganda), le FIDI (Fonds ivoirien de développement et d'investissement, Côte-d'Ivoire), l'IDM-M (Initiative pour le développement en Mauritanie, Mauritanie), la SIDI (Société d'investissement et de développement international, France) et la SIPEM (Société d'investissement pour la promotion de l'entreprise, Madagascar). Aujourd'hui, le réseau, qui a son siège à Addis Abeba, en Éthiopie, regroupe 57 membres qui œuvrent dans la finance solidaire (microfinance, coopératives de crédit, ONG de crédit, banques commerciales et de développement, universités) dans 22 pays d'Afrique. Afin de consolider l'appui aux structures de microfinance en Afrique, le MAIN collabore également avec plusieurs partenaires du Nord.

Dans l'objectif d'améliorer et de consolider les pratiques des institutions africaines de microfinance, le MAIN s'active dans plusieurs sphères d'activité. D'abord, il offre des services d'appui technique aux structures de microfinance et s'investit dans la recherche de nouvelles ressources financières. Afin de susciter des débats et des réflexions sur différentes questions, il organise des conférences et des séminaires thématiques sur l'appui aux petites et moyennes entreprises, la décentralisation des services financiers, la réduction de la pauvreté, l'évolution de la microfinance, l'accès aux ressources financières pour les paysans, etc. Ces rencontres favorisent la concertation et l'échange d'informations entre les organisations de finance solidaire. Le MAIN s'investit également dans des activités de recherche et organise des sessions et des stages

de formation adaptés aux besoins des institutions de microfinance. Il va sans dire que dans tous ces chantiers, le MAIN fait la promotion de la microfinance en Afrique.

4. CONCLUSION

Pour plusieurs, encore aujourd'hui, finance et solidarité sont deux termes qui ne peuvent s'amalgamer : le premier référant exclusivement à des activités lucratives, l'autre évoquant plutôt l'entraide et la fraternité. Pourtant, des milliers d'organisations démontent ce préjugé et prouvent au contraire que la finance peut non seulement baser ses pratiques sur un principe solidaire mais, qui plus est, devenir un instrument de promotion et d'accompagnement pour stimuler et appuyer d'autres projets qui prônent les mêmes valeurs de solidarité. La finance modifie alors sa fonction de maximisation des profits pour y inclure une dimension d'utilité sociale en vue d'un développement plus inclusif. Elle instaure un nouveau mode de consommation et de production : d'une part, l'épargnant pose un geste socialement responsable en se souciant davantage de l'usage de ses gains ; d'autre part, ses ressources financières assurent un accès au crédit aux populations défavorisées ainsi qu'aux microentreprises et à celles relevant de l'entrepreneuriat collectif. Des entreprises innovatrices qui n'auraient sans doute pas pu dépasser le stade de projet sans cette collaboration sont appelées à prendre forme et à contribuer au renouveau du modèle ambiant. Les formes et les organisations de finance solidaire sont donc essentielles en amont des entreprises solidaires. Mais leurs impacts ne s'arrêtent pas là.

Tout comme dans le système financier plus conventionnel, les organisations de finance solidaire se donnent des objectifs de création d'emploi et de génération de profits. C'est plus dans l'engagement social et la volonté d'émergence d'une voix civile forte que leurs actions prennent tout leur sens. Par la mobilisation essentielle à la mise en place de circuits financiers solidaires, ces initiatives contribuent à favoriser un processus collectif d'apprentissage, qu'elles continuent par la suite de consolider en appuyant d'autres projets mobilisateurs. Souvent les partenariats qui naissent de ces initiatives sont originaux et intersectoriels, car ils regroupent une pléiade d'acteurs (issus de l'économie sociale mais également du privé et du public) qui n'avaient jamais travaillé ensemble auparavant.

Les organisations de finance solidaire ne se limitent pas aux services de soutien technique et financier. Elles assurent également le suivi des projets financés et se soucient des différentes questions qui marquent le milieu en s'engageant, par exemple, dans des activités de promotion et de formation. En fait, dans plusieurs milieux, elles animent une dynamique territoriale et s'inscrivent nécessairement dans une démarche endogène de développement. En s'ancrant dans le territoire desservi, leur objectif premier est, rappelons-le, de favoriser le potentiel du milieu souvent défavorisé. Les interventions de finance solidaire prennent donc différentes formes pour s'adapter aux besoins. Dans cette visée, les ressources financières ne sont plus l'exclusivité d'une poignée de privilégiés, mais accessibles aux couches plus défavorisées de la société, ce qui vient briser le cycle de la pauvreté.

Mais se développer en marge du modèle néolibéral prédominant pour s'appuyer sur un autre n'est pas une mince affaire et suppose de relever plusieurs défis. Parmi ceux-ci, le défi de la capitalisation revêt une importance fondamentale. À l'évidence, financer des projets nécessite de disposer, au préalable, de ressources monétaires assez consistantes. Pour constituer ce capital, certaines initiatives ont disposé de l'aide d'ONG, comme les caisses de financement à la base au Bénin, ou ont fait appel à l'expertise de partenaires du Nord, comme l'évoque l'expérience de Développement international Desjardins. Dans d'autres cas, comme en Italie, on a misé non seulement sur les partenaires, mais aussi sur le soutien de la population locale. Il ne faudrait toutefois pas croire que seuls les pays «développés» peuvent miser sur les ressources locales. Au Sud aussi, même dans des contextes de pauvreté, il est possible de constituer une mise de fonds à partir de l'épargne de la population. On conviendra cependant que l'exercice exige une bonne dose de ténacité et d'acharnement.

Dans un contexte où les valeurs de compétition prévalent, il est parfois difficile de maintenir le cap dans une logique de solidarité. Les dérives sont possibles et les préoccupations sociales de départ souvent écartées au profit d'une logique mieux soutenue par le marché. D'ailleurs, les organisations de finance qui s'adressent aux clientèles pauvres tout en conservant leur approche néolibérale ne sont pas considérées comme solidaires. Les finances solidaires, rappelons-le, intègrent d'autres critères humains qui sont essentiels pour contribuer au développement des populations défavorisées. À cet égard, le programme *microcredit summit* de la Banque mondiale, qui vise la lutte contre la pauvreté en promouvant

les entreprises de microcrédit, fait l'objet de nombreuses critiques, car il ne s'appuie pas sur une formule solidaire, mais vient plutôt renforcer le processus de mondialisation actuelle. Il y a donc un problème de définition et d'orientation.

Malgré les obstacles et les dérives, les systèmes financiers solidaires se taillent de plus en plus une place dans nos sociétés. Même s'ils sont loin d'avoir atteint leur plein potentiel, ils ont amorcé un changement et ont d'importantes retombées économiques et sociales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arteau, M., M.-J. Brassard et M.-C. Malo (2005). *Les secteurs et le mouvement coopératif québécois: portrait et défis*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Série «Pratiques économiques sociales», n° 26, 16 p.
- Banca Etica. <<http://www.bancaetica.com>>, consulté en mai 2006.
- Baril, H.(2005). Microcrédit deviendra grand, *La Presse Affaires*, mardi 31 mai, p. 4
- Comeau, Y. et al. (2001), *Emploi, économie sociale, développement local*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 300 p.
- Coordination Sud. <<http://www.2005microcredit.net/>>, consulté en janvier 2006.
- Développement international Desjardins (2006). *Rapport d'activités 2005*, 16 p.
- Développement international Desjardins. <<http://www.did.qc.ca/>>, consulté en mai 2006.
- Faure, P. (2003). *Microfinance et développement local*, Publication Agridoc-GRET.
- Gaboury, A. (2004). «Développement international Desjardins (DID): l'enjeu de la finance communautaire dans les pays du Sud», dans L. Favreau, G. Larose et A.S. Fall, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec et Paris, Presses de l'Université du Québec et Karthala, p. 41-45.
- GRAPAD-ONG (2001). *L'expérience des associations des caisses de financement à la base (ACFB)*, Bénin, Agence danoise de coopération internationale et PADSA, 52 p.

Kuntz, L. (2000). «Banques éthiques : vos valeurs nous intéressent», *Courrier de l'Unesco*, <<http://www.unesco.org/courrier>>.

PAMECAS. <<http://www.pamecas.org/>>, consulté en mai 2006.

Portail microfinance. <<http://www.lamicrofinance.org/>>, consulté en mai 2006.

Poursat, C. (2001). *Les concepts clés de la microfinance*, Publication Agridoc-GRET.

Turcotte, C. (2005). «Les pas de géant du microfinancement», *Le Devoir*, Économie, mardi 31 mai, p. B1.

Vallée, P. (2006). «Un Québec bien timide. Desjardins est un chef de file financier», *Le Devoir*, Cahier spécial, International – Grandes entreprises, samedi 4 février, p. G3.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DÉCENTRALISÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST (GUINÉE, MALI ET BURKINA FASO)

*Idiatou Bah*¹

1. L'APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Depuis une décennie environ, on porte un regard neuf sur l'Afrique et des nouveaux discours fusent, dans lesquels on trouve les mots participation, décentralisation, responsabilisation, développement durable... De nouvelles pratiques sociales basées sur des expériences concrètes de proximité visant à impliquer les populations locales dans leur propre développement sont apparues. L'approche de développement local est l'une de ces démarches.

En effet, la génération de projets antérieurs, par exemple les grands projets de filières agricoles dans les années 1980, a échoué dans sa tentative d'impulser un véritable développement. Cet échec s'explique, d'une part, par le caractère descendant des projets et donc l'absence d'engagement des populations dans la définition et dans la réalisation du projet, et d'autre part, par l'absence d'actions d'accompagnement (formation, appui technique...). Il faut souligner aussi que l'après-projet était souvent un élément négligé dans le processus.

L'approche de développement local innove en ce qu'elle intègre les notions de participation et de responsabilisation et favorise une démarche globale et systémique de la question du développement. Elle favorise aussi la mise en place de mécanismes d'appui aux initiatives locales par

1. Coopérante volontaire, conseillère en développement local, Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) et Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), Guinée.

des outils financiers tels que des fonds d'investissement locaux ou des coopératives d'épargne et de crédit. Fondée sur la planification locale participative, la concertation et l'accompagnement, la dynamique sur le terrain compte généralement sept étapes.

1. Il y a d'abord des séances d'animation au cours desquelles les populations définissent elles-mêmes les problèmes de développement prioritaires pour leur communauté et trouvent des solutions appropriées pour y remédier.
2. Les porteurs de projets sont accompagnés, notamment dans le montage des dossiers techniques et financiers, pour l'ouverture de compte bancaire, la mise en place de divers comités, etc.;
3. Un fonds d'investissement local est mis en place avec un code de financement (actions sociales) ou une coopérative d'épargne et de crédit (actions économiques).
4. Les responsables de ces nouvelles structures suivent des formations adaptées, dans le domaine de la gestion, de la vie associative, du développement local...
5. Les actions sont réalisées grâce à la mobilisation locale dans la gestion des matériaux, la gestion des chantiers...
6. Une fois le projet réalisé, on en évalue les retombées du projet et l'on en assure la pérennité et la rentabilité.
7. Tout le long de cette démarche, on s'assure d'une bonne communication pour informer adéquatement les populations de l'évolution du projet.

2. LA DÉCENTRALISATION

La décentralisation introduit une nouvelle dimension dans le développement local. En Afrique, la décentralisation est souvent effectuée à l'échelle de la collectivité qui regroupe plusieurs villages et qui compte en général au moins 5000 habitants. Instaurée sur un territoire plus large que le village, la décentralisation permet d'aborder de manière plus rationnelle les problèmes liés à la commercialisation des productions locales, aux équipements socioéducatifs et à la gestion des espaces boisés ou pastoraux. La collectivité décentralisée permet également l'émergence d'un nombre suffisant de leaders locaux capables d'assumer la responsabilité des structures et des actions mises en place.

Cette décentralisation introduit également un cadre institutionnel qui définit les rôles et responsabilités et, à cet égard, elle demeure le premier creuset de la démocratie locale. Un conseil communautaire ou rural dirigé par des élus locaux permet aux citoyens d'exercer leurs droits et devoirs. Ces mêmes citoyens, préoccupés par les conditions de vie difficile, s'engagent dans une démarche de réflexion collective sur leur milieu. Cette réflexion, qu'on appelle diagnostic participatif ou évaluation participative des besoins, se fait dans les divers villages avant d'être consignée dans le plan de développement local de la collectivité. Le plan se présente sous forme de tableau dans lequel chaque problème est relié à des actions à réaliser et à une période d'exécution. On détermine également la contribution locale et la structure locale qui en sera responsable.

Dans un contexte de ressources financières limitées, il est intéressant de comprendre comment le conseil rural procède à l'arbitrage dans le choix de la multitude d'actions à réaliser. Pourquoi établir un poste de santé dans un village au lieu d'une école primaire dans un autre? L'intérêt de la collectivité décentralisée, c'est qu'elle donne lieu à un processus de négociation locale et de jeux de pouvoir guidés par les intérêts des uns et des autres. Dans ces jeux de pouvoir, les ressortissants ou migrants jouent souvent un rôle prépondérant.

3. LE RÔLE DES RESSORTISSANTS ET DES MIGRANTS

Les ressortissants et migrants africains quittent leur village pour s'installer ailleurs dans l'espoir d'y trouver un avenir meilleur. Mais ils restent solidement attachés à leur milieu d'origine et continuent d'investir dans l'immobilier et le commerce tout en assurant les dépenses de leur famille restée au village. En plus, bon nombre d'entre eux investissent dans des actions publiques pour la création d'écoles ou de postes de santé.

De ce fait, les associations de ressortissants ou de migrants sont devenues des bailleurs de fonds «locaux» incontournables dans le développement local. Elles influencent de l'extérieur les décisions d'investissement prises localement. À ce sujet, Fall et Gueye (2002) soulignent que :

[...] de plus en plus, les associations d'émigrés contribuent largement au développement de leurs régions d'origine. À Touba au Sénégal, l'une d'elles vient de finir un hôpital qui a coûté six milliards de F CFA

en dehors des travaux bénévoles. Dans la vallée du Sénégal dont le Mali et la Mauritanie se partagent les flancs et dans plusieurs villes d'Afrique de l'Ouest, elles contribuent à construire des infrastructures dans les villages et les quartiers. La contribution des flux financiers provenant des migrants dans le cadre de leurs associations ou individuellement, à présent, a dépassé l'aide au développement dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

Ces contributions ont toutefois un effet pervers dans les villages. En effet, les associations de migrants aspirent souvent à des réalisations qui ne répondent pas nécessairement aux besoins des populations locales. Souvent inadaptées et hors contexte, les actions réalisées demeurent étrangères aux bénéficiaires qui ne s'identifient pas du tout à elles. Dans ces conditions, le problème de rentabilité de ces actions (infrastructures et équipements) se pose².

4. LES ORGANISATIONS PAYSANNES

Autres acteurs incontournables du développement local, les organisations paysannes ont le contrôle de l'activité économique au sein de la collectivité. Les groupes de producteurs sont souvent organisés en unions et fédérations de plus en plus actives et prennent en charge diverses filières agricoles de la production à la commercialisation. Dans les pays où la décentralisation n'était pas encore instaurée, les groupes économiques ont eu tendance à prendre la place d'une collectivité décentralisée inexistante en jouant un rôle social et en s'occupant, par exemple, de la réalisation d'infrastructures locales. Cette situation n'est pas sans problème, car ces groupes étaient loin d'être représentatifs de l'ensemble de la communauté locale. Avec la décentralisation, la gestion des affaires publiques devient différente, du moins dans les textes de loi. Mais les relations entre les organisations paysannes et les élus locaux au sein d'une collectivité décentralisée restent ambiguës. En effet, les investissements économiques faits par les organisations paysannes, contrairement à une école ou à un centre de santé, ne bénéficient pas à l'ensemble de la population, mais seulement aux promoteurs.

2. Pour en savoir plus sur le rôle des diasporas ouest-africaines comme agent de développement, voir Doucet et Favreau dans cet ouvrage.

5. LES FACTEURS QUI FRAGILISENT LE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN AFRIQUE

En Afrique, malgré le foisonnement des organisations paysannes à l'échelle locale, nationale et sous-régionale, et les efforts considérables pour les mettre en réseau et leur permettre d'influencer les politiques agricoles, de développer les capacités des producteurs et de préserver l'exploitation familiale, la question des subventions agricoles au Nord continue de miner la compétitivité de l'agriculture au Sud et, par ricochet, le développement des localités.

Outre ces facteurs externes, auxquels il faut ajouter la dépendance vis-à-vis des financements étrangers pour la réalisation de projets, beaucoup de facteurs internes fragilisent le développement local africain. Mentionnons notamment l'insuffisance des ressources financières allouées au développement local, la faible capacité technique et de gestion des acteurs locaux y compris des élus locaux (analphabétisme élevé), la centralisation excessive des décisions et des moyens dans les capitales africaines malgré les politiques de décentralisation, et la faiblesse du secteur privé qui reste embryonnaire pour impulser un réel développement dans les économies locales.

Malgré ces contraintes, des expériences intéressantes de développement local ont émergé aux quatre coins de l'Afrique de l'Ouest. Dans les pages qui suivent, nous vous en présentons trois qui ont connu du succès : l'une est située dans la collectivité de Diari, en Guinée, l'autre dans un quartier de Bamako, au Mali, et la dernière dans la ville de Kougoudou, au Burkina Faso.

6. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DÉCENTRALISATION RURALE : LA COLLECTIVITÉ DÉCENTRALISÉE DE DIARI, EN GUINÉE, SE PREND EN CHARGE

La communauté rurale de développement (CRD) de Diari, située dans la région du Foutah Djallon, en Guinée³, a été créée le 8 décembre 1992. Localisée à une trentaine de kilomètres de Labé, la capitale régionale, Diari demeure néanmoins difficilement accessible compte tenu de son

3. La Guinée est un pays côtier d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 245 000 km² et dont la population est évaluée à environ 7 000 000 d'habitants.

enclavement. La CRD est composée de cinq districts qui comptent environ 13 400 habitants en 1998. La population est majoritairement peulhe et le poular est sa langue d'usage.

Le Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), financé par la Banque mondiale, est un vaste programme qui vise à améliorer l'accès des populations rurales aux infrastructures et services de base. Il s'agit de responsabiliser les collectivités décentralisées pour qu'elles puissent définir, planifier, financer, exécuter et gérer les actions de développement.

De 1998 à 2002, Diari a bénéficié du PACV avec l'encadrement du Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI). Le programme était fondé sur la prise en charge des populations rurales par une démarche participative. La stratégie d'intervention privilégiée par le CECI a été

d'appliquer des techniques d'animation participative qui tout en s'appuyant sur le vécu (la pratique) des participants (groupes-cibles), accentuent chez ces derniers, les capacités d'analyse systémique (prise en compte des différents facteurs) et d'autoapprentissage (responsabilisation), tout en introduisant de nouveaux outils et de nouvelles pratiques (habiletés et savoir-faire) permettant aux participants de s'approprier le processus de développement local de façon permanente (durabilité) (Côté, 1999, p. 20).

L'instauration de la planification locale participative à Diari a suivi trois étapes: le diagnostic participatif et concerté, l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires et finalement sa mise en œuvre. Suivent quelques mots sur chacune de ces étapes.

6.1. Le diagnostic participatif et concerté

Le diagnostic participatif repose sur les principes suivants.

- Toute communauté détient potentiellement la capacité de prendre en charge son propre développement, de définir ses problèmes, de les analyser et de prévoir des pistes de solution.
- Toute intervention visant le développement d'une communauté doit nécessairement, pour être efficace, susciter la participation active de la population concernée, et ce, durant l'ensemble du processus d'intervention.

- Pour faciliter la participation de la population, il est nécessaire d'entretenir un dialogue au sein de la communauté.
- Les populations ont des compétences locales pour introduire le dialogue et pour instaurer des lieux et des processus de discussion et d'analyse.

À Diari, une douzaine de personnes du milieu appelées facilitateurs villageois, issues de l'ensemble des districts, sont formées aux techniques du diagnostic participatif pour pouvoir soutenir la démarche dans leur district respectif en accompagnant les populations dans le processus.

6.2. L'élaboration du Plan de développement communautaire (PDC) et d'un programme d'actions prioritaires

Les décisions concernant le plan de développement de la CRD et le programme d'actions prioritaires sont prises lors d'une vaste assemblée villageoise. Sont présents les élus locaux de la CRD et des districts, les leaders communautaires (sages et notables), les représentants des organisations de la société civile (associations de femmes et de jeunes, groupes économiques, associations de ressortissants), la tutelle rapprochée (sous-préfet, services préfectoraux). Chaque district, par l'entremise de leurs deux facilitateurs villageois, présente son plan de développement districte en justifiant le choix des actions retenues. L'assemblée communautaire se prononce alors sur le contenu du plan de développement de la CRD qui est généralement constitué du cumul des plans d'action de tous les districts. Pour le choix des actions prioritaires, on définit des critères de sélection tels que l'urgence, le coût, le temps de réalisation, le nombre de personnes affectées par le projet et le degré d'engagement des villageois dans l'action en question.

6.3. La mise en œuvre du programme d'actions prioritaires

La mise en œuvre du programme d'actions prioritaires passe tout d'abord par l'élargissement de la participation locale dans la gestion du projet. En effet, plusieurs comités locaux, composés d'élus locaux, de fonctionnaires et de représentants de la société civile, ont été mis en place pour assurer la gestion matérielle, administrative et financière des projets.

De plus, pour remplir adéquatement les mandats qui leur sont assignés, les membres des divers comités ont bénéficié de sessions de formation adaptées à leurs besoins qui leur ont permis d'acquérir des compétences générales (décentralisation, gestion, animation, comptabilité) et pratiques (ouverture de compte bancaire, appels d'offres et contrats de travail). Près de 300 personnes ont été formées dans ces domaines et près de 250 personnes ont été alphabétisées, dont une majorité de femmes. Enfin, un système de suivi-évaluation local a été mis en place pour favoriser un meilleur contrôle entre les différents comités locaux et pour diffuser l'information à l'ensemble de la population de Diari.

Depuis que le PACV a été mis en place, il y a cinq ans, dans la CRD de Diari, les réalisations sont nombreuses. Mentionnons notamment la création de 18 salles de classes, de trois centres de santé, de six mosquées, d'un bureau administratif, de deux puits améliorés, d'un centre de saponification, d'un centre culturel, d'un site touristique et d'un périmètre maraîcher.

À ces résultats concluants, il faut ajouter divers impacts tels que l'augmentation de l'imputabilité des élus locaux auprès de la population, la plus grande capacité de négociation des élus locaux avec le gouvernement central et les bailleurs de fonds, l'amélioration du recouvrement des taxes, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'augmentation de l'engagement des femmes dans la gestion des affaires publiques.

Sans nul doute, la collectivité de Diari a acquis de multiples savoirs qui lui ont permis de prendre en main, de manière durable, les rênes de son développement.

7. LE QUARTIER MISSIRA DE LA VILLE DE BAMAKO, AU MALI : UN MODÈLE CITOYEN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL URBAIN

L'association Yeelen, qui signifie lumière en banaman, est une structure locale qui a vu le jour en 1996 à Missira⁴. Ce quartier défavorisé de la ville de Bamako, au Mali⁵, compte environ un millier d'habitants.

4. Aminata Dramane Traoré, dont le portrait est tracé dans la première partie de l'ouvrage, est fortement engagée dans cette initiative.

5. Le Mali est un vaste pays sahélien d'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 1 240 000 km² et dont la population est estimée à 11 700 000 habitants.

La pression démographique et la dégradation de l'environnement affectent la population locale de Missira. On assiste également au démantèlement des anciennes formes de solidarité. Voyant cela et devant l'absence de méthodes et d'approches pertinentes pour corriger la situation, les citoyens de Missira ont décidé de prendre en main le développement de leur quartier afin d'en faire un lieu responsable, créatif et solidaire.

C'est dans cet esprit que l'association Yeelen a initié le projet Le soi, les voisins et le quartier, qui vise à créer un climat social favorable en permettant aux habitants du quartier de prendre part aux décisions relatives à la salubrité, à la santé, et à la vie sociale et culturelle. La population est donc directement engagée dans les travaux qui amélioreront son cadre de vie. Elle a adopté une démarche participative qui mise sur :

- l'analyse des réalités du quartier et l'exploration de solutions viables ;
- la concertation et la planification locales ;
- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;
- la formation participative en fonction des besoins ;
- la mobilisation et la gestion rigoureuse des moyens financiers et matériels ;
- la génération de revenus par l'exercice des métiers de l'environnement.

Ainsi, les habitants de Missira, principalement les jeunes, se sont retroussé les manches et ont accompli une série de travaux : l'évacuation de 500 mètres³ de déchets, le revêtement de 9000 mètres² de pavés, la confection de 750 dalles, le recouvrement de 15 caniveaux de 940 mètres, la plantation de 450 arbres, l'aménagement de 1800 mètres² d'espaces verts. Sans compter les autres projets en cours, comme l'aménagement d'un parc, d'un marché biologique, d'une aire de jeux pour enfants et d'un cybercafé pour les jeunes. Déjà, les impacts sont visibles.

- Des nouveaux rapports de voisinage empreints de solidarité s'établissent entre les habitants du quartier.
- Les bonnes pratiques sont réapparues (p. ex., balayer la devanture de sa maison et gérer les déchets).
- Les activités génèrent des revenus pour une centaine de jeunes.

- Vivre dignement dans un environnement sain est maintenant possible.

L'association Yeelen a bénéficié de l'appui financier de la coopération luxembourgeoise qui a investi 217 millions de francs CFA. L'association collabore également avec le Centre Amadou Hampâté Bâ, un centre de recherche qui documente les approches de développement local urbain et les innovations sociales touchant le quartier.

Aujourd'hui, on peut affirmer que le projet *Le soi, les voisins* et le quartier a permis aux habitants du quartier de prendre conscience de leur environnement et d'en être les artisans en participant pleinement au processus décisionnel. En définitive, cette expérience a permis de cultiver chez les habitants de Missira l'estime de soi et le souci de l'autre dans un esprit de solidarité.

8. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET CULTURE AU BURKINA FASO : LA VILLE DE KOGOUDOU ACCUEILLE CHAQUE ANNÉE LE FESTIVAL DES NUITS ATYPIQUES DE KODOUGOU (NAK)

L'Association Benemnoma, qui signifie en langue mooré «c'est bien d'avoir des gens avec soi» ou «l'union fait la force», a été créée en 1985 dans la ville de Koudougou, la troisième ville en importance du Burkina Faso (74 000 habitants). Elle se situe à 98 km de Ouagadougou, la capitale burkinabée. C'est une ville propice aux activités artistiques, culturelles et sportives, car la population est particulièrement jeune (plus de 50 % est âgée de moins de 15 ans).

À Koudougou, le décrochage scolaire des jeunes est important et, acculés à la pauvreté, les parents ont démissionné face à ce problème. En outre, le système scolaire burkinabé est inadapté aux réalités du marché du travail et il y a un manque d'écoles techniques et professionnelles. Pour contrer ses problèmes, l'Association Benemnoma a instauré à Koudougou «l'autre école» qui prend en charge la formation, l'éducation, la communication et la culture des jeunes exclus du système scolaire. L'objectif est de former les jeunes afin qu'ils deviennent autonomes professionnellement.

Pour recueillir les fonds qui ont servi à mettre sur pied «l'autre école» en 1992, l'Association Benemnoma a lancé un projet pour le moins innovateur. Elle a créé la troupe Saaba (qui signifie «forgeron» en mooré)

qui, composée d'une quarantaine de jeunes musiciens et danseurs de 15 à 30 ans, sillonne l'Europe pour présenter des spectacles. Les fonds récoltés sont réinvestis dans le projet «l'autre école» qui est devenu un centre d'activités polyvalent fonctionnant avec près de 400 personnes. Ce centre intègre :

- une école de métiers (forge, mécanique, couture, secrétariat, informatique, photo, montage vidéo...);
- une imprimerie pour les documents nécessaires au centre;
- une garderie afin de permettre aux jeunes femmes de se consacrer à leurs activités;
- une pharmacie qui vend des médicaments à prix modiques;
- une radio communautaire qui diffuse des messages de sensibilisation (sida, mutilations génitales, épidémies, récoltes...) et qui rejoint plus de 90% de la population.

Parallèlement à ces activités, l'Association Benemnoma a lancé en 1996 les Nuits atypiques de Koudougou (NAK), un festival où des artistes de tous les horizons mettent leur talent de musiciens, de chanteurs, de danseurs et d'humoristes au service de la culture dans un esprit d'originalité, de diversité et de solidarité. Les NAK, qui durent quatre jours, se tiennent chaque année à la fin de novembre sur une rue marchande de Koudougou. Depuis leur création, leur notoriété ne cesse d'augmenter grâce à l'engagement des médias nationaux et internationaux. En 2002, le festival a reçu près de 500 artistes du monde entier et accueilli plus de 3000 participants dont 700 étrangers.

Un regard sur l'évolution de la participation financière de l'Association Benemnoma permet de comprendre l'intérêt et le nombre croissant des partenaires des NAK. En effet, si, en 1996, elle finançait 50% du budget nécessaire à la réalisation des NAK, sa contribution a diminué aujourd'hui à 3%, le reste étant subventionné par de multiples partenaires: la mairie de Koudougou, le ministère des Arts et de la Culture du Burkina, l'Agence intergouvernementale de la francophonie, les ambassades (France, Pays-Bas, Chine...), l'Association française d'action artistique. L'impact des NAK est important. En effet, sous l'impulsion des NAK, le développement économique de la ville de Koudougou a pris un nouvel essor, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Les activités de développement initiées par les partenaires des NAK se sont propagées vers les villages environnants. Des projets de jumelage entre la ville de Koudougou et d'autres

villes ont été lancés. Les artistes locaux ont profité de la popularité de l'événement pour signer des contrats avec des producteurs étrangers. Un réseau national d'opérateurs culturels (ROC) qui se penche notamment sur les questions de droits des artistes a été créé.

En somme, l'expérience de l'Association Benemnoma a montré qu'il est possible, en Afrique, de soutenir un développement endogène et solidaire en mobilisant les ressources d'une localité dans des activités culturelles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Côté, G. (1999). *Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), CRD de Mitty et Diari, rapport de capitalisation de la phase pilote*, CECI.
- Fall, A.S. et C. Gueye (2002). *Derem ak ngerem, le franc, la grâce et la reconnaissance, les ressorts d'une économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest*, Cahier de la CRDC.
- Lisch, B. et P. Néant (1995). *Regards parallèles sur le développement local*, mars 1995.

LA DIASTODE, UNE DIASPORA ENGAGÉE POUR LA DÉMOCRATIE ET LE DÉVELOPPEMENT L'EXPÉRIENCE TOGOLAISE AU CANADA

Adjé Kpadé¹

1. LE TOGO, UN PAYS ÉCONOMIQUEMENT SINISTRÉ

Si, au Togo, le processus de démocratisation continue de trébucher en dépit de la volonté populaire de changement, la résistance du pouvoir actuel pour le maintien d'un régime dictatorial s'émousse. Le pays est économiquement sinistré. Au Togo, qui compte environ cinq millions d'habitants dont le quart se trouve à l'étranger, l'espérance de vie moyenne est inférieure à 50 ans. Moins de 50% de la population ont accès à l'eau potable et seulement 14% bénéficient des moyens d'assainissement. Avec un médecin pour environ 12 000 habitants, le Togo est un pays dont la santé économique et financière est très fragile. Les questions de l'emploi et du chômage constituent un autre défi socioéconomique. Effet conjugué de la loi de l'offre et de la demande associés aux échecs successifs des différents programmes d'ajustement structurels, de privatisations et des différentes politiques économiques nationales, le chômage est le fléau le plus insidieux et difficile à combattre. Il frappe de plein fouet les jeunes et surtout les jeunes filles qui sont contraintes à la prostitution déguisée.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que, lors des États généraux en 2003, les Togolais de l'extérieur ont décidé non seulement de continuer l'œuvre d'éradication de la dictature et d'instauration d'un état de droit, mais aussi de mieux contribuer au développement du Togo et des différents pays d'accueil.

1. Chargé de projets de la DIASTODE.

Ce texte vise trois objectifs : d'abord nous situons la DIASTODE dans son contexte. Ensuite nous présentons les réalisations de la DIASTODE depuis sa fondation en 1995 et finalement nous décrivons les défis actuels et les perspectives d'avenir de l'organisation.

2. LA DIASTODE : UN PROLONGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TOGOLAISE

Créée le 28 mai 1995, en marge d'un séminaire international sur le Togo² organisé à l'Université du Québec en Outaouais (Québec) par la Communauté togolaise au Canada (CTC), la Diaspora togolaise pour la démocratie (DIASTODE) s'est donné comme mission première la promotion et la défense de la démocratie dans un pays qui ploie sous le joug de la plus vieille dictature du continent noir. Ainsi venait d'être créé un réseau extérieur de promotion et de défense de la démocratie au Togo.

En effet, après d'énormes sacrifices consentis par le peuple togolais depuis octobre 1990 pour l'instauration de la démocratie, le moment était précisément venu pour les Togolais de la Diaspora de faire l'état des lieux et de définir sous quelles formes la diaspora pourrait mieux contribuer au processus de démocratisation en cours dans leur pays. Les grandes lignes des résolutions issues des assises de mai 1995 furent :

- d'entretenir l'ardeur démocratique chez les Togolais de l'étranger ;
- de maximiser leurs compétences diverses ;
- et de mobiliser les solidarités dont ils bénéficient dans les pays d'accueil pour renforcer la lutte pour la démocratie au Togo.

En avril 2003, ont eu lieu à Montréal (Québec) les États généraux des Togolais de l'extérieur. Ce deuxième grand rassemblement des Togolais de l'étranger consacra la DIASTODE comme un prolongement de la société civile togolaise et lui conféra deux missions fondamentales : poursuivre l'œuvre promotionnelle de la démocratie et jouer le rôle d'agent économique et de développement aussi bien dans le pays d'origine que dans les pays d'accueil des Togolais de l'étranger.

2. Sous le thème Démocratie, État de droit et Développement, Perspectives d'avenir du Togo.

3. QUELQUES RÉALISATIONS DE LA DIASTODE

Pour contribuer à la lutte contre la dictature au Togo, la DIASTODE a organisé plusieurs activités et réalisé divers projets. Sans vouloir en faire la liste exhaustive, on peut citer quelques exemples.

La DIASTODE a réalisé, en 1996, diverses tournées d'implantation du réseau dans les villes européennes. Parmi celles-ci, mentionnons des séances de travail avec les ONG et les associations de solidarité internationale françaises, dont l'ONG Solidarité Togo, le Comité d'organisation de la tournée en Belgique, l'Association des Togolais à Berlin-Brandenburg (ATBB) avec la participation de l'Union des ressortissants togolais en Allemagne (URTA), et des rencontres avec les autorités belges et allemandes au sujet des réfugiés togolais.

Des documents sur les droits de la personne au Togo ont été réalisés en 1996 à l'occasion des 52^e et 55^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Un site Internet a été créé en 1998 comme lieu de dialogue et d'expression d'idées pour maintenir des contacts avec la diaspora et avec les Togolais de l'intérieur (<<http://www.diaستode.org>>).

En août 2001, une rencontre a eu lieu à Montréal (Québec) entre la DIASTODE et certains leaders de l'opposition. Les discussions ont porté sur les conditions d'une alternance politique pacifique et responsable au Togo.

En 2003, une coalition internationale d'appui à la démocratie au Togo a vu le jour.

La DIASTODE a également participé au colloque national pour la renaissance de la patrie à Dakar en mars 2003. Cet événement était organisé par la société civile du Togo, représentée par une quarantaine d'organisations non gouvernementales, syndicats et associations diverses.

Le Conseil national de surveillance des élections (CONEL) a été mis sur pied en partenariat avec la Concertation nationale de la société civile (CNSC).

Finalement, la DIASTODE a apporté son appui aux forces démocratiques et à la population civile avant, pendant et après les élections présidentielles de juin 2003. L'expérience de Radio Togo Libre (RTL), que nous n'avons pas pu poursuivre, faute de moyens, est un exemple d'appui de la Diaspora aux populations togolaises à la recherche d'informations fiables.

4. LES DÉFIS ACTUELS

Les diasporas peuvent jouer un rôle important dans leurs pays d'origine et d'accueil puisqu'elles sont le prolongement de la société civile, laquelle représente le peuple face à l'État.

Dans cette perspective, la nouvelle DIASTODE, celle issue des États généraux d'avril 2003, entend s'inscrire dans cette nouvelle logique issue des sociétés mondialisées. Elle s'engage à mener une rude bataille contre la pauvreté au Togo au moyen de l'économie sociale, du développement local et de la solidarité internationale. Ainsi, elle contribue au processus de développement du pays d'origine embourbé depuis belle lurette dans ce tourbillon économique mondial, néolibéral désigné sous le nom de mondialisation. Les différentes activités de développement initiées par la DIASTODE s'inscrivent pour la plupart dans le prolongement d'une autre mondialisation à coloration beaucoup plus humaine. À ce propos, les projets à venir veulent étudier la faisabilité, au Togo, d'activités de développement dans différents secteurs : promouvoir l'économie sociale et solidaire, créer la Diaspora scientifique et technologique en faveur de l'enseignement et de la recherche au Togo, instituer, participer et promouvoir des fonds et des programmes d'appui visant certaines catégories de citoyens togolais, particulièrement, les jeunes, les femmes, les réfugiés, les personnes handicapées, etc.

Par ailleurs, l'organisation entend mener des activités économiques dans les pays hôtes. Par exemple, elle veut évaluer la possibilité de créer une mutuelle d'assurances et un fonds de développement d'entreprises de microcrédit, et réunir en réseau les acteurs de ces diverses entreprises.

5. CONCLUSION

Dans la plupart des pays africains, les effets pervers des politiques économiques des régimes dictatoriaux et l'échec des programmes d'ajustement structurel frappent de plein fouet les populations africaines déjà très défavorisées. Pour venir en aide aux populations locales, les diasporas forment des associations qui s'engagent à titre de partenaires officiels ou non dans des projets de développement local dans leur pays d'origine. S'organiser et initier des projets qui contribuent au développement économique des pays hôtes et des pays d'origine est un des défis actuels de la DIASTODE. Ces initiatives s'inscrivent bel et bien pour la plupart dans le mouvement de l'autre mondialisation, c'est-à-dire une mondialisation à visage humain qui se veut une alternative au néolibéralisme.

Enfin, dans l'avenir, la DIASTODE veut initier en collaboration avec des ONG du Nord, des actions concrètes en direction des pays du Sud. Il peut s'agir d'envoi de biens, de transferts de fonds (des retenues sur salaires effectuées par les services sociaux de retraite, d'allocation familiale, etc.). Ces apports extérieurs peuvent devenir une source appréciable de financement pour le développement d'activités d'économie sociale et populaire telles que le microfinancement et les coopératives dans divers secteurs. Ainsi, la DIASTODE ouvre une nouvelle porte sur l'avenir.

Pour en savoir plus :

<<http://www.diastode.org>>

diastode@diastode.org

P A R T I E 3

LA COOPÉRATION NORD-SUD,
LES MOUVEMENTS CITOYENS
ET LA RECONSTRUCTION
D'ÉTATS SOCIAUX DANS LE SUD

© 2007 – Presses de l'Université du Québec

Édifice Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bureau 450, Sainte-Foy, Québec G1V 2M2 • Tél. : (418) 657-4399 – www.puq.ca

Tiré de : *L'Afrique qui se refait*, Louis Favreau et Abdou Salam Fall (dir.), ISBN 978-2-7605-1325-9 • D1325N

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

LES ONG CANADIENNES ET QUÉBÉCOISES LE RÊVE D'UNE INNOVATION SANS RISQUES ?

Nancy Thede et Daniel Tremblay¹

Vue de l'Afrique, l'innovation des ONG canadiennes et québécoises peut paraître substantielle et bien enracinée dans la culture de la coopération internationale au Canada. Évoquons par exemple le rapprochement entre diverses ONG et des mouvements sociaux qui sont de mieux en mieux articulés, que ce soit dans les domaines de l'économie sociale, des droits des femmes, des nouvelles technologies, du commerce équitable ou de l'eau comme bien public mondial.

Mais, prises dans leur contexte canadien, les assises de cette innovation semblent bien moins solides qu'on pourrait l'imaginer à partir de l'Afrique ou d'ailleurs. Les ONG canadiennes et québécoises qui soutiennent l'innovation dépendent fortement de leurs bailleurs de fonds, principalement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), mais aussi dans certains cas des institutions multilatérales, dont la Banque mondiale. Cette dépendance limite leur capacité d'innover de façon relativement autonome dans un contexte où les pays occidentaux, réunis au sein du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE), tendent à subordonner l'APD (aide publique au développement) à d'autres dimensions de la politique étrangère (en grande mesure, la sécurité nationale et internationale). En ce domaine, le Canada ne se démarque guère de la plupart des autres pays membres du CAD. Or les ONG canadiennes et québécoises semblent peu portées à se mobiliser

1. Nancy Thede est anthropologue et professeure au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal. Daniel Tremblay est politologue, professeur à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et membre de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC). Tous deux sont membres de l'axe international de l'Alliance de recherche en développement des communautés de l'UQO.

pour défendre ce qui leur reste de marge de manœuvre, soucieuses qu'elles sont sans doute de ne pas donner l'impression qu'elles «mordent la main qui les nourrit».

Cette vulnérabilité des ONG qui leur vient de leur dépendance financière n'est certes pas nouvelle. On a souvent vu, au cours de la brève histoire de la coopération canadienne au développement, la marge d'initiative des ONG fluctuer au gré des changements de politique étrangère. Cette fois-ci, c'est cependant plus sérieux. On assiste à l'homogénéisation des politiques de coopération et – pire encore – à leur subordination à l'«obsession sécuritaire». Ce n'est pas dire que de nouveaux espaces d'innovation ne pourront plus être explorés, mais il sera vraisemblablement plus difficile de le faire et, de surcroît, les ONG devront faire preuve de plus d'audace politique que par le passé.

1. LA POLITIQUE CANADIENNE DE COOPÉRATION, NOUVELLES MOUTURES

La révision de la politique étrangère canadienne est à l'ordre du jour, et ce, depuis un bon moment. Le gouvernement fédéral, même s'il joue bien sûr un rôle de premier plan en cette matière, n'est pas le seul à réfléchir à la question. Outre les gouvernements provinciaux, et plus particulièrement le gouvernement du Québec qui s'intéresse de près – et parfois avec beaucoup de visibilité – à plusieurs dossiers internationaux (Cooper, 1997, p. 44), il faut tenir compte de nombreux acteurs de la société civile qui se sentent très préoccupés par les questions de politique étrangère. S'ils ont souvent été ignorés ou considérés comme des acteurs de second plan dans le domaine des relations internationales, ça ne peut plus être le cas aujourd'hui. Et cela est encore plus vrai dans le champ du développement que dans d'autres secteurs d'activité (politique, sécurité, commerce, finance, etc.). La plupart des États et des organisations internationales le reconnaissent explicitement, même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que la participation des acteurs de la société civile aux affaires internationales soit à la mesure de leurs attentes et de leurs capacités. Le monde, dit-on, se résume de moins en moins à l'univers des relations internationales (rapports entre États souverains ou au sein d'institutions intergouvernementales) et emprunte des formes et des voies inédites, que l'on peut globalement qualifier de transnationales (mondialisation de l'économie et de la culture, mouvements sociaux d'envergure continentale ou même mondiale dans des

domaines comme l'environnement ou les droits des femmes, réseaux transfrontaliers d'ONG facilités par l'innovation technologique dans les secteurs de la communication et du transport, etc.). Depuis 2001, le Forum social mondial est venu couronner ce foisonnement de réseaux transnationaux.

Et il n'y a pas que les pouvoirs publics et la société civile qui s'intéressent aux questions internationales. L'«opinion publique», pour utiliser l'expression consacrée même si elle reste un peu floue, s'intéresse elle aussi à ces questions. Selon des enquêtes réalisées au cours des dernières années, les Canadiens ont appuyé dans une assez large mesure les efforts déployés par leur pays dans les domaines du maintien de la paix et de l'aide au développement international (Potter, 2002). Selon ces mêmes enquêtes, cet appui serait encore plus fort au Québec qu'ailleurs au Canada, du moins en matière d'aide au développement (Noël *et al.*, 2004; Potter, 2002). L'horizon auquel nous sommes tous exposés aujourd'hui déborde largement le cadre national, et l'intérêt du public et des médias de masse pour la scène internationale est une réalité importante, car il influence les décisions des pouvoirs publics en matière de politique étrangère (Rioux, 2002).

Cela dit, la contribution canadienne au développement international – comme celle de plusieurs autres pays industrialisés (CMDSM, 2004; Naudet, 2000) – s'est nettement affaiblie au cours des dernières décennies. Le discours des pouvoirs publics reste teinté de «générosité», mais l'effort financier n'est généralement pas à la hauteur. De ce point de vue, le public canadien, en dépit de ce que révèlent les enquêtes d'opinion évoquées plus haut, tend à surestimer l'importance relative de la participation canadienne en matière d'aide au développement (Rioux, 2002). Au milieu des années 1970, l'APD canadienne avait atteint un sommet de 0,53% du PNB, alors qu'au début des années 2000, elle représentait moins de 0,3% (Noël *et al.*, 2004). Malgré des augmentations de 8% par an depuis, elle n'a atteint que 0,34% en 2005-2006, et on calcule qu'elle rechutera à 0,32% et à 0,30% en 2006-2007 et 2007-2008, respectivement (Conseil canadien pour la coopération internationale, CCCI, 2006). Rappelons que les pays industrialisés s'étaient donné comme objectif, au début des années 1970, d'y consacrer au moins 0,7% de leurs PNB respectifs. La fin de la guerre froide, l'état des finances publiques, les débats sur le rôle de l'État dans plusieurs domaines ne sont que quelques-unes des multiples raisons susceptibles d'expliquer la diminution de l'APD canadienne au cours de la dernière décennie.

Ces phénomènes, il va de soi, n'ont pas affecté que le Canada, qui, en dépit des chiffres cités ici, conserve une bonne réputation auprès des institutions économiques internationales les plus actives dans le domaine du développement, par exemple la Banque mondiale qui le présentait encore récemment comme un « exemple à suivre » (Desrosiers, 2004; Wolfensohn, 2004).

Il faut cependant souligner que l'APD connaît, depuis la dernière décennie, un recul par rapport à l'investissement privé direct dans les pays de l'Asie et, dans une moindre mesure, dans ceux de l'Amérique latine. L'Afrique, pourtant, reste en marge de cette « manne », continuant à exporter des capitaux. C'est l'une des raisons qui font que les gouvernements africains et les institutions internationales s'inquiètent de l'avenir de la pauvreté dans ce continent. La mondialisation de l'économie, à ce jour, n'y a guère manifesté ses « bénéfices », que ce soit sur le plan commercial, financier ou industriel (CMDSDM, 2004).

2. ET L'AFRIQUE ?

Pour des raisons d'ordre à la fois historique, géographique et culturel, le continent africain n'est pas celui auquel pense d'emblée la majorité des Canadiens et des Québécois qui s'intéressent au développement international. L'Amérique du Sud, les Caraïbes et l'Amérique centrale sont vraisemblablement mieux connues de la plupart d'entre eux. L'opinion publique canadienne tend d'ailleurs à privilégier d'autres continents que l'Afrique lorsqu'on lui demande de nommer les « régions les plus importantes » en matière de politique étrangère pour le Canada (Noël *et al.*, 2004). Néanmoins, depuis quelque temps, les Canadiens et les Québécois connaissent mieux les problèmes auxquels font face plusieurs populations de pays africains. Les ONG canadiennes et québécoises y sont pour quelque chose, elles qui depuis les années 1960 concentrent une bonne partie de leurs efforts en faveur de ce continent. Elles ont réussi au fil des ans à mettre sur pied des canaux novateurs de coopération : pensons à des fonds gérés collectivement et soutenus par l'ACDI, tels Solidarité Canada-Sahel, Coopération Canada-Mozambique (Cocamo) et Partenariat Afrique-Canada (PAC). Ces efforts ont été sérieusement entamés depuis, puisque « l'aide aux ONG canadiennes a chuté de 20 % [...] au cours des quinze dernières années » (Taillefer, 2004).

On sait par ailleurs que lors du sommet du G8 qui s'est tenu à Kananaskis en juin 2002, le premier ministre Chrétien a fait des efforts remarquables (Plan d'action pour l'Afrique) pour que l'attention ne soit pas monopolisée, dans le sillage des événements du 11 septembre 2001, par les questions de sécurité internationale (Molot et Hillmer, 2002). Il y fut question, notamment, du NEPAD (*New Partnership for Africa's Development*) et certains chefs d'État africains, parmi les plus en vue au sein de la communauté internationale, ont eu l'occasion de s'y manifester (Kirton, 2002; Rioux, 2002). Cet intérêt pour l'Afrique n'a cependant pas toujours été très évident du côté canadien. Par exemple, au début des années 1990, une bonne partie du continent africain était affectée par le recul de l'APD canadienne, alors que des pays du continent asiatique se tiraient nettement mieux de l'exercice (Cooper, 1997, p. 231).

Difficile, pourrait-on dire, d'imaginer des acteurs plus identifiés à l'univers des relations internationales que des chefs d'État ou de gouvernement. Le NEPAD, issu de l'initiative de quelques-uns d'entre eux (en particulier les présidents Mbeki d'Afrique du Sud, Obasanjo du Nigeria et Wade du Sénégal), ne peut certes pas être présenté comme une initiative de la société civile (Hugon, 2003). On peut même, si on pose sur elle un regard critique, reprocher à cette initiative de court-circuiter le potentiel de la société civile et dire que ceux qui s'en font les promoteurs ne jouissent pas vraiment de toute la représentativité que leur attribue la communauté internationale. Apparemment, le NEPAD n'est effectivement pas issu d'un processus de consultation très élargi (Owusu, 2003, p. 1668). De plus, s'il a bénéficié de l'attention que l'on sait de la part des grandes puissances économiques internationales, c'est en bonne partie parce qu'il s'inscrit dans une conception du développement qui ne heurte pas ces grandes puissances, bien au contraire (investissements privés, valorisation du capital humain et du capital social, etc.).

En somme, l'attrait global du NEPAD s'explique par la décision des leaders africains de tourner le dos à l'approche de la dépendance au profit d'une conception occidentale du développement. L'initiative évite d'exiger, comme le faisaient les précédentes, une transformation structurelle de l'économie politique mondiale (traduction libre de Owusu, 2003, p. 1665).

Par rapport à d'autres initiatives de développement, le NEPAD a l'avantage d'avoir été proposé par des Africains plutôt que suggéré (ou «imposé»), comme cela a généralement été le cas dans le passé, par des institutions économiques internationales comme la Banque mondiale

ou par les pays les plus industrialisés (Abrokwa, 1999; Saitoti, 2003; Yefru, 2000). Cela dit, quelques leaders africains ne font certainement pas l'Afrique... Le développement de l'Afrique se fera d'abord par les populations et les communautés qui habitent ce continent (Assogba, 2004). S'il est vrai que les institutions politiques peuvent, en contexte favorable, soutenir ce développement, il est clair qu'elles ne peuvent pas se substituer aux dynamismes locaux et communautaires dont le potentiel ressort nettement des expériences présentées et analysées dans cet ouvrage.

Il faut aussi insister sur le fait que la mobilisation des populations et des communautés en faveur de leur propre développement reste sans doute le meilleur antidote au syndrome de la « dépendance à l'aide » qui, comme on l'a fréquemment souligné dans les ouvrages spécialisés – sans toujours traiter la question avec toute la subtilité nécessaire –, menace les pays dont le « développement » repose en trop large partie sur l'aide extérieure (Lecomte et Naudet, 2000). Bien sûr, ce phénomène n'est pas propre au continent, mais plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne y sont exposés de façon marquée (Bräutigam et Knack, 2004). Il est extrêmement difficile, pour les pays dans cette situation, de se doter d'institutions leur permettant de s'assurer une gouvernance efficace et relativement autonome. Par ailleurs, il faut insister encore une fois sur le fait que des institutions politiques, économiques et sociales efficaces, stables et fiables ne peuvent pas émaner de sociétés dont les fondements sociologiques et culturels sont fragilisés, ignorés ou méprisés. Ce sont bien les populations et les communautés du continent africain qui sont les premiers acteurs de son développement.

Le NEPAD, de ce point de vue, suscite des questions. Est-ce qu'il peut effectivement contribuer à renforcer l'autonomie politique des Africains dans leurs choix de modèles de développement? Est-ce que les ONG canadiennes et québécoises, pour leur part, se sont émancipées du « syndrome de la dépendance » évoqué ici?

3. POLITIQUE ÉTRANGÈRE, APD, « AGENDA SÉCURITAIRE » ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Une des caractéristiques de la politique étrangère canadienne, particulièrement lorsqu'on la compare à celle des États-Unis ou de plusieurs puissances européennes autrefois colonisatrices, est son relatif penchant

pour le multilatéralisme ; cela est généralement vrai à la fois pour les pouvoirs publics (Keating, 2002) et pour l'opinion publique (Potter, 2002). Le Canada et le Québec ont aussi la réputation, en matière de développement international comme en d'autres domaines, de favoriser une approche axée sur la collaboration avec les ONG et d'autres groupes de la société civile (Noël *et al.*, 2004). En principe, il devrait s'agir là de caractéristiques favorables à la montée d'un certain transnationalisme, dans la mesure tout de même relative où l'on peut attendre de pouvoirs publics qu'ils souscrivent à une telle orientation. L'ACDI, estime-t-on, tend plus que jamais à s'inspirer, dans ses «objectifs», des «rapports de l'ONU et de l'OCDE» (Rioux, 2002, p. 743). Raison supplémentaire pour encourager la société civile à se faire entendre de ces institutions et pour continuer de chercher à y accroître sa participation. Depuis le début des années 1990, le Canada fait d'ailleurs partie des pays qui militent le plus activement en faveur de réformes qui permettraient une participation accrue des ONG aux activités onusiennes (Keating, 2002, p. 171-173) et à celles de l'Organisation des États américains (OEA).

Par ailleurs, l'adhésion du Canada au principe du multilatéralisme ne suscite pas que de l'enthousiasme chez les ONG canadiennes et québécoises. Ces dernières se plaignent parfois, et plus depuis quelque temps, de difficultés de financement attribuables au fait que le Canada aurait de plus en plus tendance à confier l'administration de sa contribution financière à des agences internationales, phénomène que certains appellent la «multilatéralisation de l'APD canadienne». Un chargé de programmes à CARE Canada explique le phénomène comme suit :

En d'autres termes, les fonds publics normalement attribués à l'aide bilatérale et accessibles aux organisations et entreprises canadiennes sont de plus en plus transférés vers les organisations des Nations Unies ou à travers des programmes multilatéraux décentralisés. Les conséquences de cette stratégie peuvent être dramatiques pour les organisations et entreprises canadiennes qui œuvrent à l'étranger. En fait, ces organisations n'ont plus accès aux fonds canadiens et perdent leurs places sur l'échiquier international au profit des organisations américaines et européennes (Audet, 2004).

Vu la diminution importante de l'aide financière que le Canada a accordée aux ONG de développement international ces dernières années, cette tendance aurait donc pour effet paradoxal de miner les bases de ce «nouveau multilatéralisme» ou transnationalisme dont, en principe, les ONG et autres groupes de la société civile devraient pourtant profiter.

En outre, depuis le milieu des années 1980, l'APD canadienne semble avoir effacé la distinction entre organisations sans but lucratif (les ONG, en l'occurrence) et secteur privé. De plus en plus, les ONG se retrouvent en compétition directe avec des firmes privées (experts-conseils ou autres) pour des contrats de livraison de l'APD sous forme de projets définis par l'ACDI. Les ONG (les mêmes, par ailleurs, qui soutiennent les innovations) deviennent des agences d'exécution de projets définis par les gouvernements (que ce soit dans un cadre bilatéral ou multilatéral). Autrement dit, elles sont de plus en plus imbriquées avec le secteur privé dans des entreprises qui dépendent directement du financement et des objectifs des gouvernements.

Un phénomène encore plus inquiétant a été mis en évidence par le processus de révision de la politique étrangère canadienne entrepris depuis 2003. L'APD, comme on le sait, constitue l'un des volets de cette politique. La survie des organismes de coopération internationale dépend très largement de cette aide. La situation n'est guère différente sur ce plan au Québec et au Canada anglais. Depuis des années déjà, les ONG et les organismes de recherche intéressés par les problèmes liés au développement international ne cessent de demander une politique étrangère axée sur l'élimination de la pauvreté dans un souci de justice et d'équité. En principe, la révision de la politique étrangère devrait être l'occasion d'obtenir réponse à cette demande. Mais qu'en est-il dans les faits?

Avant le discours du trône de l'hiver 2004, les acteurs canadiens intéressés aux questions de développement international s'attendaient à l'annonce d'un processus de consultation publique, comme celui qui avait eu lieu lors de la révision précédente, en 1994. Les milieux gouvernementaux, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) en tête, semblaient toutefois considérer que la mini-consultation menée par le ministre de l'époque (Bill Graham), au printemps 2003, suffirait. Or peu de gens avaient pris cette consultation au sérieux, car on savait le gouvernement sur le point de changer et déjà, à ce moment-là, Paul Martin avait annoncé qu'il entendait revoir complètement la politique étrangère dès son accession au poste de premier ministre. Tant et si bien que, en cours de route, la consultation du ministre Graham fut ramenée d'un exercice de révision à un simple « dialogue ». Autant dire que plusieurs groupes de la société civile avaient décidé de garder leurs feux pour le vrai débat, qui – pensaient-ils – aurait lieu sous le nouveau gouvernement Martin.

Faisant fi semble-t-il de la minceur de la consultation tenue en 2003, le gouvernement décida d'aller de l'avant avec un processus guidé par un prétendu besoin de cohérence des politiques. Ces choix avaient été affichés «en douce» depuis le printemps 2004, avec l'apparition du slogan «3-D» sur les sites Internet des ministères de la Défense, des Affaires étrangères et de l'ACDI. En effet, la formule «défense, diplomatie, développement» reflétait bien la nouvelle hiérarchisation des objectifs de la politique internationale à l'ère de l'après 11 septembre 2001. Or c'était un secret de polichinelle que, depuis des années, le ministère des Affaires étrangères considérait qu'il devrait avoir accès à des fonds gérés par l'ACDI et les employer pour ses propres priorités. C'est là un élément sans doute implicite mais important de la révision.

Quand on entend «cohérence», il faut vraisemblablement comprendre aussi «avec les intérêts canadiens» conçus par le ministère des Affaires étrangères. L'enjeu est de taille, et le danger est que les budgets jusqu'alors consacrés à l'APD, grosso modo selon une logique de développement, soient dorénavant attribués à des interventions qui répondent à des priorités politiques à court terme, mais qui ne servent pas forcément l'objectif du développement des pays du Sud.

Le Canada demeurait jusqu'à récemment, avec les pays scandinaves, l'un des rares membres de l'OCDE à maintenir une logique de développement dans l'attribution de son APD. Il semble de plus en plus vouloir imiter des pays comme la France ou les États-Unis, pour qui l'APD sert explicitement à soutenir leurs intérêts à l'étranger. Pourtant, la distinction entre objectifs de développement et objectifs politiques du pays (voire du gouvernement) donateur est fondamentale. Les premiers visent l'élimination de la pauvreté dans des conditions de dignité humaine, et les seconds la promotion des intérêts politiques, diplomatiques, militaires, commerciaux ou autres du pays donateur. Bien sûr, dans certains cas, les deux peuvent se recouper, mais cela est rare et la tentation d'agir dans le court terme est grande, une fois le pas vers l'intérêt politique franchi.

En outre, depuis les attaques terroristes du 11 septembre 2001, on peut déceler une réorientation progressive des politiques en matière de développement international, et ce, non seulement au Canada, mais dans l'ensemble des pays donateurs occidentaux représentés au sein du CAD de l'OCDE. En effet, tant l'ACDI que les ministères de la Défense et des Affaires étrangères, ainsi que le premier ministre (Paul Martin) lui-même, évoquaient, avant les élections fédérales de juin 2004, une

approche interministérielle et «collaborative» des interventions étrangères du Canada. Cette approche est celle dite des «3-D» dont il a été question plus haut. Le nom se veut peut-être bien canadien, mais l'idée de fond relève du «programme sécuritaire» international conçu après les événements du 11 septembre 2001. Le discours du trône d'octobre 2004 réitérait ces intentions. En effet, le premier ministre y annonçait sa volonté de produire un énoncé de politique internationale pour la fin de l'année 2004, en affirmant que cet énoncé viserait l'intégration des «3-D» et du commerce. Toutes les considérations du discours du trône sur les questions internationales étaient sous le signe de la sécurité et du maintien de la paix. La création de corps canadiens et d'un G20 de chefs d'État était réitérée. Fait à souligner, la seule mention d'une initiative particulière pour l'Afrique était celle de la formation par les militaires canadiens des forces de sécurité africaines pour le maintien de la paix...

La ligne directrice de ces politiques est, depuis lors, celle de la sécurité et de la lutte antiterroriste. Cette orientation ne venait pas contredire celle, antérieure, de la restructuration des rapports économiques internationaux sous l'égide des institutions financières internationales, mais bien plutôt l'approfondir. Cette préoccupation sécuritaire menait, en pratique, à une réorientation des priorités de l'APD au Canada, comme ailleurs. Cela se traduisait par le fait que deux pays, l'Afghanistan et l'Irak, s'attiraient la moitié de l'augmentation du budget de l'APD canadienne annoncée dans le budget fédéral de mars 2004. Le tableau était encore plus frappant au niveau international: alors que l'ensemble de l'APD destinée aux pays en voie de développement était d'environ 50 milliards de dollars américains par an (CMDSP, 2004; Smith, 2004), l'Irak avait coûté à lui seul, aux États-Unis, environ 140 milliards de dollars depuis l'invasion militaire du printemps 2003 jusqu'à l'automne 2004. À côté de cela, les 210 millions de dollars supplémentaires que l'ACDI devait verser au cours des prochains cinq ans à dix ONG canadiennes semblaient bien minces...

La publication tant attendue, en avril 2005, du nouvel Énoncé de politique internationale du Canada (EPI) confirme et officialise ce changement de cap: non seulement le développement est-il subordonné, en fonction de l'approche «pangouvernementale» adoptée, à la défense et à la diplomatie, mais toute la section du document qui concerne le

développement évoque la sécurité. On ne cesse d'y déclarer que le développement international est d'abord et avant tout une question de sécurité pour les Canadiens.

4. LES DEUX PREMIÈRES VICTIMES : LE DÉVELOPPEMENT ET LE MULTILATÉRALISME

La notion de développement est complexe, mais presque toutes les définitions actuelles s'entendent sur l'objectif de réduction de la pauvreté dans la dignité. Un tel objectif présuppose une vision à long terme des intérêts des populations démunies. L'hypothèse qui fonde cette approche est que le développement se fera dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité et que les pays donateurs y trouveront finalement leur compte. Pour beaucoup d'acteurs en développement international, ce genre d'approche est un minimum, car, au-delà de l'objectif de réduction de la pauvreté, ils considèrent comme incontournable la nécessité de transformer les rapports politiques et économiques internationaux pour les rendre plus justes et équitables.

L'approche que les puissances occidentales privilégient actuellement, celle des «3-D», nous éloigne de cet objectif minimal de réduction de la pauvreté. En subordonnant les programmes d'APD aux intérêts politiques et sécuritaires des pays donateurs, on relègue la logique du développement à un plan très secondaire. L'aide sera prioritairement accordée aux pays qui ont une «bonne performance» aux yeux des donateurs. Ce message, à n'en pas douter, a été compris de part et d'autre, puisqu'il transparaît dans le contenu du NEPAD et dans l'accueil que lui ont réservé les grandes puissances économiques internationales. Par ailleurs, le Canada appuie la proposition, actuellement considérée par le CAD, de modifier les critères de définition de ce qui peut être comptabilisé comme dépense d'APD, pour y inclure certaines activités humanitaires des forces militaires.

Même si plusieurs ONG les ont critiqués, les objectifs de développement du millénaire (ODM) adoptés par les Nations Unies en l'an 2000 apparaissent, aujourd'hui, dans un contexte international radicalement transformé depuis, comme un dernier rempart à défendre. Même si, en 2000, ils ressemblaient plus à un programme de la Banque mondiale qu'à une approche susceptible de renforcer l'autonomie des pays en

voie de développement, dans le contexte actuel, ces objectifs, même minimaux (élimination de l'extrême pauvreté, éducation primaire universelle, égalité des sexes, etc.), sont marginalisés.

L'autre victime de la nouvelle cohérence sécurité-développement pourrait être... le multilatéralisme! La politique américaine en Irak en est un exemple flagrant. Plus près de nous, la proposition que faisait le premier ministre canadien (Paul Martin), en 2004, de créer un «G20 de chefs d'État» était peut-être plus étonnante encore. Cette proposition, rappelons-le, visait à reproduire l'expérience des réunions des ministres des Finances des pays du G8 avec leurs homologues de certains géants parmi les pays du Sud, mais cette fois-ci entre chefs d'État et de gouvernement. Une telle proposition, si elle se réalisait, aurait pour effet de contourner les institutions multilatérales en faveur de dialogues et ententes entre une poignée de pays puissants.

En janvier 2006, les élections fédérales ont porté au pouvoir le Parti conservateur dirigé par Stephen Harper qui, comme son prédécesseur libéral, se retrouve à la tête d'un gouvernement minoritaire. L'instabilité des dernières années et ses conséquences sur la politique étrangère canadienne ne sont donc pas disparues. Ce qui étonne cependant, ce sont les similitudes entre les approches esquissées dans l'Énoncé de politique internationale de 2005 et les positions prises par le gouvernement Harper: nous sommes dans la continuité et l'approfondissement de l'accent sécuritaire. Si le gouvernement actuel se démarque de son prédécesseur en matière de politique étrangère, ce n'est certainement pas par sa volonté de rompre avec l'«inspiration sécuritaire», bien au contraire.

Les positions du gouvernement canadien, en ce qui concerne par exemple la lutte contre l'effet de serre, l'intervention militaire en Afghanistan, le sida et le VIH ou la situation géopolitique au Moyen-Orient, ont rarement été aussi proches de celles des États-Unis. On semble s'engager résolument dans la volonté de se rapprocher à tout prix des États-Unis, rapprochement qui tend vers un «multilatéralisme restreint» aux dépens des organisations internationales universelles (comme l'ONU) et au profit d'alliances plus maniables.

De plus, tout indique que le développement international est loin de figurer au sommet des priorités du gouvernement canadien actuel (Culpeper, 2006). Le «programme sécuritaire», par contre, y tient une place fort visible. Depuis son arrivée au pouvoir, ce gouvernement a

pris des décisions à incidence budgétaire qui ont plus profité aux forces armées qu'à la coopération internationale. Bref, la situation politique actuelle reste marquée par l'instabilité et il est donc risqué de vouloir faire des pronostics. Du point de vue du développement international et de l'engagement canadien dans ce domaine, il semble toutefois difficile de trouver matière à optimisme dans l'évolution récente des positions du gouvernement canadien.

5. L'INNOVATION, TROISIÈME VICTIME ?

Et pendant que tous ces bouleversements se produisent, les ONG de développement international restent relativement silencieuses. En effet, les rares voix critiques de la communauté non gouvernementale à s'élever face à ces changements sont celles des deux organismes parapluie (le CCCI et l'AQOCI) et de l'Institut Nord-Sud (INS).

Plusieurs ONG sont pourtant porteuses d'innovations intéressantes dans les champs et les partenariats qu'elles développent. Songeons, par exemple, à la proximité de plus en plus grande entre certaines ONG et les mouvements sociaux dans les secteurs de l'économie sociale, des communications alternatives et des NTIC, du développement rural... Aussi intéressants et prometteurs soient-ils, ces développements ne sont certes pas à l'abri des changements qui affectent et affecteront la politique étrangère canadienne.

En effet, l'hypothèque que constitue pour l'innovation la dépendance financière des ONG est loin d'être levée. Selon Michael Edwards,

[...] la persistance du paradigme traditionnel de l'aide internationale nuit à tout changement profond au sein des ONG car elle décourage l'innovation véritable en faisant valoir la sécurité des pratiques connues. La réduction des budgets a imposé plus de changements en profondeur à leurs stratégies et à la portée de leurs actions au cours des années 1990 que depuis le renflouement de l'enveloppe de l'aide internationale. D'après Edwards, le défi actuel des ONG consiste à sortir du strict cadre de l'aide étrangère, à défaut de quoi ne pourront s'opérer que des améliorations minimales (Plewes, 2006, p. 15).

La dépendance extrême à l'égard des fonds publics est ce qui nuit le plus aux ONG. Si elles hésitent à s'engager dans les débats sur les politiques d'aide, c'est sans doute pour se protéger d'éventuelles « sanc-

tions» de la part des pouvoirs publics. Cette attitude témoigne toutefois d'une stratégie à courte vue, compte tenu des changements majeurs qui affectent et affecteront la politique étrangère. Avec la redéfinition en cours des orientations de l'APD canadienne, pourront-elles encore prétendre œuvrer en faveur du développement international, en se conformant à la politique canadienne et en continuant de compter sur l'aide financière des pouvoirs publics? Leurs innovations et les partenariats qui en découlent ne seront-ils pas plus vulnérables dans le contexte d'une politique étrangère qui privilégie une vision «obsessionnellement sécuritaire» aux dépens d'une logique du développement? Si les ONG canadiennes et québécoises tiennent à la survie des innovations qu'elles ont contribué à faire émerger ces dernières années, elles auraient intérêt à se faire entendre dans le débat sur la politique étrangère du Canada. Innover implique forcément de prendre des risques: cependant, la sécurité des pratiques connues à laquelle fait référence Edwards crée un paradoxe, celui de l'illusion de l'innovation sans risques.

La volonté de se joindre aux forces de développement qui se font jour sur le continent africain, et dont cet ouvrage illustre le dynamisme, risquera moins d'être compromise si ces ONG contribuent à générer un débat public sur la politique étrangère canadienne. Elles se tailleront par la même occasion une meilleure place dans le transnationalisme ou le «nouveau multilatéralisme» qui tend à caractériser la politique internationale en ce début de siècle. L'enjeu, finalement, est de définir un multilatéralisme ouvert, en opposition au multilatéralisme fermé qui semble être le projet de l'administration américaine et de ses nouveaux alliés au Canada.

Quel que soit l'avenir de la réorientation de l'APD canadienne, des innovations continueront à voir le jour. Le rôle des ONG de développement international se trouvera cependant radicalement transformé. Les ONG sont assez rarement les initiatrices des innovations, mais la plupart du temps que les vecteurs. De plus en plus, ce sont les mouvements sociaux qui établissent des réseaux relativement autonomes d'échange international. Dans la mesure où leurs sources de financement ne se transforment pas en contrainte – dans la mesure donc où ils demeurent peu tributaires des politiques de coopération, désormais subordonnées au «programme sécuritaire» – les réseaux internationaux des mouvements sociaux continueront d'innover et feront sentir leur influence sur les «problèmes sociaux mondialisés». Mais si elles sont incapables de

défendre leur relative autonomie face aux changements en cours, les ONG de coopération risquent fort de disparaître du tableau des forces innovatrices sur la scène internationale.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abrokwa, C.K. (1999). «Africa 2000: What Development Strategy?», *Journal of Black Studies*, vol. 29, n° 5, p. 646-668.
- Assogba, Y. (2004). *Sortir l'Afrique du gouffre de l'histoire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Audet, F. (2004). «Et l'aide internationale dans tout cela?», *Le Devoir*, 28 juin.
- Bräutigam, D.A. et S. Knack (2004). «Foreign Aid, Institutions, and Governance in Sub-Saharan Africa», *Economic Development and Cultural Change*, vol. 52, n° 2, p. 255-285.
- Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (CMDMS) (2004). *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, Organisation internationale du travail, Genève.
- Conseil canadien de coopération internationale (CCCI) (2006). *Budget fédéral 2006*, Ottawa, 2 p., <<http://www.ccic.ca/>>.
- Cooper, A.F. (1997). *Canadian Foreign Policy. Old Habits and New Directions*, Scarborough, Prentice Hall Allyn and Bacon Canada.
- Culpeper, R. (2006). Le budget conservateur – Quelle est la place du développement?, *Revue: l'Institut Nord-Sud*, printemps-été, p. 3-4.
- Culpeper, R. et al. (2003). «Architecture Without Blueprints: Opportunities and Challenges for the New Prime Minister in International Development Policy», *International Journal*, vol. 58, n° 4, p. 667-698.
- Desrosiers, É. (2004). «Le Canada cité en exemple», *Le Devoir*, 8 juin.
- Hugon, P. (2003). «Le NEPAD entre partenariat et gestion des conflits», *Politique étrangère*, vol. 2, p. 335-350.
- Keating, T. (2002). *Canada and World Order: The Multilateralist Tradition in Canadian Foreign Policy*, Oxford University Press, Don Mills.
- Kirton, J. (2002). «Canada as a Principal Summit Power: G-7/8 Concert Diplomacy from Halifax 1995 to Kananaskis 2002», dans N. Hillmer et M.A. Molot, *Canada Among Nations, 2002: A Fading Power*, Oxford University Press, Don Mills, p. 209-232.

- Le Prestre, P.G. (2005). *Protection de l'environnement et relations internationales: les défis de l'écopolitique mondiale*, Paris, Armand Colin.
- Lecomte, B.J. et J.-D. Naudet (2000). «Autonomie et dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure», *Autrepart*, n° 13, p. 5-23.
- Molot, M.A. et N. Hillmer (2002). «The Diplomacy of Decline», dans N. Hillmer et M.A. Molot, *Canada Among Nations, 2002: A Fading Power*, Oxford University Press, Don Mills, p. 1-33.
- Naudet, J.-D. (2000). «Le dilemme entre solidarité et dépendance», *Autrepart*, n° 13, p. 173-193.
- Noël, A., J.-P. Thérien et S. Dallaire (2004). «Divided Over Internationalism: The Canadian Public and Development Assistance», *Canadian Public Policy*, vol. 30, n° 1, p. 29-46.
- Owusu, F. (2003). «Pragmatism and the Gradual Shift from Dependency to Neoliberalism: The World Bank, African Leaders and Development Policy in Africa», *World Development*, vol. 31, n° 10, p. 1655-1672.
- Plewes, B. (2006). *Une action qui porte. Analyse des tendances et enjeux ainsi que leurs implications pour les ONG internationales*, CCCL, Ottawa, 22 p.
- Potter, E. H. (2002). «Le Canada et le monde. Continuité et évolution de l'opinion publique au sujet de l'aide, de la sécurité et du commerce international, 1993-2002», *Revue Études internationales*, vol. 33, n° 4, p. 697-722.
- Rioux, J.-S. (2002). «Les défis pour le Canada en matière d'aide publique au développement», *Revue Études internationales*, vol. 33, n° 4, p. 723-743.
- Saitoti, G. (2003). «Reflections on African Development», *Journal of Third World Studies*, vol. 20, n° 2, p. 13-29.
- Smith, S. (2004). «L'Afrique doit attendre le développement jusqu'à... 2147», *Le Monde*, 2 juillet.
- Taillefer, G. (2004). «Le monde selon Paul Martin», *Le Devoir*, 23 septembre.
- Thede, N. et D. Tremblay (2003). «La nouvelle société civile. Établir la gouvernance mondiale», *Le Devoir*, 13 septembre.
- Wolfensohn, J.D. (2004). *Allocution prononcée à la Conférence de Montréal* (8 juin), The World Bank Group, DevNews Media Center.
- Yefru, W. (2000). «The African Challenge to Philosophical Paradigm: The Need for a Paradigm Shift in the Social, Economic, and Political Development of Africa», *Journal of Black Studies*, vol. 30, n° 3, p. 351-382.

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE VILLES

LE CAS DU JUMELAGE SAINT-LOUIS ET LILLE

*Sambou Ndiaye*¹

Introduite à partir de 1989 par la IV^e Convention de Lomé entre les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et la Communauté européenne, la coopération décentralisée est une nouvelle approche qui propose de placer les acteurs locaux au centre de la mise en œuvre d'opérations viables. Face à l'acception française qui limite la coopération aux relations entre collectivités locales, la vision européenne est plus extensive, car elle intègre l'ensemble des acteurs non gouvernementaux, notamment la société civile.

D'abord caractérisée par des actions humanitaires d'assistance et de jumelage, la coopération décentralisée s'est rapidement structurée dans des activités de solidarité Nord-Sud et cherche de plus en plus à promouvoir la réciprocité. La spécificité de ce type de coopération réside notamment dans sa dimension militante ainsi que dans ses principes d'action, comme la proximité sociale, l'ingénierie sociale, l'échange entre acteurs, l'efficacité dans les investissements... Dans plusieurs villes africaines, le processus de développement local est intimement lié à l'action de la coopération décentralisée qui, en plus de mettre en œuvre des actions de développement, promeut l'arrimage entre les initiatives populaires et communes.

Une quarantaine d'expériences regroupent des collectivités locales sénégalaises et françaises. Nous nous proposons ici de montrer la portée d'un cas de coopération décentralisée entre la ville de Saint-Louis, au Sénégal, et celle de Lille, en France.

Rappelons que la ville de Saint-Louis a été fondée en 1659 par les Français à la recherche d'un entrepôt fortifié et a été inscrite au patrimoine mondial de l'humanité en 2000. Son identité territoriale très marquée du

1. Sociologue, professeur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal).

fait de son rôle historique et de ses traditions (excroissance française en terre d'Afrique) a, durant longtemps, endormi ses populations qui semblaient négliger son état de dégradation avancée et ses problèmes de développement.

C'est dire que la ville de Saint-Louis, à la fin des années 1970, ressemblait à la plupart des villes africaines de l'époque : crise économique et crise de la gestion publique. Le Partenariat Lille–Saint-Louis est né en 1978, mais ne mobilisait, à l'époque, que les élus des deux villes. C'est en 1981, quand la municipalité de Saint-Louis lui a demandé de l'appuyer dans l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires, que le Partenariat Lille–Saint-Louis décide de s'engager dans une réelle dynamique de jumelage. De 1981 à 2000, les actions de ce partenariat font de Saint-Louis l'un des laboratoires les plus promus en matière de développement local au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. Cette ville a d'ailleurs reçu le prix de la meilleure pratique de développement local en Afrique de l'Ouest lors du sommet d'Africités 2000 à Windhoek.

Mais quelles sont les caractéristiques du jumelage entre ces deux villes et qu'est-ce qu'il a apporté, non seulement en matière d'amélioration des conditions de vie et d'impact sur le mode de gouvernance locale, mais aussi en matière de renouvellement de la coopération au développement?

1. LA VALEUR AJOUTÉE DE L'EXPÉRIENCE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SAINT-LOUIS–LILLE

D'abord, le jumelage Saint-Louis–Lille a délaissé son orientation de bailleur pour se diriger vers un partenariat stratégique entre les deux collectivités locales. Les orientations s'appuient maintenant sur une série de nouveaux principes : proximité, ingénierie sociale, renforcement du dialogue social, engagement de la société civile, gestion concertée et partagée, démocratie locale, gouvernance locale, partenariat à visage humain. Les pratiques sont plus flexibles, notamment dans des activités de solidarité Nord-Sud et le financement de projets qui appartiennent chacun à l'un des huit principaux programmes de développement : mère-enfants, action sociale, programme scolaire, gestion des ordures ménagères, appui à la gestion municipale, relance de l'économie locale

et fonds de développement local. Un programme d'actions humanitaires d'assistance ponctuelle lors d'événements défavorables a également été mis en place.

Très tôt, la coopération décentralisée a mis l'accent sur le renforcement institutionnel de la collectivité locale pour rationaliser son mode d'organisation et de fonctionnement et mieux répondre à la demande locale. Cette démarche a abouti à la création de l'Agence de développement communal (ADC), une première au Sénégal. Il s'agit d'un dispositif technique qui appuie la commune dans son travail de maître d'œuvre et qui fait la promotion du développement local.

Ensuite, dans sa démarche, le partenariat a intégré divers mécanismes de gouvernance locale : appui à la structuration des acteurs locaux à l'échelle des quartiers (conseils de quartier) ; promotion du système non conventionnel de gestion des ordures ménagères par les Groupements d'intérêt économique Cetom² ; mise en place de fonds de développement local pour appuyer les organisations communautaires, promotion de l'élaboration commune d'outils de planification du développement local à dimension territoriale, sectorielle ou communale (plan de développement des quartiers, programme de développement communal, plan global de nettoyage...).

2. LES RÉSULTATS MAJEURS

Le partenariat Saint-Louis–Lille a eu des impacts majeurs. Dans un premier temps, la commune s'est repositionnée quant aux problèmes structurants de la ville. Les acteurs locaux sont eux aussi plus engagés dans la promotion de leur cadre de vie. On assiste à la remobilisation territoriale des différents acteurs dans le développement de la ville et au renouvellement de l'identité territoriale par une dynamique d'autopromotion. Du même coup, le développement urbain s'est amélioré : il est passé d'une approche administrative et technique de gestion urbaine à une dynamique de gouvernance locale. Si, au début, la mobilisation des élus était timide, actuellement, il y a une forte appropriation institutionnelle de la dynamique.

2. Voir le texte du même auteur dans la première partie de l'ouvrage.

3. LES PROBLÈMES DE LA COOPÉRATION

Malgré le succès de l'expérience de coopération, nous avons relevé certains problèmes.

- Le positionnement institutionnel de la coopération décentralisée est ambigu.
- Concentré à l'intérieur d'une même institution, l'appui technique et financier engendre un déséquilibre dans le partenariat Nord-Sud et entretient une forme de dépendance.
- On note une faible maîtrise locale des orientations et des financements. En effet, les collectivités françaises déterminent les modalités, les domaines d'intervention et la portée de la coopération, alors que les collectivités sénégalaises semblent être grippées par leurs contraintes de fonctionnement qui les maintiennent dans un certain attentisme.
- On remarque une certaine faiblesse dans l'articulation entre les partenaires ainsi qu'une instrumentalisation du partenariat par la municipalité. De plus, les partenaires sont peu diversifiés et les échanges Sud/Sud sont rares.
- Les investissements qui visent à améliorer les contraintes structurelles, comme la relance de l'économie locale ou encore l'aménagement urbain, ne sont pas encore assez importants.

4. CONCLUSION

Après une quinzaine d'années de présence active dans la ville de Saint-Louis, le Partenariat Lille–Saint-Louis s'est élargi à une dimension régionale pour devenir un partenariat englobant Saint-Louis et sa région. Toutefois, les acquis de la coopération Saint-Louis–Lille se mesurent par l'apprentissage. En effet, la commune s'est résolument positionnée dans la promotion du développement local tout en cherchant de manière autonome à diversifier ses partenaires. En même temps, les processus de gouvernance locale, de planification participative ou encore de structuration des acteurs locaux semblent être irréversibles, du fait de leur degré d'appropriation locale. En somme, la coopération décentralisée participe au renouvellement du développement en s'assurant de la durabilité de ses actions, au-delà du retrait du partenaire stratégique.

LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA VISION ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

*Yves Vaillancourt*¹

1. UNE RÉUSSITE POUR LE SÉNÉGAL ET L'AFRIQUE !

Dans cette plénière qui porte sur la «dynamique intercontinentale de la promotion de l'économie sociale et solidaire», je crois comprendre que j'ai l'honneur de parler au nom du continent nord-américain. Mais comme je me sens près de la délégation québécoise d'une centaine de personnes qui participe à cette rencontre et qu'en ce début de rencontre, je connais mal les cinq Américains et la trentaine de Canadiens non québécois qui y participent, je pense devoir dire modestement que les propos que je vais livrer se rapprocheront plus d'un point de vue québécois que d'un point de vue nord-américain.

En tant que Québécois, d'entrée de jeu, ce que j'ai le goût de dire, c'est que depuis l'ouverture de cette III^e Rencontre internationale ce matin, avec le nombre impressionnant de participants et participantes inscrits (1 250 en provenance de 66 pays), avec la diversité des pays et des continents représentés, avec la qualité de la logistique et du site de la conférence, avec la richesse des propos tenus depuis le début, nous réalisons tous ensemble que cette rencontre internationale et intercontinentale sera un immense succès. Nous réalisons que le Réseau intercontinental d'économie sociale et solidaire (RIPESS), les Sénégalais et les Africains de l'Ouest ont relevé un immense défi orga-

1. Politologue, Université du Québec à Montréal, ex-directeur du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), membre du réseau international de recherche Création de richesses en contexte de précarité (CRCP) et de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ES) et de celle de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'ARUC-Innovation sociale et développement des communautés. Ce texte est son allocution de plénière à la rencontre internationale qui eut lieu à Dakar en 2005.

nisationnel, scientifique et politique, soit celui d'organiser et de tenir cette conférence en respectant les principes et les objectifs qu'elle s'est donnés depuis la première rencontre, à Lima en 1997, et la deuxième rencontre, à Québec en 2001. Pour cette raison, je m'empresse, au nom de la délégation québécoise et du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), de féliciter chaleureusement le RIPESS, les Sénégalais et les Africains de l'Ouest qui, avec l'appui et la collaboration de leurs partenaires des autres pays et continents, ont travaillé très fort depuis 2001 et plus particulièrement au cours des derniers mois pour réussir la difficile course à obstacles que représente la préparation d'une telle rencontre dans un pays du Sud en particulier.

Pour nous, Québécois, le principe de l'alternance Nord/Sud, dans la tradition de ces rencontres internationales et intercontinentales, représente quelque chose de très important et nous y avons cru de façon conséquente depuis longtemps. Nous y avons cru en dépit du scepticisme qui prévalait à l'occasion dans certains pays du Nord.

2. LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

Certaines personnes présentes à cette III^e rencontre pourraient s'étonner devant le fait que la délégation québécoise comprend une centaine de personnes. L'explication de ce fait n'est pourtant pas difficile à fournir et à comprendre. C'est justement parce qu'un certain nombre de nos leaders, réunis entre autres à l'intérieur du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), ont misé depuis le lendemain de Québec 2001 sur le pari que la III^e rencontre internationale de Dakar 2005 constituait un rendez-vous possible, nécessaire et important pour la consolidation et la promotion intercontinentale de l'économie sociale et solidaire et qu'il valait la peine de se mobiliser et de s'organiser pour s'y préparer et y participer avec le meilleur de nos ressources et de nos effectifs. C'est ce que nous avons fait au cours des quatre dernières années avec les encouragements et l'encadrement du GESQ. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu plusieurs rencontres préparatoires qui ont culminé avec la tenue d'une Université d'été sur l'internationalisation de l'économie sociale et solidaire qui a réuni et formé 200 participants à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en juin 2005. En outre, tout le long de nos démarches préparatoires, nous avons eu le souci de travailler en étroite concertation avec le RIPESS en misant sur sa pertinence, sa légitimité et ses capacités organisationnelles.

À ce moment-ci, j'aimerais vous dire un mot sur la composition de notre délégation québécoise qui, me semble-t-il, est intéressante non seulement sur le plan du nombre, mais surtout sur le plan de la diversité et de la complémentarité de ses composantes. Qui sommes-nous? Quels sont nos lieux d'ancrage? Quels réseaux reliés à l'économie sociale et solidaire (ESS) représentons-nous? Pour répondre à ces questions, il est possible d'identifier sept composantes. En effet, notre délégation comprend :

1. des représentants d'entreprises et d'organismes qui pratiquent au quotidien l'ESS (marchande et non marchande). Ces praticiens et praticiennes de l'ESS proviennent d'une diversité de lieux et de secteurs. On les retrouve dans les finances solidaires, dans les caisses d'épargne et de crédit, dans la production agricole, dans le microcrédit, dans les entreprises d'environnement et de recyclage, dans le logement social, dans la sécurité alimentaire, dans les pratiques d'insertion en emploi, dans les services de proximité, dans les organismes de loisirs et de tourisme social, dans les services sociosanitaires, dans le développement local et régional, dans les corporations de développement économique communautaire, dans les activités culturelles, etc. ;
2. des représentants des grands regroupements québécois d'entreprises et d'organismes de l'ESS dont le Chantier de l'économie sociale et le Conseil de la coopération du Québec (CCQ) ;
3. des représentants d'organismes publics qui sur les plans local, régional, sectoriel et national accompagnent et soutiennent au quotidien l'ESS. Je fais référence ici à des représentants de pouvoirs municipaux, de Centres de santé et de services sociaux (CSSS), de centres locaux de développement (CLD) et de certains ministères et autres organismes gouvernementaux québécois et canadiens, etc. ;
4. des représentants de mouvements sociaux qui jouent le rôle d'alliés de l'ESS et qui proviennent en particulier du mouvement syndical, du mouvement des femmes, du mouvement écologique, etc. ;
5. des représentants d'organisations de coopération internationale (OCI) québécoises et canadiennes qui, depuis cinq ans notamment, ont joué le rôle d'alliées naturelles de l'ESS québécoise et ont inscrit l'ESS dans la programmation de leurs activités Nord/Sud. Je me réfère en particulier à des OCI comme le

CECI (Centre d'étude et de coopération internationale), Développement et Paix, Oxfam-Québec, SUCO, l'AQOCI, etc. Au passage il faut souligner que plusieurs OCI québécoises ont réussi ces dernières années à effectuer un virage novateur en faisant une alliance stratégique avec les initiatives d'ESS qui se déploient tant au Nord (au Québec et au Canada) qu'au Sud dans les pays où elles ont des projets et activités de coopération. C'est ce qui explique que les acteurs de la coopération internationale et les acteurs de l'ESS travaillent de plus en plus souvent ensemble au Québec depuis quelques années alors qu'anciennement ils vivaient dans des univers séparés. Cela est un pas de plus tant pour l'ESS que pour la coopération internationale;

6. des représentants des universités et des collèges qui ont développé des programmes de formation et de recherche qui se situent en alliance forte avec l'essor et la consolidation des pratiques et organismes d'ESS dans leur milieu. À cet égard, il est intéressant de mentionner que notre délégation comprend des professeurs, des chercheurs, des étudiants qui sont partie prenante d'équipes et de programmes de formation et de recherche qui, depuis quelques années, font une jonction partenariale avec des acteurs de l'ESS tant au Québec que dans des pays du Sud. J'ajoute que la présence d'un recteur d'une université québécoise dans notre délégation représente un symbole significatif de ce que les ressources des milieux universitaires et collégiaux ont la responsabilité de s'engager avec les institutions qu'ils représentent dans la promotion de l'ESS chez nous et ailleurs;
7. des représentants d'associations et d'institutions québécoises reliées aux communautés culturelles et autochtones. À cet égard, il est important de mentionner la présence dans notre délégation de Québécois d'origine haïtienne qui accompagnent une délégation haïtienne de l'intérieur comprenant trois personnes, ce qui représente un geste de solidarité qui fait du sens dans la société québécoise. En effet, au Québec, il y a pas moins de 120 000 Québécois d'origine haïtienne qui demeurent souvent préoccupés par la relance du développement dans leur pays d'origine et, du même coup, contribuent à sensibiliser l'ensemble des Québécois aux terribles problèmes de sous-développement qui continuent d'affliger Haïti. Il importe enfin de mentionner aussi la présence dans notre délégation des deux représentantes

du réseau des centres d'amitié autochtones au Québec qui font l'hypothèse que l'ESS pourrait devenir un point d'appui pour le développement de leurs communautés aux prises avec d'immenses défis socioéconomiques et sociopolitiques.

3. QUELQUES ACQUIS LIÉS À NOTRE FAÇON DE PROMOUVOIR L'ESS AU QUÉBEC

L'histoire de l'ESS a commencé il y a plus d'un siècle au Québec. Elle a connu des avancées considérables au cours des dix dernières années. Ces avancées ne se sont pourtant pas déployées de manière rectiligne. Elles ne se sont pas faites sans tiraillements, ni sans «chicanes de famille». Certes, l'ESS a connu chez nous des *success stories*. Mais, nous ne devrions pas avoir peur de le dire, elle a connu aussi des épisodes moins glorieux, des moments de difficulté et, à l'occasion, des échecs. Évidemment, dans les bilans que nous dressons officiellement, nous n'aimons pas toujours nous attarder sur nos difficultés. Nous avons plus de facilité à tirer des enseignements de nos réussites que de nos ratés.

Cela étant dit, je n'ai quand même pas l'intention d'utiliser mon temps d'intervention en plénière pour m'attarder sur les difficultés et les «mauvais coups» de l'histoire récente de l'ESS au Québec. Toutefois, au moment où je m'apprête à rappeler quelques caractéristiques positives de notre façon de travailler à la promotion de l'ESS au Québec, il m'apparaissait important de mentionner avec honnêteté que les immenses pas en avant que nous avons connus ces dernières années ne s'apparentent pas à un parcours euphorique et sans fautes qui nous aurait tenus à l'abri des obstacles et des reculs.

Avec cette mise en contexte réaliste, je puis mentionner cinq facteurs qui ont contribué à l'essor de l'ESS au Québec ces dix dernières années et qui sont susceptibles d'intéresser les personnes et les réseaux qui s'intéressent à la promotion de l'ESS dans d'autres pays et continents.

1. La promotion de l'ESS chez nous est d'abord la préoccupation au quotidien d'entrepreneurs socioéconomiques qui, avec inventivité, compétence et ténacité, ont développé et fait avancer des projets viables et novateurs d'ESS sur le terrain et continuent de le faire chaque jour.

2. La promotion de l'ESS chez nous a été rendue possible et dynamisée parce qu'elle a pu bénéficier de la reconnaissance et de l'appui de composantes significatives d'un certain nombre de mouvements sociaux anciens et nouveaux, notamment du mouvement syndical, du mouvement des femmes, du mouvement écologique, d'associations de jeunes, etc. Certes, en précisant que l'appui des mouvements sociaux est le propre de composantes des mouvements sociaux, j'attire l'attention sur le fait que ces mouvements sociaux ne sont pas des réalités homogènes. Au contraire, ils sont traversés par différentes composantes et sensibilités, ce qui explique que certaines d'entre elles ont des connivences avec l'ESS, tandis que d'autres éprouvent des réticences et même parfois des oppositions. Cela veut dire que des débats internes importants continuent dans les mouvements sociaux québécois sur l'appui à donner ou à refuser à la promotion de l'ESS. Aux yeux de certains, cette ambivalence des mouvements sociaux quant à la position à tenir en regard du développement de l'ESS peut être interprétée comme un facteur négatif. Mais aux yeux d'autres analystes dont nous sommes, elle demeure un facteur positif qui ressort nettement lorsqu'on compare la position des mouvements sociaux face à l'ESS au Québec avec celle dans le reste du Canada. En effet, dans le reste du Canada, la position des mouvements sociaux, du moins jusqu'à tout récemment, s'apparente plus à une position d'indifférence, de non-compréhension et de non-appui. En somme, les débats internes sur l'ESS dans les mouvements sociaux québécois révèlent qu'une partie des mouvements sociaux s'emploie déjà à cultiver des alliances positives avec l'ESS et que les promoteurs de l'ESS doivent continuer leur travail de discussion et de persuasion pour obtenir la reconnaissance et l'appui bien sentis de franges plus larges des mouvements sociaux.
3. La promotion de l'ESS au Québec a marqué des points importants au cours des dix dernières années grâce à l'obtention de la reconnaissance et de l'appui des pouvoirs publics, du moins de certains pouvoirs publics œuvrant au sein de l'État du Québec, dans des organismes publics agissant sur le plan régional ou local, par exemple dans certaines instances municipales. Ces appuis ne sont pas venus à la manière de cadeaux spontanément octroyés d'en haut, mais après des revendications et des luttes venant d'en bas. Ils sont demeurés timides et réversibles

au gré des changements de garde dans les appareils publics et les gouvernements. Malgré sa fragilité et sa réversibilité, la reconnaissance politique de l'ESS par les pouvoirs et les politiques publics a contribué à l'essor d'une prise de conscience chez les acteurs et alliés de l'ESS dans la société civile. Prise de conscience de ce que, pour s'épanouir vraiment dans l'économie et la société, les initiatives de l'ESS ont besoin de l'action de décideurs publics qui élargissent leur manière de voir et de faire en faisant éclater les cadres d'analyse binaires centrés uniquement sur le couple public–privé ou État–marché. C'est ce que nous appelons une approche d'économie plurielle capable de reconnaître l'apport du pôle de l'ESS à l'essor d'un nouveau modèle de développement.

4. La promotion de l'ESS au Québec, ces dix dernières années, a été soutenue par les contributions de la formule originale de la recherche partenariale dans ce domaine. Il s'agit là d'une façon de travailler à la production et au transfert des connaissances qui mise sur une alliance partenariale et symétrique entre des chercheurs des milieux académiques et des acteurs socioéconomiques de la communauté environnante. Dans ce domaine de la recherche partenariale, il est possible de dire que le Québec et le Canada détiennent une expertise de coproduction et de codiffusion des connaissances qui aurait avantage à être mieux connue et utilisée dans d'autres pays, notamment dans les pays du Sud. Dans nos échanges avec nos semblables dans d'autres pays, nous avons remarqué que cette innovation suscitait beaucoup d'intérêt.
5. La promotion de l'ESS au Québec, enfin, a été grandement aidée et enrichie par la qualité et la diversité de nos réseautages avec des acteurs et des chercheurs inscrits dans diverses mouvances d'ESS dans d'autres pays du Nord et du Sud. À cet égard, il ne fait pas de doute que l'engagement fort d'un nombre significatif de Québécoises et de Québécois dans la I^e rencontre internationale de Lima en 1997, la II^e rencontre de Québec en 2001 et cette III^e rencontre internationale de Dakar en 2005 nous a beaucoup enrichis et dynamisés. Sur ce plan, nous sommes particulièrement redevables aux apports combinés du GESQ et du RIPESS qui interviennent, à l'intérieur du Québec et dans les échanges intercontinentaux, non pas à la manière d'avant-gardes

hiérarchiques désireuses d'imposer aux diverses composantes de l'ESS une quelconque « ligne juste », mais à la manière de carrefours de réseaux préoccupés d'animer des échanges et des partages d'expériences entre une diversité de réseaux encouragés à conserver leur marge d'initiative autonome tout en coopérant à la construction d'un héritage commun.

4. CONCLUSION : LES DÉFIS DU RIPESS

Après vous avoir fait part de ces idées sur notre expérience de la promotion de l'ESS au Québec, j'aimerais conclure tout simplement en disant que, scruté à partir de la fenêtre de l'expérience québécoise, le nom du RIPESS nous apparaît à la fois pertinent, exigeant et prometteur pour l'avenir : Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire.

Le RIPESS est un réseau. Se définir et se comporter comme un réseau, c'est refuser de se présenter et d'agir comme une sorte de parti unique ou d'organisation d'avant-garde qui aurait la prétention de représenter et de guider l'ensemble des initiatives d'ESS dans tous les continents et tous les pays. Au contraire, le RIPESS est né de la demande d'une diversité de réseaux ancrés dans une diversité de continents et de pays du Nord et du Sud, et doit, en retour, se développer en demeurant le soutien et l'accompagnateur de ces divers réseaux. Ainsi, le RIPESS est appelé à jouer le rôle de réseau ou de carrefour de réseaux, c'est-à-dire d'un réseau voué à la promotion de la coopération interréseaux dans le domaine de l'ESS.

Le RIPESS est un réseau intercontinental. Pour nous, Québécois, se définir comme un réseau intercontinental, c'est différent de l'autre option qui consisterait à se définir comme un réseau international. Le défi ici est de réussir le développement d'un RIPESS qui, en continuité avec la rencontre de Lima en 1997, se préoccupe constamment d'assurer l'équilibre entre la participation des acteurs de l'ESS venant des sociétés du Sud et celle de ceux venant des sociétés du Nord. Dans un réseau qui se définirait d'abord comme international, il serait facile d'organiser des rendez-vous internationaux dans lesquels les délégations du Sud ne feraient pas longtemps le poids face aux délégations du Nord. Par contre, dans la perspective d'un réseau intercontinental, il devient vite impératif de travailler d'une manière qui favorise la promotion de l'ESS

dans cinq continents, trois du Sud, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, et deux du Nord, l'Europe et l'Amérique du Nord. Dans ce contexte, le principe de l'alternance Sud/Nord qui a permis d'avoir la première rencontre au Sud (à Lima), la deuxième au Nord (à Québec) et la troisième au Sud (Dakar) est un acquis à conserver si nous tenons à ce que notre réseau demeure authentiquement intercontinental. En ayant permis la participation de plusieurs centaines d'Africains et d'Africaines engagés dans des pratiques d'ESS dans nombre de pays de ce continent du Sud, la III^e rencontre de Dakar 2005 nous a donné l'occasion unique de mieux comprendre et apprécier le potentiel de richesse de la dynamique intercontinentale. La faible présence des représentants de l'ESS venant du continent asiatique nous invite d'autre part à prendre la mesure de l'immense effort à déployer en direction des pays de ce continent pour élargir et consolider le RIPESS dans les années à venir.

Le RIPESS est un réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire. En se donnant d'abord pour mission de faire la promotion de l'ESS, le RIPESS, à mes yeux, fait œuvre pédagogique d'une manière fort constructive. Fidèle à l'expression «résister et construire» qui avait été le fil conducteur des délibérations de la II^e rencontre de Québec 2001, le RIPESS évite de se cantonner dans une définition de lui-même qui serait d'abord négative si elle mettait l'accent principalement sur la dénonciation de la mondialisation néolibérale. Au contraire, le RIPESS a fait le choix de se définir d'abord comme une mouvance intercontinentale engagée dans la construction d'une mondialisation alternative. En somme, le RIPESS se commit en tant que démarche de mobilisation et de concertation clairement inscrite dans les pratiques et les projets d'altermondialisation. Ce choix n'est pas anodin ni facile dans une conjoncture internationale où les forces progressistes intéressées aux débats sur la coopération Nord/Sud emploient de plus en plus fréquemment l'étiquette altermondialisation pour se définir mais éprouvent souvent, dans les faits, de la difficulté à passer de la dénonciation à la construction, c'est-à-dire de l'antimondialisation à l'altermondialisation. En somme, en visant par son travail intercontinental à soutenir la promotion de l'ESS, le RIPESS et les multiples réseaux continentaux, nationaux, sectoriels et locaux qui s'y rattachent veulent contribuer modestement, avec d'autres réseaux et regroupements intercontinentaux, à l'émergence et au renforcement d'un nouveau modèle de développement dans lequel l'ESS sera plus reconnue et soutenue par la société civile et les décideurs publics.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE À L'HEURE DE DAKAR 2005¹

*Humberto Ortiz*²

1. M. ORTIZ, QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)?

C'est l'économie du partage. Le partage du travail et de ses fruits. Ce qui implique que le partage existe dans tous les aspects depuis la production jusqu'à la consommation. À l'inverse, l'économie néolibérale peut se définir comme celle de la compétition. Il est vrai que ces deux choses (la compétition et le partage) sont nécessaires. Il faut cependant connaître notre point de départ et l'objectif final que nous voulons atteindre. Le modèle actuel qui propose une compétition extrême où seuls les plus forts semblent tirer leur épingle du jeu et l'individualisme absolu ont créé une impasse à l'échelle planétaire où les sociétés se divisent en gagnants et perdants, ces derniers ne pouvant espérer plus que des programmes compensatoires, le sous-emploi ou le chômage. De l'autre côté, il y a l'ESS dont le défi n'est pas d'enrichir ceux qui sont déjà riches mais plutôt de donner aux pauvres et aux exclus des occasions d'améliorer leurs conditions de vie. Pour cette raison, comme le dit un collègue péruvien: «Là où il y a un seul pauvre ou un seul exclu, l'économie solidaire ne peut baisser les bras.» Essentiellement, l'économie solidaire est une occasion pour les plus pauvres.

1. Cette entrevue a été réalisée par l'organisation Rel-UITA, à Dakar.

2. Membre du Groupe d'économie solidaire du Pérou (GRESPE), Humberto Ortiz fait partie de la Commission d'action sociale de la Conférence épiscopale péruvienne. Il est aussi collaborateur au Conseil épiscopal latino-américain (CELAM), en plus d'être un des promoteurs les plus actifs de l'économie solidaire en Amérique latine. Il a été le principal organisateur de la première rencontre internationale qui s'est tenue à Lima en 1997.

2. LE RÉSEAU INTERCONTINENTAL POUR LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (RIPESS), ORGANISATEUR DE LA RENCONTRE DE DAKAR 2005, NE TROUVE-T-IL PAS SON ORIGINE À LIMA ?

En juillet 1997, à Lima, a débuté un processus qui a débouché sur la création du RIPESS. Tout cela a débuté par la tenue de la 1^{re} Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité qui repose sur de nombreux antécédents puisque l'ESS est fille d'une histoire qui a commencé il y a longtemps. Dans les années 1990, après vingt ans d'application de programmes d'ajustement structurel, la réponse des gens de la base, des plus pauvres autant au Sud qu'au Nord, a été celle d'expériences d'économie populaire, de microentreprises, de petites entreprises de solidarité économique. C'est ainsi que nous en sommes venus, les acteurs du Sud et du Nord, à nous mettre d'accord pour convoquer une rencontre qui aurait pour but de proposer une mondialisation qui mettrait de l'avant la solidarité. C'est dans ce contexte que s'est déroulée la première rencontre qui a réuni plusieurs centaines de personnes pour réfléchir ensemble sur tout ce qui avait été réalisé jusqu'à maintenant sur le terrain de l'économie sociale et solidaire.

3. PLUS TARD, IL Y A EU UNE AUTRE RENCONTRE À QUÉBEC, N'EST-CE PAS ?

C'était en 2001. Nous aurions souhaité que la rencontre ait lieu plus tôt, mais ce n'est pas facile d'organiser un événement de cette envergure. C'est seulement après quatre ans que les conditions favorables ont été réunies pour qu'un réseau local soit en mesure d'accueillir cet impressionnant réseau intercontinental. À titre d'exemple, ce sont 1250 personnes qui ont assisté à la rencontre de Dakar en 2005. Nous avons profité de la rencontre de Lima pour définir les défis de l'ESS, pour en arriver à des conclusions sur les moyens à prendre pour promouvoir la création de réseaux d'ESS, diffuser les résultats des accords auxquels nous sommes arrivés et continuer à travailler dans une perspective Nord-Sud. Ce que nous avons fait à Québec, en prenant en considération la crise économique en Asie du Sud-Est ainsi que l'émergence de mouvements internationaux contre la mondialisation néolibérale, a été de définir

une plateforme qui reposait sur deux concepts: résister et construire. Résister au modèle néolibéral qui vit présentement une crise systémique et construire l'ESS qui constitue une alternative réelle.

4. QUELLE EST VOTRE ÉVALUATION DE DAKAR 2005 ?

Cette rencontre a permis de renforcer les réseaux. Il y a un nombre de plus en plus important de délégués qui prennent part à ces rencontres, ce qui a nécessité la tenue d'une phase préparatoire dans chaque continent. La rencontre de Dakar s'est aussi démarquée par une excellente présence africaine. L'Afrique est un continent qui est pratiquement écarté par le néolibéralisme, ce qui signifie qu'à l'heure de la solidarité, l'Afrique possède d'énormes ressources culturelles et économiques qui peuvent avoir un impact universel. Troisièmement, dans la foulée de «résister et construire», s'est ouvert ici à Dakar un chapitre intéressant, celui du dialogue avec les concepteurs de politiques publiques lors d'une réunion impressionnante comptant plus de douze représentants de ministères et organismes publics d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine. Cela donnera un coup de pouce considérable à l'heure des débats sur nos possibilités d'influencer les politiques publiques.

5. QUELLES ONT ÉTÉ LES RÉOLUTIONS EN CE QUI A TRAIT À LA STRUCTURE DU RIPESS ?

Deux instances ont été mises sur pied: le Conseil de direction (CD) et le Comité international de liaison (CIL). Le premier sera constitué d'une délégation de deux représentants par continent, ce qui signifie qu'il y aura en tout douze délégués qui représenteront les réseaux de chaque continent. Quant au CIL, c'est un organe plus ouvert, consultatif et où il peut avoir une participation de quatre à six représentants.

6. QUI FAIT PARTIE DE CES COMITÉS EN AMÉRIQUE LATINE ?

La réunion continentale d'Amérique latine à laquelle a participé Rel-UITA est convenue que le Conseil de direction serait composé du Pérou et du Brésil comme membres titulaires et du Mexique et du Chili comme membres suppléants. Le réseau de chaque pays a la responsabilité de

désigner les personnes qui assumeront une responsabilité au sein du comité. Il faut par ailleurs souligner que ce travail est bénévole. Dans le cas du CIL, deux autres pays pourront y participer. Un des pays pressentis est l'Équateur, qui possède un réseau national d'ESS.

7. QUE DEVRAIT PRIORISER CE RÉSEAU INTERCONTINENTAL ?

Selon moi, son objectif devrait être l'installation de l'ESS au niveau international pour que les réseaux continentaux, nationaux et locaux puissent faire croître l'ESS comme une proposition de transformation de la société qui entraîne des modifications concrètes dans les systèmes économiques dont se nourrit le néolibéralisme. Je pense entre autres au secteur financier et à celui du commerce.

8. LA PROCHAINE RENCONTRE SE TIENDRA EN BELGIQUE. AVEZ-VOUS DÉJÀ DÉFINI DES AXES DE TRAVAIL ?

L'essentiel est de poursuivre et d'approfondir les débats. On tentera d'arriver en Belgique avec des réseaux mieux construits, plus harmonisés, avec des plateformes continentales mieux définies. On tentera aussi d'inclure davantage l'Asie et l'Océanie et l'on mettra sur les possibilités d'influence politique de l'ESS. Il a en effet été suggéré d'initier un dialogue avec le système multilatéral et pourquoi pas avec l'Union européenne, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC afin de donner une plus grande visibilité à l'ESS.

LA RECONSTRUCTION D'ÉTATS SOCIAUX AU SUD

ESSAI D'ANALYSE POLITIQUE

Louis Favreau et Abdou Salam Fall¹

*Des réseaux internationaux de recherche travaillant dans une perspective Nord-Sud recommencent à s'interroger sur la question de l'État (après deux décennies où l'on n'a pas cessé de valoriser l'approche par le marché), plus spécifiquement sur la **reconstruction de l'État social dans les pays du Sud et sur la question du renouvellement de l'État social au Nord**. C'est le cas de notre réseau, le réseau Création de richesse en contexte de précarité (CRCP). L'État social dans les sociétés du Nord, parachevé à la fin de la dernière guerre, s'est appuyé sur trois piliers: le développement d'un important service public (éducation, santé, infrastructures...), une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite...) et une action sur l'économie et l'emploi (politiques d'assurance-emploi, d'insertion socio-professionnelle, de développement local et régional...). Cet État social au Nord est partiellement en crise puisqu'il laisse dans la précarité 20 % à 25 % de sa population active et exclut les usagers et les travailleurs des processus de production des services collectifs destinés aux communautés. Mais au Sud, la question de l'État social suscite encore plus de débats, car l'économie de ces pays a été profondément précarisée par les plans d'ajustement structurel imposés par les institutions économiques internationales. Cette dégradation de l'activité économique a entraîné la déqualification des services publics et l'affaiblissement de la crédibilité*

-
1. Louis Favreau est sociologue, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), coordonnateur du réseau Création de richesse en contexte de précarité (CRCP), responsable de l'axe international de l'Alliance de recherche universités-communautés Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC) de l'UQO et conseiller au Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ). Abdou Salam Fall est sociologue, chercheur à l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) de l'Université Cheik Anta Diop, au Sénégal, coordonnateur du réseau CRCP, membre de l'ARUC-ISDC et président du RIPESS.

de l'État, et l'économie populaire est devenue le moyen de survivre non seulement pour les pauvres, mais aussi pour les classes moyennes. Par où la reconstruction d'États sociaux au Sud et tout particulièrement en Afrique passe-t-elle aujourd'hui?

1. LES PRATIQUES SOCIOÉCONOMIQUES DES COMMUNAUTÉS ET LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT SOCIAL : LE QUESTIONNEMENT ACTUEL

Certains travaux tendent à accréditer l'idée que le « local » et l'« international » sont les deux échelons qui comptent aujourd'hui (Badie, 1995). D'autres récusent cependant cette disqualification du « national » et le considèrent toujours comme le lieu central de l'action collective (Cohen, 2003). Dans leurs conclusions, les travaux du réseau Création de richesse en contexte de précarité (CRCP) ont plutôt eu tendance jusqu'à maintenant à confirmer que les initiatives des communautés donnent leur pleine mesure quand l'État devient le partenaire de la société civile dans des espaces permettant de développer une économie plurielle dans laquelle d'autres composantes que l'économie marchande internationalisée peuvent avoir droit de cité, à savoir des initiatives et des réformes basées sur des croisements interactifs entre le marché, l'État et la société civile. Bref, la mondialisation ne marque pas la fin des territoires ni celle des États. C'est plutôt de leur transformation qu'il faut s'enquérir. Par exemple, le nouveau rôle des gouvernements locaux en matière de développement, l'existence récente de nouveaux réseaux internationaux de professionnels, d'universitaires, d'ONG, d'entreprises collectives...

Les pratiques populaires et la relance des sociétés civiles, dans un contexte de crise des États, ne constituent pas pour autant un tout homogène. Ces nouvelles dynamiques ne vont pas toutes dans la même direction. Certaines voient à la gestion de la pauvreté en l'absence d'un État un tant soit peu vigoureux. D'autres contribuent à la structuration de communautés locales et élaborent de nouvelles politiques publiques.

En d'autres termes, il y a différenciation marquée des rôles effectifs que jouent les initiatives et les États tant au Nord qu'au Sud. La comparaison Nord-Sud et Sud-Sud, rendue possible par le caractère international de notre réseau, peut permettre de pousser plus loin la réflexion collective à ce propos, notamment sur les conditions de reconstruction d'États sociaux au Sud.

Dans cette perspective, nous avons repris les nombreuses études de cas que nous avons réalisées dans différents pays du Nord et du Sud pour les analyser du point de vue des politiques publiques et plus largement de la construction ou du renouvellement d'un État social. Nous avons surtout travaillé jusqu'ici par démarche inductive sur des questions touchant plutôt la microéconomie : quelles sont les expériences populaires (d'économie sociale, de développement local et régional...) de cohabitation active avec les pouvoirs publics (locaux, régionaux ou nationaux) les plus significatives? Quelles ont été leurs conditions d'émergence et quelles sont celles susceptibles d'assurer leur pérennité? Quelle est la contribution (forces et faiblesses) respective des ONGD, et de la coopération internationale décentralisée? La coproduction de services collectifs est-elle une utopie mobilisatrice dans les communautés locales? Nous en avons rendu compte dans deux ouvrages (L. Favreau, A.S. Fall et G. Larose, 2004; A.S. Fall, L. Favreau et G. Larose, 2004).

Tout en poursuivant notre démarche inductive (monographies d'expériences) dans une dizaine de pays, nous voulons désormais, au terme de ce troisième ouvrage qui porte sur l'Afrique qui se refait, ouvrir un nouveau cycle de recherche utilisant une démarche plus déductive en posant des questions qui relèvent plus de la macroéconomie : qu'est-ce qu'un État social dans l'univers capitaliste qui est le nôtre? Quels sont ses fondements? N'y a-t-il qu'un capitalisme universel ou des capitalismes sachant que, dans une société donnée, l'État peut peser pour plus de 50% du PIB, comme au Danemark, ou pour 30%, comme aux États-Unis? Peut-on parler d'une alternative au capitalisme ou des alternatives au sein des capitalismes? Comment et à quelles conditions les initiatives des communautés contribuent-elles à la construction d'un État social? Un État social est-il possible dans un seul pays et à quelles conditions? Quel rôle les institutions internationales, «économiques» (FMI, OMC, Banque mondiale) et «sociales» (OIT, UNESCO, PNUD...), jouent-elles dans le développement d'une mondialisation équitable? En quoi les mouvements sociaux ont-ils contribué et contribuent-ils toujours à la construction d'États sociaux? Par-delà le souhaitable, quels sont les possibles qui se dessinent à cet égard²?

2. C'est sur ce type de questions que nous avons commencé à réfléchir collectivement lors de notre dernier colloque à Dakar en 2005. Nous comptons prolonger cette réflexion lors de notre prochain colloque.

Sans prétendre répondre de façon définitive à toutes ces questions, nous voulons du moins par le texte qui suit proposer quelques pistes de réflexion³. **La construction de l'État social** dans les pays du **Sud** et la question du **renouvellement de l'État social** au **Nord** : une utopie ? Si oui, une utopie mobilisatrice ou non ?

2. LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : TROIS APPROCHES

Depuis plus de deux décennies, bien qu'elles soient limitées dans leur impact, des initiatives innovatrices ont émergé et ont inspiré des politiques publiques dans certains pays ou certaines régions. Ces initiatives de certaines régions ou communautés locales qu'on peut voir ici ou là (la commune de Saint-Louis au Sénégal, les communautés villageoises au Mali, Porto Alegre au Brésil, le parc industriel de Villa el Salvador au Pérou⁴, le Québec en Amérique du Nord, le Mali en Afrique de l'Ouest⁵ ou le Brésil de Lula – peut-être même le Venezuela de Chavez ou la Bolivie de Morales, selon certains) peuvent aussi être considérées comme des laboratoires originaux de recherche de nouvelles voies, quand des innovations institutionnelles témoignent de la possibilité d'établir de nouvelles passerelles entre la société civile, l'État et le marché, en dépit de dérives toujours possibles.

L'essor de ces pratiques dans le contexte de la reconfiguration d'un État en crise n'est pas homogène, loin s'en faut, et ne peut donc pas être interprété de la même façon. Il n'en demeure pas moins que, dans plusieurs domaines et dans un certain nombre de pays, les mouvements sociaux ont été capables au fil des ans d'obtenir une certaine reconnaissance sociale et politique de ces initiatives, et de leur assurer ce faisant une place dans certains lieux décisionnels, un financement récurrent et un rôle proactif dans certaines politiques publiques, etc.

3. Ce texte s'inspire d'un premier essai de comparaison entre l'État social au Nord et au Sud donné en conférence d'ouverture du colloque des 17 et 18 novembre 2005 que le réseau CRCP avait organisé à Dakar.

4. Ndiaye (2005) pour Saint-Louis; Konaté (1999) pour les communautés villageoises maliennes; Gret et Sintomer (2005) pour Porto Alegre; Favreau et Fréchette (1999) pour Villa el Salvador, au Pérou.

5. La naissance, en 1992, d'une troisième république ayant un gouvernement démocratiquement élu et un projet majeur de décentralisation des pouvoirs sur les plans local et régional (Sanogo, 2004).

Le social ne peut pas se réduire à des œuvres de bienfaisance, ni à l'aide au développement, encore moins à des mesures palliatives des politiques libérales. Il se fonde plutôt sur une vision défendant le bien commun, l'équité dans l'accès aux services, les droits des acteurs sociaux à avoir des chances égales d'exercice du pouvoir, la participation citoyenne dans les choix de vie et le devenir de la société. Le bien commun, la satisfaction des droits humains, l'équité des choix de vie, l'exercice des libertés sont autant de facteurs qui impliquent l'État, en tant que puissance publique assurant la socialisation des ressources et leur redistribution. **L'État est en lui-même un bien public du fait de sa fonction stratégique de régulation et donc d'acteur collectif central** dans l'impulsion des politiques publiques. C'est pour cette raison qu'il ne laisse aucun acteur indifférent. La nature de ses interactions avec les autres acteurs est fortement dépendante de la vision qui organise son action.

Et pour nous, cette régulation précédemment décrite s'appuie sur le trinôme État, économie et société, lequel peut être une des clés pour le renouvellement ou la construction d'un État social. Ici, la synergie ne se fait plus à deux (le marché et l'État) mais à quatre (marché, État, gouvernements locaux et associations). La question devient moins celle du plus ou moins d'État que celle de la qualité démocratique de l'action de l'État et de la capacité de **cohabitation active des institutions publiques** avec leurs **partenaires** dans la création et l'offre de nouveaux services collectifs aux populations. En d'autres termes, cette qualité dépend pour une bonne part de la capacité des pouvoirs publics à se laisser interpellé par les initiatives des communautés et des régions et à accepter de décentraliser, de coproduire des services collectifs et de cohabiter ainsi dans de nouvelles institutions de gestion démocratique. Pour clarifier notre propos, nous présentons ici trois approches du rôle social de l'État et des services publics : l'approche néolibérale, l'approche étatiste ou développementiste et l'approche démocratique participative et partenariale.

C'est le dernier cas de figure, l'approche démocratique participative et partenariale, qui nous intéresse plus particulièrement, étant donné son potentiel innovateur. Cependant, il suppose une forte mobilisation des diverses composantes de la société civile. En outre, il ne peut se réaliser sans le développement d'institutions appropriées que seul l'État, en dernière instance, peut soutenir durablement, ce qui nécessite toutefois un fort investissement dans la démocratie délibérative. Cette approche doit en effet combiner la démocratie représentative des élus avec la

démocratie sociale des organisations constituées en « contre-pouvoirs » et la démocratie délibérative dans laquelle les médias et les associations citoyennes occupent une part importante de l'espace public de dialogue social. C'est sans aucun doute l'approche de référence de la plupart des mouvements sociaux.

TABEAU 1
Trois approches du rôle social de l'État et des services publics

	Approche néolibérale	Approche étatiste (Nord) ou développementiste (Sud)	Approche démocratique participative et partenariale
Rôle de l'État et des services publics	Les services collectifs par le réseau public sont subsidiaires. Séparation de l'écono- mique et du social.	L'État central prédo- mine dans le dévelop- pement de services collectifs.	L'État soutient le dévelop- pement de l'intérieur; il y a une collaboration active entre les partenaires, une nouvelle liaison de l'éco- nomique et du social.
Rôle du marché	Le marché est prédo- minant: dévelop- pement économique extraverti; dévelop- pement social, résultat de la capacité du marché.	Les entreprises et les services collectifs publics façonnent le marché.	Le privé joue un rôle complémentaire. Les services collectifs sont mixtes (public, d'économie sociale et privés) et coor- donnés au niveau national mais décentralisés.
Rôle des asso- ciations, des ONG et de la société civile	Elles gèrent la pau- vreté par programmes ciblés par l'État pour assumer les effets négatifs du marché.	Les associations jouent un rôle complémentaire mais subalterne dans le développement des services collectifs.	Il y a construction conjointe de l'offre et de la demande de services collectifs, coproduction, codécision et contrôle citoyen.
Rôle des citoyens	Les citoyens sont des consommateurs.	Les citoyens sont les usagers des services.	Les citoyens sont les coproducteurs des services et les acteurs collectifs du développement.

Typologie inspirée des travaux de Lévesque (2004) et de Vaillancourt (1998).

3. L'ÉTAT SOCIAL : LES QUESTIONS DE BASE

Mais qu'est-ce qu'un État social? Dans une entrevue accordée à la revue française *Politis* (Brun, 2004), Susan George, politologue et vice-présidente d'ATTAC-France⁶, disait ceci :

Ce n'est peut-être pas révolutionnaire, mais je trouve que le modèle européen du *welfare state* tel qu'il a été imaginé dans les années 1930, puis après la guerre, serait un modèle plus qu'acceptable pour le monde entier. Il n'est pas réalisé, y compris chez nous, mais, dans l'idéal, il est fondé sur le concept de solidarité intergénérationnelle, de résolution des conflits sur la base du droit et de la négociation, de service public. Je préfère traduire *welfare state* par «État du bien-être» plutôt que par «État-providence», car c'est un État qui essaie de faire en sorte qu'on n'ait pas constamment, individuellement, peur du chômage, de la vieillesse, de la maladie, de ne pas pouvoir correctement éduquer ses enfants. Le modèle européen a été une tentative d'instaurer ce type de relations entre le citoyen et l'État. Il serait un modèle universel réaliste. Le monde est assez riche pour le faire.

À notre avis, cette position mérite d'être débattue et commentée point par point, car l'auteure de ces lignes y décrit remarquablement bien l'essentiel de ce qu'est l'État social. Cette position a cependant beaucoup de coordonnées implicites qu'il nous faut noter et soupeser.

3.1. Premier point : l'émergence de l'État social dans les années 1930, de quelle innovation s'agit-il?

Le développement industriel capitaliste investit dans la création de la richesse en fonction et en faveur du capital, ce qui entraîne simultanément de multiples exclusions. Après les trente glorieuses (1945-1975), le salariat des sociétés modernes a montré les limites intégratives de ce type de développement, avec son lot de marginalités et l'accentuation des inégalités. La société moderne s'est peu à peu «bloquée». Dans différents pays, un changement de paradigme de développement est apparu face à la menace de déshumanisation des sociétés industrielles capitalistes. C'est ainsi que de 1945 à 1975, l'État social a connu des

6. Susan George a écrit plusieurs ouvrages dont le dernier est un essai intitulé *Un autre monde est possible si...* chez Fayard (2004). C'est une figure de proue du mouvement issu du FSM.

succès en Europe et au Canada : d'abord en raison du plein emploi qui a permis de réaliser le droit au travail ; ensuite, en raison du fait qu'il a été doublé d'une réussite en matière de politiques sociales, notamment par la réalisation du droit universel à la santé et à l'éducation ainsi que l'accessibilité à des services publics modernes de transport et d'habitat, politiques qui ont été décisives dans la démocratisation des sociétés du Nord. Il faut y ajouter les libertés syndicales conquises par les organisations de travailleurs, même s'il faut bien admettre que les diverses formes de participation des travailleurs dans l'entreprise ne se sont pas généralisées. Si le plein emploi a été mobilisateur partout, il faut cependant reconnaître que l'équité dans les services de santé et d'éducation a été le trait distinctif qui a concouru le plus à donner de la légitimité à l'État social. Voyons de plus près les conditions d'émergence de cet État social dans le Nord.

Le XX^e siècle a vu surgir un *New Deal* entre le capitalisme et le mouvement ouvrier, ce qui a débouché sur une série de compromis qui ont sorti les pays du Nord du capitalisme sauvage aux bénéfices de régulations sociales. Ces dernières ont transformé la condition ouvrière en condition salariale permettant à tous les travailleurs de disposer de la citoyenneté, avec les pleins droits que cela confère, et d'une protection sociale de base. Il convient de réfléchir là-dessus un moment parce que, dans le mouvement citoyen international, plusieurs pensent que cela pourrait aujourd'hui servir de point d'appui à une nouvelle utopie, celle d'un *New Deal* écologique au XXI^e siècle⁷.

L'État social a émergé de la crise des années 1930 et de la Seconde Guerre mondiale en Europe. La guerre, les migrations internes, l'urbanisation rapide, la transformation des modes de production vont amplifier la crise des liens communautaires traditionnels de la famille, du voisinage, de l'école, de l'Église. Les mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvement coopératif, mouvements politiques de gauche) vont cependant être appelés à traduire l'ensemble des problèmes de la crise en propositions et en revendications de droits sociaux, économiques et culturels. L'État est alors tenu de répondre au moins en partie à ces nouvelles demandes sociales. **Dans chaque pays, l'État se fait État social.** Le champ des politiques publiques s'est alors élargi (Senarclens, 2003) à la « protection » des familles contre les risques de chômage, la

7. Voir à ce propos l'entrevue d'A. Lipietz dans *Alternatives économiques* (2005, p. 50-52).

maladie, les accidents, et à celle du patrimoine des ménages (avec les régimes de retraite), tout cela en levant des impôts sur le revenu et des cotisations sociales qui ont permis à l'État d'introduire l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, etc. L'État social d'alors a aussi promu l'égalité des chances par l'éducation et la culture et, sous l'influence de la pensée de Keynes, son intervention dans l'économie : investissements publics dans le développement de l'économie, planification, nationalisations, etc. Loin d'être étrangères à ce développement, les mutuelles d'assurances sont partie prenante de cette socialisation des risques en cogérant les régimes publics émergents et les coopératives d'épargne et de crédit participent au développement socioéconomique des communautés locales et des régions.

C'est ce modèle de développement que l'ONU reprend à son compte dans les années 1960 pour l'imposer aux pays du Sud, ce qui soulève une question de taille : ce « modèle » est-il vraiment exportable dans le Sud ?

3.2. Deuxième point : ce modèle d'État social peut-il être une référence pour toute la planète ?

Modèle exportable ? Dans différentes institutions de l'ONU, certains économistes du développement répondent oui à certaines conditions. Ils posent d'abord un diagnostic général de dépendance commerciale, technologique et financière des pays du Sud à l'égard des pays du Nord et avancent l'idée que le sous-développement est le résultat d'un environnement international systématiquement défavorable vu la domination du Nord sur le Sud. Bref, le Sud s'insère dans l'économie mondiale, mais selon une division internationale où il est presque toujours perdant. Une conclusion s'impose : ne comptons que sur nos propres moyens. Le modèle « développementiste » est né. Des pays du Sud misent alors sur leur propre développement et sur les conditions suivantes pour y arriver : 1) l'accumulation de capital grâce au surplus agricole ; 2) l'utilisation de ce surplus pour l'industrialisation ; 3) la planification par l'État des activités économiques stratégiques pour coordonner l'ensemble des secteurs ; 4) le soutien d'une aide étrangère qui laisse suffisamment de marge de manœuvre, puisqu'il est possible de tabler sur la concurrence entre les deux grands blocs, l'Union soviétique et les États-Unis (Favreau et Fréchette, 2002, p. 23-40).

Pendant vingt ans (1960-1980), cette perspective aura le vent dans les voiles à la faveur de la montée des mouvements de libération nationale.

Les tentatives de construction d'un État social dans le Sud dans les années 1960-1970

Interrogeons les essais d'État social dans les pays du Sud en examinant sommairement l'expérience du socialisme autogestionnaire comme modèle d'État social inachevé en Afrique. Au lendemain des indépendances de 1960, l'Afrique mesure la distance qui la sépare d'un développement équitable. En dépit de leur jeunesse et du poids écrasant de la colonisation occidentale, les États se mettent à consacrer leurs budgets à des politiques à vocation universelle. La santé, l'école et certains services publics sont gratuits. Certains pays sous le charme du modèle des pays de l'Est considèrent que la priorité réside dans la planification du développement. En Tanzanie, au Sénégal, au Mali, au Bénin, pour ne citer que ces exemples, émergent des formes de mutualisation et des coopératives impulsées par les États. Ces États deviennent interventionnistes et, n'eût été le handicap d'une infrastructure et d'un niveau d'équipement dérisoires, les difficultés d'accès aux services se seraient posées dans des proportions moins inquiétantes que durant les trois dernières décennies marquées par les plans d'ajustement structurel (1980-2005).

La volonté de s'attaquer aux fondements des inégalités était manifeste chez une partie de l'élite des indépendances. Prenons celui du modèle de socialisme autogestionnaire dont Mamadou Dia⁸, président du Conseil du Sénégal au début des années 1960, s'était efforcé de jeter les fondements au sein de la paysannerie. L'animation rurale était le moyen d'une planification démocratique ascendante qui s'articule avec une même démarche au niveau de l'État central. Les coopératives de production prenaient en main à la fois la commercialisation et l'écoulement des produits. Elles avaient leur caisse de dépôt qui finançait leurs besoins en équipement selon une approche participative. Elles étaient relayées à divers échelons par des caisses d'investissements locaux. Les communes rurales étaient envisagées selon le modèle d'inspiration chinoise des communes populaires. Le mouvement coopératif allait susciter des coopératives de développement. Selon le message fougueux de M. Dia (1985, p. 120) : « C'était cela la pierre de touche de ma politique, mon objectif : la fin de l'économie de traite, avec la mise en place d'un tel dispositif... Dans ces

8. M. Dia (1985). *Mémoires d'un militant du Tiers-Monde. Si mémoire ne ment...*, Paris, Publisud.

conditions, toute l'économie agricole était socialisée, non dans un sens étatique, mais dans un sens autogestionnaire.»

Dia s'attaquait ainsi seul à divers acteurs de l'économie de traite tirant leurs prébendes d'un tel système. Les secteurs populaires n'avaient pas pensé le modèle qui leur était favorable presque à leur insu. Tout fonctionnait comme si Dia, de sa position de président du conseil du gouvernement et avec l'appui d'intellectuels au style austère mais téméraire, était seul à savoir et à faire ce qui était dans l'intérêt des classes populaires paysannes.

Le socialisme autogestionnaire n'a pas réussi à s'implanter. Mais l'influence du modèle n'a pas été gommée en dépit de l'emprisonnement du président du conseil par Senghor. Il a fortement déteint sur les initiatives des ONG qui sont vite passées des actions d'urgence rendues nécessaires par les sécheresses des années 1972-1973 et le cycle de désertification qui a suivi à des actions dites de développement communautaire à la base.

La génération de Dia, du père Lebreton, de Abdoulaye Ly, de Joseph Ki Zerbo, de Cheikh Anta Diop et d'autres figures de proue du développement endogène avait pour atout d'assumer la position d'intellectuels organiques au service des classes populaires, ce qui fit cruellement défaut dans les périodes qui ont suivi car, en Afrique, les universitaires ont pris leur distance des mouvements sociaux, la recherche s'étant cloisonnée et la systématisation des savoirs issus des secteurs populaires n'ayant pas trouvé de porteurs.

A.S. Fall

Mais des économistes comme Perroux, Myrdal et Hirschman feront cependant les constats suivants à la fin de ces deux décennies.

- 1) Les paysans continuent d'être surexploités par une bourgeoisie agro-exportatrice (grands propriétaires terriens), laquelle, sur le plan politique, soutient pendant toutes les années 1970 et une partie des années 1980 des régimes autoritaires, voire des dictatures militaires pour empêcher toute réforme agraire. C'est le tout à l'exportation.
- 2) Là où il y a développement, c'est un mal-développement, car il n'encourage, dans la plupart des cas, que la mono-industrialisation.

- 3) On assiste à l'endettement progressif des États : les investissements de l'industrialisation nationale ne réussissent pas à générer des surplus suffisants pour payer la dette qui en découle (par exemple, pour l'achat de biens d'équipement) et le prix des armes en provenance de pays du Nord.
- 4) On observe des migrations massives vers les villes, car la plupart des paysans vivent dans un goulot d'étranglement : la surexploitation économique les confine à la pauvreté et la répression des dictatures affaiblit considérablement leurs capacités de mobilisation sociale.

Ce modèle a donc été mis en échec, d'autant plus que la chute de l'empire soviétique, à la fin des années 1980, bouleverse complètement la donne en retirant aux pays du Sud la marge de manœuvre internationale dont ils disposaient jusqu'alors.

Aujourd'hui, imposer des règles de caractère public aux multinationales et aux institutions financières dans le Sud – comme il a été possible de le faire dans une certaine mesure avant 1990 et comme cela s'est réalisé dans les pays du Nord – est évidemment ce que souhaitent les mouvements sociaux, tant du Nord que du Sud. Ce qui reviendrait à dire, selon eux, que le modèle de l'État social peut et doit se diffuser à l'échelle de la planète. Mais cela suppose une gouvernance mondiale très forte. Souhaitable sans doute. Possible? **Peut-être improbable**, car les obstacles qui se présentent sur la route pour transposer cet État social du Nord dans les sociétés du Sud sont nombreux et puissants. Obstacle majeur et de premier ordre : l'ampleur des inégalités entre le Nord et le Sud rend les compromis entre pays du Nord et pays du Sud très difficiles. Or, la coopération du Nord dans un tel combat est indispensable. Mais la **contradiction majeure** à laquelle nous faisons face est, d'un côté, l'**interdépendance croissante entre les sociétés** et, de l'autre, le **vide d'intégration sociale mondiale** (Badie, 2004), autrement dit une coopération Nord-Sud à sens unique. Mais ne faisons pas dire à Susan George ce qu'elle ne dit pas.

En fait, pour elle, ce « modèle » peut servir, non pas au sens normatif ou prescriptif de ce terme, mais comme référence à l'échelle de la planète **pour illustrer qu'il y a des sociétés et des périodes de l'histoire récente qui traduisent mieux que d'autres un certain nombre des aspirations des populations**. C'est ce que la « société civile internationale » propose dans ces actions et ces débats lors des Forums sociaux mondiaux

depuis 2001 et des Rencontres internationales de l'économie sociale et solidaire depuis 1997 : le développement d'États sociaux permettant à chacun de ne plus avoir peur du chômage, de ne plus avoir peur de vieillir dans la pauvreté et l'isolement, de pouvoir envoyer ses enfants aussi longtemps que possible à l'école, de ne plus s'inquiéter d'avoir à se départir de ses biens les plus précieux si une maladie grave vient à frapper à la porte, etc. Mais si cela est improbable à l'échelle mondiale à cette étape-ci de notre histoire, ce l'est peut-être à l'échelle nationale dans un certains pays du Sud où des obstacles ont été levés : l'Afrique du Sud de Mandela ou le Brésil de Lula ne sont-ils pas de ces pays où le vent a soufflé dans cette direction !

3.3. Troisième point : y a-t-il un capitalisme ou des capitalismes ?

Nombre de mouvements sociaux et le mouvement altermondialiste à sa suite tiennent sur le capitalisme un discours au singulier. Est-ce juste ? Non, il n'y a pas un seul capitalisme, mais des capitalismes, affirme d'entrée de jeu le politologue Généreux (1999). Le politologue canadien Hall et son collègue Soskice le confirment en montrant dans leur dernier ouvrage qu'il existe bel et bien une variété de capitalismes (Hall et Soskice, 2001). Ils font la distinction entre les « économies de marché libérales » où les relations de marché concurrentielles prévalent et les « économies de marché coordonnées » qui mettent l'accent sur les institutions publiques de régulation. Ces dernières étant celles auxquelles nous faisons référence lorsqu'il s'agit du déploiement de l'État social dans son sens le plus fort : intervention plus marquée de l'État dans l'organisation de la société, présence active de la société civile (syndicats, ouvriers et paysans, entreprises à propriété collective, mouvement associatif et coopératif, mouvement des femmes, etc.), extension continue du champ des politiques publiques (environnement, etc.). Bref, c'est ce qu'on observe en Allemagne, en Suède, aux Pays-Bas et au Danemark, par opposition aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, par exemple. Autrement dit, au XX^e siècle, dans les pays du Nord, les luttes sociales sont parvenues dans les rapports de force entre le monde capitaliste et le mouvement ouvrier, à « civiliser le capital » en quelque sorte, mais à des degrés fort divers⁹. D'où, par

9. À noter ici que « civiliser le capital » n'est pas un objectif à atteindre, mais le résultat d'une action collective toujours inscrite, par définition, dans un rapport de force.

exemple, que dans une société donnée, l'État peut peser pour 50% du PIB ou pour 30%, différence majeure puisque la logique du non-marchand occupe une place beaucoup plus importante dans un cas comme dans l'autre.

La pression des mouvements sociaux organisés a fait ses preuves dans l'histoire: le volume de l'État ne pesait que pour 10% du PIB au début du XX^e siècle, pour 30% au début des années 1950 et pour plus ou moins 50% dans un certain nombre de pays (ceux à économie de marché coordonnée) en 2000. Elle a réussi dans les pays scandinaves où les dépenses courantes des administrations publiques comptent pour 55,3% contre 32,7% pour les États-Unis. **La différence est énorme: autrement dit, le rôle de l'État joue pour plus de la moitié du PIB dans un cas et pour moins du tiers dans l'autre**, l'État américain laissant sur la brèche plus de 40 millions de ses citoyens fragilisés dans leur patrimoine familial par l'absence d'un service public universel en matière de santé et de services sociaux. Ce n'est pas un hasard: aux États-Unis, le service public est minimal, le syndicalisme généralement faible, le mouvement associatif en partie sous tutelle des Églises de droite¹⁰ et les entreprises de propriété publique ou collective relativement marginales.

Une grande partie de l'économie monétaire des sociétés à économie de marché coordonnée échappe donc à la stricte logique marchande (près de la moitié dans le cas du Québec). Et, en dépit du discours néolibéral, la part des impôts progresse partout dans les pays de l'OCDE, c'est-à-dire le non-marchand: ces prélèvements obligatoires sont passés en moyenne de 31% à 37,3% du PIB de 1975 à 2000 (Duval, 2003, p. 22)¹¹. Certes, l'État se désengage, mais il le fait surtout sur le plan économique (par la privatisation d'entreprises publiques par exemple). Sur le plan social, au contraire, il ne cesse d'élargir ces champs d'intervention.

10. Voir à ce propos S. Fath (2004), *Le protestantisme évangélique, un christianisme de conversion*, Paris, Éditions Brépols. Voir aussi l'enquête du *Nouvel Observateur* (26 février 2004, p. 6 à 17): «Évangéliques, les croisés de l'Apocalypse». Les *Born Again Christians*, marginaux il y a cinquante ans, sont aujourd'hui soixante-dix millions aux États-Unis seulement. La base sociale des républicains américains est en grande partie là, le président Bush étant un de ces «évangéliques» néoprotestants.

11. Malheureusement, on ne peut en dire autant dans les pays du Sud, où il a régressé dans la même période, pour les pays à moyens et bas revenus, de 20,1% à 18,9% (Duval, 2003). Nous y reviendrons.

3.4. Quatrième point : y a-t-il une Alternative ou des alternatives ?

Si l'on admet, en premier lieu, qu'il n'y a pas un seul capitalisme mais des capitalismes parce qu'il y a des différences sociales, économiques et politiques notables entre un pays comme le Danemark et un pays comme les États-Unis, entre le Togo (sous dictature militaire depuis quarante ans) et le Mali (en régime démocratique et pluraliste depuis près de quinze ans), entre le Chili (pays fortement inégalitaire) et le Costa Rica... Si, en second lieu, on considère que le seul projet qui se soit présenté comme l'Alternative, le modèle communiste et la centralité de la collectivisation des moyens de production doublée du monopole du parti (le Parti communiste) sur l'ensemble de la société, a échoué en URSS comme en Chine, à Cuba ou au Vietnam et que personne ne prétend plus s'y référer sérieusement pour concevoir le renouvellement du développement et de la démocratie d'une société, **on en conclut qu'il n'y a pas une Alternative mais bien des alternatives**. La logique du «tout ou rien», du capitalisme unique ou de l'Alternative au capitalisme (avec un grand A), est erronée comme diagnostic, sans compter qu'elle nourrit l'impuissance et l'immobilisme. En revanche, la logique des alternatives cultive les possibles, introduit des choix politiques et crée donc des espaces pour la transformation sociale.

C'est que la logique des alternatives nous autorise à agir dès maintenant sans penser que nous menons des actions purement palliatives, sans juger que la «véritable» action est réservée aux organisations et aux partis politiques se préparant à la conquête du pouvoir pour transformer de fond en comble la société. Chaque jour, les sociétés font des choix qui vont dans un sens ou dans l'autre selon que la mobilisation sociale est plus ou moins forte, selon que les démocraties représentative, délibérative et sociale sont plus ou moins vivantes : conseils de quartier ou simples points de service des municipalités, monopole de la presse privée ou soutien de la presse indépendante, maintien du service public ou privatisation de ce service, législation du travail soutenant la syndicalisation ou la défavorisant, décentralisation ou non des services publics en région, etc.

En dernière instance, les propriétaires des moyens de production, privés (entreprises), publics (services publics) et collectifs (coopératives, mutuelles et associations) se côtoient dans la cohabitation – faite, à des degrés divers, de fortes tensions et d'heureuses coopérations. Ces choix

quotidiens conduisent à des types de sociétés qui diffèrent passablement tant dans le développement équitable et durable que dans l'élargissement de la démocratie.

3.5. Cinquième point : quels sont les fondements de ce « modèle universel réaliste » ?

Ce « modèle universel réaliste » a des fondements collectifs : solidarité intergénérationnelle, résolutions des conflits par la négociation et sur la base du droit, développement de services publics dans les communautés, etc. Comment cela se traduit-il concrètement ? Par le rapport impôt-citoyenneté, par une fiscalité obtenue par le financement librement consenti par les citoyens, par l'impôt qui est le prix que nous payons pour avoir des enseignants, des infirmières et des travailleurs sociaux, des routes, de l'électricité à moindre coût, une collecte sélective des déchets, des espaces aménagés pour les loisirs, des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, en faveur de l'habitat coopératif et communautaire, etc. Bref, pour nous donner des services collectifs dont certains sont assurés par des instances publiques et d'autres par des entreprises de caractère collectif (coopératives et associations).

Autrement dit, si l'impôt est le prix que l'on paie comme citoyens pour avoir des services collectifs, cet impôt est « une des plus hautes expressions de la citoyenneté et de la démocratie » (Généreux, 2003, p. 108). Pourquoi ? Parce que l'argent des impôts sert à financer des services publics accessibles à tous, à favoriser une certaine redistribution de la richesse et à agir sur l'économie et l'emploi.

Évidemment, l'usage qui est fait de ces fonds publics doit être l'objet d'un solide contrôle démocratique. Aussi est-il sans cesse ausculté pour garantir son utilité collective. C'est ce qui manque tragiquement dans nombre de pays du Sud. Ces derniers ne font cependant pas exception dans la mesure où, dans le Nord, ce contrôle est parfois fort insatisfaisant. Il n'en demeure pas moins que, dans une société démocratique, parfois un syndicat, parfois les médias, tantôt une association de défense, tantôt un parti d'opposition, finissent par juger que telle dépense n'est pas conforme à l'intérêt général... et entraînent ce faisant quelques changements.

3.6. Sixième point : quelles sont les limites du modèle ?

Les sociétés dites développées sont généralement démocratiques, industrialisées, urbanisées, et jouissent d'une économie de marché forte, d'une certaine capacité concurrentielle sur le plan international et d'un régime public de protection sociale.

On peut les décrire plus concrètement par les caractéristiques suivantes : 1) la cohabitation ou la concurrence entre les trois secteurs de l'économie (économie marchande, publique, sociale) ; 2) la fiscalité progressive doublée de la protection sociale élevée ; 3) le travail majoritairement salarié et des ménages dont le patrimoine familial est important ; 4) des mouvements sociaux institués ; 5) des conditions de vie qui dépassent de loin la seule subsistance pour la grande majorité des citoyens ; 6) des régimes démocratiques.

Ce modèle est-il en crise ? On pourrait le croire. Retenons d'abord qu'il a assez bien fonctionné pendant près de trente ans dans de nombreux pays du Nord (1945-1975) et que la crise qu'il a traversée n'a pas touché au cœur ses principaux fondements. L'État s'est transformé, mais n'a pas été réduit au minimum, car ni les régimes d'imposition ni l'emploi dans la fonction publique n'ont véritablement diminué. En fait, les régimes d'imposition ont même fait progresser la part du non-marchand (les dépenses d'administration publique accaparent de 33 % à 55 % du PIB).

Mais ce « modèle universel réaliste » a aussi eu ces défauts, que Susan George sous-estime sans doute un peu en ne les évoquant que de façon allusive quand elle affirme que ce modèle n'est pas entièrement réalisé. En fait, le défaut principal est la centralisation et la bureaucratisation des services publics, tendances fortes qui en ont exclu les usagers et les travailleurs. Autre défaut : les activités se concentrent dans les régions offrant le plus de ressources. Cette polarisation profite aux grandes métropoles (Veltz, 2000), de sorte que l'État parvient plus difficilement à assurer l'équilibre territorial. Dans nombre de pays, l'État social n'a par ailleurs pas su résister à l'influence grandissante des multinationales sur la régulation à l'échelle internationale et sur la marche des États.

Ces limites expliquent l'idée actuelle, qui fait son chemin, de la **coproduction et de la cogestion de services collectifs**, coproduction et cogestion qui induisent qu'on se départisse de l'idée trop longtemps répandue d'un État qui serait le seul acteur du développement (l'éta-

tisme et le développementisme). Cette coproduction va de pair avec une politique de décentralisation où pouvoirs, champs de compétence et capacité financière sont transférés de l'État central aux régions.

Le non-marchand est certes important, mais gérer cette économie publique non concurrentielle est un défi de taille : l'engourdissement bureaucratique voire la dérive centralisatrice menace lorsqu'on confie tant de choses à la puissance publique. C'est bien pourquoi, dans la plupart des pays de l'OCDE, l'acteur public répond aux pressions diverses de la société en s'associant deux types d'entreprises à qui il délègue en quelque sorte une mission de service public : l'entreprise privée (à but lucratif) et l'entreprise de propriété collective (coopératives, mutuelles et associations à but non lucratif).

Entre les deux, l'intérêt général nous semble mieux servi par des entreprises de propriété collective étant donné les fins sociales auxquelles elles tendent dans leurs valeurs comme dans leur mode d'organisation (leurs statuts) et dans la garantie patrimoniale de leur propriété (elles n'appartiennent pas à des propriétaires privés qui peuvent en disposer à leur guise, mais font plutôt partie du patrimoine de la nation). L'État se considère de moins en moins comme le seul acteur, le seul maître d'œuvre, bien qu'il soit le principal organisateur en tant que régulateur de dernière instance, car « le problème n'est plus seulement de gérer le risque maladie, le risque chômage, etc. Il devient nécessaire de gérer l'insertion » (Rosanvallon, 2002), c'est-à-dire la cohésion sociale et la participation citoyenne.

4. L'ÉTAT SOCIAL DANS LE NORD : PAR OÙ PASSE LE RENOUVELLEMENT ?

4.1. Par une économie régulée, plurielle et tournée vers le développement de nouveaux services collectifs

Pour penser le renouvellement ou la reconstruction d'États sociaux à l'échelle de la planète, il ne suffit pas d'agir localement et de penser globalement. Il faut aussi agir globalement. Dans cette perspective, l'idée d'un « **New Deal écologique** » pour le **XXI^e siècle** à l'échelle mondiale est pertinente (Lipietz, 1999). Mais cela implique beaucoup de choses, comme l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, le développement sans précédent d'un commerce international de produits

écologiquement sains dont le commerce équitable est une amorce, la protection internationale de la biodiversité par un organisme international doté de réels pouvoirs, etc. C'est évidemment un travail fort complexe et de longue haleine, car le changement ne peut venir d'un seul coup et nécessite qu'une majorité de pays agissent de concert. Ce défi est celui du nouveau siècle qui commence, lequel, tout en s'annonçant tragique, n'en demeure pas moins celui d'où pourrait surgir ce *New Deal* écologique, comme le XX^e siècle a vu surgir le *New Deal* entre le capitalisme et le mouvement ouvrier.

Dans cette perspective, il faut aussi au niveau national une **économie plurielle** qui promeut d'autres modes de production que celui de l'entreprise capitaliste, une **économie régulée** qui soumet les entreprises à des normes et un **État** qui revient à l'impôt progressif et au **développement de services collectifs** (publics ou collectifs) pour favoriser l'égalité entre les groupes sociaux et entre les régions.

En fait, on s'aperçoit que des solutions de rechange sont déjà adoptées quand on observe la naissance de nouveaux espaces publics de proximité, comme les conseils de quartier au niveau municipal, les expériences de gouvernement local dans des politiques de budget participatif, les partenariats entre associations, gouvernements locaux et PME dans des projets de développement local et régional; quand on voit l'État créer des conditions fiscales qui facilitent les initiatives coopératives ou associatives locales, aménager un environnement favorable à l'entrepreneuriat par l'intermédiaire d'une formation adéquate de la main-d'œuvre, etc.

Le Québec et l'État social : expérience originale de développement en Amérique du Nord

Au Québec, l'État pèse pour 48,6 % (au Canada pour 42,8 %), car il intervient beaucoup dans l'éducation, la santé, les services sociaux, l'accès aux médicaments... Sans compter que la société québécoise dispose d'un régime public de retraite et, avec Hydro-Québec comme entreprise publique, d'une équité territoriale en matière d'énergie pour toutes les régions.

Dans la foulée des travaux d'Esping-Andersen (1990), Saint-Arnaud et Bernard (2003) rangent le Québec dans une classe à part des autres provinces canadiennes. Son régime se rapproche nettement plus des régimes européens sociaux-démocrates que des régimes « ultralibéraux »

comme les États-Unis et... l'Alberta. Pour comparer les régimes providentiels, Saint-Arnaud et Bernard ont utilisé les indicateurs sociaux suivants : 1) les charges sociales assumées par l'État ; 2) le pourcentage d'emploi dans l'administration publique ; 3) les dépenses de santé et la proportion de toutes les dépenses publiques à laquelle elles correspondent ; 4) le taux de mortalité infantile ; 5) les dépenses publiques en éducation pour produire des scientifiques et des techniciens ; 6) le taux de chômage ; 7) le taux de syndicalisation. Mis à part le chômage, en vertu de ces indicateurs (six des sept), le Québec a une cote plus élevée d'où l'« on voit se profiler, sur fond de scène d'un régime providentiel libéral, un interventionnisme d'État qui évoque les pays du nord de l'Europe ».

À la différence des États-Unis, le mouvement syndical québécois est numériquement et politiquement fort, le mouvement communautaire activement présent dans l'ensemble du Québec depuis quarante ans en fournissant une batterie de services collectifs de proximité soutenus par un financement public... et depuis vingt ans, dans certains secteurs, le service public cohabite activement avec les communautés locales et les régions... Sans compter une économie publique forte (Caisse de dépôt, SGF, etc.), faisant relativement bon ménage avec l'économie coopérative et associative (Mouvement Desjardins, fonds de travailleurs).

Ajoutons que, de façon générale, on considère que ces services collectifs servent aux uns et aux autres, qu'ils sont indispensables tant à la bonne marche des affaires qu'au bien-être des populations : la sécurité dans les quartiers des centres-villes, la qualification de la main-d'œuvre, l'état des routes et du transport collectif, le dynamisme des collèges et universités en matière de recherche et d'accompagnement de projets... rendent le territoire du Québec attractif pour des entreprises tout autant qu'ils comblent certaines aspirations des populations. Que la fiscalité pèse plus lourd dans la balance – cas du Québec par rapport à la plupart des provinces du Canada et encore plus par rapport aux États-Unis – n'amène pas le Québec à être moins attractif. Si la fiscalité québécoise est plus lourde, elle génère par contre des bénéfices plus importants qu'ailleurs, comme le montrent Guay et Marceau (2004, p. 67-68)¹². Il y a un fonds historique à cela : le Québec des quarante dernières années ne s'est pas développé d'abord grâce à l'entreprise privée, mais grâce à sa « révolution tranquille » qui a été pour l'essentiel une intervention de l'État doublée d'une cohabitation active avec l'économie coopérative et associative.

12. Guay, A. et N. Marceau (2004). « Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit », dans M. Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides.

Le renouvellement de l'État social : l'expérience québécoise récente

Quatre grands constats se dégagent des études dont nous avons fait la synthèse dans l'ouvrage que nous avons publié avec des collègues en 2001¹³.

- a) Une nouvelle approche de développement local a émergé, qui a un nom : le développement local. Avec l'apparition de nouveaux dispositifs de développement des communautés, il est devenu plus difficile de dissocier l'intervention de développement social de celle du développement économique comme on le faisait couramment pendant les trente glorieuses (1945-1975), période de l'État social première génération durant laquelle le développement social était pris en charge par l'État-providence et le développement économique relevait principalement de l'initiative de l'entreprise privée. Nos recherches à ce propos ont tendance à montrer que, dans une certaine mesure, cette nouvelle génération d'organisations a stimulé l'économie québécoise dans un sens qui tient plus compte de l'intérêt général et donc du croisement des deux dimensions, sociale et économique, du développement.
- b) Il y a eu la consolidation de la filière coopérative et de son regroupement national, le Conseil de la coopération du Québec (CCQ), dans les années 1985-1995, et introduction d'une filière d'économie sociale dans le développement local et régional avec la réalisation d'un Sommet du gouvernement sur l'économie et l'emploi en 1996. Cette période a aussi vu la création de fonds de développement (Fonds de solidarité de la FTQ en 1983 et FONDACTION de la CSN en 1996) pour le soutien au démarrage, la consolidation et l'expansion d'entreprises à propriété collective ou de PME en région. Ce sont là des dispositifs de gestion de fonds et de soutien à des projets d'entreprises qui suivent une logique relativement nouvelle en misant sur la création d'emplois viables et de qualité et sur la consolidation du tissu socioéconomique des communautés (aménagement du territoire).
- c) Une approche de développement local concertée et partenariale a aussi favorisé le renouvellement du « modèle québécois de développement ». Il y a d'ailleurs un certain rapprochement entre les divers organismes et institutions qui œuvrent au développement local et régional. Un nombre grandissant d'acteurs (et même de nouveaux acteurs économiques venant d'organisations sociales) ont eu jusqu'à

13. Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001). *Emploi, Économie sociale et développement local: les nouvelles filières*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

très récemment la volonté assez claire de travailler de concert, d'un point de vue financier et technique, à des projets favorisant la relance des communautés locales et le développement des régions¹⁴.

- d) Le renforcement des territoires comme leviers de développement par l'élaboration de planifications stratégiques régionales et locales concertées confirme que de plus en plus d'acteurs privilégient des logiques de développement transversales plutôt que des logiques par programmes ou par populations cibles.

Comme l'expérience québécoise le révèle, même si l'État demeure le principal lieu d'institutionnalisation et de définition des règles institutionnelles, l'espace national n'est plus le seul espace de référence. La région, le local, le quartier, le village se sont en quelque sorte affirmés comme espaces pertinents d'action et de référence. De plus, dans les vingt dernières années (1985-2005), les mouvements sociaux locaux sont devenus des acteurs presque incontournables. Ces initiatives ont rendu encore plus manifeste le fait que la grande entreprise, la PME et l'État national ne sont pas les seuls lieux de création de richesse et de citoyenneté active.

En guise de conclusion

Si elle se compare à celle des pays européens ayant un régime de type social-démocrate, l'expérience québécoise n'entend certes pas se poser en « modèle de développement », mais bien plutôt montrer que, même au cœur de l'Amérique du Nord, il est possible de faire autre chose qu'un développement néolibéral à l'américaine.

Louis Favreau

14. Mentionnons cependant que la «néocorporatisation» du social est une réalité qui guette ces partenariats : participation non critique aux instances publiques de concertation, affaiblissement de la mobilisation des communautés, professionnalisation bureaucratitante des nouvelles organisations et institutions et concurrence entre elles pour l'obtention de nouvelles ressources, rhétorique consensuelle dissimulant les divergences politiques, etc.

5. PAR OÙ LA CONSTRUCTION D'UN ÉTAT SOCIAL DANS LE SUD PASSE-T-ELLE ?

5.1. La faillite des politiques néolibérales ravive le paradigme de l'État social dans les pays du Sud

Dans les pays du Sud, les institutions de Bretton Woods ont imposé leurs recettes néolibérales : moins d'État, privatisation, dette, refus de financement des politiques sociales, limitation des libertés des travailleurs. La précarité s'est installée. L'État s'est décrédibilisé, la pauvreté s'est généralisée. L'aide au développement est faite plus de « calcul que de solidarité » (Sogge, 2003). La frontière de l'inacceptable est largement franchie. Le modèle néolibéral a donc atteint son seuil de saturation. Ses limites obligent non à la simple réforme mais au changement du paradigme de développement.

Dans le contexte actuel, les inégalités sont exacerbées par les politiques publiques qui finissent du reste par fabriquer la précarité. Les effets de la mondialisation libérale ne manquent pas d'inhiber des dynamiques endogènes. Or si le développement est avant tout la résultante d'une construction de l'intérieur des sociétés, force est de rompre avec le modèle extraverti qui s'est emparé des pays du Sud. L'arrimage avec le marché mondial demeure sans issue, le développement ne se fera pas sans heurts. D'ailleurs, la massification de la pauvreté appelle ces ruptures.

En Afrique, le processus de démocratisation marque le pas, l'expression partisane plurielle se voit limitée et les lieux de pouvoir sont confisqués par des « clans ». Les rapports de l'élite avec le pouvoir sont rythmés par l'accaparement des ressources publiques à des fins privées. Ce néopatrimonialisme débridé trouve son prolongement dans la collusion entre les « clans » et des minorités politiques. Au sein de la société, les mirages d'évasion alimentent l'espoir de miracles individuels, mais la révolte gronde dans les secteurs populaires.

Dans le même temps, divers secteurs populaires réclament des formes de démocratie plus directe et plus participative, du travail décent, des services sociaux de qualité, bref l'accès équitable aux fruits de la modernité. Ils aspirent à un État fort qui s'accompagne d'une société civile forte et d'un secteur privé soucieux de son ancrage social et du développement humain. Ainsi conçu, l'État acquiert une nouvelle

légitimité dans la mesure où il procède au rééquilibrage social, où il assure la cohésion sociale, et où il met de l'avant des politiques publiques qui se concrétisent dans des services plus équitables, de qualité et offerts au plus grand nombre. En fait, comme le dit l'OIT dans son rapport de 2001 :

Le débat sur la protection sociale en Afrique devrait sortir du cadre originel étroit dans lequel il a toujours été inscrit, pour permettre de traiter en général des problèmes de pauvreté, l'extension du secteur informel, le lien entre la protection sociale et l'emploi, la capacité d'organisation des populations (cité par Diop, 2006, p. 22).

5.2. Les différences entre les sociétés du Nord et celles du Sud

La majeure partie des sociétés du Sud, surtout en Afrique, sont restées à l'écart du progrès économique et social qui a eu lieu dans le Nord (infrastructures industrielles de transport, régimes collectifs de retraite, nouvelles technologies des communications, éducation supérieure...). Si les années 1970 avaient fait surgir un espoir avec le projet d'un «nouvel ordre économique mondial» qui postulait l'importante responsabilité du Nord à l'égard du Sud étant donné l'histoire des rapports Nord-Sud, faite de colonisation et de positionnement dominant sur le marché international, les années 1980 et 1990 voient le développement des sociétés du Sud glisser progressivement vers l'autoresponsabilité en matière de développement, ce qui revient à dire que ces sociétés se trouvent alors devant le choix entre mourir à petit feu ou accepter les conditions du FMI et de la Banque mondiale pour avoir droit au soutien international.

Or cette politique d'ajustement structurel devient assez rapidement un échec, car elle relègue la croissance à des poches de modernité ici et là, mais ne favorise pas le développement. En outre, elle s'observe bien souvent dans des régimes autoritaires, voire corrompus, de nombreuses sociétés du Sud. Bref, le résultat global est catastrophique : le rapport annuel du PNUD sur le développement humain, depuis près de quinze ans, nous le rappelle avec force.

En fait, les pays du Sud, surtout, se trouvent dans une triple impasse : 1) des marchés défectueux, des crises financières à répétition et des économies de plus en plus vulnérables à la criminalisation ; 2) le chômage à

grande échelle et les revenus à peine suffisants pour assurer la survie quotidienne; et 3) la condition écologique affectée par la dégradation de la santé des populations et le dérèglement des climats.

En fait, les inégalités entre le Nord et le Sud et les différences qui en découlent sont abyssales. On peut les résumer ainsi: les pays du Nord sont, nous l'avons dit, des sociétés généralement démocratiques, industrialisées, urbanisées, ayant une économie de marché forte, une certaine capacité concurrentielle sur le plan international. Ils disposent également de régimes de protection sociale de base pour tous. À l'opposé, les pays du Sud sont des sociétés très souvent sous régime autoritaire, faiblement industrialisées mais fortement urbanisées (ou en voie de l'être), ayant une économie de marché très circonscrite et extravertie, une faible capacité concurrentielle sur la scène internationale et disposant de réseaux de protection sociale non officiels dans une économie de survie ou de subsistance (pour 50 à 80 et même 90 % de leur population active). La différence est majeure (voir le tableau 2).

Il faut prendre acte que les bases de construction d'États sociaux sont faibles. Ce sera un processus de longue durée. La situation est plutôt tragique, mais le pire n'est jamais sûr. Par où la construction d'États sociaux dans le Sud peut-elle commencer? Qu'est-ce qui nous permet de dire qu'un processus nouveau s'est amorcé?

5.3. Par les gouvernements locaux

Si, dans le Nord, le renouvellement des modèles de développement se fait le plus souvent à l'échelle nationale, dans les sociétés du Sud, les travaux du réseau Création de richesse en contexte de précarité (CRCP) montrent que la construction d'un État social passe en bonne partie par les communautés locales et les municipalités (Fall, Favreau et Larose, 2004). Aujourd'hui, de façon de plus en plus manifeste, en Amérique latine mais aussi en Afrique, on observe un changement majeur, le contrôle citoyen sur les politiques publiques locales. Les mouvements, notamment les ONG de développement, mais aussi nombre d'associations de quartier dans les villes, ont dépassé ce que la sociologue Catherine Foret (2001) nomme «le simple pouvoir de nuisance ou de revendication de groupes particuliers» et ont ouvert un dialogue social avec les autorités locales. Pourquoi? Parce que la plupart des problèmes sociaux des quartiers dits en crise ne sont pas, en dernière instance, propres à ces derniers. Que ce soit le transport collectif, la

TABLEAU 2
Comparaison des sociétés du Nord et du Sud

Critères de comparaison	Nord	Sud
1) Économie et développement	Cohabitation active entre les économies marchande, publique et sociale. Économie mixte. De nombreux biens publics produits par des acteurs «privés» à but non lucratif.	Économie populaire (dite informelle) en parallèle avec les entreprises du secteur officiel (10% d'accumulation extravertie); urbanisation sans industrialisation.
2) L'État	États forts en dépit de la crise: 1) fonction de redistribution marquée (fiscalité et protection sociale telle l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, des services sociaux, des institutions d'éducation jusqu'à l'université); 2) cadre juridique et institutionnel des activités économiques; 3) production de biens et de services de base (infrastructures, éducation, santé, services publics...); 4) politique monétaire et budgétaire de régulation et pour le développement.	États faibles (surtout en Afrique): 1) fonction de redistribution quasi inexistante (fiscalité et protection sociale); 2) cadre juridique et institutionnel des activités économiques faible; 3) faible production de biens et de services de base (infrastructures, éducation, santé, services publics...); 4) politique monétaire et budgétaire de régulation et pour le développement dépendant des institutions économiques internationales (poids de la dette).
3) Le travail	Travail salarié prédominant (85 % de la main-d'œuvre); patrimoine des ménages (habitat; fonds de retraite; assurances...); législation du travail et organisations syndicales reconnues.	Travail indépendant pour 80 % à 90 % de la population active; monde rural; économie de survie ou de subsistance; absence de patrimoine des ménages; faible niveau d'association et de reconnaissance.
4) Les mouvements sociaux	Mouvements sociaux institués (grandes organisations syndicales, grandes coopératives) appuyés sur un compromis entre le capital et le travail; mais aussi «nouveaux» mouvements sociaux (écolo, associatif, femmes...).	Réémergence d'une société civile: ONG locales, associations de paysans, associations du secteur informel, groupes de femmes, regroupements villageois, mutuelles d'épargne et de crédit, mutuelles de santé...
5) Les conditions de vie	Selon l'IDH, les pays de l'Europe et le Canada se classent dans les 20 ou 25 pays les plus riches de la planète.	Les pays d'Afrique de l'Ouest sont dans le peloton de queue des 176 pays recensés par l'IDH.
6) L'état de la démocratie	Régimes démocratiques mis à l'épreuve du chômage; développement important d'institutions à tous les échelons (local, infrarégional, régional, national).	Régimes autoritaires, dictatures militaires... et régimes démocratiques fragiles.

pollution occasionnée par la circulation automobile et les activités industrielles diverses, la dégradation de l'habitat ou, ultimement, le déficit chronique de services publics locaux dans beaucoup de domaines (santé, éducation, services sociaux, collecte des déchets, etc.), les problèmes touchent toute la ville, non ses seuls quartiers en difficulté qui ne sont que des révélateurs (Hainard et Verschuur, 2005).

Des travaux font ressortir que le développement local s'est substitué au développement par le haut (Benko, 2002) et que les municipalités ont été amenées à jouer un nouveau rôle sur le plan socioéconomique, par la revitalisation des quartiers centraux et le soutien au développement d'initiatives d'insertion socioprofessionnelle de jeunes, comme sur le plan social, en favorisant la création de nouveaux services de proximité parallèlement au travail touchant plus strictement le développement économique (accueil d'entreprises) qu'elles font traditionnellement (Allou, 2002). Le cas le plus exemplaire est celui de Villa el Salvador, au Pérou: ce bidonville de 350 000 habitants en banlieue de Lima, la capitale est devenu une communauté autogérée, puis une nouvelle municipalité disposant d'un parc industriel de 30 000 postes de travail générés par la transformation des activités informelles locales (Favreau et Fréchette, 2002).

Ces gouvernements locaux participent au développement en épousant une démarche par le bas qui se préoccupe des relais possibles à un niveau plus large:

- 1) le développement de services de proximité par des initiatives de restauration populaire, de groupes d'achat, d'habitat social communautaire et de coopératives d'habitation, de cuisines collectives, etc.;
- 2) le repérage et le soutien au développement de nouveaux gisements d'emploi dans des secteurs économiques qui montent tels que la récupération et le recyclage des déchets, les activités culturelles, etc.;
- 3) le soutien à la micro et petite entreprise (MPE) par la création d'associations de petits commerçants et industriels du secteur informel, le développement en amont et en aval de la formation de la main-d'œuvre et de la commercialisation collective de leurs produits, etc.;

- 4) la mise en place de nouvelles structures de financement (fonds local de développement, mutuelles d'épargne et de crédit, etc.) pour faciliter le crédit à ces initiatives économiques et sociales;
- 5) la coproduction de services collectifs avec les associations locales grâce à des politiques municipales et régionales décentralisées (budget participatif, etc.).

Autrement dit, le modèle «développementiste» misant sur le «tout à l'État» et celui des PAS misant sur le «tout au marché» ont échoué. Des réseaux, associations professionnelles, ONGD, municipalités... se sont alors mis à chercher de nouvelles réponses. Une partie de l'innovation dans la construction d'un nouvel État social dans le Sud nous renvoie ainsi à **un premier cycle d'expériences sur le plan politique, c'est-à-dire sur le plan de la démocratie**: celles de gouvernements locaux innovateurs qui initient des processus de participation des populations locales comme les conseils de quartier ou des mesures plus fortes encore comme celle des «budgets participatifs» proposés à Porto Alegre en 1988 (une municipalité de 1 300 000 habitants), puis aujourd'hui à l'échelle de plus d'une centaine de municipalités brésiliennes, sans compter plusieurs dizaines d'expériences similaires dans d'autres pays du Sud de l'Amérique latine, dont le Pérou sous le leadership de la municipalité de Villa el Salvador¹⁵.

Premier grand cycle parce que ces initiatives cherchent à exercer le contrôle sur la production de services collectifs pour réduire les espaces de corruption, problème majeur dans des sociétés où les **processus d'institutionnalisation** (avec leurs règles, procédures, appels d'offres, etc.) sont **encore embryonnaires**.

Si nous les analysons dans la perspective d'une **nouvelle approche de développement**, nous devons considérer que, dans les pays du Sud, ces nouvelles pratiques et politiques favorisant le développement et ultimement la construction d'un État social passent aujourd'hui d'abord par les gouvernements locaux et les partenariats «municipalités, associations, ONG et PME».

15. Politique reprise aujourd'hui par des municipalités de pays du Nord, plus particulièrement en Europe.

L'horizon de la construction d'États sociaux au Sud induit de nouvelles tendances.

- L'apprentissage de la **démocratie** est directement **associé au développement de l'intérieur**: les pays qui sont soumis aux «lois» d'un capitalisme étranger ou simplement à l'aide internationale ne favorisent généralement pas le développement d'un État social. Pourquoi? Parce que les modèles «socialiste» et «développementaliste» avaient jusqu'à nos jours en commun de penser le développement à partir d'une élite dirigeante prenant sur elle l'intérêt général en se gardant tout le pouvoir dans un État centralisateur peu réceptif aux demandes sociales.
- Les **gouvernements locaux** sont de nouveaux acteurs du développement: en 1995, 63 des 75 pays ayant une population supérieure à cinq millions d'habitants ont connu un processus de décentralisation (Allou, 2002). Lancé au Sénégal dès 1972, ce processus s'étend par la suite à l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest pendant les années 1980 (Ndiaye, 2005). Et, simultanément, en Amérique latine, les gouvernements locaux voient leur pouvoir s'élargir mais, à la différence près que des organisations politiques progressistes prennent le devant de la scène politique avec des innovations qui, dans les années 1990, auront une influence certaine sur le plan institutionnel (politique de budget participatif, coproduction de services collectifs avec les entreprises locales, etc.).
- Des dynamiques transnationales de **réseaux** émergents dans les années 1990 avec les ONG, les associations de migrants, les associations professionnelles, les fondations, les réseaux religieux, les chercheurs... (Colonomos, 1995). Cela montre que le modèle associatif à l'échelle internationale favorise la création entre le micro et le macro d'espaces intermédiaires, permettant le développement de nouvelles organisations et institutions de développement social.
- L'apparition à l'échelle internationale de la notion de **gouvernance** fait éclater le système binaire de la coordination des échanges (entre communautés, entre régions, entre pays) par le marché ou l'État: si, dans un premier temps, cette notion est assortie du qualificatif de «bonne» gestion (pour contrer la corruption d'élites politiques de pays du Sud), elle s'associe progressivement à l'idée de réforme de l'État. Pour les uns, en direction d'un État

décentralisé favorisant l'initiative privée, mais pour les autres, presque à l'opposé, en direction de la participation des populations locales aux choix de développement de leur milieu. Dans le premier cas, on veut revaloriser les acteurs économiques privés, dans le second, on aspire à la gouvernance démocratique du développement en dépassant la seule démocratie représentative par des mobilisations civiques nouvelles (Allemand, 2002), ce qui facilite le progrès social (Diop, 2006).

En bref, le **premier cadre institutionnel** de développement et de démocratie dans les pays du Sud est constitué des communautés locales, de leurs gouvernements locaux et des alliances (partenariats) entre associations locales, ONG, municipalités, associations de migrants, PME et PMI.

5.4. Un développement de l'intérieur qui mise sur l'économie populaire, la coopération et l'économie sociale

Un **deuxième cycle d'initiatives** viennent des organisations économiques populaires et nous renvoie donc au développement économique. C'est le **premier développement, celui des territoires et de l'économie populaire**, qui a été et est souvent ignoré, voire considéré comme un obstacle : les marchés urbains élémentaires et les petites boutiques d'artisans, sorte de « plancher de la vie économique », lesquels forment les **indispensables ressorts** sans lesquels le développement à une autre échelle devient impossible (Braudel, 1985). De nombreuses initiatives de développement local et d'économie coopérative ou sociale dans le Sud comme dans le Nord travaillent aujourd'hui à renforcer ces ressorts, faisant ainsi la preuve qu'il est possible, par des stratégies misant sur les formes d'**économie populaire** qui existent déjà, d'amorcer ce premier développement. En clair, dans le Sud, sur le registre scientifique, il faut prêter attention à ce **premier développement** (trop longtemps sous-estimé) et, sur le registre politique, affirmer le **droit** à ce premier développement (trop longtemps oublié).

Les sociétés industrielles nées en Europe au XIX^e siècle ne se sont-elles pas très précisément construites, **pendant au moins deux cents ans**, dans le creuset de ce type d'économie? Cette économie ne se limite pas à assurer la subsistance, mais participe de la volonté de faire émerger un « vivre ensemble » qui se fonde sur un **système local d'échanges** tout en

le nourrissant. En d'autres termes, ce type de développement consiste à **occuper un espace socioéconomique où la création de richesses** tient à la capacité des divers acteurs d'additionner leurs forces sur des territoires qui prennent peu à peu sens dans un système local d'échanges, donc à **cohabiter** dans **un marché intérieur** qui, en devenant le levier de la distribution de la richesse, intervient dans l'économie et l'emploi et suscite la création de services collectifs.

Il est aussi essentiel de compter avec des entités régionales sous-continentales pour favoriser les échanges entre pays dans une perspective d'interdépendance solidaire.

Notons que **certaines conditions similaires à celles que les pays du Nord** ont dû remplir au cours de leur histoire économique s'appliquent ici aussi :

1. des systèmes locaux d'échange issus d'une stratégie de « premier développement », celui du tissu économique local, indispensable au développement économique d'un État-nation pouvant devenir un État social ;
2. un environnement favorable à l'entrepreneuriat, particulièrement celui des entreprises à propriété collective et des PME, qui abandonne le schéma bipolaire, qui fait de la grande entreprise multinationale et de l'État les seuls moteurs du développement, au bénéfice d'une conception plurielle qui prend acte de l'existence de trois pôles ayant leur apport respectif (OCDE, 1996) ;
3. des sociétés civiles fortes animées par des mouvements sociaux présents dans tous les secteurs de la société ;
4. une présence active de gouvernements locaux (municipalités) dans une perspective de démocratie de proximité et de prestation de services au plus près des populations ;
5. une intervention vigoureuse de l'État qui cohabite activement avec la société civile pour coproduire des services collectifs¹⁶.

Aucune société ne peut faire l'économie de gouvernements locaux et d'entreprises collectives dans son développement, comme le disait si bien l'ancien président socialiste de la Tanzanie, Nyerere. Les gouvernements

16. C'est, par exemple, l'histoire de la cohabitation active, en Europe, entre les mutuelles de santé et les pouvoirs publics, laquelle a donné naissance aux politiques sociales de l'État-providence.

locaux offrent les avantages de la proximité, c'est-à-dire la possibilité d'intervenir dans des questions touchant l'organisation de la vie quotidienne (services locaux de transport en commun, équipements de services de santé et de services sociaux, etc.) à une échelle accessible à la majorité des citoyens et sur un territoire, certes à géométrie variable, mais susceptible de favoriser l'appartenance à une communauté. Les entreprises collectives, de leur côté, favorisent le décollage des communautés locales et leur insertion dans le développement économique général du pays (Develtere, 1998).

5.5. La coopération internationale décentralisée

Un autre acteur collectif de développement est sans doute la **coopération internationale de proximité** : celle des associations, des mutuelles et des coopératives du Nord dans le Sud; des organisations de coopération internationale (OCI); des associations professionnelles (journalistes, travailleurs sociaux communautaires, médecins, ingénieurs, infirmières, etc.); des syndicats de travailleurs; des jumelages de municipalités; du commerce équitable; des finances solidaires, des centres de recherche (Castel, 2002; Rouillé d'Orfeuil, 2002; Favreau et Fréchette, 2002).

Sans oublier les réseaux internationaux d'économie sociale et solidaire, de développement local, de commerce équitable, etc. (Favreau et Doucet, 2006). Enfin, on ne saurait passer sous silence la contribution de certains programmes internationaux de l'ONU aux initiatives des populations locales : programmes de développement local du PNUD; programme de lutte contre la pauvreté par l'économie sociale du BIT; programme de recherche sur les transformations sociales (MOST) ou sur l'éthique et l'économie à l'UNESCO; programme de formation de l'enfant à l'UNICEF; programme de mutuelles de santé de l'OMS, etc.

6. EN GUISE DE CONCLUSION

Les mouvements sociaux introduisent donc dans le champ des politiques publiques un nouveau paradigme voulant que ces dernières fassent l'objet d'une coproduction et d'une codécision de la société civile et de l'État. Dans le Nord, cela s'assimile au renouvellement d'un État social qui a déjà derrière lui plusieurs décennies d'existence. Dans le Sud, cela signifie la reconstruction d'États sociaux trop longtemps affaiblis par les

PAS. Les alliances entre les mouvements sociaux sont déterminantes pour y arriver, car les États doivent surmonter les obstacles venant tant du passé (le colonialisme) que du présent (les interventions musclées du FMI et de la Banque mondiale).

Aussi, les politiques publiques deviennent-elles les outils nécessaires pour passer des initiatives microéconomiques à une régulation mezzo et macroéconomique et faire ainsi en sorte que les initiatives des communautés locales prennent leur juste place dans le développement de nos sociétés. Dans les pays du Nord, l'économie sociale (les coopératives et les entreprises sociales) cohabite activement et depuis longtemps (cohabitation faite de coopération et conflit) avec l'économie publique et l'économie privée, et peut contribuer à leur renouvellement (Demoustier, 2001). Dans les pays du Sud, l'économie sociale et solidaire suit un processus de développement de longue durée qui passe par la démocratisation des gouvernements locaux et s'inscrit dans le tissu social de l'économie populaire pour dépasser la survie ou la subsistance en s'engageant dans une dynamique d'accumulation et donc de développement.

Bref, les organisations économiques populaires (OEP) ont besoin d'être soutenues par des OCI, par les programmes socioéconomiques des organisations syndicales internationales, de la coopération décentralisée et de certaines institutions internationales, comme l'OIT ou l'OMS, par les diasporas qui cherchent à se donner le rôle d'agents de développement, par les nouveaux flux Sud-Nord et Nord-Sud des «nomades», par la transformation des gouvernements locaux en coproducteurs de services avec leur communauté, par la gestion participative des services publics et par la création de nouveaux réseaux internationaux d'économie sociale, de développement local et de défense de droits sociaux et du droit au développement. Voilà les nouvelles avenues de développement par lesquelles passera la construction d'États sociaux dans le Sud. Voilà les jalons d'une nouvelle réflexion collective sur l'État social et des sujets sur lesquels la recherche en sciences sociales pourrait se pencher plus avant.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allemand, S. (2002). «Gouvernance: le pouvoir partagé», dans J.-C. Ruano-Borbalan et B. Choc, *Le pouvoir, des rapports individuels aux relations internationales*, Paris, Éditions Sciences Humaines, p. 109-119.
- Allou, S. (2002). «Les pouvoirs locaux s'affirment, y compris sur la scène internationale», dans S. Cordellier, *Le nouvel état du monde*, Paris, La Découverte & Syros, p. 229-231.
- Badie, B. (1995). *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- Badie, B. (2004). *L'impuissance de la puissance*, Paris, Fayard.
- Benko, G. (2002). «La mondialisation de l'économie n'est pas synonyme de l'abolition des territoires», dans S. Cordellier, *Le nouvel état du monde*, Paris, La Découverte & Syros, p. 173-175.
- Braudel, F. (1985). *La dynamique du capitalisme*, Paris, Champs/Flammarion.
- Brun, T. (2004). «Nous ne sommes pas capables d'abolir le capitalisme, un entretien avec Susan George», *Politis*, n° 790, 26 février.
- Castel, O. (2002). *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Paris, La Découverte.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Cohen, S. (2003). *La résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Seuil.
- Colonomos, A. (1995). *La sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan.
- Comeau, Y. et al. (2001). *Emploi, économie sociale et développement local: les nouvelles filières*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros/Alternatives.
- Develtere, P. (1998). *Économie sociale et développement*, Bruxelles, De Boeck Université.
- Dia, M. (1985). *Mémoires d'un militant du tiers-monde. Si mémoire ne ment...*, Paris, Publisud.
- Diop, A. (2006). «Batailles pour la protection sociale en Afrique», *Le Monde diplomatique*, mai, p. 22.

- Duval, G. (2003). *Le libéralisme n'a pas d'avenir*, Paris, La Découverte/Alternatives économiques.
- Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, New Jersey, Princeton University Press.
- Fall, A.S., L. Favreau et G. Larose (2004). *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Québec et Paris, Presses de l'Université du Québec et Karthala.
- Fath, S. (2004). *Le protestantisme évangélique, un christianisme de conversion*, Paris, Éditions Brépols.
- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L., G. Larose et A.S. Fall (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Paris et Québec, Karthala et Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- Favreau, L. et C. Doucet (2006). *Dakar 2005: l'émergence d'un réseau international d'économie sociale et solidaire*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, Cahier de la CRDC et de l'ARUC-ISDC, 135 p.
- Foret, C. (2001). *Gouverner les villes avec leurs habitants (de Caracas à Dakar: 10 ans d'expériences pour favoriser le dialogue démocratique dans la cité)*, Paris, Éditions C.L. Mayer.
- Généreux, J. (1999). *Introduction à la politique économique*, Paris, Seuil.
- Généreux, J. (2003). *Chroniques d'un autre monde*, Paris, Seuil.
- George, S. (2004). *Un autre monde est possible si...*, Paris, Fayard.
- Gret, M. et Y. Sintomer (2005). *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte, 144 p.
- Guay, A. et N. Marceau (2004). «Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit», dans M. Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides.
- Hainard, F. et C. Verschuur (2005). *Mouvements de quartier et environnements urbains*, Dakar et Paris, Enda Diapol et Karthala.
- Hall, P. et D. Soskice (2001). *Varieties of Capitalism: The institutional foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.

- Konaté, M. (1998). *Sur les petites routes de la démocratie: l'expérience d'un village malien*, Montréal, Écosociété, publié en collaboration avec SUCO, 161 p.
- Lévesque, B. (2004). «Les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du Nord: l'expérience du Québec», dans A.S. Fall, L. Favreau et G. Larose, *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Québec et Paris, Presses de l'Université du Québec et Karthala.
- Lipietz, A. (1999). *Qu'est-ce que l'écologie politique? La grande transformation du 21^e siècle*. Paris, La Découverte.
- Lipietz, A. (2005). «Un New Deal écologique pour le XXI^e siècle», *Alternatives économiques*, n° 63, hors série, p. 50-52.
- Ndiaye, S. (2006). *Économie populaire et développement local en contexte de précarité: l'entrepreneuriat communautaire dans la ville de Saint-Louis*, thèse de doctorat en sociologie, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- OCDE (1996). *Réconcilier l'économie et le social, Vers une économie plurielle*, Paris, OCDE.
- Rosanvallon, P. (2002). «Les quatre visages de l'État», entretien avec P. Rosanvallon recueilli par J.-F. Dortier et reproduit dans *Le Pouvoir*, Ruano-Borbalan et Choc, Paris, Éditions Sciences humaines, p. 145-150.
- Rouillé d'Orfeuil, H. (2002). *Économie, le réveil des citoyens (les alternatives à la mondialisation libérale)*, Paris, Alternatives économiques/Syros.
- Saint-Arnaud, S. et P. Bernard (2003). «Convergence et résilience? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés», *Sociologie et Sociétés*, n° 35-2.
- Sanogo, Y. (2004). «Développement local et économie sociale au Mali», dans A.S. Fall, L. Favreau et G. Larose, *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Québec et Paris, Presses de l'Université du Québec et Karthala, p. 227-244.
- Senarclens, P. (2003). *Critique de la mondialisation*, Paris, Presses de Sciences po.
- Sogge, D. (2003). *Les mirages de l'aide internationale. Quand le calcul l'emporte sur la solidarité*, Montréal, Écosociété.
- Vaillancourt, Y. et J.-L. Laville (1998). «Les rapports entre associations et État», *Revue du MAUSS*, n° 11, Paris, p. 119-135.
- Veltz, P. (2000). *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, Presses universitaires de France.

A N N E X E S

À la suite de Lima (1997) et Québec (2001), l'Afrique a accueilli la III^e Rencontre sur la globalisation de la solidarité du 22 au 26 novembre 2005 à Dakar au Sénégal. Les délibérations de la Rencontre ont permis d'énoncer les axes de mobilisation et d'engagements qui sont regroupés dans la Déclaration de Dakar 2005. Avant, nous vous présentons d'abord un petit historique de cette conférence, puis le texte officiel de la Déclaration de Dakar et, enfin, divers groupes engagés dans l'économie sociale et solidaire.

DE LIMA À QUÉBEC ET À DAKAR

Mars 1997 :

Une **Conférence internationale sur « L'économie sociale au Nord et au Sud »** se tient à Ostende (Belgique). Elle est organisée par l'Université de Liège et l'Université de Louvain en collaboration avec les réseaux belges d'économie sociale. Cette conférence aura permis de définir, d'un point de vue européen, les principaux chantiers et défis de l'économie sociale dans une perspective Nord-Sud.

Juillet 1997 :

Un premier **Symposium international sur la globalisation de la solidarité** réunit plus de 200 personnes de 32 pays à Lima (Pérou) à l'initiative du *Grupo Red de Economía Solidaria del Perú* (GRESPE). Cette rencontre aura permis d'établir que dans un monde où la logique de marché est dominante, il faut travailler à la mise en œuvre des conditions favorisant des échanges internationaux qui pourront s'exprimer sous le mode d'une véritable coopération internationale solidaire entre partenaires du Nord et du Sud. La rencontre aura également conclu à la nécessité de se réseauter à l'échelle internationale pour atteindre de tels objectifs.

Octobre 2001 :

Une deuxième **Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité** se tient à Québec sur le thème « L'économie sociale et solidaire : une perspective Nord-Sud » et réunit plus de 400 personnes de 37 pays (dont 25 du Sud). Objectif : montrer et supporter l'émergence de nouvelles pratiques d'économie sociale et solidaire et contribuer au développement d'alternatives aux stratégies néolibérales de gestion de la mondialisation. Elle donnera lieu à la production d'un document sur la conjoncture internationale, « Résister et construire », lequel fera l'objet d'un débat collectif en plénière. La Rencontre de Québec est aussi marquée par la volonté d'affirmer le caractère pluriel de l'économie sociale et solidaire enracinée dans des réalités et des cultures diverses. La plénière de clôture décide de la tenue d'une troisième rencontre internationale à Dakar en 2005 selon le principe de l'alternance Nord-Sud et met en place une Commission internationale de liaison constituée de délégations continentales responsables de faire circuler l'information et de mettre en relation les divers réseaux en vue de la troisième rencontre.

Décembre 2002 :

Une première rencontre de la **Commission internationale de liaison (CIL)** se tient à Dakar, au Sénégal, en décembre 2002. L'objectif est de mettre en œuvre le mandat de Québec 2001 : préparer la participation aux échanges de la troisième rencontre internationale à Dakar en 2005. C'est à cette occasion qu'il est convenu de désigner la dynamique Lima-Québec-Dakar sous le nom de **Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS)**.

Septembre 2003 :

La **conférence internationale « Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives ? »** est organisée à Gatineau (Québec). Il s'agit d'une activité conjointe du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), initiateur de la Rencontre internationale de Québec (octobre 2001), du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS) né dans la foulée de Québec 2001 et de Lima 1997 et de la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC). Située à mi-chemin entre la rencontre de Québec 2001 et celle de Dakar 2005, la Conférence a été un moment de réflexion entre réseaux québécois d'économie sociale (OCI, groupes de femmes, organisations syndicales, coopératives, groupes de jeunes engagés dans la coopération internationale...) et des représentants venant d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe engagés dans des démarches similaires. Elle a permis de consolider les décisions prises à Québec en 2001 et a également confirmé la pertinence de Dakar 2005.

Novembre 2005 :

La **troisième Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité** est prévue à Dakar, au Sénégal. Les objectifs : capitaliser et construire une vision pour traduire l'espoir de changement en axes concrets ancrés dans le vécu des acteurs issus des peuples du Nord et du Sud. Faire des diversités interculturelles un levier de développement économique et social. Donner une perspective politique au projet d'économie sociale et solidaire. Elle a aussi décidé de tenir une quatrième rencontre en Europe (en Belgique). Cette rencontre de 2005 a réuni quelque 1250 participants venant de 66 pays.

DÉCLARATION DE DAKAR : « RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PEUPLES »

Nous nous mobiliserons pour :

1. Continuer les activités de promotion de l'économie sociale et solidaire dans une perspective de développement durable; augmenter son impact politique à l'occasion des différentes rencontres du Forum social mondial et auprès des instances multilatérales et continentales, ainsi que des organisations internationales telles que la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, l'OIT et l'ONU et obtenir des réformes fondamentales des institutions de Bretton Woods.
2. Systématiser la diffusion de l'information par les nouvelles technologies de l'information et de la communication mais aussi par la voie des radios locales; identifier les leaders locaux qui adhèrent aux concepts dans tous les collèges d'élus, d'associations, d'universités, d'entreprises, et leur donner les moyens de se réseauter; démultiplier au retour, chacun dans ses réseaux, les avancées de Dakar 2005 et poursuivre activement le plaidoyer pour influencer les gouvernements de tous les pays du monde.
3. Demeurer politiquement vigilant pour empêcher les tentatives de récupération des années de luttes par les firmes multinationales. Le RIPESS soutient que la satisfaction des droits humains fondamentaux des peuples (politiques, civils, économiques, sociaux et culturels) doit être la finalité de l'activité économique.
4. Enrichir ses champs d'intérêt et ses méthodes d'approche par l'identification des priorités continentales et l'approfondissement de certains thèmes tels que la parité des femmes, la dette internationale, la famine au Sahel, l'entrepreneuriat social et les nouvelles dynamiques coopératives, la place des jeunes; appuyer les initiatives des migrants, l'apport de la culture, l'agriculture équitable et le tourisme social et solidaire.
5. Développer des finances éthiques et solidaires à tous les niveaux, partager les outils innovateurs de gestion y compris l'information, promouvoir le renforcement de monnaies sociales.
6. Impulser des alternatives populaires au modèle de développement privé et étatique; défendre l'accès à l'eau et freiner la privatisation dans l'optique de la défense des droits humains, notamment les droits économiques, sociaux et culturels; développer à partir du niveau local des systèmes d'intégration et d'articulation des finances solidaires, de la production responsable, de la consommation éthique, des services de proximité et de partage des savoirs; faire toute sa place à la contribution des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des groupes minoritaires dans le renouvellement des modèles de développement; promouvoir l'alliance entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire.
7. Promouvoir le commerce équitable à toutes les échelles par a) l'accès à des produits diversifiés de qualité, en quantité suffisante et à des prix raisonnables; b) la mise sur pied de certifications alternatives (par exemple des régions des pays du sud); c) la mise en place de systèmes de garantie adaptés aux réalités des pays producteurs et consommateurs (par exemple, dans les pays du sud); d) la mise en place de nouveaux partenariats socioéconomiques permettant d'accroître ou de diversifier les filières de production ou les services proposés.

8. a) Inciter à l'annulation de la dette du tiers-monde en particulier dans ce qu'elle a d'illégitime et d'odieux; b) développer des stratégies intermédiaires telles que les audits citoyens, la remise en question du programme du FMI appelé «Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE)»; c) un processus d'arbitrage juste et transparent de la dette sur la base d'un code financier international; d) des mécanismes de réduction de la dette en faveur de l'investissement social, avec la participation de la société civile dans la conception, la gestion et la surveillance du processus; e) donner la priorité au paiement de la dette sociale et environnementale par rapport à la dette externe financière des pays.
9. Développer un partenariat pour un développement durable entre décideurs politiques et société civile pour la coproduction de politiques publiques. Dans ce cadre, il faut tenir compte d'une bonne culture de dialogue et de coresponsabilité dans la conception, l'articulation et l'application de politiques publiques en faveur d'un système intégré d'économie sociale et solidaire. Il importe de veiller à la bonne application de la fonction régulatrice de l'État, de promouvoir une véritable responsabilité sociale des acteurs économiques et d'impulser des politiques publiques aptes à articuler le local au national et à l'international. Une attention doit être accordée de plus en plus à la protection sociale des personnes en situation de vulnérabilité (femmes, enfants, handicapés, personnes âgées, etc.). Encourager les autorités publiques à l'intercommunalité et à s'organiser à tous les niveaux en réseau pour mieux affirmer l'économie sociale et solidaire dans l'espace institutionnel.
10. Poursuivre à l'avenir les initiatives initiées à Dakar de villages du commerce équitable pour favoriser une dynamique de partenariat et d'échange avec participants et participantes ainsi qu'une marche populaire dans les centres-villes afin de rendre l'économie sociale et solidaire plus visible.
11. Reconnaître l'apport fondamental des femmes à la vie collective et développer vigoureusement leur droit à une participation en parité à tous les niveaux décisionnels (économique, social et politique) ainsi que la reconnaissance de toutes les formes de travail qu'elles accomplissent. Le RIPESS fait siennes les propositions formulées par le caucus des femmes afin d'atteindre la parité en son sein: une représentation égalitaire par continent, une représentation égalitaire dans tous les niveaux de la structure (comités, groupes de travail, panels, conférences, etc.), le maintien du caucus femmes, la mise en place d'un comité de veille stratégique composé de femmes et des moyens permettant aux femmes du Sud d'y participer.
12. Reconnaître la place des jeunes dans l'économie sociale et solidaire et mettre en place les moyens nécessaires pour leur permettre une participation à part entière, car ils représentent l'avenir. Examiner la proposition de constitution d'un réseau intercontinental «jeunes et ESS».
13. Euvrer pour la mobilisation des organisations paysannes et des autres organisations de la société civile des pays du Nord comme des pays du Sud face aux risques liés à la négociation à l'OMC et les inciter à défendre et à exercer le principe de souveraineté alimentaire régionale en soutenant; a) la sécurité alimentaire pour toutes et tous; b) le droit à un prix équitable pour les produits agricoles; c) le modèle de l'agriculture familiale; d) le droit pour tous les pays de gérer leur marché intérieur, et e) le droit des pays à protéger leur territoire et leurs ressources.

Nous nous engageons à :

1. Mieux répondre aux aspirations des acteurs et partenaires en construisant un processus ouvert et démocratique de gouvernance pour les questions d'appartenance, de prise de décision et d'organisation ; le renforcement du réseau dans lequel se reconnaîtra l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
2. Appuyer le renforcement des réseaux d'économie sociale et solidaire dans tous les continents pour augmenter leur impact politique dans l'approfondissement du dialogue entre les acteurs de l'État et la société civile pour la coproduction de politiques publiques en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire.
3. Innover dans les approches et l'organisation des marchés de solidarité au niveau local, les codifier afin de rendre explicites les possibilités qui existent de concrétiser cette solidarité entre les acteurs d'un territoire et travailler activement au renouvellement des liens entre consommateurs urbains et producteurs ruraux dans le sens de l'équité.
4. Faire de l'éducation, notamment de l'éducation non officielle, un support pour la promotion de l'économie sociale et solidaire.
5. Appuyer l'organisation de la IV^e Rencontre en Belgique, en 2007, date anniversaire du démarrage du processus en 1997, conformément au principe d'alternance Nord-Sud. Cette rencontre permettrait une meilleure reconnaissance des dynamiques des acteurs par l'Union Européenne et par l'ensemble des pays du Conseil de l'Europe, ce qui favorisera l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO).
6. Les défis sont nombreux, des difficultés seront à surmonter, mais nous quittons la rencontre avec la ferme conviction d'être sur la voie permettant de «renforcer le pouvoir d'agir des peuples.

LE GROUPE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DU QUÉBEC (GESQ)

Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) est une association à but non lucratif (OBNL) qui regroupe des personnes venant de divers secteurs et des organismes engagés en économie sociale et solidaire au Québec. La **mission** : promouvoir et supporter la dynamique de globalisation des solidarités portée par les rencontres de Lima (1997) et de Québec (2001) et assumer au Québec l'ensemble des responsabilités liées à la préparation, à la participation et au suivi de la Rencontre de Dakar (2005).

Initiateur de la II^e rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, le GESQ s'est donné comme première priorité de **soutenir l'organisation de la III^e rencontre internationale de Dakar en 2005 et ses suites** en mettant à contribution tous les réseaux québécois d'économie sociale engagés dans la solidarité internationale et notamment les organisations et entreprises rattachées au Conseil de la coopération du Québec et au Chantier d'économie sociale. La rencontre de Dakar, comme les deux qui l'ont précédée, a été conçue comme un indispensable espace de dialogue interculturel. Ces rencontres sont des leviers – avant, pendant et après – favorisant la formation et la consolidation de réseaux internationaux (bilatéraux ou multilatéraux) des organisations et des entreprises d'économie sociale et plus largement de développement local.

En second lieu, le GESQ veut être un facilitateur, dans la mesure de ses moyens et de son influence, du **développement de nouvelles pratiques de solidarité internationale de l'économie sociale québécoise**. Pour réaliser sa mission, le GESQ développe son intervention suivant trois axes complémentaires qui permettent de travailler sur la scène québécoise et sur la scène internationale tout en se donnant les outils d'analyse nécessaires pour prendre les décisions les plus appropriées :

- la mobilisation des réseaux, des organisations et des entreprises d'économie sociale du Québec ;
- la construction du RIPESS et le développement de partenariats Nord-Sud ;
- le développement d'outils de connaissance, d'information et de diffusion d'analyses et de débats.

Pour en savoir plus : <<http://www.uqo.ca/ries2001>>.

LE RÉSEAU INTERCONTINENTAL DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE (RIPESS)

La **mission** du RIPESS est d'établir des liaisons entre les différents réseaux d'économie sociale et solidaire en favorisant le renforcement des dynamiques continentales.

- Établir la mise en réseau des entreprises et des réseaux d'économie sociale et solidaire aux échelles nationale, continentale et intercontinentale.
- Contribuer à la lutte idéologique en faveur de l'économie sociale et solidaire, en particulier par le plaidoyer et l'animation de débats visant la reconnaissance, la valorisation des expertises et du savoir-faire des entreprises collectives.
- Être, dans le prolongement des rencontres de Lima et de Québec, la cheville ouvrière de la III^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité (Dakar 2005).
- Assurer les suites de Dakar 2005.

Les initiateurs du RIPESS sont des organisations qui **animent des réseaux nationaux**, notamment le *Grupo Red de Economía Solidaria del Peru* qui a organisé la I^{re} Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité à Lima, au Pérou, en 1997, le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) qui a réalisé la seconde à Québec, au Canada, en 2001, et le Groupe sénégalais d'économie sociale et solidaire (GSESS) qui a préparé la III^e Rencontre à Dakar, au Sénégal, en 2005.

Le réseau est composé de groupes et de réseaux œuvrant dans les différents champs de l'économie sociale et solidaire à travers le monde. Les **membres** viennent principalement d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Afrique et d'Europe. Le RIPESS travaille pour que cette dynamique puisse rejoindre l'Asie.

Les cinq champs d'action prioritaires de Dakar 2005 ont été les finances solidaires, les alternatives populaires aux privatisations, le développement local, le commerce éthique solidaire, et la formation et la promotion de l'économie sociale et solidaire.

Pour en savoir plus : <<http://www.ripest.net/>>.

LE RÉSEAU CRÉATION DE RICHESSE EN CONTEXTE DE PRÉCARITÉ (CRCP): UNE COMPARAISON SUD-SUD ET NORD-SUD

Les phénomènes de précarité et d'exclusion sociale ont pris une ampleur considérable dans la plupart des pays du Sud. Les populations de ces pays se sont ainsi retrouvées plus que jamais contraintes de développer elles-mêmes de nouvelles formes de solidarité et d'entraide, économiques et sociales tout à la fois, afin de résoudre les problèmes les plus cruciaux auxquels elles étaient et sont toujours confrontées. C'est pourquoi, depuis plus ou moins deux décennies, nous assistons à un véritable foisonnement **d'organisations économiques populaires** dans le sillage des mouvements paysans et ouvriers, des mouvements de développement local et communautaire, souvent formés dans le creuset des activités de l'économie informelle. C'est dans ce sens que l'on parle volontiers, à l'heure actuelle, de l'émergence d'une économie populaire, sociale et solidaire dans les pays du Sud, laquelle, à bien des égards, s'apparente à l'économie sociale des pays du Nord.

Ainsi, les acteurs dotés d'une capacité d'adaptation et d'innovation arrivent à créer de la richesse (production de biens et de services mais aussi des liens sociaux) à l'intérieur d'une économie populaire en pleine expansion. Mais qui sont ces créateurs de richesse? Comment accumulent-ils leur richesse dans le long cours? Quels sont les secteurs couverts par cette économie? Comment, dans un contexte de fragilité de l'environnement socioéconomique, minimisent-ils les risques? Comment, dans un contexte de migration internationale, choisissent-ils leurs secteurs d'activité? Par quels moyens surmontent-ils les obstacles institutionnels et organisationnels? Dans un contexte de bricolage et de rafistolage, comment les investisseurs dans les PME et les PMI parviennent-ils à créer, à maintenir et à développer leur activité entrepreneuriale?

Pour répondre à ces questions, le réseau CRCP, un réseau international de chercheurs travaillant sur le thème de la création de richesses dans une perspective internationale comparative Sud/Sud et Nord/Sud, a vu le jour en 2003. L'ambition de ce réseau est d'analyser, dans les processus de création de richesse, la portée universelle d'innovations locales et les possibilités de constitution d'un capital national dans un marché dominé par le capital étranger.

Composé d'équipes nationales dans des pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali et Sénégal), de l'Amérique latine (Brésil, Chili, Pérou), de l'Europe (Belgique, France et Suisse) et d'Amérique du Nord (Québec), le CRCP favorise la recherche qualitative qui repose principalement sur l'addition et la combinaison d'études monographiques, d'observations directes, d'entretiens avec des dirigeants (publics, privés et associatifs). Le réseau de chercheurs de ce programme participe également à des activités de formation et de recherche en partenariat avec des organisations nationales et internationales d'économie sociale et solidaire ou en développement local.

Pour en savoir plus :

Fall, A.S. et L. Favreau (2002). *Création de richesses en contexte de précarité: une comparaison Sud-Sud et Nord-Sud*, Cahier de la CRDC, série Recherches, n° 28, 31 p. Disponible à l'adresse <<http://www.uqo.ca/crdc-geris/>>. Courriel: <crdc2@uqo.ca>.

DOCTORAT EN SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES (DSSA)
TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL, DES MILIEUX DE VIE ET DES TERRITOIRES

L'Université du Québec en Outaouais vient d'ouvrir un nouveau doctorat en sciences sociales appliquées (DSSA) dont la thématique centrale est les **transformations et les innovations sociales**, et notamment le renouvellement des pratiques et des politiques dans un monde en mutation.

Dans ce programme, les recherches suivront trois grands axes de réflexion : la **transformation du monde du travail**, la **transformation des milieux de vie** et la **transformation des territoires**.

Sur le plan scientifique, ce programme de doctorat adopte une **approche interdisciplinaire**, et rejoint en cela les tendances de pointe de la recherche au Québec et au Canada. De plus, le DSSA repose sur les sciences sociales qui, par définition, sont à l'écoute des acteurs sociaux. Ce programme désire accueillir des étudiants d'horizons divers, tels que la sociologie, la science politique, la géographie, le travail social, les relations industrielles ou le développement régional et international. Il formera des chercheurs québécois, canadiens et internationaux qui dirigeront des recherches multidisciplinaires variées, de haut niveau et susceptibles d'avoir un impact social, économique ou politique important.

Le DSSA permettra aux étudiants d'examiner de façon approfondie les problèmes épistémologiques, théoriques et pratiques que soulèvent l'interdisciplinarité et l'application des connaissances. Les étudiants seront invités à participer à l'analyse renouvelée des problèmes et des faits sociaux dans la perspective des transformations sociales qui touchent de grandes questions sociales, telles que : l'innovation et le renouvellement des pratiques et des politiques économiques et sociales, les mouvements sociaux et la consommation collective, la spécialisation sociale de l'espace urbain et régional, l'aménagement du territoire et le développement des communautés, l'économie publique et l'économie sociale, l'innovation sociale dans les entreprises et les organisations, et, enfin, les transformations du monde du travail et du syndicalisme.

Leurs recherches devront également, dans un esprit interdisciplinaire, proposer des réponses nouvelles à ces transformations. Alors que l'enseignement portera sur l'approche interdisciplinaire d'analyse des trois axes, les travaux des étudiants devront porter sur au moins deux axes : un en majeure et l'autre en mineure, de sorte qu'à la fin de sa scolarité, l'étudiant ait acquis les savoirs et savoir-faire interdisciplinaires et interaxes.

Afin de soutenir les étudiants durant toute leur démarche, **plusieurs centres de recherche sont associés aux activités** du programme de DSSA, dont les principaux sont l'ARUC-ISDC, le CEREST, le CERIS, la CRDC, le CRDT et le CRISES.

Pour en savoir plus :

Martin Robitaille, Ph. D. (819) 595-3900, poste 2232, <martin.robitaille@uqo.ca>

Paul Leduc Browne, Ph. D. (819) 595-3900, poste 4404, <paul.leduc-browne@uqo.ca>

Université du Québec en Outaouais, C.P. 1250, succ. Hull, Gatineau (Québec) J8X 3X7

LA CHAIRE DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (CRDC) DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Origine, objectifs et activités

La Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) a démarré ses activités en 1995 et a été reconnue comme Chaire de recherche du Canada en 2002. Louis Favreau, sociologue, en est le titulaire. Elle a comme finalité de contribuer à l'avancement de la théorie et des pratiques de développement des collectivités tant au niveau national qu'au niveau international (développement local et régional, organisation communautaire, économie sociale et politiques publiques), par un ensemble d'activités de recherche, de formation, de diffusion des connaissances et de services à la communauté.

Son équipe de chercheurs

La CRDC est composée d'une équipe multidisciplinaire (sociologie, science politique, géographie, histoire, travail social, relations industrielles...) comptant une dizaine de chercheurs de l'UQO. Outre les chercheurs de l'UQO, on compte des chercheurs d'autres universités au Québec et ailleurs dans le monde (Europe, Afrique et Amérique latine). De plus, annuellement, une dizaine d'étudiants de deuxième et troisième cycle y sont associés comme assistants de recherche. La CRDC accueille également des stagiaires postdoctoraux.

La spécificité de la Chaire de recherche

Les travaux de recherche de la Chaire se font à l'échelle du Québec, des Amériques et à l'échelle internationale dans une perspective Nord-Sud. Ils portent sur la place qu'occupent le territoire et les collectivités locales dans le développement économique et social, particulièrement sur le registre des pratiques innovantes de création de richesse (en économie sociale, en organisation communautaire, en développement local et en développement régional) et sur celui des nouvelles politiques publiques de développement.

Le programme de travail de la CRDC comprend les quatre chantiers suivants :

1. le développement local et régional : systèmes locaux de production, développement durable, gouvernances territoriales, économies locales, diversification socioéconomique régionale, etc. ;
2. l'organisation communautaire : associations de promotion des droits, services collectifs de proximité, difficultés et conditions d'une participation citoyenne locale, etc. ;
3. l'économie sociale et solidaire : entreprises à propriété collective et services (coopératives et OSBL) dans des secteurs comme la petite enfance, la récupération et le recyclage, la gestion intégrée des forêts, l'écotourisme, la santé, le commerce équitable, etc. ; conditions d'émergence de ces initiatives ; dynamique interne de ces entreprises ; conditions de leur développement ; et
4. les politiques publiques de développement local et régional, d'économie sociale, d'action communautaire et de coopération internationale.

Pour en savoir plus :

La CRDC : <crdc@uqo.ca>

Site de recherche de la CRDC : <<http://www.uqo.ca/crdc-geris/>>

Observatoire en économie sociale, en développement des communautés et en commerce équitable : <<http://www.uqo.ca/observer>>

Site en développement international de la CRDC : <<http://www.uqo.ca/ries2001>>

LE CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CRDT)

En 2003, les chercheurs de l'UQO et d'autres chercheurs du Québec mettaient sur pied le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT). Reconnu par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), le CRDT rassemble une quarantaine de membres (chercheurs réguliers, associés et collaborateurs), dont une dizaine de l'étranger ou venant d'une autre province du Canada. Le CRDT est principalement rattaché à des institutions implantées au cœur même des régions du Québec : l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

À l'UQO, le CRDT emploie une professionnelle de recherche et compte neuf chercheurs membres. Son programme de recherche comparative sur le développement territorial porte sur les processus et dynamiques de développement ancrés territorialement, et vise à définir et à rendre intelligibles leurs impacts sur les collectivités territoriales.

Trois axes et un chantier transversal structurent ce programme de recherche : 1) les recompositions socioterritoriales et le développement durable ; 2) les dynamiques socioproductives et l'ancrage territorial ; 3) la gouvernance, les territoires et les politiques publiques, et le chantier transversal sur les outils méthodologiques du développement territorial.

Pour en savoir plus :

Responsable du CRDT-UQO : Martin Robitaille, Ph. D., <crdt@uqo.ca>

<<http://www.uqar.qc.ca/crdt>>

ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS INNOVATION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (ARUC-ISDC)

Située à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'**Alliance de recherche universités-communautés Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC)** examine les pratiques innovatrices des communautés locales et des régions en matière de développement de services de proximité, de création d'emplois, de formation de la main-d'œuvre locale et régionale et de revitalisation économique et sociale de milieux en difficulté.

Les **chercheurs** et les **partenaires** œuvrant au sein de l'ARUC-ISDC se donnent également la tâche d'étudier les innovations en matière d'aménagement des territoires au cœur des villes et de renouvellement des rapports entre le milieu urbain et le milieu rural. Le tout dans le contexte d'une triple remise en question de la crise des dispositifs traditionnels de socialisation, de la crise de l'emploi et des économies locales, et de la transformation du rôle de l'État social.

Notre dispositif de recherche s'appuie en outre sur l'idée que la mondialisation n'abolit pas les territoires. On assiste en effet à une internationalisation des initiatives économiques et sociales de développement des communautés, le niveau « local » s'ouvrant de plus en plus au monde. C'est pourquoi l'ARUC-ISDC étudie aussi les pratiques de réseautage international des réseaux associatifs, coopératifs et de développement local.

Rassemblant 25 professeurs chercheurs (11 chercheurs réguliers, 7 collaborateurs et 7 chercheurs à l'international) et 13 partenaires déployés dans trois axes de recherche (1) le Développement social des communautés; 2) le Développement socioéconomique des communautés et des régions et 3) le Développement local à l'international), l'ARUC-ISDC mène un programme de recherche qui doit générer des connaissances sur les conditions d'émergence des pratiques innovatrices et les partenariats qu'elles exigent pour avoir des effets structurants dans les communautés.

Pour en savoir plus :

Lucie Fréchette : <aruc-isdc@uqo.ca>

T A B L E D E S M A T I È R E S

Remerciements.....	vii
Liste des sigles.....	ix
INTRODUCTION	
La mondialisation et les défis d'une Afrique qui se refait de l'intérieur	1
PARTIE 1	
LES INITIATIVES SOCIOÉCONOMIQUES STRUCTURANTES DES COMMUNAUTÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST	
	31
La trajectoire des MPE agroalimentaires sénégalaises.....	32
<i>Ousmane Guèye</i>	
La coproduction de services collectifs urbains en Afrique de l'Ouest	46
<i>Sambou Ndiaye</i>	
L'économie informelle et les pratiques populaires au Congo-Brazzaville	69
<i>Appolinaire Attant Ngonari</i>	
Le développement des collectivités locales en Guinée et au Niger.....	86
<i>Youssouf Sanogo</i>	
L'Afrique qui se refait : la jeunesse n'est pas en reste.....	105
<i>Lucie Fréchette</i>	
Le renouvellement des dynamiques coopératives africaines : les coopératives d'habitat au Sénégal	121
<i>Abdou Salam Fall</i>	

Des artisans qui refont l'Afrique : portrait d'Aminata Dramane Traoré	140
<i>Chantale Doucet et Youssouf Sanogo</i>	
Femmes et développement en Guinée : le rôle des petites entreprises.....	148
<i>Djakaghè Kaba</i>	
L'initiative féminine Watinooma de Kaya (Burkina Faso) : de l'économie de subsistance à une véritable économie sociale.....	156
<i>Uzziel Twagilimana</i>	
Une ONG de développement pour l'Afrique : le Réseau africain pour le développement intégré (RADI)	164
<i>Dame Sall</i>	
 PARTIE 2	
LES INITIATIVES PANAFRICAINES ET INTERNATIONALES DE DÉMOCRATISATION DU DÉVELOPPEMENT.....	
169	
Le syndicalisme africain et son renouvellement.....	170
<i>Sid Ahmed Soussi, Guy Bellemare et Sara Verret</i>	
Le coton équitable, les coopératives agricoles et le développement durable au Mali	197
<i>Youssouf Sanogo</i>	
Le commerce équitable au Sénégal et au Burkina Faso : état des pratiques et perspectives de développement	223
<i>Louis Favreau, Jean-Frédéric Lemay et Nathalie McSween</i>	
Les diasporas ouest-africaines, agents de développement?	243
<i>Chantale Doucet et Louis Favreau</i>	
La finance communautaire et solidaire en Afrique de l'Ouest	271
<i>Chantale Doucet et Nathalie Proulx</i>	
La coopération internationale décentralisée et le développement des communautés en Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali et Burkina Faso).....	292
<i>Idiatou Bah</i>	
La DIASTODE, une diaspora engagée pour la démocratie et le développement : l'expérience togolaise au Canada.....	304
<i>Adjé Kpadé</i>	

PARTIE 3

**LA COOPÉRATION NORD-SUD, LES MOUVEMENTS CITOYENS
ET LA RECONSTRUCTION D'ÉTATS SOCIAUX DANS LE SUD..... 309**

**Les ONG canadiennes et québécoises :
le rêve d'une innovation sans risques? 310**
Nancy Thede et Daniel Tremblay

**La coopération décentralisée entre villes :
le cas du jumelage Saint-Louis et Lille 326**
Sambou Ndiaye

**La promotion de l'économie sociale et solidaire :
la vision et la contribution du Québec..... 330**
Yves Vaillancourt

L'économie solidaire à l'heure de Dakar 2005 339
Humberto Ortiz

**La reconstruction d'États sociaux au Sud :
essai d'analyse politique..... 343**
Louis Favreau et Abdou Salam Fall

ANNEXES..... 379



PRATIQUES ET POLITIQUES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

L'organisation communautaire

Fondements, approches et champs de pratique
*Sous la direction de Denis Bourque,
Yvan Comeau, Louis Favreau et Lucie Fréchette*
2007, ISBN 978-2-7605-1468-3, 540 pages

Le développement durable comme compromis

La modernisation écologique de l'économie
à l'ère de la mondialisation
Corinne Gendron
2006, ISBN 2-7605-1412-9, 294 pages

Le développement social

*Sous la direction de Marielle Tremblay,
Pierre-André Tremblay, Suzanne Tremblay*
2006, ISBN 2-7605-1415-3, 376 pages

Le travail indépendant

Martine D'Amours
2006, ISBN 2-7605-1411-0, 230 pages

Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise

*Sous la direction de
Marie-France B. Turcotte et Anne Salmon*
2005, ISBN 2-7605-1375-0, 238 pages

La régulation sociale entre l'acteur et l'institution / Agency and Institutions in Social Regulation

Pour une problématique historique
de l'interaction / Toward an historical
understanding of their interaction
*Sous la direction de Jean-Marie Fecteau
et Janice Harvey*
2005, ISBN 2-7605-1336-X, 616 pages

Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?

Le renouvellement des modèles
de développement
*Sous la direction de Abdou Salam Fall,
Louis Favreau et Gérald Larose*
2004, ISBN 2-7605-1318-1, 408 pages

Altermondialisation, économie et coopération internationale

*Sous la direction de Louis Favreau,
Gérald Larose et Abdou Salam Fall*
2004, ISBN 2-7605-1309-2, 404 pages

L'économie sociale dans les services à domicile

*Sous la direction de Yves Vaillancourt,
François Aubry et Christian Jetté*
2003, ISBN 2-7605-1085-9, 352 pages

Développement local, économie sociale et démocratie

*Sous la direction de Marielle Tremblay,
Pierre-André Tremblay et Suzanne Tremblay
avec la collaboration de Martin Truchon*
2002, ISBN 2-7605-1182-0, 356 pages

Pratiques émergentes en déficience intellectuelle

Participation plurielle et nouveaux rapports
*Sous la direction de Jean-Pierre Gagnier
et Richard Lachapelle*
2002, ISBN 2-7605-1180-4, 298 pages

Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale

Louis Favreau et Lucie Fréchette
2002, ISBN 2-7605-1089-1, 286 pages

Emploi, économie sociale et développement local

Les nouvelles filières
*Yvan Comeau, Louis Favreau,
Benoît Lévesque et Marguerite Mendell*
2001, ISBN 2-7605-1096-4, 336 pages

Insertion des jeunes, organisation communautaire et société

L'expérience fondatrice des Carrefours
jeunesse-emploi au Québec
Yao Assogba
2000, ISBN 2-7605-1092-1, 168 pages

Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être

Une recension des écrits (1990-2000)
*Christian Jetté, Benoît Lévesque,
Lucie Mager et Yves Vaillancourt*
2000, ISBN 2-7605-1087-5, 210 pages

Entraide et services de proximité

L'expérience des cuisines collectives
Lucie Fréchette
2000, ISBN 2-7605-1078-6, 218 pages

Le modèle québécois de développement

De l'émergence au renouvellement
Gilles L. Bourque
2000, ISBN 2-7605-1042-5, 274 pages

Développement économique communautaire

Économie sociale et intervention
Louis Favreau et Benoît Lévesque
1996, ISBN 2-7605-0831-5, 256 pages

Pratiques d'action communautaire en CLSC

Acquis et défis d'aujourd'hui
*Sous la direction de Louis Favreau,
René Lachapelle et Lucie Chagnon*
1994, ISBN 2-7605-0762-9, 246 pages

CLSC et communautés locales

La contribution de l'organisation
communautaire
Louis Favreau et Yves Hurtubise
1993, ISBN 2-7605-0693-2, 228 pages

Théorie et pratiques

en organisation communautaire

Sous la direction de Laval Doucet et Louis Favreau
1991, ISBN 2-7605-0666-5, 488 pages